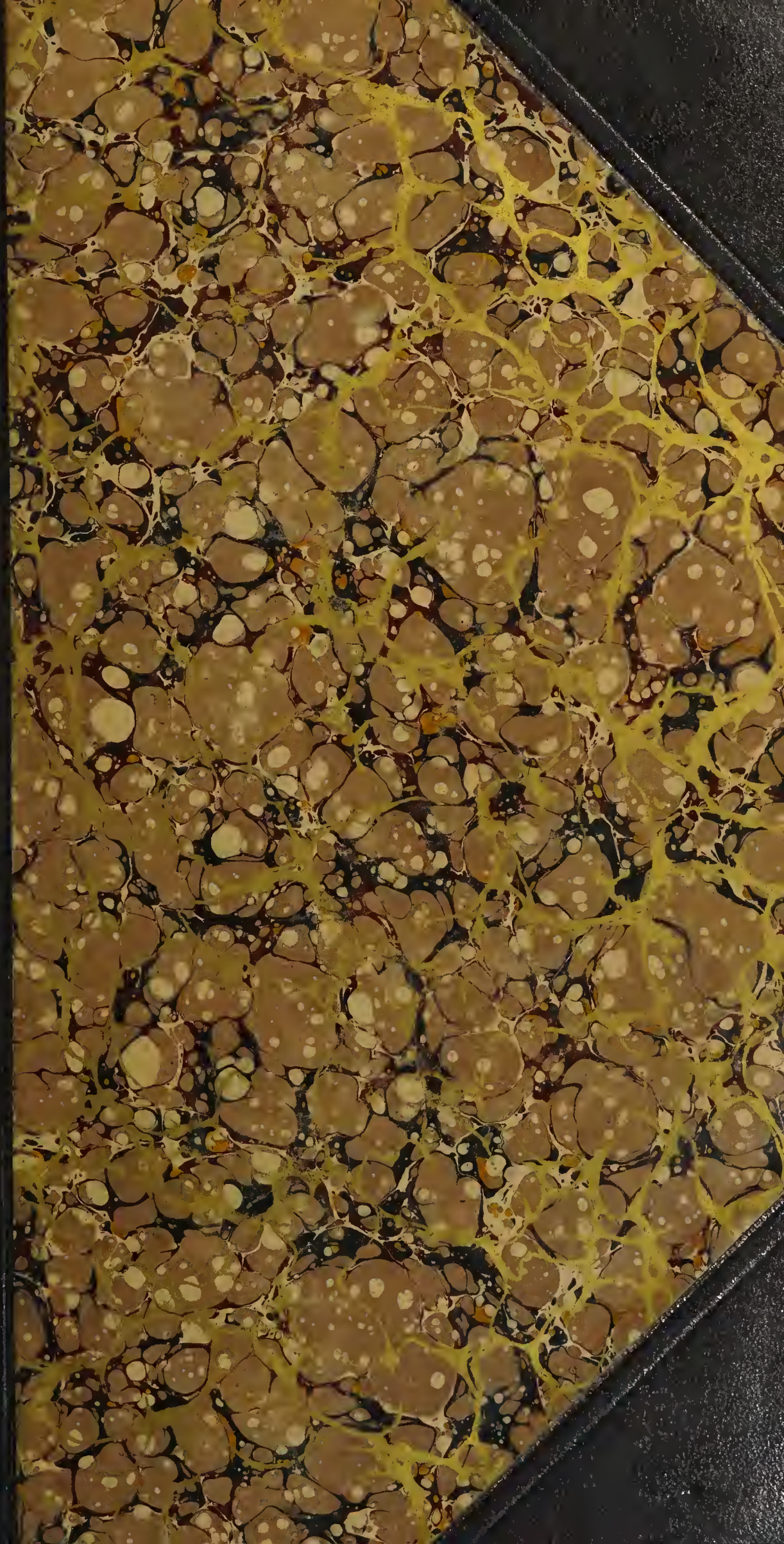

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

13me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS

E. LECHEVALIER

39, Quai des Gds-Augustins.

NIORT

L. CLOUZOT

2, rue des Halles.

1900

THE GETTY CENTER
LIBRARY

N-D-DE COUSSAY.

LA VENDÉE QUI S'EN VA

NOTRE-DAME DE COUSSAY

HISTORIQUE

A quelque deux kilomètres du Poiré de Velluire, et du Chatellier Barlot dont le nom évoque le souvenir du fameux capitaine qui osa braver Richelieu, s'élèvent, indistincts et confus, au milieu d'une vaste plaine, et sur une légère éminence jadis battue par les flots, les restes de ce qui fut jusqu'au commencement du XVIIe siècle, l'église paroissiale du Poiré.

Notre-Dame de Coussay est le nom de ce sanctuaire qui jusqu'à la Révolution de 1789, fut, le jour de l'Assomption, le rendez-vous de nombreux pèlerins venus, non seulement du Poiré de Velluire, mais des paroisses voisines. « On allait en procession à Coussay, dit l'abbé Aillery ; on y entendait une première messe et on revenait célébrer la grande au Poiré[1]. »

L'histoire de cette église ou chapelle, aujourd'hui abandonnée, loin de toute habitation[2], est entourée par certains côtés d'un voile mystérieux, et c'est à peine si l'on trouve dans

[1] Renseignements communiqués par le savant abbé Henri Boutin.

[2] Dans les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, nous avons vu il y a quelques mois plusieurs églises qui, comme celle de Coussay, étaient complètement isolées dans la plaine ou dans la montagne.

les hagiographes, les anciens chroniqueurs et les archives paroissiales, quelques renseignements intéressants, d'une authenticité indiscutable.

La légende veut que Notre-Dame de Coussay[1] ait été bâtie par des mariniers échappés au naufrage[2] et qu'elle ait remplacé une *chapelle gallo-romaine* dont les fondations sont à peu de profondeur dans le sol.

Quelque respectables que soient les légendes, cette menue monnaie de l'histoire, nous savons qu'il faut ne les accueillir qu'avec une extrême réserve. Or, dans le cas qui nous occupe, la tradition pourrait bien, en ce qui concerne du moins la chapelle gallo-romaine, être d'accord avec l'histoire, et ceci semble résulter des découvertes intéressantes que nous y avons faites avec M. de Rochebrune, et sur lesquelles nous croyons devoir appeler plus loin l'attention des savants et des archéologues. Il s'agit au fond d'un problème dont la solution peut jeter un jour absolument nouveau sur l'introduction du christianisme dans cette région, et sur les événements qui durent s'accomplir sur ce coin de terre il y a seize siècles.

Dans un acte de 1217, publié par l'historien Besly, le Poiré est indiqué comme un hameau relevant au point de vue religieux de Notre-Dame de Coussay. Un siècle et demi plus tard, le 14 novembre 1369, Jean de Harpedanne, gouverneur de Fontenay, pour le Prince Noir, enjoignait aux habitants de la paroisse de Notre-Dame de Coussay de venir faire le guet devant le château de Fontenay et de curer les douves. Le 27 du même mois, le prévôt Thomas Brandin les requérait de venir travailler aux fortifications de la ville[3].

Le chroniqueur du Langon, maître Bernard, notaire qui

[1] Coussay, d'après l'abbé Aillery, doit peut-être son nom à sa position étroite dans laquelle la mer se précipitait avec violence.

[2] M. Pelletier, ancien maire du Poiré, fort aimable vieillard plus qu'octogénaire, se souvient parfaitement avoir vu, dans sa jeunesse, sur un des piliers extérieurs de la chapelle, aujourd'hui démoli, une inscription rappelant ce souvenir, et donnant le nom de trois marins.

[3] *Archives de Fontenay*, tome I, pages 269 à 271.

écrivait vers 1570, dit que le Poiré « étoit alors peuplé de maisons jusque vers l'église de N.-D. de Coussaye, qui est l'église paroissiale du Poiré et de l'Anglée[1] ».

Au mois de mai 1617, on signale une visite canonique de Notre-Dame de Coussay et de la chapelle Saint-Nicolas du Poiré de Velluire[2].

Par suite de circonstances que nous ignorons, ce fut peu de temps après la visite dont nous venons de parler que la chapelle Saint-Nicolas du Poiré, agrandie, devint l'église où se célébrèrent régulièrement les offices religieux de la paroisse de Notre-Dame de Coussay, dont le nom figure néanmoins, presque constamment, sur les registres et documents officiels jusqu'en 1789.

Dans un acte de 1636[3] il est dit textuellement que le 12 mai de cette année « lecture du bail des prés de la fabrique de Notre-Dame de Coussay fut donnée par les notaires de la châtellenie de Velluire devant la principale porte de l'église de Saint-Nicolas du Poiré, *où se fait maintenant le service divin* » de la paroisse de Coussay.

Nous trouvons la même mention sur d'autres titres en juin 1639 — mai 1641, 1645, 1702, 1707[4].

Dans un autre document de 1660, signé Balthazar Phelip-

[1] Chroniques du Langon, page 21.

[2] Abbé H. Boutin. — Dans le Pouillé du diocèse de Maillezais (1648), l'abbé Aillery dit « Notre-Dame de Coussay, curé à la nomination du prieur de Fors » près Niort. — Le curé était alors l'abbé Bolleau qui derrière le rétable du maître-autel a fait graver l'inscription suivante :

BOLLEAU — PREBTRE — CVRÉ
DE COVSSAY ET DV POYRÉ (1664)

C'est ce même curé qui fit restaurer le chœur de l'église du Poiré, ainsi que l'établit une inscription de 1651 qu'on peut lire sur un écusson formant clef de voûte de l'arc triomphal.

Il est très vraisemblable que c'est ce même ecclésiastique qui, curé depuis 1632, avait fait placer dans le chœur le beau tableau de la Nativité que l'on attribue à un élève du Poussin.

[3] Document communiqué avec la plus exquise bonne grâce par M. l'abbé Couturier, curé du Poiré.

[4] Documents communiqués par M. l'abbé Couturier, curé du Poiré.

peau, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de l'Absie et curé dudit lieu, le sieur Beau figure comme « fabriqueur de l'église *Saint-Nicollas du Poiré et de Notre-Dame de Coussay*[1].

A la fin du XVIIe siècle, dans un procès-verbal de mise en adjudication d'une pièce de terre inculte appelée *le cimetière de Coussay*, la même mention existe encore. Mais comme cette pièce qui établit que depuis longtemps on n'inhumait plus à Coussay[2] donne aussi pour cette paroisse les noms de plusieurs familles dont des descendants existent encore aujourd'hui, nous croyons devoir en reproduire ci-après un extrait.

« Aujourd'huy dimanche vingt-six iesme jour du mois d'avril mil six cent quatre vingt-dix-neuf, au devant de la grande porte et principalle entrée de l'église de Saint Nicolas du Poiré, à issue de vêpres, au son de la cloche, maître Louis Turpaud, procureur fabriqueur de la dite église de *Saint-Nicollas et de Notre-Dame de Coussay,* lequel en vertu de sa procuration spéciale à lui donnée par messire Guy Dumesnil, prêtre curé de cette paroisse et des habitants d'icelle..... ... a exposé et mis au bail, arante foncière, annuelle et perpétuelle, une pièce de terre *gaste*[3] et en *frische,* contenant en soy deux boisselées ou environ, sise près l'église dudit Coussay, vulgairement appelée *le cimetière du dit Coussay*[4] au fief et seigneurie de l'Anglée, etc.

« Et en cas qu'il se trouve en icelle quelque vieux tombeau ou quelque autre belle pierre de taille, l'adjudicataire sera tenu d'en advertir le dit fabriqueur, etc...

Dans la teneur de la procuration, on lit encore que cette pièce de terre « n'est d'aucun revenu pour la fabrique de tems

[1] Document communiqué par M. l'abbé Couturier, curé du Poiré.

[2] Nous avons relevé sur une tombe dans le cimetière du Poiré, la date de 1600.

[3] Rappelle le souvenir d'une terre inculte depuis longtemps.

[4] Ce nom est encore conservé à cette pièce de terre.

immémorial » — que l'assemblée des manans et habitans de la parroisse de Notre-Dame-de-Coussay a eu lieu « au-devant de la grande porte et principalle entrée de l'église de Saint-Nicollas du Poiré, *où s'exerce le service divin pour la dite paroisse* ». Figurent au corps du Procès-verbal : Guy Dumesnil, curé ; — maître Augier Bourlier, sieur des Noues ; — Jean Pasqual ; Anthoine Ozias ; — Jacques Godin ; — René Vrignaud ; — Charles Madus ; — Mathurin Plaires ; — Jean et Jacques Louyneau ; — René Rambaud ; — Jean et René Gilbert ; — Jean Bastard ; — Mathurin Cevceau ; — Louis Botton ; — Jean et Jacques Godin ; — Barthellemy Aumaud ; — André Tappin ; — Barthélemy Chapitreau ; — Jacques Borgleteau ; — Nicollas Braud ; — Jean Barbotteau, etc, et Godin, notaire de Velluire[1].

A partir de 1713 jusqu'en 1760[2], on trouve sur les registres et autres pièces tantôt : « *Fabrique de Saint-Nicolas du Poiré et de Notre-Dame de Coussay. — Fabrique de Saint-Nicolas du Poiré* ou bien *fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Coussay alias le Poiré* ».

Les desservants de ces deux paroisses qui, en réalité, n'en faisaient plus qu'une, signent eux aussi tantôt du titre de *curé de Notre-Dame de Coussay et de Saint-Nicolas du Poiré. — Curé de Notre-Dame de Coussay, ou curé de Saint-Nicolas du Poiré*[3].

Le compte de fabrique de 1749 porte comme titre « *Compte de la gession et administration du revenu temporel des église et fabrique de Notre-Dame de Coussay autrement le Poiré* ». par Pierre Geoffroy Chabiraud[4].

[1] Archives paroissiales communiquées par M. le curé Couturier.

[2] Pourtant dans le Procès-Verbal de la visite faite au Poiré-sous-Velluire le 12 septembre 1738, par Mgr Menou, évêque de la Rochelle, Notre-Dame de Coussay n'est pas même mentionnée (note de l'abbé Boutin).

[3] Archives paroissiales et Archives municipales.

[4] Le compte s'établissait ainsi

Dépenses :	2282 l. 10 s.
Recettes :	2130 l. 14 s.
Déficit :	150 l. 16 s.

Parmi les dépenses figurent : 1°.— 23 livres 10 sols payées à Charrier, aubergiste, pour dépenses faites à l'occasion de la fonte de deux cloches ; —

Bien que depuis le commencement du XVIIe siècle et par suite de la disparition de plusieurs maisons situées entre l'Anglée et Coussay, et de l'importance prise par le Poiré, l'église Saint-Nicolas fut devenue la véritable église paroissiale, on n'en célébrait pas moins de temps en temps les offices religieux dans l'antique chapelle de Coussay, dont l'entretien fut assuré jusqu'à la Révolution de 1789. Ainsi en 1719, il est payé au sieur Moineteau, vitrier, sept livres pour « avoir fait une vitre neufve à l'église de Coussay et en avoir mis une en plomb neuf, en l'église du Poyré[1] ».

En 1754, il est également payé « à maître Pierre Canté de Marans, la somme de six livres pour trois milliers de clous pour la chapelle de Coussay » et à François Bastard et à Louis Fauveau, la somme de trente livres pour la couverture de la chapelle de Coussay[2] ».

Pour des raisons de convenance ou par tradition de famille, des mariages furent célébrés dans l'église de Coussay, jusqu'à la fin du siècle dernier. — Le dernier en date fut celui de Charles Rouhaud et de Marie Vairon, veuve de René Fleurisson. Il eut lieu le 3 prairial an V (22 juin 1797) et comme on avait oublié d'emporter du feu pour allumer les cierges, et que les allumettes de la régie n'étaient pas encore inventées, force fut de revenir en chercher à l'Anglée, et de laisser dans la chapelle de Coussay les deux futurs et leurs invités[3].

2° 24 livres à maître Bourbon, maréchal, pour « avoir fait les deux battants des deux cloches ; — 3°. 673 livres 16 sols, au sieur Alleboi ? pour fournitures de métal, façon et transport des deux cloches. — Le compte de 1757 accuse 3025 livres 10 sols de recettes et 2932 livres 14 sols de dépenses et porte cette mention : *Loyseau, fabriqueur de l'église et fabrique de Notre-Dame de Koussay, Alias le Poiré* (Archives paroissiales).

[1] Archives paroissiales.

[2] *Ibid.*

[3] Renseignements fournis par M. Pelletier, déjà cité. Les deux mariés étaient le grand-père et la grand'mère de Mme Pelletier. Le mariage ne put être sonné, la cloche de la chapelle ayant été, pendant la Terreur, jetée dans un puits, dont l'orifice, en partie comblé, se voit encore près de la porte d'entrée.

ÉTAT ACTUEL DE L'ÉGLISE
OU CHAPELLE

L'église de Notre-Dame de Coussay, construite à diverses époques, mesure intérieurement 27m 50 sur 5m 70. et la hauteur du socle au-dessus de l'entablement formé de larges pierres chanfreinées, disposées en encorbellement, est de 6m 70. La partie de l'édifice encore debout, présente une longueur de 10m 50 et se compose de deux travées d'inégales grandeurs, recouvertes de voûtes en berceau de moyen appareil, renforcées au milieu.

Ces voûtes reposent sur des piliers carrés, au socle sans moulure, mais couronnés par un chanfrein dessinant à leur naissance un bandeau dans toute la longueur de la nef. Ce même bandeau règne sur les piles redoublées de l'arceau formant l'arc triomphal de la chapelle. Ces piles sont surmontées de deux archivoltes en plein cintre : la plus rapprochée de la voûte a son arête abattue en chanfrein : la seconde archivolte a la sienne rachetée par une gorge. La pile intérieure forme pénétration au-dessus du tailloir.

La partie inférieure du chevet, jusqu'à la pièce d'appui de la grande fenêtre ogivale, est construite en petite moellons layés du XIIe siècle. Tous les parements intérieurs sont du XIIIe ainsi que les deux fenêtres ogivales sans meneau, percées dans le mur sud ; la crédence placée dans la première travée, du côté de l'épître, est du XIVe.

Il faut attribuer à la même époque la fenêtre ouverte après coup dans le chevet plat du chœur, et dont il reste encore les jambages couronnées, à 0. 70 de hauteur, par une espèce de chapiteau orné de feuilles de lierre. La même ornementation existe pour la crédence.

Les murs présentent extérieurement, en regard de la moulure chanfreinée intérieure, une retraite de 0m 10, ce qui explique la saillie énorme (0.50) de l'entablement qui avait pour

but de rejeter les eaux pluviales en dehors de la saillie de la base de la muraille.

Dans le mur ouest, à 2m 25 de l'arc triomphal, et symétriquement à la crédence, a été ouverte plus tard, une porte basse, en arc surbaissé, sans aucun ornement.

La construction primitive ne portait aucun contrefort : on en a établi six dans tout le pourtour existant, afin de résister à la poussée des voûtes. Tous ces contreforts en pierre de taille de moyen appareil, très bien traitée, sont du XVe siècle. Sauf les deux des angles du chœur, ces massifs, d'épaisseurs différentes, présentent un léger fruit. Le pignon avec rampants, d'une hauteur de 1m45, était surmonté d'une petite croix pattée en pierre blanche, retrouvée dans les décombres.

Sur un cul de lampe du XVe siècle, encastré dans le mur du côté de l'évangile, et à 1m50 au-dessus le pavé du sanctuaire formé de dalles en pierre calcaire du pays piquées avec soin, se trouvait naguère un tronçon de statue polychromée du XVIIe. La marche sur laquelle reposait la sainte table était ornée d'un tore très bien taillé.

La partie de la chapelle, démolie entre le narthex et l'arc doubleau précédant l'arc triomphal, nous a semblé plus moderne. Les murs dont nous avons pu retrouver les fondations étaient bâtis en moellons smillés, grossièrement appareillés, et leur épaisseur n'était que de 0m75, tandis que ceux de la partie avoisinant le chœur ou le constituant, mesurent 1m30 et 1m50. La porte d'entrée dont nous avons pu retrouver quelques pierres avait 1m60 de largeur, et la facture générale accuse la fin du XVe siècle.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Les fouilles que nous avons pratiquées dans la vieille église ou chapelle de Notre-Dame de Coussay, nous ont permis de constater, à environ un mètre au-dessous de l'autel fait en pierres calcaires de moyen appareil, l'existence de maçon-

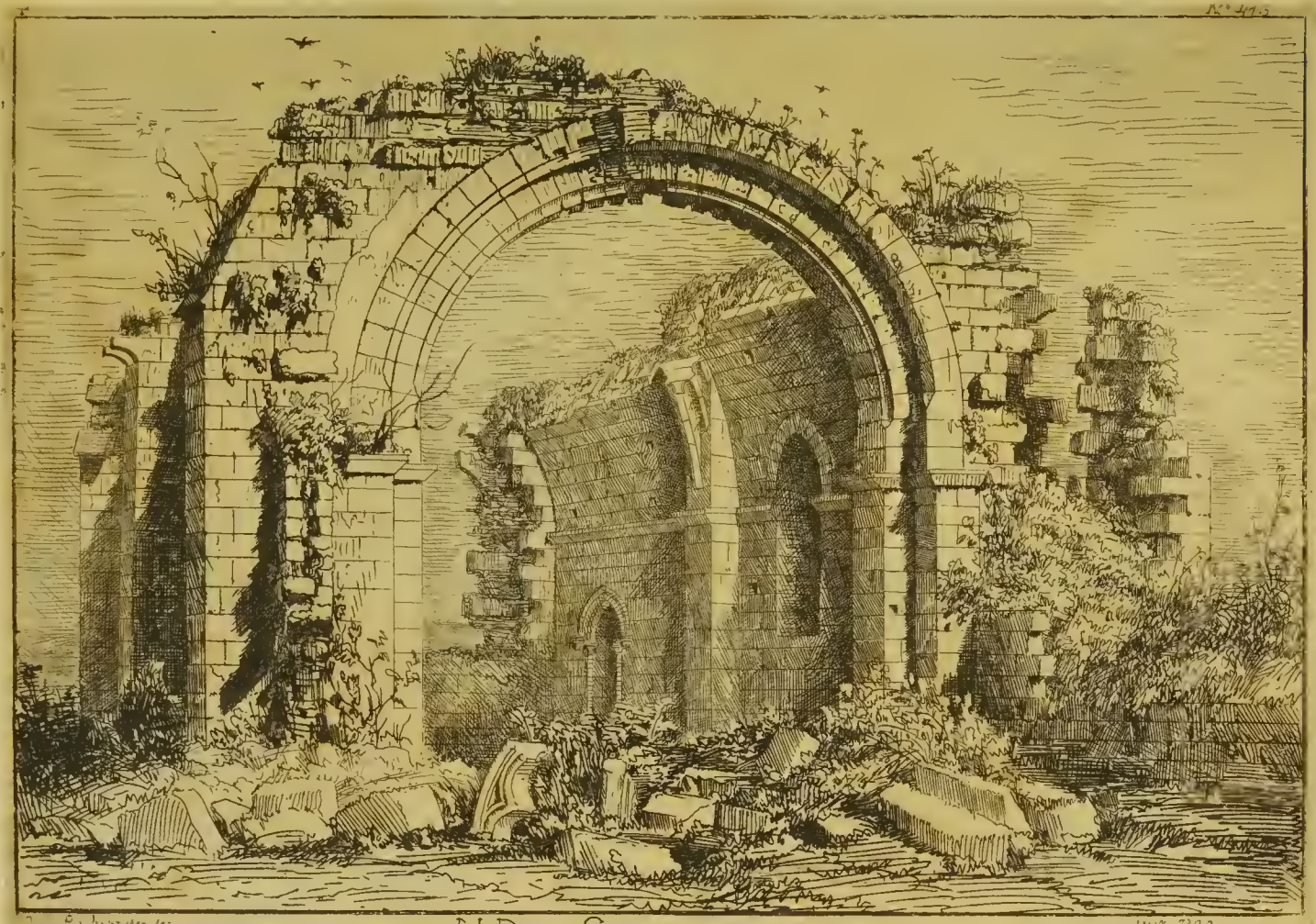

N.D. DE COUSSAYE XIIIe S^e

neries en petits moëllons cubiques, présentant tous les caractères propres aux constructions du IVe siècle. Le long de ces maçonneries, nous avons recueilli un andouiller de cerf, des défenses de sanglier, des morceaux de tuiles à rebords et des poteries gallo-romaines de tons différents ; des restes de cercueils en bois, des clous, du charbon de bois et des dépôts de cendres. A 0m75 plus haut, nous avons trouvé dans les décombres plusieurs doubles tournois à l'effigie de Louis XIII, une obole en argent d'Edouard III d'Angleterre, une autre de Foulques, comte d'Anjou, des morceaux de fresques, des fibules en verre du moyen âge, des fragments de vases en terre de formes diverses, des débris coloriés provenant sans nul doute du vitrail du fond, un christ en os grossièrement sculpté et les restes d'un ornement sacerdotal en soie sur fils d'argent.

En continuant les fouilles sous l'ancien pavé du sanctuaire et aux abords, nous avons, dans un espace de 25 mètres carrés environ, trouvé les ossements d'une *cinquantaine* de petits enfants dont l'aîné, au dire du docteur C. de la L.., n'avait pas plus de huit ans. L'emplacement de chaque squelette, auprès duquel on n'a trouvé aucun objet religieux, était indiqué par une pierre d'environ 0m30 de longueur sur 0,15/0,15 à peine dégrossie, assez semblable à celles dont on se sert dans la plaine pour délimiter les héritages.

Sous le tombeau de l'autel, une châsse, grossièrement confectionnée, renfermait, couchés côte à côte, les squelettes de *six autres petits enfants*.

Cette découverte de si nombreux restes de tout jeunes enfants dans un espace aussi restreint est assez intéressante[1], croyons-nous, pour exercer la sagacité des archéologues, d'autant mieux que les explications qu'ont bien voulu en donner diverses personnes pourtant qualifiées, sont par trop

[1] Il serait bon, croyons-nous, de la compléter par de nouvelles fouilles ayant pour but de s'assurer si toute la nef de la chapelle ne renfermerait point par hasard, la même quantité de sépultures d'enfants en bas âge.

dissemblables et nullement convaincantes. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir, à notre tour, humblement indiquer notre opinion. Tous les historiens sont d'accord pour reconnaître qu'à la fin du IIIe siècle (Duruy dit 303) le Poitou eut à subir les premiers chocs de la Xe persécution, la plus longue et la plus terrible, dernier assaut que le paganisme livrait à la société chrétienne. La ville de Poitiers a gardé des souvenirs ineffaçables et des monuments de cette terrible époque : elle a le *Chiron des Martyrs ;* le *Champ des Martyrs*; *le Chemin des Martyrs*, l'hypogée des *soixante douze martyrs*, découvert en 1884 par le R. P. de la Croix.

Le Bas-Poitou ne fut pas non plus épargné. Rictiovaire, préfet des Gaules, et Dacien, gouverneur de l'Aquitaine, dont notre pays faisait alors partie, se montrèrent les dignes lieutenants de César, en poursuivant avec le glaive et la hache, jusque dans les forêts profondes, les Gallo-Romains qui voulaient demeurer fidèles à leur foi.

Dom Chamart, dans son *Histoire ecclésiastique du Poitou*, nous apprend que sur les bords de la mer, non loin de l'Ile-d'Olonne, Dacanius, lieutenant de l'empereur, fit saisir, jeter en prison, et exécuter quarante jeunes chrétiens qui avaient quitté leur retraite pour se diriger du côté du Gravion (Saint-Vincent-sur-Graon). Les dépouilles de l'un d'eux, saint Domnin, auquel l'abbé Rivalland a consacré des pages si émues, auraient été transportées dans le cimetière d'Avrillé, et c'est là qu'on aurait élevé au jeune confesseur, une *cella memoria*, un oratoire, une chapelle funéraire transformée plus tard en ég

Puisqu'il est avéré que tout le Bas-Poitou retentit à cette époque du bruit des tortures, ne pourrait-on pas inférer de ce que nous venons de dire au sujet des petits martyrs de l'Olonnais (et cela avec beaucoup de vraisemblance, pensons-nous) que les restes mortels trouvés dans la chapelle de Notre-Dame de Coussay ne seraient autres que ceux de pauvres enfants dont le seul crime aurait été d'être chrétiens, et

qui auraient péri de la main du bourreau ? — Puis, lorsque le christianisme, partout triomphant, se fut assis sur le trône impérial avec Constantin, le lieu où reposaient les cendres des innocentes victimes serait devenu un but de pèlerinage. On aurait édifié d'abord un oratoire sur ce sol arrosé de tant de sang généreux ; puis, le nombre des fidèles augmentant toujours, l'oratoire agrandi serait devenu une chapelle, plus tard une église consacrée à Notre-Dame de Bon Secours dont la statue se voit encore aujourd'hui dans l'église du Poiré.

Telles pourraient être, à notre avis, l'origine et la genèse de ce sanctuaire abandonné, dont il ne demeurera bientôt plus pierre sur pierre, et où les découvertes faites sembleraient, ainsi que nous l'avons déjà dit, mettre à peu près d'accord cette fois, au moins au point de vue chronologique, la légende et l'histoire.

Louis Brochet.

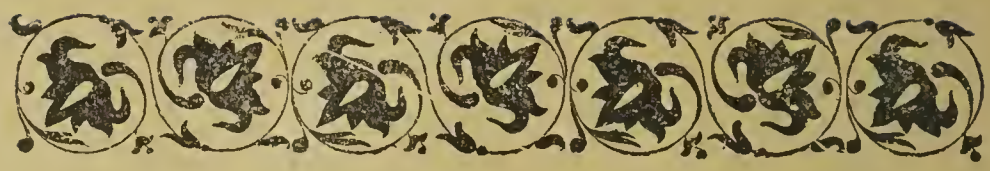

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*[1])

Nous devons à l'obligeante érudition de M. le docteur Viaud-Grandmarais, de Nantes, un renseignement qui ne nous est parvenu qu'après la publication des lignes précédentes, mais qui éclaire singulièrement la question douteuse de la réconciliation de Rodrigue avec l'Eglise. Rodrigue mourut tout d'un coup, sans pouvoir recevoir le prêtre ni le refuser. L'évêque de Nantes permit alors qu'un prêtre, avec la croix et les choristes, allât chercher le corps à la maison mortuaire et l'amenât devant le portail de l'église, où l'absoute fut donnée. En dehors de ce court cérémonial, les obsèques se firent civilement.

LE COUVENT DES CERISIERS

A l'extrémité de la forêt de la Chaise, paroisse de Fougeré, avait été fondé, à une date ignorée, le prieuré des Cerisiers, de l'ordre de Fontevrault, isolé au milieu de bois où l'essence des cerisiers domine. Le premier pouillé qui le mentionne est celui d'Aillot, de 1648, et la seule pièce retrouvée aux Archives départementales de la Vendée est un compte détaillé d'administration intérieure par lequel on voit que les revenus se montaient bon an mal an à 24,000 livres environ, et que les biens étaient situés en plusieurs paroisses.

[1] Voir 4e livraison 1899.

En 1790, les religieuses de chœur étaient au nombre de 11, les sœurs converses au nombre de 7 ; il y avait en outre un aumônier, un receveur, un garde-bois, un jardinier et seize domestiques. Les documents de l'époque fournissent les noms suivants :

La mère SAINTON, prieure; les mères DU TRESSAY, économe, PAYNEAU, boursière, SERIN, DE LA FOREST, CORBIER, LAVERGNE, PRIEUR, MAILLET, BLANCHARD, ex-boursière, les sœurs COUTURIER et BOSSU.

Madame la prieure, Anne-Catherine SAINTON, née à Saint-Mâlo le 10 mai 1742, avait fait profession le 12 mars 1765. Lorsque la révolution chassa les religieuses de leur couvent, avec la promesse d'une modique pension, les dames des Cerisiers résolurent de continuer la vie conventuelle et se firent conduire par un nommé Bulteau chez une pieuse dame de Saint Martin-des-Noyers. Le curé de Saint-Martin venait de partir pour l'exil, mais un prêtre du diocèse de Nantes ne tarda pas à le remplacer.

Pendant la Terreur, plusieurs religieuses furent arrêtées et détenues ; mais madame Sainton se trouva toujours à l'abri de ces accidents. Femme énergique et de ressources, elle se trouvait encore à la tête de ses filles en 1795, suivant avec anxiété la marche des événements, et au courant de toutes les nouvelles religieuses du diocèse.

A la suite d'un voyage à Montaigu au printemps de 1795, elle se décida à se mettre en rapport direct avec Mgr de Mercy. Elle lui écrivit le 10 avril, sous le pseudonyme de « citoyenne Pérodeau », et adressa sa lettre à Soleure où l'évêque de Luçon n'était déjà plus. La lettre parvint cependant à son adresse, à l'abbaye de Saint-Vital de Ravennes, et Monseigneur en soupçonna vite l'auteur : « Je ne connais pas cette citoyenne Pérodeau, écrivait-il à M. Paillou ; c'est une écriture de femme, et je soupçonne que c'est celle de Mme Duchaffault ou de la prieure des Cerisiers ».

La lettre donnait sur le diocèse des nouvelles fort circons-

tanciées, d'un grand intérêt pour le prélat. « Quand la question que je soumets au maître, disait-elle, sera réglée, tout sera tranquille dans votre terre, et chaque fermier la fera valoir équitablement, comme ils n'ont cessé de le faire jusqu'à ce jour. Celui qui régit la mienne n'est pas l'ange de nom, mais sa fidélité est égale. »

M. de Mercy répondit à l'adresse indiquée en demandant de plus amples éclaircissements : « Je serais très heureux, mandait-il à M. Paillou en Espagne, si je pouvais entretenir cette correspondance. »

Sur ces entrefaites, M. Irland, chanoine de Luçon et vicaire général, réfugié à Londres, communiqua à Mgr. de Mercy une lettre qu'il venait de recevoir de madame Sainton, coïncidence qui établit définitivement l'identité de la correspondante. Cette lettre, du 10 octobre, contenait des détails du plus haut intérêt : « Cette sainte et admirable fille, écrivait le prélat à M. Paillou le 20 février 1797, mande que le peuple de la Vendée n'a mis bas les armes qu'à condition qu'on lui laisserait le libre exercice de son culte, et qu'il jouit de cette prérogative, mais qu'elle craint qu'elle ne lui soit ôtée à cause de la soumission que le gouvernement exige : *Je reconnais que l'universalité des Français est le souverain, et je promets obéissance et soumission à ses lois.* Elle ajoute qu'il y a sur cela diversité d'opinions et qu'elle en craint un grand mal ; elle presse pour qu'on fasse passer mon avis et qu'il serait de règle, que l'abbé de la Colinière l'attend avec impatience. Elle dit que tous les prêtres qui exercent le ministère dans la Vendée se sont refusés à cette soumission jusqu'à présent et jusqu'à ce qu'ils soient éclairés et dirigés par moi, bien disposés à tout souffrir plutôt que de prévariquer. Elle ajoute que le clergé de la Bretagne qui avait refusé le serment a fait la soumission ; beaucoup dans l'Anjou et dans d'autres diocèses ont imité, quelques-uns dans la Vendée sont ébranlés ; le peuple à qui on fait entendre qu'il n'y a rien dans cette soumission de contraire à la conscience commence à murmurer,

et on craint les suites les plus fâcheuses. Hâtez-vous, dit-elle, d'obtenir de notre évêque une décision qui rassure et règle les consciences ; tous protestent que c'est l'unique règle qu'ils veulent suivre... Elle écrit de Saint-Mâlo, elle dit qu'il n'y a que quinze jours qu'elle est sortie de la Vendée pour aller voir et consoler sa famille. Elle doit retourner aux Cerisiers, dans une petite maison qu'elle occupe, où elle a laissé plusieurs de ses religieuses dont la plus jeune a 60 ans. Elles sont dans la misère. On leur offre de payer leurs pensions, mais à condition qu'elles feront la susdite soumission, et elles sont déci lées à s'y refuser jusqu'à ce que j'aie prononcé.

« C'est le 10 octobre qu'elle écrivait ; qu'est-il arrivé depuis ? Je n'en sais rien, Dieu le sait. Vous sentez combien il importe que mes dernières instructions arrivent dans ce païs-là. J'espère qu'elles y seront arrivées.

« J'ai répondu à madame Sainton dans les principes que vous me connaissez ; je lui dis qu'en soi la déclaration demandée n'est pas permise, et je lui en donne les raisons. Je lui dis cependant que s'il ne s'agit que d'avouer le fait de l'existence actuelle de la souveraineté dans les mains du peuple français, on le peut, puisque c'est un fait notoire ; mais qu'il est impossible d'avouer en principe la légitimité de son usurpation et des moïens qu'il a employés, qu'on peut se taire sur ses crimes, sur cette usurpation, mais non l'approuver, et que, sans légitimer l'usurpation, on doit se soumettre à l'autorité qui en est le résultat et en laisser le jugement à Dieu, mais qu'on ne peut pas se soumettre à des lois qui sont contraires à la Religion ou qui gênent sa liberté essentielle, ou qui compromettent les règles de la hiérarchie de l'Eglise. Je lui ajoute que quoique je condamne ceux qui auraient le malheur de faire cette déclaration sans les restrictions et explications susdites, je ne les tiens pas pour séparés de l'unité, puisque l'Eglise n'a pas prononcé ; qu'il faut les plaindre et chercher à les éclairer, et point se séparer d'eux ni de leur ministère, si d'ailleurs ils restent soumis à l'Eglise, à leurs légitimes pas-

teurs, au Pape surtout, et s'ils continuent à montrer le même éloignement pour le schisme et pour les schismatiques et intrus. Je lui ajoute que je m'étonne que le peuple de la Vendée aïant par sa capitulation obtenu la liberté de son culte, il n'ait pas réclamé ses pasteurs et particulièrement son évêque, si essentiel à ce culte, si nécessaire pour le propager et le perpétuer ; je l'invite à faire germer cette vérité, à lui donner la suite que la prudence permettra, et surtout à faire sentir aux autorités constituées qu'elles ont plus à gagner qu'à perdre à notre retour et à nous laisser toute liberté dans notre ministère, dont nous n'abuserons certainement pas au préjudire de la tranquillité publique dont nous sommes au contraire les plus sûres cautions. »

Le 23 janvier 1798, Mgr de Mercy informait de nouveau l'abbé Paillou qu'il avait reçu une lettre de la supérieure des Cerisiers, datée du 16 novembre : « Cette excellente fille, écrit-il, vit aux environs des Cerisiers, réunie avec ses vieilles filles, et véritablement elle vit et se conduit en apôtre ; sa sagesse est admirable, son courage héroïque ; par elle nos frères ont reçu de mes nouvelles et des consolations. Elle conserve de l'espoir, sa foi est grande. Je lui ai répondu et je lui ai donné les instructions convenables relativement au dernier serment. »

Dans une lettre du 12 mai suivant, le prélat s'étonne de n'avoir plus rien reçu : « Depuis la lettre de la prieure des Cerisiers dont je vous ai rendu compte, je n'ai plus rien reçu quoique je lui aie répondu. Je lui écris ainsi :

Au citoyen Louvet, *à Saint-Malo*.

avec une † au haut de la lettre. Essayez en. »

Le 3 octobre, la prieure n'avait pas rompu le silence ; Mgr de Mercy insiste auprès de M. Paillou pour qu'il écrive lui-même d'Espagne : « Tâchez de me procurer des nouvelles de la Sainton, prieure des Cerisiers. »

L'abbé Paillou écrivit, et la réponse ne se fit pas attendre.

Si la prieure n'écrivait plus à son évêque, c'est, chose étrange, parce qu'elle ne partageait plus sa manière de voir. En réalité la situation, ignorée de l'évêque et de M. Paillou trop éloignés pour s'en rendre compte, était celle-ci : tant que Mme Sainton avait subi l'influence de l'abbé Charette de la Colinière, et espéré conduire avec lui le diocèse en l'absence du pasteur, elle avait été favorable au serment que M. de la Colinière allait bientôt prêter ; mais l'entente, toute de bonne foi, et d'intentions très droites, n'avait pas duré ; Mme Sainton avait cédé alors facilement aux suggestions d'autres prêtres hostiles à tout serment, et qui avaient souffert la persécution pour leur fidélité inébranlable ; avec sa mobilité de femme, elle s'était jetée avec la même ardeur et la même sincérité dans l'intransigeance.

D'après des lettres que nous avons sous les yeux, elle n'était pas à la hauteur du rôle qu'elle avait assumé, et ses variations ne furent que la conséquence des influences successives qui la dirigèrent ; on le verra mieux encore par la suite.

Le 27 juillet 1799, Mgr. de Mercy mandait à M. Paillou : « J'ai reçu la lettre de Mme Sainton que vous aviez reçue pour moi, et avec elle votre billet du 10 juin dans lequel vous l'aviez enveloppée. Je vous envoie ma réponse à cette sainte fille pour que vous la fassiez parvenir. Vous la lirez et par elle vous jugerez facilement de ce que contenait sa lettre. Vous y mettrez l'adresse convenable et vous la ferez arriver le plus promptement et le plus sûrement possible. »

L'exigence d'un nouveau serment à la nouvelle constitution de l'an VIII venait compliquer encore les difficultés. Les anciens serments étaient abolis ; on ne demandait plus qu'une simple « promesse de fidélité » au gouvernement consulaire. L'évêque de Luçon jugeait que cette promesse *pouvait*, sinon *devait* être faite ; sa décision déplut aux prêtres fidèles demeurés dans la Vendée, qui croyaient avoir acquis le droit de refuser tout serment politique ; Mme Sainton se fit l'écho des mécontents.

Dans une lettre du 20 août 1800, Mgr de Mercy regrette amèrement le rapport exagéré qu'elle lui fait de la situation : il ne croit pas le mal aussi grand, il ne croit pas qu'on le traite de schismatique. Mme Sainton n'en persiste pas moins dans son attitude et prend ouvertement parti contre la promesse de fidélité. Le prélat s'en plaint aigrement : « Je redoute singulièrement ces femmes théologiennes, écrit-il à M. Paillou le 1er mars 1801, qui, au mépris des conseils de saint Paul, osent parler où elles devraient se taire, parce que je connais les graves scandales qui pourraient en résulter. Je serais au désespoir si ma chère fille Sainton était de ce nombre. La dernière lettre que j'en ai reçue me le ferait craindre, si l'excellente opinion que j'ai de son esprit et de son cœur ne me rassurait pas. Je vous avais envoyé une lettre pour elle que sûrement vous lui avez fait parvenir : elle n'y a pas répondu et son silence me donne de l'inquiétude. Je vous en prie, sachez si ma lettre lui est parvenue et pourquoi je n'ai plus de ses nouvelles. J'ai déjà donné la même commission à notre digne frère Macé, elle est pour mon cœur d'une grande importance. Je ne me consolerais pas si cette fille qui m'est chère m'avait retiré sa tendresse et sa confiance, si je la voyais dans un parti contre moi. Tirez cette affaire au clair. Son silence n'est pas naturel depuis surtout que les correspondances sont devenues plus libres et plus faciles. »

Lettre du 18 mars 1801 : « Donnez-moi donc des nouvelles de Mme Sainton ; je n'ai pas entendu parler d'elle depuis sa lettre du 16 juin 1800 à laquelle je répondis le 20 août suivant, et je vous envoyai ma réponse. Je viens de lui écrire le 14 mars pour me plaindre de son silence. Je lui touche l'article des femmes théologiennes, sans supposer qu'elle puisse être du nombre, quoique je le craigne. Je lui ai adressé ma lettre à *Modeste Leroy à Montaigu (Vendée) pour Chavagnes*, comme elle me l'avait indiqué dans sa dernière lettre. Tâchez de savoir si elle lui est parvenue. »

Les nouvelles vinrent enfin ; elles n'étaient pas favorables.

Lettre de Mgr à M. Paillou du 12 mai 1801 : « M. Macé m'envoie le 3 avril une lettre de Mme Sainton du 22 août 1800. C'est une violente diatribe contre la promesse et une censure amère de ma doctrine à cet égard. Elle annonce que tous les esprits sont révoltés contre moi, que, si je n'y renonce pas, je ne puis plus compter sur la confiance de mon troupeau, que je n'en serai pas écouté. Cette malheureuse et excellente fille a été cruellement trompée. J'espère que depuis cette époque mes lettres l'auront éclairée et qu'elle aura changé d'avis. Je lui ai répondu le 26 avril et je lui avais écrit le 14 mars. L'avez-vous vue, ou en avez-vous entendu parler ? »

Le 15 juillet, le prélat n'avait encore reçu aucune réponse ; il s'en plaint avec une certaine hauteur : « L'obstination de Madame Sainton, que vous connaissez peut-être trop bien et mieux que moi, m'afflige à l'excès. Si elle ne répond pas à la dernière lettre que je lui ai écrite et si elle n'y répond pas au gré de mes désirs, je l'abandonne. J'oublierai toute ma tendresse pour ne me souvenir que de l'autorité que Dieu m'a confiée pour châtier les rebelles obstinés, ceux surtout qui troublent la paix de mon église ».

Cinq jours après, Monseigneur annonce qu'il a reçu de Madame Sainton une lettre du 2 mai « dont le début semblait lui annoncer sa conversion, mais dont la fin l'a bien détrompé. Après avoir rendu le plus bel hommage à ma doctrine, quoique je lui eusse bien expressément déclaré que je tiens la promesse pour légitime et que la liberté de conscience que je laisse à cet égard ne doit autoriser personne à s'élever contre mon opinion, elle me cite, et s'en applaudit, une lettre qu'elle a écrite à un grand-vicaire de Nantes dans laquelle elle l'assure que tout ce qu'on a répandu de mes sentiments est faux et très faux, que je ne suis ni disposé à approuver la promesse, ni à la faire, que les écrits qu'on a publiés de moi sont tronqués.

« Je ne conçois rien à un pareil délire. Je m'empresse de lui donner le démenti le plus formel, et j'espère que je par-

viendrai à lui fermer la bouche, à confondre sa mauvaise foi. Elle prétend que c'est le soin de ma gloire qui la fait agir ainsi, parce que je peux, dit-elle, tenir pour certain que si on me soupçonnait favorable à la promesse, tout mon diocèse me tournerait le dos.

« Je ne l'aurais jamais crue capable de tant d'inconséquence et d'extravagance ; elle est un grand exemple de ce que peut l'esprit de parti sur une tête de femme. »

Mme Sainton n'exprimait toujours au fond que les sentiments de quelques prêtres intransigeants qui la circonvenaient alors. L'admonestation épiscopale ne fut pas sans la toucher, à mesure surtout que la grande majorité du clergé vendéen inclina à la soumission.

« Je crois être parvenu, écrit Mgr de Mercy le 12 août 1801 à M. Paillou, à ramener Madame Sainton à la raison, j'ai été content de sa dernière lettre. Voici ce qu'elle me dit après s'être excusée de son mieux sur les graves reproches que je lui avais faits : « Rendez-moi donc la justice que la sincérité de mon âme mérite de vous ; je me ferai un devoir de suivre ce que vous décidez ; je sais que vous avez le droit d'ordonner et que le troupeau doit vous suivre. Jusqu'à la mort, je vous suivrai, voilà ma nouvelle promesse ! »

« J'ose donc bien espérer que désormais elle se taira au moins. Je vois avec peine que vous avez de grandes préventions contre elle, qui malheureusement n'ont été que trop fondées, et qu'elle en a contre vous qui sûrement sont injustes. Elle me paraît très affectée de ce que vous avez été à sa porte et ne l'avez pas cherchée.

« Je la crois importante à gagner pour le mal qu'elle peut faire si on l'aigrissait. Sans doute elle a de l'amour-propre et des prétentions, mais mieux vous la connaissez, et plus facilement vous en viendrez à bout. Il faut la prendre par son faible, la flatter : par là vous aurez sa confiance et la ménerez où vous voudrez. »

De loin, Mgr de Mercy s'exagérait l'influence de l'ancienne

prieure des Cerisiers, qui ne tirait sa force que de ses inspirateurs. Quand les prêtres vendéens eurent fait la promesse et que le clergé fut reconstitué dans le diocèse, Mme Sainton devint une quantité négligeable, et, loin de « la prendre par son faible et de la flatter », M. Paillou l'oublia et la laissa oublier. — « Laissons là Mme Sainton, écrit le prélat le 14 octobre 1801 ; vous la connaissez beaucoup mieux que moi. Je n'en désespère pas tout à fait, mais j'ose en espérer peut je ne suis point content de sa dernière lettre ; j'y trouve bien plus de prétention et d'entêtement que de docilité. Je conserve cependant la confiance que si jamais je la vois, je la rendrai plus raisonnable ; je ne peux pas me défendre de lui conserver un grand intérêt, mais je vois très bien que toute démarche de votre part vis-à-vis d'elle serait plus qu'inutile. »

Cette lettre est presque l'oraison funèbre de l'obstinée prieure, car c'est le dernier document que nous ayons sur son compte. Mgr de Mercy, nommé à l'archevêché de Bourges, ne revint jamais dans son diocèse. M. Paillou s'en tint, à l'égard de Mme Sainton, à la politique d'abstention qui lui paraissait à son droit la plus habile, et la dernière prieure des Cerisiers s'éteignit obscurément à Chavagnes, où elle s'était retirée, avec la pension de 600 livres que lui faisait le gouvernement.

La mère du Tressay, économe, appartenait à la branche ainée de la famille du Tressay de la Sicaudais. Cette branche, aujourd'hui éteinte, était représentée, il y a un demi-siècle, par mademoiselle de la Sicaudais. A sa mort, on brûla, dit-on, tous les papiers de famille regardés comme inutiles. M. le chanoine du Tressay n'entendit jamais parler par ses parents de la mère du Tressay, religieuse fontevriste, sa grand'tante. On ne trouve pas non plus son nom parmi ceux des religieuses pensionnées après la Révolution ; on en peut conclure que sa mort suivit de près son expulsion du couvent des Cerisiers.

La mère Thèrèse Payneau, boursière, fut traduite à la barre

du tribunal révolutionnaire le 1er germinal an II, dénoncée comme ayant résidé sans interruption sur le territoire occupé par les insurgés. Le tribunal décida qu'on procéderait contre elle à une nouvelle information, et la chute de Robespierre, en thermidor, lui valut la liberté.

Il en fut de même pour la mère Marguerite-Rose Blanchard, qui était boursière avant la mère Payneau. Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle fut ajournée et sauvée par le coup d'état de thermidor.

Le 18 messidor an VIII, elle écrivait de Luçon à l'Administration centrale du département : « J'ay le malheur d'être pensionnaire de l'État, par conséquent dans la plus grande misère. La guerre de Vendée m'avait chassée de mon pays. Après avoir tout perdu, je m'étais retirée à Montmorillon dans la Vienne ; je n'en suis revenue que depuis un mois, j'ai apporté mon exeat que j'ai présenté à l'Administration de Luçon pour être portée sur le tableau de cette ville. Il paraît qu'ils ne s'en sont point occupés puisque les autres pensionnaires ont reçu des mandats pour être payés, et l'on m'a dit que pour moi je serais payée de ce semestre à Montmorillon comme par le passé. Je crains que Poitiers ne refuse. Marquez moi, s'il vous plaît, la marche que je dois tenir. »

De Luçon la mère Blanchard se retira à Bournezeau, où elle mourut.

La mère Maillet, née le 5 août 1753, figure sur l'état des religieuses pensionnées en 1804 ; elle habitait à Saint-Florent-des-Bois.

La sœur Marguerite-Françoise Couturier, née le 20 septembre 1741, religieuse converse, avait fait profession le 25 février 1767 ; elle est portée sur le tableau des pensionnées de 1804, et s'était retirée à Fougeré. Le 26 messidor an XIII, le préfet de la Vendée réclamait au maire de Fougeré l'extrait mortuaire de dame Marguerite-Françoise Couturier, ancienne religieuse des Cerisiers, récemment décédée dans sa commune, pour le transmettre au Ministre du Trésor public, ladite dame étant pensionnaire ecclésiastique.

La sœur Bossu, converse également, paraît avoir traversé sans trop de mal la tourmente révolutionnaire. Le 6 nivôse an XI, elle réclamait au sous-préfet de Montaigu la remise d'un certificat de notoriété expédié par le maire de Fougeré et qui la concernait. M. Mazière, chef de bureau à la préfecture, lui répondit que les registres constatant qu'elle avait été dans les temps pensionnée comme religieuse avaient disparu, mais qu'on avait trouvé le compte rendu par Mme Sainton à un district pour l'administration des biens de sa communauté, et qu'en effet elle était inscrite sur cette pièce comme pensionnée. La sœur Bossu était domiciliée à Saint-Hilaire-du-Bois, dans la Loire-Inférieure.

LA LIMOUSINIÈRE

RAIMBERT (Jacques-Gabriel) curé.

Le 16 février 1762, le sieur Simon Goupilleau, notaire apostolique à Saint-Gilles-sur-Vie, rédigeait le titre clérical de M Jacques-Gabriel Raimbert, clerc tonsuré, né à Vairé ; ce titre consistait en une rente de 99[1] faisant partie d'une somme due annuellement par le sieur Jean Goupilleau de la Brissonnière de Vairé. L'acte fut passé en présence de Jean Obgraff, cordonnier, et de Louis Jouet, maréchal, demeurant à Vairé. (*Arch. de la fabrique de Saint-Gilles*).

M. Raimbert fut ordonné prêtre à la Noël de 1763, et, quelques semaines après, nommé vicaire au Grand Luc. En février 1779, il fut appelé à la cure de la Limousinière vacante par la mort de M. Thibaudeau, qui l'occupait depuis 1767. Lorsqu'après le refus du serment à la constitution civile, la situation ne fut plus tenable pour les prêtres fidèles, M. Raimbert apposa une dernière fois sa signature sur le registre paroissial, et, quelques jours après, le 25 juillet 1792, sans attendre le décret de proscription, se présenta aux Sables d'Olonne avec quelques confrères pour s'embarquer sur le sloop *la Providence,* capitaine Tribert.

Les vents contraires ayant retardé le départ, la municipalité des Sables songea à interner les prêtres à Fontenay ; à leurs prières le capitaine prit la mer et les conduisit à Saint-Sébastien, où ils vendirent une forte cargaison de sel qu'ils avaient embarquée pour se créer quelques ressources à l'arrivée. L'une des passagers, M. Gaudin, vicaire de Coëx, écrivait le 14 septembre suivant à sa mère : « J'ai trouvé abondamment le repos et la tranquillité que j'ai cherché sur une terre étrangère : vous savez que M. Raimbert partage mon bonheur ».

Dans une autre lettre du 21 janvier 1793 : « M. Raimbert, avec qui je suis, se porte bien ». Les deux amis habitaient alors Briones, dans la Vieille-Castille, sur les bords de l'Ebre, à 28 lieues de Saint-Sébastien.

M. Raimbert mourut dans cette ville dans les premiers mois de 1795. Le 2 juin de cette année, Mgr de Mercy, répondant à M. Paillou, écrivait : « Je regrette infiniment la mort de trois de nos frères, particulièrement celle de l'excellent curé de la Limousinière annoncée dans votre lettre du 17 avril ». Peut-être mourut-il dans l'accident qui coûta la vie à son compagnon, M. Gaudin *(voir* l'article *Coëx)*.

MOUILLERON-LE-CAPTIF

VOISIN (Jean-René-François), curé.

Le 2 brumaire an VII, le secrétaire en chef du département de la Vendée, Chenu, délivrait à l'ex-curé de Mouilleron-le-Captif un extrait du registre des actes civils de la commune de Luçon, ainsi conçu :

« Le 12 de juin 1754, j'ai baptisé Jean-René-François Voisin, né ce soir du légitime mariage de Jean Voisin, tailleur, et de Marie-Julienne Favereau son épouse. Le parrain a été Gui.-Jean-François Chauveau, la marraine Renée Landais, qui se sont avec moi soussignés.

« Signé au registre *Renée Landais*, *Chauveau*, et *Rondeau-Clouère*, curé.

« Pour copie conforme au registre, à l'exception des expressions ci-devant féodales et nobiliaires qui ont été supprimées conformément à la loi ».

M. Voisin fut ordonné prêtre le 13 juin 1778, à Mouchamp, par Mgr de Mercy, dans une de ses tournées pastorales.

Curé de Mouilleron-le-Captif à la Révolution, il prêta le serment en 1791, abjura en 1794, et se maria. Son civisme lui valut les fonctions de commissaire du Directoire exécutif près le canton de Belleville ; à ce titre, il adressait à l'administration départementale la lettre suivante, en brumaire an V :

« Il se trouve des prêtres et des émigrés dans ce canton. Les débarquements qui ont eu lieu les ont vomis sur les côtes. Les premiers exercent leur ministère, le peuple continue d'avoir confiance en eux ; il serait dangereux de le priver en ce moment de ces êtres. »

Les seuls documents retrouvés sur son compte se rapportent aux intérêts de sa place qu'il tenait à ménager. Il suffira d'en citer un :

« Aujourd'hui 5 brumaire an VIII de la République française,

« Devant nous administrateurs municipaux du canton de Belleville, Vendée, est comparu le citoyen Jean-René-François Voisin, ex-curé constitutionnel de la commune de Mouilleron-le-Captif, lequel après avoir dit qu'il a le plus grand intérêt de constater que dans le temps il se conforma à la loi du 14 août 1792 qui exigeait le serment des ecclésiastiques, a présenté les citoyens Charles Henry, Marie Chauppot, Jacques Rénelaud, René Lomicau et Victor-Damase Gouin, les seuls officiers municipaux existant dans ladite commune, lesquels ont affirmé qu'étant en exercice lors de la prestation du serment exigé des ecclésiastiques par la loi précitée, le citoyen Voisin, qui était alors curé de ladite commune, le prêta dans toute sa plénitude, et qu'ils n'ont aucune connaissance qu'il l'ait rétracté depuis.

« De laquelle déposition ayant été requis de rédiger acte, nons l'avons fait et nous sommes avec les témoins soussignés. »

Suivent les signatures.

NESMY

MIGNONNEAU (Louis), curé.

BERTON (Philibert), vicaire.

Les actes de la Confrérie du Rosaire établie à Nesmy par M. Louis Mignonneau prouvent qu'il était déjà curé de cette paroisse avant 1768. C'est également pendant son administration que le prieuré bénédictin de Nesmy fut réuni à la cure, ce qui lui permit de joindre à son titre de curé celui de prieur. Cette union donna lieu à un long procès, commencé avant 1750, et qui ne se termina qu'en février 1783.

M. Mignonneau, qui était officier municipal de sa commune en avril 1790 (*Arch. Nat.* D^vi 54), ne prêta pas le serment en 1791. Outre qu'on n'en trouve trace nulle part, il était à cette époque probablement très malade, sinon déjà mort, car, dans une liasse de pièces de procédure, un titre du 16 juin 1791 porte : « Nous soussignés, maire et officiers municipaux de la paroisse de Nesmy, reconnaissons avoir retiré des mains de Mlle Mignonneau, seule et unique héritière de feu sieur Louis Mignonneau, vivant prieur de Nesmy, etc. »

C'est donc à tort qu'une tradition locale rapporte qu'au commencement de la persécution le curé de Nesmy aurait réuni ses paroissiens à l'église pour leur faire ses adieux, et qu'au moment de partir il aurait été arrêté et emmené du côté de Nantes.

M. Mignonneau ne fut pas remplacé avant le Concordat ; la paroisse fut desservie pendant la Révolution par des prêtres du voisinage restés en Vendée. Le vicaire, M. Berton, qui avait rempli les fonctions de curé depuis la mort de M. Mignonneau, refusa de prêter le serment civique. Il s'embarqua pour l'Espagne le 12 septembre 1792, aux Sables d'Olonne, sur le brick *Marie-Gabrielle*, capitaine François Lambert, avec 38 de ses confrères ; son nom est le 35e sur la rôle des passagers. La déclaration d'embarquement avait été faite la veille à la municipalité des Sables ; à cette séance se présentèrent

le procureur de la commune et un notable de la ville qui déclarèrent « qu'un grand nombre de prêtres réfractaires sont en cette ville prêts à s'embarquer pour passer en Espagne, et qu'il est intéressant de veiller à ce que lesdits prêtres n'emportent du numéraire dont la sortie du royaume est défendue par la loi. En conséquence et à leur réquisition, le Conseil a nommé M. Mercereau l'un de ses membres pour assister avec lesdits procureur de la commune et notable à la visite qui sera faite des effets desdits prêtres, pour en extraire le numéraire qu'ils pourraient vouloir emporter, et en faire le change en assignats. »

Ainsi allégés, les passagers de la *Marie-Gabrielle* firent la traversée en trois jours, et, à peine débarqués, furent envoyés pour la plupart dans le diocèse de Cuença. Nous n'avons pas de données précises sur les séjours successifs de M. Berton en Espagne ; mais tout porte à croire que sa résidence ne fut pas éloignée de celle de M. Paillou, qui, dans ses lettres, entretint plusieurs fois Mgr de Mercy des inquiétudes que lui donnait la conduite du vicaire de Nesmy. Nous n'avons que les réponses de Mgr. qui constatent le mal, sans le préciser autrement.

Lettre du 14 octobre 1794 : « Vous me parlez de M. Berton d'une manière très affligeante pour moi et bien humiliante pour lui ; votre conduite à son égard est sage ; autant que vous le pouvez faites justice de tous les scandales. Mon Dieu ! comment le terrible mot peut-il trouver son application parmi des hommes marqués au sceau des confesseurs de Jésus-Christ. Ha ! Je ne le sais que trop que le clergé français n'est pas encore ce qu'il devrait être, c'est de plus d'un côté que je l'apprends, et je n'en reste que plus persuadé que c'est à ce malheur que nous devons attribuer la durée du châtiment de Dieu. Mais ne sont-ils pas incorrigibles ceux qui résistent aux terribles leçons que nous avons reçues ? »

Du 18 février 1795 : « C'est bien sincèrement que je gémis sur les désordres de M. Berton et de M. Herbert. Il est fâcheux

que, par des raisons de prudence que j'approuve, vous ne puissiez pas traiter le dernier comme le premier. Oh ! rien ne pouvait me consoler que l'espoir de leur conversion. Je demande à Dieu tous les jours qu'il me les rende, qu'il me fasse la grâce de ne les voir que sincèrement pénitents et qu'il m'épargne la douleur de les punir. »

Du 30 janvier 1796 : « La conduite de M. Berton est plus qu'irrégulière et je ne peux prendre confiance en ses projets. Vous avez bien fait d'en prévenir MM. Brumault et de la Colinière, afin que, s'il leur arrive, ils le punissent de sa témérité ; et Dieu veuille que dans le païs il ne devienne pas une pierre de scandale. »

Cette lettre indique que M. Berton avait quitté l'Espagne vers la fin de 1795, pour rentrer en France, malgré M. Paillou, avec des projets qu'on ne nous dit pas. Le vicaire de Nesmy échappait ainsi du moins à la surveillance de M. Paillou, et Mgr. ne parle plus de lui avant juillet 1801. Dans une lettre du 18, il mande à M. Paillou revenu lui-même en Vendée : « Je suis surpris que vous ayez employé Berton ; sans doute que vous en avez mieux espéré que par le passé. Puisse-t-il en effet être devenu meilleur et ne plus nous causer de nouveaux chagrins ! »

M. Paillou était trop prudent pour avoir confié une paroisse à M. Berton, si sa conduite depuis 1796 ne lui avait pas donné les plus sérieuses garanties. L'abbé Berton mourut moins de quatre ans après ; le 15 prairial an XIII, le préfet écrivait au maire de Rosnay : « J'ai appris la mort du desservant de votre commune, le sieur Philibert Berton. Il était du nombre des pensionnaires ecclésiastiques ; je vous prie de m'envoyer un extrait de son décès. » (*Arch. Dép. Vendée*).

La cure de Nesmy avait été vendue nationalement le 24 thermidor an IV ; en février 1810, la commune acheta un nouveau presbytère, sur les 300,000 f. donnés par l'empereur dans ce but aux paroisses du département, lors de son voyage en Vendée.

(*A suivre*) EDGAR BOURLOTON.

UNE INSCRIPTION GALLO-ROMAINE A CIVRAY

PRÈS MAILLEZAIS (Vendée)

Notre région de l'Ouest est extrêmement pauvre en monuments épigraphiques. L'*ager Pictonum*, en particulier, n'est guère représenté que par quatre pages, et à peine vingt-cinq numéros, dans le tome XIII du *Corpus* latin, dont la première partie a seule paru par les soins de M. Hirschfeld. A ce titre, le moindre fragment que l'on y découvre a un intérêt de beaucoup supérieur à celui qu'il posséderait dans telle autre région, comme la Narbonnaise par exemple, où les anciennes inscriptions se rencontrent par centaines.

M. Louis Brochet, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a eu la bonne fortune de recueillir, il y a quelques mois, dans le voisinage de Maillezais, à 500 mètres environ du village de Civray, un fragment d'inscription qui est ainsi conçu :

VIA·PRIVAT
C·IVL·TAVRIC

Une cassure partage ce fragment en deux parties sensiblement égales. Les lettres, parfaitement gravées mais un peu anguleuses, ont environ 0m06 et semblent remonter au deuxième siècle. Un jambage oblique, dont on aperçoit la trace à une certaine distance de la base du V par lequel commence la première ligne, permet de croire que cette lettre formait un monogramme avec un A. Dans le mot PRIVAT, les lettres

V et A sont placées l'une dans l'autre et ont l'aspect d'un losange aux côtés débordants. A la seconde ligne enfin, la dernière lettre est un C dont il ne reste plus qu'une amorce. La pierre elle-même a 0m60 de long sur 0m40 de large et 0m10 d'épaisseur. M. Brochet a eu l'obligeance de m'en faire parvenir un excellent moulage qui m'a permis de l'étudier tout à loisir. Il me paraît bien, sans pouvoir l'affirmer, que cette pierre est incomplète de tous les côtés. Cela ne fait pas de doute latéralement, mais il est plus malaisé de se prononcer pour les deux autres côtés dont les tranches sont à arêtes vives. On peut croire cependant que la pierre a été retaillée et il semble même que l'on puisse distinguer des amorces de lettres, notamment celles d'un D au dessus du groupe VIA. Quoiqu'il en soit, la lecture de ce fragment est assez difficile. A première vue, on n'y relève que des noms. Les lettres VIA, ou peut-être AVIA, terminaient un gentilice irrestituable. *Octavia*, *Flavia*, *Gavia* peuvent convenir également ainsi que beaucoup d'autres. Le second mot était certainement *Privata*. Les exemples de ce cognomen sont du reste nombreux. A la seconde ligne, on reconnaît de même les trois appellations *C(aius) Jul(ius) Tauric(us)*, mais non pas sans doute au nominatif. Il faut donc renoncer à une interprétation certaine et ne proposer que sous réserve celle que voici :

D(iis) [M(anibus). Oct]avia Privat[a sibi et] C(aio) Jul(io) Tauric[o, marito (ou *filio* ?) *ponendum curavit]*.

« Aux dieux Mânes. Octavia Privata a fait construire ce tombeau pour elle-même et pour Caius Julius Tauricus, son mari (*ou* son fils) ».

On s'est étonné quelquefois du très grand nombre de *Caii Julii* qui se rencontrent dans les Gaules. La plupart sans doute tiraient leur origine des premiers Gaulois qui reçurent de César la qualité de citoyen romain. Conformément à l'usage, ces Gaulois prirent le nom de leur bienfaiteur et le transmirent à la fois à leur propre descendance et à celle de leurs affranchis.

Le village de Civray se trouvait sur la voie romaine de

Nantes à Saintes. C'est d'ailleurs le long de cette voie, encore apparente sur une étendue de plus de 300 mètres, que l'inscription qui précède a été découverte.

Dans son ouvrage sur *les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, Lièvre avait soupçonné le tracé d'un chemin « qui mettait Nantes en rapport avec Saintes ».

« Si on suppose, dit-il, une ligne droite allant du premier de ces chefs-lieux à l'autre, on constate que sur une longueur d'environ quarante kilomètres elle se superpose à une chaussée romaine depuis longtemps reconnue, celle de Nantes à Rom. On remarque, en outre, que cette ancienne voie, sans y être obligée par des obstacles naturels, et comme pour se prêter à un embranchement, dévie d'abord sensiblement à droite. Ce n'est que vers Montaigu qu'elle reprend sa direction normale et c'est là aussi, près de l'antique *Durinum* (Saint-Georges de Montaigu), sinon à Durinum même, que le chemin de Saintes devait s'en détacher. Il y aurait lieu d'en rechercher le tracé depuis Montaigu jusqu'à Ingrande[1] ».

Le souhait de Lièvre a été rempli. M. Brochet, qui connaît mieux que personne le département de la Vendée, m'écrivait dernièrement: « En se reportant à la carte de l'état-major, on peut très bien reconstituer la ligne de Nantes à Saintes. Ce chemin, en allant vers Nantes, se dirigeait presque en ligne droite sur le Poiré-sur-Velluire, — où l'on a trouvé, il y a trente ans, une quantité considérable d'objets romains, — Le Langon, Monzeuil et Nalliers, pleins de souvenirs de l'époque gallo-romaine. De ce dernier point, la voie s'infléchissait pour couper l'antique « chemin vert » non loin de Féolette, et se diriger de là sur Thiré, — l'antique Ruson où l'on frappait monnaie sous les mérovingiens, — Saint-Juire et Champgillon, — anciennes commanderies, — Féolé, la Réorthe, Ingrande, Chantonnay, Montaigu et Nantes.

« En allant vers Saintes, la voie passait par ou près Reth, le Vanneau, Sansais, Tonnay-Boutonne et Saint-Savinien[2]. »

[1] Lièvre, *op. cit.*, p. 9.
[2] Lettre du 5 décembre 1899.

Il n'est pas douteux qu'un milliaire a surtout de l'importance pour reconstituer le tracé d'une voie. Mais à défaut d'un renseignement de cette nature, on peut recourir utilement aux agglomérations gallo-romaines dont témoignent les inscriptions. A ce point de vue, le fragment signalé par M. Brochet est encore précieux, parce qu'il met en évidence la haute antiquité du village de Civray.

E. Espérandieu.

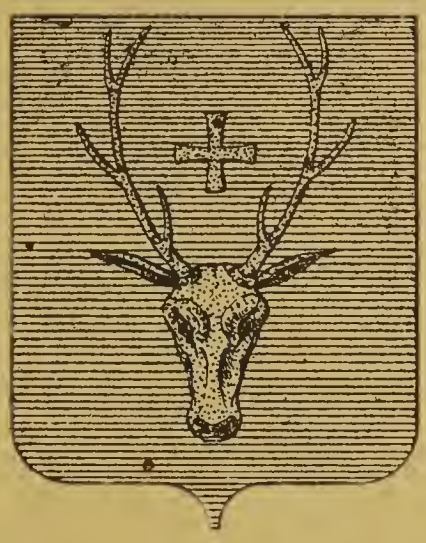

ARMES DE MONSEIGNEUR DE NIVELLE

Évêque de Luçon.

(*Cliché de M. J. Robuchon*)

LES URSULINES CLOITRÉES DE LUÇON

AU XVIIe SIÈCLE

(D'après leur correspondance)

En 1789, Luçon paraît avoir eu quatre maisons de Religieuses : les Sœurs de l'Union chrétienne, dites aussi *les dames de la Propagation* ou *Propagandes de la Foi*, parce qu'un de leurs buts principaux était d'élever de jeunes protestantes pour les amener à la conversion ; — les *Filles de Saint-Vincent de Paul* ou *de la Charité* qui desservaient l'hôpital ; — les *Filles de la Sagesse* qui, au nombre de trois seulement, portaient des secours à domicile et dirigeaient une filature ; — les *Ursulines cloîtrées*.

Les premières étaient établies au centre de la ville. Le nom de l'Union chrétienne a été donné à la rue où se trouvait la principale entrée de leur maison, qui est devenue le Carmel.— Les secondes, avons-nous dit, desservaient l'hôpital dont l'emplacement est encore aujourd'hui le même qu'autrefois.— Les troisièmes résidaient, à l'ouest de la ville, dans une maison de la rue des Sables qui appartient à M^elle^s Rivasseau.— Enfin, les quatrièmes occupaient, au nord, la maison noble de la Clémencière avec le fief de Lafuye, sur la paroisse et non loin de l'église de Saint-Mathurin[1].

[1] L'église de Saint-Mathurin s'élevait sur le champ de foire actuel de Luçon et était entourée de deux cimetières.

L'histoire générale de l'*Union chrétienne* a été écrite récemment par notre savant confrère M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny. De son côté, M. Bitton a publié, jadis, dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1888, l'histoire du couvent de l'*Union chrétienne*, à Luçon, transformé et appelé le *Petit Saint-Cyr*, histoire écrite par Mgr Jean Brumauld de Beauregard, ancien chanoine de Luçon, mort évêque d'Orléans et frère du Fondateur, l'abbé André.

Quant aux *Filles de la Charité* et aux *Filles de la Sagesse*, leur histoire est connue de tous, et M. Edgar Bourloton, dans un très intéressant article de la *Revue du Bas-Poitou*, année 1899, 2e livraison, nous raconte comment elles ont été odieusement chassées de Luçon par les révolutionnaires.

Le même auteur a dit aussi, 1re livraison de la même année, e sort pareil réservé aux *Ursulines cloîtrées* dont il nous donne les noms, à l'époque de leur dispersion[1]. Mais, de leur histoire on ne sait que bien peu de choses, non plus que de leur arrivée à Luçon.

Le travail que nous offrons aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* est loin d'être complet : il n'a pas la prétention de *combler une lacune historique* ; C'est tout simplement une petite contribution à l'histoire des *Ursulines cloîtrées* de Luçon, pour l'usage de ceux qui voudront l'écrire.

Cet ordre, semblable en cela à ceux de St-Augustin, de St-Benoît et de St-François se divise en plusieurs congrégations, et la diversité de l'habillement, de la manière de vivre de chacune en a fait comme autant d'ordres différents, n'ayant guère de commun que le nom.

Fondées en Italie, vers l'an 1537, par Ste Angèle de Brescia, les Ursulines s'implantèrent en France, à Paris, en 1612, grâce au zèle et à la piété de madame de Sainte-Beuve à qui l'on

[1] Dans une note annexée à son article sur *le Petit Saint-Cyr de Luçon* M. Bitton a confondu le personnel de l'*Union chrétienne* avec celui des *Ursulines*. Tous les noms qu'il cite, sauf un, se retrouvent, en effet, aux *Ursulines*. (Voir *Annuaire*, 1888, p. 186 — et *Revue du Bas-Poitou* 1899, 1re livraison p. 50.

ne peut refuser le titre de seconde fondatrice, dit l'abbé Migne, quoiqu'elle n'ait jamais porté l'habit de religieuse. C'est à la mère Cécile de Belloy que revient l'honneur d'avoir été la première religieuse Ursuline de Paris.

La congrégation se répandit promptement en France et vit s'élever bientôt plus de 350 monastères.

Dans ce nombre figure celui de Bordeaux, fondé par le cardinal de Sourdis et la mère Françoise de Cazères de la Croix, auquel se rattachent les monastères de Poitiers, de Niort et de Luçon.

Un curieux manuscrit appartenant aux Dames de Chavagnes, du couvent de Luçon, qui nous a été très gracieusement communiqué, nous a appris l'origine du monastère des Ursulines en cette ville. Parmi de nombreuses copies de lettres, se trouve en effet, un mémoire adressé, sur sa demande, à madame la Supérieure des Ursulines de Paris, le 12 janvier 1667, par la Supérieure du lieu.

C'est une page d'histoire qui mérite d'être transcrite intégralement.

« Pour ce qui regarde cette pauvre maison, très Révérende « et très Honorée Mère, je ne vois point comme je vous puisse « donner aucun mémoire de ce qui s'y est passé, puisque c'est « moy-mesme qui l'ait commencée. Et, par la providence de « Dieu, nous avons arrivé icy le jour de Saint-Luc dont je « portois le nom. Cela sans aucune précaution. Ce fut l'année « 1631. Feu Monseigneur Emery de Bragelongne qui estoit « pour lors évesque, eut la bonté de nous recevoir sans aucune « fondation ny moyens temporels. Quatre pauvres religieuses, « sans avoir aucune pension, ny quoi que ce soit ! Votre cha- « rité n'accuse-t-elle pas notre improdence (*sic*) à mesme temps? « Ma très chère Mère, nous n'avions pas seulement une maison « pour nous loger, mais une pauvre femme, qui estoit feu ma « mère, nous en loüa une et s'obligea vers mond. Seigneur de « nous nourrir toutes quatre, trois ans. Et moy je lui promet- « tois de faire mon possible pour la soulager, en ses obliga-

« tions, dans la grande affection que le bon Dieu me donnoit « d'establir icy une petite maison où il fut à jamais loué et « servy. Je m'apperçois que je m'oublie de vous dire où j'ay « eu le bonheur d'estre religieuse ; c'est en notre maison de « Poitiers, de la congrégation de Bordeaux. Mon contrat de « religion fut fait le jour de Saint Jean-Chrysostome 1620. De « vous dire mon nom, il ne mérite pas d'estre escrit (je suis « une pauvre personne de la lie du peuple), sinon celuy que le « bon Dieu m'a donné aux saints fonts du Baptesme qui est « *Marguerite,* et dans la sainte religion, j'ay receu celuy de « *Saint-Luc*. La divine providence a voulu que j'ai esté trois « ans et demy novice, mes parents n'ayant pas eu plus tôt de « quoy payer notre pauvre petit (*sic*) dot.

« Le premier septembre 1625, la supérieure de Poictiers qui « estoit pour lors la mère de Gauffreteau, fit un établissement « en la ville de Niort, diocèse de Poictiers, lequel établisse- « ment fut demandé par le maire, échevins et autres habitans « de la ville qui donnèrent, pour cet effet, une maison ; et cy fut « envoyée, n'ayant que deux ans de profession, sous la conduitte « d'une mère Cazère. Nous estions cinq en tout, si j'osois dire, « qui commencèrent et poursuivirent avec si peu d'esprit in- « térieur et de mortification qu'il y a eu presque toujours de « la confusion. Et c'est l'unique sujet qui m'engagea de faire un « effort pour en sortir et d'entreprendre de me jeter entre « les bras de la providence de Dieu, sur la foy et l'espérance « que j'avais qu'il m'ayderoit, puisque je n'avois point d'autre « dessein que de sortir de la confusion pour avoir moyen de « me donner toute à luy dans un lieu où son nom seroit glo- « rifié et la pureté de notre institut étroitement gardée. Et « c'est ma Révérende Mère, ce qui m'obligea de me donner « l'honneur de vous écrire pour vous demander des reglemens, « il y a environ six ou sept ans, voyant, dès lors, un achemi- « nement et des dispositions très grandes, en cette pauvre « maison, pour y former le véritable esprit de notre institut. « Mais comme jusqu'icy il n'y point d'autre supérieure que

« moy, bien que l'on aye toujours fait l'élection de trois en « trois ans, et que j'aye toujours été confirmée. C'est le mal- « heur qui fait que, par mon incapacité, le bien et la sainte « perfection demeure et s'avance très peu.

« J'amené trois religieuses travailler avec nous dont il y « avoit deux proffesses de Poictiers et l'autre professe de « Niort, estoit ma sœur[1]. Elles sont toutes trois décédées.

« Nous en avons aussy enterré neuf ou dix autres proffesses, « de cette maison, qui sont mortes comme elles avaient vescu « fort religieusement ; puisqu'il est vray de vous dire que, « comme c'estoient des premières, elles avoient vescu dans « une pauvreté telle que vous le pourrez inférer de ce que je « vous ay écrit cy-dessus. Nous ne pouvions pas avoir de quoy « nous nourrir et vestir, puisque nous n'avions pas de quoy « nous loger. Je serois trop honteuse de vous raconter cent « choses qui ont arrivé en cette maison où le doigt de Dieu « s'est fait sensiblement paroistre. La divine bonté le fera « connoistre, si c'est sa sainte volonté. Je demande pardon à « votre Révérence si je ne satisfais pas aux choses que vous « désirez de moy. Je supplie votre bonté que cela ne me prive « point de l'honneur de votre précieuse amitié et très sainte « société.

« Si vous aviez agréable nous envoyer vos *cérémoniaux*, « tant pour les cérémonies de réceptions religieuses que pour « les funérailles, nous ferions bien tenir l'argeant, et nous « serions très obligées à vos saintes charitez, si elles contri- « buoient à la formation entière de ce petit édifice...

Signé : Soeur Marguerite de saint-Luc.
rel. ind. »

[1] Morte le 24 août 1654. « J'ose vous dire qu'elle estoit ma sœur, âgée de quelque 45 ans et en a passé 28 en la sainte religion. Elle se nommait la mère René de Saint-Charles... Elle estoit venue de couvent de Niort pour l'establissement de celui-cy ». (*Lettres*).

Dans une lettre du 6 avril de la même année, la sœur Marguerite de Saint-Luc complète son mémoire en donnant le nom qu'elle portait dans le monde.

« J'avoüe, ma Révérende Mère, que je croyois estre dis-
« pencée de dire mon nom autrement que *sœur Marguerite de*
« *saint-Luc ;* mais puisque notre Révérende Mère, votre supé-
« rieure, me fait l'honneur de me commender ; la maison dont
« je suis sortie s'appelle *la Bérangerie*, et mon conom (*cogno-*
« *men*) est *Choquet*... »

Outre ces précieux détails sur la fondation des Ursulines de Luçon, notre manuscrit contient une grande quantité de lettres, écrites à divers, notamment celles qui sont mentionnées plus haut, adressées par sœur Marguerite de Saint Luc à la supérieure des Ursulines de Paris. Dans ces lettres elle lui demande des renseignements, des livres et aussi « *une poupée de son saint habit* » s'excusant d'avoir fondé la maison de Luçon sans avoir jamais vu de maison régulière... « attendu que nous ne pouvons concevoir comme sont faites vos robes et manteaux, n'en ayant jamais veu. »

Les Ursulines de Luçon ne portaient pas de manteaux.

La maison de « Bourdeaux » d'où leur congrégation est immédiatement sortie n'était pas « dans toutes les formes de « régularités où sont aujourd'huy la meilleure partie de nos « maisons de Sainte-Ursule. »

Dans une autre lettre, elle réclame de nouveau *la poupée habillée* en Ursuline de Paris ; « pour nous conformer, dit-elle, « autant à l'extérieur, que nous souhaitons nous unir à tous « les règlements intérieurs. »

Il s'agit, on le voit, d'une réforme à introduire, et la *formule d'union* avec les Ursulines de Paris que réclament celles de Luçon en est une preuve évidente.

La question d'habillement était loin d'être pour elles une chose accessoire et de peu d'importance. A Poitiers, à cette même époque, le monastère des Ursulines n'avait-il pas été le théâtre d'un « *furieux désordre* ». C'est ainsi, du moins, que le fait est

qualifié dans une correspondance, — parce que quelques-unes des religieuses tenaient pour *la guimpe ronde* et d'autres pour *la guimpe longue,* et cela avec une telle opiniâtreté, que l'affaire fut portée devant l'Archevêque (?) « et qu'elles remuè-« rent toutes les puissances où elles pouvaient entrer pour « rendre, chacunes, leur parti le plus fort! »

Notons que les sœurs de Luçon furent bientôt pleinement satisfaites. Poupée et règlement, tout leur fut promptement expédié de Paris. « Il est vray que nous sommes tout à fait ravies de « votre cérémonial des sacrements de Confession et de Sainte « Communion. Celui de la vêture est admirablement dévot... »

Peut être les accusera-t-on d'être un peu formalistes, en lisant la lettre que la Mère Marguerite de Saint-Luc adresse à la Supérieure de Nantes (1666) pour la prier d'acheter deux douzaines de *couvertes vertes.* « On en trouve bien à Luçon et à la Rochelle « écrit-elle », mais non point vertes, et « *je crois* « *que c'est la couleur de toutes nos maisons,* qui fait que « je souhaite beaucoup rendre ce petit auspice uniforme... »

Ne doit-on point voir percer, au contraire, à travers tous ces petits détails, le grand désir qu'avaient les Ursulines de Luçon d'arriver à la perfection de leur institut, puisqu'elles se modèlent sur les monastères les plus parfaits, comme celui de Paris? « Les capucins sont toujours nos confesseurs. Un « nouveau venu, le P. Hilaire nous a fait estimer des statuts « de nos Mères Ursulines de Paris. » (1659).

Messieurs de Port-Royal publient-ils un nouveau livre ascétique, tel que les *Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur pour tous les jours de l'année,* qu'elles s'empressent aussitôt de se le procurer.

Tous les jours, elles récitent l'office et se servent pour cela du bréviaire *romain* en gros caractères, en quatre tomes, avec les rubriques en français. Une des lettres de notre manuscrit porte la commande suivante : « Je prends la liberté de sup-« plier votre bonté de vouloir prendre la peine de nous faire « acheter deux douzaines de cahiers des offices de saint Augus-

« tin et de sainte Ursule pour les Ursulines. Il ne faut point « qu'ils soient reliés ; c'est pour attacher à la fin de nos « bréviaires. »

A certaines fêtes, celles des patrons de l'ordre par exemple, l'office était solennel et chanté en musique. Maintes lettres nous fournissent la preuve que la musique était très cultivée chez les Ursulines de Luçon, celle-ci, entre autres, adressée à M. Bourgouin, maître faiseur de violes, à Nantes (juillet 1653). « J'ai receu, il y a quelque temps trois parties de violes des- « quelles nous sommes extrêmement contentes et satisfaites. « Nos filles sont ravies de les avoir... C'est pourquoy, Mon- « sieur, je vous prie de me faire un mémoire du prix que « vous vendez les quatre parties ensemble, sçavoir une *basse*, « une *taille*, une *haute-contre* et un *supérius*... J'avois encore « prié M. Doutteau m'achèter *deux grands archets de basse*.. » « Le 16 novembre 1658, elles prient M. Froment, doyen du « chapitre de Luçon, qui se trouvait à Paris, de leur envoyer divers objets, puis « *une demie douzaine de chanterelles pour le violon.* » Le 21 août 1665, sœur Marguerite de St. Luc, écrit à M. Froment à Luçon : « Je supplie votre charité d'avoir pour « agréable de vouloir, demain, célébrer les honneurs de notre « père *Saint-Augustin* dans notre petite chapelle. M. l'official « nous a promis d'y faire trouver sa compagnie pour honorer « *notre petite symphonie*, qui se prépare à faire de son « mieux. »

En 1656, M. l'abbé Augeau (un chanoine probablement) fait l'office d'aumônier ; mais deux ans plus tard, elles ont un aumônier en titre. C'est l'abbé Pierre Joslin dont le nom paraît dans un conflit qui s'éleva entre le couvent et la cure de St-Mathurin, au sujet de l'inhumation de Marie Clavier, une de leurs pensionnaires, décédée au couvent, le 26 février 1658.

M. Michel Coustant, curé de Saint-Mathurin, ayant été prié par maître Cothereau, apothicaire, et Chauvinière, parents de la défunte, de faire sonner le trépas, se rendit avec son vicaire chez les Ursulines pour lever le corps, faire les cérémonies reli-

gieuses et la sépulture au lieu de ses ancêtres, c'est-à-dire dans le cimetière de la paroisse. Comme la défunte était de Luçon, il avait été décidé par les Ursulines qu'elle ne serait pas enterrée dans le cimetière du monastère. M. l'aumônier fit seulement la levée du corps et voulut ensuite le remettre aux mains de M. le curé ; mais celui-ci refusa de le recevoir ainsi et s'en retourna avec tous ses assistants, prétendant qu'il avait été lésé dans ses droits, ainsi que sa Fabrique. Procès-verbal fut dressé aussitôt. Dans ces conjonctures, les parents allèrent immédiatement exposer l'affaire à l'évêque qui fit commander d'enterrer le corps dans le cimetière de la communauté.

Le 20 mars suivant, M. Coustant fait assigner les Ursulines par le sergent royal Gallerneau. Mais les sœurs refusent de comparaître et s'en expliquent, en disant qu'elles ne reconnaissent pas d'autre supérieur que Mgr l'évêque du diocèse qui leur donne des prêtres pour les administrer, elles, leurs pensionnaires et leurs domestiques ; que leurs Bulles et leurs Règles les lient aux évêques sans aucune autre dépendance ; que les pensionnaires admises dans leur clôture demeurent, comme elles, sous la conduite du confesseur de la maison et font leurs Pâques dans le monastère et non à la paroisse ; que les prédécesseurs de M. Coustant n'ont jamais eu pareille exigence ; qu'on a fait pour Marie Clavier, pensionnaire, ce que l'on fait d'ordinaire : M. Joslin, l'aumônier, après l'avoir administrée, l'a enterrée par ordre de Monseigneur et à la prière de M. Cothereau et Chauvinière, ses parents ; d'ailleurs, leur sexe et leur clôture les mettent à couvert de la plainte formée contre elles... etc...

Quelle fut l'issue de l'affaire ? Le manuscrit ne le dit pas au juste. Il est certain, néanmoins, que le curé chicaneur ne se tint pas pour battu du premier coup. Le procès fit son chemin et alla à Fontenay ; la supérieure en écrivait au procureur du roi, Julien Collardeau, son cousin, en avril 1658. Il est à présumer toutefois, que le droit des Ursulines fut reconnu et qu'elles ne furent pas longtemps inquiétées à ce sujet.

Il ressort de ce qu'on vient de lire et de mainte autre lettre que les Ursulines avaient des *pensionnaires*, et des meilleures familles du Bas-Poitou. Souvent même, ces pensionnaires finissaient par entrer définitivement dans la congrégation et leurs dots furent le commencement de la fortune de la communauté dont, on s'en souvient, si humble et si pauvre avait été l'origine à Luçon. Parmi ces pensionnaires nous citerons, toujours d'après les lettres, une demoiselle de la Jarrie, une demoiselle de la Bretesche, une demoiselle du Coing, une demoiselle de la Barre, deux demoiselles du Chastellier-Montbault, une demoiselle de la Vergne-Greffeau, une demoiselle de Montbail, une demoiselle du Langon, les deux filles du baron de la Baule de l'Aubrais, une demoiselle du Bois-Cholet (de l'Herbergement) deux demoiselles de la Tigerie (des Sables d'Olonne), une demoiselle Barathon (des Sables d'Olonne), une demoiselle du Vivier, une demoiselle de Citois... etc., etc. Pour leur admission, on demandait qu'elles eussent « un petit meuble de table « de lit qui consiste en quelques serviettes, cuillère d'argent, poteau, quelques escuelles et des linceuls (draps)... »

Le 25 août 1660, sœur Marguerite de saint-Luc écrit au baron de la Baule de l'Aubrais que, selon son ordre, elle achètera à ses deux fillettes « des Heures et des coiffes de taffetas, des « mouchoirs de pochette... un couble d'aunes de droguet, à la grande laize, pour faire des devantières... » Rien que par ces menus détails on voit que la toilette était des plus simples. — La pension était de 50 écus, et la dot d'une fille riche, pour être admise dans la congrégation, de 1600 livres.

Le temps que leur laissaient l'office et l'instruction de ces jeunes filles, les sœurs l'employaient à confectionner des *agnus*, des *ornements* d'églises, des *aubes* etc..

Monseigneur de Nivelle, évêque de Luçon aimait beaucoup ses filles de saint-Ursule et les comblait de ses présents. « Vos largesses, lui écrivent-elles, le 4 septembre 1650, pour le « remercier, sont telles que notre petite maison en est tout « ornée et toutes ses principales demeures. Votre sainte cha-

« rité nous a donné l'image du crucifix sur l'autel de notre « pauvre chapelle, celuy de la Sainte Vierge avec le petit Jé- « sus, accompagné de belles fleurs dans notre chœur, encore « l'image du crucifix avec *la légende des saints* sur un beau « pulpitre, dans notre ouvroir, et une châsse en broderie avec « des reliques pour notre sacristie (lorsqu'il aura pleu au bon « Dieu de nous en donner une) sans compter une bonne « somme d'argent[1] avec mille autres libéralités qui tiennent « toutes vos pauvres petites filles en admiration... » En reconnaissance, elles chanteront une grand'messe, tous les premiers dimanches du mois « pour la sacrée personne » de Monseigneur.

Une fois, Mgr envoie de la *marmelade* ; une autre fois, « *deux beaux grands et bons potages*... J'oserai dire que ça été « un petit miracle parmy toute cette compagnie, parce que aucune n'en avait jamais veu de cette façon... » Puis, ce sont *des tableaux de Notre-Seigneur et de la très Sainte Vierge*[2] et de *beaux anges* pour la chapelle.

A l'avènement de Mgr Colbert, les Ursulines saluent le nouvel évêque par la plume de leur supérieure: « Monseigneur, « puisqu'il est vray que les moindres petites bestioles de la « terre se réveillent et excitent leurs mouvements, à la nais- « sance du soleil, c'est à bien plus juste titre que nous célébrons « des festes et que nous chantons des cantiques d'allégresse, « à l'heureuse entrée de votre sacrée personne en ce lieu... » La lettre est datée du 8 mars 1662.

[1] Mgr de Nivelle fut pour les Ursulines de Luçon plus qu'un bienfaiteur ; il doit être regardé comme leur fondateur. C'est, en effet, avec les secours en argent qu'il leur procura qu'elles purent acquérir, le 8 octobre 1656, la maison de la Clémencière avec le fief de Lafuye, moyennant la somme de 9,872 l. Auparavant, elles logaient, près de l'évêché, dans la maison dite de *Tousvents*, maison qui fut achetée plus tard, par le Chapitre.

[2] Peut-être des tableaux peints par lui. On sait que Mgr de Nivelle était artiste

C'est probablement sous son épiscopat que fut bâtie la chapelle qui existe encore. Quant au beau rétable qui la décore, il fut évidemment placé plus atd, sous l'épiscopat de Mgr Barillon dont il porte les armes.

M. Froment, le doyen du chapitre, est aussi plein d'estime et d'affection pour elles. Un jour, il fait présent à la supérieure d'un beau crucifix, « bien digne, dit-elle, d'être présenté « à une abbesse et je ne suis qu'une chétisve servante... » Aussi, quand revient la fête de *Saint Anthoine*, patron de M. Froment, elles ne manquent pas de lui offrir leurs souhaits et leurs compliments les mieux tournés.

C'est lui qui fait leurs commissions à Paris... et leur achète des *chanterelles* pour le violon, des *lunettes* etc...

Parmi les amis du couvent, il faut citer encore M. le Chantre, un bon chanoine. A lui aussi les Ursulines offrent des souhaits de fête, quand arrive la *Saint Jacques,* et sur le ton d'une aimable plaisanterie : Qu'on lise plutôt le compliment de la Révérende Mère de St. Luc, le 25 juillet 1666 : « Monsieur, si « je ne sçavais que celuy qui se présente sur le midy fut aussy « agréablement receu du Maistre que celuy qui avait esté « diligent au matin, sans mentir, je n'oserais vous venir « trouver si tard, M. notre illustre *Jacob* (Jacobus *Jacques*). « Mais mon bouquet n'estoit pas si bien rangé, ce matin, que « vous le trouverez ce soir, si votre bonté, à la faveur de *la* « *nuit*, donne *jour* aux inclinations de votre plus obéissante, « plus obligée et plus affectionnée servante, la bonne femme « de *Saint-Luc*, qui *Marguerite* avoit nom, mardy ou environ. »

« De votre solitude de Jésus, cette vigile de Saint-Jacques.

« MONSIEUR,

« Je viens faire les renouvellemens
« De mes plus humbles complimens,
« A quoy je ne manque tous les ans
« Et toujours avec la qualité
« De « *petit mercier*, *petit panié* ».
« Si vous me faites bonne réception
« Jamais vous ne vîtes comme *nous chanterons.*
« Nous vous entendons pour cela avec grande dévotion
« Puisque je suis, sans aucune haesitance,
« En vous faisant la révérance,

La plus humble et la plus obligée.
« De toutes celles de la contrée,
« Qui veut à jamais vous obéir
« Et de tout son cœur vous servir,
« C'est sœur Marguerite, la malade,
« Qui n'espère de guérison
« Que par votre sainte bénédiction ».

En finissant, elle fait allusion, à ses « *continues infirmités* « *qui lui ont beaucoup accourcy la veue* ». *(Lettres).*

Nous terminerons notre cueillette dans le vieux manuscrit des Ursulines en reproduisant une dernière lettre que la sœur Marguerite de Saint-Luc écrivait à ses sœurs, de Marans où elle se trouvait en mission, le 21 décembre 1666. Cette lettre nous fait connaître tout le personnel du couvent à cette date.

« A la précieuse communauté de Sainte-Ursule de Luçon. Je « vous avoüe que Notre-Seigneur nous bénit par vos saintes « prières dans notre petite mission... Je vous remercie des « bontez que vous m'avez témoignées dans vos pieuses lettres. « Mon cœur s'est attendri jusqu'aux larmes, vous aymant « toutes d'une dilection très cordiale... Il me prend envie de « vous nommer toutes.

1. Premièrement, vous, ma très chère des Anges,
2. Ma bonne de l'Assomption,
3. Mon aymable de sainte Thérèse,
4. Ma précieuse sainte Marguerite,
5. Ma bonne des Archanges,
6. Ma pauvre saint Denis,
7. Mon agréable sainte Magdeleine,
8. Ma fidelle passion,
9. Ma dévote sainte Marie,
10. Ma petite levrette sainte Cécile,
11. Ma chère mignonne sainte Anne,
12. Mon bon petit agneau,
13. Mon bon petit oyseau Oriou,
14. Ma constante sainte Elisabeth,

15. Ma très ferme saint François,
16. Ma bonne petite Monique avec les Tigeries,
17. Ma chère cousine de Saint-Bernard,
18. Ma soupirante de Saint-Charles,
19. Ma toute infirme sœur de Saint-Augustin,
20. Et vous, ma bonne petite Croix,
21. Et vous, ma bonne petite fille de Saint-Paul,
22. Avec votre bonne compagne de Sainte-Catherine,
23. Ma chère sœur de Saint-Nicolas,
24. Avec ma bonne gouvernante de Saint-Pierre

« Embrassez ma chère sœur de Sainte-Ursule et n'oubliez « pas nos deux sœurs converses.

« Je vous prie, mes très chères filles et bien aymées en « N.-S., de saluer toutes nos filles pensionnaires de ma part « et, sur toutes, ma précieuse et chère de La Morelière. Adieu, « adieu, mes bonnes, mes chères ! Je ne voy pas, mais je ne « me lasse de me signer votre véritable servante pour jamais. « — Sœur Marguerite de Saint-Luc, sup. ind. »

La Mère Marguerite de Saint-Luc, née Choquet de la Bérangerie, mourut le 1er janvier 1679, âgée de quatre-vingt quatorze ans. Sa maison était alors en pleine prospérité. C'était une femme d'un grand mérite, « une âme d'élite, que « son esprit élevé, sa piété, sa bonté, son amabilité, unis à « bien d'autres vertus, auxquelles elle joignait un tact parfait « et une grande capacité, rendaient recommandable à tous « ceux qui la connaissaient[1]. »

Elle fut enterrée dans le chœur de la chapelle.

Hte Boutin.

[1] Notice. *Arch.* du Couvent.

LES

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

DANS LES COLLÈGES POITEVINS

(Suite[1])

II

Dans leur collège fondé à Niort en 1716 et subventionné par l'échevinage, les Pères de l'Oratoire ne craignirent pas d'imiter leurs rivaux de la Compagnie de Jésus. Ils donnèrent une large part aux divertissements dramatiques. Chaque année, et quelquefois deux fois par an, au carnaval et à la distribution des prix, ils faisaient représenter par leurs élèves des tragédies, des comédies, des pastorales et des à-propos. Il n'y avait pas moins de cent quinze notables inscrits sur la liste de ceux qu'on invitait aux exercices en leur adressant des affiches imprimées sur *soie*, avec un luxe qui fait honneur aux Desbordes et aux Elies, imprimeurs attitrés du collège.

Le théâtre des Oratoriens fonctionna presque sans interruption jusqu'en 1791, avec un succès bien naturel dans une ville à peu près sevrée de spectacles toute l'année.

Le 9 février 1720, les élèves représentèrent *Cyrus*, tragédie latine, traduite, probablement, de celle du Père de la Rue. Les acteurs étaient Charles-François Desprès, de Paris ; Jacques-

[1] Voir la 3e livraison 1899.

Etienne Rouget, de Niort ; Jacques de Boissoudan, de Poitiers; Etienne Noel Piet Duvigneau, de Niort ; Jean-de-Dieu René-Bion du Parc, de Niort[1] ; Gabriel Piet Duplessy, de Niort ; Jacques Michel Jouhot, de Niort ; Jean Lauvernat, de Niort.

En 1725, on joua *Séjean*, tragédie, et *l'Adresse ou le nouveau Sancho*, comédie ; l'année suivante, *Clément martyr*, tragédie, et deux comédies: l'*Abstrait* et l'*Héritier frustré*. En 1727, *Sébastien martyr*, tragédie, *le Savant ridicule* et *le Défiant*, comédies.

Toutes ces pièces sont sans doute de la composition des Pères de l'Oratoire. Mais la tragédie de *Saül*, représentée le 19 août 1728 pourrait bien être une traduction de la tragédie latine du jésuite Chamillart, jouée à Louis-le-Grand en 1688. Elle était accompagnée au programme d'une comédie : *l'Adieu des Savetiers*, dont la scène se passe à Nantes.

Voici les acteurs des deux pièces : François-Daniel Chabot, de Niort ; Antoine Peret du Fief, de Moulins ; Jacques Honoré Bordage, de Nantes ; Alexandre Clemenson, de Niort ; Jean Baptiste Gabriel Coyaux des Morinie ; Nicolas Classen, de l'Amérique ; Charles Gourjault de la Berlière de Cerné, de Niort ; Jean-François du Crocq, de Niort ; J. F. Louis de L'Ostange de Saint-Alvaire ; Pierre Bion de la Bisière, de Niort ; Mathurin L'Affiton, de Nantes ; Jacques Jamot, de la Rochelle ; Henry Rambaud, d'Angoulême ; Hubert Gourjault de Mauprié, de Lusignan.

En 1729 on joua *Caracalla et Geta*, tragédie, et *la Flatterie confondue*, comédie ; en 1730, *le Sans-Souci*, comédie ; en 1732 *les Frères ennemis*, tragédie, et *la Vocation forcée*, comédie ; en 1734, il y eut plusieurs jours de fête, car on ne donna pas moins de quatre tragédies : *Thémistocle*, *Darius*, *Gratien et Donatien*, *Sigismond*, et une comédie, *les Souhaits*.

L'année suivante, on célébra dans une pièce latine l'audacieuse tentative de Stanislas Leczinski pour reprendre ses États : les élèves représentèrent *Stanislaum*, *Poloniæ regem*,

[1] Archiprêtre de N.-D. de Niort, fondateur de la Bibliothèque publique.

solium recuperantem. En 1736, la tragédie de *Joas* s'accompagne d'un à-propos local : *Militare Niorti ædificium*.

Le 20 août 1738, dans la Salle des Actes, la comédie des *Importuns* fut jouée par Louis Chaigneau, de Saint-Jean d'Angély ; Antoine Thiollière, de la Rochelle ; Jacques de Villiers, de Saint-Maixent ; Jean-Baptiste Journu, de Bordeaux ; Joseph Guénot, de Saint-Domingue ; Pierre Virmontois, de Royan ; Pierre Rouget de Granry, de Niort ; Pierre Héry, de Saint-Jean d'Angély.

L'année suivante, on représente *Clément martyr*, *Adraste et Atys*, tragédies, avec l'*Ingratitude confondue*, comédie ; en 1740, *Régulus* et *Xerxès*, tragédies, *le Sorcier* et *le Malade imaginaire*, comédies ; en 1742, *Lysimaque*, tragédie, et *les Gendres dupés*, comédie ; en 1744, *Joseph reconnu par ses frères*, tragédie[1] ; en 1746, *Hercule furieux*, tragédie, et *les Plaideurs*.

Dans ces deux dernières pièces figurèrent Charles Mallet, de la Chataigneraye ; François Vaslet de Puizac, de Niort ; Pierre Jolidon, de Fontenai ; Marie Hilaire d'Hérisson de Vigneux, de Xaintonge ; Pierre Vivier, de Niort ; Louis Etienne Guérineau, de Niort ; Louis Bouron, de Luçon ; Gabriel Cuvillier, de Niort ; René Poudret de Sevret, de Niort ; Gabriel Armand Pronis, de Niort ; Charles Avrain, de Saint-Maixent ; Nicolas Vaslet de Sallignac, de Marennes ; François Rouget, de Niort ; Pierre Augustin Maurisseau, de Niort ; François Chabot, de Mauzé ; Paul Esserteau, de Niort ; André Ravix, de Saint-Domingue ; Jean Lichani, de Poitiers.

De l'année 1747, on ne connaît que des exercices littéraires : un poème héroïque sur la conquête de la Belgique, une pastorale sur le mariage du Dauphin. Mais en 1748 on joua deux comédies : *Le Père trop indulgent*, et *le Suffisant ;* en 1749, une comédie, *le Crédule* ; l'année suivante, *Néoptolème et Pyrrhus*, tragédie, et *les Originaux*, comédie en vers ; enfin, en 1752, une tragédie, *Annibal*, et *le Parasite*, comédie.

[1] Plusieurs de ces pièces figurent en latin ou en français au réperoire des Jésuites de Louis-le-Grand : *Adrastus* (1670) ; *Regulus* (1731), par le P. de la Sante ; *Lysimachus* (1677) par le P. de la Rue ; *Josephus fratres agnoscens* (1695), par le P. Lejay.

Au carnaval de 1754, le Père Bérard, professeur de seconde, fit représenter un poème dramatique de sa composition : *Théodose pardonne à la ville d'Antioche*, et le 16 août 1754, à la distribution des prix, on joua *Démétrius*, tragédie, et *le Glorieux*, comédie.

Cette représentation marque l'apogée du théâtre oratorien à Niort. Ce jour-là, la Salle des Actes fut jugée insuffisante pour la foule toujours croissante des invités. Les Pères ne craignirent pas de prendre un local hors du collège, et, comme de véritables comédiens nomades, ils allèrent donner leur spectacle au grand jeu de paume du Mûrier. Le chemin à parcourir n'était pas grand, puisque le jeu de paume s'ouvrait en face de l'entrée principale du collège, mais ce n'était pas moins un déplacement, une véritable incursion dans le domaine, du *Roman comique*. D'un simple divertissement profitable aux élèves, les représentations avaient glissé peu à peu au cabotinage, et c'étaient de véritables acteurs qui se présentaient au public, sur un théâtre *pour de vrai*. Je n'en veux pour preuve que cette recommandation imprimée sur le programme : « Nous prions instamment les personnes qui nous feront l'honneur d'assister à notre pièce de ne pas monter sur le théâtre. Il est essentiel que les scènes soient libres. » On voit que les notables de Niort n'avaient rien à envier, comme indiscrétion, aux *Fâcheux* de Molière.

Les acteurs qui prirent part à cette représentation solennelle furent : François-Pierre-Augustin Bouhier, de Niort ; René Charles Beaussier, de Fontenay ; Jean Baptiste Cornet, de Niort ; Antoine-Charles Bellevue, de Niort ; Guillaume-Théodore Déjean, de Mirambeau ; Joseph Delinière, de l'Amérique ; Jean-Baptiste Garnier, de Rochefort ; Pierre Dubourg, de Tonnai-Charente ; Charles Demane, de Niort ; Charles Rouget, de Niort ; André-Daniel Raoult, de la Rochelle ; Jean-Baptiste Fétia, de Limoges ; Martial Thevenin Dugenety, de Limoges ; Jean-Louis Comte, de Valençolle en Provence ; Pierre Duvigé de la Braudière, de Sauzai ; Louis Delinière, de Niort.

Les Pères de l'Oratoire ne furent probablement pas très satisfaits de leur tentative, car on ne trouve pas trace d'un second déplacement dramatique. N'ayant point de places payantes comme les Jésuites[1], les frais d'une semblable solennité devaient outrepasser de beaucoup leurs maigres ressources. Bien plus, passant d'un extrême à l'autre, ils décidèrent de remplacer les pièces dramatiques par de simples exercices académiques, et la distribution des prix de 1756 mit en scène Jules César et ses capitaines délibérant sur le passage du Rubicon. Le procureur des traites, Thomas du Fief Mauzay, chargé par les Pères du discours officiel, se fit l'apologiste du nouvel état de choses :

« La tragédie, une représentation théâtrale, n'est-elle pas indigne d'une congrégation respectable, faite principalement pour l'ornement et la règle des mœurs d'une congrégation que l'éducation a polie, que la science éclaire, que le sentiment conduit, que les grands exemples aiguillonnent, que les talents décorent, que la vertu anime ? Que l'on compare, si on ose, les vaines douceurs de la tragédie avec les agréments inestimables de l'art oratoire... Rendez-le aimable à ce sexe respectable qu'un faux préjugé fait regarder comme ennemi du haut goût, des sciences, de la littérature ; mais, ô surprise agréable, ô douceurs, je le vois ce sexe, je le vois déjà promettre à cet exercice toute son attention, toute sa bienveillance[2] ».

Je doute, malgré l'affirmation du verbeux procureur des traites que le sexe aimable ait pris aux plaidoyers, aux discours français et latins, aux exercices de mathématiques, autant de plaisir qu'aux « vaines douceurs de la tragédie ». Mais les Pères suivirent la nouvelle voie qu'ils s'étaient tracée, et leur

[1] Les Oratoriens ne prodiguaient pas toujours *gratuitement* leurs talents et ceux de leurs élèves. En 1734, le Corps de Ville paya « à M. Paradis, prestre de l'Oratoire, faisant tant pour le sieur Pouleau que pour autres ses confrères, la somme de 10 livres « pour avoir chanté la Pastorale en chant dédiée à M. l'Intendant ». *Arch. munic. de Niort*, n° 1017.

[2] *Archives municipales de Niort*, n° 2260.

public dut se contenter d'exercices académiques ou de petits dialogues moraux, plus en rapport avec les règlements de 1768.

Cependant les Niortais purent encore assister en 1772 au *Retour de Lycas*, drame pastoral, accompagné de *l'Isle de la Folie*, et d'un dialogue de circonstance : *De Niortensi arca amplificata et decorata.*

L'année suivante, on donna *le Bourgeois gentilhomme* et *le Triomphe de l'amitié,* drame en un acte dont l'argument figure au programme : « Damon et Pythias, élevés dans les principes de la secte de Pythagore, étoient unis par les nœuds de la plus étroite amitié, et s'étoient juré une fidélité inviolable ; elle fut mise à une rude épreuve. Pythias, condamné à mort par Denis le Tyran, obtint de ce prince la liberté d'aller dans sa patrie pour mettre ordre à ses affaires, à condition qu'il donnerait une caution de son retour. Damon s'offrit sans balancer, et se chargea généreusement des chaînes de son ami. Les courtisans, et Denys surtout, attendoient avec impatience l'issue d'un événement si extraordinaire. Le terme fixé approchoit ; Pythias ne revenoit point. On blamoit l'imprudence, on plaignoit l'aveugle tendresse du captif. Déjà le peuple s'assembloit en foule, et Damon, glorieux de périr pour son ami, alloit être conduit à la mort. Tout à coup Pythias arrive et redemande ses fers. Le tyran, ravi en admiration, attendri à la vue d'un spectacle si touchant, fait grâce au criminel, et prie ces deux amis de l'admettre en tiers dans leur amitié. »

Les acteurs furent Pierre-Louis Retif, de Saintes; Pierre-Louis Ichon, de Genissac ; Louis Arnaudet, de Niort ; Louis-François Barbier, de Chef-Boutonne ; Jean-Jacques Moureau, de Confolens ; Louis du Sablon, de Saintes ; André Larcier, de Ruffec ; Jean-Baptiste Sionneau, de Niort; Alexandre de Taponnat, de la Rochefoucault ; Pierre Bruneau de la Roque, de Saint-Domingue ; Jean-Mathurin Landry, de Niort ; Louis Gros, de la Rochelle ; François Audonnet de la Ferrandie, de Confolens ; Augustin Gravier, de Fontenay-le-Comte.

En 1774, les élèves représentent encore un drame, *l'Inno-*

nocence vengée, mais en 1777, 1781, 1782, 1783, 1784, on ne donne que des entretiens ou des pastorales sur les sujets les plus divers : la géographie, les mœurs et le génie des Anglais, les écrivains célèbres nés à Niort, les braves marins mourant pour la patrie, les fabulistes, l'histoire naturelle, la paix, les mœurs des français, la guerre dernière. Les édiles Niortais furent si charmés de la pastorale jouée le 11 décembre 1781 sur la *Naissance du Dauphin,* qu'ils se rendirent en députation auprès des professeurs pour obtenir le dépôt de la pièce aux archives de la ville et à la bibliothèque publique.

L'année 1785 sembla présager un retour aux traditions dramatiques délaissées. Les petits élèves représentèrent une scénette mêlée de chants : *le Voyage à Pocron*[1], toute de circonstance, et les grands quelques scènes de la *Mort de César*, de Voltaire, et des *Incommodités de la grandeur*, du Père du Cerceau.

Mais de 1786 à 1791, les Pères remplacèrent définitivement les longues pièces, dont la préparation nuisait aux études, par de courtes scénettes à quelques personnages, qu'ils désignent sur leurs programmes sous le nom d'*entretiens*. Ce ne sont pourtant pas des exercices littéraires ou académiques proprement dits, car leur sujet est purement récréatif, et nous voyons subsister concurremment à eux les plaidoyers et les dialogues de rhétorique. Les Pères y trouvaient double avantage : moins de perte de temps, et la facilité de faire jouer les petits élèves aussi bien que les grands. En 1786, ils firent représenter *l'Ecole militaire*, de Berquin, *l'Éducation du jour*, *l'Heureuse rencontre* et *Éraste*, pastorale de Gessner. Le 11 et le 14 août, les élèves jouèrent même une pièce de leur composition : *la Piété filiale,* et un plaidoyer : *la Prééminence de Paris sur les provinces*.

Voici le nom des jeunes acteurs-compositeurs : Nicolas Rochefort, Américain ; Pierre Sevret Dégonnay, de Niort ;

[1] Maison de campagne des Oratoriens, à quelques kilomètres de Niort, près de Surimeau.

Rivierre ; Paulin Rochefort, Américain ; Giraud ; Descard ; Etienne Geffré, de Niort[1] ; Jean-Baptiste Dunoyer, de Marans ; Charles Ducrocq, de Niort ; Joseph Busseau, de Nuaillé ; Alexis Farget, de Niort ; Martin Soulice, de Coulon.

L'année suivante, on joua encore plusieurs entretiens : l'*Epée*, *Evandre*, *l'Indifférent* et *le Monde tel qu'il est*. Mais les élèves représentèrent aussi plusieurs scènes de *la Partie de chasse de Henri IV*, de Collé, et une tragédie pantomime en 3 actes, *la Mort d'Abel*, dont voici l'argument :

I. — Abel invite ses enfants à rendre hommage à l'auteur de la nature. Ils chantent ensemble un cantique de louanges. Adam, avec Hénok, les considérant de loin, témoigne à Abel sa joie et sa tendresse. Caïn, jaloux de ces témoignages, reproche à Adam son amitié pour Abel, son indifférence pour lui, et surtout sa prévarication comme la source des maux qu'il souffre ; il emmène Hénok avec colère. Abel, touché de ces reproches, veut aller trouver son frère. Adam, craignant pour lui le courroux de Caïn, tâche de l'arrêter et se résout à l'aller trouver lui-même. Abel se rend à ses instances, et va avec ses enfants conduire ses brebis sur le coteau voisin.

II. — Caïn inflexible fait à Adam de nouveaux reproches sur sa désobéissance qui est la cause de ses peines et de ses travaux, et le quitte avec courroux pour aller travailler dans les champs. Adam consterné se reproche à lui-même sa faute qui doit le rendre un objet d'horreur pour ses descendants ; il succombe à sa douleur et s'évanouit. Hénok, lui apportant un panier de fruits, le voit en cet état et le croit mort. Adam fait quelque mouvement : Hénok, transporté de joie, rend grâce à l'Eternel qu'il invoque pour son père. Adam se plaint de revoir le jour et demande au Ciel la mort comme une faveur. Hénok tâche de le consoler par son respect et implore sa clémence pour son père. Caïn finit d'être changé. Adam lui pardonne et l'engage à aller embrasser son frère. Abel vole vers lui. Caïn l'embrasse et le prie d'oublier son ressentiment. Adam, au

[1] Mon bisaïeul maternel.

comble de la joie, les exhorte à offrir un sacrifice d'action de grâce. Ils s'en vont, excepté Caïn qui se félicite de lui en avoir imposé ; et, la haine dans le cœur, part pour offrir de son côté un sacrifice.

III. — Tandis que Caïn fait le sacrifice, le tonnerre gronde, la foudre éclate et renverse l'autel. Caïn, effrayé et hors de lui-même, aperçoit écrit au-dessus de l'autel du sacrifice, un avis du Ciel : la fureur s'empare de son âme. Hénok s'approche, Caïn le repousse d'un air courroucé, il appelle la mort ; et, dans son accablement, il essaie de se livrer au sommeil. Hénok voit avec surprise ce changement subit. Abel vient avec ses enfants. Hénok les avertit de fuir le ressentiment de Caïn. Abel ne peut se persuader qu'il soit encore irrité contre lui. Il tâche de charmer son sommeil par ses chants ; et, croyant voir le calme renaître sur son front, il se retire. Caïn se réveillant, voit l'arrêt de sa destinée ; il prend la résolution de faire périr Abel. Hénok qui l'entend veut en vain le fléchir. Caïn furieux lui raconte ce qu'il a vu ; et, après mille imprécations, il sort armé d'une massue. Hénok retenu par ses menaces, gémit sur le sort d'Abel. Adam lui demande la cause de sa tristesse. Hénok la lui explique : il entend des cris et conjure Adam de voler au secours d'Abel. Hénok n'osant le suivre demeure en proie à la plus cruelle inquiétude. Josia et Seth cherchant leur père, en demandent des nouvelles à Henok qui les instruit de ce qu'il a vu. Adam désolé leur apprend qu'Abel n'est plus. Caïn arrive : tous fuyent. En proie aux remords, il se livre au désespoir. Des spectres hideux s'offrent à ses regards. Il voit l'image sanglante d'Abel. Il implore le trépas et tombe évanoui.

Cette pantomime, d'un intérêt tout relatif, était jouée par Nicolas Rochefort ; Auguste Descard, de Bordeaux ; Paulin Rochefort ; Basile Taillefert ; Benjamin Barret, de Niort ; Louis de la Rochejaquelein, de Niort[1].

[1] Louis du Vergier de la Rochejaquelein, chef vendéen, né à Saint-Aubin de Beaubigné en 1777, tué au combat de Mathes le 4 juin 1815.

La pièce de Collé avait pour interprètes Jules Jean Jaumard, de Libourne ; Pierre Thomas Albert, de l'île de Ré ; Pierre Franç. Orry, de Royan ; Jean-Bapt. Sarazin, de Villeneuve d'Agen ; Michel Auguste Duverger, de Bordeaux ; Jean Bapt. Martin de Monteuil, de Niort ; Vatable ; Guérin ; Pierre Aimé Elies, de Niort[1], André Cassou, de Saint-Mathurin ; Joseph Peau, de Niort; Philippe Clairfeuille, de Confolens ; Guillaume Marin, de Niort.

En 1788, nouvelle avalanche de petites pièces : *la Répétition*, *l'Amour filial, Colin-Maillard*, *Trifin*, *le Parisien en province*, et *le Déserteur*, de Berquin.

Le choix des divertissements de l'année 1789 se ressent de la direction des idées et de l'approche de la Révolution. Les Pères de l'Oratoire avaient des tendances libérales. Non seulement plusieurs de leurs élèves jouèrent des rôles importants dans la nouvelle organisation politique et sociale, mais eux-mêmes se lancèrent résolument dans le courant révolutionnaire. Ils vinrent spontanément prêter serment à la Constitution, et quelques-uns, comme Frigard, Guérin et Vaillant, se firent remarquer par leur patriotisme dans les assemblées politiques. En attendant, ils faisaient représenter à leurs élèves *le Hameau français,* pastorale allégorique précédée d'un prologue de circonstance : *la Cocarde ou le gage du patriotisme*. C'est Jean Masseau et Benj. Barret qui remplissaient les rôles de Damis et Damon « habitants d'un village voisin de Niort ». Pour que nul ne pût se méprendre sur leurs intentions libérales, les Pères avaient fait choix de cette pensée de Voltaire : « C'est moins en poète qu'en bon citoyen qu'on a travaillé », et de cette épigraphe : « Rendre un pur et sincère hommage aux bons citoyens de cette ville, est l'unique objet de ce prologue.

Cetteannée là vit encore la représentation du *Faux brave*,

[1] Fils de Pierre Elies, imprimeur du collège. Il avait obtenu après la mort de son père, le 13 octobre 1786, le privilège de seul imprimeur de la ville, mais c'est son beau-frères, Lefranc Elies, qui exploitait le brevet.

de *la Musicomanie*, de *la Raison dans l'Isle de la Folie,* et du *Bon Seigneur*, jouée par Bouyer ; Thibault d'Allerit, de Niort ; Joseph Peau, de Niort ; Michel Duvergier ; Barret ; Pierre Elies, de Niort ; Jean-Baptiste Monteuil.

En 1790, les petits élèves jouent encore une berquinade, *la Vanité punie*, mais les grands ont un répertoire plus conforme à leur rôle de futurs citoyens. *Le Serf du mont Jura ou l'esclavage détruit* accompagne sur l'affiche *le Réveil d'Epiménide*, comédie de M. de Flins, qui venait d'être représentée à Paris, sur le théâtre de la Nation, le 1er janvier 1790.

Epiménide dort depuis cent ans. Il se réveille dans la nouvelle société où tous les abus ont disparu. La censure n'est plus, les philosophes sont respectés, les dîmes abolies. Un abbé pleure ses bénéfices disparus ; un tailleur est soldat de la garde nationale, un procureur grenadier, un notaire capitaine. Epiménide chante ce couplet :

Maître de ma destinée,
Roi des hommes et des dieux,
Si ma course est terminée
Que je vive dans ces lieux !
S'il faut qu'encor je sommeille,
Exauce au moins mes souhaits ;
Fais toujours que je m'éveille
Au milieu de bons Français !

Au mois de juillet 1791, les jeunes patriotes jouèrent encore *le Convalescent de qualité*, de Collin d'Harleville. Puis ils allèrent figurer sur un plus vaste théâtre, en face d'un public moins débonnaire que celui de la Salle des Actes du collège de l'Oratoire. La Révolution était commencée.

(A suivre.) HENRI CLOUZOT.

LIEUX CÉLÈBRES DE VENDÉE

SAINT-AUBIN DE BAUBIGNÉ

A MM. Gabard frères, curé et vicaire
de Saint-Aubin.

S'il est un lieu des plus sublimes
Sur notre sol,
Où l'Honneur qui cherche les cimes
Fixe son vol ;
Où dans le sang la foi trempée
Prit comme un bain
Aux jours de la grande épopée,
C'est Saint-Aubin !

C'est là qu'un château, du seizième
Gardant le sceau,
Des La Rochejaquelin même
Fut le berceau.
La *Durbellière* ! un nom qui sonne
Au premier rang,
Et ne laisse, chez nous, personne
Indifférent.

Dans ce pays où les colombes
Ont plus d'un nid,
J'ai vu comme des catacombes
Au coin bénit
De cette Église reconstruite,
Leur sûr abri,
Où nos chefs dorment à ta suite,
Monsieur Henri !

Ah ! quel héroïque jeune homme !
Et son portrait,
Falguière ici le montre comme
S'il respirait.
Il est là, rêvant de bataille :
Et pour sa foi,
Il crie en redressant sa taille :
Vive le Roi !

Pour tout son agreste entourage
Arche de paix.
Une jeune Église s'ombrage
D'arceaux épais.
Sa belle flèche où dès l'aurore
Chante l'Ave,
Semble offrir au Dieu qu'elle adore
Un doigt levé !

Ici, la croix est toujours reine ;
Nos temps troublés
N'empêchent point que l'on égrène
Ses chapelets.
Malgré l'influence moderne,
Ce bon milieu
Dit encore à qui nous gouverne :
Laissez-nous Dieu !

Ah ! laissez-nous Dieu dans l'école :
Vous savez bien
Que tout s'en va, tout se décolle
Sans ce lien.
Tout savoir sans lui vagabonde,
Et ne produit,
Au lieu de jour au pauvre monde,
Que de la nuit.

Comme une sentinelle auguste
Qui garde un camp,
Une croix de granit, arbuste
Très éloquent,

Protége l'abord du bourg même
Vers Châtillon,
Et semble orner d'un diadème
Tout ce vallon !

Sous cette garde dont je vante
Tous les profits,
La Foi reste toujours vivante
Dans ce pays.
Les gens y mènent la charrue
A travers champs,
Ou bien ayant pignon sur rue,
Ils sont marchands.

Ce peuple certe est des plus calmes,
Et ne veut point
Conquérir de nouvelles palmes,
La lance au poing ;
Mais en retour chacun demande
En vérité,
Que tu sois chez eux juste et grande,
O Liberté !

Comme au champ de Nice les roses,
On voit ici
Bien des vocations écloses
Et, c'est ainsi
Que cette terre fécondée
Par tant de sang,
Donne des prêtres de *Vendée*
Au Tout-Puissant !

Maintenant s'il faut que je dise
Un mot flatteur,
C'est que le chef de cette Eglise.
Est un moteur.
Au milieu de tous ces chefs d'œuv
Il a sa part :
L'honneur en est à la manœuvre
Des deux Gabard !

A Saint-Aubin, mieux qu'à Corinthe,
On peut venir ;
On en garde la douce empreinte
Du souvenir.
De joie et d'amitié française
On prend un bain :
Nulle part on n'est mieux à l'aise
Qu'à Saint-Aubin !

FR. DE SAINT-MESMIN.

UN VAUDEVILLE RÉVOLUTIONNAIRE

OU

LA RÉVOLUTION A L'ILE-D'YEU[1]

Dans une des nombreuses suppliques que les Municipalités successives de l'Ile-d'Yeu, toujours menacée de famine, à les entendre, adressèrent, pendant la Révolution et l'Empire, à toutes les autorités constituées, depuis le District des Sables et le Département de la Vendée, jusqu'à la Convention Nationale et même, plus tard, à « Sa Majesté l'Empereur et Roi », afin d'en obtenir des fèves, — l'une d'elles nous apprend que l'île, « située à trois myriamètres » du continent, n'a pendant l'hiver que de très rares communications avec la terre ferme : la preuve, dit-elle, c'est que, certaine année, par suite du mauvais temps, on y fut 66 jours sans recevoir aucunes nouvelles de *France*.

Des nouvelles de la nature
Viennent rarement sur ces bords;
On n'y sait, que par aventure
Et par de très tardifs rapports,
Ce qui se passe sur la terre,
Qui fait la paix et la guerre,
Quels sont les vivants et les morts[1].

Ne serait-ce pas cette année-là — laquelle ? Je ne sais trop — qu'on vit la plaisante aventure immortalisée par Gresset dans

[1] D'après les Archives municipales conservées très complètes depuis 1789.
[2] Gresset : *Le Carême impromptu*.

son *Carême impromptu*, s'il est vrai, toutefois, ce dont je ne suis pas garant, que la chose advint en notre île ?

Sous un ciel toujours rigoureux,
Au sein des flots impétueux,
Non loin de l'armorique plage,
Il est une île, affreux rivage,
Moitié peuplée, moitié sauvage,
Dont les habitants malheureux,
Séparés du reste du monde,
Semblent ne connaître que l'onde
Et n'être connus que des cieux...

On connaît cette amusante histoire : comment, faute par le curé,

Vieux papa, bon israélite,

de s'être muni à temps

De guide-ânes, ni d'almanachs,
Pour le guider dans ses antiennes
Et régler ses petits états ;

par suite aussi d'une mer obstinément orageuse,

Bonnement et sans détour,
Par faute de réminiscence,
Notre vieux curé, chaque jour,
Se mettait sur la conscience
Un chapon de sa basse-cour ;

comment, pendant que

Le Carême, depuis un mois,
Sur tout l'univers catholique,
Etendait ses austères lois,
L'île seule, grâce au bonhomme,
A l'abri des statuts de Rome,
Voyait ses libres habitants
Vivre en gras pendant tout ce temps.

On sait enfin comment, les zéphirs revenus, le bon pasteur de ce gras troupeau, s'étant risqué à passer l'onde, apprit avec surprise que le Carême penchait sur sa fin et s'en revint

dare-dare, un peu penaud, dit la chronique, l'annoncer à ses ouailles bien à point, au prône du jour des Rameaux ; mais comment aussi, en homme avisé, il s'en tira très prestement :

Mais, poursuit-il, j'ai mon systême :
Mes frères, nous n'y perdrons rien,
Et nous le rattrapperons bien :
D'abord, avant notre abstinence,
Pour garder l'usage ancien
Et bien remplir toute observance,
Le Mardi-Gras sera mardi ;
Le jour des Cendres, mercredi ;
Suivront trois jours de pénitence :
Dans toute l'île on jeunera ;
Et dimanche, unis à l'Eglise,
Sans plus craindre aucune méprise,
Nous chanterons l'*Alleluia* !

Pendant que je parcourais, cet été dernier, les Archives de la petite île durant la Révolution, ce diminutif de Carême, je ne sais vraiment trop pourquoi, me trottait constamment dans la mémoire. Serait-ce à cause de la propension naturelle de voir tout en grand en faisant tout en raccourci, qui semble être un des traits caractéristiques de la population insulaire... du moins pendant la Révolution française ? Jour par jour, toute la Révolution se reflète dans la vie de ce petit peuple, mais en menu, en miniature, si je puis dire, en caricature aussi, et dans les proportions mêmes qui conviennent à cette toute petite île. J'aurais scrupule de peindre de si petites choses, si l'on ne pouvait figurer l'humanité aussi bien avec des mains qu'avec des géants, et représenter une époque, ses mœurs, son caractère, ses idées, à volonté, par des événements considérables ou par de tout petits faits. Pour faire grand, Meissonier n'avait pas besoin des cadres immenses de David, et ses petits tableaux peignent peut-être aussi bien l'épopée napoléonienne que les vastes compositions de Gérard. Quels que soient leur objet et leur théâtre, qu'elles grondent autour d'une Bastille crénelée et roulent à travers les rues de Paris,

ou qu'elles battent un rocher de quelques hectares et s'élancent à l'assaut d'un banc seigneurial, les passions humaine, sont les mêmes, et leur peinture, en grand comme en petit, peut être intéressante à regarder. Comme dans la plupart des autres communes de France, ce peuple est imitateur :

Peuple caméléon, peuple singe du maître.

Mais il semble avoir mis la Révolution en... vaudeville, comme le Carême. Successivement, suivant le pouvoir lointains croyant et impie, royaliste ou républicain, terroriste même, mais à la façon de *Croquemitaine*, qui fait les gros yeux aux enfants, puis impérialiste et enfin de nouveau ami du trône et de l'autel, il est de tous les régimes et les reproduit fidèlement, mais en petit, en liliputien. Après le Versailles monarchiste, Paris révolutionnaire y trouve de naïfs imitateurs.

Ainsi, pour débuter, il s'offre la chasse aux privilèges et court sus aux nobles. Comme en maintes provinces, le sang coule, hélas ! — mais rassurez-vous, ce n'est que le sang d'une poule, ou d'un coq : je n'ai pu arriver à le déterminer exactement; et, à défaut d'un château féodal, vestige de servitude, on s'escrime contre un banc seigneurial. Tout comme le peuple de Paris, celui de l'Ile-d'Yeu a sa journée du 14 juillet et met la main sur la force publique ; mais c'est pour quelques vieux fusils démodés qu'il lutte contre une nouvelle Bastille sans murs, sans canons, sans défenseurs. Il n'est pas jusqu'au complot des ci-devant contre les droits du peuple qui ne mette son imagination en feu : une bonne femme n'a-t-elle pas entrevu dans la campagne, par une nuit de lune, un noble en armes « inusitées »... à l'affut de lapins ? Et c'est le sujet d'une grave délibération au Conseil général de la Commune ! L'île eut son émeute de femmes, comme Paris ; mais elle se prolongea près de quinze jours, et, à la fin, tout le monde finit par s'embrasser. Comme à Paris aussi — et ailleurs — la folie légiférante s'empara des fortes têtes de l'endroit : on ne compte pas moins, en douze ans, de 2000 délibérations et arrêtés, avec

motifs longuement exposés, d'un sérieux digne du Conseil des Dix. On discute de tout ; on prend des arrêtés sur tout ; mais souvent, quand il ne s'agit pas de fèves, dont on manque toujours, c'est d'œufs, de volailles et de cochons. On dénonce parfois — serait-on sans cela ami sincère de la liberté et de l'humanité ? — mais c'est devant le juge de paix, et les plus fortes peines que portent ce magistrat et le Conseil général de la commune, — car il manquerait aux bonnes traditions révolutionnaires, s'il n'empiétait pas sur la justice — sont, ou une nuit, ou, tout au plus, vingt quatre heures de prison, j'allais dire de violon. A peine si, pendant la Révolution, deux ou trois suspects, pour avoir touché le prix de leur blé en or et non en assignats, sont envoyés au district des Sables-d'Olonne, d'où ils reviennent absous. Ceux qui, suspects de royalisme, vont jusqu'à Fontenay-le-Comte, devant le Tribunal criminel du Département, et même jusqu'à Rochefort, devant le Tribunal révolutionnaire, finalement libérés, ne trouvent rien de mieux, pour se mettre à l'abri des dénonciations futures, que de solliciter leur entrée dans la Société populaire ou même dans le Comité révolutionnaire et de surveillance de l'Ile-d'Yeu, et d'y prononcer des serments de haine aux Rois.

Pendant toute la période révolutionnaire, je veux dire, pendant les plus mauvais jours, ce peuple affecte une haine farouche des Rois ; il prononce gravement contre eux des serments qui auraient fait frissonner d'aise Brutus, son modèle. Quand la Convention nationale offre à ses haines les têtes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la Municipalité de l'Ile-d'Yeu se paye aussi une tête couronnée ; seulement c'est celle de Louis... IX, « dit le Saint », qu'elle fait enlever de sa niche à la maison de la « veuve Louis Le Roy ». Elle part en guerre, à grand renfort de phrases solennelles et grotesques, comme la République, contre les rois coalisés ; mais, ce qui est moins dangereux, c'est contre les rois.. de pique, de carreau, de trèfle et de cœur, dont elle défend l'emploi ! Et après ces terribles serments et horribles exécutions, elle finira par écrire de

plates suppliques à l'Empereur et au Roi d'abord et à Louis XVIII ensuite. — Mais quoi ! n'est-ce pas là l'histoire générale des plus farouches révolutionnaires ?

Bon patriote et Tartarin avant la lettre, le peuple demande à grands cris des canons, des fusils, de la poudre, pour courir à l'ennemi ; mais, dès que l'ennemi paraît à l'horizon, il se garde bien de s'en servir. Il clabaude pour avoir une garnison contre les corsaires ; et, quand il l'obtient, il crie à la ruine et ne tarit pas de jérémiades sur les excès de la soldatesque. Son dévouement à la Patrie, dans l'île du moins tant loué, va jusqu'à prendre des arrêtés pour assurer le débarquement paisible des Anglais.

D'un bout de la Révolution à l'autre, c'est un long cri de famine poussé par les habitants, et toutefois, quand les Anglais séjournent chez eux, il y a, comme l'écrira un maire peu suspect, « étalage scandaleux de provisions spontanément offertes à l'ennemi qui choqua la vue des bons citoyens », et le maire se croira obligé de demander aux autorités du continent, l'interdiction d'exporter dans l'île, bœufs, vaches et moutons, « de peur qu'ils ne soient revendus par les habitants à l'ennemi avec avantage ». Il fera seulement exception pour les cochons : « les Anglais, disent-ils, ne mangent pas de cochons ». Bref, ce patriotisme suspect vaudra à l'île, pendant plus de dix ans, de la part du Directoire, du Consulat et de l'Empire, un régime de douanes et d'impôts, qui rappelle de fort loin les privilèges pécuniers octroyés jadis aux habitants par Charles V et Louis XI, pour ce qu'ils avaient « faits merveilles *contre* les Anglais. »

Là, le curé devient maire, se marie et préside sous une avalanche de propos gouailleurs et de quolibets, à l'union républicaine des époux. De fervents chrétiens, en 1789, mangent en salade, en 1793, les Saintes Huiles, et meurent, sous la Restauration, dans la peau d'édifiants marguilliers ; une pauvre fille, qui n'y entendait sans doute pas malice, se laisse costumer en déesse Raison, et, la mascarade finie et oubliée, devient une

excellente mère de famille chrétienne; les officiers municipaux, qui avaient persécuté « le bon prêtre », pétitionnent plus tard en sa faveur, et ceux qui avaient fermé le « temple du fanatisme », se cotisent pour le rouvrir et le réparer. On voit jusqu'au grand pourfendeur des privilèges seigneuriaux faire renaître les abus de l'Ancien Régime et dénoncé par ses administrés comme ayant fait revivre, à son profit, en 1798, l'odieux droit de chasse. Finalement, toutes les opinions vont bras dessus, bras dessous; toutes les cocardes se confondent et s'échangent: les royalistes du début deviennent les républicains de la fin, et les républicains royalistes ; les frères ennemis oublient leurs haines dans une commune embrassade. Somme toute, ces gens-là ne sont pas très méchants : chose rare pour l'époque ! Seulement ils sont très bêtes : mais c'était chose si commune ! et il était si commun, hélas ! de voir alors des bêtes méchantes!

La modestie, — était-ce modestie ? était-ce sentiment de la mesure ? était-ce sentiment très fin de l'ironie et de l'antithèse ? était leur grande vertu, malgré une toute petite pente à l'exagération, qui s'allie très bien avec le sentiment de la petitesse. Quand la *Sainte Montagne* eut écrasé la *Plaine* sous sa masse orgueilleuse, les *Montagnes,* comme on sait, pullulèrent de toutes parts, et la Municipalité de l'Ile-d'Yeu donna, comme le reste de la France, dans l'admiration et l'imitation universelle ; mais elle se garda bien de l'exagération ridicule de Noirmoutier, sa voisine, qui se construisit une *Montagne* de quatre mètres de haut, du sommet de laquelle les *Montagnards* lançaient la foudre contre les pâles habitants de la *Plaine*. Modestement, la Municipalité de l'Ile-d'Yeu, petite partie d'un grand tout, s'intitula le *Rocher* ; mais, pour bien marquer quelle était la nature de cette roche, elle la baptisa le *Rocher de la Sans-Culotterie*. C'est ainsi que, dès avant la Révolution, peut-être pour faire sa cour au Roi-Soleil, ce même esprit d'imitation ou d'ironie avait fait donner à un jardin de trois arpents, planté de quelques arbres rabougris, — le jardin des

pauvres, — le nom de *Jardin de Versailles*, et à un puits voisin, celui de... j'allais dire *Pièce des Suisses* ; mais restons dans la mesure comme les habitants, et disons avec eux, *le Puits des Suisses*, noms que ce jardin et ce puits portent encore aujourd'hui. — Avais-je tort de dire, tout à l'heure, que l'Ile-d'Yeu avait mis la Révolution en vaudeville ?

Le récit qui va suivre prouvera combien j'avais raison. Que ne peut-on en dire autant, hélas ! du reste de la France et surtout de la Vendée, dont, par un temps clair, on aperçoit, du *Rocher de la Sans-Culotterie*, la ligne verte et blanche à l'horizon, et où le vaudeville a été remplacé par une si sombre et si sanglante tragédie ? Ce sera néanmoins l'honneur de l'Ile-d'Yeu que pas une goutte de sang innocent n'y fut répandu, — que le sang d'un gallinacé : encore était-il bien innocent ? — et qu'au dehors de chez eux, sur le *Vengeur* et les autres vaisseaux de la République, ses marins furent d'admirables défenseurs de la France, et, sur les pontons de l'Angleterre, d'héroïques martyrs de la Patrie. Comme ils disent en leur chanson :

> ... Toujours et gaiment, en marins que nous sommes,
> Tant que la mer vivra, la mer aura des hommes...

Ils pourraient ajouter :

> Et la France des défenseurs[1].

[1] Sous une apparence quelquefois peu vraisemblable, tous les détails de ce récit sont rigoureusement exacts. Il n'en est pas un seul qui ne soit tiré, choses et mots mêmes le plus souvent, des registres, soit de délibérations, soit de correspondance, ou des arrêts et des procès-verbaux de la Municipalité de l'Ile d'Yeu.

I

La guerre aux Privilèges

Le petit rocher de l'Ile-d'Yeu, mi-poitevin, mi-breton, est donc situé, comme nous l'apprend la Municipalité dans maintes lettres, à « trois myriamètres » du continent[1]. C'est un rocher sauvage, de 27 kilomètres de tour, ou plus exactement de 2332 hectares[2] ; aride et sec, incapable de produire le blé nécessaire à nourrir sa population. Elle était, en 1770, vingt avant la Révolution, de 2581 personnes et de 1966 communiants, dont « 3 prêtres, 415 hommes, 415 femmes, 51 veufs, 278 veuves », — preuve que la mer est une grande mangeuse d'hommes —, « 269 garçons, 535 filles, — preuve que l'Ile-d'Yeu fournissait à l'Etat de nombreux marins —, soit donc « 1966 communiants » ; plus « 311 petits garçons, 298 petites filles, 2 grands garçons qui ne communient pas, 4 grandes filles qui ne communient pas, » soit « 2581 personnes[3] ». Les deux grands garçons et les quatre grandes filles « qui ne communient pas », prouvent qu'à la fin du 18e siècle, l'Ile-d'Yeu avait conservé sa foi, ou du moins ses habitudes chrétiennes. Elle les reniera pendant la Révolution, ou du moins le monde officiel d'alors, peut-être peu nombreux, fera étalage de « philosophie » et même de cynique impiété ; car je suis persuadé que la masse demeura fidèle à sa religion et gémit sur les scandaleuses scènes dont elle fut le témoin : seulement, comme en beaucoup d'endroits, en vraie majorité conservatrice qu'elle était, elle cacha sa tristesse et se contenta de gémir en silence.

[1] Et non à 4 kilomètres de la côte, comme dit M. Chassin. *Préparation de la guerre de la Vendée* t. 2. p. 236, note 1, — ni à 20 kilomètres d'après Cavoleau, *Description du département de la Vendée* 1818, in-8°. Voir, dans cet ouvrage, une belle description de l'Ile-d'Yeu, p. 81-84.

[2] 2800, dit Cavoleau, p. 81.

[3] *Archives de l'Ile-d'Yeu*. Registre de 42 feuilles contenant, par localité, tous les habitants avec leurs noms, prénoms et date de leur naissance, f° 41 : *État des paroissiens de l'Ile-d'Yeu. Récapitulation générale de la paroisse.*

Au moment où s'ouvre le premier registre des délibérations de la Municipalité, le 9 septembre 1789, le Conseil général de la commune — le premier — était composé de braves gens, bons marguillers et bons notables pour la plupart, mais qui vont devenir, au cours des événements, des révolutionnaires au petit pied, et plusieurs d'assez tristes sires. Tels seront, particulièrement, Amable Cadou, curé de l'île, et Nicolas Laurent, officier de santé[1].

Dès les premières délibérations, la guerre, une guerre à coups d'épingles, commence entre la Municipalité et MM. de Verteuil, père et fils. M. de Verteuil était gouverneur de l'Ile-d'Yeu depuis le 27 octobre 1775[2]. Son fils, le chevalier, était officier au régiment de Lorraine. Il est évident que la guerre, une guerre sourde et sournoise, existait déjà depuis quelque temps entre le Tiers, qui arrivait au pouvoir, et la Noblesse, qui entendait ne pas le quitter. La France entière courait sus, sinon encore aux nobles, du moins aux privilèges de la noblesse. A l'Ile-d'Yeu, il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater les hostilités : les poules de M. de Verteuil vinrent, les innocentes, en fournir le prétexte.

Pour en bien comprendre l'importance, il faut savoir que M. de Verteuil habitait, en Saint-Sauveur de l'Ile-d'Yeu, la « maison du seigneur », et que cette maison avait un jardin confinant au cimetière du lieu : un mur seul les séparait. Or, les poules de M. le gouverneur, sans respect pour les « ancêtres », volant par-dessus le mur, n'avaient-elles pas l'audace

[1] La Municipalité était composée de *Honoré Auger*, *François Turbé*, *Jean David*, *Pierre Pruneau*, *Jean Michaud*, *Th. Drouillard*, *Dumonté* l'aîné, *Alexis Auger*, *Cadou*, curé, et *Laurent* greffier.

Elle fut réorganisée le 31 janvier 1790, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale et installée le 7 février : *Honoré Auger*, syndic, *Jean David*, *Cadou*, curé, *François Turbé*, *J. Raballant*, *Jean David*, *Pierre Pruneau*, *Laurent*, greffier, *Moizeau*, président.

[2] Jacques Alexis de *Verteuil*, écuyer seigneur de Champ-Blanc, capitaine aux Grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, né le 26 mars 1726, était originaire du Langon (Vendée). Il signe encore au registre des Tutelles, Curatelles et Émancipations, le 14 mai 1790, comme gouverneur. Il ne prit donc pas sa retraite en 1785, comme le dit M. le marquis de la Rochejaquelein, *Mémoires*, 1889, p. 100, note 4.

d'aller gratter dans le cimetière, et en faire ce que M. Chassin appelle un *cimetière-poullailler* ? J'ai dit plus haut que l'un des traits caractéristiques des habitants de l'île,.. pendant la Révolution, était de tout faire en raccourci ; c'est vrai, mais non pas quand ils se plaignent. Leurs doléances ont des proportions énormes : « Depuis quinze ans, disent les officiers municipaux, le sieur de Verteuil faisait sa basse-cour du cimetière. Il est aisé d'imaginer, ajoutent-ils,... *l'indécence* et les dégradations résultant du *séjour continuel* en ce lieu respectable d'une *centaine de dindons et autres volailles*[1] » M. le gouverneur se traitait bien ! C'était évidemment un abus, et un abus, chose plus grave, qui était devenu un privilège ; car ses poules et ses dindons étaient les « seuls » qui prenaient cette liberté sacrilège. Si encore les volailles d'Amable Cadou, curé, ou du greffier Laurent — celui des deux officiers de santé qui n'avait pas la clientèle de la famille de Verteuil — avaient été admises à partager la funèbre picorée ! Mais non ; c'étaient les « seuls », nous assurent les officiers municipaux, et c'était dès lors un privilège intolérable. On le fit bien voir à M. le gouverneur au nom du Roi. Après délibération[2], la Municipalité donna l'ordre de tirer sur les poules : toutefois, par un reste de politesse qui va mourir, elle voulut bien, auparavant, en écrire « une lettre pleine d'honnêteté » au gouverneur propriétaire. Mal lui en prit ! M. de Verteuil, se croyant engagé, sans doute comme chef de sa basse-cour, à défendre ses poules, lui répondit du tac au tac, par une lettre qu'il intitula, l'imprudent ! *lettre du coq à l'âne.* Deux ans plus tard, ce petit jeu eût pu lui coûter fort cher : il n'eût pas fallu davantage pour envoyer son auteur à « la petite fenêtre ». On devine la colère de l'âne du village en se voyant traité aussi irrévéren-

[1] *Mémoire des habitants de l'Ile-Dieu pour justifier leur conduite envers le sieur de Verteuil, commandant de l'Ile-Dieu,* du 25 octobre 1790.

Mss de 21 pages, Archives du département de la Vendée.

[2] Du 12 septembre 1789, et non, comme dit M. Chassin, du mois de février 1790 — M. Chassin ignore les archives de l'Ile-d'Yeu et n'a consulté que les pièces, très incomplètes, qui sont aux Archives du département de la Vendée ou aux Archives Nationales.

cieusement par le coq du cimetière ! Immédiatement, M. de Verteuil, qui avait franchise sur le bateau-poste, se voit privé de ce privilège, car il portait ombrage « à l'égalité » des citoyens. — Les choses se gâtent.

Le 17 novembre, MM. de Verteuil, père et fils, à la sortie des vêpres, rencontrent dans une tierce maison, chez Bilard, receveur des domaines, Honoré Auger, membre de la Municipalité, et lui tiennent des discours fort incivils sur la Municipalité et même sur le curé, Amable Cadou. A tous leurs discours, Honoré Auger, — c'est lui qui l'affirme dans sa plainte du 19 novembre à la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale, à Poitiers, — ne répond « qu'avec la circonspection qu'on doit avoir quand on a raison. » Et pourtant, M. le Gouverneur, il faut le reconnaître, aurait été un peu loin. N'avait-il pas été jusqu'à le menacer, s'il tuait ses poules, « de fusils à deux coups » ? — « Et comme je lui objectais, dit Honoré Auger, qu'il ne me tuerait pas pour avoir tué une volaille dans le cimetière, il me répondit : « Eprouvez-le ! » — Ne dirait-on pas une scène des *Plaideurs*, et l'irascible M. Chicaneau a-t-il été plus violent envers l'Intimé ? Le temps, où l'on tremblait devant M. le Gouverneur, est passé. L'affaire se corse : la Municipalité dénonce M. de Verteuil comme le pire des *tyrans* qui aient jamais gouverné l'île, — et Dieu sait pourtant si son imagination patriotique lui en montrait de terribles dans le passé ténébreux du Moyen-Age ! « Il n'a vu, ajoute-t-elle, dans cette place, qu'un moyen d'avancer sa fortune. » Les habitants, s'il faut en croire la Municipalité, y auraient « contribué de plus de 80,000 livres. » Seulement, on se demande où ils les auraient prises. La vérité est que M. de Verteuil avait sa part dans les bénéfices de la *Société du tabac* « formée, entre les fabriqueurs, bourgeois et principaux habitants », qui n'y avaient rien perdu[1]. La Municipalité sollicite donc le rappel de M. de Verteuil « de

[1] Il s'agisait de la *Société du tabac*, qui faisait en grand, par les côtes du Poitou, une contrebande très profitable. V. Cavoleau et Fontenelle, *Statistique de la Vendée*.

la plus grande nullité dans la place de commandant militaire » — non cependant parce qu'il n'a pas de talents, comme on pourrait croire, — mais parce que, dit-elle, « il n'y a ni fort, ni château, ni soldats, ni garnison. » Voilà, certes, un commandant militaire bien honoraire ! « Egalement, continue la Municipalité, inutile en sa qualité de juge, puisqu'il n'a jamais terminé la moindre petite contestation»—depuis plus de 15 ans ! « qu'il n'a aucune connaissance des lois, qu'il ne fait aucune difficulté d'avouer son ignorance...» Reconnaissons, si tous ces griefs sont vrais, que M. de Verteuil était plutôt un personnage inutile. Mais, s'il n'y a pas de troupes dans l'île, la Municipalité va en demander ; seulement elle voudra en avoir le commandement, comme la commune de Paris ; et si M. de Verteuil n'entend rien aux lois, elle prendra pour juge de paix un praticien émérite, Nicolas Laurent... officier de santé ! et apothicaire ! Celui-là au moins saura soigner les petites contestations, et même envenimer les grandes...

Le 20, les officiers municipaux reviennent à la rescousse, mais en accentuant encore le danger : des libelles ont paru ; on parle de chasser le Curé et de faire main-basse sur la caisse de la *Société du tabac* pour en rendre l'argent aux habitants : la Municipalité, qui prévoit des difficultés prochaines et sent qu'elle devient impopulaire, demande des troupes.

Pendant ce temps, grâce sans doute à la crainte qu'inspiraient « les fusils à deux coups » de M. Verteuil, les poules de M. le Gouverneur picoraient en paix dans le cimetière. Que ne pouvait-on pas redouter de la violence d'un homme, qui, quelques années auparavant, « avait fait jeter en prison le nommé Cubaud, pour avoir seulement tué, d'un coup de pierre, une cane, qui se trouvait dans le cimetière, sur le passage de la procession[1] ! » Mais, le 2 ou 3 février, quatre citoyens[2], plus décidés que les autres, obéissant d'ailleurs « au vœu général de la paroisse », et voulant, sur l'invitation

[1] *Mémoire des habitants*, plus haut cité.
[2] *François Poiraud, Jean Chauvet, François Moizeau et Jean Michaud.*

de la Municipalité, « contribuer de tout leur pouvoir au maintien du respect dû aux tombeaux de leurs pères », vinrent à pas de loup et tirèrent, le coq présent[1], sur une sacrilège volaille qui divaguait parmi les tombes, et même, — selon la version officielle du gouvernement, — sur des poules parfaitement innocentes, qui se tenaient, en curieuses sans doute, sur le mur mitoyen du jardin et du cimetière. La sacrilège fut tuée « sur le plan du cimetière et dans son milieu. » Fureur du gouverneur, qui dénonce l'attentat ! La Municipalité s'assemble et procède à une enquête selon toutes les formes. Le 5 février, elle interroge Jean Pissonnet, qui travaillait au mur de clôture du cimetière : Pissonnet a bien vu tirer sur la poule coupable, mais non sur les poules innocentes ; et Pierre Guistheau, son aide-maçon, n'en sait pas davantage. La Municipalité, — cela ne surprendra personne — « ne trouva rien à reprendre dans la conduite » des quatre vaillants tireurs. S'il faut en croire le *Mémoire des habitants de l'Ile-Dieu pour justifier leur conduite envers le sieur de Verteuil*, du 25 octobre 1790, — car cette grave affaire dura près de deux ans — le gouverneur aurait écrit au Ministre de la Guerre que les jeunes gens avaient attenté à sa vie « et que les habillements de sa femme avaient été criblés de grains de plomb. » Mais, disent-ils, « comment en auraient-ils voulu à sa femme ? » — ce n'est pas de la poule qu'ils parlent — « Elle était dans sa maison — séparée du cimetière par une vaste cour, — par une ou plusieurs murailles !.. » M. de Verteuil aurait pourtant produit au ministre les vêtements criblés de grains de plomb ; mais « c'étaient, disent les habitants, certaines vieilles nippes que le temps a ravagées. On assure, qu'outre leur vétusté, madame de Verteuil les a fait fusiller par son fils, et cela n'est pas improbable[2] » Pour parer à ces accusations, la Municipalité se décida à frapper un grand coup : elle adressa une longue plainte à M. de la Tour-du-Pin, mi-

[1] A côté de M. de Verteuil, dit le texte.

[2] Il n'y a aucune trace de cet épisode dans les registres de Délibérations de l'Ile-d'Yeu, ce qui est surprenant.

nistre de la Guerre, pour demander la destitution du Gouverneur de l'île[1]. Le Ministre se crut obligé d'envoyer à l'Ile-d'Yeu un commissaire de la Guerre, qui fit à M. de Tour-du-Pin un rapport favorable sur M. de Verteuil. Le Ministre disculpa le gouverneur. Mais ce n'était pas assez pour ses fils : ils le poussèrent à poursuivre ses calomniateurs devant la justice[2].

Sur ces entrefaites, M. le duc de Maillé, gouverneur militaire de la province, qui commandait à la Rochelle, dont dépendait la place de l'Ile-d'Yeu, répondit à la demande de troupes faite par la Municipalité, et répondit, peut-être à l'instigation de M. de Verteuil, par l'ordre de faire transporter au chef-lieu du Gouvernement militaire toutes les armes qui se trouvaient dans l'île. Mais la Municipalité, considérant, pour la circonstance, que l'île est un *lieu exposé aux pirates et infesté de voleurs et de misérables*[3], voulut en garder par devers elle une partie : 50 fusils et 200 livres de poudre. Elle s'empare donc des clefs de la poudrière, ni plus ni moins que le peuple de Paris des armes des Invalides, la veille de la prise de la Bastille. Rapport défavorable du Gouverneur, et, en réponse, ordre du duc de Maillé de faire enlever le reste des armes. Comme bien on pense, M. le Gouverneur s'empressa d'en donner avis à la Municipalité, sans toutefois lui communiquer les ordres écrits du duc. Mais il avait affaire à des bourgeois demi-robins et l'on sait que ces casuistes ne lâchent pas facilement prise. La Municipalité demanda communication *de visu* des ordres de M. de Maillé[4]. Double profit : elle gagnait du temps et, avec son insolence de valets parvenus, se payait le luxe de douter de la parole de l'ancien maître. M. de Verteuil, naturellement, refusa, et peut-être par tout autre cause que par fierté ; mais il allégua que ces ordres étaient joints à des communications personnelles, et il affecta, lui[5], en homme qui

[1] Cette plainte est contenue dans le *Mémoire des habitants.*

[2] *Plainte d'Henri de Verteuil fils, au district des Sables.* Mss. de 8 pages. Archives de la Vendée.

[3] Délibération du 19 janvier 1790.

[4] Lettre du 15 février 1790.

[5] Lettre du 16 février.

connaissait ses anciens domestiques, de douter de la discrétion des officiers municipaux. Dès le soir même, la Municipalité revint à la charge : « Il est juste que les ordres nous parviennent et la PAROISSE exige absolument leur exhibition. Nous, lisez : *le peuple*, pensons que, puisque M. le Duc a employé *un tiers pour nous transmettre ses ordres,* ce n'est qu'une raison de plus pour qu'ils soient mis en évidence. Quant aux objets personnels qui accompagnent vos ordres relatifs aux poudres, ajoute-t-elle avec la dignité offensée d'un marquis, nous n'avons pas assez d'indiscrétion pour y jeter nos regards; que ce *faible* obstacle ne soit pas une raison de refus. »

A cette mise en demeure, quelques heures après, M. de Verteuil répond « qu'il a été autorisé par M. le duc de Maillé à délivrer aux habitants la quantité de cinquante fusils et de deux cents livres de poudre. » Mais voilà bien une autre affaire ! Le Conseil général de la commune s'assemble le 17 février et exige de nouveau que M. de Verteuil lui communique les ordres de M. de Maillé ; puis, narquois, lui fait remarquer qu'ayant poudre et fusils, il n'a pas besoin de les recevoir de M. de Verteuil. Mais il ne tient pas à les garder : que M. de Verteuil communique seulement ses ordres et le Conseil livrera aussitôt les armes qu'il détient. Il n'est plus question de pirates et les voleurs, et les misérables dont l'île était infestée ont disparu comme par enchantement. Le même jour, le Conseil écrit à M. de Maillé sa décision et termine sa lettre par ce post-scriptum aigre-doux :

« P. S. — MM. les officiers municipaux ont l'honneur de vous observer que quand le corps municipal a celui de vous écrire, elle (sic) vous prie de lui adresser vos réponses. » Mais M. le duc ne répondit pas du tout et la Municipalité, qui s'entend à merveille à donner les coups d'épingles, pour ne pas paraître céder à M. de Verteuil, personnage inutile, cherche un biais, afin d'arriver à livrer des armes et des munitions dont elle ne veut plus. Par délibération, elle décide qu'on demandera au

sieur Martin, garde-magasin résidant aux Sables d'Olonne, ce qu'il sait des ordres donnés par M. le duc de Maillé : procédé doublement injurieux pour de M. de Verteuil, et de douter de sa parole de gentilhomme, et de se contenter, pour l'accepter, de la parole d'un garde-magasin. Ce conflit de pouvoir avait pour cause la persuasion où la Municipalité était que M. de Verteuil voulait la faire désarmer. Elle l'écrit à la Commission intermédiaire des Sables-d'Olonne : ces motifs de « vengeance sont bien injustes ; les motifs sont que la paroisse l'a obligé depuis peu à payer sa part pour l'entretien de la poste de l'isle, et qu'elle ne veut pas que ce Monsieur fasse du cimetière sa basse-cour. » M. de Verteuil prétend qu'il est autorisé à leur laisser de la poudre : « Nous pensons que, loin d'avoir la poudre et les fusils, *M. de Verteuil peut tout au plus les recevoir de nous* ; mais *la paroisse ne veut pas lui en délivrer sans ordres*, et, tant que M. de Verteuil ne produira pas d'ordres, elle ignorera qu'il en ait aucun. » Le sieur Martin, consulté, a bien dit que M. de Verteuil *lui avait dit* avoir reçu ces ordres ; mais « la COMMUNAUTÉ n'a pas jugé convenable de s'en dessaisir, et n'ayant point vu d'ordres, n'ayant *de plus aucune confiance en M. de Verteuil* » — voilà donc le grand mot lâché ! — « elle a refusé absolument de les lui délivrer sans l'exhibition des ordres[1] ».

Que la Municipalité, soupçonneuse, n'ait pas eu complètement tort de n'avoir pas confiance en M. de Verteuil dans cette circonstance, c'est ce que je ne dirai pas. Mais n'est-ce pas un spectacle amusant, — oh ! spectacle de Guignol ! — de voir aux prises ce Gouverneur qui veut reprendre à cette Municipalité des armes et des munitions dont celle-ci ne veut pas se dessaisir, sans ordres ! — et cette Municipalité, qui, transposant subitement les rôles, veut bien délivrer au Gouverneur les armes et les munitions que celui ci lui offre, — mais sur des ordres ! Cette main-mise sur le pouvoir militaire n'a pas, Dieu merci ! coûté le sang qui coula dans Paris ; mais, par

[1] Lettre du 20 février 1790.

des voies différentes, c'est toujours l'esprit révolutionnaire qui agit, le roi qui cède, le peuple qui triomphe, et Lafayette qui commande... en attendant Santerre et son sinistre roulement de tambours.

Jusqu'au 10 mai, il se fit une accalmie. Pourtant, sans doute pour narguer le peuple souverain, M. de Verteuil, dont une porte de la maison s'ouvrait sur le cimetière, avait, depuis quelque temps déjà, l'idée macabre d'y remplacer ses poules : il avait pris l'habitude d'aller faire les cent pas dans le cimetière ! Peut-être voulait-il expérimenter si l'on aurait l'audace de tirer sur le coq, comme sur les poules : rappelez-vous sa *Lettre du coq à l'âne*. Seulement, au lieu de passer par-dessus le mur comme ses poules, il passait par sa porte : on va la lui fermer ; on fermera de même toutes les entrées du cimetière. Le 10 mai, le Conseil général délibéra « que vu la tentative faite par *quelques particuliers* pour brûler le tourniquet que l'ancienne Municipalité avait ordonné de placer à l'une des entrées du cimetière de la paroisse, afin d'en augmenter la clôture, ladite entrée serait fermée en pierre et mortier, et qu'en outre il serait écrit au sieur Bilard (receveur des domaines) pour l'engager à faire murer la porte de la maison appartenant au domaine et occupée par M. le chevalier de Verteuil, laquelle porte donne un passage sur ledit cimetière et qu'il est contre tout droit de faire d'un cimetière un lieu *d'exercice public*[1]. » Puis trouvant dans le décret du 29 mars, qui ordonnait aux officiers municipaux d'imposer ceux qui, ayant plus de 400 livres de revenu, n'avaient pas fait leur déclaration pour le paiement de la contribution patriotique, il imposa d'office M. le chevalier de Verteuil pour 600 livres.

M. de Verteuil, imposé et muré, privé de sa franchise sur le bateau-poste et de la liberté de laisser divaguer ses poules, rentrait donc peu à peu dans l'égalité commune. Les irréductibles ennemis des privilèges de la Noblesse pouvaient dormir en paix ; et pourtant ils ne dormaient pas ! C'est qu'il en res-

[1] Délibération du 10 mai 1790.

tait encore un, et c'était trop pour leur permettre de fermer les yeux. Le 12 juillet, le Conseil général de la commune prenait sournoisement la délibération suivante :

« Le Conseil général de la commune délibère que les bancs qui sont dans le chœur de l'église paroissiale en seront ôtés, afin d'en former *un plus régulier*, et que le sieur Nolleau, fabriqueur en charge, fera procéder dès demain à l'enlèvement des trois bancs qui s'y trouvent. »

Sous cette forme sournoise, c'était, on le devine, un bien bon tour joué à ce bon M. de Verteuil ; il s'agissait donc de bancs de privilégiés, dont l'égalité exigeait impérieusement la disparition. Presque en même temps, la loi sur l'organisation de la garde nationale vint servir à souhait les vues de la Municipalité, en mettant dans ses mains la force armée. Le 23 juillet, la garde nationale est donc organisée et la commune en prend le commandement. Le même jour, afin de bien prouver qu'elle a la force, elle ordonne « une information pour découvrir les auteurs et les instigateurs des propos répandus dans le public, tendant à exciter une sédition, qui serait principalement dirigée contre les officiers municipaux. » L'Assemblée nationale ne procédait pas autrement : aussi bien, le peuple n'est-il pas partout souverain, à l'Ile-d'Yeu comme à Paris ? et y a-t-il tant de distance, au fond, entre le Conseil général de la commune et l'Assemblée nationale ? Croyez que Cadou, Laurent, et leurs collègues étaient convaincus que non. Ils ont la toute-puissance : la force légiférante, la force armée, la police. A la même date, 23 juillet, ils font « défense à tout particulier » — M. de Verteuil est relégué au rang des simples citoyens — « de faire aucune proclamation relative à l'ordre public, soit à la sûreté des personnes et des propriétés, ce droit étant spécialement attribué à la Municipalité par les Décrets de l'Assemblée nationale. » Enfin, pour compléter leurs mesures vexatoires, ils déniaient même à M. le chevalier de Verteuil, fils, officier au Régiment de Lorraine, ses droits de citoyen actif, sous le prétexte, un peu futile peut-être, qu'il

était à son régiment lors de la confection de la liste civile. Voilà donc MM. de Verteuil, les pires des « tyrans » qui aient passé dans l'île, bien rembarrés de toutes parts.

Oui, mais, comme dans *les Plaideurs*, les parties lésées connaissaient tous leurs droits. Ceux qui jouissaient, de temps immémorial, d'un banc d'honneur : de Verteuil, gouverneur de l'île ; Bilard, receveur des domaines ; Baud, notaire royal, et, je ne sais à quel titre, Texier, dit la Forie, le chirurgien qui avait la clientèle de la famille de Verteuil, compulsèrent leurs grimoires, et, coup sur coup, envoyèrent aux autorités compétentes mémoires sur mémoires, et la Municipalité répliques sur répliques. De part et d'autre, on fournit.

De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires.
Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,
Griefs et faits nouveaux, baux et procès-verbaux ;
. . . . . .
Quatorze appointements, trente exploits, six instances.
Six-vingt productions, vingt arrêts de défenses.
Arrêt enfin... !

L'arrêt vint du Directoire du Département, qui avait les oreilles assourdies par tant de vacarme. Le 11 novembre, il nomma enfin un Commissaire pour régler les questions en litige : c'était Morisson, un des Administrateurs du Département de la Vendée.

Le 20 novembre, Morisson rendait un jugement provisoire. M. de Verteuil eut quatre places *réservées* pour lui et ses enfants, mais dans le *banc unique* du chœur, et toutefois « sans qu'il puisse y faire placer Mme de Verteuil, ni aucune autre femme » : — le curé Cadou tenait absolument à cette clause, et les autres femmes de l'île encore plus ; — « mais qu'il sera donné à M. de Verteuil, pour Madame son épouse et le reste de sa famille, le banc qui est à droite de la dite église et *le plus près de l'entrée du chœur* » : c'était suffisant pour les distinguer de la foule, et la vanité de Madame l'épouse était satisfaite ; mais, pour ces places, « M. de Verteuil paiera

chaque année à la fabrique, et pour le temps de sa jouissance, la somme de vingt-cinq livres. »

Ainsi tout le monde devait être content, ou à peu près ; ce qui revient peut-être à dire que personne ne l'était : M. de Verteuil, parce qu'il n'était pas confondu avec la foule, et la Municipalité parce que M. de Verteuil payait. Mais M. de Verteuil payait, et c'est ce qui devait lui déplaire, et la Municipalité ne lui avait pas enlevé ses places d'honneur, et c'en était trop pour ne pas empoisonner la joie de son triomphe. Mais, sur un autre point qu'elle avait fort à cœur, elle obtenait gain de cause : elle acquérait le droit de faire des informations sur les auteurs et les instigateurs des placards et des troubles, et de requérir la force publique, c'est-à-dire la garde nationale, pour faire exécuter ses arrêtés et dans l'intérêt public : la police, l'armée, la justice passaient dans ses mains et elle se promettait bien d'en user, Il est vrai qu'elle avait le déplaisir de voir M. de Verteuil fils confirmé dans ses droits de citoyen, pour en jouir « dans toutes les circonstances, où il le jugera à propos. — « Enfin, en rendant hommage au zèle et au patriotisme de la Municipalité, disait Morisson, nous l'avons invitée à remplir ses fonctions avec tous les égards, la douceur et les ménagements qu'exige une administration bienfaisante et paternelle. » L'invitation n'était peut être pas tout à fait inutile. Mais rappeler des officiers municipaux patriotes, en 1791, à la modération et à la douceur, était bien naïf : autant aurait valu conseiller à la mer, qui baigne les bords de leur île, de ne plus monter ni descendre deux fois par jour.

Moins d'un mois après le passage du conciliateur, la lutte reprenait plus âpre que jamais[1]. L'ancien gouverneur et son fils en sont au point de craindre pour leur vie. Un mois plus tard encore, il est vrai, Amable Cadou, procureur de la commune, et toujours curé, en écrit autant de son côté : on dirait que les deux partis vont s'entrégorger. MM. de Verteuil, dit Cadou, ne vont-ils pas jusqu'à « se porter à ma ren-

[1] Voir dans M. Chassin. *Préparation de la Guerre de la Vendée*, t. II, p. 243-249 — deux lettres de MM. de Verteuil, père et fils.

contre, à me coudoyer dans le chemin le plus large, *à passer sous mon parapluie*[1] ». Et l'on devine ce qu'il ne peut rendre ; les mots agressifs, les regards torves et menaçants, les gestes furieux des bravaches. Toute l île demeura hantée de la vision de MM. de Verteuil, comme de fantômes. Les officiers municipaux les voyaient partout, complotant, tramant dans l'ombre les plus noirs forfaits. Quelques femmes n'ont-elles pas croisé « le sieur de Verteuil, dit *Gourville*, en chemin, à des heures indues, et avec des armes offensives et *inusitées* » ? Amable Cadou, par dépit de les voir passer sous son parapluie, les dénonce au Conseil général de la commune comme des citoyens dangereux, occupés « sans cesse à méditer un attentat contre la sûreté individuelle[2] ». Aussitôt le Conseil emboite le pas derrière son procureur, et, le 26 avril 1791, « pour prévenir l'effet des mauvaises intentions des deux fils Verteuil, dans l'un est surnommé *Chevalier* et l'autre *Gourville* », arrête qu'il « sera incontinent écrit au *sieur Verteuil*, père, pour l'engager à faire partir ses deux fils par la première poste ». Ils ne partirent pourtant que le 14 juillet 1791 ; mais, ce jour-là, — anniversaire glorieux de la chûte de la tyrannie, — la Municipalité fit embarquer de force le père avec les fils pour Nantes. Comme en maint endroit de France, c'était *l'émigration forcée* ; mais tout en montrant à l'ancien gouverneur, *le sieur Verteuil*, qu'il n'est plus qu'un roturier depuis la nuit du 4 août, la Municipalité met encore des formes dans ses mesures de rigueur. Ailleurs, on ne se fût peut-être pas contenté d'une invitation à partir et d'une conduite au bateau ; mais n'oublions pas que nous sommes à l'Ile-d'Yeu, et que les officiers municipaux de 1791 ne sont pas très méchants. Seulement, je leur ai donné une autre épithète, et ce qui suit va prouver, je crois, qu'elle n'est pas tout à fait imméritée.

EUG. BOSSARD.
docteur ès-lettres
professeur à l'Université catholique d'Angers.

(*A suivre*)

[1] Voir dans M. Chassin, Lettre de Cadou.

[2] Délibération du 24 avril 1791.

LE JOURNAL INEDIT

DE

MERCIER DU ROCHER

Le récent procès qu'a suscité devant le tribunal de Fontenay, la publication d'une copie des *Mémoires* de Mercier du Rocher, donne un regain d'actualité et d'intérêt au *Journal* inédit, tracé en pleine insurrection par ce même personnage, et dont son héritier et petit-fils, M. Ernest Brisson, a bien voulu nous offrir la primeur.

Bien que ne partageant pas tous les sentiments qui y sont exprimés par l'auteur, nous en avons scrupuleusement respecté le texte, laissant au lecteur le soin d'en apprécier la valeur.

R. V.

I

1793

Le 10 mars 1793, exécution de la loi sur le recrutement à Nantes. Ce même jour, la nouvelle de l'insurrection se répand dans cette ville. Les Nantais sortent de suite et se portent à Couëron, à Mauves et à Saint-Philbert.

Le 12, deux autres bataillons de la même ville se portent, l'un à Clisson. l'autre à Saint-Philbert. Les brigands sont battus. La force armée rentre à Nantes.

Les révoltés se rallient. Le détachement de Clisson est obligé de se replier ; il est harcelé par les brigands. Nantes est cerné. Sorties des habitants les 13, 14, 15 et 16 mars, sur les routes de Paris et de Rennes.

Le 12, Nantes avait envoyé garnison à Indret. Le 17 mars, sortie générale. Les rebelles furent repoussés. On en tua beaucoup au pont du Cens.

Le 20, les Nantais se portent sur Ancenis, pour rétablir la navigation de la Loire. On s'empare d'Oudon, on saisit la correspondance des brigands qui passent sur la rive gauche de la Loire. Pour les empêcher de s'avancer sur la droite, on envoie aux bataillons nantais qui occupent Thouaré, Mauves, Le Cellier, Clermont, des bateaux armés de batteries pour seconder leur résistance.

Cette position fut gardée jusqu'à l'évacuation d'Angers qui rendit les brigands maîtres de la rive droite.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, trois bateaux armés et deux cents hommes d'infanterie sont chargés d'aller déloger les brigands qui occupent les îles et la côte de Saint-Julien. Des vents contraires font manquer l'expédition.

Le 24 mars, un détachement est envoyé à Paimbœuf. On avait précédemment enlevé une pièce de canon aux brigands, à Frossay. Quelques jours après, 800 hommes partent sous les ordres de l'adjudant général Laval, pour Bourgneuf et Machecoul.

Mais ils marchent sur Paimbœuf etre viennent par Savenay.

Le 30 mars, une colonne sortie sur la route de Clisson taille les brigands en pièces et leur enlève cinq bouches à feu qui constituaient toute leur artillerie.

Durant le mois d'avril, sorties sur toutes les routes.

Détachements envoyés à Paimbœuf, à Nort, à Vue, à Savenay.

Le 19, les Nantais accompagnés d'un détachement du 4e régiment et des canonniers de Paris, emportent le Port-Saint-Père après un long combat. De là, ils s'emparent de Machecoul à la baïonnette. Des canons et des munitions tombent en leur pouvoir.

Poursuivant leurs succès, les patriotes s'emparent de Légé, de Bourgneuf, de Pornic et de Challans. Noirmoutier est également arraché aux rebelles ; plusieurs chefs sont pris. Le

maire de Barbâtre est fusillé. On laisse garnison dans ces divers postes.

Le 12 mai, sous les ordres de La Cathelinière, 1500 brigands attaquent Port Saint-Père. 250 gardes nationaux nantais, soutenus par cent hommes du 77e régiment, les repoussent avec perte.

Un comité central des trois corps administratifs de Nantes, formé par arrêté des Représentants du peuple, est chargé des mesures de sûreté et de la correspondance. Le club des Halles est plein de royalistes; celui de Saint-Vincent, plein de patriotes ; Nantes est cerné au mois de juin. Gardes nationaux, bataillon des Côtes-du-Nord, chasseurs de la Charente, sortent sur la route de Clisson et battent les brigands ; mais, soit par ignorance soit par perfidie, cette colonne fut coupée et écrasée par une autre armée de rebelles qui vint renforcer les vaincus. Les troupes patriotes, épuisées de faim et de fatigue, durent battre en retraite et le commandant nantais fut laissé pour mort.

Le Comité central imprimait un bulletin inspiré par le fédéralisme et vomissant des horreurs contre les patriotes nantais. La division, était dans Nantes. Les brigands qui étaient à ses portes, s'emparent de Nort après quatorze heures de combat. Dix-sept républicains seuls se sauvent avec les drapeaux. Saint-Georges est évacué et le 29 juin, sur les deux heures du matin, les canons annoncent l'arrivée des brigands aux portes de Nantes. Dès le 27, l'ennemi avait paru dans la lande de Ragon ; le 28, il avait fusillé nos avants-postes et sommé les habitants des faubourgs de se rendre. C'est alors que commença l'attaque. L'ennemi s'y porta avec son artillerie, tandis que ses colonnes des Cléons et de la Croix-Marceau se déployaient sur notre porte de Saint-Jacques. L'artillerie de l'ennemi était servie avec rapidité. La notre ménagea son feu et le dirigea avec plus d'adresse. Par trois fois, le drapeau blanc fut renversé ; un grand nombre de brigands aussi. L'ennemi fut contenu partout. Une colonne de 20,000 brigands avec une

artillerie formidable, parut sur la route de Rennes ; elle s'avança à demi-portée de canon des barrières et dirigea ses batteries sur nos troupes... Les détachements de cette colonne se répandirent sur la route de Vannes; la route de Paris fut également couverte de rebelles et finalement Nantes fut attaqué sur 7 points à la fois. Notre artillerie tua leurs pointeurs, brisa leurs caissons, détruisit plusieurs de leurs pièces et notre infanterie les obligea à se retirer en désordre.

Les brigands continuèrent leur feu sur la route de La Rochelle. Le lendemain ils canonnèrent à Pont-Rousseau et au Port Saint-Jacques; ils furent repoussés avec perte une fois encore et les maisons qui leur servaient de retraite furent livrées aux flammes. Ils essayèrent en vain de se rallier sur la route de Paris et de vouloir rétablir leurs batteries du côté de Machecoul; ils furent foudroyés et s'enfuirent en désordre, ayant perdu près de 5,000 hommes.

(A suivre) MERCIER DU ROCHER.

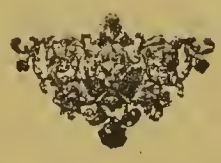

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

Biographies inédites des Chefs Vendéens et Chouans

(Suite[1])

TINGUY (de[2]), de la même famille que le précédent (René), officier de la grande armée catholique et royale, se fit remarquer plusieurs dans rencontres. Après la bataille de Savenay, il se retira dans la forêt du Gâvre, puis tenta de passer la Loire. Le corps dont il faisait partie s'empara même d'Ancenis, mais il fut bientôt détruit par des forces supérieures.

[1] Voir la livraison de décembre 1898.

[2] Charles-Gabriel, chev., sgr de Vauzay, fils aîné de Charles-Gabriel de Tinguy, chev. sgr du Pouët et de dame Gabrielle-Julie-Félicité de Suzannet, était en 1775 officier au régiment de Bourgogne-Infanterie. Il partagea avec ses frères et sœurs les successions de ses père et mère, par acte sous-seing privé en date du 20 janvier 1779. Le 20 avril 1788, il servait encore au régiment de Bourgogne-Infanterie, et amortissait à cette date une rente due à la fabrique de la Rabastelière. Il serait mort en 1793, mais sa trace est perdue. Les historiens des guerres de la Vendée citent un M. de Tinguy, chef de division de la Grande Armée vendéenne, lequel, échappé au désastre de Savenay le 23 décembre 1793, aurait rejoint M. de Donissan, et pris part au coup de main de la prise d'Ancenis ; et, enfin, selon toute apparence, aurait succombé dans le combat qui suivit où fut pris M. de Donissan, que les républicains conduisirent à Angers pour y être fusillé, en janvier 1794. Toujours est-il qu'on ne voit nulle part qu'il ait émigré, et que M. de Tinguy du Pouët, réclamant l'indemnité pour les biens de sa famille vendus nationalement, écrivait que son frère aîné était mort au champ d'honneur.

TINGUY (de)[1], autre membre de la même famille, figura en 1815 dans l'armée de la Basse-Vendée, en qualité de major de la division de Palluau.

TURPAULT, de Châtillon-sur-Sèvre, servit dans les premières guerres Vendéennes, comme aide-major-général et premier aide de camp du général de Sapinaud, reparut dans celle de 1799, et se trouva au combat de Morveau, où quinze cents royalistes repoussèrent les républicains commandés par l'adjudant-général Delâge. Il survécut aux guerres de l'Ouest et figurait dans la députation d'officiers Vendéens présentés au Roi après la Restauration.

[1] Onésippe-René-Michel de Tinguy, fils de Louis-Charles de Tinguy, chev. sgr de la Giroulière, et de dame Renée-Sophie de Barberé, naquit à Noirmoutier, le 19 avril 1787.

Il fit la campagne d'Allemagne en 1813, et celle de France qui la suivit dans le 3e régiment de la garde d'honneur, sous les ordres du général de Ségur, et prit part aux combats d'Erfur, de Manau, de Brienne et de Montmirail.

Le 10 décembre 1814, Louis XVIII le décora du Lys. L'année suivante, il rejoignit le général de Suzannet, et en qualité de capitaine adjudant en premier de la division de Legé, (peut-être aussi de Palluau), il combattit à Aizenay, à la Grolle et à Rocheservière.

On lui délivra, le 13 mai 1816, le brevet de lieutenant de cavalerie ; puis, le 6 octobre 1817, celui de chef d'escadrons dans la garde nationale de l'arrondissement de Nantes.

Le roi l'appela à l'emploi de percepteur des contributions directes à Rocheservière en 1823, et le fit chevalier de la Légion d'honneur, le 30 octobre 1829.

En 1832, Onésippe de Tinguy fut avec MM. de Goulaine, de Goyon et de la Roche-Saint-André, du nombre de ceux qui n'approuvèrent pas le soulèvement tenté par madame la Duchesse de Berry dans la Vendée, estimant que cette entreprise n'avait aucune chance de succès. Tout en restant parmi les plus dévoués et des plus assidus serviteurs de l'héroïque Princesse, prêts à marcher au premier signal et au premier rang, ils essayèrent respectueusement de la dissuader. Pendant le séjour de S. A. R. aux environs de Rocheservière, Onésippe de Tinguy eut plusieurs fois l'honneur de transporter Petit-Pierre à cheval en croupe derrière lui.

Il avait épousé, le 9 mars 1815, demoiselle Marie-Henriette-Clémentine Acquet de Ferolles, fille de M. Jacques-René Acquet chev. sgr de Ferolles, Haute-Porte, la Vergne, etc... et de dame Mélanie Fouques de Monville.

Onésippe de Tinguy est décédé à Rocheservière, le 28 mars 1873.

Il avait eu deux enfants :

1° Alphonse-Charles-Onésippe.

2° Zénobie-Marie-Sophie, mariée à M. de la Grandière conseiller général de la Vendée, et mère de M. Louis de la Grandière, conseiller général actuel pour le canton de Rocheservière.

USSAULT (François), officier supérieur dans l'armée de la Basse-Vendée, souscrivit l'adresse au Roi après la Restauration et figurait, en juillet 1814, dans la Garde Royale à cheval formée à Bourbon (Vendée), à l'occasion du passage du duc d'Angoulême. Pendant la campagne de 1815, il devint Adjudant-Commandant et chef de la division de Chantonnay[1].

VASSELOT (le Cte de), fils puiné d'une maison noble et riche du Bas-Poitou, et cousin d'Henri de La Rochejaquelein, servait dans la marine royale au moment où éclata la Révolution. Il émigra, puis chercha à rentrer en France, avec des instructions et des pouvoirs des Princes, et dans ce but passa d'Angleterre à Jersey. Il fut fait prisonnier par les troupes républicaines, tandis qu'il débarquait sous la batterie d'Erquis, dans les Côtes-du-Nord, avec le baron de Boisbaudran, le marquis de Panges et de la Boissière, et conduit dans les prisons de Rennes, après qu'on eût saisi les papiers dont il était porteur. Cependant le général Cormatin ayant fait la paix avec la République, exigea immédiatement après la signature du traité la mise en liberté du Comte de Vasselot et des autres émigrés, faits prisonniers en même temps que lui. Les Conventionnels y consentirent après une longue résistance. M. de Vasselot obtint même du général Hoche qu'il ne serait pas traité en émigré, son absence du territoire français s'expliquant par sa qualité d'officier de marine. Il put donc rentrer en Vendée et prendre tranquillement possession des propriétés de son frère aîné. Mais il était trop fervent royaliste, pour y rester inactif.

Au château de Saint-Mesmin, comme à celui de la Guierche, il était sur les confins des armées de Sapinaud et de Stofflet,

[1] Ancien élève du Petit Séminaire d'Angers, né à la Pommeraie, le 15 novembre 1767, d'une famille très honorable, *Dominique* Ussault, fut l'un des premiers à prendre les armes à l'époque de l'Insurrection Vendéenne. Il fit toute la campagne très-brillamment et Louis XVIII le récompensa en lui donnant le brevet de Lieutenant-Colonel et la Croix de St. Louis et en l'anoblissant.

Ce fut, dit M. A. de Béjarry, dans ses *Souvenirs Vendéens* (p. 55 et s.), un des meilleurs lieutenants de Royrand, auquel il avait amené les hommes de la Flocellière et de la Pommeraie.

qui étaient alors en paix avec la République. Le comte de Vasselot n'y travailla pas moins à une nouvelle levée de boucliers. En 1795, il fit un voyage à l'Ile-d'Yeu pour conférer avec le Comte d'Artois et un autre en Bretagne pour communiquer à Puysaye des dépêches de Stofflet. Chez lui, les officiers Vendéens abondaient et les généraux de Sapinaud et de Fleuriot prirent même un moment Saint-Mesmin pour lieu de refuge. Les belliqueux projets qui s'y ébauchaient, furent bientôt divulgués ; — ce qui valut à M. de Vasselot de fréquentes visites de la part des troupes républicaines et une notamment du général Merle, qui a la tête de cinq à six cantonnements, investit le château.

Vasselot lui ayant exhibé des papiers en règle, l'officier républicain se retira.

L'heure vint bientôt d'agir ouvertement. L'armée d'Anjou ayant repris les armes, M. de Vasselot quitta Saint-Mesmin avec le Marquis de Grignon de Pouzauges, et s'empara du commandement de l'armée du Centre, dont le général de Sapinaud venait de se démettre. A la tête de huit cents hommes réunis à la hâte[1], Vasselot et Grignon battirent les Républicains sur plusieurs points et notamment à Saint-Michel-Mont-Mercure, aux Epesses et à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ils projetèrent même d'aller attaquer Fontenay-le-Comte, alors dégarni de troupes. Mais les grandes eaux les forcèrent de rentrer dans l'intérieur du pays. Aux premières victoires succédèrent, du reste bientôt, de douloureux revers : défait à Chantonnay, puis à Saint-Vincent[2], le corps Vendéen du général de Vasselot finit par être entièrement dispersé, et son chef alla se réfugier au château de Mesnard.

Craignant d'y être bientôt découvert, il se détermina[3] à changer de retraite, sous le déguisement d'un paysan.

[1] Ils auraient levé un corps de 900 hommes dans le territoire de l'ancienne division de Lescure afin de tenter une diversion pour dégager Charette.

[2] 30 mars 1796. La troupe fut dispersée puis écrasée le lendemain 31 mars 1796, à Saint-Vincent.

[3] Au bout de peu de jours.

En chemin, il rencontra trois soldats républicains et entama conversation avec eux. Il parla de la Révolution, des Chouans et fut beaucoup plus éloquent qu'il ne convenait en pareille circonstance. Les républicains flairant un royaliste, feignirent de partager les sentiments des Vendéens, qu'on les contraignait de combattre. Vasselot se laissa prendre au piège, révéla son identité et finalement fut arrêté et conduit aux Herbiers devant le général Beauregard. Ce dernier le traduisit devant une Commission militaire qui le condamna à mort. Il succomba avec courage, et, contrairement à ce que certains ont avancé, ne fit avant de mourir aucune révélation nuisible aux intérêts de son parti[1].

Doué de toutes les qualités nécessaires pour faire un bon chef de parti, le Comte de Vasselot est mort trop tôt pour la cause Vendéenne. Il n'avait pas trente ans.

VAUGIRAUD (Pierre-René-Marie de), né aux Sables en 1740, mort à Paris en 1819, était le deuxième de trois frères, dont l'aîné, officier aux gardes françaises, fut fait prisonnier à la prise des Tuileries, le 10 août, et massacré durant les journées de septembre.

Officier de marine distingué, qui se couvrit de gloire durant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, il abandonna lors de la Révolution le service militaire, et se retira dans ses propriétés de Vendée. Il y prit part aux projets de soulèvement de Robert de Lézardière, son voisin, et, menacé d'arrestation, partit pour Coblentz où il prit rang dans le régiment d'*Hector*. Il fit avec lui partie de l'expédition de Quiberon et accompagna la Cte d'Artois à l'Ile d'Yeu. Il ne rentra en France qu'en 1814. La Restauration le nomma vice-amiral, grand Croix de Saint-Louis et gouverneur de la Martinique.

Deux de ses fils prirent part à l'insurrection Vendéenne. L'un d'eux, officier supérieur dans l'armée du Centre, sous Royrand, passa la Loire, échappa au désastre de Savenay, rejoignit Charette en 1794 et fut tué par un gendarme à Locminé, en Bretagne.

[1] Il aurait été fusillé sous les yeux mêmes de sa fiancée Mlle de Mesnard.

L'autre fit de même vaillamment toutes les campagnes Vendéennes, y compris celle de 1815, comme major de la division des Sables, et après la guerre obtint de la Restauration un commandement dans la gendarmerie royale.

VERTEUIL (Jacques-Alexis de), gentilhomme Vendéen, domicilié à Beaurepaire, fut l'un des principaux officiers de la première armée du Centre formée le 12 mai 1793 et commandée par le général de Royrand. Il fut placé à la tête de la division de Montaigu, passa la Loire et prit rang dans la grande armée comme officier supérieur et membre du Conseil militaire. En cette dernière qualité, il signa l'arrêté de Laval, du 23 novembre 1793, relatif à l'émission des bons royaux. Verteuil combattait ordinairement à l'arrière-garde; et à Pontorson, il fit couper les ponts et la chaussée, ce qui arrêta les troupes républicaines. Il fut tué au combat qui précéda l'entrée de l'armée Vendéenne à la Flèche, ayant pour tous vêtements deux jupes dont l'une attachée au cou et l'autre à la ceinture — tellement grand était alors le dénûment des Vendéens[1].

(*A suivre.*)

H. de la Fontenelle de Vaudoré.

[1] Plusieurs Verteuil ont pris à la fin du XVIIIe siècle une part glorieuse à la guerre de la Vendée, et d'une façon générale à la lutte contre la Révolution. *Jean Philippe de Verteuil*, maréchal de Camp et ancien Gouverneur de la Rochelle, avait émigré en mars 1792. Comme colonel du régiment de Hohenlôhe il prit part à toutes les campagnes de 1793, et fut tué le 9 décembre de cette même année à la tête de son régiment.

Marc de Verteuil, chevalier de Feuillas, était presque octogénaire quand éclata l'insurrection Vendéenne. Il ne put donc y prendre une part active ; mais Charette établit chez lui son quartier général. Marc de Verteuil s'était ainsi acquis des droits à la reconnaissance de l'illustre chef Vendéen. Il en profita pour lui demander la vie de deux officiers républicains qui étaient tombés entre les mains de l'armée royaliste, Charette la lui accorda.

A quelques jours de là, Marc de Verteuil ayant été lui-même arrêté par les Bleus, allait être fusillé, quand les officiers républicains sauvés par lui accoururent sur le terrain de l'exécution demander grâce pour leur libérateur et l'obtinrent.

Jacques-Alexis de Verteuil, chevalier, seigneur du Chamblanc, dont M. de la Fontenelle de Vaudoré a relevé le nom, et qu'il a confondu avec son fils

Mathieu de Verteuil, était un très brillant officier. Placé à la tête d'une division de l'armée Vendéenne en 1793, il fut fait prisonnier à la bataille de Savenay, condamné à mort par la Commission militaire établie en cette ville (4 nivôse an II) et fusillé.

Joseph-Alexis de Verteuil, officier de marine, suivit les Princes en émigration, servit dans l'armée de Condé, et ne rentra en France qu'en 1816.

Henri-Joseph de Verteuil, 2e fils de Jacques-Alexis, prit également rang dans l'armée de Condé et mourut en Hollande.

Jacques François de Verteuil, 3e fils de Jacques-Alexis, après avoir servi vaillamment dans l'armée de Condé, s'attacha à la fortune de Napoléon Ier jusqu'au retour des Bourbons en France.

Mathieu de Verteuil, 4e fils de Jacques-Alexis, ancien officier du régiment de Languedoc, souleva de concert avec Auguste de Béjarry la partie du Bocage qui s'étend de Chantonnay aux Herbiers, et, à la tête d'une division qu'il avait formée et aguerrie, il rejoignit dans le plaines de Fontenay l'armées Royale, dont il partagea constamment en qualité de major général la gloire et les malheurs.

Il fut tué sous les murs de la Flèche en faisant vaillamment son devoir.

Michel-Julien de Verteuil, le 5e fils de Jacques-Alexis, également officier de marine, suivit comme ses frères ainés les Princes dans l'Émigration, fit la campagne de 1792, dans le regimont d'*Hector*, prit part à l'expédition de l'Ile-d'Yeu, servit plus tard comme colonel, sous Georges Cadoudal, et succombe à la Trinité, aux côtés du comte de Lopinot.

Les filles de Jacques-Alexis de Verteuil ne furent pas moins éprouvées. *Victoire*, l'aînée, après avoir perdu la plus grande partie de sa fortune, fut emprisonnée à Nantes et ne dût la liberté et la vie qu'à la chute de Robespierre.

Marie-Adélaïde, périt dans les noyades de Nantes, à l'âge de 18 ans, de même que sa sœur puînée, *Sophie*, agée de 17.

Un autre de Verteuil, *Jean-Henri*, baron de Feuillas, servit dans l'armée royale de la Vendée comme chef de division.

Enfin Marie-Anne-Henriette de Verteuil, sœur du précédent, et épouse de M. Germain des Roches, de Saint Hilaire sur L'Autise, qui avait suivi l'armée Vendéenne dont son mari faisait partie, fut emprisonnée, à la Mission, après le désastre du Mans, y devint mère, et réussit à s'évader dans la nuit du 15 au 16 août 1794, en même temps que Mm de Jouffrion de Bozoges.

R. V.

A PROPOS DE TALMA

Mon cher Directeur,

Veuillez m'accorder quelques lignes de préambule explicatif. Elles sont nécessaires pour justifier l'accueil gracieux que vous avez fait à des pages qui ne s'y attendaient guère.

La *Revue Biblio-Iconographique* a son siège à Paris, 9, rue du Faubourg-Poissonnière.

Depuis sept ans, sous la direction de MM. Pierre Dauze et d'Eylac, et avec la collaboration de Bibliothécaires, Bibliographes et Bibliophiles, pour la plupart triés sur le volet, elle tient chaque mois au courant des publications artistiques et des ventes publiques importantes, tout en consacrant au Livre des études rétrospectives et autres, dont la science sait toujours se rendre aimable (12 fr. par an).

Dans le numéro de janvier 1900, M. Jules Adeline, membre de la Société Rouennaise de Bibliophiles, s'est mis en scène avec le vieil habitué de la Bibliothèque de Rouen, et, preuves en mains (son article dialogué est pétillant d'humour et illustré de fac-simile), il a étudié le grand acteur Talma comme *Archéologue*, *Bibliophile*, *Dessinateur peut-être !*

A quoi nous avons eu l'audacieuse imprudence de répondre, comme suit, dans le numéro de février. Les abonnés de la *Revue du Bas-Poitou* nous pardonneront, je l'espère, de les condamner à une lecture dont l'intérêt local est forcément restreint. Mais qu'ils s'en prennent au seul et réel coupable. Vous le connaissez sans doute, cher et aimable Directeur.

E. L.

TALMA ARCHÉOLOGUE ET BIBLIOPHILE

« Talma *Archéologue !* Mais *oui.* Talma *Bibliophile !* Mais *oui.* »

C'est ainsi qu'en ma présence répondait mentalement, mais assez haut pour être entendu, au vieil habitué de la Bibliothèque de Rouen, ou plutôt à M. Jules Adeline, son spirituel porte-paroles de la *Revue Iconographique*, que nous venions de parcourir, un vieil habitué, lui aussi, de la Bibliothèque de La Roche-sur-Yon (Vendée).

Je sens le besoin de bien préciser le lieu, crainte de méprise. Qui jamais eût pu supposer qu'au fond de l'ancien Bas-Poitou — pays généralement ignoré, si ce n'est des fonctionnaires qu'on y expédie pour leurs débuts ou comme en exil — on allait trouver la confirmation de l'opinion émise sur Talma par le vieil habitué de Rouen ?

Et aussitôt le vieil habitué de La Roche courut chercher, dans un des cartons spéciaux de la Bibliothèque, où elle était soigneusement rangée parmi d'autres pièces *ejusdem farinæ*, une feuille de papier vergé (28×19), quelque peu jaunie par le temps et même maculée au verso (heureusement !) par des mains irrespectueuses ou inconscientes.

Et, tout en l'étalant sous nos yeux — deux ou trois autres habitués — intermittents — s'étaient rapprochés de nous, flairant une petite leçon de bibliophilie qu'ils se proposaient de suivre avec intérêt, il se mit en devoir de nous raconter l'histoire, à savoir la provenance de ce document aux allures si peu séduisantes. Comme quoi le hasard n'est jamais aveugle et sauve souvent bien des trésors, non pas seulement de l'oubli — ce qui n'est que momentané, — mais d'une complète destruction — ce qui est irréparable.

« Il y a de cela trente ans environ, commença-t-il en ponctuant la date, comme s'il avait à nous servir un fait divers

sensationnel, dans une vente aux enchères d'objets mobiliers appartenant à un petit — tout petit — neveu du grand Talma, échoué en Vendée, je fis l'acquisition d'une commode-toilette en acajou, simple mais de bon goût, meuble moderne bien conservé, mais n'affichant aucune prétention à flatter les appétits d'un antiquaire.

« Pendant un an et plus peut-être, elle se borna à remplir son office ordinaire, et l'on ne songeait guère à lui réclamer davantage. Un jour cependant, en retirant tout à fait un tiroir qui ne fonctionnait plus régulièrement, je fis tomber sur le parquet un vieux morceau de papier, plié en quatre, que je me hâtai de recueillir.

« Or jugez de la surprise et de la joie du collectionneur, quand je me rendis compte de la trouvaille que j'avais faite.

« Mais voyez et lisez. »

Et nous lûmes avec lui ce qui suit, sur le recto de la feuille en question :

LIVRES ET ESTAMPES LÉGUÉS PAR M. TALMA AUX TERMES DE SON TESTAMENT.

L'Antiquité expliquée par Montfaucon, mil sept cent vingt-deux et mil sept cent trente-sept, seconde édition, treize volumes in-folio, grand papier maroquin rouge.

Les Monuments de la monarchie, par le même, cinq volumes in-folio reliés, veau maroquiné.

Cinq volumes in-folio, œuvres diverses de Piranesc (*sic*, pour Piranesi).

Un volume d'Estampes représentant les nations du Levant, par Ferial (*sic*, pour Fériol), in-folio, veau maroquiné

Trois volumes in-folio cartonnés, Pompes funèbres de Charles trois, duc de Lorraine.

Monuments français inédits de Villemin, deux portefeuilles et trois cahiers en livraisons in-folio.

Un volume in-folio cartonné, *Le Arte di Bologna di Caraici*. Rome, mil sept cent quarante.

Un volume in-folio cartonné, Costumes espagnols coloriés.

Un volume in-folio, Costumes des cours étrangères.

Un volume in-folio, Portraits des hommes illustres.

Un volume in-folio, Recueil d'habillements, mascarades et modes.

Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, Paris, mil sept cent quatre-vingt-treize, trente-sept volumes in-douze reliés.

Œuvres complètes de Voltaire, édition de Kehl mil sept cent quatre-vingt-cinq, reliés.

Dictionnaire d'histoire naturelle, mil huit cent trois, vingt-quatre volumes in-octavo, figures, demi-reliure.

Trois portefeuilles de gravures modernes.

« De qui vient cette liste ? continua notre interlocuteur. Peu m'importe après tout, puisqu'elle n'est pas de la main de Talma lui-même. D'abord ce n'est pas son écriture — je l'ai comparée aux authographes de Bovet —; et puis le fin connaisseur était, j'imagine, plus familier que le scribe inconnu qui l'a copiée avec les noms des Piranési et des Fériol, dont il devait consulter fréquemment les ouvrages.

— Vous croyez ? reprîmes-nous en chœur.

— Si je le crois ? Mais j'en suis sûr. D'ailleurs, M. Jules Adeline n'a-t-il pas dit « qu'il y avait dans le soin mis à former ses recueils, une recherche de types des temps disparus, bien méritoire pour son époque » ; et le vieil habitué de Rouen n'a-t-il pas également avancé « qu'il s'occupait avec un soin scrupuleux de la partie historique de son art et remontait constamment aux sources » ? Ses collections de costumes en font foi suffisamment. Il se serait bien gardé de laisser passer le moindre anachronisme, même dans l'habillement, et de se soustraire aux exigences du théâtre, dont le culte était pour lui de l'idolâtrie.

« Convenez donc, avec M. Adeline et le vieil habitué de la Bibliothèque de Rouen, que, si Talma n'était pas dessinateur — je consens presque à l'accorder —, il était bien archéologue et bibliophile.

— C'est incontéstable.

— Mais vous n'avez pas tout vu.

— Qu'y a-t-il encore ?

— Peu de choses en apparence et beaucoup peut-être en réalité.

« Ce qui prouve que ma pièce est une copie authentique et de l'époque, comme dirait un commissaire-priseur, c'est la note manuscrite qui l'accompagne. Quelques minutes de patience, je vous prie, et vos doutes, s'il vous en reste, auront disparu.

« Vous savez que Talma se maria deux fois.

« En 1791, il épousait Julie Careau, avec laquelle il divorça — « sur leur demande mutuelle » – en 1801, pour se remarier, l'année suivante, avec une Hollandaise, actrice de talent, Charlotte Vanhove, divorcée elle-même et fille d'un comédien médiocre du Théâtre Français.

« Cette seconde union fut-elle, plus que la première, exempte d'ennuis domestiques ? Toujours est-il qu'une séparation à l'amiable tenait les deux époux éloignés l'un de l'autre depuis quelque temps déjà, quand Talma mourut d'un cancer des intestins, le 20 octobre 1826.

« Six mois après, sa veuve, qui allait devenir, en 1828, Mme la comtesse de Chalot, jusqu'en 1860, époque de sa mort, annotait de sa main la liste que nous venons de lire. Jugez-en vous-mêmes ».

Et notre collectionneur nous montrait trois lignes et demie, écrites par Mlle Vanhove et signées par elle, en travers et dans la marge de la feuille reproduisant les clauses du testament de son mari.

Je les trancris fidèlement, en confiant à de plus experts le soin, non pas d'en établir l'authenticité — elle est indiscutable — mais de déterminer les deux points obscurs que je me borne à y signaler.

J'ai laissé à Pierre[1] trente-quatre volumes in-folio formant tout le legs de M. Ducis, tout est complet. Je lui laisse également les œuvres complètes de Voltaire soixante-dix volumes in-8° et J.-J.

[1] Quel est ce Pierre ?

Rousseau trente-sept vol. in-12 et le Dictionnaire d'histoire naturelle, vingt-quatre vol. in-8, ce qui forme aussi tout le legs de M. Amédé[1] Talma. Tous ces ouvrages sont conformes avec la note ci-contre :

Paris, le 28 avril 1827. *Signé* : Wove.

Pour copie conforme :
Eugène Louis.

Approuvé :
Le vieil habitué de la Bibliothèque
de la Roche-sur-Yon.

C'est qu'en effet, immédiatement après m'avoir vu signer, sans la plus légère hésitation, le vieil habitué de la Roche s'était empressé d'ajouter son paraphe à côté du mien, en marque d'acquiescement plein et entier.

Qu'ils vont être radieux, ces vénérables Rats de Bibliothèques, de se rencontrer ainsi, à travers l'espace et la sainte poussière de leurs in-4°, — de Rouen à La Roche-sur-Yon ! — dans une même communion d'idées et de sentiments livresques !

24 janvier 1900.

Eugène Louis.

[1] Ici nous croyons lire *Amédé*, sans oser l'assurer. A vérifier d'après la généalogie des Talma, que je n'ai point en ma possession.

COURRIER SCIENTIFIQUE

LA RADIOGRAPHIE EN VENDÉE

Ses applications. — Un avaleur de pièce de cent sous.

Le docteur Gaston, de Vairé, signale à la *Gazette médicale de Nantes* un fait clinique assez rare et tout à l'honneur de la radiographie.

Il s'agit d'un avaleur, non de sabre ou de fourchette, mais simplement d'un avaleur de pièce de cent sous. C'est déjà beau, n'est-ce pas, et il est peu de gens désireux d'essayer la digestion d'un pareil aliment.

L'avaleur en question est un jeune homme d'une vingtaine d'années, le nommé A. L..., d'Avrillé (Vendée). « Il me fut adressé — dit le docteur Gaston — il y a quelques jours par mes confrères des Sables, MM. les docteurs Cateteau et Godet. L..., reçu dans leur service d'hôpital aux Sables-d'Olonne, leur raconta qu'en jouant aux palets, pour être plus libre dans son jeu, plus à l'aise dans ses mouvements, il eut l'imprudence de tenir entre ses dents une pièce de cent sous.

» Dans une aspiration, la pièce fut avalée.

» Il n'en ressentit pas tout d'abord une grande souffrance. Ce n'est que le soir, quand il voulut manger, qu'il éprouva une violente douleur au *creux de l'estomac !* Cette douleur s'exaspérait à la moindre tentative d'absorption d'aliments solides. A peine un léger malaise dans l'absorption des liquides.

» Le traitement du médecin d'Avrillé, vomitifs répétés, resta sans résultats.

» C'est dans ces conditions que L..., rentra à l'hôpital des Sables et me fut adressé par mes confrères.

» Une recherche radioscopique tentée tout d'abord ne me donna pas

un résultat concluant, sur l'écran au platino-cyanure de baryum ; il était permis de soupçonner, mais non d'affirmer l'existence de la pièce, dans l'œsophage.

» Je procédai alors à une radiographie sur une plaque extra-sensible de 30/40.

» Le cliché obtenu, le malade, couché sur le dos, me donna d'une façon assez nette l'ossature des dernières côtes, de la colonne vertébrale, partie lombaire, et de l'os cliaque droit. De pièce, point. Très étonné et ne voulant pas, toutefois, après une seule expérience, conclure à l'évacuation de la pièce par voie rectale, je fis coucher pour une seconde recherche le malade sur le ventre. Ce second cliché décéla, d'une façon très précise, la présence de la pièce dans l'œsophage, au niveau où cet organe traverse le diaphragme.

» L'ombre portée était légèrement grossie. Ce grossissement des objets sur le cliché varie suivant l'éloignement plus ou moins grand de ces objets à la plaque radiographique, et à l'ampoule.

» De cette observation qui dénote une fois de plus les services que la radiographie peut rendre dans la recherche des corps étrangers, il résulte un fait qu'il importe de mettre en lumière.

» Le premier cliché ne m'a point donné l'image de la pièce : pourquoi ? Parce que, entre la pièce et la plaque sensible se trouvait la colonne vertébrale, masse osseuse, volumineuse, qui devint dans le cas un écran obstructeur. Je sais bien que les corps métalliques peuvent souvent s'apercevoir par transparence à travers les masses osseuses ; j'ai des clichés qui le prouvent surabondamment ; mais enfin il n'en est pas toujours ainsi et il est préférable d'éviter autant que possible d'interposer entre la plaque sensible et le corps à rechercher, des os surtout quand ils ont le volume des vertèbres.

» En tenant compte de cette observation, on a beaucoup plus de chance d'obtenir des clichés plus nets et donnant des renseignements plus précis. Ce fut le cas de ma seconde épreuve.

» Aidés des renseignements radiographiques, MM. les docteurs Cateteau et Godet purent, le lendemain, à l'aide d'une pince œsophagienne, saisir la pièce et l'extraire sans accidents. »

Cette application heureuse de la radiographie méritait d'être rapportée. Elle prouve une fois de plus quels services considérables la découverte des rayons X a rendus à la médecine, et combien sont facilitées désormais des opérations autrefois très difficiles, partant très dangereuses.

ZZZ.

Cliché du « Journal ».

LE COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL

Mort au champ d'honneur

A Boshof (Transvaal).

CHRONIQUE

Un Vendéen a l'Académie. — Beaucoup de nos lecteurs n'apprendront pas sans surprise que M. Émile Faguet, le successeur de Cherbuliez à l'Académie française, est un Vendéen et naquit à la Roche-sur-Yon le 17 décembre 1847.

Son père, M. Victor Faguet, avait été professeur de 3e au collège royal de Bourbon-Vendée, de 1840 à 1844, et occupait alors la même chaire à Poitiers, où il devait achever sa carrière universitaire. Lettré modeste, il a traduit en vers les tragédies de *Sophocle* et composé un petit poème sur notre Béatrix des Fontenelles. Le nouvel Immortel ne pouvait pas dégénérer.

Émile Faguet fit ses études au lycée Charlemagne et entra à l'École normale supérieure en 1867. Puis il professa en province pendant plus de dix ans, à la Rochelle et à Bordeaux. Appelé à Paris, aux lycées Charlemagne et Janson de Sailly, il fut chargé, en 1890, de suppléer M. Lenient, à la Faculté des Lettres dans son cours de poésie française. Il est devenu titulaire de cette chaire, autour de laquelle il a toujours su grouper de nombreux auditeurs.

Critique dramatique au *Soleil* et aux *Débats*, chroniqueur de plusieurs journaux du boulevard, il traita également la littérature, l'histoire, la politique et la philosophie dans bien des Revues plus graves, telles que la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue Bleue*.

Directeur d'une collection de « classiques populaires », où il se réserva Corneille, La Fontaine, Mme de Maintenon, il a en outre publié une vingtaine de volumes, parmi lesquels nous citerons *les Grands Maîtres du XVIe siècle*, *la Tragédie française au XVIIe siècle*, des *Études littéraires sur le XVIIIe et le XIXe siècle*, trois séries de *Politiques et Moralistes*, et un travail intéressant sur le *Drame ancien* et le *Drame moderne*.

« C'est, dit-on, un bénédictin avec la moustache grisonnante d'un vieux grognard. Et c'est l'un des trois ou quatre critiques et remueurs d'idées qui nous font le plus d'honneur depuis Sainte-Beuve. » Son originalité touche souvent de près au paradoxe ; ses jugements hardis ne nous en plaisent que davantage.

Ses admirateurs et ses élèves lui ont manifesté leur sympathie par une chaleureuse ovation à la Sorbonne, où l'heureuse nouvelle de son élection avait été apportée, pendant qu'il faisait son cours.

L'Alfred de Vigny du théatre de la Comédie Française. — Dans le compte-rendu du terrible incendie qui vient d'anéantir en si peu de temps cette maison de Molière, qui avait tant de prestige et d'attraction, le *Petit Journal*, parlant des bustes et des statues échappés à la destruction et jetés pêle-mêle sur la place du Théâtre Français, ajoute qu'Alfred de Vigny, renversé à l'angle d'une machine à peser automatique, paraissait contempler avec tristesse l'épouvantable fléau qui faisait son œuvre de ruines ».

La plupart des Vendéens ignorent assurément quel a été l'auteur de ce buste en marbre qui faisait partie de la galerie des auteurs dramatiques et ornait le vestibule du grand escalier du Théâtre Français.

C'était pourtant un de nos compatriotes, contemporain de Paul Baudry, Gaston Guitton, dont le *Marchand d'Amour*, en bronze, va figurer, cette année à l'Exposition centenaire de l'art français..

La tête d'Alfred de Vigny, d'une finesse toute féminine et aux longs cheveux flottants, avait retrouvé, sous le ciseau de l'artiste, la gracieuse élégance, légèrement idéalisée, de son galbe poétique.

Aussi ne paraissait-elle point déplacée à côté des œuvres de nos grands maîtres, comme David d'Angers et Chapu.

Espérons qu'avant peu l'immense désastre de ces jours derniers sera réparé et qu'un nouveau théâtre, digne de l'ancien, recueillera les œuvres d'art de la Comédie Française, dont la collection était admirée du monde entier.

La Villa Gallo-Romaine des Caves de Vix. — Au mois de février dernier, M. Clovis Phelippeau, propriétaire à Vix, a mis à jour, en voulant planter de la vigne au lieu dit les *Caves*, commune de Vix, un important réseau de substructions anciennes. — Sur son invitation, nous nous y sommes transporté avec MM. Brochet et de Tarragon, et nous n'avons pas eu de peine à reconnaître dans ces substructions e svestiges d'une vaste villa gallo-romaine,—qu'accusaient, du reste, non seulement les innombrables débris de tuiles, de colonnettes et

de poteries de cette même époque qui jonchaient le sol, mais encore les deux pièces à l'effigie de Trajan, qui ont été découvertes dans les ruines, par MM. Biré et Phelippeau.

Celle de M. Biré, la seule que nous ayons eue entre les mains, est une petite monnaie d'argent en bon état de conservation, sur laquelle se lit cette légende :

TRAIANO · AV · GER · DAC · P. M. TR. P.

La pièce de M. Phelippeau est en bronze.

Cette double découverte permet d'assigner une date presque précise à la construction dont les restes ont été récemment mis à jour. Suivant nous, elle serait postérieure à Trajan et appartiendrait soit à la fin du IIe siècle, soit au commencement du IIIe. Elle aurait été détruite par les Normands, quand, ravageant le Poitou, ils pénétrèrent au cœur de notre pays par la Sèvre Niortaise.

Les Gallo-Romains avaient, du reste, créé dans cette région une voie secondaire qui prit le nom de Chemin de Charlemagne et de Chemin de Saintes, et qui se reliait avec les voies romaines du Poitou et de la Saintonge. Suivant notre aimable et savant collègue, M. Georges Musset, de la Rochelle, auquel nous devons ces précieuses indications, elle servait notamment au moyen-âge, aux comtes de Poitou, quand ils allaient chasser soit dans la forêt de Benon, soit dans les îles de Maillezais, de Vix, de Velluire, etc.

On en a retrouvé des traces au Gué d'Alleré, à Luchet, à Saint-Jean-de-Liversay (station gallo-romaine) et à Choupeau, station également gallo-romaine, où l'on a de même rencontré des cachettes de l'âge de bronze et à Thairé-le-Faniou. Cette voie secondaire traversait la Sèvre vers le Sablau et aboutissait à la pointe de l'île de Velluire au lieu dit *le Petit Thairé*, dans l'endroit nommé la Chaussée et traversait vraisemblablement l'île de Mont-Nommé pour rejoindre l'île de Vix qui avait pris son nom d'un « *Vicus* » gallo-romain, et sur laquelle avait été édifiée la villa des Caves.

M. Lièvre l'a relatée sur les indications de MM. Musset et Richard dans *les Chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde*. (Poitiers, Blais, Roy et Cie 1892, p. 97).

Cette voie était également connue de l'ingénieur Masse qui la décrit ainsi (vers 1700) :

« Il y a encore un autre chemin moins fréquenté quand l'on passe à Saint-Jean-de-Liversay, delà à Théré-le-Fagnou et l'on suit la Chaussée qui va au nord jusque sur les bords de la Sèvre que l'on traverse dans un bac pour arriver sur la Chaussée du Canal de Vix. Mais très

peu de personnes y passent, parce que cela ne mène à aucun grand chemin[1] ».

Le même ingénieur nous a laissé une description des anciennes les de Vix et de Mont-Nommé au commencement du XVIIIe siècle, qu'on ne lira certainement pas sans intérêt.

L'Isle de Vix, dit-il, a près d'une lieue de long, et s'étend de l'est ou sud-est au nord-ouest et a environ 700 toises en sa plus grande largeur, d'une figure fort irrégulière. Elle est beaucoup plus élevée au nord et à l'ouest, et tombe insensiblement vers le sud, où elle n'est guère plus haute que les marais desséchés, surtout depuis le Pont des Chèvres jusqu'au grand canal de Vix. Toute la superficie de cette isle est très bien cultivée en terres labourables et quelque peu de vignes, vers le nord-ouest où elle est enfermée par de grands marais presque toujours inondés. Le costé de l'est est borné par des marais desséchés, qui sont en prairies, et le long des coteaux il y a du bois de fraîne, qui sont plantés au nord et entrecoupés d'un très grand nombre de fossez. Le reste de l'isle du costé du sud qui est la partie basse est environnée de marais desséchés qui sont en prairies et terres labourées. L'on communique dans cette isle du costé de l'ouest par une chaussée, et l'on en sort au nord-est par une autre chaussée dont le chemin est très mauvais l'hiver. Il y en a une autre au sud qui va jusqu'au nord du canal de Vix où l'on va charger les denrées surabondantes qui viennent de cette isle. L'Isle de Mont-Nommé est d'une figure ovalle sur environ 400 toises de long et 280 de large. D'un terrain un peu élevé, elle est bien toute labourée, entourée de marais desséchez qui sont en prairies et en terre labourées, et on y communique de l'isle de Vix par une chaussée, et elle est de la paroisse de Vix. Il y a dans cette petite islette une grosse métairie où il y a toute apparence que c'estait autrefois un monastère, puis qu'il y a encore dans tout son entier une grande chapelle qui sert à présent de grange, n'y faisant plus l'office divin. Elle appartient à l'abbé de Nieul[2]. »

Le Trésor du Puy-Bernier. — A peu de distance de Fontenay, près de la route qui conduit à *Nantes*, au lieu dit le *Puy-Bernier*, un cultivateur en labourant a mis à jour, il y a quelques semaines, un petit trésor, composé de 196 monnaies en argent : Monnaies de France (Henri II et Charles IX) ; d'Espagne (Ferdinand et Isabelle), Charles-

[1] *Bibl. de La Rochelle*, mss. n° 32. (Ancien 2097), p. 40.

[2] Masse, vers 1700.— Bibl. de La Rochelle mss. n° 32 (ancien 2927), pages 15-16.

Quint et Philippe II) ; d'Angleterre (Henri VIII) et de Navarre (Jeanne III).

Vingt deux de ces pièces, toutes du reste d'un médiocre intérêt, ont été achetées par M. O. de Rochebrune. Les autres ont été portées au MuséedeNiort.

L'INCENDIE DU CHATEAU DE CLISSON PENDANT LA RÉVOLUTION. — Notre collaborateur et ami, M. C. Puichaud, nous communique une intéressante et inédite note trouvée par lui dans les papiers de M. de la Fontenelle de Vaudoré (carton relatif à la guerre de Vendée) concernant l'incendie du château de Clisson, par les troupes républicaines :

« Ce qui a facilité l'incendie du château de Clisson, c'est qu'il y avait dans le château un feu d'artifice tout préparé qui avait été envoyé là pour servir à la fête de l'arrivée de madame de Lescure. La mort de la belle-mère empêcha de le tirer. Les républicains étant partis, après avoir mis le feu, les domestiques et les voisins accoururent pour l'éteindre, mais l'explosion des fusées et autres pièces d'artifice les effraya tellement qu'ils se retirèrent, pensant qu'il y avait là quelque chose de diabolique. »

MIETTES ARCHÉOLOGIQUES. — En déblayant un terrain près du cimetière d'Aspremont, des ouvriers ont trouvé plusieurs tombes « creusées dans le roc, dit le *Publicateur de la Vendée*, du 17 janvier, qui ne contenaient pas d'ossements, mais des pots de terre remplis de petits charbons. »

— En défonçant également un terrain pour y planter de la vigne, des journaliers ont découvert à Saint-Philbert-de-Bouaine, de nombreux débris gallo-romains, tuiles à rebords, poteries, en même temps que des ossements et des pièces d'une haute antiquité, dit le *Vendéen*.

— La collection archéologique de notre ami Raoul de Rochebrune, vient de s'enrichir d'une superbe épée gauloise, trouvée récemment dans la Loire, et achetée par lui à Nantes.

— M. le duc de la Trémoille, qui a publié sur notre région poitevine et vendéenne de si érudites pages, a été élu le 15 décembre dernier membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— La 500e séance de la *Société Archéologique de Nantes* a eu lieu le 13 février, au manoir de la Touche. A cette séance il a été donné lecture d'une étude sur *Maillezais, son histoire et son passé*, par MM. Brochet et Dortel.

UN EX-LIBRIS D'ALEXANDRE BONNIN. — A ajouter à la liste des œuvres de notre si regretté ami Alexandre Bonnin, un charmant *ex-libris*,

gravé sur bois, pour M. Paul Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, mort vers 1886, et signalé par l'*Estampe,* dans son numéro du 5 février dernier.

M. Chéron était grand amateur de livres et avait dans sa propriété de Sannois une très belle bibliothèque.

Or, Bonnin avait composé la marque de Chéron en forme de rébus : un C, puis un héron ayant au bec *sa noix*. Dans le fond, le moulin où on buvait du bon petit vin blanc à faire sauter les chèvres.

La marque donnait tout à la fois le nom et l'adresse du Bibliophile.

Notes d'art. — Le groupe de la *Justice protégeant l'innocence*, du statuaire Gaston Guitton, acheté par le département est arrivé à la préfecture de la Roche. Il est, nous dit le *Vendéen*, déposé dans un des salons en attendant que le Conseil général lui assigne une place définitive.

— En préparation à la manufacture des Gobelins, deux dessus de portes pour l'Elysée, d'après des toiles de notre éminent compatriote Paul Baudry.

— M. Robert David d'Angers, fils de l'illustre statuaire, vient de faire au musée du Louvre un don d'une grande importance.

Il s'agit de dix statuettes en bronze de son père, parmi lesquelles celle du général vendéen *de Bonchamp*.

— Notre compatriote le peintre Brillaud, de Cugand, envoie cette année au Salon un pastel et une toile qui seront remarquées.

Le pastel est une étude de nu : *L'Enfant à la Fauvette*.

La toile représente une touchante scène d'intérieur, dans un asile de vieillards.

— Remarqué dans l'atelier de M. de Verteuil, l'habile et sympathique sculpteur de Saint-Remy de Pissotte, plusieurs charmants médaillons plâtre, et notamment ceux du *général de Charette*, de notre excellent ami *Henri de V.*, de *Mesdemoiselles L.*, etc. et un buste également plâtre du *Commandant Marchand*.

— Noté à l'exposition des *Amis des Arts*, de Nantes :

Un *Lever de Lune à Noirmoutier*, de M. Marcel Clément.

— Un de nos jeunes compatriotes, M. Alexandre Bouchereau fils, de la Roche-sur-Yon, vient de terminer un remarquable travail d'ébénisterie qui figurera avec honneur à l'Exposition Universelle, dans la classe réservée à la Vendée.

C'est un meuble de salon dans le style d'art nouveau, que M. Bouchereau a bien voulu exécuter gratuitement pour la ville de la Roche-sur-Yon d'après un dessin fourni par l'un des meilleurs élèves de l'écolemunicipale dirigée par M. Fulconis.

Le fronton et le fond de ce meuble, dont les assemblages et les coupes présentaient de réelles difficultés, sont découpés à jour avec garnitures de cuivre : les étagères des côtés sont supportées par des consoles évidées et les appliques cuivre y représentent quelques échantillons de la flore vendéenne.

Ce petit meuble, dont l'ensemble frappe agréablement l'œil, est d'un fini irréprochable qui dénote chez M. Bouchereau fils un goût très sûr et une connaissance parfaite de son métier. Nos sincères compliments au jeune Yonnais.

Mérovack, dont nous n'avions pas de nouvelles depuis de longs mois, était ces temps derniers à Bordeaux. Un de nos confrères de cette ville nous apprend qu'il illustre en ce moment le *Carillonneur* de Rodenbach, avec toute l'attentive fidélité d'un miniaturiste poète. Il a de même exécuté, pour un avocat de Genève, les dessins de la « Cathédrale » d'Huysmans ».

Nous retrouverons Mérovack à l'Exposition, où il a, paraît-il, su se faire un nid dans le *Vieux Paris de Robida*. C'est déjà pas si bête, par ce temps de surélévation du prix des loyers.

La cause des victimes de la Révolution. — S. E. le cardinal Richard a installé, le 5 février, le tribunal de l'ordinaire chargé du procès dans la cause des martyrs de septembre 1792. Parmi eux se trouve un Vendéen, M. l'abbé de Lézardière, diacre du diocèse de Luçon, alors élève au séminaire de Saint-Sulpice.

Les sabres vendéens des frères Girard de la Bruffière. — Pour répondre à une question posée à leur endroit par notre collaborateur et ami M. C. Puichaud dans l'un des derniers nos du *Pays Poitevin*, nous avons fait faire sur les lieux mêmes par notre collègue M. Dumas, maire de la Bruffière, une petite enquête, de laquelle il ressort « qu'il ne reste dans le pays aucun spécimen des sabres fabriqués par les frères Girard ; que les détenteurs de ces armes n'attachant à leur possession aucune importance pratique, s'en sont plus facilement défaits que des fusils. Quant à leurs auteurs, ils ont quitté le Bruffière après la Révolution, pour venir se fixer à Tiffauges, où l'un d'eux a fondé une fabrique d'horlogerie et l'autre une papeterie, qui sont actuellement dans un état des plus prospères. »

Bénédiction de cloche. — Le 15 février, à la Caillère, en présence d'une nombreuse assistance, et dans une église élégamment décorée, bénédiction par M. le curé-doyen de Sainte-Hermine, d'une nouvelle cloche (si bémol, 295 kilos), sortie des ateliers de M. Bolée,

d'Orléans, et baptisée *Aimée-Louise-Alida*, prénoms de la généreuse donatrice, Mlle Ayraud, qui a partagé avec M. l'abbé Bertrand, curé de la Caillère, les honneurs du parrainage.

Cérémonie patriotique. — Le 21 janvier, anniversaire du combat de Buzenval-Montretout, la Société des anciens combattants de Fontenay, ayant à sa tête MM. Normand, président, et Henri de Rochebrune, vice-président, s'est rendue au monument élevé en l'honneur des glorieux morts de 1870. Toutes les sociétés de la ville s'étaient jointes au cortège.

Devant le monument, deux discours patriotiques ont été prononcés par M. Normand, président de l'Association des anciens combattants, et par M. Michel Levicomte, président des jeunes conscrits de 1900.

Les deux discours ont été couverts d'applaudissements.

Pour les victimes de la mer. — Les Souscripteurs de l'Orphelinat maritime du Vendéen de Paris réunis en assemblée plénière chez monsieur le baron de Mesnard, Président du Comité, ayant reconnu l'impossibilité actuelle de mener à bien leur œuvre pour laquelle ils avaient espéré le concours d'une personne bienfaisante disposant d'une fortune d'une centaine de millions et récemment décédée, ont résolu d'attribuer le montant des sommes recueillies aux familles des marins de la côte vendéenne éprouvées par les tempêtes des 13 et 14 février.

Il a été décidé que ces sommes seraient adressées par moitié à Messieurs les Maires et à Messieurs les Curés des Sables-d'Olonne, de l'Ile-d'Yeu et de Noirmoutier, pour être employées au mieux des misères à soulager.

Le montant des souscriptions (1065 fr.) a été réparti comme ci-après, suivant proportion basée sur les renseignements reçus par le bureau : 540 fr. aux Sables-d'Olonne, 420 fr. à l'Ile-d'Yeu, 105 fr. à Noirmoutier.

Distinctions méritées. — Le roi de Portugal vient de conférer au docteur Bourgeois, député de la Vendée, le titre de commandeur de l'ordre du Christ.

C'est le vieux lutteur toujours croyant, toujours plein d'espérance, que S. M. Don Carlos a tenu à distinguer, en lui envoyant la Croix du Christ, la croix du Dieu qu'il a toujours si vaillamment servi.

Aux légitimes félicitations que nous lui adressions à ce propos, l'aimable et spirituel représentant Vendéen nous a répondu ce mot charmant, que nous nous reprocherions de garder pour nous tout seul :

« La Verrie, 12 mars 1900.

Merci, cher Monsieur Vallette !

Très touché de votre affectueux souvenir, le commandeur, le *vieux Boër Vendéen* descend avec plaisir de son modeste piédestal pour vous serrer la main. Si jamais vous êtes appelé à prononcer mon oraison funèbre, demandez qu'on écrive sur ma tombe :

Tant que de la Vendée, il reste une parcelle
Pour loger mon antique foi,
Chrétien et Vendéen, je suis resté fidèle,
Fidèle à Dieu, fidèle au Roi !

P. Bourgeois.

Quelque glorieuse et méritée que soit cette épitaphe, nous faisons les vœux les plus ardemment sincères, pour qu'elle sommeille de longues années au fond de nos cartons, et plus volontiers, nous nous associons au *ban* que vient de rimer en l'honneur du nouveau « Commandeur » notre excellent ami, le poète Emile Grimaud :

A mon compagnon Paul Bourgeois
Commandeur de l'Ordre du Christ,

Jamais sur plus noble poitrine
Ne fut attaché le ruban
Trempé dans la pourpre divine...
Vendéens, nous battons un ban ».

Emile Grimaud.

— Dans les dernières promotions académiques, nous sommes heureux de trouver les noms de nos excellents confrères, *Gustave Boucher,* directeur du *Pays Poitevin*, et Henri Clouzot, homme de lettres et auteur dramatique. Le premier a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique, et le second les palmes académiques.

Décorations et récompenses.— Des médailles d'honneur ont été accordées à l'occasion du 1er janvier, à plusieurs de nos compatriotes appartenant à la maison de M. R. Gandriau. Citons notamment : MM. Gibelin, Châlon et Mergier.

Courrier dramatique et musical. — Le 13 janvier, a eu lieu chez le capitaine Dousset, à Fontenay, l'audition d'une œuvre due à la collaboration de deux de nos compatriotes : *La Belle au Bois Dormant*, dans le genre des pièces du Chat-Noir. Le poème est de M. Henry Gaillard de la Dionnerie et la musique de M. Ernest Gaillard de la Dionnerie, son frère

A cette même soirée, notre collaborateur et ami Francis Eon a tout à la fois fait applaudir son talent de poète délicat et de fin diseur.

— Nous recevons de M. Alfred Rousse toute une gerbe de nouvelles et fort jolies pages musicales (*Barcarolle, Mignonne, Si vous ne*

m'aimez plus, *Sirène*, *Souffrance d'Aimer*), qui consacrent une fois de plus l'apprécié talent de compositeur de notre distingué compatriote. Ces pages écrites sur des poésies de MM. E. Guinand et Dupré de la Roussière, ont été éditées par la *Maison Musicale* (Paris-Poulalion, 35 39, rue des Petits-Champs).

— *La Lyre Fontenaisienne*, a donné le 18 février, au théâtre de Fontenay, son concert accoutumé à ses membres honoraires. Les deux sociétés musicales de Fontenay, sous l'habile direction de leurs chefs, y ont rivalisé de talent et ont obtenu du public de très mérités succès.

— Notre distingué compatriote et ami, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter le 18 février, en l'église N.-D. de Niort, et avec le succès dont il est coutumier, une fort belle messe de *Requiem*, à l'occasion de la réunion annuelle de la *Croix Rouge*.

« La messe de *Requiem*, qui vient d'être interprétée à l'honneur des artistes et amateurs de notre ville, dit à ce propos notre excellent confrère de la *Revue de l'Ouest*, a été du meilleur effet. Cette composition, d'une allure assez simple, exempte de recherche, offre un parallélisme frappant avec le sens des paroles liturgiques. Tour à tour suppliante avec l'*Introït*, le *Kyrie*, le *Libera* et l'*Agnus*, confiante dans le *Sanctus* et le *Pie Jesu*, elle fait éclater toute son espérance chrétienne dans l'*In paradisum*. Les soli de Mmes Ch. Cuirblanc et de Chasteigner nous ont, en particulier, révélé des pages pleines de sentiment.

L'entrée et la sortie, jouées par l'orchestre qui a puissamment soutenu les chœurs de la messe, doivent êtes inscrites également parmi les plus solides inspirations de M. de la Voûte.

Nous ne saurions, après le sympathique auteur, oublier de féliciter tous ceux qui ont contribué à une exécution aussi brillante ; Mme Ch. Cuirblanc, Mmes Rousse et Aubry qui tenaient avec leur talent habituel le piano et l'harmonium, enfin notre dévoué chef d'orchestre, M. Déré, et tous les amateurs de bonne volonté. »

La Vendée Militaire au Théatre. — M. Arthur Bernède fait représenter à l'Ambigu un drame historique, *La Duchesse de Berry*, où il s'est efforcé de faire revivre le caractère si original, si aventureux de son héroïne. D'ailleurs, la pièce est montée avec le plus grand soin. Les décors, très soignés, sont signés Jambon.

A ce propos, voici la liste détaillée des tableaux :

1er tableau : La maison du douanier. Aux environs de Marseille ; une petite maisonnette avec un jardinet clos d'une murette. Au fond, la campagne.

2e tableau : Le château de La Preuille en Vendée. Une salle à manger de

style sévère, comme il en existe encore dans certains manoirs vendéens et bretons. Au fond, une baie à travers laquelle on aperçoit la campagne. C'est là que se place la scène historique du déjeuner ;

3° tableau : Trahison. Un coin des Champs-Elysées ;

4° tableau : La ferme du Meslier. Une cour avec maison d'habitation sur la lisière du Bocage vendéen ; ça et là, de grands chênes; un puits à la margelle effritée ;

5° tableau : Le combat du Chêne. Une rue de village. — C'est là qu'a lieu la fameuse rencontre entre les soldats de Louis-Philippe et les derniers Chouans. On assiste à une véritable bataille, à l'assaut d'une barricade, des maisons (cent personnes en scène).

6° tableau : L'intérieur d'une église vendéenne, avec un effet de nuit très pittoresque ;

7° tableau : Une salle du château de Nantes ,

8° tableau : La chambre où la duchesse de Berry a été arrêtée, à Nantes, rue du Château, chez les demoiselles du Guiny.

On a supprimé à l'orchestre tous les trémolos usités jusqu'alors. Les levers et baissers de rideau sont des airs vendéens et bretons que M. Herman, le chef d'orchestre, a harmonisés avec beaucoup de soin et de goût.

— M. Horace de Châtillon, avocat à la Cour d'appel de Paris, critique dramatique au *Clairon,* prépare une pièce en 5 actes, en vers, sur *Henri de la Rochejacquelein*, en collaboration avec MM. Henri de Mazières et François Loison.

Leur but est d'approprier à la scène cette magnifique page d'épopée vendéenne et le caractère si français du jeune et vaillant héros. En cinq tableaux, les auteurs suivront Henri de La Rochejacquelein historiquement dans sa vie glorieuse, d'abord au château des Lescure, puis aux Aubiers, à Saumur, à Varades, etc , enfin dans les bois de Nouaillé.

A côté de lui, ils ont esquissé les figures des grands généraux : Lescure, Bonchamps, etc.

Ils veulent aussi intéresser le spectateur par la peinture de quelques caractères d'héroïques paysans.

La pièce ne sera prête que vers le mois d'octobre.

Elle sera jouée à Paris.

Nous sommes heureux d'en donner par avance, après notre excellent confrère *La Revue de l'Ouest*, de Niort, la jolie page qui suit :

Légende Vendéenne

I

Les gâs ! J'aime votre pays
Et sa vaillance et ses récits.
Pour vous je chante la province
Fidèle à Dieu, fidèle au Prince.
Je suis le barde passager.
Ecoutez, les gâs du village :
Il est à vous, votre Bocage !
Les Bleus voulaient le ravager
Mais la Vendée
S'est révoltée.
Ohé ! les fieux,
Les fieux de France !
De vos hardis aïeux,
De leur brave défense,
Faudra vous souvenir
Pour l'avenir !
Et vive la Vendée !

II

Or donc, un jour par un chemin
Passait La Rochejaquelein,
Bras en écharpe, ayant blessure,
Sur son cheval à toute allure ;
Car il venait d'être vainqueur.
Le Bleu battu fuyait en lâche,
Lui, tout seul, poussait sans relâche,
En songeant dans son noble cœur :
Quand la Vendée
S'est révoltée.
Ohé ! mon Roi,
Le Roi de France !
Je me suis juré, moi,
De vous donner vengeance.
Faudra m'en souvenir
Ou bien mourir
Ici, dans ma Vendée.

III

Advint qu'au détour d'un taillis
Toujours tout seul, il fut surpris
Par un bandit en embuscade :
Il avait une main malade.
Le bandit se mit au-devant ;
Par la bride, il saisit la bête.
Et puis dit au Chef : « Je t'arrête ».
Mais lui, le Chef se redressant :

« Si la Vendée
« S'est révoltée,
« Ohé ! voleur,
« Voleur de France !
« C'est qu'elle n'a pas peur.
« Ote-toi que j'avance !
« Faudra t'en souvenir :
« J'entends courir
« Libre par la Vendée. »

IV

La Rochejaquelein alors
De sa main serrant sur le mors
Fit cabrer sa cavale ardente.
En vain, l'autre bête pendante.
Le Bleu, tâchait de s'accrocher
Après la crinière et la guide
Le cheval tournait si rapide
Que le Bleu dût enfin lâcher...
« — Sale Vendée
« La Révoltée,
« Ohé ! tes gâs,
Tes gâs de France
« Iront tous au trépas.
« Et de leur résistance
« Faudra nous souvenir
« Pour la punir
« Cette sale Vendée !

V

Mais sous les jambes du cheval,
Soudain le Bleu trébucha mal ;
Fut désarmé dans cette chute.
Lors le Chef dit : « Trève à la lutte !
« Puisque je n'avais qu'une main,
« Va le conter : ça vaut la peine.
« — Quel est ton nom, grand capitaine ?
« — Je suis La Rochejaquelein,
« Chef de Vendée
« La Révoltée,
« Ohé pour Dieu,
« Le Roi, la France.
« J'ai voulu dans ce lieu
« Te montrer ma clémence.
« Faudra t'en souvenir...
« Tu peux partir
« Mettre à feu la Vendée. »

HORACE DE CHATILLON.

Paris, Février 1900.

Nos compatriotes. — M. Emmanuel, Aimé, notre ancien et si aimable confrère du « *Vendéen de Paris* », qui vient d'être nommé secrétaire rapporteur et conservateur des archives de l'*Aéroclub*, a fait à la réunion de navigation aérienne, présidée par le prince Roland Bonaparte, une très intéressante conférence sur le Thermosphère dont il a, depuis longtemps, étudié la théorie et les applications possibles.

— M. Luce de Trémont, capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. du Garreau de la Méchenie, chef d'escadron bréveté au 14e dragons, est classé pour le grade de lieutenant-colonel.

Tous nos plus vifs compliments.

— M. Ch. de Bretagne, ayant pour raison de santé donné sa démission de président du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, les membres de la Chambre syndicale ont procédé à l'élection d'un nouveau président, et les suffrages se sont portés sur notre collaborateur et ami M. de Gouttepagnon, un des membres les plus compétents de la Chambre.

Toutes nos félicitations.

— Notre excellent confrère et ami M. Louis Marchesseau, avocat à Fontenay, a brillamment soutenu le 15 janvier, devant la Faculté de droit de Poitiers, sa thèse de doctorat, ayant pour titre : « *De la détention préventive* ».

M. l'abbé Bordron, le sympathique curé de Boussy-Saint-Antoine, a prêché avec une grande éloquence et un véritable succès le carême à Notre-Dame de Melun.

Conférences. — Le 17 février, au théâtre de la Roche-sur-Yon, conférence de M. Auguste Keufer, secrétaire de la Fédération française des travailleurs du Livre, sur le *Travail des femmes dans l'Industrie*.

— Au banquet de l'*Union républicaine du Poitou et des Charentes*, à Paris, notre compatriote et ami, M. le docteur Chevallereau, le nouveau président de cette association, a prononcé une charmante allocution.

— Notre distingué compatriote, M. l'amiral Richard, commandant en chef la division de l'Océan Atlantique, a été envoyé en mission sur les côtes du Golfe de Guinée.

L'Art céramique en Vendée. — Nous extrayons les lignes suivantes du *Journal des Artistes* de Paris, organe des peintres, sculpteurs, architectes, décorateurs, graveurs, en un mot de tout le monde artistique.

« De notre correspondant de la Roche-sur-Yon :

L'industrie céramique autrefois si prospère dans notre région, qui fut son berçeau en France, commence à renaître ; l'usine de Parthenay cherche à faire revivre le genre Oiron.

« MM. Pecatte, à Luçon, obtiennent aussi de très bons résultats, ainsi que M. Leday, un amateur doublé d'un artiste et d'un praticien.

« La Roche-sur-Yon, grâce à l'école dirigée par M. Fulconis, possèdera bientôt aussi son industrie céramique.

« Un amateur distingué, Mme Richoux, dont la maison est un vrai musée, vient d'y faire exécuter un grand panneau décoratif de cinq mètres sur trois, pour décorer un fond de serre ; le travail, entièrement achevé sera placé ces jours-ci ».

Les Mémoires de Mercier du Rocher en appel. — Nous avons dit précédemment que dans le procès intenté par M. Ernest Brisson aux éditeurs des *Mémoires de Mercier du Rocher* le tribunal de Fontenay s'est déclaré compétent.

Sur appel des défendeurs, la cour de Poitiers vient de confirmer ce jugement.

Un nouveau confrère. — Nous souhaitons la bienvenue la plus cordiale, à notre nouveau confrère, *Le Chercheur des Provinces de l'Ouest*, que vient de fonder à Nantes, M. le baron Gaëtan de Wismes.

Nos Collaborateurs. — Nous sommes très flattés de pouvoir ajouter à la liste de nos collaborateurs le nom de M. Espérandieu, le très érudit directeur de la *Revue Epigraphique* dont on a pu lire plus haut de savantes pages sur une *Inscription romaine*, découverte près Maillezais ; et ceux du vicomte Paul de Chasteigner de la Rocheposay, auteur de précieuses études sur l'*Histoire du Poitou* et de *Fr. de Saint-Mesmin*, l'aimable et si spirituel poète vendéen dont le vrai nom est sur toutes les lèvres, comme au fond de tous les cœurs de notre Bocage.

CARNET MONDAIN

Il y a quelques semaines, a été célébré en l'église de la Roche-Maurice (Finistère), le mariage de Mlle Anne de Kermenguy avec M. Jean de la Roche Saint-André, fils du vicomte Roger de la Roche-Saint-André et de la vicomtesse, née de Larocque-Latour, demeurant au château de la Grapière, près la Mothe-Achard (Vendée).

Le Souverain Pontife a daigné envoyer aux jeunes époux une bénédiction spéciale.

— En l'église Saint-André de Niort, a de même été célébré le mariage de Mlle Suzanne Joffrion avec M. Persevault, avoué à la Cour d'appel de Poitiers.

La jeune et charmante mariée a été conduite à l'autel par son père. Les témoins de M. Persevault étaient M. Pouliot, son beau-frère, et M. Ménage, avoué à Montmorillon ; ceux de la mariée, M. de la Voûte, oncle de la mariée, l'éminent compositeur, et M. Geoffrion, président de Chambre à la Cour d'appel de Montpellier.

L'allocution de circonstance, très touchante, a été prononcée par M. le curé de Saint-André.

La quête a été faite par Mlle Marie-Rose Joffrion et M. Deleffe, avocat à Poitiers ; Mlle Henriette Geoffrion et M. Henri Gaillard de la Dionnerie ; Mlle Madeleine Brossard et M. Ludovic Joffrion.

Pendant la cérémonie, l'excellente Société Philharmonique, dont M. Joffrion est président, s'est fait entendre. L'orgue était tenu par M. Rousse, ami de la famille. Mme Cuirblanc et M. Lacôte ont prêté le concours de leur belle voix.

Un *Agnus Dei*, composé spécialement pour la cérémonie par M. de la Voûte, a produit une vive impression. On sait quel grand talent possède notre ami dont tout Paris connaît et apprécie les œuvres religieuses.

— Le 26 février 1900, a été célébré en l'église de Notre-Dame de Fontenay, le mariage de Mlle Henriette Gaborit, fille du sympathique artiste peintre fontenaisien, avec M. le docteur Eugène Choyau, de la Roche-sur-Yon,

— En l'église Saint-Augustin à Paris, vient d'être célébré le mariage de Mlle Marguerite Geay, fille de l'ingénieur bien connu, avec M. Charles Vernhes, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, fils de M. Marcel Vernhes, ancien magistrat, l'avocat dont le talent est si apprécié dans tout le Poitou, et de Madame née de Rochebrune.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Selmour de Rochebrune, son oncle, et M. le docteur Beluze, son cousin ; pour la mariée : M. le docteur Baptault et M. Fanien, député du Pas-de-Calais.

— Enfin, nous apprenons le prochain mariage de Mlle Yvonne Bellot des Minières, petite-nièce de l'ancien évêque de Poitiers, avec le vicomte Antoine de la Rousselière, fils de M. Alphonse de la Rousselière et de Madame, née de la Débutrie.

A tous et toutes nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

NÉCROLOGIE

Mme Ve FLEURY DE LA CAILLIÈRE, née MARIE CHARLOTTE HÉLÈNE DE TURPIN DE JOUHÉ, décédée à l'âge de 73 ans, aux Sables-d'Olonne le 11 janvier 1900.

Mme VIRGINIE FRENCH, COMTESSE DE SUZANNET, décédée le 13 janvier 1900 à Paris, 39 rue Pierre Charron.

Nous offrons de nouveau à M. de Suzannet nos plus respectueuses condoléances.

M. DE GIRARDIN, ancien préfet de la Vendée, conseiller-maitre à la Cour des Comptes, décédé à Paris, le 19 Janvier 1900, à l'âge de 60 ans.

M. l'abbé ÉMILE PRUDHOMME, prêtre habitué à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ancien curé de Saint-Etienne-de-Brillouet et de Saint-Sulpice en Pareds, décédé le 19 janvier à l'âge de 66 ans.

M. l'abbé EUGÈNE COLLONNIER, né à Luçon le 1er juin 1819, ancien curé de Saint-Mathurin, de Barbâtre et des Landes-Genusson, décédé dans cette localité, le 20 janvier 1900 dans sa 81e année.

M. LE COMTE ALEXIS DE CHASTEIGNER, vice-président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, membre du Conseil de la Société Française d'Archéologie, etc., décédé à Bordeaux, le 21 janvier 1900, à l'âge de 79 ans.

Nous offrons à M. le Vte Paul de Chasteigner et à tous les siens, nos plus respectueuses condoléances.

M. JEAN-BAPTISTE TEXIER, adjoint au maire et conseiller-d'Arrondissement, décédé subitement à Mareuil, le 4 février 1900.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 7, plusieurs discours ont été prononcés par M. le maire de Mareuil, MM. le docteur Fortin, conseiller-général ; Mandin, secrétaire-général de la section des Vétérans de Mareuil, etc.

M. BAUDRY, instituteur, décédé à Pouzauges le 6 février 1900, à l'âge de 41 ans.

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 8, des discours ont été prononcés par MM. Pagès, inspecteur d'Académie, Chauvet et Boisdé.

M. FRANÇOIS-ETIENNE ADAM, ancien professeur du Lycée de la Roche-sur-Yon, de 1860 à 1864, poète délicat, l'un des fondateurs de la *Société artistique de l'Ouest*, décédé à Paris, le 12 février 1900, à l'âge de 66 ans.

Sœur LOUISE, des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, qui, pendant quarante-cinq ans, n'avait jamais cessé de se dévouer au soulagement des malheureux de la ville de Fontenay, y est décédée le 12 février, à l'âge de 75 ans, sans agonie, doucement, comme une privilégiée de Dieu.

Mme DE BENQUE, belle-mère de M. JEAN MERVEILLEUX-DU-VIGNAUX, lieutenant de vaisseau, décédée cité Varennes, à Paris, le 13 février 1900.

M. URBAIN DELACOUR, décédé à Fontenay, le 21 février, dans sa 74e année.

Homme de bien dans toute l'acceptation du mot, M. Delacour jouissait à Fontenay d'une grande considération.

Bibliophile érudit, il fut un des premiers abonnés de ce recueil. A ces divers titres, nous devons à sa mémoire l'hommage de nos profonds regrets, et à ceux qu'il laisse derrière lui, l'expression de nos condoléances les plus vives.

M. l'abbé ALPHONSE GRONDIN, prêtre habitué à Challans, décédé le 26 février 1900, dans sa 30e année.

M. le docteur PEYRAUD, un des plus appréciés médecins de la station thermale de Vichy, beau-père de M. Mury, conseiller de préfecture de la Vendée, décédé à la Roche-sur-Yon, en février dernier.

Mme JEANNE-CORA HOURTICOLOU, épouse de Monsieur GABRIEL GAMBIER, notaire à Fontenay-le-Comte, décédée le 1er mars 1900, dans sa 40e année.

Nous renouvelons à notre ami Gambier, si cruellement éprouvé par ce deuil, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

M. MARIE-LOUIS-ADOLPHE MESNARD, instituteur en retraite, décédé dans sa 87e année, aux Herbiers, chez son fils, M. le chanoine Marius Mesnard, curé-doyen.

M. HENRI SERVANTEAU DE LA BRUNIÈRE, décédé à l'âge de 55 ans, le 19 mars 1900.

A ses obsèques qui ont été célébrées dans l'église de Beaulieu-sous-la-Roche le 21 mars, Monsieur le comte de Rorthays a résumé en quelques mots éloquents les qualités du regretté défunt.

Mme MARIE FILLONNEAU, épouse de M JOSEPH BOUCHER, décédée au Prieuré de Foussais, le 12 mars 1900, dans sa 64e année.

Et enfin M. le Colonel de VILLEBOIS-MAREUIL, tombé au champ d'honneur, en Vendéen et en Français sur le champ de bataille de Boshof, au Transvaal, et auquel nous consacrerons prochainement les élogieuses pages qui sont dues à sa mémoire.

Le grant routtier et pillo-

tage et enseignement pour encrer tant es ports/ haures/que aultres lieux de la mer/fait par Pierre garcie, dit Ferrande. tãt des parties de France. Bretaigne. Engleterre. Espaigne. Flandres. & haultes Alemaignes. auecques les dangiers des Portz Haures. Riuieres & chenalz des parties & regions sus-dictes. Auec vng kalendrier et compost a la fin dudit liure tres necessaire a tous cõpaignons. Et les iugemens doleron touchant du faict des nauires.

¶ Et sont a vendre a Poictiers. Au Pellican.

Cum Priuilegio.

(*Cliché extrait de « l'Imprimerie à Poitiers au XVIe siècle », de M. A. de la Bouralière*).

BIBLIOGRAPHIE

La guerre de Vendée, cette guerre de géants, n'a manqué ni d'historiens, ni d'admirateurs. La chouannerie, moins bien connue, jouit d'un moins bon renom. Heureusement pour a mémoire, elle vient de trouver un historien dans la personne d'un homme à la fois acteur et témoin dans les événements qu'il raconte et dont nul n'a le droit de suspecter le témoignage, tant il se revèle plein de droiture et de sagesse, aussi intrépide dans l'action qu'avisé dans les négociations, fort enfin de la rare unité d'une vie qui, dans sa longue durée, ne connut ni variations, ni défaillances.

Je veux parler des Mémoires du général d'Andigné, dont le premier volume vient de paraître chez Plon, édité par les soins pieux et éclairés de son petit-fils le marquis d'Andigné. Le chevalier d'Andigné — c'est sous ce nom que figura dans la guerre de la chouannerie celui qui devait devenir par la suite comte, lieutenant général et pair de France — n'avait guère d'autre notoriété jusqu'à présent que celle que lui prêtaient l'intrépidité avec laquelle il avait su tenir tête à Bonaparte dans une conférence célèbre et ses audacieuses évasions. Mieux connu, il prendra désormais la place qui lui appartient parmi les plus grands serviteurs de la royauté proscrite.

Ces Mémoires sont précédés d'une éloquente préface de notre éminent compatriote M. Edmond Biré.

— Notre savant et infatigable ami, M. le Marquis de Surgères met en souscription un nouveau et précieux ouvrage qui témoigne de la plus patiente érudition : *Le Répertoire historique et Biographique de la « Gazette de France », depuis l'origine jusqu'à la Révolution* (1631-1790).

Ce travail, qui, dans sa totalité, a nécessité le dépouillement de cent cinquante mille pages de texte environ, contient l'analyse ou abrégé, au point de vue français, des *cent soixante premières années* de la Gazette.

On y trouvera, groupés par noms de famille, et selon l'ordre alphabétique, tous les faits relatés dans ce journal concernant la vie publique ou domestique des représentants de la noblesse, des membres du clergé ou de la magistrature, de ceux qui appartenaient à

l'armée ou à la marine, ainsi que des savants, des artistes et des citoyens de la République des Lettres.

Les mariages, les naissances et les décès ;

Les grâces, distinctions ou décorations obtenues du Roi, les présentations à la Cour, les contrats de mariage signés par Leurs Majestés et la Famille Royale ;

Les érections de terres, les collations de titres, les lettres de noblesse accordées à la bourgeoisie ;

Les nominations aux emplois à l'armée, les actions d'éclat accomplies au cours des guerres, les noms de ceux qui furent tués ou blessés à l'ennemi ;

Les opérations des escadres, les prises faites par nos hardis corsaires, pendant les guerres de la Succession d'Espagne, de Sept ans et de l'Indépendance ;

Les missions à l'Etranger, diplomatiques, scientifiques, artistiques ou secrètes ;

Les nominations aux évêchés, abbayes, prieurés ou bénéfices ecclésiastiques quelconques ;

Les élections et réceptions aux académies, les ouvrages couronnés ;

Les observations ou découvertes scientifiques ;

Les diverses productions artistiques, tableaux, gravures, etc., etc. ;

Telles sont, rapidement énumérées, les principales notions que contiendra cet ouvrage : inutile, après cela, de faire observer que *presque toutes les anciennes familles françaises s'y trouvent représentées.*

Nous ne craignons donc pas d'affirmer que ce Répertoire sera un instrument indispensable à tous les travailleurs ; il sera aussi le *Livre d'Or* de l'ancienne Société française.[1]

— Nous avons annoncé dans notre précédent fascicule l'apparition prochaine de l'histoire de l'*Abbaye de la Sainte-Trinité de Maulèon,*

[1] L'ouvrage est entièrement terminé ; l'impression, sur le même plan que la Table de Genet, commencera dès qu'un nombre suffisant de souscriptions sera parvenu à l'Éditeur.

Il comprendra trois (et peut-être quatre) forts volumes in-4° à deux colonnes, imprimés en caractères neufs.

Le nombre du tirage sera basé sur celui des souscripteurs.

Le prix de chaque volume sera pour les souscripteurs, de 25 fr., le port en sus, payable dans le mois qui suivra sa réception.

La souscription close, le prix du volume sera porté à 35 fr.

Il paraîtra un volume par an.

Les souscriptions sont reçues chez M. Emile Grimaud, imprimeur, 4, place du Commerce, à Nantes.

aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre) par le R. R. Dom. Fourier Bonnard, chanoine de Beauchêne.

L'abbaye de la Trinité de Mauléon (nous disons depuis cent cinquante ans : Châtillon-sur-Sèvre) a tenu parmi les abbayes poitevines un rang assez honorable, et de plus, exercé sur les contrées du Bocage vendéen qui lui étaient plus voisines une influence civilisatrice assez considérable pour exciter le désir de connaître mieux cette longue existence de sept cents ans.

C'est pour répondre à ce désir que l'auteur a extrait, des documents légués par le passé, tout ce qu'il y a rencontré pouvant aider à la reconstitution dans ses grandes lignes. Il s'est de plus attaché à donner à son travail une forme littéraire qui ne nuit jamais à l'intérêt des études historiques, même les plus documentées.

Cette œuvre trouvera donc en Poitou et ailleurs l'accueil qu'elle mérite de la part de tous les lettrés.

Elle ne peut manquer davantage d'intéresser ceux qui seraient curieux d'avoir quelques données sur l'histoire de nombre de paroisses des diocèses actuels de Poitiers, *de Luçon*, d'Angers et de Tours, qui étaient des prieurés dépendant de l'abbaye. Citons parmi les principales : Les Aubiers, Nueil, Moulins, Montigny, Rorthais, La Tessoualle, Voultegon, La Petite-Boissière, Breuil-Chaussée, *Mallièvre*, Bagneux, *La Flocellière*, *Réaumur*, *Chanteloup*, *etc.*

Pour les 200 premiers souscripteurs, cet ouvrage coûtera 3 fr. 50. Le prix en sera élevé ensuite à 5 francs).

— Le nouvel ouvrage de notre savant ami M. Marius Sepet intitulé : *Saint-Gildas de Ruis — Aperçus d'histoire monastique*[1], n'est pas une monographie détaillée d'histoire locale. C'est, en prenant pour centre une des plus anciennes et des plus illustres abbayes de France, une série de descriptions, de scènes successives et variées d'histoire ecclésiastique et d'histoire des mœurs, depuis le curieux tableau de l'émigration bretonne en Armorique au sixième siècle, jusqu'aux étonnants épisodes de la période révolutionnaire et de l'histoire des Chouans.

L'étude sur Abélard, qui forme une notable partie de ce volume, jette un jour nouveau sur les origines du haut enseignement en France et sur les mœurs scolaires du douzième siècle. Le lecteur y prendra une idée juste de la société cléricale du temps de Louis le Gros, des mouvements des passions intellectuelles, et aussi de la ferveur de renaissance religieuse qui l'agitaient.

[1] 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris).

L'auteur a tenu à être impartial, à présenter les choses comme elles ont été. « L'histoire, dit-il, n'est ni un panégyrique, ni une satire ; c'est un tableau. La moralité qui en dérive tient à son exactitude même ».

Nous espérons que le public fera un accueil bienveillant à cet ouvrage, comme il l'a fait aux précédents écrits de l'auteur, notamment à ses livres si connus sur *Saint Louis* et sur *Jeanne d'Arc*.

— M. Chassin vient de faire paraître chez Dupont la *Table générale alphabétique et analytique* des trois séries de ses ouvrages ; « La Préparation de la guerre de la Vendée (1789-1793), la Vendée patriote (1793-1794), les Pacifications de l'Ouest (1794-1801-1815) », avec carte du théâtre de la guerre civile, constituant le onzième et dernier volume de son colossal travail. Cette table est le complément indispensable de l'ouvrage et elle facilitera considérablement l'œuvre des chercheurs et des curieux, car tous les noms de personnes oude lieux cités dans les dix volumes précédents, y sont portés avec renvoi à l'endroit où il en est question.

Ajoutons que quel que soit le point de vue auquel on se place pour l'étude des guerres de la Vendée, l'ouvrage entier de M. Chassin est absolument nécessaire à tous ceux qui veulent étudier cette partie si intéressante et, sur bien des points encore, si peu connue de notre histoire.

(Table générale et cartes, 1 vol Prix : 10 fr. Paris, Paul Dupont, éditeur.)

—Mgr l'Evêque de Luçon traite avec son éloquence accoutumée, dans son mandement de Carême pour 1900, de la *Dévotion au Sacré-Cœur*, et il en profite pour rappeler que « lorsque seule, en face de l'Europe étonnée, la Vendée se leva pour défendre sa foi contre l'impiété révolutionnaire, c'est le Sacré-Cœur sur la poitrine que ses enfants marchèrent au combat. A l'exemple des héros qui tombaient sur les champs de bataille, les vieillards, les femmes, les enfants, égorgés en masse dans d'affreux massacres, portaient aussi la Sainte-Image. C'est ainsi que parmi les ossements des 425 victimes immolées en 1794 à la chapelle de Notre-Dame-des-Lucs, on retrouva les chapelets et les Sacrés-Cœurs qui ne les avaient pas quittées, même dans la tombe... »

— Notre excellent confrère Baguenier-Desormeaux nous conte dans le n° de février 1900 du *Mercure Poitevin*, comment les paysans de la chapelle Saint-Florent, dont l'histoire a conservé les noms, vinrent chercher de Bonchamps à son château de la Barronnière, et l'obligèrent à se mettre à leur tête. « Et comme il demandait son cheval pour

les conduire, les paysans, par crainte qu'il ne leur échappât ou pour affirmer leurs sentiments égalitaires, le forcèrent à marcher à pied avec eux jusqu'à Saint-Florent. »

Comment nier après cela le caractère démocratique de l'insurrection Vendéenne ?

— L'ami *Fontenac* poursuit dans le *Patriote de la Vendée* la publication de ses intéressantes « Miettes d'histoire » des miettes dont plus d'un curieux feraient leur accoutumé régal. A lire dans le n° du 18 janvier : *Le Couvent des Franciscaines de Fontenay*, document inédit de 1753, sur les religieuses du tiers-Ordre de saint François établies à Fontenay, en 1459, accompagné de précieux commentaires.

— De notre éminent compatriote M. Edmond Biré, — dans la *Gazette de France : Voltaire* (n° du 13 novembre 1899) ; *Sainte-Geneviève* (n° du 27) ; — dans l'*Univers et le Monde : Le Clergé français en exil* (n° du 17 novembre) ; *Adam Mirkiewiez* (n° du 28) ;

Du même, — dans la *Gazette de France : Une édition monumentale de Saint-Simon* (n° du 11 décembre) ; *La Sincérité religieuse de Châteaubriant* (n° du 23) ; *Histoire Contemporaine* (n° de janvier 1900) ; *Charles d'Héricault* (n° du 22).

— Sous ce titre : *Un Vendéen en Amérique, l'Ouest artistique et Littéraire* du 15 janvier 1900, donne un compte-rendu illustré de la très intéressante conférence faite à la Société, en novembre dernier, par notre compatriote et ami, M. le docteur Marcel Baudouin, sur *les États-Unis*.

Dans le même numéro de l'*Ouest*, à lire également un très pittoresque article de notre collaborateur M. A. Métay : *En Bas-Poitou. — La Boune-Annaïe.*

— De notre savant collaborateur M. l'abbé F. Uzureau, aumônier du Champ des Martyrs, d'Angers : *Ancienne Académie d'Angers. — Les dernières « Rentrées publiques » avant la Révolution* (Ext. des Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, in-8°, de 27 p. Angers, La Chèse, 1899).

— Notre aimable confrère, M. Tollayre, n'est pas seulement un polémiste distingué, mais encore un érudit consciencieux et hardi. Le volume qu'il vient de nous envoyer et que nous n'avons pu encore que feuilleter, nous en apporte une preuve nouvelle. C'est le premier d'une série consacrée *à la Légende et l'Histoire*. Il a pour titre : *Celtes et Hébreux* et est édité par Francis Laur, 26 rue Brunel, à Paris. On le trouve également chez M. Lussaud, libraire à Fontenay (Prix : 5 fr.).

Nous en reparlerons plus longuement dans un numéro prochain.

— Dans le *Patriote* du 11 février 1900, nouvelle et très intéressante « miette d'histoire » de l'ami *Fontenac*, consacrée au *Château de Puy-de-Serre en 1525*, annexe de la baronnie de Vouvent, qui fut sans doute édifié par quelque cadet de la maison des Parthenay-L'Archevêque et qui appartenait à Mme la duchesse de Longueville.

Le château, vraisemblablement construit aux XIVe et XVe siècles, était encore en 1525, bien que déjà très délabré, pourvu à son entrée « d'un petit boulevard de pierre de taille auquel il y avait quatre arbalestriers ».

— Nous recevons de notre vieil ami et dévoué collaborateur *Ed. du Trémond* une intéressante brochure contenant le récit fidèle de la session tenue dans le Gard, en 1897, par la Société française d'Archéologie. (Ext. de la *Revue du Midi*, in-8° de 72 pages. Nîmes, Gervais-Bedot, 1900).

— Le *Figaro* va commencer prochainement la publication d'une charmante nouvelle de notre confrère Louis Narquet, le nouveau rédacteur en chef du *Patriote de la Vendée*. Cette nouvelle a pour titre : *Le péché de Jeanne*.

— Notre excellent collaborateur et ami M. Eugène Louis, dont l'impeccable érudition est bien connue de nos lecteurs, prépare une *Histoire du Lycée de la Roche-sur-Yon*.

— Notre confrère M. Henri Bourgeois, directeur de la *Vendée historique*, vient de réunir en une petite brochure de 115 pages (Luçon, Bideaux, 1899. Prix : 0 fr. 75), la suite des Chroniques publiées par lui dans l'*Indépendant Vendéen* et dans la *Vendée historique*.

Cette brochure — la 1re d'une série consacrée à « *La Vendée d'Autrefois* » — a pour titre : *Les Iles Vendéennes*. (Noirmoutier et l'Ile-d'Yeu).

— De M. Henri Bourgeois, également, dans l'*Etoile de la Vendée* (nos des 14 janvier, 4, 11, 18, 25 février) : *Les Révolutionnaires Sablais. — Biret*.

— Sous ce titre « *Le Règne de Jésus par Marie* », le R. P. Lhoumeau vient de fonder à Saint-Laurent-sur-Sèvre, une nouvelle Revue, qui a pour but de « faire connaître davantage le B. de Montfort, sa doctrine spirituelle et ses œuvres... »

Nous souhaitons une sympathique bienvenue à cette nouvelle publication.

— Une égale bienvenue à *la Gazette de l'Ouest* qu'a récemment fondée à la Rochelle notre compatriote M. le docteur H. Pineau.

— De notre confrère et ami Georges Musset trois très intéressantes

pages sur l'*Origine du général Joubert*, le glorieux héros du Transvaal (Extrait du Recueil de la Commission des Arts, tome IV.)

— Le journal la *Croix*, de Paris, vient d'éditer en une forte brochure in 8° cavalier de 150 pages les plaidoiries prononcées au procès des Assomptionnistes, devant la 9e Chambre correctionnelle, par MM. Delepouve, de Bellomayre, *Bazire* et Reverdy.

— Dans la *Revue d'Archéologie Poitevine* de février 1900 : *Nomination de Pierre Girard, prieur des Herbiers* comme président de l'Election de Mauléon, le 15 septembre 1688, — document extrait de la collection Turpin, de Parthenay.

— D. M. C.-L. Chassin, dans la *Révolution Française* : *La Vendée et la Chouannerie*.

— Dans le bulletin paroissial de Sainte-Croix-sur-Vie (1er mars 1900): une page d'histoire locale, *Un repas de Louis XIII à la cure de Croix-de-Vie*.

— De M. l'abbé Coutanceau, curé de de Saint-Sornin, une nouvelle édition de son petit opuscule : *Chants communs de la Messe, des Vêpres et des Saluts*.

— Dans la *Revue de la Jeunesse Catholique* de décembre 1899 : l'*Offensive*, par notre distingué compatriote H. Bazire.

— Dans la *Revue de Paris* (1er février 1900) : *Bonaparte et les Chouans*, par M. d'Andigné.

— Bouquinerie vendéenne :

Extrait de la *Revue des Autographes*, (34 rue du Faubourg Poissonnière, Paris ;) n° de février 1900 :

AUBIGNÉ (Constant d'), fils d'Agrippa, père de Mme de Maintenon. — Pièce aut. sign, aussi par sa femme, née *de Cardilhac* ; conciergerie de Niort, 13 oct. 1636, 1. p, in-8 obl. 12 fr.

BERNIER (l'abbé Et.-Alex.), surnommé *l'Apôtre de la Vendée*, évêque d'Orléans, né à Daon (Mayenne) en 1764, mort en 1806. — L. a s. à Son Excellence... ; Orléans, 13 mai 1805, 3 p. in-4. 10 fr.

GAMACHES (Alph *Rouault*, seigneur de), chambellan des rois Louis XII et François Ier. — Let. sig. avec la suscrip. aut. à la duchesse de Savoie, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ; près Gueldres (près Créfeld, Prusse) ; 25 juillet 1512, 1/2 p. in-4 obl. Légèrement tachée et déchirée, 12 fr

Il se rend à Liège, près du président Ollivier et de M. de Loynes, où viendront les rejoindre les gens du duc de Gueldres comme ceux de la duchesse. (Charles, duc de Gueldres, protégé du roi de France, était inquiété par Maximilien, héritier de Marie de Bourgogne).

EMIGRÉS DE QUIBERON. — 13 pièces reliées 100 fr.

— La librairie religieuse de M. H. Oudin (Paris, 10, rue de Mézières et Poitiers), vient de publier successivement les « *Principes d'Economie politique* » du P. Liberatore, traduit de l'italien par le baron Sylvestre de Sacy ;

La « *Physiologie du Christ* » du R. P. Philpin de Rivière ;

Les « *Pages Catholiques* » de Huysmans, avec préface de l'abbé Mugnier ;

« *L'Histoire de l'abbaye de Fontgombaut* » par M. l'abbé Belloire, curé d'Angles-sur-l'Anglin ;

Et enfin une étude posthume de M. Emmanuel de Curzon, sur *Frédéric Le Play*, d'après ses écrits et sa correspondance avec une introduction de notre distingué ami M. Arnold Mascarel.

— Notre érudit collègue M de la Bouralière a publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (année 1899) qui viennent de paraître, une très précieuse étude sur *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle.* De nombreuses pages intéressent le Bas-Poitou. Nous y avons trouvé avec un particulier intérêt une notice sur le *Grand Routtier*, de Pierre Garcie, dit Ferrande, l'illustre marin Saint-Gillois,et la reproduction de la gravure sur bois qui précédait ce curieux volume. Grâce à l'aimable communication de M. de la Bouralière nous donnons en tête de cette chronique bibliographique une copie de cette reproduction.

M. de la Bouralière a fait exécuter un tirage de luxe de cette étude, auquel il a ajouté comme introduction le *Chapitre rétrospectif* qu'il avait publié en 1898 et qu'il a enrichi de quelques découvertes nouvelles, notamment de la description de trois incunables poitevins, inconnus jusqu'à ce jour, dûs à la collaboration de Jean-Bouyer et de Guillaume Bouchet que l'auteur est allé chercher en Angleterre dans la collection du British Muséum.

Ce volume luxueusement édité est en vente chez Em. Paul et fils et Guillemin, libraires de la Bibliothèque Nationale 28 rue des Bons-Enfants, à Paris. Prix : 15 francs.

— Nous découpons dans le *Messager de la Vendée* du 25 mars 1900, cette jolie page inédite du comte de Chevigné, l'auteur des *Contes Rémois*, qui naquit, on le sait, au château de la Grassière, commune de Chavagnes-en-Paillers, le 30 janvier 1793.

COMMENT LES POÈTES FÊTAIENT LE

RETOUR DU PRINTEMPS

Entre 1820 et 1830

Déjà, détachant leur ceinture,
Diane et les Nymphes des bois
De fleurs ornent leur chevelure,
Et sur la naissante verdure
Dansent aux doux sons de leurs voix.

Mais j'aperçois aussi Lisette,
Qui, parmi les fleurs du jardin,
S'en va cueillir la violette
Que dans une obscure retraite
A trahi son parfum divin.

L'amant des doux présents de Flore,
Qu'éveille le chant des oiseaux,
Quitte son toit avec l'aurore
Dont les pleurs déjà font éclore
Les boutons de mille arbrisseaux.

Que ne puis-je, à ta voix docile,
Castel, amant des végétaux
Te suivre encor d'un pas agile,
Et faire une récolte utile
Dans ces prés, ces bois, ces coteaux !

Lieux charmants, qu'arrose la Seine
Où je passai tant d'heureux jours,
Loin de vous, puis-je voir sans peine
Le doux printemps qui vous ramène
Les jeux, les ris et les amours !

— M. Jules Robuchon a fait paraître, sur l'Exposition de Poitiers, un remarquable album, dont nous sommes heureux de signaler l'exceptionnel intérêt à nos lecteurs. Cet *album* est en vente au prix de 10 francs, chez l'auteur à Poitiers, rue du Moulin-à-Vent.

— Dans le *Vendéen* du 18 mars : *Souvenirs Vendéens*. — *L'élection de la Cure des Sables*, par notre confrère et ami H. Renaud, qui nous promet pour bientôt une intéressante histoire de la ville des Sables-d'Olonne.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES ÉGLISES DE VENDÉE

NOTRE-DAME DE FONTENAY-LE-COMTE

Au moment où, après plusieurs siècles de tentatives et d'essais infructueux, l'on entreprend enfin la restauration de cette église, il nous a semblé d'un actuel intérêt d'en rappeler ici brièvement l'histoire.

I

Son Histoire.

Bâtie sur le penchant d'un coteau au pied duquel la Vendée déroule ses nombreux méandres, l'église Notre-Dame de Fontenay dresse, comme une incessante prière, vers le ciel les élégantes lignes de sa gothique flèche.

Plus on approche de l'édifice sacré, plus les maisons semblent se grouper et comme se presser religieusement autour du monument. On dirait que les premiers habitants, confiants en la puissance de Notre-Dame, ne se croyaient jamais assez près de leur divine Protectrice.

Cette église fut d'abord un simple prieuré conventuel, dépendant de l'abbaye de Luçon, et sa construction première semble remonter aux premiers Carlovingiens.

A la fin du Xe siècle, ou plutôt au commencement du XIe

Notre-Dame fut reconstruite et c'est de cette époque que date la très curieuse crypte romane découverte en 1846 par MM. de Rochebrune, Boncenne et Lesvêque.

Cette seconde église, devenue trop petite à son tour, fut agrandie en 1378 par François Le Coulx, curé doyen de Notre-Dame.

Vers 1430, on résolut de la reconstruire totalement. La nouvelle construction fut confiée aux soins de deux maîtres maçons du pays, nommés Sylvestre Esnault et Guillaume Mercier, qui la commencèrent en 1433. Elle fut achevée en 1466, date qui se retrouve sur l'une de ses plus anciennes cloches. La flèche ogivale qui les renferme, et dont la construction première remonte à cette même époque est certainement l'une des plus élevées et des plus élégantes de France. Elle ne compte pas moins de 79 mètres de hauteur et présente un ensemble parfait de lignes grandes et pures, de détails gracieux et finis. Elle est coupée, en sa partie médiane par deux galeries admirablement travaillées à jour, auxquelles on accède par un escalier tournant, ménagé le long d'un des contreforts.

Notre-Dame de Fontenay, comme presque toutes les églises du moyen-âge, a la forme d'un carré long dont la face orientale s'arrondit en abside. Elle est divisée par deux rangs de piliers en trois nefs, dont l'une, celle du milieu, est plus large et plus élevée que les deux autres qui forment les bas côtés. A l'intérieur, comme à l'extérieur, on remarque les diverses époques et phases de l'architecture gothique ; la Renaissance paraît même avoir complètement envahi l'extrémité qui forme le chevet de l'édifice ; on constate aussi que partie de cet édifice a été réparé ou même entièrement reconstruit.

Sur la façade occidentale s'ouvre la grande porte, que surmonte une grande et belle rosace ; à droite du portail s'élève la tour carrée sur laquelle s'appuie la flèche si remarquable par son élévation, sa légèreté, sa hardiesse et le fini de ses

ornements. C'est sans contredit ce qu'il y a de plus beau dans l'édifice, l'un des plus remarquables monuments de ce genre. La base est rectangulaire et surmontée de quatre clochetons qui servent à soutenir ses arcs-boutants. Aux flancs de la tour sont attachées des statues de saints et d'apôtres de grandeur naturelle, et d'une belle facture.

La grande porte avec ses colonnes contournées accuse le point d'intersection entre le gothique et la Renaissance.

Le portail latéral sur le côté gauche de l'édifice, côté de la Grande Rue, est avec la flèche la partie la plus riche et la plus variée de l'art ogival. Les voussures du porche sont ornées d'une rangée de statues d'un beau travail ; elles représentent les vierges folles et les vierges sages de l'Evangile. Celles de gauche (les vierges folles) tiennent une lampe renversée, celles de droite (les vierges sages) ont à la main leur lampe dans la position naturelle. Les niches ont été malheureusement dépouillées de leurs statues par les tourmentes religieuses ou révolutionnaires, elles sont surmontées de dais artistement ciselés et fouillés ; c'est l'ogive dans toute sa beauté avec ses chefs-d'œuvre de ciselure et ses fines broderies de pierre.

La flèche, la grande porte, le portail latéral, les deux piliers intérieurs de droite avec leurs faisceaux de colonnes peu ornées qui supportaient les voûtes primitives sont tout ce qui reste de la Notre-Dame du XVe siècle. Les autres piliers ronds, sans bases ni chapiteaux, que la restauration nouvelle doit malheureusement nous conserver, disent éloquemment les désastres qui sont venus briser l'harmonie et l'ensemble de sa construction primitive.

L'intégrité du monument subsista, en effet, cinquante ans à peine.

L'époque était arrivée où le clergé de Notre-Dame allait avoir à gémir sur les malheurs sans nombre qui devaient fondre sur son église et sur son troupeau. Le protestantisme avait fait des progrès terribles en Poitou, il devait amener

sur ces paisibles contrées les horreurs de la guerre civile. Elle éclata vers 1550. La Réforme se dresse menaçante contre la Religion catholique, on annonce de toutes parts la prise d'armes des huguenots. Profitant de la faiblesse du pouvoir royal, ils se rassemblent de tous les points du Bas-Poitou, et marchent sur Fontenay. La veille de la Trinité 1562, ils s'emparent de la ville, les églises sont mises au pillage, tout est brisé, les autels, les statues volent en éclats. On arrache pour se les partager l'or et l'argent qui ornent les saintes reliques. Tout est détruit. Les bandes indisciplinées, maîtresses de Fontenay, ne laissèrent, dit la *Chronique du Langon*, rien qui ne fut brisé. Ce fut dans cette malheureuse journée que Notre-Dame fut dépouillée des nombreuses richesses que possédait son trésor.

Peu à peu, les craintes se calmèrent, les catholiques reprirent courage, s'emparèrent de la ville de Fontenay et le 8 août de la même année 1562, l'autel de Saint-Venant à Notre-Dame fut restauré et le lendemain on put y dire une messe à laquelle on vit accourir la population tout entière.

Mais les années de tranquillité ne furent pas de longue durée ; au mois d'août 1568, les calvinistes s'emparèrent de nouveau de la ville de Fontenay. Alors les mêmes excès se renouvelèrent, les églises furent incendiées, Notre-Dame fut mise à sac et abattue.

Fontenay devint alors une des principales places du parti de la Réforme et le culte public catholique fut complètement suspendu dans la paroisse de Notre-Dame. Les prêtres furent obligés de prendre la fuite et pendant plusieurs années les fidèles restèrent sans pasteur. Occupée tour à tour par les protestants et par les catholiques, la ville fut en proie à la disette comme à la guerre civile.

Le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) ralluma les fureurs de la guerre. Les protestants réoccupèrent Fontenay. L'église Notre-Dame fut transformée en magasin de vivres. En 1574, le duc de Montpensier vint assiéger Fontenay et

s'en empara après avoir fait canonner la flèche de Notre-Dame sur la plate forme de laquelle les protestants avaient hissé quelques pièces d'artillerie.

Les habitants de Fontenay revenus enfin au calme et à la paix, s'adressèrent à Henri IV devenu roi de France, pour lui demander l'autorisation de rebâtir Notre-Dame. Le bon roi accorda ce qu'on lui demandait. On fit des quêtes, la fabrique et la ville vinrent au secours des paroissiens ; on éleva les piliers que l'on y voit aujourd'hui, on répara les bas-côtés, on construisit aussi les arceaux de la grande nef qui devaient supporter des voûtes en pierres ; mais, faute d'argent, ils furent reliés entr'eux par des lambris de bois peint, qui se voient encore aujourd'hui et que la restauration actuelle va finalement faire disparaître. Ces travaux furent terminés le 21 novembre 1600.

C'est aussi vers cette époque que furent réparées les brèches faites au clocher pendant les longs sièges que Notre-Dame eût à soutenir. Puis il fallut songer à refaire le grand autel en remplacement de celui que l'on avait établi provisoirement pour y célébrer la messe. Ce ne fut que vers 1618 que l'on put commencer l'exécution d'un retable.

Après la longue suite de ses malheurs, Notre-Dame allait-elle enfin voir se lever des jours meilleurs ? Vers 1631 le pape Urbain VIII songea à elle pour l'ériger en cathédrale : Maillezais avait été ravagé, sa cathédrale, son abbaye étaient en ruines ; elle ne pouvait plus continuer à être un siège épiscopal. Mais Fontenay refusa sous l'étrange prétexte que la présence d'un évêque et de chanoines ferait enchérir les légumes, la viande et le pain (*Histoire de Maillezais*, par Arnault) Ce fut la Rochelle qui, par une bulle du pape Innocent X, hérita des somptueuses dépouilles de l'abbaye de Maillezais.

En 1700, on posa la première pierre de la reconstruction de la flèche de Notre-Dame qui menaçait ruine. Elle fut encore restaurée en 1748 et en 1773.

Arrive la Révolution de 1789. Il suffit de rappeler brièvement les actes de pillages et de destructions qu'eurent à subir les églises : les statues, les autels, les sculptures, tout fut détruit et mis à sac, à Notre-Dame comme ailleurs. On enleva les vases sacrés, des scènes hideuses se passèrent et la déesse Raison trôna sur l'autel de la Vierge. Quand ces saturnales eurent cessé, Notre-Dame servit de club, puis de marché aux grains et enfin de temple à l'Être suprême. Ce n'est qu'en 1795 que les catholiques de Fontenay purent réparer leur église. Le sanctuaire fut purifié et on y célébra l'office divin, le 22 février 1801. Un peu plus tard Mgr de Mandolx, évêque de la Rochelle, vint à Fontenay, et les prêtres de la Vendée assistèrent à la messe solennelle qui fut à cette occasion célébrée à Notre-Dame.

Depuis cette époque rien n'est venu troubler la tranquillité de nos fêtes et de nos cérémonies religieuses.

Il est à désirer que les réparations qui y sont présentement entreprises rendent à ce précieux monument son cachet primitif, en faisant disparaître le retable qui cache aux yeux des fidèles de magnifiques vitraux et en rétablissant les chapelles absidales converties en sacristies qui sont de charmants spécimens de la Renaissance.

II

Le Trésor de Notre-Dame.

Nous avons dit précédemment que l'église Notre-Dame était avant les guerres de religion très riche en précieux objets d'art.

M. Fillon en possédait un curieux inventaire dressé le 28 juin 1537 par Pierre Braud, fabriqueur, dont les Archives historiques de Fontenay contiennent une copie, que nous croyons intéressant de reproduire ici :

« On l'ormoyre de l'aultier Sainte-Anne.

Et premyèrement le vayseau d'or fin que l'on porte le *Corpus Domini* et la plactayne d'icelluy ;

IJe Ung calyce d'or fin appelé Coulpe de Monseigneur Artus, et sa plactayne[1] ;

IIJe Ung aultre d'argent doré et sa plactayne ;

IIIJe Ung aultre d'argent doré, que l'on nome des Bernards et sa plactayne[2] ;

Ve Ung aultre d'argent, et une imayge sainct Sébastien en pied, et sa plactayne ;

VJe Ung aultre d'argent godronné, et sa plactayne ;

VIJe Ung aultre fort vieil d'argent doré et godronné, quy a le pied rompu ;

VIIJe Une monstrance d'or fin que l'on nome de l'Asompcion[3] ;

VIIIJe Une aultre montrance d'argent doré et godronné ;

Xe Une coulombe de cuyvre doré[4] ;

XJe Le chief de Monsieur sainct Venant d'argent doré et ses relicques[5] ;

XIJe Ung aultre chief, de Madame Saincte-Anne d'argent ;

XIIJe Ung aultre chief de cuyvre doré tout rompu à la samblance d'une saincte[6] ;

» On l'armoyre du grand aultier. Et premyèrement un vayseau d'or fin que l'on met les hosties d'atende ;

IJe Ung aultre petit vayseau d'or fin onquel y a un morceau de la vray croex ;

[1] Il s'agit du calice exécuté en 1487 par Girard Rauvet, orfèvre de Paris, sur l'ordre d'Artus de Richemond.

[2] Ce calice fut vendu en 1548 à la Rochelle et son prix servit à acquitter partie de la contribution imposée cette année-là à l'église Notre-Dame.

[3] Ainsi nommée parce qu'elle ne servait que les jours de l'Assomption, fête patronale de l'église.

[4] Les colombes servaient à enfermer les hosties qu'on suspendait antérieurement au XVe siècle au-dessus de l'autel.

[5] Les reliques de Saint-Venant ayant disparu pendant les guerres de religion, les paroissiens de Notre-Dame en firent venir d'autres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin de 1651.

[6] Ce devait être le chef de sainte Catherine mentionné dans un document de 1482.

IIJ^e Une grand'croex d'argent doré, à deulx croezions o pierres et camahyeux que l'on nome de Monsieur Jehan le Masle, en son vyvant esvesque de Maillezoy[1] ;

IIIJ^e Une croex auzane de cuyvre doré fort vieille[2] ;

Ve Une châsse de cuyvre doré que l'on nome de Sainct-Pierre, et relicques[3] :

VJ^e Une aultre châsse de cuyvre doré que l'on nome de Sainct Blays et relicques ;

VIJ^e Une châsse d'argent doré à cinq vitres, et relicques de Monsieur Sainct-Jacques :

VIIJ^e Un bras de cuyvre doré que l'on nome des Lombards[4] :

VIIIJ^e Une imayge Notre-Dame d'argent doré du poids de cinq marcs que l'on nome *Mater Christi* ;

Xe Une imayge d'ung ange et vitre à relicques ;

XJ^e Une boeste d'argent, où y a relicques :

» On l'armoyre de l'aultier Sainte-Marie Magdeleyne :

Premyèrement, un vieil bassyn d'argent doré, godronné tout rompu ;

IJ^e Une chesne d'argent doré que l'on nome des Bonnins[5] ;

IIJ^e Ulne boueste de cuyvre doré, où y a une chape dudict Monsieur Jehan Le Masle ;

IIIJ^e Ung bassyn d'arain à troys pieds de Lyon[6].

Ve Ulng chandellyer d'argent, que l'on nome flambeau.

[1] Appelé Jean de Masles dans les listes officielles des évêques de Maillezais. Il occupa le siège épiscopal de ce lieu de 1384 à 1421 selon les uns et seulement de 1397 à 1421 selon les autres.

[2] Croix processionnelle dont on se servait le jour des Rameaux.

[3] Ce reliquaire était exposé sur l'autel de la chapelle Saint-Pierre, dépendant du doyenné, le jour de la fête Saint-Pierre-ès-liens.

[4] Ainsi nommé parce qu'il avait été donné par l'un des membres de la famille Lombard, l'une des plus riches de la bourgeoisie de Fontenay au XIIIe siècle et au commencement du XIVe.

[5] C'était vraisemblablement une ceinture d'argent doré ayant servi à quelque femme de la famille Bonnin, qui l'avait ensuite donnée à l'église comme ex-voto.

[6] Ces bassines qui servaient à mettre du charbon allumé étaient en général du XIIIe siècle au moins.

Et pour le parsus, tant chézibles, estolles, fanoir, courtibaulx, napes, parements, linges et telles que burettes, aquières, plactz d'ofrandes, chandellyers, mèbles ; lyvres, tiltres, immunitez, lectres et aultres muniméns appartenans à ladicte esglyze Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, en a esté droissé estat par le menu, le vingt-troysiesme du présent moys.

Fait au dict Fontenay-le-Comte, le vingt huictiesme jour de juing l'an mil cincq cens trente sept, par moy Pierre Braud, conseiller de la mayson de ville et comune du dict Fontenay et fabriqueur de la dicte esglyze Nostre-Dame.

P. I. Braud, *fabr.*

De ce précieux trésor, aucun objet paraît n'avoir survécu aux dévastations des protestants et des révolutionnaires. Le mobilier artistique actuel de Notre-Dame est fort restreint. On y conserve toutefois un beau calice du XVIIe siècle en argent fondu et ciselé, représentant différentes scènes de la vie de la Vierge et plusieurs vases sacrés modernes enrichis de pierreries et offerts à Notre-Dame par la famille Palliot du Plessis Trois tableaux méritent également une mention : une copie de la *Transfiguration* de Raphaël, provenant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm ; une *Résurrection* d'André et une *Assomption* de Robert Lefèvre.

Signalons enfin pour mémoire la chaire XVIIIe siècle attribuée à tort au ciseau de Drouard et dont le groupe de la *Religion foulant aux pieds l'Hérésie* n'est pas sans mérite ; un maître autel en marbre blanc, décoré d'un bas-relief du sculpteur nantais Thomas, qui représente la *Cène* de Léonard de Vinci, et un Christ monumental offert à l'église Notre-Dame par la famille Vallette-Esnard.

III

Quelques notes sur les curés de Notre-Dame et les événements principaux de leur décanat.

Le premier doyen, dont on nous ait conservé le nom s'appelait *Pautonier*. Il figure dans une charte de l'abbaye de l'Absie portant confirmation de la donation d'une ouche située à Pissotte, près Fontenay, en 1154.

Il eut pour successeur *Richard*, cité par Jean Besly, dans une note destinée à la généalogie de la famille de Chasteigner.

Pierre de Boisse qui est mentionné dans cette même note, était doyen en 1175.

Le suivant, *Amel*, figure au même titre, en 1195, au nombre des témoins mentionnés au bas d'une charte de l'Absie. C'est pendant le décanat d'Amel qu'intervint le traité passé entre Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, et l'abbaye de Maillezais, au sujet des droits et prérogatives épiscopales.

L'inventaire des titres de Notre-Dame mentionne au commencement du XIIIe siècle comme curé-doyen de cette église *Hilaire*, dont le nom se trouve dans la charte par laquelle Guillaume de Mauléon, seigneur de Fontenay, concède aux *Confrères de Notre-Dame* les droits qui se percevaient sur la foire tenue le dimanche d'après les octaves de la dite fête.

Pierre, qui lui succéda de 1212 à 1214, était également prieur de Mouilleron-en-Pareds. C'est le premier des doyens de Fontenay qui ait fait usage du scel et le titre qui en fait foi mérite une particulière mention. Il s'agit de la charte de 1211, par laquelle Hugues d'Auzay donne à l'abbaye de l'Absie les marais de Langlée. Ce sont de semblables concessions faites aux abbayes de St-Michel-en-l'Herm, de Luçon, de Maillezais et de Nieul-sur-l'Autise qui permirent aux moines de ces abbayes d'exécuter les immenses travaux de dessèchement grâces auxquels de vastes étendues de terrain jadis à demi ensevelies sous les eaux ont été livrées à la culture.

Guillaume de la Fausserie qui vient après, est cité dans un acte de donation fait en 1226 à l'abbaye de l'Absie. Il paraît n'avoir pas occupé longtemps le doyenné de Notre-Dame, car, dès 1229, nous y trouvons *Nicolas de Longesve*. C'est de son temps que les Jacobins fondèrent un couvent à l'extrémité du faubourg des Loges.

Le huitième doyen fut *G. Guionet*. Il apparaît en 1242, l'année même où saint Louis s'empara de Fontenay sur Geoffroy de Lusignan, dit la *Grand'Dent*. Guionet dût par conséquent recevoir à Notre-Dame le saint Monarque lorsqu'il fit son entrée dans la ville, à la fin de mai.

Thibaut-Chabot, qui était sans doute de l'ancienne famille de ce nom, occupa le doyenné de 1246 à 1249.

Vinrent ensuite : *Gaultier-Moens* (1253) ; *Guillaume Incart* (1269), dont le scel portait l'image de saint Pierre, preuve nouvelle que le Doyenné de Fontenay était sous le patronage du chef des Apôtres, en souvenir de son premier chef-lieu, Saint-Pierre-du-Chemin ; *Clercz*, dit *Froment* (1273) ; *Simon de Foussay*, ainsi appelé parce qu'il était en même temps prieur de Foussais, et sous l'administration duquel fut commencé le Pouillé de l'évêché de Poitiers.

Les Archives du département de la Vienne (G. 1017) mentionnent au XIVe siècle la fondation, par « *Jean de Miradollo*, curé de Notre-Dame », de services et d'anniversaires au profit des chapelains et bacheliers de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. A quelle époque précise ce *Miradollo* occupa-t-il le doyenné de Notre-Dame ? Les Archives paroissiales sont absolument muettes à cet égard[1].

Elles signalent en revanche comme treizième curé de Notre-Dame, de 1229 à 1313, *Jehan Dorin*, qui eut l'honneur de recevoir Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, le 10 avril 1305, c'est-à-dire quelques semaines seulement avant qu'il devint pape sous le nom de Clément V.

[1] S'agit-il de Jehan de Mirabeau, qui figure en 1328 sur la liste des curés et doyens de Notre-Dame, dressée par M. Boncenne ?

Raoul Régnaud (1314-1322), *Pierre Mousset* (1332), *Philippe de Lacour* (1351), n'ont qu'une simple mention dans les Titres de Notre-Dame.

C'est le successeur de ce dernier, *Hubert Roy*, (1362), qui baptisa le fils de Jehan Harpedanne, gouverneur de la ville et de Jeanne de Clisson.

François Le Coulx, d'origine bretonne, venu sans doute à Fontenay à la suite de Du Guesclin, auquel Charles V venait de donner la Chatellenie de cette ville, devint doyen de Notre-Dame en 1374. C'est lui qui entreprit la restauration de l'église romane qui déjà sans doute menaçait ruine et devait être reconstruite entièrement au siècle suivant.

Pour mémoire, citons encore *Guillaume Noir* (1386-1394) ; — *Gilles Durand* (1394-1398) ; — *Thomas Trottet* (1410), dont l'histoire ne nous a légué que les noms ; — *Guillaume Soulet*, auquel on doit les premiers travaux de construction de l'église ogivale : — *Jehan Trottet* (1429), qui poursuivit ces mêmes travaux, et sous lequel fut commencé l'*Inventaire des Titres de Notre-Dame* publié depuis par M. A. Bitton ; — *Simes Marbœuf* (1489), qui baptisa sans doute Pierre Brissot, plus tard médecin et chirurgien en chef du roi d'Espagne, et André Tiraqueau, le futur éminent jurisconsulte, deux des illustrations de notre cité ; — *Jean du Puy du Fou* (1498) ; — *Paul Audebert*, docteur en théologie, mort le 20 mai 1507 ; — *Barnabé Bourgoin* (1534) qui baptisa probablement Barnabé Brisson et Nicolas Rapin ; — *Jehan des Essarts* (1539), auquel on doit les deux chapelles latérales et la jolie sacristie à la voûte caissonnée, un des plus charmants spécimens du style Renaissance ; — *Jehan Petit* (1548) ; — *François Tiraqueau* (1550-1577), seigneur de Gâtebourse, fils du célèbre sénéchal André Tiraqueau, sous lequel fut dressé un précieux état du Trésor de Notre-Dame, et qui bénit en 1563 le mariage de Nicolas Rapin et de Marie Poyctier, fille de l'enquêteur civil ; — *Etienne Jovyn* (1577), qui s'attacha à relever les ruines qu'avaient amoncelées à Notre-Dame les guerres

religieuses des précédentes années ; — *Pierre Hullin* (1581), qui était également chanoine de Notre-Dame de Poitiers et a laissé le souvenir d'un musicien de talent ; — *Jean Bonhomme* (1584) ; — *Pierre Perreau*, mentionné sans date comme prédécesseur immédiat de *René Ferrand* (1585), originaire des environs de Châtellerault et parent de Michel Ferrand, lieutenant-général en cette ville, qui fut parrain de l'illustre philosophe René Descartes ; — *René Vyon* (1592), un des plus intelligents restaurateurs de Notre-Dame, sous l'administration curiale duquel eurent lieu à Fontenay plusieurs événements considérables : 1° une réunion des députés du clergé du diocèse de Maillezais pour délibérer sur les intérêts des divers établissements religieux dépendant de l'évêché ; 2° le passage de Sully, reçu magnifiquement à Terre-Neuve par Nicolas Rapin (juillet 1604) ; 3° celui d'Armand Jean Duplessis de Richelieu allant prendre possession de son évêché de Luçon (21 décembre 1608) ; — *Louis Mignot*, licencié en théologie, curé de Saint-Hilaire de Nalliers (1620) qui contribua puissamment à la fondation du premier couvent de Capucins, créa la *Confrérie du Saint-Sacrement* dont notre ami M. Claude de Monti de Rèzé possède les curieuses archives, et dut sans doute brillamment fêter à Notre-Dame le double séjour dans Fontenay de Louis XIII et de Marie de Médicis ; — *Jacques Vaslin*, docteur en Sorbonne (1625), sous lequel eurent lieu deux faits considérables : une assemblée de prélats, archevêques, évêques et abbés, convoqués par Richelieu pour lui venir pécuniairement en aide en vue de sa campagne contre la Rochelle (avril 1628) ; et de la translation du siège épiscopal de Maillezais dans notre ville, translation qui resta sans effet, par suite de l'incroyable opposition des Fontenaisiens ; — *Le Bail*, docteur en Sorbonne (1630), auteur de plusieurs ouvrages mystiques, et dont le nom figure dans un jugement porté contre les *Lettres Provinciales*.

Celui qui lui succéda à la cure de Notre-Dame était un de ces hommes que la Providence semble avoir choisis pour

cicatriser les plaies encore saignantes de la société et qu'elle conduit pour ainsi dire par la main pour répandre ses bienfaits sur l'humanité. Nous avons nommé *René Moreau* (1631), bachelier de Sorbonne, vice-gérant de l'évêque de Maillezais, vicaire général du diocèse, un des pasteurs fontenaisiens les plus universellement aimés, fondateur de l'*Hôpital général* et de la Confrérie de charité dite *Marmite des pauvres*, et ami de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il reçut à la cure de Notre-Dame au printemps de 1649.

Mathurin Coupperie, originaire de Péault (Vendée) et de la même famille que l'évêque de Babylone, occupa la cure de Notre-Dame de 1634 à 1644, dans un interrègne de René Moreau, et aida considérablement à l'établissement du collège des Jésuites à Fontenay.

Jean Piot (1671-1686), bachelier en théologie du diocèse de Coutances, prêtre doué d'un grand talent et d'éminentes vertus, fut le digne émule de son prédécesseur René Moreau.

André Garipault de Ligny (1688-1705), né à Fontenay, chanoine de Luçon, dont la charité égalait la science, se signala par son dévouement au cours d'une violente épidémie ; c'est sous sa longue administration que Mauriceau de Cheusse, sénéchal de Fontenay, posa la première pierre de la reconstruction de la flèche ; il a laissé un volume d'*Œuvres meslées sur divers sujets de piété*.

Cette longue liste des pieux pasteurs de la basilique fontenaisienne se termine par les noms de : *Pierre Hugueteau de la Martinière* (1707-1729), qui baptisa le 17 juillet 1722 le futur amiral d'Hector, une de nos gloires vendéennes ; — *Louis Lemercier* (1729-1745), licencié en droit, avocat au Parlement et bachelier en théologie ; — *Louis-Joseph Voyneau du Plessis* (1745-1776), qui eut pour vicaire l'abbé Ballard, celui qui fut plus tard l'un des députés du clergé du Poitou aux Etats-Généraux ; -- *Toussaint-Paul Bridault* (1776-1791), qui, à la tête du clergé fontenaisien, refusa le serment constitutionnel

et dut s'exiler en Espagne, où il succomba ; — J.-B. Perreau, curé constitutionnel (1791-1794).

A partir de cette époque et jusqu'en 1803, Notre-Dame n'eut pas de pasteur. Lorsque les églises furent rouvertes au culte, celle de Notre-Dame eut successivement comme curés, MM. *Florent Bréchard* (1803-1813), qui contribua puissamment à l'extinction du schisme de la *Petite Eglise ;* — *Jacques-Léonard Darnaud* (1813-1722) ; — *Pierre Pitaud* (1822-1827) ; — *Auguste Dorion* (1829-1836) ; — *Félix Ferchaud* (1837-1873), pendant la pieuse administration duquel furent placées les magnifiques verrières de Lobin ; — *Auguste Méchineau* (1873-1891), dont la mémoire est justement vénérée ; — et *M. Pierre Huppé*, qui gouverne la paroisse depuis 1892.

Puisse ce dernier attacher son nom à une œuvre de restauration véritablement artistique, et digne tout à la fois du sentiment qui a présidé à la construction première de notre église, et des précieux souvenirs qu'elle évoque en nos âmes !

René Vallette.

LE GÉNÉRALISSIME D'ELBÉE

D'APRÈS SON ÉCRITURE

Le généralissime d'Elbée est une des grandes figures, peut-être la plus grande de cette armée vendéenne que Napoléon Ier, qui s'y connaissait, a si bien nommée une armée de géants. Nous avons à étudier en lui l'homme et le général.

La première vue l'écriture nous apparaît petite[1] : donc écriture bourgeoise, n'ayant pas la grande allure de la noblesse qui a fréquenté la Cour et monté dans les carrosses du roi. Le scripteur doit vivre simple et retiré dans sa gentilhommière, au fond de sa province. Parfois, cependant, il se

[1] Notre travail est fait d'après cette photographie que nous a aimablement offerte monsieur le marquis d'Elbée. C'est une réduction de l'original.

M. le marquis a bien voulu contrôler notre étude et nous écrit : « Si le mot *petite écriture* est pris en graphologie dans le sens de petite dimension, je ne pense pas, pour moi qui ai vu l'original, qu'elle puisse être qualifiée de petite, au contraire. » — Il nous faut donc rectifier ici ce que nous allons dire ou plutôt l'atténuer ; car les grandes allures aristocratiques sont indiquées un peu, sans doute, par les grandes dimensions de l'écriture, mais surtout par son allongement et son exagération en longueur, c'est-à-dire en hauteur. Le général vendéen avait donc perdu, dans sa modeste habitation de La Loge, en Anjou, un peu des habitudes fastueuses qu'il avait pu contracter à la cour élégante de l'électeur de Saxe, Auguste III, dont il était garde du corps dès l'âge de 16 ans. D'ailleurs, M. le Marquis d'Elbée, dans sa *Lettre à M. l'abbé Deniau*, que nous citerons souvent pour discuter ou appuyer notre portrait graphologique, écrit, p. 13 : « Cette politesse, qu'on a ridiculisée, n'était chez lui que l'effet naturel de l'aménité de son caractère. Elle était d'ailleurs dans les mœurs des gentilshommes angevins, on ne pouvait lui reprocher que de n'avoir pas l'air de la cour et de sentir sa province. » —

souvient de sa noblesse de race ; ainsi, dans sa signature, il écrit son nom avec un *D* majuscule qui fait contraste avec le reste du mot.

Ce qui domine dans l'homme, c'est la BONTÉ : l'écriture est nettement inclinée, sans aucune lettre redressée, indice d'une sensibilité vraie, sérieuse, nettement développée, d'un cœur qui se donne sans essayer de se reprendre. C'est un cœur bon, loyal[1], qui s'incline volontiers, naturellement, et ne fait aucun effort pour se retenir ; pour cette bonne raison qu'il ne se donne ni trop ni avec trop de fougue. Il n'a pas, en effet, l'écriture très inclinée, nerveuse et ardente des sensitifs et des passionnés.

Le parafe, avec ses deux nœuds serrés, sans boucle, vous enlace, vous enserre dans les liens d'une amitié solide et sûre qui ne vous laissera plus échapper une fois qu'elle vous aura saisi[2].

Cet homme bon par nature est DOUX aussi : presque toutes ses *m* et ses *n* sont faites comme des *u*. C'est le signe de la douceur qui, avec la bonté, nous donne la bienveillance, sans grande spontanéité toutefois ; l'écriture n'est pas assez inclinée pour supposer cette ardeur, cette expansion qui jette dans les bras du premier venu.

Il est également RAYONNANT ; expression que les grapho-

[1] Cette loyauté de d'Elbée est affirmée par Turreau dans sa lettre à M. de St-B. « Outre que cette manière de voir prouve qu'il avait bien observé et bien calculé les ressources des royalistes dans l'intérieur, c'est qu'elle décèle aussi un caractère de loyauté auquel il est difficile de refuser son estime, quelle que soit la bannière qu'on ait suivie. » *La mort de d'Elbée*, p. 23.

[2] « Sa bonté était extrême. Elle lui avait gagné l'affection des soldats et le dévouement d'amis qui l'ont suivi jusqu'à la mort. Les paysans versaient des larmes en entendant prononcer son nom. Son souci constant était l'adoucissement du sort des prisonniers. » *Lettre*, p. 12. — Ses ennemis lui rendent le même témoignage. Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, écrivait : « D'Elbée avait tellement acquis la confiance et l'attachement des rebelles qu'après sa mort j'ai vu des prisonniers verser des larmes lorsqu'ils entendaient prononcer son nom ; et le royaliste Poirier de Beauvais ajoute : « Ils n'ont fait que suivre l'exemple de toute la Vendée, sa mémoire y sera éternelle ! » Cités par le marquis d'Elbée dans *La mort de d'Elbée*, p. 25.

logues emploient toujours avec plaisir, puisque rarement. Les quatre majuscules (*M* de Monsieur et C de Chalonnois) qui pourraient avoir le vilain crochet égoïste sont liées, au contraire, à la lettre suivante, preuve qu'il n'y a pas, chez lui, de sentiment personnel et égoïste, qu'il s'oublie le plus souvent pour penser avant tout aux autres, leur être utile ou agréable. Et, puisqu'il est doux, nous avons l'homme clément, heureux de pardonner ; puisqu'il est bon, nous avons l'homme affable, sociable, de commerce facile, accueillant avec bienveillance, sympathique ; mais son écriture est sans faste, sans entrain, monotone ; sa vie devait être ainsi et l'on risquait fort de s'ennuyer chez lui.

Il n'a ni orgueil ni morgue ; il est HUMBLE[1] : il n'a aucune de ces lettres qui se gonflent, s'épanouissent, s'exagèrent. C'est un modeste qui ne cherche pas à se grandir devant les autres, qui veut rester avec eux sur le pied de l'égalité, comme les deux jambages de ses *M* sont de même hauteur (le premier, qui représente le scripteur, est même un peu moins élevé que le second) ; il est simple, sans recherche, sans affectation, sans prétention, comme son écriture où nous ne découvrons aucune fioriture, aucun enjolivement, aucune forme excentrique, où rien ne sent la recherche et la pose. Il y a chez lui de la droiture, de la loyauté, de la franchise, de la sincérité : les lettres, en effet, sont d'égale hauteur dans chaque mot, il n'a pas de mots terminés finement, en pointe, il ne cherche donc pas à déguiser sa pensée par des finesses ; il ne tient pas non plus à ce qu'on y lise avec trop d'indiscrétion, il la ferme, comme il ferme les *a*, *o*, *g* de son écriture.

Ses finales sont écourtées, son billet presque sans marge, ses *M* précédées du crochet possessiviste : c'est le sens très prononcé de L'ÉPARGNE, de l'économie, atténuée cependant par ce sens de la forme, ce sentiment de la dignité qui lui font laisser de larges espaces entre les lignes. Il économise, mais n'entasse pas.

[1] Voici la note où nous parlons de son ambition

L'ordre de rassemblement ne montre qu'un seul signe de DÉFIANCE : le trait qui suit *notre*, pour remplir le blanc, de peur qu'on n'y ajoute quelque mot qui changerait le sens de la phrase. Si d'Elbée se défie peu des hommes, il a une CONFIANCE absolue en Dieu. Il s'accroche au ciel avec ce crochet si caractéristique qui termine plusieurs de ses *r* et tous ses *s*. Pour lui, Dieu n'était pas seulement le Créateur et le Maître, qu'il servait ; c'était par-dessus tout la Providence[1], qui veillait sur lui.

II. Le généralissime des armées vendéennes a été très discuté ; essayons, à l'aide de la graphologie, de préciser son caractère.

Sa bonté, sa bienveillance, sa clémence, cette belle nature rayonnante qui s'oublie pour penser aux autres, cette sensibilité vraie et sérieuse de l'homme privé se retrouvent nécessairement dans sa vie publique. Il était donc affable et bon avec ses officiers, avec ses soldats, comme il l'était dans le commerce habituel de la vie, porté à pardonner, et l'Histoire ne nous surprend pas en nous disant sa clémence

[1] C'est la remarque de Mme de la Rochejaquelein dont nous sommes loin de partager en tout la manière de voir : « Il était brave et dévôt au suprême degré ; il ne savait des combats que s'avancer en disant : Mes enfants, la Providence vous donnera la victoire. Les soldats le regardaient comme la bannière... Il était d'une politesse excessive, mais fort vif et s'emportait, répétant gravement (?) : Confions-nous à la Providence. » — Le marquis d'Elbée ajoute, dans sa *Lettre*... p. 11 « Ce qui domine surtout dans le caractère du héros chrétien et le guide dans sa mission, c'est le sentiment religieux. Il est chez lui, profond et absolu. » Et, p. 12 : « La légende est faite sur son abandon complet aux décrets de la Providence. J'estime qu'on a eu tort d'en faire un ridicule. La Providence, disait-il, nous donnera la victoire. Cette confiance réglait ses actions ; il en était pénétré. Elle remplissait à ce point son âme que, sans espoir dans le succès de la cause qu'il servait, il n'en consacrait pas moins ses forces à la défendre. » — Turreau lui-même, dans sa lettre à M. de St-B... déclare qu'il mêlait de temps en temps quelques idées religieuses à ses idées de gloire, « mais, dit-il, j'ai dû supposer que c'était uniquement pour donner une dernière preuve de sa fidélité aux convictions de son parti. » *La mort de d'Elbée*, p. 24. — Un bon sans-culotte ne pouvait supposer autre chose, mais le marquis d'Elbée fait observer avec raison qu'« il faut rendre au chrétien la sincérité du profond sentiment religieux qui a dominé sa vie. » *La mort*..., p. 20.

et sa générosité même envers ses ennemis,[1] même au moment suprême où il ne pouvait attendre d'eux qu'une mort cruelle mais glorieuse.

On l'a taxé d'ambition[2] : la graphologie s'inscrit en faux contre cette accusation. Sa simplicité, son humilité étaient trop grandes ; il ne cherche pas à se grandir, à monter : rien ne monte dans son écriture ni dans sa signature horizontales. S'il est généralissime, il n'a pas brigué cet honneur, il l'a ac-

[1] Il eut le bonheur de pardonner encore et d'intercéder pour ses ennemis au moment de mourir. L'officier républicain Wieland, faussement accusé de trahison, avait été condamné à être fusillé en même temps que d'Elbée, de Boisy et Duhoux d'Hauterive. « Le généralissime proteste contre cette injustice par un dernier élan du cœur. « Non ! M. Wieland n'est pas de notre parti, vous faites périr un innocent ! » En même temps de Boisy et Duhoux d'Hauterive attestent hautement que Wieland n'est pas un traitre.

» Le feu du peloton d'exécution les surprend dans cette supême expression de générosité et de pardon chrétien. » *La mort de d'Elbée*, p. 34.

[2] Mme de la Rochejaquelein, la première, a lancé cette accusation, répétée de bonne foi par les écrivains postérieurs sur sa seule autorité. « M. d'Elbée, dit-elle, nétait pas dépourvu d'ambition... C'était un brave homme courageux et ambitieux... En disant que M. d'Elbée avait de l'ambition, j'entends le désir de commander et les intrigues pour y parvenir ; mais vertueux et dévoué, il était incapable de toute action mauvaise. » — Malgré ce jugement sévère, nous maintenons notre appréciation. Poirier de Beauvais, qui n'avait pas lu Mme de la Rochejaquelein, nous donne raison lorqu'il écrit « D'Elbée, cet homme que la Vendée parmi tant de chefs regrette à juste titre, parvint au généralat moins par ses talents militaires que par l'extrême modestie dont il était doué ; ce qui lui ôtait cette force, cette énergie nécessaire à un chef de parti pour se faire obéir.

» Si l'on avait voulu le croire, il n'eût pas été généralissime et longtemps même après sa nomination, il aurait consenti à se démettre... » et, dit le marquis d'Elbée dans sa *Lettre*... p. 13, « Poirier de Beauvais cite dans ses mémoires des traits marquants de cette modestie, de cet oubli de soi qui lui faisait paraître trop lourde la charge dont il était revêtu.

» Ce jour nouveau ouvert sur le caractère du généralissime le lave de l'accusation d'ambition portée contre lui. »

Telle est aussi l'opinion de B. de Saint-André, qui dit, au sujet de l'accusation d'intrigues : « M. d'Elbée était au-dessus de ces prétentions... il avait trop de religion, trop de vertus pour leur donner accès dans son âme. »

D'ailleurs un mois à peine après son élection, il provoquait, en sa qualité de président de droit du conseil supérieur et du conseil de guerre, une démarche auprès du comte d'Artois, pour réclamer la présence d'un prince du sang, qui nécessairement eût pris le haut commandement de toute l'insurrection. « Avec plus d'ambition et moins de modestie, le généralissime n'eût pas condescendu à cet acte d'abnégation et de renoncement. » *Lettre*, p. 11.

cepté comme un devoir et non pour la gloire qu'il lui procure[1]. *Votre très humble serviteur* n'est pas une formule banale, c'est l'expression de sa pensée ; c'est trop la vérité, car un généralissime doit être le maître, sa volonté doit s'affirmer.

Dans l'écriture, la volonté se manifeste par les barres plus ou moins hautes et vives, qui disent l'amour du commandement ; par les traits massués, signe d'une volonté énergique, qui sait briser les obstacles à coups de massue ; par la rigidité de la ligne, qui montre l'homme allant droit au but ; par les angles, surtout à la base des lettres, preuve d'entêtement ; par les lettres barrées en retour, indice d'obstination dans les idées ; par les crochets à la fin des déliés, qui disent la ténacité dans la réalisation des plans. Ici tous les *t* qui terminent les mots sont dépourvus de barre, les autres sont barrés à hauteur moyenne, d'un trait fin terminé en pointe. Le général n'aimait pas commander, il préférait obéir. — Il a bien quelques angles à la base des lettres[2] mais qu'ils sont

[1] Voici ce qu'écrivait si justement à ce sujet le marquis d'Elbée dans sa *Lettre...*, p. 5 : « D'Elbée est nommé généralissime. Dans cette élection, la seule régulière et solennelle qui ait été faite, il obtient la grande majorité des voix. L'accusation d'intrigue doit être repoussée : la procédure admise ne permettait pas de fausser l'élection. Cette élection a un sens : elle répond au besoin d'unité de commandement et d'union générale qui remplit en ce moment tous les cœurs. Les suffrages se rallient naturellement au chef qui a rendu jusqu'ici le plus de services à la cause de l'insurrection, à celui dont l'autorité est la moins contestable et qui doit grouper le plus de bonnes volontés ; jusqu'ici ce chef est incontestablement d'Elbée ; le choix populaire ne s'y trompe pas. »

[2] M. le marquis d'Elbée nous écrit : « Il prit du service en France (après avoir quitté la cour de l'électeur de Saxe) et s'il donna sa démission pour se retirer dans sa modeste habitation de la Loge, en Anjou, ce fut par un coup de tête qui ne dénote pas précisément un caractère modéré et faible.

» Mon grand père, qui faisait alors ses études à Paris, a souvent raconté dans quelle violente colère il avait vu son cousin revenant de faire une démarche infructueuse pour solliciter un avancement auquel il avait droit et décidant de se retirer du service malgré les supplications de sa famille. »

Nous acceptons volontiers le fait, il ne contredit pas absolument notre affirmation. Au fond, le général était doux, ses lettres sont arrondies ; mais il a aussi quelques lettres anguleuses, donc des entêtements passagers.

Mais nous avons peine à admettre l'opinion de Baguenier-Desormeaux lorsque, dans son *Bonchamps et le passage de la Loire*, il nous montre d'Elbée s'opposant avec une opiniâtreté irréductible à la politique de Bonchamps ;

rares et combien ce signe est contrebalancé par ces *m* et *n* en *u* avec courbe à la base qui disent la douceur. — Il n'a pas la ligne rigide des persévérants, c'est plutôt la ligne sinueuse des diplomates qui savent mieux tourner les obstacles que les renverser ; mais ses sinuosités ont de grandes courbes, sa diplomatie est à grandes allures, elle dédaigne les ruses, les finesses, les roueries. Cette diplomatie ne lui est peut-être pas inutile pour se maintenir quelque temps entre les opinions diverses des chefs vendéens, entre les compétitions, les personnalités qui cherchent trop souvent leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général. — Il n'y a ni lettre barrée en retour ni crochet à la fin des déliés ; par conséquent nulle obstination, nulle ténacité.

C'est le côté faible du général. Il n'était pas autoritaire. C'était sans doute un défaut, en principe ; mais, dans la circonstance, c'était peut-être une qualité pour diriger cette armée disparate dont ses pairs l'avaient fait généralissime. Ces chefs, dont chacun est un héros et se sent adoré de ses hommes prêts à mourir avec lui, mais à ne suivre que lui, auraient-ils plié volontiers sous une autorité absolue ? se seraient-ils laissés diriger par un bras de fer ? Chez le généralissime, c'était le cœur qui commandait ; l'obéissance était plus agréable et obtenue sans doute plus sûrement des simples soldats, mais de ses rivaux ?... Cette faiblesse de volonté paralysait son commandement[1] qui exigeait de la vi-

pendant sept mois de guerre, se refusant, après le siège de Nantes, à passer la Loire; et, contre les assauts répétés des généraux partisans du passage de la Loire, imposant sa volonté de diriger la guerre vers le midi. — L'entêtement n'était pas si marqué chez le généralissime, et surtout il n'était pas de ceux qui *imposent* malgré tout leur volonté et la font exécuter. — D'ailleurs ne constate-t-il pas lui-même son impuissance lorsque, dans son interrogatoire, il dit à Turreau : « Dès que je vis qu'on était décidé à passer la Loire, je désespérai entièrement de la cause royale et me déterminai à choisir un lieu où je pourrais mourir tranquillement. » *La mort de d'Elbée*, p. 17.

[1] Le Marquis d'Elbée a relevé ce grief fait au généralissime. Après avoir esquissé rapidement les brillantes actions de la grande armée, il ajoute : « Pour tant de services rendus, d'Elbée n'a récolté qu'ingratitude et insubor-

gueur et non de la douceur : ces braves sentaient leur chef trop modeste, craignant toujours de froisser autrui ; insensiblement ils cherchent à prend pied à son détriment, à le supplanter et, le moment venu, ils se séparent bruyamment de lui.

Pourtant, ils pouvaient avoir confiance en ce chef, c'était un PRUDENT[1]. Rien n'est négligé dans cette page : les points sont *sur* les *i*, la ponctuation irréprochable, l'écriture posée, calme, sobre, les lettres bien formées, sans grands mouvements, sans enchevêtrements, les mots et les lignes largement espacés, l'air circule bien entre eux, l'écriture n'est pas trop inclinée, ce qui indiquerait la passion, il y a même un trait défiant à *notre*. Le généralissime savait donc considérer attentivement toutes choses, penser à tout, agir avec circonspection, à propos, prévoir les effets et les suites de ses opérations, éviter ce qui pouvait le compromettre lui ou son armée, temporiser au besoin et prendre les mesures néces-

dination. On lui en fait un grief en l'accusant d'impuissance dans le commandement. Qui donc aurait pu prendre d'une main ferme le pouvoir suprême ? Bonchamps ? Peut-être. Les historiens l'ont dit ; mais il manque à cette prétention la sanction de l'expérience et de l'épreuve. L'essence même du mouvement insurrectionnel, formé de soulèvements partiels et indépendants, en des provinces séparées par les mœurs et les caractères plutôt que par les frontières, s'y opposait. Tous les chefs avaient le sentiment de leur impuissance personnelle à réunir ces éléments divergents sous une même autorité et à fonder l'unité. » *Lettre*... p. 10. — Cette impuissance des différents capitaines se retrouvait certainement dans le général en chef, quoique à un moindre degré, sans doute, puisqu'il avait été librement choisi pour faire ce groupement et cette unité que chacun se sentait incapable de réaliser lui-même. — On l'a donné comme la tête et le bras de l'insurrection, et Mme de La Rochejaquelein le traite assez cavalièrement. La vérité doit être entre ces extrêmes. Ce n'était certes pas le caractère mobile et faible, subissant toutes les influences ; mais il n'avait pas cette volonté forte, tenace, hardie qui s'impose en brisant tous les obstacles ; il n'avait pas l'ardeur et l'enthousiasme qui soulèvent les masses, il avait l'esprit de suite et de combinaison, l'esprit pratique qui les organise et sait en tirer parti.

[1] Le portrait du généralissime tracé par son adversaire Turreau énumère plusieurs des caractères que l'écriture nous révèle : impétuosité dans l'attaque, art des combinaisons, calcul des suites de l'affaire pour que la défaite lui causât peu de pertes, etc... On le trouvera dans *La mort de d'Elbée*, p. 19.

saires pour éviter un échec. Son esprit clair et calme[2], comme cette page, lui permettait de voir les événements et les choses sous leur vrai jour et d'agir sans crainte comme sans témérité. N'ayant nulle imagination, il ne s'emballe jamais et voit les choses sous leur côté strictement positif ; il est calme, pondéré, lent à l'action, car il s'arrête trop aux détails les plus minutieux, et met trop les points sur les *i*. Cependant, quand il a bien pris toutes ses mesures, il frappe avec vigueur, sans regarder en arrière, ce qu'indique sûrement son parafe fulgurant. Mais, hélas ! la foudre n'atteint pas loin ou s'éteint vite en ses mains qui ne tiennent ni la massue des forts ni le harpon des tenaces.

S'il était économe de ses deniers, son cœur lui faisait un devoir de l'être plus encore du sang de ses soldats.

Il n'avait pas à sa disposition l'idée, l'intuition qui fait subitement trouver un plan ou modifier une tactique qui, dans certains cas, assure la victoire : à part quelques rares exceptions, il n'a pas de lettres séparées, la seconde surtout n'est jamais séparée de la première ce qui indiquerait ce jet subit de la pensée. — Ses lettres sont liées ; c'est un esprit positif et réalisateur, ne se laissant égarer ni par l'utopie ni par le sophisme, car il n'a pas l'écriture petite et fine que donneraient la finesse et la subtilité. Avec cet esprit de suite et de combinaison, il s'assimile facilement les idées de ses généraux, leurs projets, leurs plans, pour en faire un tout compact qui se tient, comme toutes les lettres de ses mots ; aucune de ses troupes ne reste éparpillée, tout se réunit, tout se concentre en lui. Si le généralissime n'est pas toujours le bras qui frappe, la massue qui écrase les ennemis, il pouvait être la tête qui dirige, il lui manquait le levier de la volonté pour imprimer le mouvement.

Il comptait sur ses hommes, sur ses généraux, tous si

[2] « La lucidité de son esprit, la netteté de ses vues et la sûreté de son jugement » sont également attestées par Turreau (Id. ibid.).

vaillants, sur sa force corporelle, indiquée par les points si fortement marqués[1]; il comptait plus encore, nous l'avons dit, sur le Dieu des armées pour remporter la victoire.

Et. Girou.

[1] Voici le portrait qu'en trace le marquis d'Elbée : « De taille moyenne, il était habile aux exercices du corps. Bon cavalier, infatigable, il montrait une étonnante activité. Il semble être partout à la fois, et dans le bilan des victoires remportées en Vendée, c'est à lui que revient la plus forte part. On le voit sur tous les champs de bataille. Une blessure, reçue au premier combat de Fontenay, le rend inactif pendant quinze jours, mais, pendant sept mois que dure la grande guerre, il donne de sa personne et remplit son devoir de généralissime. » *Lettre*... p. 14. — Pendant deux mois il survécut aux quatorze blessures qu'il avait reçues à Cholet.

Mgr X. Barbier de Montault à qui nous avons soumis ce portrait graphologique du généralissime d'Elbée a bien voulu le revoir et l'approuver. Nous sommes heureux de lui en exprimer notre gratitude. Cette approbation du Président d'honneur de la société de Graphologie nous est un précieux encouragement et une garantie d'exactitude.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite).

LE TABLIER

SERRÉ (LOUIS-ETIENNE), curé.

Extrait des registres d'état-civil de la paroisse de la Châteigneraye :

« Le 28 octobre 1756 a été baptisé par nous soussigné un garçon, né ledit jour du légitime mariage du sieur Pierre Serré, receveur des droits des fermes du roi, et de demoiselle Louise-Charlotte-Marguerite Sandriau, ses père et mère, et a été nommé Louis-Etienne ; le parrain Louis-Alexis Cailleau, et la marraine, demoiselle Marie Bailli, qui ont signé.

« DEVERNE, *prêtre vicaire*.

M. Serré, vicaire de Saint-Florent, puis de Rosnay en 1786, était curé du Tablier en 1790. Né dans la bourgeoisie qui se piquait alors d'être voltairienne, il suivit le mouvement, prêta le serment constitutionnel, s'affilia à la Société des Amis de la Constitution de l'Oie le 20 mai 1791, abjura la prêtrise le 12 mai 1794, et n'eut plus qu'à réclamer les arrérages de la pension qu'on oubliait de lui payer.

« Nous, administrateurs du département de la Vendée, certifions que le traitement du citoyen Serré, ci-devant curé du

[1] Voir la 2me livraison de 1899.

Tablier, fixé à 1200 l., ne lui a pas été payé depuis le 1er germinal dernier jusqu'à ce jour. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat à la faveur duquel il pourra toucher le traitement qui lui est dû dans l'étendue du département de la Charente d'après le vœu qu'il a manifesté. »

« Fait au département de la Vendée le 22 fructidor an II. »

(Arch. dép. Vendée).

Il s'était établi à Barbezieux, où il ne profita pas, au moins immédiatement, du certificat ci-dessus, car il s'en fit délivrer un autre par le district de Barbezieux, le 9 vendémiaire an III, « attestant qu'il n'a été déposé aucun mandat au citoyen Serré pour toucher, en qualité de prêtre démissionnaire, les secours que la loi lui accorde. »

Revenu au pays pour régulariser sa situation financière, il adressait du Champ-Saint-Père au directoire du département, le 26 messidor an VI, une nouvelle attestation qu'il avait prêté tous les serments dignes d'être pensionnés : » Je certifie, Louis-Etienne Serré, de la commune du Tablier, avoir prêté tous les serments prescrits par les lois depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour, et de ne m'être jamais rétracté d'aucun. »

Le 26 vendémiaire an VIII, Poutrier, commissaire du Directoire exécutif à Moutiers-les-Maufaits, rendait hommage à son civisme déjà récompensé par une charge publique : « Serré, ex-curé jureur du Tablier, soumis à la loi du 7 vendémiaire ; il est agent municipal ; il a été réfugié, et il n'a pas dit la messe depuis la révolution en Vendée. »

Serré ne prêtait pas de serment sans en retirer un certificat ; il aimait à avoir ses serments bien en règle. Du 5 frimaire an VII : « Les registres de l'ancienne municipalité du Tablier ayant été incendiés pendant la guerre civile qui a régné dans la Vendée, et, ne pouvant délivrer au citoyen Etienne Serré, ci-devant curé du Tablier, une expédition de sa prestation du serment à la Liberté et à l'Égalité prescrit par loi du 14 avril 1792,

« Sur l'attestation du citoyen Pierre Jeannet, maire de la commune du Tablier à cette époque, Louis Percot, officier municipal, Philippe Payneau père, habitants soussignés, lesquels ont séparément attesté que le citoyen Étienne Serré s'était conformé à la loi précitée,

« L'administration municipale du canton du Tablier, le commissaire du pouvoir exécutif entendu, certifie à qui il appartiendra que le citoyen Serré, ex-curé du Tablier, a prêté le serment à la Liberté et à l'Egalité dans les délais prescrits par la loi du 14 août 1792. »

Suivent les signatures.

Autre, du 1er pluviôse an VII : « Nous, administrateurs municipaux de la commune des Moutiers, certifions que le citoyen Louis-Etienne Serré, ex-curé de la commune du Tablier, a prêté le 2 pluviôse de l'an VI et le 2 pluviôse de la présente année, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachèment à la République et à la Constitution de l'an III ».

Lorsque le gouvernement consulaire exigea le serment à la Constitution de l'an VIII, M. Serré s'empressa d'ajouter celui-ci à sa collection ; puis, quand le Concordat eut rétabli la paix religieuse, il rétracta son abjuration, rentra dans le ministère, et le rapport préfectoral du 11 thermidor an IX, apprend « qu'il exerce à la Flocellière, qu'il est disposé à faire la promesse, et qu'il a quelque instruction et de bonnes mœurs. » On dit même qu'il revint à la tête de son ancienne paroisse. Mort à une date inconnue.

THORIGNY

FÉTIVEAU (Julien), curé.

M. Fétiveau, né à la Chaise-le-Vicomte, le 26 mars 1755, fit ses études au séminaire de Luçon, et fut successivement vicaire à l'Ile-d'Yeu, à la Couture, puis à Aizenay. A la Révo-

lution, il était curé de Thorigny. Il prêta le serment constitutionnel, resta dans sa paroisse jusqu'en février 1793, puis, à la suppression du culte, se retira à Beaulieu-sous-Mareuil, où il devint agent municipal. En floréal an IV, il habitait Péault et était pensionné par l'Etat.

L'orage passé, il rétracta solennellement son serment, et fut replacé à la tête de son troupeau de Thorigny, qu'il administra jusqu'en 1817. Dans son rapport du 11 thermidor an IX, le préfet de la Vendée dit de lui : « Constamment soumis au gouvernement, conduite sage ».

En 1821 l'évêque de la Rochelle le nomma curé de Péault. Lors du rétablissement de l'évêché de Luçon, il fut le premier à aller trouver Mgr Soyer pour renouveler sa rétractation. Revenu dans son pays natal comme prêtre habitué en 1832, il y mourut dix ans après.

VENANSAULT

THOMAS (Louis), curé.

HERBRETEAU (Jean), vicaire.

On lit dans les *Mémoires* de M. Brumault de Beauregard : « J'envoyai Gruchy en mission à Venansault, dont il eut bientôt rappelé à Dieu les habitants, auxquels j'avais jadis donné pour curé mon précepteur, le vénérable M. Thomas. » M. Thomas était né le 21 novembre 1742, et il était curé de Venansault depuis quinze ans environ lorsque la Révolution éclata. Il ne prêta pas le serment et fut remplacé dans sa paroisse par un curé constitutionnel nommé Landais, institué par l'évêque Rodrigue. L'intrus fut fort mal reçu dans la paroisse, notamment par le sacristain Loué qui, dans une lettre en patois, seule langue qu'il eut à son service, avait adressé des félicitations à Mgr de Mercy à l'occasion du refus de serment. Cette lettre a été publiée dans la *Vie de Mathieu Gruchy*, par M. du Tressay.

Dénoncé par l'intrus comme instigateur de l'accueil plus que froid dont il avait à se plaindre, M. Thomas fut mandé à Fontenay par l'arrêté du directoire du département du 9 mars 1792, et, après le décret de déportation, s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne le 22 septembre 1792, sur le chasse-marée le *Saint-Nicolas de l'Orient*, capitaine Guillaume Meslin, avec un chanoine de La Rochelle et le vicaire des Essarts. Avec eux il fit partie de la colonie cantonnée dans la province de Rioxa, dans la Vieille Castille. Le 17 mars 1796, M. Paillou écrivait d'Astorga à M. Brumault de Beauregard : « Je ne suis pas auprès de notre ami de Venansault; il vit à une cinquantaine de lieues de moi avec son frère, mais je corresponds avec lui ».

Aucun événement notable ne marqua ce temps d'exil, car le nom de M. Thomas n'est pas prononcé dans la volumineuse correspondance de Mgr de Mercy.

M. Thomas rentra en France après le 18 brumaire, reprit la direction de sa paroisse, et fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques en vertu de l'arrêté des consuls du 3 prairial an X. Après le Concordat, il adressa par lettre, au sous-préfet de Montaigu, son serment de fidélité au nouveau régime, dans les termes suivants :

« CITOYEN SOUS-PRÉFET,

« Je suis vieux, infirme, peu allant par caractère ; cette commune est remplie de malades dont plusieurs malheureusement périssent. Par toutes ces considérations, je vous prie, Citoyen sous-préfet, de me dispenser du voyage de Montaigu. Vous trouverez cy-joint mon serment, et celui de M. Bonnin nommé à la succursale des Clouzeaux.

« Recevez l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Citoyen sous-préfet,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LOUIS THOMAS.

« Nommé à la succursale de Venansault, 7 floréal an XI.

(Serment inclus).

Il mourut curé de Venansault en 1824, à l'âge de 82 ans.

Le curé constitutionnel, Landais, qui l'avait supplanté en 1791, était du diocèse de Luçon, mais il n'exerçait plus de fonctions ecclésiastiques au moment de la Révolution.

Né aux Essarts le 17 juillet 1760, du légitime mariage de Nicolas Landais et de Renée-Charlotte Houillon, il avait fait ses études au séminaire de Luçon et était vicaire à Coëx en 1785.

Sa conduite l'avait fait interdire par l'autorité ecclésiastique ; mais cet accident n'était pas pour déplaire aux électeurs des curés constitutionnels, qui le nommèrent à Venansault. Il resta obstinément à son poste, dont la répugnance des fidèles fit pour lui une véritable sinécure, jusqu'à ce que le soulèvement du 13 mars 1793 le chassa de Venansault. Le document qui suit nous apprend ce qu'il devint alors :

« Nous maire et adjoint de la commune des Essarts certifions à qui il appartiendra que le citoyen Joseph-Jean Landais, ex-ministre du culte catholique, pour se soustraire à la fureur des rebelles, se réfugia aux Sables au mois d'avril (1793), époque où l'insurrection commença, et qu'il travailla pendant six mois en qualité de commis au district de la même ville, dans le bureau des domaines nationaux. Et que pour mettre à exécution l'arrêté des Représentants du peuple de l'an 2e de la République, il se réfugia à Cognac, département de la Charente-Inférieure (*sic*).

« Que, rappelé dans son département, il vint à Fontenay-le-Peuple où il demeura l'espace de trois ans, et que depuis qu'il habite aux Essarts, lieu de sa résidence, domicile et naissance, il s'est toujours comporté en vrai républicain et qu'il n'y a aucun reproche à faire sur sa conduite.

« En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui valoir et servir ce que de droit.

« Aux Essarts, 12 pluviose an IX. »

Avant de partir pour Cognac, M. Landais avait tenté d'intéresser à son sort la « Société populaire » des Sables, à qui l'avait adressé, le 11 ventôse an II, la lettre suivante :

« CITOYENS.

« Je me suis fait lire il y a quelque mois dans cette Société, j'eus des applaudissements et mention honorable fut faite au procès-verbal.

« Avec plaisir je fis le sacrifice de 750 livres qui m'étaient légitimement dues. L'assemblée toujours sage et équitable sourit dans le temps à mon désintéressement, je fus satisfait et de sa complaisance et de moi-même. Quel changement ! Je parais aujourd'hui au milieu d'elle pour attirer sa compassion et son crédit en lui faisant le triste narré de mes malheurs. Oui, en lui racontant mes maux, je viens pour ainsi dire demander à la nation le dépôt que je lui ai confié.

« Plus véridique qu'éloquent je me fais un devoir essentiel de faire briller la vérité dans tout son jour. Je fondais tout mon espoir sur mes propriétés ; elles sont incendiées, et le peu de bien que m'avaient laissé mes ayeux a été ravi.

« Le contre-temps fâcheux qui arriva le 22 septembre à St-Fulgent me fit perdre le reste que j'avais recueilli à la hâte au sein de ma famille. Faut-il, hélas ! renouveler tant de douleurs ? Nous sommes vengés et je suis content. Une circonstance élève l'homme, une circonstance l'abat : hélas ! qu'il en est qui nous rendent malheureux !

« J'ai servi la patrie avec tout le zèle et le courage d'un vrai républicain. Soldat dans la 8e compagnie de La Mothe commandée par Bonard, j'ai été contraint de l'abandonner pour cause de maladie. Cette compagnie, nombreuse dans le principe, n'est plus que de 6 fusiliers, elle ne peut exister. Il y a deux mois et demi que je suis malade, privé presque de tout secours humain. Sans argent, sans vêtements, sans souliers ni sabots, je me vois dans l'impossibilité de m'en procurer, n'ayant point d'assignats pour les acheter. A peine puis-je cacher ma nudité, ce qui fait que je suis un vrai sans-culottes.

« Je mange un morceau de pain arrosé de mes larmes, et c'est un généreux républicain qui me le prête.

« Tel est le déplorable sort où je suis réduit. Veuillez, citoyens, braves républicains, soulager un de vos frères qui,

dans le temps où la fortune lui riait, ne savait jamais mieux faire que de la partager avec ceux qu'elle avait abandonnés. La Convention m'indemnisera sans doute, mais avant que j'obtienne ce secours, je souffrirai misère et traînerai une vie insupportable faute de soins.

« Citoyens, procurez-moi une place qui me fasse subsister. Je la remplirai avec exactitude et fidélité. Accordez-moi un secours pécuniaire qui me mette encore dans le cas de travailler au bien de la chose.

« N'oubliez pas dans cette triste conjecture un bon républicain qui autrefois fut à l'aise et qui désire n'être pas si mal. Vous aurez la satisfaction d'avoir fait un heureux, et soyez persuadés que vous n'aurez pas obligé un ingrat ; d'avance je vous en témoigne toute la gratitude dont je suis capable.

« La Chaume, 11 ventôse de l'an II de l'ère des Français,

« LANDAIS, originaire des Essarts. »

A cette lettre, qui lui valut sans doute un léger secours, Landais ajouta, quinze jours après, cette déclaration :

« Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort.

« Les Sables, 27 ventôse l'an IIe de la République française, indivisible et impérissable.

« Le républicain LANDAIS, ex-curé de Venansault, aux républicains administrateurs du district des Sables.

« FRÈRES,

« De tout temps j'ai haï le sacerdoce et, jusqu'au moment heureux où je me suis vu libre, je n'ai cessé de maudire le jour fatal où je prononçai mes vœux indiscrets. Dès ce moment, je devins malgré moi l'apôtre du mensonge et de l'erreur. J'enrageais quand je prêchais une morale à laquelle je ne croyais pas. Une telle gêne ne pouvait durer ; aussi journellement je montrais mes sentiments par une conduite toute opposée à celle que m'imposait l'état odieux que j'avais embrassé, profession abominable à laquelle je renonce de bon cœur et avec un contentement parfait.

« Souvent j'eus de grands ébats avec le ci-devant évêque de Luçon. Enfin, lassé de tout le charlatanisme que tout honnête homme doit abhorrer, je me retirai au sein de ma famille, chargé d'un bon interdit ou d'une fulminante interdiction. Mais la nation toujours sage m'en a absous. Mercy m'avait interdit parce qu'il doutait de mes mœurs, et moi je n'avais nulle confiance en lui.

« Les brigands m'ont ôté le doux plaisir de brûler moi-même mes titres.

« Vous savez, Républicains, que le District de La Roche n'a pas été permanent depuis l'insurrection, et qu'à l'époque du projet de la contre révolution il fut dispersé et n'a cessé d'être errant jusqu'à ce jour. A son déffaut, républicains, je déclare en votre présence que je renonce à perpétuité à la prêtrise. J'en déteste jusqu'au nom, je renonce pour toujours et à perpétuité à tout ce que comporte le sacerdoce. Je vous assure mon abjuration sincère.

« Salut,

« LANDAIS. »

L'indifférence générale l'obligea à chercher ailleurs des moyens d'existence ; en l'an III on le retrouve à Fontenay, en l'an V aux Essarts où il devint adjoint municipal. C'est en cette qualité que, le 17 germinal an V, il ajouta à ses serments précédents celui de haine à la royauté et à l'anarchie.

Le 12 pluviose an IX, il déclara n'avoir rétracté aucun de ses serments. Son zèle le servait mal cette fois encore, car ce n'était plus précisément le moment de se vanter de ses prouesses révolutionnaires. A force d'instance, il apitoya pourtant sur son sort le sous-préfet de Montaigu qui, le 28 pluviose an IX, écrivit au préfet de la Vendée :

« CITOYEN PRÉFET,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes les pièces produites par le citoyen Landais pour l'obtention de sa pension comme ecclésiastique conformiste ; il y a des droits incontes-

tables, et l'état de misère dans lequel il languit m'engage à vous prier de le porter sur le tableau supplémentaire que vous pouvez être dans le cas de dresser.

« Salut et respect.

« CLÉMENCEAU. »

Le préfet l'inscrivit pour 800 l.

Le temps et l'adversité assagirent l'ancien prêtre interdit, et il mourut réconcilié, le 21 mars 1809, aux Essarts. Nous n'en avons d'autre preuve que la mention de son décès dans le nécrologe ecclésiastique du diocèse de La Rochelle ; mais cette mention est une preuve suffisante de son repentir. L'état des pensionnaires ecclésiastiques, qui donne aussi la date de sa mort, ajoute « qu'il vivait sans fonctions aux Essarts depuis le Concordat. »

M. Jean Herbreteau, né à Chauché le 2 mai 1762, vicaire à Venansault, suivit l'exemple de son curé et refusa le serment schismatique. Le 10 septembre 1792 il s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne à bord du navire l'*Heureux Hasard*, capitaine Pierre Vassivier.

C'était une tête un peu chaude, comme le notera, dix ans après, le préfet de la Vendée dans un rapport au ministre de l'intérieur, et sa conduite dans la ville de Tarazona, en Aragon, où il était cantonné, donna lieu à quelques reproches dont nous ne connaissons pas le motif précis, mais qui ont laissé des traces dans la correspondance de Mgr de Mercy.

Le 30 janvier 1796, le préfet écrivait à M. Paillou : « Ce que vous me dites de M. Herbreteau m'afflige infiniment et pour l'intérêt de son salut et pour la gloire de ses frères, car dans notre position les fautes d'un seul rejaillissent sur tous. Puisse votre zèle le retenir, s'il en est temps encore, sur le bord du précipice dans lequel il veut se jeter, ou l'en retirer. Jusque-là vous vous êtes conduit envers lui avec beaucoup de prudence et de charité, mais ne craignez pas de mettre la fermeté et la sévérité nécessaires. Il y a des plaies qu'on ne peut guérir qu'en y appliquant le fer et le feu. Si le scandale

de sa conduite perce, il faut l'éloigner de l'autel jusqu'à ce qu'il ait édifié par sa pénitence. Voyez s'il est possible d'arracher le malheureux à l'occasion. Si vous pouvez le faire venir auprès de vous je serais tranquille, le sachant sous vos yeux. Peut-être n'est-il pas temps de l'avertir que je suis informé de sa conduite, mais il faut au moins l'en menacer, et lui faire sentir toute la douleur qu'il me ferait éprouver. Vous avez bien fait de ne pas permettre que M. Drouet[1], son compagnon, l'abandonnât, puisque sa vertu, ses exemples et ses conseils peuvent lui être utiles.

« Grand Dieu ! avec le caractère auguste que nous portons de prêtres et de confesseurs de la foi, comment est-il possible qu'il y ait des scandales parmi nous, que nous fassions blasphémer le nom quand nous devrions partout répandre la bonne odeur de Jésus-Christ ? De toutes les épreuves qui m'étaient réservées, il n'en est point de plus sensibles. »

Dans sa lettre suivante du 27 février, Monseigneur se montre moins alarmé, sur les meilleures nouvelles qu'il avait reçues : « Ce que vous me dites de M. Herbreteau me fait plaisir. Que je serais heureux si vous pouviez m'apprendre qu'il est devenu ce qu'il doit être. »

Les lettres de M. Paillou furent sans doute de plus en plus rassurantes, car il n'est plus question de cette triste préoccupation dans la correspondance épiscopale.

Dès que les prêtres exilés apprirent en 1797 que le Conseil des Anciens venait de sanctionner, le 24 août, la loi qui rappelait les déportés, ils se rendirent en foule à la frontière espagnole dès les premiers jours de septembre. Trois prêtres luçonnais étaient déjà à Saint-Sébastien à cette date avec treize prêtres bretons, c'étaient MM. Drouet, vicaire de Landeronde, Epaud, curé de Saint-Nicolas de Brem, et Herbreteau. Le 2 septembre, un des ecclésiastiques bretons du Morbihan écrivait à sa famille :

1 Vicaire de Landeronde.

« Je suis à Saint-Sébastien avec beaucoup d'autres prêtres ; nous partons lundy ou mardy avec un capitaine de Nantes qui vient de Santander ; il doit nous débarquer auprès de Bourg de Batz. »

Mais une furieuse tempête qui les assaillit, les fit échouer sur la côte de l'Aiguillon. Arrêtés sur le champ, ils furent remis à la gendarmerie de Luçon et amenés à la prison de Fontenay le 14 septembre.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Vendée en informa le ministre de la police générale :

« Fontenay-le-Peuple, 29 fructidor an V.

« CITOYEN MINISTRE,

« Nous vous donnons avis que les troupes stationnant sur la côte de l'Aiguillon, canton de Saint-Michel-en-l'Herm, viennent d'arrêter seize prêtres réfractaires déportés, peu après qu'ils ont débarqué sur ce rivage ; ils ont déclaré qu'ils y avaient été jetés par le gros temps, et que leur intention était de débarquer à Nantes. Comme d'un côté ils peuvent être réputés coupables d'avoir touché le sol de la France, quoique la loi qui le leur a permis ne soit pas encore publiée, et que d'un autre côté il serait imprudent de les laisser libres et de s'en fier à eux sur leur sortie du territoire de la République, nous les avons dénoncés à la justice pour être poursuivis soit comme complices de conspirations royalistes, soit autrement.

« Nous vous adressons copie d'une lettre trouvée sur un de ces prêtres, Epaud, ex-curé de Brem (*v. ce nom*). Nous y joignons la liste des seize prêtres. »

Cette liste portait leur signalement, ainsi libellé pour M. Herbreteau : « Jean Herbreteau, ex-vicaire de Venansault, canton d'Aizenay, département de la Vendée, natif de Chauché, canton de Saint-Fulgent, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils noirs, yeux roux, nez moyen, bouche petite, menton rond, front étroit, visage plein et coloré. »

En attendant les ordres du ministre, on mit M. Herbreteau et ses compagnons en prison, où on les traita avec douceur, comme le reconnaît Mgr de Mercy dans une lettre du 21 janvier 1798 : « Quant à ceux qui ont pénétré et qui sont en accusation, vous m'en nommez quatre ; il paraît que leur captivité n'est pas dure ; puisse-t-elle n'être pas longue. »

La maison d'arrêt de Fontenay laissait à désirer comme salubrité, et les détenus adressèrent des plaintes à ce sujet à l'administration. On fit droit à la réclamation plus instante et motivée du 6 vendémiaire, revêtue de toutes leurs signatures :

« Citoyens,

« Si les prêtres détenus dans la maison d'arrêt de Fontenay n'étaient pas exposés à voir dépérir leur santé tant par la petitesse du logement que par l'insalubrité de l'air occasionnée par le grand nombre des détenus; ils ne prendraient pas la liberté de répéter si souvent leurs pétitions ; ils craindraient même de vous importuner, s'ils ne connaissaient votre sensibilité, votre humanité et votre justice.

« Ils osent donc espérer que vous voudrez bien ordonner qu'ils soient transférés à la maison du grand hôpital où ils ne vous demandent que ce que vous leur fournissez à la maison d'arrêt. »

Le coup d'Etat jacobin de fructidor n'avait pas encore porté au loin tous ses fruits, et les administrateurs du département de la Vendée cherchèrent avec bienveillance un local plus convenable.

La commission administrative des hospices objecta, non sans raison, « que, soit à l'hospice général, soit à l'hospice des malades, le nombre des habitants actuels excédait la quantité des lits et que ces habitants occupaient même avec gêne tous les appartements, qu'il ne serait même pas possible de faire usage des greniers pour le logement des individus dont il s'agit, parce qu'ils sont d'une nécessité indispensable aux hospices, et que d'ailleurs ces greniers sont ouverts de toutes

parts, sans croisées ni vitraux ; qu'enfin des hospices tels que ceux de Fontenay n'offrent point la garantie et la sûreté convenables pour recevoir les personnes dont on juge la détention nécessaire. »

Sur l'avis du département, les officiers municipaux visitèrent d'autres maisons nationales, celle du couvent Notre-Dame et de son annexe dit le « pensionnat », ancien lieu de réclusion en 1793 des prêtres sexagénaires et infirmes ; tous les anciens appartements de l'ancien couvent furent trouvés dans un état de dégradation extrême. Le « pensionnat » seul leur parut convenir à l'objet qu'on se proposait, malgré les grandes réparations qui y étaient urgentes.

Sur le rapport de la municipalité, l'administration centrale prit l'arrêté suivant :

« Considérant que l'air fétide que les détenus respirent dans la prison devient de jour en jour plus nuisible à leur santé, l'administration centrale arrête que les prêtres déportés reclus dans les prisons de cette commune seront transférés dans le ci-devant pensionnat de Notre-Dame, en prenant toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de leurs personnes, à l'effet de quoi l'administration municipale est autorisée à faire par économie auxdits bâtiments les réparations les plus urgentes jusqu'à concurrence d'une somme de 150 livres.

« Fontenay-le-Peuple, le 11 vendémiaire an VI. »

On ne dépensa que 127 l. 7 sols, savoir : 42 l. 10 s. pour la serrurerie, 9 l. pour la paille, et 75 l. 17 s. pour la « maçonne. »

Le séjour des détenus fut de courte durée dans leur nouvelle prison. Dès le 14 vendémiaire le ministre de la police générale enjoignit à l'administration centrale de la Vendée de faire sortir du territoire de la République par la frontière la plus rapprochée, ou de faire embarquer les prêtres déportés dont elle lui avait annoncé la rentrée et l'arrestation par sa lettre du 17 fructidor.

La frontière la plus voisine étant trop éloignée par terre, on manda à la municipalité des Sables-d'Olonne de prendre des mesures pour faire transporter les prisonniers en Espagne. Mais cette administration répondit qu'aucun des capitaines qu'elle avait fait appeler pour traiter de ce transport n'avait voulu s'en charger dans la crainte d'être pris par les croisières anglaises ; elle ajoutait qu'une pareille mission serait beaucoup mieux remplie et sans frais par une corvette de l'Etat, et qu'il y en avait une en ce moment à Rochefort, nommée le *Brillant*, qui avait une marche supérieure.

Faute de mieux, l'administration centrale se rendit à cet avis, d'autant que le Directoire exécutif ordonnait de faire transférer à Rochefort dans le plus bref délai tous les condamnés à la déportation qui se trouveraient actuellement détenus sur le territoire de la République.

Malgré les réparations faites au pensionnat, la nouvelle prison n'était pas non plus très sûre. Un des prêtres détenus, M. Pécot, vicaire de St-Aubin, s'était évadé dans la nuit du 28 au 29 vendémiaire ; il fallait prévenir de nouvelles fuites ; aussi, le 30 vendémiaire, l'administration centrale arrêta que tous les prêtres détenus dans la maison de réclusion de Fontenay seraient conduits à bref délai à Rochefort sous bonne escorte. Dans le même arrêté elle adjoignit aux prêtres deux ci-devant nobles de la Vendée accusés d'émigration, les nommés Bossy-Rorteau et Guerry de la Vergne.

Le commandant de la gendarmerie nationale fut requis de fournir l'escorte nécessaire pour effectuer la translation.

Le convoi arriva à Rochefort le 6 brumaire :

« Rochefort, 6 nivôse an VI.

« Je vous préviens, citoyen collègue, que les nommés Bossy-Rorteau,... Herbreteau, etc., tous condamnés à la déportation et annoncés par votre lettre du 30 vendémiaire sont arrivés en cette commune le 6 brumaire, et mis au lieu de dépôt le même jour.

« Salut et fraternité.

« BOICHOT. »

Dans la nuit du 19 au 20 nivôse, dix-sept des prisonniers de Rochefort réussirent à s'évader, et parmi eux M. Herbreteau.

« Fontenay-le-Peuple, 6 pluviôse an VI.

« CITOYEN MINISTRE,

« Je m'empresse de vous transmettre ci-joint, copie par extrait d'une lettre écrite de Rochefort sous la date du 23 nivôse par Boursier, prêtre réfractaire, ex-curé de Mouchamps, condamné à la déportation et actuellement à Rochefort, par laquelle il instruit la Boursier, sa sœur, de l'évasion de dix-sept de ses camarades dont cinq prêtres, et il observe qu'il n'a dépendu que des autres de se sauver...

« Je ne me permettrai aucune réflexion sur le contenu de cette lettre qui prouve au moins une insouciance bien coupable de la part des autorités constituées et fonctionnaires publics chargés de surveiller ces individus... Je vous répéterai néanmoins que je suis très étonné de ce que le commissaire du Directoire exécutif près l'administration dudit canton de Rochefort ne m'ait pas encore accusé la réception des 22 prisonniers que je lui ai adressés il y a plus d'un mois, etc.

« Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Vendée.

« COYAU. »

M. Herbreteau, caché en Vendée, échappa à toutes les recherches. En l'an IX, il exerçait le ministère au Poiré-sur-Vie, et le rapport préfectoral du 11 thermidor de cette année le classe parmi les prêtres « disposés à faire la soumission », et ajoute : « tête un peu chaude, mais a promis de prêcher la soumission aux lois. » Il fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des consuls du 3 prairial an X, et, au Concordat, fut nommé officiellement vicaire au Poiré-sur-Vie. En 1809, l'autorité diocésaine l'appela à la cure de Mouchamps, en remplacement de M. Boursier

qui avait été son compagnon de captivité à Rochefort. Il mourut en 1836, prêtre habitué au Poiré-sur-Vie.

Pendant l'exil de MM. Thomas et Herbreteau, la paroisse de Venansault fut desservie par M. Mathieu de Gruchy, dont M. l'abbé du Tressay a écrit la vie, puis, de 1798 au Concordat, par M. l'abbé Voyneau, jeune prêtre luçonnais ordonné en Espagne et revenu avec les pouvoirs de vicaire général.

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).

LES

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

DANS LES COLLÈGES POITEVINS

(Suite et Fin)[1]

III

Comme on peut l'imaginer, le succès des représentations dramatiques des Jésuites et des Oratoriens avait engagé les autres collèges de la province à mettre en pratique un aussi bon moyen de réclame.

A Thouars, où le collège était dirigé par des prêtres séculiers, les exercices académiques alternaient avec les drames, les comédies et les ballets. En 1774, la représentation de *Régulus*, tragédie en trois actes, de Dorat, fut précédée de l'*Education*, ballet héroïque en trois parties, de la composition de deux professeurs du collège : Pouillé, pour la musique, Gouffé, pour la partie chorégraphique. *Les Affiches du Poitou* constatent le succès des danseurs, et l'excellence de l'orchestre, où avaient pris place plusieurs amateurs de la ville. Voici l'argument du ballet :

« L'ouverture représentait l'Education, sans laquelle l'homme différerait peu de la brute, descendant parmi les hommes accompagnée de trois génies aux leçons desquels elle leur ordonne de se conformer. Ces trois génies sont le Goût pour les exercices du corps, l'Amour des sciences et des arts, et le Pen-

[1] Voir la livraison de janvier, février, mars 1900.

chant à la vertu. Les trois entrées de la première partie représentaient la Danse, la Musique et les Armes : celles de la seconde partie, les Sciences, les Beaux-Arts, et les Arts mécaniques : celles de la troisième partie la Justice, la Générosité et le Désintéressement. Tout le spectacle qu'offrirent ces danses bien dessinées et bien exécutées était tiré de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne dont il rappelait des anecdotes et des institutions intéressantes. »

Une si belle fête voulait un lendemain. L'année suivante, un nouveau ballet héroïque, mêlé de danses, de récits et de chants, vint agrémenter la distribution des prix.

En 1776, les élèves jouèrent *le Couronnement de David*, pastorale en quatre actes. En 1779, ils donnèrent une seconde représentation de *Régulus*, terminée par un chœur de jeunes Romains, de la composition de Cimon, maître de musique du collège et de la ville. Le lendemain, on joua une comédie du Père du Cerceau, *Grégoire ou le Faux duc de Bourgogne*. On décerna des prix spéciaux de déclamation dans le tragique, le comique, le genre pastoral, « adjugés à la pluralité des voix, au milieu d'un cercle très nombreux et très bien composé, toutes les personnes étant invitées par lettres ou par billets. »

Voici les noms des acteurs des deux pièces :

Joseph Pallu du Parc, de Poitiers ; Jean-Philippe Clerc du Fief-Franc, de Niort ; François Paris de la Salle, de Thouars ; François Bonnin, des Aubiers ; Joseph Merlet de Londière, d'Apremont ; Louis-Hiacinte Picault, de Thouars ; Pierre-Jacob Bodin, de Thouars ; Joseph Redon de Beaupreau, de Thouars ; Charles Houdet des Marchais, de Pouzauges ; Jean-Jérôme-Gabriel Chevalier de Boiras, d'Airvault ; Joachim de Mondion, de Loudun ; Louis Roblain, du Puy-Notre-Dame ; François-Armand de Hanne de la Saumonière, de Moncou-

[1] Un des premiers instigateurs des troubles de la Vendée. Arrêté après l'affaire de Moncoutant, au mois d'août 1792, il fut acquitté par le tribunal criminel des Deux-Sèvres.

tant[1]; Jean-Alfred Leblanc, de Thouars ; Charles Houdet des Marchais, de Pouzauges ; Jérôme Noyraulx du Chatelier, de Thouars ; Pierre-Charles-Marie Rouillé, de Palluau ; Jacques Merlet de la Chaffaudière, d'Apremont ; Pierre-François-Sébastien Guérin, de Beauvoir-sur-Mer ; Louis de Fay, de Saint-Macaire ; Jean-Baptiste-Louis Crossard, de Poitiers ; René Boutheron, de Fontenay-le-Comte.

En 1782 on joua trois scènettes : *le Prince, l'Epée, la Petite glaneuse*, et une tragédie : *Isaac ou le triomphe de l'obéissance.* Jusqu'à la révolution, on ne trouve plus trace à Thouars de divertissements dramatiques. Le collège, fermé en 1793, ne se rouvrit qu'en 1806 sous la direction de Mouchet, et le nouveau principal remplaça les petits drames et les bergeries par l'exercice militaire.

A Parthenay, dont le collège comme celui de Thouars, était confié à des prêtres séculiers, il ne semble pas qu'il y ait eu régularité dans les représentations dramatiques. Cependant, l'année 1787 fut marquée par une fête dont *les Affiches du Poitou* ont conservé le souvenir. Les élèves jouèrent *la Mort de César*, de Voltaire, et *le Bal d'enfants*, de Mme de Genlis :

« Les trois premiers rôles de César, de Brutus et d'Antoine, remplis par MM. Lacourt, la Brousse et Bernardeau, ont été rendus avec une précision dont on est rarement capable à l'âge de ces jeunes élèves qui ont montré les plus grandes dispositions pour la déclamation. On aurait pourtant désiré un peu plus de chaleur dans Brutus, mais la difficulté de ce rôle a dû solliciter l'indulgence des spectateurs. Les autres acteurs ont joué avec tout l'intérêt qu'on peut mettre dans les rôles de cette nature.

La tragédie a été suivie du *Bal d'enfants*, comédie de Mme de Genlis. MM. Noël Thibault et Olivier de l'Epinay, qui ont joué l'un Champagne, valet, l'autre Théodore, fils du baron, n'ont rien laissé à désirer aux spectateurs qui leur ont donné de grands applaudissements. L'ensemble qu'on a remarqué dans la représentation de cette pièce semblait faire croire que chaque acteur avait choisi son rôle. »

Il n'y eût pas plus de suite dans les divertissements scéniques du collège de Saint-Maixent. Les Bénédictins, chargés de l'enseignement, faisaient figurer le plus souvent leurs élèves dans des plaidoyers, des dialogues ou des exercices littéraires, et je n'ai trouvé trace que de deux pièces dramatiques proprement dites : l'une *Saint Louis dans les fers,* pour la représentation de laquelle le bureau de discipline du collège vota une certaine somme en 1767[1] ; l'autre *les Trompeurs trompés* composé par George Vallette, un des derniers bénédictins de l'abbaye, sur la donnée suivante :

« Le dessein de cette comédie est de faire remarquer le faux qui règne dans le monde. Le marquis de Briocheville, faux noble, M. Bellemontre, faux riche, M. Machet, faux pauvre, M. Content, faux heureux, Sigognius, faux sçavant, et M. Doucet, faux ami, sont les imposteurs qu'on y découvre. M. Longuevue, faux niais, représente par ses justes défiances ceux qui ne se laissent pas aisément tromper, et son frère. M. Grosfin, faux rusé, par une crédulité ridicule, désigne ceux qui se laissent éblouir par les apparences du monde[2] »

Je ne crois pas que Dom Vallette ait eu d'autres occasions d'exercer ses talents d'auteur. Bientôt la Révolution éclata et dans la désorganisation de l'enseignement secondaire qui s'ensuivit, la coutume des divertissements dramatiques disparut avec bien d'autres usages surannés qui ne la valaient pas. Mais des traditions aux racines si profondes ne pouvaient périr, sans laisser quelques rejetons. Aux premiers symptômes d'apaisement, les collèges se rouvrirent, et en attendant de nouveaux règlements, reprirent l'ensei-

[1] « 27 avril 1767. Le bureau établi pour la discipline du collège de Saint-Maixent assemblé en la salle du collège.... il a été arrêté qu'on accorderait une somme de deux cents livres pour distribuer des prix aux écoliers et pour les frais du théâtre, mais que M. l'intendant a réduit cette somme à celle de 50 livres ». — Sur les représentations du bureau, l'intendant permit de donner la somme entière, le 22 août suivant.

[2] Le manuscrit de cette pièce est conservé dans les papiers de famille de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*

gnement d'avant la Révolution. Il n'y eut que les professeurs de changés. Encore beaucoup de ceux d'autrefois remontèrent les degrés de leur ancienne chaire, pour recommencer en habit à la française les leçons qu'ils donnaient en robe ou en soutane.

Naturellement, on vit reparaître les représentations dramatiques, dont le répertoire des Jésuites ou des Pères de l'Oratoire fit encore les frais.

A Niort, les élèves du pensionnat Boutin dit Farget jouèrent le 7 mai 1800 la pastorale d'*Eraste*, avec *Agénor ou la vertu récompensée*, drame en trois actes, mêlé de romances et d'ariettes. Le spectacle fut suivi d'un ballet et de plusieurs danses de caractère, avec pantomime.

Le 11 avril 1810, les pensionnaires de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres se transportèrent à la salle de spectacle de la rue de la Juiverie pour représenter une comédie en deux actes en l'honneur du traité de Lunéville dont la nouvelle venait d'arriver à Niort.

L'Heureuse journée ou la paix, par Auguste Peux, surveillant de l'Ecole[1], est un à-propos dans toute l'insignifiance du terme. La scène se passe chez Floricourt, ancien militaire, à une lieue de Lunéville. Deux militaires sont arrivés chez lui depuis la veille. L'un la Ramée, vieux vétéran des guerres de la République ; l'autre Frédéric, fils de Floricourt, qui attend pour dévoiler son incognito la nouvelle de la ratification du traité de paix. N'ayant pas de nouvelles de cet enfant depuis longtemps, Floricourt a recueilli un orphelin, Jules, qui se croit son fils. L'arrivée de Frédéric ouvre les yeux à l'enfant. Il va se résoudre à quitter un foyer où il n'a plus de place quand la nouvelle de la paix éclate. Frédéric se fait reconnaître de Floricourt, la Ramée apprend à Jules le nom de son véritable père. Le bonheur de tous est la fin de l'heureuse journée.

[1] Augustin-Aimé Dauphin, professeur à la même école, a laissé en manuscrits sept tragédies en vers : *Philomela*, *Fredegonde*, *la mort de Néron*, *Jeanne d'Arc*, *Rome libre ou Brutus*, *les Templiers* et *Brunehaut*. Ces pièces sont à la Bibliothèque publique de Niort.

Chevalier, autre professeur du pensionnat, avait composé un ballet pour accompagner cette pièce dont les rôles étaient tenus par Yves Bizouard, de Paris ; Pierre Pouzin, de la Châtaigneraye ; Gauthier, de Cognac ; C. Arnoud d'Argenteuil ; d'Aulnay ; Faure, d'Aigrefeuille ; Clemoti, de Rochefort ; Jarnac, de Châteauneuf[1].

Le lendemain, la salle des spectacles fut occupée par les élèves d'un établissement rival. Le pensionnat Robin représenta *Grégoire ou le Faux duc de Bourgogne*, du père du Cerceau, avec des intermèdes de chant, de danse et de musique instrumentale.

Le 18 août 1803, la distribution des prix fut agrémentée d'un ballet de bergers et d'évolutions militaires : l'année suivante de *l'Enfant prodigue*, du père Du Cerceau, et du *Sortilège naturel*, de Berquin. A cette occasion des prix et des couronnes furent décernés aux jeunes acteurs Olivier et Chenier, Chamaillard et Fanfan Fribault.

A Fontenay-le-Comte, le directeur de l'école secondaire communale, G. Garnereau, tenta une véritable rénovation des représentations scolaires. Il composa pour ses élèves deux drames et une comédie en vers, qu'il livra plus tard à l'impression avec une préface où il plaida chaleureusement la cause des divertissements scéniques. Je résisterai au plaisir de citer les arguments de l'excellent maître, bien qu'à mon avis son spirituel plaidoyer soit un petit chef-d'œuvre d'esprit et de raison, mais je reproduirai en revanche les motifs qu'il donne du choix de ses sujets :

« Je confesse, dit G. Garnereau, que je suis loin des talens de M. Etienne. Aussi n'ai-je pas écrit pour les théâtres publics ; j'ai modestement borné mon ambition à plaire et à être utile à des enfans. J'ai voulu corriger en eux les défauts

[1] Auguste Peux a écrit aussi *Numa*, mélodrame, musique de Langlet, professeur de musique à Niort. La pièce a été imprimée en 1802 chez Dépierris aîné. Ne l'ayant pas eue en mains, je n'ai pu vérifier si elle portait des indications de représentation.

qui contribuent le plus à rendre les hommes malheureux, je veux dire l'abandon de la religion et l'amour désordonné du jeu. Au sortir d'une révolution qui avait sapé tous les fondements de la morale et qui avait accoutumé la jeunesse à voir mépriser et profaner notre religion dans des orgies publiques, j'ai cru utile à cette même jeunesse et à mon pays, de le ramener peu à peu au culte de ses pères, en montrant sur la scène l'attachement au culte public dû à la divinité porté jusqu'à l'héroïsme et au sacrifice de la vie, et j'ai écrit *Daniel sous Darius*. J'ai donné ce titre à ma tragédie, parce que Darius est le personnage le plus distingué, et qu'il éloigne l'idée de cette fosse aux lions qui déplait à tant de monde et et qui est attachée au nom de Daniel.

Le crime de la profanation des choses saintes pendant les sacrilèges orgies de la Convention en France, et surtout dans la Vendée où je suis né, la dépravation morale et religieuse que cette fatale guerre avait entraînée après elle, m'ont inspiré l'idée de faire Balthasar ou le Profanateur, sous le titre du *Siège de Babylone*. J'ai pris ces deux sujets dans l'Ecriture sainte, et je dois dire que j'ai tiré un grand secours des pastorales sacrées d'une célèbre institutrice anglaise, miss Hanah-More, qui, bien que protestante, n'a pas craint d'exposer en beaux vers plusieurs traits de la vie des prophètes hébreux, pour former l'éducation de ses jeunes pensionnaires.

Lorsqu'en 1802, je pris la direction de l'instruction publique au collège de Fontenay, un goût effrené du jeu régnait dans toute la France : il s'était répandu de la capitale dans toutes les provinces, et infectait toutes les sociétés et toutes les conditions. La petite ville de Fontenay se distinguait alors par de brillantes réunions chez les chefs des autorités et dans les maisons des citoyens les plus aisés. On exposait dans des soirées des sommes qui dérangaient bien des ménages. Des jeunes gens de 15 à 20 ans assistaient à ces réunions dansantes pour l'ordinaire, et où il se trouvait toujours de règle un appartement réservé aux joueurs de bouil-

lotte et d'écarté. Des mères même donnaient à leurs enfants ce fatal exemple du jeu, et les excitaient à redoubler leurs mises. Ma surprise fut grande, parce que j'arrivais d'un pays (l'Angleterre) où les jeunes gens n'étaient reçus dans le monde que lorsque tous leurs exercices étaient terminés dans les collèges d'Oxfort ou de Cambridge, où ils étaient forcés d'habiter jusqu'à l'âge de 24 et 25 ans. J'ai donc cru utile une pièce contre les *Jeunes Joueurs*, et j'ai arrangé pour nos mœurs, à l'époque où nous vivons, la pièce qui porte ici ce nom, et que j'ai imitée en partie de la prose latine de Porée. Je l'ai faite en vers français, pour qu'elle fut comprise d'un auditoire français et pour la graver plus facilement dans la mémoire des acteurs et des auditeurs. »

Je n'ai pu retrouver le programme de la représentation du *Jeune joueur*, drame comique en 3 actes, mais j'ai celui de *Darius ou les courtisans punis*, drame sacré en 3 actes en vers. Il fut représenté le 31 août 1894, à six heures du soir[1] par Chessé, de Luçon ; Giraud, de Fontenay ; Julien Vinet, de Fontenay ; Dupleix, de Beauvoir ; Bernard, de Nalliers ; Denfer de l'Aubonnière[2].

L'année suivante, le 31 août 1805, on joua *le Siège de Babylone*, drame sacré, en 3 actes en vers, avec des chœurs mis en musique par Nandresse, professeur du collège. Les acteurs étaient Belliard, de Doix ; Mignet, de Fontenay ; Sylvestre Barnabé Giraud, de Fontenay ; Pasquier, de St-Juire ; Bernard, de Nalliers ; Largeteau, de Mouilleron ; Joseph L'Etandière, de Nalliers ; Pierre Jubien, de l'Orberie.

[1] C'est je crois une des premières représentations scolaires qui ne se soit pas donnée en matinée.

[2] M. René Vallette dans son article sur *Fontenay-le-Comte*, des *Paysages et Monuments du Poitou*, mentionne également p. (26 en note) « une intéressante solennité littéraire qui a laissé des traces dans l'histoire locale, et qui fut offerte en 1769 au corps de ville par les professeurs et les écoliers de philosophie du collège de cette ville. Il s'agissait de la réception par l'Assemblée municipale d'une thèse à elle dédiée, et qui devait être soutenue en sa présence quelques jours après.

Pour prix de cette flatteuse attention, un souper aux frais de la ville fut organisé chez le maire Duchiron, en l'honneur des administrateurs et professeurs du Collège royal.

Une si belle tentative n'eût pas de suite. L'Université de France, fondée quelques années plus tard, laissa périr en germe cette renaissance du théâtre scolaire. Napoléon demandait des soldats plutôt que des hommes. Désormais, comme l'a dit Alfred de Vigny, « les maîtres ressemblent à des capitaines instructeurs, les salles d'études à des chambrées, les récréations à des manœuvres. » Seules les institutions libres, les petits séminaires conserveront en ce siècle les traditions scéniques d'autrefois.

HENRI CLOUZOT.

NOS ARTISTES

EUGÈNE BIDAU

Dans le courant du mois de novembre 1872, s'était ouverte à Nantes, dans les salles du Muséum d'histoire naturelle, une exposition de peinture et d'œuvres d'art tout à fait remarquable. Parmi les toiles qui y figuraient, j'en avais particulièrement distingué une, de dimension réduite et signée du nom d'un compatriote, M. Eugène Bidau, de la Roche-sur-Yon, nom que je rencontrais pour la première fois. Cette composition m'avait frappé au point que je désirai traduire avec ma plume de rimeur ce que l'artiste avait si bien exprimé avec son pinceau, et je publiai cette petite pièce dans la livraison, de ce même mois de novembre, de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Je demande la permission de la reproduire dans la *Revue du Bas-Poitou* :

L'HIVER

Dans un jardin solitaire,
Par un temps grisâtre, on voit
Sur un mur deux pots de terre,
L'un renversé, l'autre droit.

Près du fuchsia qui penche
Sa tige d'un air navré,
Le violier tend sa branche
Et rit d'être un peu poudré,

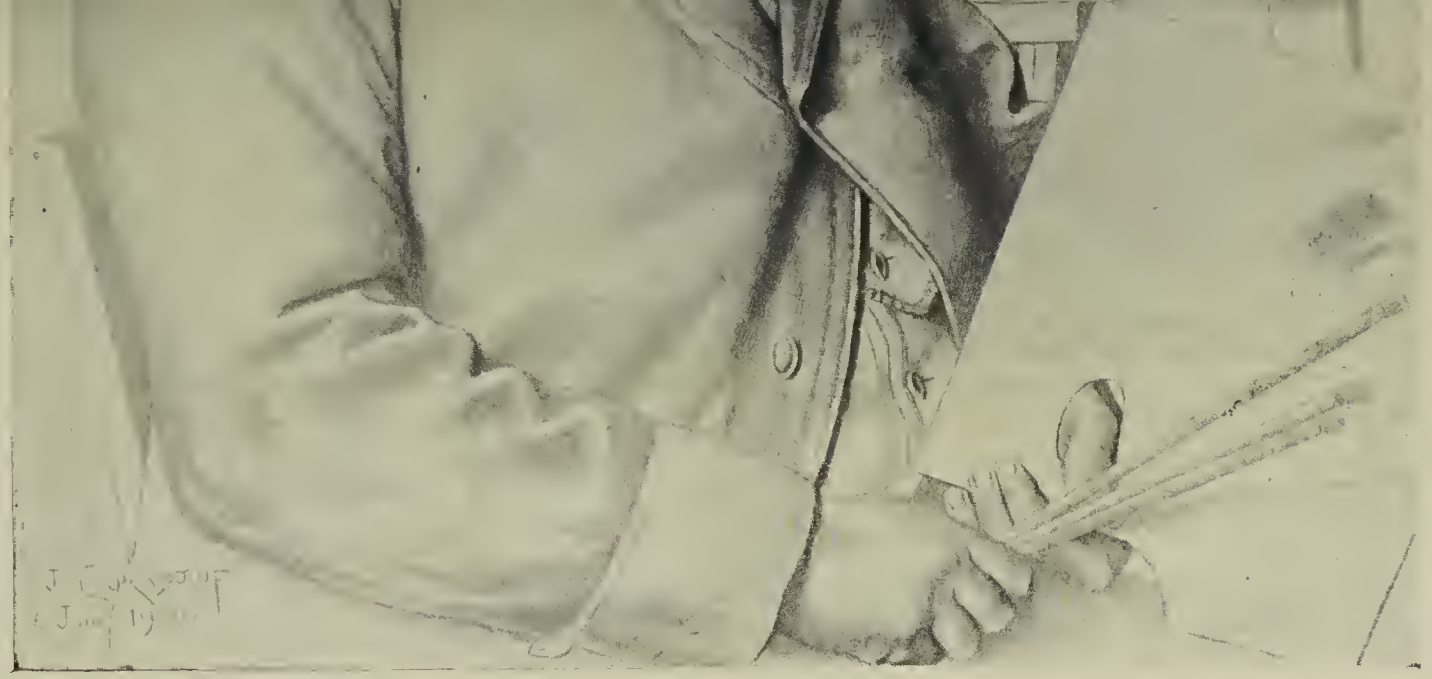

PORTRAIT D'EUGÈNE BIDAU

PEINTRE VENDÉEN

(D'après un dessin inédit de M. Corabœuf)

Car à ses fleurs, où domine
Le ton jaune d'un louis,
La neige a mis son hermine,
Qui brille aux yeux éblouis.

Trois mésanges sont placées
Bien en ligne sur le mur ;
Et voici leurs trois pensées :
« Oh ! l'hiver, oh ! que c'est dur ! »

Leur charmante tête bleue,
Où l'œil s'éteint, inactif,
Ne bouge pas, et leur queue
N'a plus son mouvement vif.

Or, tandis que dans l'espace
Ils regardent vaguement,
Près des trois oiseaux se passe
Un fort grave événement.

Au pied du violier même,
Une de leurs sœurs s'est fait
Un nid où du froid extrême
Elle ressent moins l'effet.

Un rouge-gorge se dresse,
Méditant un noir dessein,
Sous la pauvrette en détresse :
Vous diriez d'un spadassin.

Envieux de sa retraite,
Il la menace du bec ;
Mais la mésange s'apprête
A détacher maint coup sec.

Elle tremble et bat de l'aile ;
Pour qu'ils chassent l'agresseur,
A la rescousse elle appelle :
Eux, laissent crier leur sœur.

Contre l'attaque insolente
Que feront-ils ? Rien ! rien ! rien !
Dans leur pose somnolente
Ils restent, s'y trouvant bien.

Ah! cet égoïsme étrange,
Français, nous le connaissons !...
Allons, sois brave, ô mésange !
Dompte les lâches frissons ;

Tu sers une juste cause :
Meurs pour ton royaume étroit !...
— Chez vous aussi, triste chose !
La force prime le droit[1].

J'ai plaisir à le constater, bien peu de mes vers m'auront procuré une aussi grande satisfaction : l'artiste en avait été touché, et il avait tenu à m'offrir, en retour, un tableautin ravissant — un bouquet de roses — qui charme tous les connaisseurs à qui j'ai l'occasion de le montrer.

Depuis cette époque, déjà lointaine, je me suis toujours beaucoup intéressé aux travaux de cet excellent peintre, et, comme il exposait, chaque année, une ou deux toiles au Salon des Champs-Elysées, nous ne manquions jamais de parler de lui dans le compte rendu que donnait régulièrement la *Revue de Bretagne et de Vendée* des exposants de notre région.

Ce préliminaire fera aisément comprendre tout le regret que je ressentis, en apprenant naguère, par la *Revue du Bas-Poitou*, la mort de M. Eugène Bidau, à l'âge de soixante ans, le 12 décembre 1899. Je me promis aussitôt d'essayer de lui rendre hommage et je me mis en quête de renseignements sur sa personne et sur son œuvre. Voici le résultat de mes recherches.

Eugène Bidau est né à la Roche-sur-Yon, le 27 décembre 1839. Son père était horloger. Il quitta la Vendée vers 1854 et vint s'établir à Nantes. Il y travaillait en chambre et habitait dans la rue de Gorges. Il plaça son fils, alors âgé de treize ans, en apprentissage chez MM. Lechat et Alexandre, peintres décorateurs, qui ne tardèrent pas à se rendre compte de ses dispositions artistiques toutes spéciales.

[1] Cette toile de l'*Hiver* avait été achetée par le Cercle des Beaux-Arts de Nantes, qui la possède toujours et qui nous a très obligeamment autorisé à la reproduire.

L'HIVER

D'APRÈS UN TABLEAU D'EUGÈNE BIDAU

(Cliché de M. Trémant)

Eugène Bidau resta chez eux jusqu'à l'âge de dix-sept ans, où il quitta Nantes pour Paris. Là, il entra dans l'atelier de M. Bach, fabricant de stores peints sur étoffes. A ses moments de loisirs, il faisait des études d'après nature. La première année — c'était en 1863 — il consacra tous ses dimanches à composer un tableau, qui fut admis au Salon et y obtint du succès.

Une personne qui l'a très intimement connu, nous a écrit à son sujet : « M. Bidau était un homme simple, modeste, tout de dévouement et toujours prêt à rendre service. C'était un artiste de grande valeur, d'un talent très personnel, mais qui n'a pas occupé la place à laquelle il avait droit. Sa peinture était savamment et largement traitée. A l'exposition universelle des Arts décoratifs, en 1889, on lui avait décerné une médaille. Il avait obtenu maintes récompenses en province : Montpellier (1868), Amiens (1870), Angers (1877), Nice (1890), etc., etc. A Paris, il a travaillé à la Sorbonne et à l'Hôtel-de-Ville. Les Gobelins recouraient à son pinceau. Il y a trois ans, il avait décoré trois panneaux destinés au Palais de Justice de Rennes, et qui ont été tissés pour figurer à l'Exposition universelle de cette année[1]. — Eugène Bidau était membre de la Commission de surveillance des bibliothèques municipales de Paris, comprenant l'art industriel et l'art proprement dit. — A combien de jeunes gens n'a-t-il pas donné des conseils ! Combien n'en a-t-il pas aidé à faire leur carrière ! Il a surtout poussé un jeune graveur, M. J. Corabœuf, de Pouillé, près Ancenis, aux bords de la Loire, qui est actuellement à la Villa Médicis et qui le pleure comme son père. »

Cette dernière et précieuse indication m'inspira l'idée d'interroger cet obligé de notre artiste et j'écrivis à M. Corabœuf. Par retour du courrier je recevais du pensionnaire de Rome une lettre bien touchante, que je vais mettre en partie sous

[1] A Nantes, il a décoré récemment la salle des fêtes de l'Hôtel de Bretagne, comme, autrefois, les plafonds du Café de France et du Café de Paris.

les yeux du lecteur et qui fait autant d'honneur au maître qu'au disciple :

« Nul plus que moi n'a pu apprécier les qualités de cœur de cet excellent homme, et je puis dire que c'est grâce à lui que j'ai persévéré. Dans les moments de découragement des débuts, il me remontait le moral, me donnant pour exemple sa jeunesse laborieuse et souvent aux prises avec bien des difficultés.

« J'ai connu M. Bidau en 1889. Je l'ai vu pour la première fois à Drain, avec sa femme. Il venait presque tous les ans y passer quelques mois. Il logeait dans une petite auberge en face de l'église, chez Vigné. L'on y voit encore l'enseigne : Au bon Raisin, une peinture admirable faite par M. Bidau et qui serait mieux, dans un cadre, à orner un salon, qu'à se détériorer au vent. Il a fait dans l'église de Drain une guirlande de fleurs pour l'autel de la Vierge ; c'est exquis. — Je me rappelle que je lui montrai mes premiers essais en dessin, des croquis à la mine de plomb, faits à Ancenis, dans les environs et d'autres à Pouillé. Il les examina avec beaucoup d'attention pendant assez longtemps ; puis il me dit que tout cela était très bien, mais qu'il fallait apprendre à dessiner d'après la bosse, et que c'était à Paris, à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il fallait entrer. — Je vis, ce jour-là, un tableau de fleurs qui était sur le chevalet, et traité comme vous savez, puisque vous possédez une de ses œuvres. Comme peintre de fleurs, il était sans rival.

« Depuis, je suis toujours resté en rapports avec lui ; je lui écrivais souvent, lui demandant des conseils... En 1892, il venait avec moi pour me faire inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts, et me faisait entrer à l'atelier de M. Jules Jacquet, le graveur, et plus tard chez Gérôme.

« M. Bidau était très lié avec MM. Clairin et Picard. Avec le premier, il a travaillé, ce me semble, pour le théâtre de Tours et fait une foule d'autres décorations ; avec M. Picard, il a peint la galerie Lobau, à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il a

peint une quantité de tableaux de chevalet, répandus un peu partout ; il y en a au musée de Saint-Brieuc. Il est déplorable que les musées de Nantes, d'Angers et de la Roche-sur-Yon ne possèdent pas, au moins, une toile de lui. Où trouver de plus pimpants tableaux de fleurs ?

« Son atelier de la rue Rébeval, 62, était tapissé de délicieux bouquets de toutes sortes. Il travaillait avec une habileté étonnante. Il aimait à placer parmi ses fleurs des colombes, de petits poussins, des poules ; tout cela bien peint, mais aussi dessiné d'une façon impeccable ; car il avait une grande conscience du dessin : « Une chose bien peinte, disait-il, mais mal dessinée, ça ne se tient pas... »

« Tout le monde affectionnait cet excellent artiste, si gai, si aimable. Aussi ç'a été une véritable consternation, à la nouvelle de sa mort. Il avait toujours dit qu'il viendrait à Rome avec sa femme. J'espérais que ce voyage se serait réalisé cette année. J'aurais pu ainsi faire admirer à Monsieur et Madame Bidau cette célèbre Villa Médicis, où les jeunes artistes passent les quatre plus heureuses années de leur existence.

« Vous me dites, Monsieur, que vous voulez publier un portrait de M. Bidau d'après une gravure que j'ai faite de lui et qui a été exposée au salon de 1895, en même temps que le *Combat de coqs* d'après Gérôme ; mais elle n'est que l'œuvre d'un débutant. J'ai ici plusieurs portraits de M. Bidau à différentes époques de sa vie. Si vous voulez reproduire l'un deux, je vous en ferai un dessin à la mine de plomb et sur un papier qui se prêtera bien au procédé de la photogravure. Je suis prêt à faire tout ce que vous me demanderez, quand c'est pour M. Bidau....

« Votre nom, Monsieur, ne m'était pas inconnu. N'est-ce pas vous qui, en 1886, avez eu l'idée de publier les *Lettres de Paul Baudry* ? J'avais vu cela sur le *Petit Journal*. Je suivais attentivement tout ce qui se rattachait au grand peintre de la Vendée, et les noms des personnes qui aiment à glorifier les

hommes illustres de leur pays, je ne les oubliais plus. Paul Baudry est ici, dans notre réfectoire, au milieu de tous les portraits des Grands Prix[1]. Il est placé à la droite de Bouguereau, avec qui il avait eu le prix *ex-œquo* en 1850.

« Delaunay, Baudry et notre cher Monsieur Bidau ont fait honneur à leur pays. Ce sont les noms illustres de la Bretagne et de la Vendée ; rendons-leur un hommage bien mérité. »

En voilà, ce nous semble, bien plus qu'il n'en fallait pour faire apprécier tout le talent de l'artiste dont nous déplorons la perte, et faire désirer que quelques-unes de ses œuvres soient acquises par nos Musées, où elles perpétueraient si justement son souvenir[2].

EMILE GRIMAUD.

[1] « Paul Baudry, dit encore M. Corabœuf, estimait beaucoup M. Bidau pour son talent et son bon cœur. »

[2] La chose va devenir facile ; car nous apprenons que, du 25 juin au 9 juillet prochain, auront lieu à Paris, dans une des salles de la Galerie Georges Petit, une exposition et une vente de tout ce que renferme encore l'atelier d'Eugène Bidau : tableaux et études de toutes dimensions ; albums de dessins, grand panneau décoratif médaillé à l'Exposition de 1889, toiles de genres très différents : La *Fête à bébé*, le *Fromage à la pie*, *Fable de la Fontaine* : *La Vierge aux myosotis*, fond d'autel, etc. etc.

L'INSCRIPTION GALLO-ROMAINE DE CIVRAY PRÈS MAILLEZAIS

MON CHER DIRECTEUR,

L'INTÉRÊT de la note de M. Espérandieu, parue dans le dernier N° de la *Revue*, a été, au moins pour moi, mélangé de quelque surprise. Vous allez en juger.

L'inscription que M. Louis Brochet « a eu la bonne fortune de recueillir, il y a quelques mois, dans le voisinage de Maillezais, etc. », a déjà été découverte une première fois, au mois de mai 1875, par le valet de ferme de M. Pierre Simonneau, en labourant un champ de la métairie de Civray.

M. Pierre Simonneau eut l'obligeance de m'aviser aussitôt de la trouvaille ; à ce moment la stèle avait $0^{m}30$ de hauteur sur $0^{m}25$ de large : elle a grandi depuis, paraît-il ; c'est étrange, mais il n'y en a pas moins un quart de siècle tout juste.

Le soc de la charrue l'avait soulevée à l'angle du chemin qui mène à Civray et du chemin qui va de Maillezais à Maillé, ancien chemin romain, dont le pavé a été mis maintes fois à découvert depuis soixante ans, et qui rejoignait, entre Denans et la Chicane, la grande route saunière de Jard à Poitiers.

En novembre suivant, me trouvant à Paris, je parlai de la stèle à M. Charles Robert, de l'Institut, dont l'aimable insistance m'entraîna à en faire l'objet d'une communication à la Société des Antiquaires de France.

Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1875 (ce n'est pas d'hier, hélas !), séance du 10 novembre 1875, on lit en effet :

« M. Bourloton, présenté par M. Charles Robert, donne à la Société des détails sur la découverte d'une voie antique et de vestiges d'archéologie romaine dans l'île de Maillezais. Le Président invite M. Bourloton à résumer sa communication verbale dans une note qui pourra prendre place dans le *Bulletin*, ainsi que la *transcription d'une inscription qu'il a signalée.* »

Le compte-rendu in-extenso de la séance, moins bref que le procès-verbal, témoigne qu'il s'agit de l'inscription de Civray.

Cet ensemble de faits réduit à ses véritables proportions « la bonne fortune » de M. Brochet.

Venons maintenant à l'inscription. En 1875, la stèle exhumée de la veille était en bon état de conservation ; la hauteur des lettres et la netteté des creux rendaient la lecture des plus aisées. J'y lus ceci, et pas autre chose :

VIA PRIVAT
CIVITAVRIC

Une brisure de la pierre à l'angle de droite avait fait disparaître la moitié du T de la première ligne et la fin de la seconde ligne. Le V et l'A de PRIVAT étaient enlacés ; la forme régulière de la pierre permettait de fixer sans erreur les dimensions du coin brisé, et je pus restituer, sans aucun effort, je l'avoue, l'inscription entière :

VIA PRIVATA
CIVITAVRICVM

M. Espérandieu, à la science et à la conscience de qui je rends pleinement hommage, a été égaré par la lecture difficile d'un moulage probablement défectueux. Le jambage oblique, qu'il a cru voir près de la base du V initial, est un défaut de la pierre ou du moulage, ou bien une rayure accidentelle survenue depuis. A la seconde ligne il n'y a pas CIVL..., il y a CIVI ; sur ce point aucun doute pour qui a *vu* la pierre.

Par suite, l'interprétation, qu'il ne propose d'ailleurs que sous réserve, tient à une lecture fautive ; de plus, elle est pénible et invraisemblable.

Avec la bonne lecture, tout s'explique et se comprend ; l'inscription dit tout simplement

VOIE PRIVÉE
(conduisant) A CIVRAY

La stèle était placée autrefois, comme celles du même genre que reproduit Gruter[1], au-dessus d'une borne carrée, qui lui servait de socle.

Une pareille indication ne pouvait se rencontrer qu'à l'intersection d'une voie publique et d'un de ces chemins privés « qui, dit Ulpien, sortant des chemins publics, sont tirés et conduits à travers les terres labourables, par lesquels il est permis à chacun d'aller et de venir, et qui se terminent communément à quelque villa ou métairie ». (*Voy.* Bergier : *Des grands chemins de l'empire romain*, édition in-4°, p. 592). C'est précisément le cas à Civray, comme nous l'avons dit plus haut.

La nécessité de cette affirmation publique et constante de propriété venait du peu de temps exigé par la loi romaine pour la prescription du droit de passage ; cette prescription variait de trente jours à un an (*Digeste*, XLIII, tit. 19, liv. 1). Le propriétaire, qui ne pouvait priver le public de l'usage de son chemin particulier tant qu'il le maintenait lui-même, avait donc intérêt à ne pas laisser dégénérer en servitude une concession gracieuse et temporaire.

Gruter donne plusieurs fac-simile de stèles de même forme et de même utilité :

Page 200, n° 7 : *finis inter publicum et privatum.*

Page 200, n° 8 : *inter duos parietes ambitus privatus Flavi Sabini.* Voir aussi p. 201, les n°s 1 et 3.

J'ajoute, pour appuyer encore cette explication toute naturelle, que Civray n'a jamais été un village, mais une ferme, établie sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine, dont on retrouve tous les jours, autour des bâtiments actuels, les significatives tuiles à rebords.

[1] *Conf.* Corpus inscriptionum, p. 200, n° 7 et 8, page 201, n°s 1 et 3, etc.

Cette inscription, ramenée à sa juste et normale interprétation, n'en est pas moins curieuse. Lors de la communication faite en 1875 aux Antiquaires de France, M. Jules Quicherat, qui présidait la séance, en signala tout l'intérêt ; c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir laisser passer l'occasion de réveiller, au profit de la vérité et des lecteurs de la *Revue*, ce souvenir épigraphique en sommeil depuis vingt-cinq ans dans mes cartons.

Toujours bien cordialement à vous.

EDGAR BOURLOTON.

CHOSES VUES

LE 35e MOBILES AU SIÈGE DE PARIS

(1870-71)

La garde mobile est appelée sous les drapeaux.

La garde mobile créée par la loi de 1866 n'avait jamais été convoquée avant le désastre que subit, au commencement d'août 1870, notre brave et malheureuse armée du Rhin. Enfin, un décret du 15 août appela à l'activité les jeunes gens des classes 1865, 1866, 1867, 1868, et 1869.

Le temps pressait ; aussi, deux jours après, tous étaient convoqués aux lieux de concentration qui leur avaient été assignés.

Les Prussiens, successivement vainqueurs à Wissembourg, Borny et Saint-Privat, s'avançaient à marches forcées ers la capitale, électrisés par le succès de leurs armes.

Toutefois, disons-le hautement à la louange de nos populations de la Vendée, leur élan patriotique fût vraiment remarquable, car chacun sentait qu'un grand sacrifice pouvait seul sauver la France.

Le contingent ci-dessus fut augmenté le 5 septembre des hommes exonérés par l'Etat appartenant aux classes 1865 et

1866, qui, n'ayant pas été compris dans les lois et les décrets précédents, n'avaient été l'objet d'aucun appel. — Chacun de ces hommes avait déjà payé au gouvernement deux ou trois mille francs pour être dispensé de tout service militaire : Hélas ! étant donné le malheur des temps, ils partirent comme leurs camarades, et ils furent même les plus malheureux, car, appelés seulement le 5 septembre, les grades d'officiers et de sous-officiers avaient déjà été donnés à ceux convoqués au commencement du mois d'août.

Tout d'abord il ne fût point question de Régiments de garde mobile, mais bien de bataillons seulement.

Formation des bataillons.

— Le 1er bataillon fut formé par les cantons de Lhermenault, Saint-Hilaire-des-Loges, Fontenay-le-comte, Maillezais, La Châtaigneraie et Pouzauges.

— Le 2e bataillon fut formé par les cantons de Chaillé-les-Marais, Luçon, Napoléon-Vendée, Mareuil-sur-le-Lay, Chantonnay, Sainte-Hermine et les Moutiers-les-Maufaits.

— Le 3e bataillon fut formé par les cantons des Herbiers, Les Essarts, Rocheservière, Montaigne, Saint-Fulgent, Mortagne et le Poiré.

Dès le début, le département de la Vendée donna bien lieu à la formation d'un quatrième bataillon qui fût aussi envoyé pour défendre Paris, mais ce bataillon, fourni par l'arrondissement des Sables-d'Olonne, a toujours été administré à part, si ce n'est à la fin du siège. Du reste, cette notice historique ne comprendra presque exclusivement que les trois premiers bataillons qui constituent à eux seuls le 35e régiment de la garde mobile.

Le lieutenant-colonel Aubry.

Le 28 août, le régiment fut placé sous les ordres de M. Aubry, commandant précédemment le 2e bataillon et récemment promu lieutenant-colonel.

Cet officier supérieur, après s'être distingué dans les campagnes de Crimée et d'Italie, venait de prendre sa retraite comme chef de bataillon : en dernier lieu, il appartenait à l'armée d'Afrique, et il avait conservé cette attitude raide et même un peu dure de l'ancien commandant de la légion étrangère ; mais, au fond, c'était un excellent homme et très brave au feu. — Nous l'avons tous vu, le 30 septembre, au combat de Chevilly, calme malgré le sifflement continuel des balles, et allant tranquillement d'un bataillon à l'autre en brandissant une légère canne de jonc.

L'organisation d'un corps de troupe ayant de la cohésion, de la vigueur et de l'esprit militaire est toujours chose longue et pénible ; mais, lorsqu'il s'agit, dans le délai d'un mois, de constituer un régiment de combattants avec des jeunes gens subitement enlevés à leur famille et ignorant tous le métier des armes, il y a là des difficultés insurmontables.

Les officiers, les sous-officiers et les soldats avaient donc tous besoin d'apprendre ; il faut cependant en excepter quelques rares anciens officiers et sous-officiers de l'armée active, en retraite, ou démissionnaires ou libérés, qui s'enrôlèrent dans nos bataillons et qui furent d'un grand secours pour l'instruction sommaire des cadres et de la troupe.

Rendons en passant hommage à la bonne volonté de chacun et pensons au sacrifice accompli par beaucoup de ces pauvres jeunes gens qui quittaient pour la première fois leur foyer, leurs parents, leur commerce, pour affronter les dangers de la guerre et pour tenir tête à une armée qui s'avançait rapidement avec le prestige de sa force et de ses nombreuses victoires.

Premier habillement

A la fin d'août on avait distribué à toutes les compagnies des blouses, des pantalons et des képis, puis on les avait armées du fusil à baguette, ancien modèle de l'active qui s'en était si bien servi en Afrique, en Crimée, en Italie et au Mexique ; et c'est avec ces armes que chacun apprenait les premières

notions de l'école du soldat. Le hâvresac réglementaire manquant dans les dépôts, chacun s'organisait à sa guise pour fabriquer le petit paquet contenant la chemise et autres menus vêtements et objets de rechange. Un vaste mouchoir attaché et suspendu à l'épaule par une ficelle faisait généralement l'affaire. — Car le départ était imminent et chaque jour un ordre était attendu.

Enfin les derniers succès des Allemands à Wœrth et à Sedan décidèrent le gouvernement à agir sans retard pour faire rentrer dans Paris, avant son investissement complet, les troupes jugées utiles à sa défense. Les quatre premiers bataillons de la garde mobile de la Vendée furent désignés pour occuper ce poste, et l'ordre du départ fût transmis par le général de Martimprey. — Cet ordre reçu le 9 septembre fût mis immédiatement à exécution et tout le 35eme Régiment des gardes mobiles de la Vendée quitta ce département les 11 et 12 septembre.

A Fontenay-le-Comte notamment, où était réuni le 1er Bataillon, eut lieu, la veille du départ, une cérémonie religieuse dans l'Eglise de Notre-Dame. Tout l'effectif de ce bataillon, en armes, sous la conduite de ses officiers, se rendit à l'église et assista à un service qui avait pour principal but la bénédiction d'un drapeau qu'un comité de dames de Fontenay avait brodé.

Enfin, nous voici arrivés au 11 septembre. — Le sommeil de cette dernière nuit a certainement été pour beaucoup de ces pauvres mobiles bien agité. Il fait encore nuit noire, il est à peine trois heures, et déjà le clairon sonne le rappel dans toutes les rues. On doit partir à cinq heures et demie, et il faut bien embrasser longuement tous les êtres chers que nous laissons au foyer de la famille ; et beaucoup, hélas ! les embrassent pour la dernière fois.

Départ du Régiment.

Le jour commence à poindre, et, après les derniers préparatifs, on sonne le rassemblement et le départ s'exécute. Ah !

nous ne dirons pas que nos fanfares entonnaient des marches guerrières... Mon Dieu, non. Il y avait bien quelques tambours et quelques clairons, mais tous étaient débutants : ils avaient l'énergie et la bonne volonté, mais la cadence n'était point irréprochable.

Le 1er bataillon fit à pied l'étape de Fontenay à Niort où il arriva à deux heures de l'après-midi, après s'être arrêté plus d'une heure à Benet pour déjeuner. Le soir même, un train préparé d'avance dans la gare de Niort prenait lentement la direction de Paris, par Poitiers, Tours et Orléans. L'encombrement dans toutes les gares était à son comble : des soldats de toutes armes, de l'artillerie, des convois de toutes sortes mettaient obstacle à la marche régulière des trains ; des arrêts de plusieurs heures avaient lieu sans qu'on en fut prévenu ; et, si de graves préoccupations n'eussent assombri les esprits, ce voyage de Niort à Paris eut présenté beaucoup d'intérêt et de distractions, car le spectacle auquel on assistait ne ressemblait à aucun autre.

Nous nous souvenons encore de ces wagons remplis de blessés qui stationnaient en gare de Blois. Ces pauvres soldats, dont quelques-uns étaient légèrement atteints, échangèrent avec certains de nos mobiles, pendant un arrêt, quelques mots au sujet des événements qui venaient de s'accomplir et de ceux qu'ils prévoyaient : ils ne voyaient point l'avenir en rose, et certes ils avaient bien raison : ils se plaignaient d'avoir été écrasés par le nombre et par l'artillerie, malgré les efforts surhumains qu'ils avaient tentés.

Arrivée à Paris.

Les deuxième et troisième bataillons arrivèrent à Paris dans des conditions identiques, après avoir suivi la ligne de Nantes, Le Mans et Chartres.

A l'arrivée du premier bataillon à Paris, vers trois heures du soir, nous trouvons aux abords de la gare d'Orléans beaucoup de curieux qui nous regardent avec intérêt et qui crient:

Vive la Vendée ! — Dans cinq mois, ils crieront : à bas les Chouans ! — On défile par compagnie jusqu'au commencement du boulevard Saint-Germain, après la halle aux vins : là, on s'arrête, car ce bataillon était logé chez l'habitant dans les rues des Ecoles, Gay-Lussac, etc. Quant aux autres bataillons, ils occupent d'autres quartiers assez éloignés de celui-ci.

Effectif du Régiment

En entrant dans Paris, il convient de constater que l'effectif du 35e Régiment tout entier s'élevait à 3600 hommes environ, soit 1200 hommes pour chaque bataillon.

Avant de rompre les rangs, chaque compagnie reçut l'ordre de se trouver le lendemain matin au lever du jour, dans un endroit déterminé pour entendre la lecture des ordres et des instructions la concernant. Alors, chaque homme muni d'un billet de logement, s'achemina vers sa demeure provisoire, et, souvent, ce ne fut pas sans peine que ces pauvres enfants de la Vendée, dont quelques-uns savaient à peine lire, arrivèrent à se caser.

Les trois bataillons furent placés sous les ordres du Général Corréard, commandant la 4e division des gardes mobiles de l'armée de Paris.

Dès le surlendemain de l'arrivée, les cadres s'occupèrent sans relâche, deux fois par jour, de l'instruction des compagnies ; ces exercices militaires furent toujours limités aux manœuvres indispensables et au maniement de l'arme.

Armement et instruction du Régiment

Le 16 septembre, le Régiment est rassemblé à l'école militaire du Champ de Mars : là on laisse les fusils à baguette apportés de la Vendée et on leur substitue des fusils à aiguille, système Chassepot, semblables à ceux de l'Infanterie de ligne. — On s'applique alors, et sans perdre de temps, à apprendre à se servir de cette nouvelle arme, et après

quelques jours consacrés à des cours pratiques sur le démontage et le nettoyage de ce fusil, on arriva, tant bien que mal, à en connaître le mécanisme. — Mais nous devons constater avec regret qu'on se rendit une seule fois à une espèce de champ de tir ou chaque homme tira, en tout, les trois cartouches qu'on lui avait préalablement données et ceci à une distance absolument insuffisante : environ deux cents mètres.

Le 18 septembre, le premier bataillon reçut l'ordre d'aller camper à Montsouris pendant quarante-huit heures, il fut remplacé par le deuxième bataillon auquel succéda le troisième ; chaque homme avait préalablement reçu six paquets de cartouches.

Le contre-amiral Hugueteau de Challié

Le départ de Paris eut lieu à six heures du matin, et avant d'arriver à destination, le 19 septembre, le premier bataillon fit halte et fut passé en revue par le contre-amiral Hugueteau de Challié, commandant le sixième secteur de l'enceinte de Paris.

Ce vieux marin, dont la carrière a été si brillante, était de relations charmantes pour tous ceux qui s'adressaient à lui ; et il nous souvient qu'il se mit à notre entière disposition pour améliorer notre sort dans la limite du possible.

Il avait dans ses attributions la surveillance du départ des ballons et de leur chargement ; bien des fois nous allâmes déposer entre ses mains nos lettres personnelles et celles de nombreux camarades, officiers au Régiment, et, chose bien rare à cette époque, les paquets et lettres que nous lui confiâmes, parvinrent toujours à destination.

Plus tard, le digne amiral nous fit l'insigne honneur de nous appeler comme officier d'ordonnance à son Etat-major, mais nous eûmes le bien vif regret de ne pouvoir accepter cette grande faveur dont nous serons toujours reconnaissant à la mémoire vénérée de cet excellent marin.

Fortifications de Paris

Puisque nous parlons de ballons n'oublions pas de dire que le 18 septembre les Prussiens achevaient d'investir Paris et que toutes les communications avec l'extérieur n'existaient plus. — Les remparts de la capitale, mis en bon état et armés de canons, étaient munis de portes à pont-levis pour empêcher l'entrée de tout être suspect, de tout espion, et ils se préparaient à se joindre aux forts de la deuxième enceinte pour repousser une attaque de vive force. En avant des remparts on avait multiplié les obstacles : trous, piquets, fils de fer, abatis etc.

Les portes dont nous venons de parler étaient en ce moment encombrées par une foule de pauvres gens de la banlieue fuyant devant l'ennemi et cherchant un abri dans la ville ; des familles entières se succédaient sans interruption poussant chacune une charrette à bras chargée de ce qu'elles avaient de plus précieux. Enfin, une fois entrée dans Paris, la famille au lieu d'être assujettie au pillage et aux exigences de l'ennemi, recevait des secours, sans compter la somme de 1f,50 par jour et par homme que le mari et les enfants de 19 ans pouvaient gagner en s'enrôlant dans la garde nationale sédentaire.

Garde nationale de Paris.

Puisque nous parlons de garde nationale, disons qu'elle s'organisait chaque jour : les quais et les places publiques de la capitale fourmillaient de gardes nationaux en train de faire l'exercice avec grand renfort de tambours, de clairons et de cantinières ; nous avons souvent vu une colonne composée à peine de deux cents gardes nationaux être précédée de six ou huit cantinières dans des costumes flamboyants, plumes au chapeau, et portant sur leur flanc gauche le baril tricolore susceptible de donner du cœur et du jarret aux plus timorés.

(A suivre)

LUDOVIC JOFFRION

UN PROBLÈME D'ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

Portus Secor en Chateauneuf

Les membres de la « Société d'Emulation de la Vendée » répandus dans la plupart des communes du département s'étaient donné pour mission de rechercher dans notre histoire locale les choses les plus intéressantes, de les recueillir et publier dans un *Annuaire*.

Dans cet *Annuaire* parurent les remarquables recherches de l'abbé Baudry sur l'époque Gallo-Romaine : résultat des fouilles faites par lui dans la commune du Bernard, quelques judicieuses études de M. Mourain de Sourdeval, des biographies. etc. etc. Nous y avons rencontré sous la signature de M. Aug. Simonneau, curé de Saint-Urbain, un long mémoire. travail consciencieux et agréablement écrit.

L'excellent homme qu'était M. Simonneau vivait à Saint-Urbain, sur la limite d'un pays occupé pendant des siècles par des populations d'origine latine. Il avait remarqué en parcourant avec ses confrères des environs les ruines nombreuses et importantes qui dénotaient cette longue occupation d'une race civilisatrice. Les guerres de religion avaient détruit la plus grande partie des monuments, mais laissé debout en plus d'un endroit les salles entières des villas romaines situées sur les rivages de la mer. De Challans à Bourgneuf, ces bords du marais aujourd'hui desséché portent le nom de « La Rive ». Un grand nombre de dénominations actuelles, de bourgs, de villages, de ruisseaux ont conservé racine ou désinence latine qui, étant donnée la persistance indéfinie des noms de lieux, indiquent d'une façon pré-

cise quelle fut, à une époque ancienne, la langue parlée par nos ancêtres.

Tout cela l'avait frappé et, d'esprit enthousiaste et chercheur, il avait laissé flotter son imagination au gré d'une érudition que sa bibliothèque de Saint-Urbain contribuait peu à éclairer.

La longue étude de M. Simonneau publiée dans l'*Annuaire* pour l'année 1882 a pour titre « Hypothèse sur le Port Segor. »

Les Gaulois semblent avoir utilisé pour leur marine primitive les anses nombreuses et sûres de notre littoral. Il en reste comme témoignage les dolmens de *Pierre folle* (Commequiers) les Pierres levées de la *Vérie* (Challans) les débris de bateaux trouvés à la *Bloire* (Challans), à la *Garnache*, au *Lâvre* (Sallertaine); mais étaient-ce bien là, à proprement parler, des ports ? J. César aurait utilisé comme port d'atterrissage un lieu appelé *Portus Secor* signalé par Ptolémée et Marcien d'Héraclée, non loin du *promontoire des Poitevins*. On comprend l'embarras de M. Simonneau ; il se demande si *Secor* ou *Segor* était une ville ou une rivière. Seuldre (ruisseau), Sèvre, Sègre sont des noms de rivières ou de fleuves connus ; même il connaît un village du nom de Port Sicar. Son esprit reste perplexe et il ne conclut pas.

Cependant plus loin, quand il s'agit de discuter l'opinion des Géographes, il dit : « Je ne saisis dans la pensée de « Ptolémée que ces deux choses : Le promontoire des Poite- « vins est sur le bord de la mer et le port s'en trouve éloigné; « le port est plus au Nord et semble plus à l'Orient. Portus « Secor serait à peu près à égale distance des embouchures « de la Charente et de la Loire. » Nous n'avons pas sous les yeux le texte de Ptolémée, mais nous nous en rapportons à la perspicacité de M. le curé ; son opinion nous servira tout à l'heure à appuyer la nôtre.

Après une longue digression, l'écrivain qui, de même que tous les maraîchins, a conservé un bon souvenir de ses visites à Challans arrive à considérer que Portus Secor doit être

Pontabert qui faillit à une date récente devenir le port maritime de Challans. Comment de Portus Secor il est arrivé à Pontabert, je ne saurais le dire. Dans son cerveau de latiniste, il considérait sans doute que ces deux mots déterminant des stations marines avaient la même origine latine. Alors il s'attarde à décrire la baie de Challans, les bords de la Seuldre Challandaise et du grand étier, les collines de Sallertaine, de Beauvoir, de Saint-Gervais ; il n'est pas jusqu'à la Garnache, ce vieux pays de marches poitevines qui ne l'intéresse. Puis il passe en revue les découvertes qu'il a faites au hasard de ses promenades. Il a visité la voie romaine et les ruines des habitations de Pontabert et de Sallertaine ; il s'est promené sur les rives du *Taisan* qui « fait songer, dit-il, au *Tésin* d'Italie ; les » expressions latines et franco-latines sont venues s'ajouter » aux termes primitifs.» S'il eut interrogé à ce moment le paysan qui le conduisait et lui eut demandé le nom de la rivière qu'il cotoyait, celui-ci lui aurait répondu en son patois : « *Tié le Tésin*, M'sieu le curé, » et il se serait peut-être rendu compte que le nom s'était peu modifié dans le parcours des siècles, qu'il s'était seulement francisé.

M. le Curé découvre ensuite à la Garnache, à Bois-de-Cené, à Châteauneuf, à Beauvoir, des tumulus Gallo-Romains, sans se douter que ces tertres furent d'une façon indubitable les emplacements du *moulin banal* appartenant au seigneur du lieu. Nul n'avait le droit de moudre qu'à ce moulin.

Sallertaine était la colonie romaine la plus importante de la région avec son cortège de Villates, « *Salartène*, selon M. Fil- » lon, est composé de deux mots : *Salle* et *Artène* qui signi » fient habitation et vase. »

De moins savants y auraient rencontré le mot *Sal* et auraient trouvé naturel qu'il y eut des salines en ce lieu, depuis deux mille ans toujours salé. Bois-de-céné était une colonie de moindre importance.

Continuons notre lecture. « Pour ce qui est du mot Chal- » lans, je ne connais aucune racine à laquelle on puisse le

» rattacher ; heureusement les grecs ont le mot *Chalaô* qui
» signifie carguer les voiles. Dans le temps où la navigation
» des rivières avait beaucoup d'importance, on appelait *Cha-*
» *landum* un bateau plat employé à transporter les marchan-
» dises et la matière commerciale elle-même s'appelait *Cha-*
» *landise*. Il semble donc admissible que Challans signifie
» Entrepôt, lieu de commerce et de débarquement. »

Débarquons ensemble, Monsieur le Curé, et arrêtons-nous un instant. Challans est toujours demeuré le centre principal de l'industrie de la chaux dans la partie Nord de la Vendée, si bien que le paysan qui vous eût conduit au marché de Chalins vous l'eût dit sans hésitation.

Chalins est donc le lieu où l'on fabrique de la chaux, de même que *Soulins* (Salins) est le lieu de fabrication du sel et Salartène, si vous le voulez bien, sis au confluent du Tésin et de la Seuldre, est un lieu de fabrication, d'entrepôt et d'embarquement du sel. Quant au promontoire des Poitevins, si vous n'étiez en Paradis, nous irions promener aux environs des rochers de *Pilours*, (rupes ursus) voire même de la Maladerie pour en déterminer l'emplacement.

Or, si, par une belle journée d'été et de conférence chez son confrère de Châteauneuf, sitôt dite la messe de 6 heures, au lieu d'atteler sa jument grise, Monsieur le curé de Saint-Urbain eût pris son bâton ferré et, n'hésitant pas devant une heure de promenade pédestre, eut suivi les rives du Tésin, il se fut arrêté à mi-chemin sans aucun doute dans le premier village qu'il eût rencontré au sommet des magnifiques coteaux bordant la large baie. Il n'eût certainement pas négligé de demander au fermier le nom du village où il se trouvait. La réponse ne se fut pas fait attendre : « Tié *Portusec* M'sieu le Curé. » Il eut alors songé à *Portus Secor*. De retour à son presbytère il eut consulté la Carte ; il n'aurait rien trouvé. Ah ! si *Pertuis Sec*, car ce fameux port a été détruit par les barbares, je veux dire par nos modernes géographes cantonaux.

Challans le 15 décembre 1899.

SARCEL.

LES

CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT
DE LA PROVINCE DU POITOU
DE 1578 A 1700

Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris à la Bibliothèque Nationale et publiées avec des notes, par le Vicomte PAUL DE CHABOT.

(*Suite*[1]).

Sixième création des chevaliers du Saint-Esprit, faite par le Roy Henry III, en l'Eglise des Grands-Augustins, à Paris, le 31 décembre de l'année 1583.

BUEIL (**Honorat de**[2]), seigneur de Fontaines, vice-amiral de France, chevalier des Ordres du Roy et son lieutenant-général en Bretagne, fils de *Jean de Bueil*, baron de Fontaines, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du duc de Montpensier et de *Françoise de Montalais-de-Chambellé*, servit avec une fidélité inviolable sous Charles IX et Henry III, tant contre les Huguenots que contre les seigneurs de la Ligue qui ne purent jamais l'attirer à leur parti. Il soutint toujours les intérêts du Roy en Bretagne, pour quoi il fut fait chevalier des ordres du Roy en 1583. Il était à Saint-Malo, lorsque cette ville se déclara pour la Ligue et il y fut tué. Il avait épousé[3] *Anne*

[1] Voir le fascicule de juillet, août, septembre 1899.

[2] *Bibl. Nat. Français* : 32860.

[3] Anne de Bueil d'après son contrat de mariage qui se trouvait au château de Sigournay avait épousé le 21 juin 1563, Louis Ronsard, chev., sgr du Portault, et en 1566 Honoré de Bueil. (BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. des Fam. du Poitou*, 2e édit., t. II, p. 62).

de Bueil, fille de *Louis de Bueil*, comte de Sancerre et de *Jacqueline de la Trémoïlle*, de laquelle il eut *François* et *Honorat*, morts jeunes, et *Anne de Bueil*, dame de Fontaines, femme de *Roger de Saint-Lary*, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France.

La maison de Bueil est noble et ancienne, elle a produit des archevêques et évêques à Bourges et à Angers, elle a eu des chevaliers des ordres du Roy, un grand-maître des arbalestriers, un amiral, un vice-amiral, des grands-échansons, des gouverneurs de provinces et de villes et plusieurs autres grands officiers de la couronne. Elle est alliée à l'ancienne maison des Dauphins d'Auvergne et à celle des anciens comtes de Sancerre, issus de ceux de Champagne. Un de cette famille épousa la fille naturelle du Roy Louis XI, et un autre défendit la ville de Saint-Dizier en 1544 contre l'armée impériale commandée par Charles-Quint et ne la rendit, après un long et pénible siège d'environ six semaines, qu'à une très honorable composition. Cette Maison reconnaît pour chef *Jean Ier* du nom, sire de Bueil, qui vivait en 1360, duquel sont issus les comtes de Sancerre, de Marans, les sieurs de Fontaines, marquis de Racan et autres du nom et armes de Bueil. *Jacqueline de Bueil*, comtesse de Moret, fut l'une des maîtresses du Roy Henri IV. Cette maison de Bueil descend en ligne masculine du seigneur Andarro Grimaldy qui vivait en l'an 1300, fils puisné de François Grimaldy, prince de Monaco ; on le fait père ou aïeul de ce Jean Ier, sire de Bueil, qui vivait en 1360.

Il portait : *écartelé au 1 et 4 : d'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croisettes, au pied fiché d'or, qui est de Bueil, au 2 et 3 : de gueules, à une croix ancrée d'or qui est de.... et sur le tout : d'or, au dauphin pasmé d'azur, qui est des Dauphins d'Auvergne, écartelé : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cottices potencées et contre-potencées de 13 pièces d'or qui est de Champagne. Au 2 et 3, Grands quartiers : de gueules, à un aigle d'or qui est de : .... et sur le tout : écartelé d'azur, à un lion d'or, et d'or, à un lion d'azur.*

VIVONNE (**Jean de**[1]), marquis de Pisany, seigneur de Saint-Gouard, chevalier des ordres du Roy, séneschal de Saintonge, pour Sa Majesté et son ambassadeur à Rome et en Espagne, fils puîné d'*Artus de Vivonne*, seigneur de Saint-Gouard et de *Catherine de Bremond*. Il eut bonne part aux affaires de son temps sous le règne de Henri III qui le chérit toujours beaucoup et le fit chevalier de ses ordres en 1583[2], pendant qu'il était ambassadeur à Rome ; il y épousa *Julie Savelly*, dame romaine de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée *Catherine de Vivonne*, marquise de Pisany, qui épousa *Charles d'Angennes*, marquis de Rambouillet, chevalier des ordres du Roy, duquel il sera parlé.

Il portait : de Vivonne, qui est : d'*hermines*, *au chef de gueules*.

CHASTEIGNER DE LA ROCHEPOZAY (**Louis**)[3], seigneur d'Abain, de la Rochepozay, de Touffou, baron de Preuilly, et de Malval, chevalier des ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté de la Haute et Basse-Marche, septième fils de *Jean Chasteigner* troisième du nom, seigneur de la Rochepozay et de Saint-Georges-de-Rexe, conseiller et chambellan des rois François Ier et Henry II et l'un des maîtres d'hôtel ordinaires de Sa Majesté et de *Claude de Montléon*. Il se donna également aux armes et aux lettres qui semblèrent être héréditaires à ceux de sa maison ; il apprit les sciences et les langues sous Joseph Scaliger et il y fit un très grand

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860. p. 149-150.

[2] Il naquit au château de Saint-Gouard en 1530, fut élevé enfant d'honneur près les fils de France, fit la guerre des Pays-Bas, où il fut fait prisonnier, servit en Italie, en Toscane et en Piémont, se trouva en 1562 à la bataille de Dreux, secourut Malte comme volontaire, combattit en France pour le roi à Saint-Denis, à Jarnac, à Moncontour où il fut blessé et fut nommé chev. de Saint-Michel et capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes. En 1572, ambassadeur en Espagne pendant onze ans. En 1584 ambassadeur à Rome, il quitta cette ville lorsque Sixte V se brouilla avec le roi de France. Il réconcilia les deux princes et s'acquit l'estime du Pontife, sans jamais abandonner les droits de la France. Assista aux batailles d'Arques et d'Ivry, puis au siège de Paris, etc. Il mourut à Paris le 7 octobre 1599, gouverneur du prince de Condé. (B.-F. *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 817-818.)

[3] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 151-152.

progrès. Le Roy Henry III l'envoya ambassadeur à Rome[1], il y soutint avec beaucoup de force la gloire de son prince et la réputation des Français contre la fine politique des Espagnols, il fut fait chevalier des ordres du Roy, en 1583 et le Roy Henry IV lui donna le gouvernement de la Haute et Basse-Marche où il défit les rebelles en une mémorable occasion, près de la rivière de Vienne. Il avait déjà signalé son courage aux batailles de Jarnac, Saint-Denis et Moncontour, au siège de la Rochelle et autres occasions. Il servit en 1595, en Bourgogne, où fut donné le combat de Fontaine-Françoise, et y étant tombé malade, comme il se retiroit chez lui, il mourut le 29 septembre de la même année, à Moulins, en Bourbonnais. Il a été un des plus illustres ornements de cette famille de Chasteigner, si noble et si ancienne, en Poitou, de laquelle le sieur du Chesne a fait l'histoire. Ce seigneur épousa sa parente *Claude*, fille de *Georges du Puy*, sieur du Coudray, baron de Bellefuyë et de *Jeanne Ruffin*, de laquelle il eut cinq enfants. Le premier, *Henry Chasteigner*, baron de Malval, tué en un combat. Le second, *Jean Chasteigner*, quatrième du nom, seigneur de la Rochepozay, lieutenant de Roy au Haut-Poitou, père de Charles qui a continué la postérité. Le troisième, *Françoise*, femme d'*Anne d'Aubiers*, baron de Clairvaux. Le quatrième, *Gabrielle*, fondatrice des religieuses de la Visitation à Poitiers. Le cinquième, *Henry-Louis Chasteigner* de la Rochepozay, évesque de Poitiers, célèbre par ses ouvrages, mort le 30 juillet 1651.

Il portait : *d'or, au lion posé de sinople, ou en pied, au lambel de gueules, en chef.*

CHASTEAUVIEUX (Joachim de[2]), seigneur de Verjon, comte de Conflans, chevalier des ordres du Roy, capitaine

[1] Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, portant la clef d'or, l'un de ses chambellans conseiller en son conseil privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général au gouvernement de Poitou, chevalier de Saint-Michel le 6 mars 1568. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*. 1042, p. 530).

[2] *Bibl. Nat. Française*, 32860, p. 167-168.

des cent archers de la Garde-Ecossaisse de Sa Majesté, chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis, capitaine du château de la Bastille de Paris[1], Bailly de Bresse et Bugey, fils de *Claude de Châteauvieux*, seigneur dudit Verjon et de *Marguerite de Montchenu*. Ses mérites et la réputation qu'il s'acquit par ses belles actions luy firent mériter l'estime de la Royne Catherine de Médicis qui le fit chevalier d'honneur et le mit bien dans l'esprit de son fils Henry III, qui, pour récompenses de ses services, luy donna de beaux emplois et le fit chevalier de ses ordres en 1583. Il mourut sans avoir été marié. La maison de Chasteauvieux est assez ancienne et originaire de Bresse ; le sieur Guichenon qui a fait l'histoire de cette province, parle amplement de cette famille.

Il portait : *d'azur, à trois fasces ondées d'or, qui est de Châteauvieux. Ecartelé du premier à la fleur de lys du second.*

Septième création des Chevaliers du Saint-Esprit, faite par le Roy, Henry III, en l'église des Grands-Augustins à Paris, le 31 décembre de l'année 1584.

Aucun chevalier du Poitou.

---

[1] Conseiller du roi en son conseil privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre portant la clef d'or, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la Bastille. Il demeura fidèle au roi à la journée des barricades en 1517 et fut aussi des premiers à reconnaître Henri IV pour le légitime successeur de la couronne au mois de juillet 1589. Il mourut à Paris le 13 janvier 1615. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1042, p. 203.)

Huitième création des Chevaliers du Saint-Esprit, faite en l'église des Augustins, à Paris, par le Roy Henry III, le 31 décembre 1585.

GROGNET de VASSÉ[1] (**Jean**), seigneur dudit lieu de Vassé, Courfourtin et Esguilly, baron de la Rochemabile, fils puisné d'*Antoine Grognet*, seigneur de Vassé et de la Rochemabile, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur de Pignerol et de *Marguerite de Hatey*. Il fut fait chevalier des ordres en 1585, par le Roy Henry III, en récompense des fidèles services qu'il avait rendus en toutes les occasions où il fut employé. Il épousa *Jeanne Vavasseur*, dame d'Eguilly, fille unique de *Pierre Vavasseur*, seigneur dudit Eguilly, gouverneur de Chartres de laquelle il eut sept enfants. Le premier : *Lancelot Grognet*, chevalier du Saint-Esprit, duquel il sera parlé. Le second : *Charles*, prieur de Montjean-sur-Loire, en Anjou. Le troisième : *François*, seigneur de Vassé. Le quatrième : *Honoré*, seigneur de la Chapelle, puis religieux feuillant. Le cinquième : *Marie-Magdelaine*, femme de *Louis, seigneur de Fugrais*, au Perche. Le sixième : *Suzanne*, femme de *Jean Sirier*, seigneur de Semur. Le septième : *Marguerite*, religieuse, à Laval.

Il portait : *d'or, à trois fasces d'azur, qui est de Grognet. Cimier : un lion d'or. Supports : deux lions de même.*

TIERCELIN (**Adrien**)[2], seigneur de Brosses, Sarcus et Mariac, chevalier des ordres du Roy, lieutenant-général en Champagne et gouverneur de Mouzon[3], fils d'*Adrien Tiercelin*,

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860, p. 187 et 188.

[2] *Bibl. Nat. Cab. des Titres* : 32860, p. 189-190.

[3] Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Dourlens, de Reims et de Beaumont en Argonne, chevalier de Saint-Michel le 8 février 1565. Il se trouva à la défense de Metz en 1552, fut envoyé en otage en Angleterre en 1560 avec François d'Ailly, vidame d'Amiens, et de retour, en 1562, fut nommé pour conduire en Ecosse la Reine Marie Stuart. Il se signala aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour en 1562,

seigneur de Brosse, gouverneur de Gisors et de *Jeanne*, fille de *Josse de Gourlay* et de *Bonne de Saveuse*. Les services considérables qu'il rendit au Roy Henry III, les guerres des Huguenots obligèrent ce prince à luy donner des emplois d'importance et à l'honorer du cordon de son ordre en 1585. Il épousa *Barbe*, fille de *Thibaut Roüault*, seigneur de Riou, gouverneur de Hesdin et de *Jeanne de Saveuse* de laquelle il eut quatre enfants. Le premier ; *Anne Tiercelin*, seigneur de Sarcus, mort d'une blessure qu'il reçut au siège de Bologne en 15.., sans enfants de Jacqueline d'O, son épouse. Le second : *Charles*, sieur de Calleville, mort en un combat, près Chartres, il eut des enfants de *Marguerite d'Audenfort*, sa femme, qui ont continué la postérité. Le troisième : *Antoine*, abbé de Fontaines. Le quatrième : *Nicolas*, seigneur de Calleville, tué avec son frère. Les enfants de Charles, furent : *Geoffroy*, marquis de Brosse, père d'*Adrien-Pierre*, aussi marquis de Brosse et *Charles*, seigneur de Saveuse qui a laissé postérité.

Il portait : *d'argent, à deux tierces d'azur, passées en sautoir, cantonnées et accompagnées de quatre merlettes de sable, qui est de Tiercelin.*

CHABOT (François)[1], seigneur de Brion et de Charots, en Berry, baron d'Aspremont, marquis de Mirebeau, comte de Charny, chevalier des ordres du Roy[2], fils de *Philippe Chabot*,

1567 et 1569, se trouva au siège de la Fère en 1580 et fut député de la noblesse de Picardie aux Etats de Blois. Depuis, il se laissa entraîner dans le parti de la Ligue et y entraîna ses trois fils qu'il perdit en moins d'un an. Il mourut à Mouzon en 1593. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1040, p. 335)

[1] *Bibl. Nat. Francais* : 32860, p. 191-192.

[2] Il fut gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé, chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 8 février 1665. Fidèle serviteur des rois sous lesquels il vécut « il se rendoit à l'armée, y servoit avec tout le zèle et l'exactitude possibles, n'en partoit que des derniers, retournoit dans ses terres, et ne paroissoit que rarement à la cour. L'exemple de son père, Philippe Chabot, l'avoit trop frappé; il ne vouloit ni charges, ni dignités. » François Chabot fut un des seigneurs catholiques convoqués par Henri IV à la conférence de Suresne, en mai 1593, où fut annoncée la réconciliation prochaine

amiral de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et Normandie et de *Françoise de Longwy*, dame de Pagny et Mirebeau, fille de *Jean de Longwy*, seigneur de Givry, et de *Jeanne d'Angoulême*, sœur naturelle du roy François Ier. Ses mérites et belles actions luy ayant fait gagner les bonnes grâces du roy Henry III, il le fit chevalier de ses ordres en 1585. Il épousa en premières noces *Françoise de Lugny*, fille de *Jean*, seigneur dudit Lugny, et en secondes : *Catherine*, fille de *Louis de Silly*, comte de la Rocheguion. Du premier lit vint *Catherine Chabot*, dame de Lugny, femme de *Jean de Saulx* sieur de Tavannes. Du second lit, il eut cinq[1] enfants, le premier : *Jacques Chabot*, marquis de Mirebeau, chevalier des ordres du Roy, dont il sera parlé. Le second : *Henry*, seigneur de Fontaine-Française, mort sans alliance. Le troisième : *François*, chevalier de Malte. Le quatrième : *Anne*, femme d'*Henry*, *baron de Souvré*. Le cinquième : *Léonor*[2], *baron de Charroux*, qui de sa femme, *Anne*[3] *de Montessus*, eut *Marguerite-Françoise Chabot*, femme d'*Henry*, second *comte de Bonneval* en Limousin.

Il portoit : Ecartelé au 1er : *De Chabot : d'or, a trois chabots de gueules, mis en pal, deux en chef et un en pointe ; au 2e : d'argent, au lion, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir de gueules, armé et couronné d'or, lampassé d'azur, qui est de Luxembourg. Au 3e de gueules, à une étoile de seize rais d'ar-*

du Roi avec l'Eglise. Il y signa la déclaration faite pour rassurer les réformés, en leur garantissant la sécurité de leurs personnes et de leurs biens et la liberté de conscience. (Sandret, *Histoire généalogique de la maison de Chabot*, p. 134).

[1] Sept enfants. Il faut donc ajouter à ceux cités : Léonor, sgr de Brion qui épousa Diane de Marmier, fille de Clériadus de Marmier et de Renée de Pontarlier, morts sans enfants. Charles, religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, prieur de Fontaine-Française, mort le 29 janvier 16.4. Anne, femme de Henri, baron de Fours. (*Id.*).

[2] Charles et non pas Léonor. (*Id.*).

[3] Françoise et non pas Anne. (*Id.*). Ils laissèrent quatre enfants : Jacques, mort sans alliance ; Marie-Catherine, morte en bas-âge ; Marie-Charlotte, religieuse à Notre-Dame de Soissons, et Marie-Marguerite, mariée à Henry, comte de Bonneval. (*Id.*).

gent qui est des Baux ; au 1e d'azur, à la bande d'or qui est de Longwy. Cimier, une hure de sanglier de sable, défendue et allumée d'argent.

La maison de Chabot, originaire de Poitou, est noble et ancienne, elle a produit quantité de grands personnages dans l'Eglise et dans les armes ; elle a donné deux évêques à Limoges dans les onze et douzième siècles, des abbés, des chevaliers de Rhodes et de Malte, plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit. Le fameux amiral de France, *Philippe Chabot*, sous le règne de François Ier. Cette famille est divisée en deux branches principales[1]. L'aînée dont les comtes de Jarnac et la seconde dont les ducs de Rohan, depuis que Henry Chabot épousa, en 1645, Anne, duchesse de Rohan, héritière de la maison. Le chef de cette illustre maison a été un *Guillaume Chabot* qui vivait en 1040, dont la postérité masculine s'est conservée jusqu'à présent en la personne de *Louis-Bretagne, prince de Léon*, né en 1679, fils de *Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan*, par vingt-et-un degrés de génération masculine. Elle est alliée des maisons de Rohan, de Luxembourg, des Baux, de Longwy, de la Rochefoucauld, de Rochechouart, de Craon, de Châtillon, de Laval, de Lorraine, de Brosses, de Limoges, etc.

BARBEZIÈRES Méry de[2], seigneur, baron de la Roche-Chemerault, Choisny, Bois-le-Vicomte, et la Carbilière, grand maréchal-des-logis de la maison du Roy[3], chevalier de ses

[1] A cette époque la maison de Chabot était divisée en 5 branches :
1° La branche de Jarnac éteinte en 1751.
2° La branche des sgrs de Sainte-Aulaye, ducs de Rohan.
3° La branche de Pressigny et du Chaigneau.
4° La branche des sgrs de la Turmelière et de Liré, éteinte en 1742.
5° La branche des sgrs d'Amberre et du Puy, éteinte en 1819 dans la personne de Jean-Baptiste de Chabot, évêque de Saint-Claude, puis de Mende.
De ces diverses branches deux seules existent encore, celles des ducs de Rohan et celles des seigneurs de Pressigny et du Chaigneau. (Voir le *Dict. des Fam. du Poitou* de MM. Beauchet-Filleau, t. I, 2e édition).

[2] *Bibl. Nat. Français* : 32860, p. 203, 204.

[3] Il fut grand maréchal-des-logis de la maison du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé, gentil-

ordres, fut conjoint par mariage avec *Claude*, fille de *François de l'Aubespine*, seigneur de Bois-le-Vicomte, président au grand conseil et de *Marie Coton*. Il mourut sans enfants. Ses belles actions le firent connaître à la cour du roy Henri III, qui l'honora de sa bienveillance et le fit chevalier de ses ordres en 1585.

Il portait les armes de Barbezières-la-Roche-Chemerault qui sont écartelées : au 1 : *d'argent, à la fasce de cinq fusées de gueules ;* au 2 : *d'azur, à la croix coupée ou alaisée et dauchée* (mieux selon Palliot) *fourchée d'argent*, (figure très rare dans les armes) ; au 3 : *d'hermines, au chef de gueules ;* au 4 : *d'or, à l'aigle éployé de gueules, armé et couronné de sinople.*

DU PLESSIS (**François**[1]), quatrième du nom, seigneur de Richelieu, chevalier des Ordres du Roy, Grand-Prévôt de France, fils de *Louis du Plessis*, seigneur de Richelieu et de *Françoise*, fille d'*Antoine de Rochechouart*, seigneur de Faudoas, de Saint-Amand, sénéchal de Toulouse et Albigeois, gouverneur de Limoges, pour le Roy Louis XII, et de *Catherine de Barbazan*, dame de Faudoas. Il devint l'aîné de sa Maison, par la mort de son frère *Louis*, deuxième du nom, sieur de Richelieu qui fut assassiné à Champigny, et dont il vengea la mort, Il se signala à la bataille de Moncontour en 1569[2], et en 1573, il suivit en Pologne Henry de France, duc d'Anjou, depuis troisième du nom, roy de France, lorsqu'il allait prendre possession de la couronne de Pologne et étant de

homme ordinaire de la chambre du roi Henri III, portant la clef d'or. Il fut blessé au siège de la Rochelle en 1573. Il fut envoyé par Catherine de Médicis dont il était fort affectionné, en Pologne, après la mort de Charles IX, auprès du duc d'Anjou pour lui apprendre la mort de son frère et le presser de tout quitter pour repasser en France. Il remplit aussi un grand nombre d'autres missions et mourut à Paris, le 5 mai 1619. (*Bibl. Nat.*, *Cab. des Titres*, 1042, p. 88.)

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860, p. 215-216.

[2] Où il sauva la vie au duc d'Anjou qui était démonté, en lui donnant son cheval Il fut Grand Prévôt de France. (B.-F. *Dict. des Fam. du Poitou.* 1 éd. t. II, p. 536).

retour en France, ce prince l'employa, en diverses négociations, le fit grand-prévôt de France et chevalier de ses Ordres en 1585. Le Roy Henri IV, se loua fort de son courage et de sa fidélité et pour lui témoigner son estime le fit capitaine de ses gardes en 1590, mais il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle charge, car il mourut l'année même, le 10 juillet, âgé de 42 ans. Il avait épousé *Suzanne de la Porte*, fille de *François*, seigneur de Lunaudière et de *Claude Bochard*. Il eut 4 enfants. Le premier : *Henry du Plessis*, seigneur de Richelieu, tué en duel par le marquis de Thémines ; il n'eut point d'enfants de *Marguerite Guyot*, dame d'Ausac, sa femme. Le second : *Alphonse-Louis du Plessis-Richelieu*, cardinal, archevêque de Lyon, grand aumônier de France. Le troisième : *Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu*, qui a tant fait de bruit en France. Le quatrième : *Françoise*, épousa *Jean de Beauvau*, seigneur de Pimpéau, puis *René de Vignerot*, seigneur du Pont-de-Courlay, en Poitou. De ce second mariage vinrent *Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon*, qui fut mariée à *Antoine de Grimoard de Beauvoir*, seigneur de Combalet, morte sans enfants ; *Nicole du Plessis*, femme du *maréchal de Brezé* et *François de Vignerot*, marquis du Pont-de-Courlay, général des Galères de France. Il épousa *Françoise de Guémadeuc* de laquelle il eut *Armand-Jean de Vignerot, duc de Richelieu.*

Il portait : *d'argent, à trois chevrons de gueules, cimier : un griffon d'or.*

La maison du Plessis-Richelieu était assez ancienne, originaire du Poitou, elle reconnaissait pour chef Guillaume Ier, sieur du Plessis qui vivait en 12.. ; l'archevêque de Lyon, mort en .... a esté le dernier masle de cette famille, et le cardinal de Richelieu institua héritier de ses nom, armes et biens, *Armand-Jean de Vignerot*, son petit-neveu, à présent duc de Richelieu, duquel il sera parlé.

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 225-226.

DU BOIS (**Louis**[1]), seigneur des Arpentis, chevalier des Ordres du Roy, gouverneur de Touraine[2], fils de Louis du Bois, aussi seigneur des Arpentis et de *Louise*, fille de *Jacques de Surgères*, seigneur de la Flocellière, servit avec réputation sous le règne d'Henry III, qui l'honora du collier de ses Ordres en 1585. Il épousa *Claude Robertet*, fille de *Claude Robertet*, seigneur d'Alluye et d'Anne *Briçonnet*. Il ne laissa point de postérité masculine.

Il portait : *d'or, à l'écu en abîme de gueules accompagné de six coquilles de sable, mises en orle.*

ESCOUBLEAU (**François d'**[3]), seigneur de Sourdis, Jouy, Launay et Montdoubleau, marquis d'Alluye, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de la ville de Chartres et premier écuyer de la Grande-Ecurie de Sa Majesté, fils aîné de *Jean d'Escoubleau*, seigneur de Sourdis, de Jouy et du Coudray-Montpensier, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy François Ier, maître de sa Garde-robe, et d'*Antoinette de Brives*, servit ès guerres avec réputation contre les Huguenots sous Charles IX et Henry III. Celui-ci récompensa ses services de plusieurs emplois honorables, et le fit chevalier de ses ordres en 1585. Il épousa *Isabeau Babou*, dame d'Alluye, sœur de *Georges*, seigneur de la Bourdaisière et fille de *Jean*, aussi seigneur de la Bourdaisière et de *Françoise Robertet*, dame d'Alluyë, de laquelle il eut huit enfants. Le premier : *François d'Escoubleau*, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628. Le second : *Virginal d'Escoubleau*, marquis d'Alluyë, mort sans postérité de son épouse *Cathe-*

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860, p. 235, 236.

[2] Il fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, maître de sa garde-robe, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, chambellan et maître de la garde-robe de François, duc d'Anjou et d'Alençon, chevalier de Saint-Michel, le 16 février 1568. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1010, p. 459).

[3] La terre d'Alluye fut érigée en marquisat en sa faveur (B.-F, *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re édit. t. II, p. 73).

rine Hurault. Le troisième : *Charles*, marquis d'Alluyë et de Sourdis, chevalier des ordres dont il sera parlé. Le quatrième : *Henry*, archevêque de Bordeaux, commandeur des ordres, comme il sera dit. Le cinquième : *Marie*, épousa : 1° *Claude du Puy*, sieur de Vatan : 2° *René de Froulay*, comte de Tessé. Le sixième : *Catherine*, femme de *Henry de Clermont*, comte de Tonnerre, chevalier des ordres. Le septième : *Magdelaine*, abbesse de Notre-Dame, puis de Saint-Paul-les-Beauvais, morte en 1665. Le huitième : *Isabelle*, morte sans hoirs de son mari *Louis Hurault*, baron d'Uriel.

Il portait : *d'azur, partie de gueules à la bande d'or brochant sur le tout qui est d'Escoubleau. Cimier : un demi levrier d'argent accolé de gueules, bouclé d'or, supports : deux levriers de même.*

La maison d'Escoubleau de Sourdis est noble et ancienne, elle reconnaît pour chef *Pierre d'Escoubleau* qui vivait en 1350. Elle a produit de grands hommes tant en l'église que dans les armées, elle a eu un cardinal, des archevêques, évêques, abbés, abbesses, des commandeurs et chevaliers des ordres du Roy, officiers de leurs maison et armées.

Neufvième et dernière création des chevaliers du Saint-Esprit, faite par le Roy Henri III, à Paris, en l'église des Grands Augustins, le 31 décembre 1586.

VILLEQUIER (Georges, baron de[1]), vicomte de la Guerche, chevalier des ordres du Roy[2], fils unique de *Claude*, seigneur et baron de Villequier, chevalier des ordres dont il est parlé-cy-devant et de *Renée d'Appelvoisin*, fut fait chevalier des ordres du Roy, par Henry III, en 1586, ce fut en récompense de ses services considérables. Il épousa *Louise Le Jay*, héritière de Boisséguin, de laquelle il n'eut point d'enfants, et sa succession passa dans la maison d'Aumont à cause d'une alliance qu'un seigneur d'Aumont avait eue en cette famille.

Il portait : *de Villequier, qui est : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de même, rangées 2. 1. 2. 1. 1. 2. 1. 2. ou : 2. 1. 2. 1. 2. 1. et 2. 1.*

VIVONNE Charles de[3]), second du nom, seigneur de la Chasteigneraye, chevalier des ordres du Roy, séneschal de Xaintes[4], fils de *Charles de Vivonne*, premier du nom, seigneur de la Chasteigneraye et d'*Isabeau Chabot*, fille de *Robert*, sieur d'Aspremont et d'*Antoinette d'Illiers*, eut l'avantage d'être bien dans l'esprit du Roy Henry III, qui le fit chevalier

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860, p. 245. 246.

[2] Il fut capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en son conseil privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, portant la clef d'or, l'un de ses chambellans, maître de sa garde-robe. Dès 1569 était guidon dans la compagnie de Cent lances du duc d'Anjou. Après la mort de Henri III, qui le combla de biens et d'honneurs, il embrassa le parti de la Ligue et se rendit très redoutable dans la Marche et le Poitou. Le seigneur de la Rocheposay, l'attaqua, tailla en pièces une partie de ses troupes, et mit l'autre dans une telle déroute que la plupart des fuyards se précipitèrent dans la Vienne. Villequier, lui-même s'y noya. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1041, p. 1302).

[3] *Bibl. nat. Français* : 32860, p. 249, 250.

[4] Il fut aussi chambellan du duc d'Alençon et défendit la ville d'Angoulême pour le roi. Il avait été exempté de servir au ban de 1557 en qualité de Panetier ordinaire du roi. (B. F. *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 816.

de ses ordres en 1586. Il épousa *Renée de Vivonne*, sa parente en degré fort éloigné, fille et héritière de *Jean de Vivonne*, seigneur d'Oulmes et de *Jeanne Ratault*, de laquelle il eut onze enfants. Le premier : *Fabio de Vivonne*, tué aux guerres en Portugal. Le second : *Claude*, mort jeune. Le troisième : *Jean de Vivonne*, tué à la bataille d'Ivry. Le quatrième : *Louis de Vivonne*, baron de la Chasteigneraye, Ardelay, Oulmes, Auville et autres lieux, mort sans hoirs d'*Eléonore*, fille de *Léonor Chabot*, baron de Jarnac. Le cinquième : *Charles de Vivonne*, troisième du nom, chevalier des ordres, duquel il sera parlé. Le sixième : *Héliette de Vivonne*, épouse de *Louis de Montberon*, seigneur de Fontaine-Chalendray, chevalier de Saint-Michel. Le septième : *Isabeau*, femme de *Charles de la Tour-Landry*, comte de Châteauroux. Le huitième : *Marie*, épouse de *Gilles de Châtillon*, baron d'Argenton. Le neuvième : *Isabeau de Vivonne*, abbesse de Saint-Jean-de-Bonneval, près Thouars .Le dixième : *Suzanne de Vivonne*, religieuse, à Jouarre, diocèse de Meaux. Le onzième : *André de Vivonne*, seigneur de la Béraudière, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine des gardes du corps de la Reine Marie de Médicis, grand-fauconnier de France, qui épousa *Marie-Antoinette de Loménie*, fille d'*Antoine*, secrétaire d'Etat, de laquelle il a laissé deux filles.

Il portait : d'*hermines, au chef de gueules, qui est de Vivonne*.

(A suivre).

PETITS TABLEAUX BAS-POITEVINS

LA MORT DU « GORET »

Que se passe-t-il donc, ce matin ?...

La ménagère n'est pas venue, à l'heure accoutumée, verser au grognant animal la plantureuse ration qu'il engloutissait, hier encore, d'un si rude appétit. Dès le réveil du coq, le pauvre « goret » aurait pu, comme le condamné à travers la grille de sa cellule, apercevoir des allées et venues inusitées, au beau milieu de l'aire un épais lit de cette bonne paille sur laquelle il dormait si paresseusement, dans son petit logis, et surtout « l'homme au couteau » terminant avec le soin le plus attentif de singuliers et bien lugubres apprêts.

C'est que l'existence des cochons, comme celle de tout être vivant, a ses vicissitudes : mais eux, dont « le visage entier se tourne du côté du groin », et qui n'ont « dans toute leur vie qu'un moment fâcheux, celui où on les saigne » (Taine), ne vont pas, heureusement, jusqu'à prévoir le sort qui leur est réservé.

L'époque préférée des tueries de porcs va de la Saint-Martin au commencement de février.

Pour celui-ci, l'heure fatale est arrivée avec le lever du soleil. Le « saigneur » s'adjoint deux robustes gaillards, qui pénètrent dans la porcherie, passent une corde à l'un des pieds de la bête et la poussent jusqu'à la couche de paille qu'entourent déjà des femmes et les marmots du voisinage. A peine l'a-t-il foulée, qu'il se sent terrassé par dix bras ennemis, contre lesquels toute résistance serait vaine. L'infortuné ne peut que se débattre et protester en appelant de toutes ses forces au secours ; mais ses derniers râles laissent

froids même les plus proches individus de son espèce, dont le tour viendra bientôt, n'en doutez pas.

Retroussée jusqu'au coude, la ménagère (ô retour des choses d'ici-bas !) remue soigneusement avec la main, pour l'empêcher de se coaguler, le sang recueilli dans un grand vase et destiné à la préparation de la *fressure* et des boudins noirs. Car, du « cher ange » célébré par Monselet, rien ne se perd, pas même les « sautilles » (sabots), arrachées par les « laveurs » et lancées aux gamins qui se les disputent pour s'y réchauffer les doigts. Les hommes procèdent bientôt au « grillage », pour lequel on emploie en dernier lieu de menues bottes de paille longue ; on râcle ensuite fortement le pauvre, en le lavant, afin que l'épilation soit complète. Il ne reste plus qu'à le pendre par les tendons d'arrière, à le laisser se « raffermir », à le vider et à débiter la viande.

Mentionnons ici un usage singulier suivi dans quelques parties du Bocage vendéen : la queue de l'animal — et ce n'est pas le morceau le moins délicat — appartient de droit à l'homme qui saigne le cochon. Si bien que, à la fin des tueries, les voisins peuvent admirer le charnier rempli de superbes appendices tirebouchonnés s'étalant au milieu de la saumure.

La bête découpée, les « potées » de lard et les jambons prélevés, on ne manque jamais, le soir de ce jour, d'inviter aux « gratons » ou « grillons » chauds les proches parents et des amis (qui le rendront à leur tour), ce qui fournit à tous une occasion de rire, de causer à la veillée et de faire d'interminables parties de cartes. Dans le Bocage, cette réunion s'organise plutôt au moment où l'on va « brasser » la fressure.

Ne rappelons que pour mémoire la fameuse tranche de couenne, pendue à quelque solive et qui doit servir à frotter le fond de la poêle, pour « l'adoucir », quand la cuisinière songe à réaliser une petite économie de beurre ou de graisse.

Mais l'heure s'avance ; la viande a suffisamment mijoté dans le grand chaudron de cuivre, et les ménagères, ayant

déclaré que les grillons sont cuits, retirent la graisse, arrangent les morceaux sur des assiettes, en séparant les plus gras du reste et réservant la partie maigre, les « menus gratons », que l'on conservera de longs mois dans des pots de terre ou de grès.

Puis on prend place à table, et chacun déclare excellents les grillons et la *fricassée*, qui — cela se devine — passeraient moins aisément s'ils n'étaient poussés par le petit blanc de la meilleure barrique. On se sépare enfin pour aller au lit et reprendre bientôt le labeur journalier.

La tâche des femmes n'est point terminée : il faudra, le lendemain, hacher avec soin la couenne et la viande destinées à la fressure, aux boudins, aux andouillettes, et veiller attentivement à la cuisson de ces choses importantes. Importantes, oui, car on juge souvent la ménagère d'après sa fressure et les boudins, noirs ou blancs, qu'elle fera porter par les enfants aux divers membres de la famille et aux amis, qui agiront de même quand ils se décideront à renouveler leur charnier.

Il était autrefois d'usage d'inviter, le dimanche suivant, tous les parents, grands et petits, à un repas vraiment pantagruélique, — les *rilles* — où l'on ne devait servir que de la charcuterie sous ses formes diverses et accommodée à toutes sauces. On faisait montre, ce soir-là, d'une certaine profusion jusque dans le luminaire, la chandelle de suif remplaçant, cette seule fois peut-être de l'année, le maigre flambeau de résine. Festin fraternel s'il en fut, du reste, qui resserrait plus étroitement encore l'union entre les parents, mais après lequel il ne restait guère... que le souvenir de l'animal qui avait supporté, à lui seul, les frais du menu !..

Les « rilles » se réduisent maintenant à une bonne côte rôtie de la bête, ou à la moitié de la hure, que l'on réserve pour un des grands jours de la vie familiale.

A. Métay.

NOUVEAUX PROPOS DE LA MÈRE CAQUET[1]

Croquis de Vendée et de.... partout.

(*La mère Caquet, assise devant sa porte, surveille la route du regard tout en épluchant des pommes de terre*).

Qu' éto tchiell' courus' qui s'amene
Avec in pené dans san bras ?

. . . . . .

Pari qu'est la grand' Philomène ?
Gnia qu' la pre fair' tant d'embarras.

. . . . . .

Pre sur qu'est tchiell' particulière,
Avec sen air de vrai haroux...
Quand a laissit la Jedinère
Pre s'en aller vers les Bouildroux,
Etait, ma fine, in' tchusinère
Qui valait s'rment pas quat' sous .

. . . . . .

Jésu ! m'est avis qu' sa figure
S'est famus'ment aveillesi...
Mai tant qu'à s'être embounesi,
Oh ! la din, la pauv' criature
Est trop veill' pre changer d'mési.

. . . . . .

[1] On connaît les *Propos de la mère Caquet* de Pailliot. Ce croquis en est à la fois la suite et le pastiche : de là ce titre : *Nouveaux propos*. La scène imaginée par Pailliot a pour théâtre la Gâtine : mes personnages appartiennent à la Vendée. Au reste le patois est le même, à quelques expressions près.

O faut tréjou bé qu'y l'attanje,
Pre-li causer tr' au quatre mots :
Y ai bé l' temps d' fair' tchiau p'tit parlange
Avant d' mett' mes patann' dans l' pot.

A Philomène qui arrive :

Banjou, banjou, net' Philomène :
Queu nouvaité de v' vouer ché nous !
Car est in' chous' sure et certaine
Qu'y ve voyens pas tos lé jous.
Avour allez-v' din de rétiaie,
Que v's avez l'air si empressé ?
Eh jé ! ve fait' dos emjambaïes
Quem s'y avait tchiuq' chous' de cassé.

PHILOMÈNE.

Dam' vos avez d'viné tot juste :
Y m'en vas trecher le r'boutou
Pre netre pauvre gas Auguste
Qui vint de s' démancher in g'nou.

LA MÈRE CAQUET.

Ah ! queu malhu, ma boune amie !
Et qu'ment a-t-o pu arriver ?
A-t-eil ché de bé haut ? Sa vie
Au moins ne court pouet de danger

PHILOMÈNE.

Nin pouet, D' merci ; mai le pauv' drôle
Dempis hier souffre pécavi ;
Pis s' trouv'-to pas que net' cariole
Est démanté' de d'sus l'essi ?
Pre l'am'ner à la Barbinère
Fallait s'adrecer au vesin :
Y m' sai dit : Guia qu'in' chouse à faire :
O faut qu'y m'en anj' cri l' surgien.

LA MÈRE CAQUET.

Allins, o pouvait être pire :
Faut qu' cansoler qu'o n' séch' que tchiu ;
Mai m'n homme a bé raisan do dire :
Quem in malhu est vit' venu !...
Mai y v' fais causer sur la route :

Entrez din, ve v' repouserez :
V'en avez bé besogn' sans doute,
Pis grand piaisi que ve m' ferez...
Là, assiez-v' itchi dans chielle chaise :
Y vas v' bailler in chauffe-pés :
Ne v' ginnez pouet, prenez vetre aise
Tot quem ché vous ve la prenez...

. . . . . .

Eh bé, v' êt' bé trejou héruse ?
V' êt' ben accoutumé ; là-bas ?
Ve m' direz qu' y sai bé tchériuse :
Est pouet man défaut, y cré pas...
Y a-t-o d' ban mand' vers la Caillère ?
Tchiu s'ra p'-têt' ben in p'tit mêlé ?
Est pretot d' minm', ve pésez m' craire :
Y o sai pre c' qui m'a-t-arrivé.
Y m'étas n'allè' d' Saint'-Pexine,
Parc' qu'ol est in failli pays :
Eh bé, crayez pouet qu'y badine,
A la J'dinère est encor' pis.
Tos lé jous ol y a dos affaires
Qui fant fremi rin qu' d'y penser :
Y en aras pre dos hur' entéres,
S'y v'las tot ves o racanter.

Pre ves en bailler ine idaïe,
Vers Nouel, dans tchiés entremis,
Vindjit d' murer dans net' cantraïe
In mossiu qu'était vrai bé mis.
L' portait trejous dos gants de pai jaune,
Dos soulés lusant quem do fu,
Dos infets de mu d' vingt francs l'aune,
Dos ch'mis qu'étiant fin', malhéru !
L'avait ine bell' chain' de mantre
Qu'était bé grouss' quem mam p'tit dé,
Et qui pandreillait sus san ventre
Jusque pus bas que san gilet ;
Ine grand' barbe bé pegnaïe,
Dos chevus mu pegnés encor...
Mai r'merquez-ou, chér' campagnaie,
Tot c' qui trelus' n'est pouet en or.

L'avait ac li dus grand' danzelles
Qu'étiant pouet tchiuq' chous' de raid' ban :
Avec lus airs de pérounelles,
A sentiant pouet la boun' maisan.
Dam' ma y o qu'nussis bé tot d' suite,
Et v's allez vouer qu'y m' trampais jà :
Y en ai trop vu, ma pauv' petite,
Pre me laisser prendre à tout ça !
Tchiau fils d' garn' paraissait si riche
Qu'an s' mettait à g'noil' devant li :
Le no premettait de la miche,
Dos godbias, do poulet routi :
Le faisait travailler tot l' mande :
Tot in chaquin en était fou,
Et l'étiant là tot ine bande
Qui l'ariant, j' cré, bisé pretout...
Mai v'la-t-o pas qu'in' bell' jornaïe
Les genderm' ant v'nu cri l'osais ?...
Avec lu goule enfarinaïe
Les autr' astur courrant après...

PHILOMÈNE

Argardez tchiu !...

LA MÈRE CAQUET

Y en sai bé d'autres,
Et s'y aimas à mal parler,
Si y ètas quem tchiés boun's apôtres
Qui sant au bout de net vreger
Et qui n' pésant jamais s' taiser,
Y ve r'tindras jusqu'à de ser.
Ve rap'lez-v' pas la grousse Armance,
La véve à défain Jacq'Trouvé ?
En v'la-t-in' qu'a pas t-odju d'chance
Pre les enfants qu'al a-t-él'vé !
Mai, ma fine, al est djière à piaindre :
Al est trop bounass', voyez-v' bé !
Al a jamais sodju s' fair' craindre,
Et tos ses drôl' se moquiant d' lé.
Jul' est tétu quem in' bourrique :
Au servic' l'a fait les cent coups :

Aussi le v'nant de l'envair en Frique,
Dans-n-in régément de... Zoulous,
Pre l'y apprendre à filer pus doux.
Gustin n'est pas meillou qu' san frère,
Et le fait in failli valet :
Le lan dos s'main' le travaill' djière,
Et l' dimanche o faut l' cabaret.
La feille est bé do minm' modèle :
Aux autr' a f'ra pouet désounhu...
Est la qui f'rait bé la d' moéselle,
Si d'êt' riche al avait l' bounhu !
O l'y faudrait d' la bell' toilette,
Entre les r'pas djièr' travailler ;
Mai quand o faut s' rendre à-n-in' fête,
O n'a pouet b'sogn' de la prier.
L' disant qu' icthi le temps l'y dure,
Et qu'à la Roche a vu s' gager :
Eh bé, ma boune amie, y' v' jure
Qu'o n' manquait qu' tchiu pre l'arranger !...
Mai que v'lez-v', ma pauv' Philomène,
Les feill' sant d' minme au jour d'anet :
L'orgueil les mang', l' mouvais les mene,
Les bans canseils a n'en v'lant pouet ;
Avec lus sapré manigances,
Lus oripais, lus airs et tout,
A fant les trois quarts dos avances
Pre tamber dans la goul' do louc,

PHILOMÈNE

Ah ! v'avez bé raisan.

LA MÈRE CAQUET.

Y o pense !
Et vour est-o netre jen' temps ?
N'an pet o dir' sans arogance,
Y étiens pouet quem tot' chiés carcans.
Y n' fasiens pouet les mijaurées,
Y portiens dos cotliens d' drodjet :
Au lieu d' danser tot' les veillées,
Y fasiens virer le rouet.
Anet, a tot' tchiés gourgandines

Faut d' la dentell' pre lu jupan ;
Au liu do rouet et dos bobines,
O sant lus taites qui virant,..
Pis r'gardez-les v'ni à la maisse :
La bregèr' qui va-t-aux moutans
Est nipé' tot quem sa maitraisse
Et s' doun' dos airs bé pus fringants.
Pre sur, dempis que l' mande est mande,
Rin d' pareil s'avait jamais vu ;
Et dam', ma chère, y ves o demande,
Vour-t-o qu' nos candira tot tchiu ?..

Mai y v' retard ; de vet' voyage?..
Enfin tchiau p'tit moument de r'lai
Pre marcher meu v' baill'ra courage :
O faut qu'y v' cainte encore in fait.

Ve qu' nussez bé tchiau ban p'tit prêtre
Qu' y ens l' bounhu d'avouer pre tchiuré ?

PHILOMÈNE

Eh ! badinez-v' ? bé moyen, p't-être :
Ol est li qui m'a marié...

LA MÈRE CAQUET.

Eh bé, v' savez quem l'est aimablie :
N'an dirait qu' l'a l' tchier dans la main ;
Et pis hounête, et pis affablie,
Et pas pus fier qu' san sacristain.
Avec li tot l' mande est à l'aise ;
L'a trejou l' mot pre rigoler,
Et quand l'est manté dans sa chaise,
Le prêch' quem in amirolet.
Le nos fait des cérémounies ! ! !
In p'tit pois ling', ça y v's o dis,
Mais bell' quand minme et vrai jolies
Pre in' p'tit' commun' quem tchielle itchi ;
Le s' tremouss', le s' baille in' paine
Pre o-z-am'ner tot à la r'ligian !
Dame, est in' chous' sure et certaine,
Tchiet in prêtr' qu a bé d' l'opignan !

Ah ! pis dam', tchiet in' forte taite,
Et n'an pet dire que l' quenut tout :
Est pas pre dir' qu'y sens dos baites,
Mai l'est bé trop fin pre entre nous...
Eh bé, ve v'drez p't êt' par-t-o craire,
Bé qu'o séch' la vrai vérité :
Ol y a pas meu d' tchienz' jours, ma chère,
L'a manqué d'être assassiné !

PHILOMÈNE.

Ah ! brenancio !

LA MÈRE CAQUET.

Ecoutez bé.
O faut ve dir', ma boune amie,
Que tchiau saint homme bezeillait
D'embrigader in campagnie,
(Est surtout dos homm' que l' velait)
Pre v'ni l' dimanche, après la maisse,
Adorer net' Saint-Sacrement,
Et pis d' temps en temps à canfaisse :
Tchiuq' chous' de vrai d'licat s'rment.
Trejou est-o qu' in' bell' rétiaie
Le s'en andjit avers Pareds,
Caintent quem' in jen' mariaie,
Pre prend' dos homm' dans ses filets.
L'entrit ché Jacq', l'entrit ché Pierre,
Et pretot le fut bé reçu.
Est vrai qu' dos homm', l'en trouvait djière ;
Mai l' devait bé s'attendre à tchiu.
Tot d' minme, y a-t-o do mande canaille !
Vla-t-o pas que l'a rencantré
Dans l'auberge à Josil Grenaille
Tchiau failli carayou d' Queté ?
Queté, quem à sen ordinaire,
Etait soul quem in vrai goret :
Ni in', ni du, tchiau fils d' la mère
Saut' sus net' pauv' prêtr' qui entrait ;
Et le gulait quem in' vrai âne
(Pas net' prêtr', mais tchiau salopias).
Et morgré lé cris d' la mèr' Jeanne,
L' tapait sus li, en v'tu, en v'la ;

L' s'rvit tot' sa pauv' soutane ;
In p'tit d' meu le l'y arrachait l' bras !...

PHILOMÈNE.

Et tchiau brigand !

LA MÈRE CAQUET.

Ma, y regrette
Que net' tchiuré séch' si patient :
Le sé pas défendu d' la miette,
L'etait qu'm in p'tit moutan, boun'gent.
Aussi l' disiant à la veillaie :
Si tchiau d'Bazoge y avait été,
L'arait foutu in' bell' brulaie
A thiau garniment de Queté ?...

PHILOMÈNE.

L'o-z-arait pas volé !

LA MÈRE CAQUET.

Ah ! dame,
Ce que v' dit' est sur et certain...
Mai t'nez, y n' sai qu'in' pauvre femme,
Dans les affair' y qu'nu rin d'rin.
Pretant, si o faut v' dir' tot c' qui pense,
Y ai-t-ine idai' qui m' fait fremi :
Persoun' m'o-z-ot'ra d' la crayance,
Bé sur, la fin do mand' va v'ni !
Est-o pas, quem dit n'tre Evangile,
In' bé grande abominatien
De battre in pauv' prêtr' si tranquille,
Qui nos fait à tretous ou' do bien ?
Ma chèr',séchez pouet étounaie
Si nan vouet dos sign' ien d' tchiès jous.
Si ol y a-t-in' djierre de décliaraie
Et dos coumét' pre nos fair' pou...
Déjà l' disant que la garache
A passé l'aut' net pre laulen,
Qu'ol y a-t-in aloubi qui s' cache
Dret là-bas, dans tchiau grous bouessen ,
Que la vache à la Mathurine
Vint d avouer in vai qui a cinq pès

Et que la tru à Joséphine
A d'vouré tot ses p'tits gorets...
Tot tchiu, voyez v', dit rin tchi vaille,
Faut être aveil per o vouer pas :
On'est pu l'temps d' dir' dos godailles :
Vaut meu sanger à ses pechas...
Y vas trejou m'ach'ter in cierge,
Fair' dire in' maisse minmement,
Et prier netre sainte Vierge
De m'assister dans tchiau moument...

Prendriez-v' pouet in' p'tit' bechaie
Avant de v' rendr' ché Auvinet ?

PHILOMÈNE.

Merci, y n' sai pouet affamaie,
Pis y ai c'qu'o m' faut dans man pené.

LA MÈRE CAQUET.

Allins, tâchez d' fair' ban voyage,
Et de pas trop v' mett' dans la net.
Meillour' santé, et ban courage !

PHILOMÈNE.

A nos revouer, la mèr Caquet !

TCHIAU DE BAZOGES.

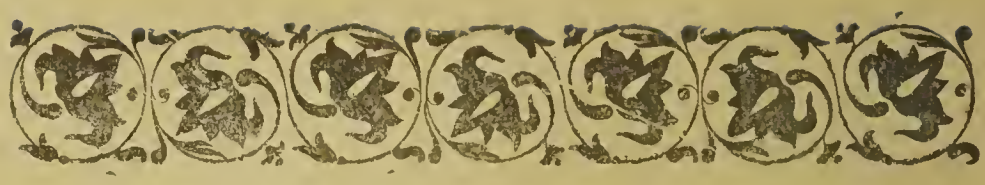

LA VENDÉE AU SALON DE 1900

L'ART décoratif a nui ces temps derniers à l'Art pour lui-même ; une année d'Exposition universelle est pour les peintres et pour les sculpteurs en chambre une année terrible. Le Salon de 1900 n'a pu qu'à grand peine trouver asile aux anciens abattoirs ; un règlement féroce a limité l'envoi de chaque exposant à un seul numéro ; malgré cela, nos artistes vendéens ont fait contre fortune bon cœur, et dignement marqué leur place dans ce Salon découragé.

Dans le portrait du comte de F. de P., M. DELHUMEAU a donné une nouvelle preuve de son habileté à obtenir un maximum d'effet avec un minimum de moyens. Nul empâtement, aucune lourdeur, pas la moindre supercherie d'ombre ni de lumière, rien que la touche savante et délicate d'un pinceau absolument maître de lui. A ce portrait en meublé, je veux dire au décor un peu chargé qui l'encadre, j'eusse préféré un fond tout uni qui eût laissé au sujet principal sa totale valeur ; mais ce détail, parfois imposé à l'artiste, n'est en somme qu'un accessoire.

Vous ne trouverez pas dans les serres magnifiques de l'horticulture à l'Exposition des roses plus vivantes ni plus vibrantes que celles que peint M. BIDAU. Des tons chair au rouge vif, la belle harmonie des attitudes et des couleurs est un vrai régal pour les yeux.

Les vieilles fileuses de l'*Asile Saint-Joseph de Nantes* n'ont évidemment pas, ou du moins n'ont plus l'éclat ni la fraîcheur des roses: mais quel joli tableau elles ont inspiré à

M. Brillaud. Chaque physionomie des bonnes vieilles, si sobrement et si finement brossée, a gardé, grâce à l'individualité du trait, l'empreinte personnelle des douleurs, des misères, plus rarement des joies qu'un long passé leur a inégalement partagées ; le groupe, qui eût pu être monotone, est d'une agréable variété. La diversité des tempéraments et des caractères a résisté au nivellement de l'âge, de l'usure de la vie, du contact quotidien, de l'uniforme existence. Le tableau, très aéré, triste ou gai selon que l'œil se pose à telle ou telle place, est surtout intéressant par la gamme des émotions qu'il éveille.

Au saut du lit, M. Tillier nous présente une dame, qui eût peut-être mieux fait de n'en pas sortir, car elle ne touche sûrement pas encore à la convalescence, M. Tillier ne peint que des femmes inanimées ;c'est la vocation qu'il s'est donnée. Il a pris au mot « l'éternelle blessée », et il s'est promis de ne la jamais guérir. Il semble même que l'artiste fait de parti pris ses modèles plus malades que nature, puisqu'il ne leur laisse ni forme, ni épaisseur. Ce sont des vapeurs, des abstractions, flasques, livides, impondérables : le fer Bravais lui-même y perdrait sa réclame.

Ces mourantes nous mènent tout droit à la nature morte de Mlle Petiteau, de La Châteigneraye, autrement réconfortante, je vous le dis. Son petit lunch vient à son heure, avec ses *Crevettes* très à point, et la croûte de son *Pâté* d'excellente mine. J'ignore quel breuvage dort dans la bouilloire en cuivre amenée là pour l'effet ; je ne suis pas curieux, même de savoir ce que signifient trois moules égarées qui font peine à voir, et l'imprudente branche de laurier dont le symbole déroute ma simplicité.

Un tableau signé Magda promet des *Pigeonneaux*, et rappelle d'abord à s'y méprendre l'inspiration et la manière ordinaire de Mlle Petiteau ; il est juste de dire que cette seconde nature morte vient aussi de La Châteigneraye. Pas marchands, les pigeonneaux ; ils n'ont que de la plume, et encore ! Nous se-

rons obligés de nous rabattre sur la sauce, car oignons et laurier sont là pour la dernière toilette, au milieu de laquelle une buire jette inopinément une vive lueur glauque, afin qu'on n'oublie pas sans doute qu'il y a tout de même, ailleurs, de la lumière et du soleil.

On me dit d'excellentes choses sur *La chapelle de la commanderie de Féolette,* de M. Boutin, que j'ai cherchée vainement toute une matinée; ne l'ayant pas rencontrée, je ne puis en répéter le bien que j'aurais voulu.

Ce sera pour l'an prochain, quand le Salon, débarrassé de la concurrence de « la foire du monde », aura retrouvé son aplomb et son éclat.

Si la Vendée n'inscrit pas des noms nouveaux sur le livre d'or de l'Art, au moins faut-il reconnaître que les anciens noms s'y maintiennent fort honorablement, en des genres divers ; les portraits de M. Delhumeau, les scènes de genre de M. Brillaud, les fleurs de M. Bidau accusent la réelle maîtrise d'un talent en plein essor.

E. B.

LES VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES

EN VENDÉE

MOURAIN DE L'HERBAUDIÈRE, JACOBSEN, D'ELBÉE, DE BOISY, DE MONTAUDOUIN ET BOHMLER.

Lettre inédite de feu M. CH. DE SOURDEVAL

Fontordine-Saint-Gervais, par Beauvoir-sur-Mer (Vendée), le 29 mars 1878.

MONSIEUR,

Le dernier numéro de la *Revue de Bretagne et Vendée* fait appel, en votre nom, à ceux qui ont des réclamations à faire sur la manière dont ont été présentés jusqu'ici les noms de leurs parents ou amis morts révolutionnairement.

A cet appel, je réponds en vous demandant rectification pour mon grand-père et ma grand'mère.

1° Prudhomme, en son *Dictionnaire*, t. II, p. 206, inscrit ainsi mon grand-père « A. Mourin (Charles) dit Cherbaudière, ancien secrétaire du Tyran. »

Voici les noms et titres vrais :

Charles Mourain de l'Herbaudière, secrétaire du Roi, Maison, couronne de France, ancien sénéchal de l'île de Bouin, ancien délégué de l'intendance de Poitiers, aux îles de Bouin

et de Noirmoutier, ancien maire de Noirmoutier. Arrêté à Sallertaine, où il résidait en 1793, pour avoir pris part au premier soulèvement de mars 1793. Jugé par la commission militaire aux Sables le 3 mai, et exécuté le 13[1], à 59 ans, né à Sallertaine le 28 août 1734.

2° Beauchamp, Crétineau-Joly dans ses trois premières éditions, et autres auteurs ont écrit qu'avec Mme d'Elbée, périt Mme *Maurin*, c'est la femme du précédent. Elle se nommait Elizabeth-Victoire Jacobsen, épouse de Charles Mourain de l'Herbaudière. Elle a été condamnée par le Comité révolutionnaire de Noirmoutier en janvier 1794, pour avoir écrit une lettre à Charette ; sa mort est très bien racontée dans les *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, 2e édition, par Jules Piet. Elle fut fusillée avec Mme d'Elbée, âgée de 44 ans, née à Noirmoutier le 1er novembre 1749[2]. D'Elbée fut fusillé, en *partie carrée* selon l'expression de Bourbotte, avec son beau-frère Duhoux de Hauterive, *Wiéland*, et M. de *Boisy*. Quel était ce Boisy. Ce nom tout seul est une sorte d'anonyme.

Pierre-Prosper Gouffier de Boisy est probablement le dernier représentant de l'illustre famille Gouffier, des ducs de Roanais, comtes de Caravas, d'Oyron et de Boisy. Il habitait le château de Landebaudière, commune de la Gaubretière. C'est chez lui que M. et Mme d'Elbée se marièrent le 17 novembre 1788. J'ai publié cet acte de mariage, et plusieurs actes concernant Mme d'Elbée et sa famille, sous ce titre : *Quelques notes extraites de l'état-civil,* dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 22e année, 1875. Le père de Mme d'Elbée, Duhoux d'Hauterive[3], était commandant du château et de l'île de Noirmoutier.

[1] Exécuté le 11 mai : Chassin, *Vendée patriote*, t. I, p. 151, donne le jugement de la commission militaire.

[2] Les registres d'état-civil sont muets sur les deux mille exécutions révolutionnaires qui eurent lieu en janvier 1794.

[3] Jean-Baptiste Duhoux, sgr d'Hauterive, né en 1709 à Beaulieu, évêché de Châlons, décédé à Noirmoutier le 16 janvier 1774. De son mariage avec Charlotte de Juliot, il avait eu cinq fils et une fille.

M. de Montaudouin (nom qui figure dix-sept fois sur la liste des émigrés et son supplément) avait été capitaine au régiment de *Colonel-général*. Il en avait ramené un soldat alsacien, nommé en allemand *Bohmler*, mais écrit en français *Bomler*. Il en fit son régisseur au château de la Bonnetière, dans Saint-Urbain et Saint-Gervais. En 1793, Bomler prit les armes et fut capitaine des deux paroisses. Il a été fait prisonnier, jugé à Nantes et exécuté. M. Dugast-Matifeux m'a donné copie du jugement que j'ai moi-même donné à feue Mme Barbier, propriétaire de la Bonnetière. Je ne sais si M. de la Tour-du-Pin, son petit gendre, l'aurait encore ; en tout cas, vous pourriez demander copie ou note à M. Dugast-Matifeux qui est fort complaisant.[1] Bomler mérite qu'on parle de lui parce qu'il a laissé une réputation d'honnêteté et de bravoure. Puis son histoire est un diminutif de celle de Stofflet, comme lui ramené de Lorraine ou d'Alsace.

Je n'ai pu découvrir la naissance de Mme d'Elbée (Marguerite-Charlotte[2] Duhoux de Hauterive). Ses parents vinrent habiter Noirmoutier en 1751. Est-elle née avant cette date ? c'est peu probable, mais sa naissance ne figure pas sur les registres de Noirmoutier. Il faut qu'elle soit née ailleurs pendant quelque voyage de ses parents ; autrement elle aurait eu au moins 37 ans à l'époque de son mariage en 1788. Je présume que son frère, fusillé avec d'Elbée, se nommait François. Il fut baptisé à Noirmoutier en 1752[3].

Dans son acte de mariage d'Elbée est qualifié : Messire Morice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée, écuyer, seigneur de la Loge-Vaugiraud, la Gobinière et autres lieux, ancien officier

[1] M. Dugast-Matifeux en mourant a légué à la ville de Nantes sa précieuse collection de pièces révolutionnaires. Le jugement de Bohmler doit donc s'y trouver aujourd'hui.

[2] Marguerite-Charlotte Duhoux d'Hauterive, née le 10 juin 1750 au Neufour, province du Clermontois. Carrés d'Hozier. *Bibliothèque nationale*.

[4] François Duhoux né à Noirmoutier le 23 octobre 1752, décédé le 26 octobre 1780. Le frère de Madame d'Elbée fusillé à Noirmoutier est Pierre, né le 12 août 1746 au Neufour, page de Mgr le Prince de Condé, capitaine commandant au régiment de Cambrésis. Il avait abandonné le service en 1787.

de cavalerie, fils majeur de feu Morice Gigost d'Elbée, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, conseiller privé des guerres et général d'infanterie du roi de Pologne, maréchal des camps et armées du roi de France, et de dame Marie-Thérèse de Meussau, de la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau.

Dans son interrogatoire, avant sa mort, il déclara se nommer Morice-Louis-Joseph d'Elbée, 41 ans, né à Dresde en Saxe, naturalisé français en 1757, ancien lieutenant de cavalerie du 5e régiment des chevau-légers.

J'ai aussi parlé de M. de Gouffier de Boisy, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, janvier 1869 *(Journal d'un Nantais pendant la Terreur à Londres)*.

Je désire, Monsieur, que ces divers documents puissent vous être agréables.

Recevez l'expression de mes sentiments distingués,

CH. MOURAIN DE SOURDEVAL[1],
Conseiller général de la Vendée.

[1] Le nom de Sourdeval a été substitué à celui de l'Herbaudière, par ordonnance royale du 19 novembre 1817.

LES ROIS DE JÉRUSALEM ET DE CHYPRE

DE

LA MAISON DE LUSIGNAN

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié les intéressants articles de numismatique et d'histoire de M. Charles Farcinet, notre dévoué collaborateur, sur les monnaies de l'époque Mérovingienne attribuées à la Vendée, les monnaies féodales du Poitou, — et sur l'ancienne famille de Lusignan, dont nous reproduisons aujourd'hui le dernier chapitre relatif aux rois de Jérusalem et de Chypre, issus de cette illustre Maison.

ROIS DE JÉRUSALEM

Avant de parler de Guy de Lusignan, comme roi de Jérusalem, nous dirons quelques mots de ses prédécesseurs immédiats[1] : — Amaury Ier, qui régna de 1162 à 1173, fut continuellement en guerre avec le célèbre sultan Saladin, qui devait ruiner la domination latine dans la Terre-Sainte. Amaury Ier avait épousé Agnès de Courtenay, dont il eut deux enfants, un fils qui lui succéda sous le nom de Baudouin IV, et une fille nommée Sybille. Il épousa en secondes noces Marie Comnène, dont il eut une fille appelée Isabelle.

[1] Prédécesseurs d'*Amaury Ier* au trône de Jérusalem :
Godefroy de Bouillon. — de juillet 1099 à juillet 1100.
Baudouin Ier. — de décembre 1100 à mars 1110.
Baudouin II du Bourg. — de Pâques 1118 à août 1131.
Foulques d'Anjou. — de septembre 1131 à novembre 1144.
Baudouin III. — de décembre 1144 à février 1162.

Baudouin IV, surnommé le Lépreux, couronné en 1173, dut également lutter contre Saladin. Sa sœur Sybille épousa d'abord Guillaume de Montferrat, dont elle eut un fils nommé Baudouin, et Guillaume étant mort, elle se remaria à Guy de Lusignan. Baudouin IV mourut en 1183 et son neveu Baudouin V, qui devait lui succéder, étant mort à l'âge de 7 ans en 1185, Guy de Lusignan fut appelé au trône de Jérusalem par le crédit de la princesse Sybille, sa femme. Saladin vint bientôt l'attaquer, et une grande bataille, qui dura trois jours (mai 1187), eut lieu à Tibériade.

La défaite des chrétiens y fut complète. Le 8 juillet suivant, Saladin prit Saint-Jean d'Acre, et, le 4 septembre, Ascalon et Jérusalem. Il ne restait plus alors aux chrétiens qu'Antioche, Tyr et Tripoli. Au mois d'août 1189, Guy de Lusignan reprit l'offensive et commença le siège de Saint-Jean d'Acre, qui dura deux ans, et auquel vinrent prendre part Philippe-Auguste et Richard Cœur-de Lion. La ville se rendit le 13 juillet 1191, mais Richard ayant conclu avec Saladin une trêve de trois ans, Jérusalem fut abandonnée. La Reine Sybille mourut en 1191, ainsi que les enfants qu'elle avait eus de Guy de Lusignan. Celui-ci, dépossédé de ses États, abandonna le titre de roi de Jérusalem et Richard, pour le dédommager, lui céda le royaume de Chypre qu'il avait conquis comme nous le verrons plus loin.

En 1192, Conrad de Montferrat qui avait épousé Isabelle, sœur de Sybille, devint roi de Jérusalem ; mais il fut assassiné la même année à Tyr. Henry de Champagne lui succéda sans prendre le titre de roi. Il résidait à Saint-Jean d'Acre, où il mourut en 1197.

Amaury II de Lusignan était roi de Chypre lors de l'assassinat de Conrad de Montferrat, en 1192. L'année suivante, il épousa sa veuve (fille d'Amaury Ier) et fut couronné roi en 1205. Il mourut à Saint-Jean d'Acre.

Marie, fille d'Amaury II, hérita du titre de reine de Jérusalem, et le roi Philippe-Auguste lui fit épouser Jean de

Brienne. En 1222, celui-ci maria sa fille Yolande à l'empereur Frédéric d'Allemagne qui prit le titre de roi de Jérusalem. En 1229, Jean fut nommé empereur de Constantinople, mais il mourut en 1237 et l'Empire latin, fondé en 1185, demeura sans soutien. Les rois de Chypre et de Naples, les marquis de Montferrat et beaucoup d'autres princes prirent le vain titre de Roi de Jérusalem, et, en 1291, Saint-Jean d'Acre, la seule place qui restât aux Chrétiens, tomba au pouvoir des Musulmans.

ROIS DE CHYPRE

Nous avons vu dans nos précédents articles sur les anciens Sires de Lusignan, que longtemps avant l'époque où Guy de Lusignan vint fonder dans l'île de Chypre une dynastie de rois, qui eut une longue et glorieuse durée, ses ayeux s'étaient illustrés aux Croisades. Hugues VI fit le voyage de la Terre-Sainte ; il assista le 26 mai 1102 à la bataille de Ramleh, où il fut fait prisonnier ; Hugues VII accompagna le roi Louis le Jeune dans sa croisade, et Hugues VIII, obéissant à la même impulsion, conduisit au secours de la Syrie les croisés du Poitou et de l'Aquitaine. Il fut fait prisonnier à la bataille de Harenc, le 13 août 1164. Deux de ses fils, Guy et Amaury de Lusignan, l'avaient accompagné et ne devaient plus quitter l'Orient. On ne connaît pas le détail de leurs actions pendant les premières années de leur séjour en Syrie ; mais Beaudouin le Lépreux, monté sur le trône de Jérusalem en 1174, avait été séduit par la bonne mine et la valeur de Guy, et nous avons dit qu'il lui fit épouser (1179) sa sœur aînée, la princesse Sybille, qui apportait en dot les comtés de Jaffa et d'Ascalon. Cette alliance excita la jalousie des principaux seigneurs ; elle fut la cause de prospérités rapides, mais aussi des malheurs de la vie de Guy de Lusignan. Il ne put en effet se maintenir au trône de Jérusalem après la bataille de Tibériade, et il accepta

de Richard Cœur de Lion la souveraineté de l'île de Chypre[1]. Il s'y rendit en 1192, accompagné de 300 gentilshommes, 200 écuyers et environ 2,500 fantassins ; mais les difficultés qu'il rencontra dans l'administration de cette île abrégèrent ses jours ; il avait perdu sa femme et ses enfants et il y mourut en 1194.

Guy de Lusignan, veuf et sans enfants, avait désigné pour lui succéder son frère Geoffroy, dont la renommée en Palestine était devenue grande[2] ; mais celui-ci, désireux de

[1] L'île de Chypre, cédée récemment par la Turquie à l'Angleterre, est une de ces contrées de l'Asie mineure où se sont accomplis les événements les plus considérables de l'histoire ancienne, et rien n'impressionne davantage l'esprit que le contraste de sa dégradation actuelle avec la splendeur dont dont elle éclaira le monde antique. C'est dans Chypre que florissaient les villes d'Amathonte, de Paphos et d'Idalie, consacrées à Vénus. C'était l'île fortunée de l'Orient; des villes élégantes s'y abritaient du soleil dans les bosquets d'un rivage maintenant aride et dans des vallons qui n'ont plus de sources ni d'ombrages. Chypre a le climat de l'Algérie, et on y cultive la plupart des plantes qui croissent au pourtour de la Méditerranée ; la vigne y produit un cru fameux, mais il y a de longues saisons sans pluie et le quart seulement de l'île peut être utilisé ; il y a peu de bois, sauf des massifs de pins sur les monts Olympe qui ont 2000 mètres d'altitude. La capitale *Nicosie* (ou *Lefkosia*) est située au centre. Les autres villes sont *Limassol ou Limisso*, *Larnaka et Famagouste*. Près de cette dernière sont les ruines de *Salamis*, autrefois la principale ville. *Baffa*, l'ancienne Paphos, sur le côté Ouest de l'île, est maintenant un pauvre village qui ne répond guère aux souvenirs classiques et enthousiastes du voyageur. — Chypre fut soumise successivement aux Phéniciens, aux Egyptiens, aux Perses ; elle se révolta avec l'appui des Grecs du temps de Cimon, fut ensuite comprise dans l'Empire d'Alexandre, puis possédée par la famille des Ptolémées. Les Romains l'occupèrent l'an 65 av. J. C. Sous les Empereurs Grecs, Chypre fut prise par les Arabes, et, après avoir subi diverses autres dominations, fut enlevée à Isaac. Comnène lors de la 3e croisade (1191) par Richard Cœur de lion, qui la cède à Guy de Lusignan moyennant cent mille *besants d'or*, somme équivalant à 2 millions de francs (si comme on le pense généralement, le besant d'or valait 20 francs). Guy fonda le royaume de Chypre. que ses descendants possédèrent pendant plusieurs siècles.

[2] Geoffroy (1er) de Lusignan s'illustra aux Croisades et particulièrement en 1191 au Siège de Saint-Jean d'Acre, où il secourut son frère Guy et fut remarqué dans un combat des Francs contre les Sarrasins qui attaquaient le camp des Croisés. (hist. des Croisades — histor. Occident. Tome 2, p. 130). Il fut nommé Comte de Joppé (Jaffa), et son autre frère Amaury, qui l'avait suivi en Orient, lui succéda dans ce titre. Geoffroy revint en Poitou vers 1195 et c'est à lui, ainsi qu'à son fils aîné Geoffroy (II), seigneur de Vouvant, mais surtout à ce dernier, qu'on donna plus tard le nom de *Grand Dent*, à la suite

retourner en Poitou, s'empressa de transmettre ses droits à leur autre frère, Amaury, qui avait été pourvu de la connétablie de Jérusalem, à l'époque du couronnement de son frère Guy. Un règne de deux ans n'avait permis à celui-ci que d'ébaucher la constitution de son royaume. Amaury avait les qualités nécessaires pour achever et perfectionner cette œuvre. Il a laissé la réputation d'un homme doué d'aptitudes supérieures, d'un esprit prévoyant et ferme et qui aurait pu rétablir le royaume de Palestine si les événements l'eussent secondé. Il obtint de la cour de Rome de créer un archevêché à Nicosie et trois évêchés à Paphos, Limisso et Famagouste. Il régla les offices des tribunaux, la cour des bourgeois et les prérogatives des principales familles de noblesse établies dans l'île ; puis, s'étant, selon l'usage, fait investir par l'Empereur d'Occident, Henri VI, il fut couronné roi de Chypre, en septembre 1197, par un évêque envoyé à cet effet.

des persécutions qu'ils exercèrent tous deux contre les moines et l'abbaye de Maillezais (Vendée), persécutions que nous ont fait connaître la *Gallia Christiania* (I, 1364), la *Nova Biblioth. Labbanæ* (II, 345), le *Père Anselme* (hist. Généal.) Rabelais dans *Pantagruel* (liv. 2, chap. 15) et Jehan d'Arras dans son roman de *Mélusine*, datant de 1387. Ce personnage légendaire a été popularisé par l'image et la médaille, et on entend souvent citer *Geoffroy le Grand'Dent* quand on voyage en Poitou.

Amaury, qui avait épousé Echive d'Ibelin, en eut trois fils Guy, Jean et Hugues. Devenu veuf, il se remaria à Isabelle après la mort d'Henri de Champagne, son mari, et fut couronné roi de Jérusalem en 1198 : ce fut Amaury II. Mais le royaume latin n'était plus que l'ombre de lui-même. Jérusalem était toujours aux mains des infidèles et le royaume se réduisait aux villes de Tyr, Antioche, Saint-Jean d'Acre, Jaffa et Sidon. Amaury reprit Beyrouth et renouvela une trêve de cinq ans avec Malek-Adel. Il mourut en 1205, âgé de soixante ans et en ayant passé plus de vingt-huit en Orient depuis son départ de la Basse-Marche.

LUSIGNAN (Hugues I de), succéda à son père au trône de Chypre, mais non à celui de Jérusalem qui revenait à Marie de Montferrat, l'aînée des filles de la reine. Hugues n'avait que dix ans et, son âge le rendant inhabile à régner, il reçut pour *baile* (ou régent) Gautier de Montbéliard, son beau-frère. Les historiens ont diversement jugé ce régent, que les uns représentent comme un seigneur avare et dur, et les autres comme un esprit droit et exempt de faiblesses envers son royal pupille. Mais ses ennemis s'empressèrent de le rendre odieux à celui dont il était le guide. Le jeune roi fut marié en 1208, à l'âge de treize ans, avec Alix de Champagne, fille que la reine Isabelle avait eue de son troisième mari, et deux ans après il prit les rênes de l'Etat. C'était, paraît-il, un prince emporté et violent, mais dont la colère ne durait pas, et qui se plaisait dans la société des chevaliers. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, son proche allié, trouva en lui un courageux auxiliaire dans sa lutte désespérée contre les infidèles, lors de la 5e croisade, commandée par le roi de Hongrie ; mais la famine se mit dans l'armée : des querelles engendrèrent des divisions et on apprit tout à coup que le roi de Chypre était mort, que celui de Hongrie rentrait dans ses États, et que l'infortuné souverain de Palestine, avec les seigneurs latins, se retirait dans les places du littoral. C'était en 1218, et Hugues avait à peine vingt-huit ans. Sa femme lui survécut jusqu'en 1246. Elle lui avait donné trois enfants :

MARIE, qui fut mariée en 1233 à GAUTHIER DE BRIENNE, comte de Jaffa, neveu du roi Jean de Brienne.

ISABELLE, qui épousa vers le même temps HENRI D'ANTIOCHE, dont elle eut Henri, qui fut la tige de la seconde dynastie des rois de Chypre.

Et HENRI, DE LUSIGNAN.

LUSIGNAN (HENRI I DE), roi de Chypre, et plus tard seigneur de Jérusalem, était né en 1217 et n'avait que neuf mois quand il perdit son père. Sa mère, nommée tutrice et baile du royaume pendant sa minorité, associa Philippe d'Ibelin, son oncle, au pouvoir comme régent.

Dès la première année de ce règne, le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, suivant le plan du Pape Innocent III, résolut d'attaquer la puissance musulmane au cœur même de l'Egypte et vint mettre le siège devant Damiette. Un corps de chevaliers Cypriotes, sous les ordres du connétable, prit part à l'expédition, et les historiens rapportent que ce furent eux qui décidèrent le sort de la victoire à la suite de laquelle la ville fut emportée par les chrétiens (15 novembre 1219); mais quelques mois plus tard, l'armée victorieuse était détruite par l'inondation des vallées où elle avait assis son camp; il fallut signer une trêve pour sauver les débris de la Croisade et rentrer en Syrie en toute hâte.

Devenu veuf et sans enfants de sa première femme Alix de Montferrat, Henri épousa en 1237 Stéphanie d'Arménie, sœur du roi Haïton Ier.

En 1246, en l'absence du roi Conrad, fils et héritier de Frédéric, le choix des grands lui confia la seigneurie de Jérusalem, et il apprit bientôt que le roi de France, Louis IX, préparait une nouvelle Croisade. En effet, la flotte royale embarquée à Aigues-Mortes, le 25 août, vint débarquer en Chypre le 27 septembre 1248. D'immenses approvisionnements l'y attendaient, et lorsque, après l'hiver, l'armée chrétienne reprit la mer, pour aller assiéger Damiette, Henri de Chypre se trouva prêt à l'accompagner avec deux mille chevaliers,

dont mille du royaume de Chypre et mille de celui de Jérusalem. Dix-huit cents navires qui couvraient la mer de voiles blanches parurent le 4 juin 1249 dans les eaux d'Egypte, et aussitôt le siège commença ou plutôt l'assaut, car dès le dimanche 6, saint Louis faisait son entrée solennelle dans la ville accompagné du roi Henri.

Après ce premier succès, qui avait coûté la vie au comte de la Marche, (Hugues XI), son parent, le roi de Chypre rentra chez lui, laissant sa petite armée sous les ordres de Baudouin d'Ibelin, son sénéchal. Il craignait sans doute en son absence quelque surprise des Musulmans de Palestine, et eut bientôt la douleur d'apprendre que la fougue inconsidérée des chevaliers d'Europe avait encore compromis le sort de la Croisade à Mansourah, et que son chef (saint Louis) était prisonnier.

Devenu veuf pour la seconde fois et sans enfants, il épousa en troisièmes noces au mois de septembre 1250, Plaisance d'Antioche, fille de Bohémond V. Il eut un fils de ce dernier mariage et mourut à Nicosie le 18 janvier 1253, laissant :

LUSIGNAN (Hugues II de), roi de Chypre et seigneur du royaume de Jérusalem, qui n'avait que quelques mois quand son père mourut. Conformément à l'usage, sa mère Plaisance fut reconnue par les chevaliers Cypriotes en qualité de tutrice, et comme Conradin, fils de Conrad, roi légitime de Jérusalem, ne montrait pas plus d'empressement que son père à quitter l'Occident, pour venir réclamer les prérogatives et les charges de la couronne, la haute cour de Palestine renouvela en faveur du jeune Hugues et de sa mère la cérémonie de l'investiture de cette seigneurie.

Pendant ce temps, le roi saint Louis, tombé au pouvoir des Sarrazins, après la bataille de Mansourah, avait pu recouvrer sa liberté moyennant une forte rançon et la cession de Damiette, en avril 1250. Il était passé en Palestine et s'occupait depuis trois ans à réparer les principales places de ce royaume lorsque la nouvelle de la mort de sa mère, Blanche de Castille, le força à rentrer en France au printemps de 1254. On s'em-

pressa de conclure une trêve avec les ennemis pour dix ans, dix mois et dix jours. Mais la reine Plaisance, que les contemporains représentent comme une femme pleine d'énergie, mourut en 1251, et la couronne retomba aux mains d'un enfant à peine âgé de neuf ans. Il fallut encore choisir un tuteur au jeune prince ; Hugues d'Antioche, son cousin, fut unanimement désigné. Les seigneurs cypriotes fondaient de grandes espérances sur le dernier rejeton mâle de leurs rois, et on s'occupa avec un grand zèle de son éducation, car il paraît que ce fut pour lui que le docte saint Thomas d'Aquin composa son livre *De Regimine principum*. Mais une mort prématurée détruisit toutes ces espérances et enleva Hugues II le 5 décembre 1267, avant qu'il eût atteint sa majorité.

En lui s'éteignait la filiation masculine des Lusignan de Chypre : car il ne restait pas un seul parent mâle issu directement de cette illustre race : mais comme des princesses, filles d'Amaury et de Hugues Ier, avaient créé des alliances et apporté des droits héréditaires dans les familles d'Antioche, de Brienne, d'Arménie et de Montbéliard, Hugues d'Antioche l'un deux, qui était déjà baile de Chypre, recueillit la succession de Hugues II, prit le nom de Lusignan, et continua la deuxième maison royale de Chypre (*d'Antioche-Lusignan*[1].) Celle-ci régna encore sur l'île avec un certain éclat jusqu'en 1489.

[1] Il existe quelques monnaies des Rois de Jérusalem et de Chypre aux noms de Baudouin IV, Guy de Lusignan, Henry de Champagne, Amaury II et Jean de Brienne. — Guy de Lusignan a fait frapper monnaie comme roi de Jérusalem. — Il existe dans la riche collection du duc de Furstenberg à Donaueschingen deux deniers de billon très rares dont voici la description :

† REX GVIDO D, entre deux grénetis ; dans le champ la tête de face de Guy de Lusignan. R. † E IERVSALEM, entre deux grénetis ; dans le champ un édifice. On voit que la légende se continue du droit au revers.

Guy de Lusignan étant le seul prince de ce nom qui ait porté le titre de Roi de Jérusalem, il ne peut y avoir d'incertitude dans l'attribution de ces précieuses pièces de monnaie.

Pour Amaury II, trois monnaies ont été signalées : au Cabinet de France et dans les collections de MM. de Caldavène et du Duc de Furstenberg. Les deux premières portant :

† AMALRICVS RE entre deux grénetis ; croix cantonnée d'un besant aux

Cette branche substituée a fourni douze souverains à Chypre

— Hugues III (1265-1284), roi de Jérusalem en 1269.

— Jean Ier (1284-1286, roi de Jérusalem.

— Henri II (1286-1324), roi de Chypre et de Jérusalem.

— Hugues IV (1324-1359), roi de Chypre et de Jérusalem.

— Pierre Ier (1359-1369), assassiné le 18 janvier 1369). — Pierre II (1369-1382), fils du précédent, mort sans enfants.

— Jacques Ier (1382-1398), fils de Hugues IV — Roi d'Arménie en 1391.

— Janus de Lusignan, fils du précédent (1398-1432).

— Jean II, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie (1432-1458).

— Charlotte de Lusignan, sa fille, reine (1458 à 1464), qui épousa en secondes noces Louis de Savoie, comte de Genevois. Jacques II (1464-1473), fils naturel de Jean II, expulsa Charlotte et épousa Catarina Cornaro, patricienne de Venise qui, après la mort de Jacques II, gouverna comme régente sous son fils Jacques III (1473-1475).

— Catherine Cornaro, reine de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie (1473-1489).

Restée sans enfants, Catherine Cornaro céda Chypre aux Vénitiens en 1489[1] sous réserve de sa fortune privée et vint terminer ses jours en Italie.

L'exemple de substitution de nom donnée par cette branche féminine de la Maison de Lusignan, fut suivi par ses divers rameaux, et jusqu'à ces derniers temps on trouvait des Lusignan possessionnés dans l'île de Chypre.

Durant quelques années, au XIVe siècle, une branche des

2e et 3e cantons R. ✝ DE IERVSALEM entre deux grénétis ; dans le champ un édifice. Billon — La troisième pièce est de cuivre pur et très épaisse : AMALRICVS REX entre deux grénetis ; dans le champ une croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e cantons, R. DE IERVSALEM entre deux grénetis : dans le champ, un édifice.

[1] Deux ans avant sa mort, Catherine Cornaro avait cédé tous ses droits au duc Charles de Savoie. C'est depuis lors que les Souverains du Piémont ont ajouté à leurs anciens titres ceux de Rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, qu'on lisait encore de nos jours sur leurs actes et sur leurs monnaies.

Lusignan de Chypre occupa le trône d'Arménie en la personne de *Jean*, dit Constantin III, fils d'Isabelle, fille elle-même du roi Léon III, et épouse d'Amaury de Lusignan, frère de Henri II, roi de Chypre. Il fut tué la même année et eut pour successeur son frère *Jean*, tué également deux ans plus tard. De 1344 à 1362, règne Constantin IV, fils du maréchal du royaume, Beaudouin, qui descendait, croit-on de Léon III. — Léon VI, probablement fils de Constantin IV, règne jusqu'en 1374 ; à cette date il est battu et fait prisonnier par les Mamelucks d'Egypte, et incarcéré au Caire ; délivré en 1382, il se retire d'abord en Espagne, où il devient seigneur de Madrid, puis en France où Charles VI le pensionne et où il meurt au couvent des Célestins de Paris, en 1393. Sa femme lui survit jusqu'en 1401. — Le titre de roi d'Arménie fut également porté par les rois de Chypre depuis 1368 jusqu'à Catarina Cornaro.

— On a quelquefois rattaché aux Lusignans du Poitou les Lusignans de l'Agenais, mais sans donner d'autre preuve à l'appui que l'identité des armoiries. Le Marquis de Lusignan de l'Agenais, descendant des Xaintrailles, dont le dernier représentant fut *Arnaud* François Maximilien, né à Toulouse en 1783, mort à Paris en 1844, servit dans l'armée impériale et fut député de Nérac, puis pair de France (1839). — On cite deux autres Marquis de Lusignan ; le premier (1753-1815), député de la Noblesse de Paris aux Etats-Généraux, émigré, fit le commerce à Hambourg, puis à Paris, où il rentra après le 18 Brumaire. Le second (1764-1820) servit dans l'armée Autrichienne, fut pris en 1792, puis à Novi, et deux fois échangé ; il se fixa en Autriche.

CHARLES FARGINET.

NÉCROLOGIE

M. ARSÈNE CHARIER

Le 19 juin dernier, la ville de Fontenay-le-Comte était en deuil : une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure le premier magistrat de la cité, M. Charier, frappé soudainement à Paris quelques jours auparavant.

Sur cette tombe inopinément ouverte, M. M. Moussaud, premier adjoint, Audé, ami personnel du défunt, et Plantié, préfet de la Vendée, ont dit en termes éloquents et émus les qualités de l'homme privé et de l'administrateur. — Admis pendant de longues années, par cet homme de bien, dans une sorte d'intimité, dont le souvenir, aujourd'hui bien douloureux, sera une des grandes satisfactions de notre vie, nous avons cru qu'il était de notre devoir de dire quelques mots de l'érudit qu'était M. Charier.

Né en 1828 à Noirmoutier, dans une honorable famille de modestes artisans, M. Charier était de la race de ces hommes vaillants et forts qui, sortis des humbles rangs du peuple, sont un exemple, en s'élevant par leur travail et leur intelligence aux premiers degrés de l'échelle sociale.

Bercé par les flots de l'Océan qu'il aimait jusque dans ses colères, il avait compris tout jeune, que le premier droit de l'homme est basé sur le travail, et que, selon sa belle expression, « tout travailleur mérite les égards de ceux qui l'approchent ».

Paris devait attirer et fasciner ce cerveau supérieurement organisé, et au contact des Garnier, des Vaudremer, des Baudry, des Guitton ce travailleur manuel « ce frappeur du métal » comme disaient les anciens, était devenu très vite un architecte de grand mérite. Peu de temps après sa sortie de l'Ecole, il remportait, à la grande Exposition annuelle des Beaux-Arts, la médaille d'or pour son projet de construction d'un hôtel de ville à Fontenay.

Après la consécration de son talent par le jury du Salon, il fut choisi comme architecte de cette ville qui devint dès lors sa patrie d'adoption. De cette époque date cette période de créations qui se poursuivit pendant dix-sept années au cours desquelles il édifia successivement le collège de Fontenay, un des plus beaux de l'Ouest de

PORTRAIT

DE

M. A. CHARIER

la France au dire d'Elisée Reclus, le château de M. Möller à Bourneau dont la richesse et la variété d'ornementation rappellent ceux d'Anet et d'Azay-le-Rideau — le collège de Luçon — les châteaux de Mme Bry à l'Absie, de M. Bailly du Pont à la Châtaigneraie, de M. Ernest Brisson à Loge-Fougereuse, et tant d'autres monuments qui tous témoignent de la variété des conceptions architectoniques et du grand talent artistique de leur auteur.

Mais si les nécessités de la vie l'éloignèrent pendant quelques années de son île natale, sa pensée y revenait toujours, aile inquiète, quelquefois fouettée par le souci qu'il avait puisé dans la fuyante immensité des vagues, et peut-être n'y eut-il point dans sa vie de jour où, rêvant à ce qu'il avait été, il ne revit en pensée le rocher sur lequel il était né. — Bientôt des circonstances heureuses lui permirent de venir revivre souvent, au milieu de ses souvenirs d'enfance, ceux qu'on n'oublie jamais, parce qu'ils ont été comme la préface du livre, comme l'aurore de la vie, et que leur reflet nous illumine jusqu'à la dernière heure.

Si sa courageuse intelligence, son intuition des horizons nouveaux, le portait vers un avenir plein de promesses, il aimait néanmoins d'une même chaleur de cœur, il rapprochait dans une même largeur de compréhension, l'île des vieilles traditions et l'île des aspirations modernes.

Son esprit, largement ouvert à tous les progrès, s'était formé par une communion libérale avec tous les travailleurs et les savants qui s'honoraient de son amitié : nous avons nommé Benjamin Fillon, Paul Marchegay, Charavay, de Montaiglon, Chassin... Sur les conseils de Nadailhac et d'Alexandre Bertrand dont il était le correspondant[1], il allait consacrer les dernières années de son existence, à l'histoire, sous toutes ses faces, de son pays natal.

Dans une étude fortement documentée, sur les mégalithes de Noirmoutier, il nous reporte aux premiers âges de l'île des vierges celtiques, fort avant son histoire écrite, vers des peuplades mystérieuses, dont l'origine est incertaine, mais dont les traits de race relevés par les squelettes enfouis dans leurs tombeaux, caractérisent encore en grande partie les Noirmoutrins de vieille souche.

Tout frustes et muets qu'ils sont, sans écriture aucune, ils ont eu pour l'érudit archéologue un langage, presque une âme. — On peut dire que pour lui cette architecture primitive a été un des feuillets du grand livre de l'humanité.

[1] Il était également correspondant du ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

Dans son travail sur les transformations de Noirmoutier, sur les mouvements du sol, il traite d'une façon magistrale, les différentes phases géologiques de ce noyau granitique. Il en montre l'influence considérable et les conséquences lointaines pour son île de prédilection.— Dans « *Péril et Défense* » après avoir pris pour épigraphe cette belle maxime de son distingué compatriote Piet : « qu'ils songent que cette terre n'a été conservée que par des travaux continuels, et que la moindre négligence peut la perdre à tout jamais », il décrit et indique d'une façon mathématique, avec cartes à l'appui, les ouvrages protecteurs qu'il convient d'edifier pour la préserver contre l'envahissement des flots.

Au sujet de la question tant controversée de l'emplacement exact du *Portus Secor*, M. Charier a publié un remarquable mémoire « contributif à l'étude des solutions cherchées » et c'est faire l'éloge de l'auteur que de dire que les grands périodiques français et l'Académie des Sciences de Berlin, ont consacré à ces divers ouvrages des comptes rendus aussi flatteurs que justement mérités.

Ajoutons aussi que l'antique chapelle de saint Filibert, le patron de son île natale, a trouvé en lui un historien consciencieux, en même temps qu'un archéologue passionné et éclairé pour la reconstitution d'un passé qui intéresse son pays.

Dans tous les écrits de M. Charier on rencontre un ensemble de connaissances variées et fortes qui décèlent un esprit pondéré doublé d'un véritable philosophe. Il avait pour les belles-lettres le culte sincère et respectueux d'un artiste qui sait que tous nos arts, toute notre littérature procèdent de l'antiquité : mais il professait en même temps à l'égard des sciences dont relèvent, disait-il, toutes les circonstances de la vie, une tendresse et un penchant naturels. Dans ses diverses productions, en effet, scientifiques ou littéraires, on retrouve à chaque page les qualités saillantes du mathématicien : la netteté, la précision des termes, toujours alliées cependant à un certain coloris de la forme très personnel.

On peut dire que toute la vie de cet homme de bien fut consacrée à l'étude et au travail. Même lorsque la mort est venue le frapper, il préparait un projet d'agrandissement et d'embellissement de l'hôtel de ville de Fontenay. Cette cité, qui venait de l'investir pour la troisième fois des fonctions de maire, et à laquelle il a prodigué son concours aussi désintéressé qu'intelligent, ne lui sera point ingrate et conservera à sa mémoire un pieux et fidèle souvenir.

LOUIS BROCHET

Bibliographie des principaux ouvrages de M. Charier

L'Ile de Noirmoutier : Etude de ses transformations. Plaquette grand in-4° de 22 pages ornée de 7 cartes. Clouzot, éditeur, 1886.

L'Ile de Noirmoutier : Contribution à l'étude des mouvements du sol. Brochure in-8° de 48 pages ornée de 3 cartes coloriées. Clouzot, 1888.

L'Ile de Noirmoutier : Un dolmen inédit. Plaquette in-8° de 19 pages avec dessins à la plume. Clouzot, éditeur, 1888.

L'Ile de Noirmoutier : Lettre à M. X... à propos de la notice de Jean Chandos par Fillon, avec préface de M. Charier. Fontenay, A. Baud, imprimeur, 1888.

L'Ile de Noirmoutier : Note sur le Promontoire Pictonum et le Portus Secor. Plaquette in-8° de 16 pages avec carte coloriée. Clouzot, 1891.

L'Ile de Noirmoutier : Péril et Défense, un volume in-8° de 185 pages avec 9 cartes coloriées.

L'Ile de Noirmoutier : Une séance municipale. Plaquette in-8° de 19 pages. Imprimerie Salières, Nantes, 1895.

L'Ile de Noirmoutier : La Chapelle de Saint-Filibert. Brochure in-8° de 48 pages, ornée de nombreux dessins. Clouzot, éditeur, 1896.

L'Ile de Noirmoutier : Notes sur quelques fouilles. Plaquette in-8° de 22 pages avec dessins. Clouzot, éditeur, 1898.

L'Ile de Noirmoutier : Une réunion du conseil de fabrique. Plaquette in-8° de 32 pages. Imprimerie Salières, 1899.

C'est aux soins éclairés et à l'affection presque fraternelle de M. Charier que l'on doit la *Bibliographie chronologique des ouvrages de Benjamin Fillon* (1838-1881). Niort, Clouzot, 1895, grand in-4° de 107 pages.

FONTENAY-LE-COMTE, *le 30 juin 1900.*

BROCHET.

M. LE COMTE DE MARSY

Une mort, qui nous est particulièrement sensible, vient de mettre en deuil le monde savant tout entier.

Notre éminent collaborateur et ami, M. le comte Arthur de Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie, est mort à Compiègne, le 29 mai dernier.

Le temps et la place nous manquent pour redire ici toute la laborieuse carrière de ce savant infatigable, dont l'érudition n'avait d'égale que l'affabilité.

Digne successeur d'Arcisse de Caumont et de Léon Palustre, il a rendu à la science de signalés services en dirigeant comme il l'a fait, pendant de longues années, la Société Française d'Archéologie.

Ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre d'innombrables Sociétés savantes françaises et étrangères, M. de Marsy n'a cessé de prouver, dans la longue série de ses publications, la curiosité toujours en éveil de son esprit et la sûreté de son érudition.

A l'heure où la mort vient de l'enlever si prématurément à notre respectueuse affection, nous ne saurions oublier les précieuses sympathies qu'il accorda à l'œuvre que nous poursuivons. Et c'est en proie à une réelle émotion que nous déposons sur sa tombe, après tant d'autres plus éloquents, mais non plus sincères, l'affectueux tribut de notre douleur et de nos regrets.

RENÉ VALLETTE.

LA BAGUE DE SAINTE RADEGONDE

D'après un cliché de M. A. Charier.

Le Directeur-Gérant : VALLETTE

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

LE CLOCHER DE NOTRE-DAME DE FONTENAY
d'après une eau-forte
DE M. O. DE ROCHEBRUNE

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

LA SEIGNEURIE DE VOUVANT

Tandis que nombre de bourgs et villages peuvent prétendre à une origine gallo-romaine, romaine ou même celtique, la fondation de Vouvant, loin de « se perdre dans la nuit des temps », ne remonte pas au delà des premières années du XIe siècle.

L'Hermenaud, Mervent, Saint-Médard-des-Prés avaient des églises et formaient déjà des paroisses, Auzais, Chalais, Fraigneau, Chaillé, Sérigné, Petosse constituaient déjà des villages, lorsqu'en 1015, un duc d'Aquitaine, Guillaume IV, fit don aux moines de Maillezais d'un emplacement dans la forêt de Vouvant pour y bâtir une église, non loin de la colline sur laquelle il venait lui-même de construire un petit château-fort comme rendez-vous de chasse. Ce prince, qui avait la bosse de la générosité, donna peu après le château lui-même à Giraud, fils d'un riche voisin, Raymond, tout en le gardant dans sa mouvance féodale, les documents nous donnent ainsi le nom et l'origine du premier seigneur direct de Vouvant.

En 1040, Hélie, seigneur de Vouvant, signe l'acte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Son fils, Giraud, marié à Humberte, fille de Robert de Montbron, n'eut qu'une fille, Alice, qui porta Vouvant par mariage à Thibaut Chabot d'une puissante famille du bocage, qui, plus tard, prétendit

descendre des Capitons de l'ancienne Rome dont un membre serait venu s'établir en Poitou.

Vouvant resta aux Chabots pendant trois générations jusqu'à ce qu'Eustache Chabot, fille unique et seule héritière, l'apporta en dot, vers 1190, à Geoffroy, cadet de la noble maison de Lusignan, qui s'y fixa, et s'empressa de reconstruire le château, dont les légendes devaient faire honneur à Mélusine, et d'entourer le bourg d'une enceinte fortifiée.

Sous Geoffroy la Grand' Dent, leur fils, Vouvant éprouva des vicissitudes. Son seigneur, batailleur enragé, servit tour à tour le roi d'Angleterre et le roi de France, et cet éclectisme ne lui profita pas toujours, sans compter l'excommunication qu'il s'attira pour avoir pillé et incendié l'abbaye de Maillezais. Vouvant fut pris et repris tour à tour, et Geoffroy mourut à point pour pouvoir choisir l'église comme lieu de son éternel repos.

Veuf de Clémence de Châtellerault, il ne laissait d'enfant que d'un second mariage qu'on appellerait aujourd'hui morganatique ; il eut donc pour héritière de ses seigneuries Valence, fille de son frère cadet, Guillaume de Lusignan, laquelle donna, avec sa main, les belles seigneuries de Vouvant, Mervent, Moncontour et Soubise, à Hugues II, l'Archevêque, seigneur de Parthenay. Cette famille tenait ce surnom de l'Archevêque de Josselin de Parthenay, qui avait été archevêque de Bordeaux de 1059 à 1086.

A une époque où il n'était guère question de patriotisme, la foi féodale des seigneurs poitevins fut souvent mise à de rudes épreuves pendant la longue guerre contre les Anglais, de saint Louis à Charles VII. Les sires de Parthenay ne furent pas plus fidèles que les autres, et changèrent souvent de parti. Pendant sa régence, Charles VII crut prudent de s'assurer de la personne et des biens de Jean de Partenay, seigneur d'humeur tranquille, mais sans héritier. Le 21 juin 1419, il l'obligea à lui vendre ses seigneuries, sous simple réserve d'usufruit. A la mort de Jean, Vouvant fut donc réuni à

la couronne. Charles VII en disposa bientôt en faveur du connétable de Richemont; puis, définitivement, en 1458, il donna Vouvant à l'un de ses plus vaillants capitaines, Jean, bâtard d'Orléans, seigneur de Dunois et de Longueville, qu'il légitima comme prince du sang, et qui fut la souche des ducs de Longueville.

Nous ne rappellerons ici que les membres les plus marquants de cet illustre maison, dont les aveux au roi pour la seigneurie de Vouvant se succèdent sans interruption à partir du brave Dunois.

Ce bâtard du frère de Charles VI et de Mariette d'Enghien mourut le 24 novembre 1468, et, quatre mois après, son fils François, sieur d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, rendit hommage à Louis XI pour Vouvant. A sa mort, survenue le 25 novembre 1491, nouvel hommage par Louis Ier d'Orléans, marquis de Rothelin, son fils cadet, mort en 1516 ; en 1518, hommage rendu par sa veuve, Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville. L'hommage de 1540 est rendu par Jean-François d'Orléans, marquis de Rothelin, neveu des précédents. Dans la liste figurent, en 1575 Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, comme mère et tutrice de Léonor d'Orléans ; en 1601, Catherine de Gonzague, princesse de Clèves, veuve d'Henri d'Orléans ; en 1661, Henri II d'Orléans, duc de Longueville, le vieil et débonnaire époux de la fameuse duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, l'héroïne de la Fronde et de beaucoup d'autres aventures.

Leur fils aîné, Jean-Louis-Charles d'Orléans entra dans les ordres, et l'hommage de Vouvant en 1663 fut rendu par l'abbé d'Orléans. Son frère cadet et unique, Charles-Paris d'Orléans de Longueville, paraît avoir été une victime de la littérature. Baptisé du nom de Paris par sa mère pour flatter l'humeur frondeuse des bourgeois parisiens, il figura très vraisemblablement, avant les *Maximes*, au nombre des œuvres du volage et pas encore morose duc de la Rochefoucauld, et il se fit tuer au passage du Rhin, le 12 juin 1672, comme pour donner une

note d'authenticité tragique à l'épître que rima triomphalement Boileau.

Cette mort fit de l'abbé d'Orléans le dernier des Longueville. A sa mort, le 4 février 1694, la seigneurie de Vouvant fit retour à la couronne. Elle n'en fut détachée, une dernière fois qu'en 1773, en faveur du comte d'Artois, depuis Charles X, à l'occasion de son mariage avec Marie-Thérèse de Savoie.

La seigneurie tenait dans sa mouvance de nombreux fiefs dont les aveux sont conservés in extenso tant aux Archives Nationales à Paris qu'aux Archives départementales de la Vienne.

A notre connaissance, les seigneurs de Vouvant ont fait dresser, à trois reprises différentes, l'inventaire des hommages qui leur étaient rendus : une première fois, en 1451, par Jean Gazeau, de Pissotte, « procureur de très redouté et très puissant seigneur Monseigneur le comte de Richemont, seigneur de Parthenay, Vouvant, Mervent, connestable de France ; » une seconde fois, en 1575, par un procureur qui ne se nomme pas, sur le commandement de Madame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville ; la troisième fois enfin, en 1790, par Vincent, avocat feudiste et maréchal des logis du comte d'Artois. Ces listes, qui se complètent les unes par les autres, nous ont fait connaître les fiefs qui relevaient de Vouvant et de Mervant, dont les hommages, d'abord séparés, se confondirent à partir du XIVe siècle.

A Vouvant même, au pied du château féodal, hommage était dû par huit fiefs de peu d'importance, en raison de la proximité du seigneur dominant ; deux de ces fiefs seulement avaient droit de haute justice, droit à peu près nominal et qui ne pouvait gêner la haute justice du maître, puisque a juridiction ne s'exerçait que dans les limites du fief, et que l'un, la prévôté, consistait en une maison à Vouvant, un moulin et l'office de sergenterie, et que l'autre, le prieuré, ne comprenait que le presbytère et ses dépendances.

Le prévôt de Vouvant était le premier officier de justice

chargé de faire les ajournements, de lever les amendes, d'emprisonner les malfaiteurs, office presque toujours fieffé et assez lucratif. Les aveux de la prévôté furent rendus, de 1399 à 1532, par les seigneurs du Puy du Fou et de Faymoreau, où nous les retrouverons. Ces aveux s'arrêtent en 1532.

Les aveux du prieuré sont au nom des moines, puis des évêques de Maillezais, enfin du chapitre de la Rochelle jusqu'à la Révolution.

Les autres fiefs situés dans la paroisse de Vouvant n'avaient que basse justice. Le pré du Buignon resta longtemps entre les mains des Brunet, dont un membre Louis Brunet, est qualifié, dans un aveu du 7 avril 1673, président en l'élection de Fontenay.

La Grange Cagouilleau qui, à chaque mutation de vassal, payait au château de Vouvant une maille d'or évaluée à trente sols, fournit les aveux de Lucas Belet en 1393, de Guillaume Vernon en 1419, de Jean Grignon en 1483, de Jacques Baron en 1702, et d'Alexandre Baron, docteur en médecine, ancien maire de Luçon, en 1745.

Les aveux de la Grange-Talusseau signalent, comme propriétaire de ce fief, Jean Talusseau père en 1443, et fils en 1459 ; en 1472, Baudouin Papefust, gendre et successeur, au nom de Jeanne Taluchette, sa femme. Les Papefust se maintiennent jusqu'en 1519, date d'un aveu rendu par Thomas Laurens à cause de Catherine Papefust, sa femme. En 1596 nous trouvons Pierre Bonnevaud, écuyer ; en 1656, Paul Agrouée, conseiller du roi, titre banal et sans portée ; en 1674 Pierre Rousseau, huissier à Fontenay, dont la fille Françoise épousa François Guyot, qui prit l'étude avec la fille ; en 1713, Charles Rossignol, conseiller du roi au Châtelet de Paris, lequel vendit la Grange Talusseau, le 8 juin 1722, à Jacques Bouron. En 1787, le propriétaire était Marchegay de Lousigny, lieutenant en l'élection de Fontenay, dont le fils fut député de la Vendée de 1820 à 1832 avec quelques intermittences.

La France, qui a connu tant de gouvernements, ne connaît pas encore le gouvernement à bon marché. Sous tous les régimes, nos gouvernants n'ont pas cessé de battre monnaie à tour de bras. Or, en 1702, au plus fort de la guerre déclarée crânement par Louis XIV à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Allemagne (on n'avait pas peur des triplices en ce temps-là), le besoin de numéraire se fit plus vivement sentir encore dans les caisses du trésor. Au mois d'avril le roi rendit un édit ordonnant l'aliénation des domaines morcelés de la couronne, et, pour que les bourgeois y missent le prix, autorisa l'érection en fiefs des parcelles aliénées. Cela ne conférait pas la noblesse, mais en donnait l'apparence.

En vertu de l'édit, un nouveau fief fut créé, le 19 février 1705, dans la mouvance de Vouvant, au profit de Jacques-Claude Paillot du Plessis, consistant en l'étang de Puy de Serre, le champ du Château-Neuf et le pré de la Porte, achetés par lui au domaine, moyennant 1716 livres. Le 12 mai 1734, son fils Jean-Jacques Paillot, curé de Saint-Maurice le Girard, en rendit hommage, lequel fut renouvelé le 6 septembre 1745, par Jean-Louis Paillot, frère et héritier du précédent. Le fief fut nommé Paillot-Duplessis.

Le fief de la Grande Rhé est porté à l'inventaire de 1575 sans juridiction. L'aveu de 1469 est de Pierre Chemin, chevalier, de qui il passa aux Chasteigner en 1506, aux Giraud en 1655, aux Sabourin en 1699, par mariage aux Bodet de la Fenestre en 1728 ; en 1787 il appartenait à M. Blancher de Brillac, à Fontenay, si toutefois l'avocat feudiste maréchal-des-logis du comte d'Artois, qui nous donne ce renseignement, n'a pas écorché ce nom.

Le fief de Vernon était né, comme le fief Paillot-Duplessis, de l'édit fiscal de 1702. Le 27 novembre 1704, les commissaires royaux vendirent à Jacques Baron, conseiller du roi, receveur des bois de la maîtrise de Fontenay, le pré des Gillottières, paroisse de Vouvant, pour 2160 livres, à charge de le tenir de Sa Majesté à foi et hommage, sous le nom de

fief Vernon. Jacques Baron en rendit hommage jusqu'en 1728; l'hommage en 1746 est au nom de Jeanne-Modeste Baron sa fille, épouse non commune en biens de François Pothier, licencié es-lois. L'hommage de 1776, est d'Alexandre Baron, docteur en médecine, frère et héritier de la précédente, et celui de 1787, de Jean Baron de Vernon (remarquez la progression du nom), gendarme de la garde.

Le nom de fief d'Auzais ne rappelle à la génération actuelle que l'excellent petit vin qu'on y récoltait. Pourtant, avant la Révolution, ce nom s'appliquait expressément à une mouvance féodale qui devait hommage au château de Vouvant, par une de ces anomalies dont la géographie très enchevêtrée des vassalités était coutumière.

La seigneurie d'Auzais fit même assez grande figure au moyen-âge, car le cartulaire de l'abbaye de l'Absie nous fait connaître un Hugues d'Auzais et sa femme Blanchefleur, vivant en 1187, dont les libéralités répétées à ce monastère attestent à la fois la grande piété et la grande fortune. Leur fils, Jean, leur succéda, et eut pour héritière sa fille Aude, dame d'Auzais, épouse non commune en biens de Guillaume Ermengeau, chevalier. En 1244, Aude donna aux moines de l'Absie les marais de l'Anglée.

On ne trouve plus trace des seigneurs d'Auzais jusqu'en 1381, date du premier aveu relevé dans les inventaires au nom d'Emery Aujard. Son fils, Simon Aujard, est qualifié écuyer dans un aveu de 1428, portant que le fief consiste « en l'houstel tenant d'une part au chemin de Fontenay au Poiré de Velluire, et de l'autre au chemin d'Auzais au Langon », plus des terres et des vignes.

Cet hotel, indice d'une demeure des plus confortables, devait être un reste de l'ancienne splendeur d'autrefois. La seigneurie avait d'ailleurs haute, moyenne et basse justice.

Françoise, fille de Simon Aujard, épousa Geoffroy Tutaut écuyer, qui rendit aveu en 1451. Guillaume Tutaut, écuyer, leur fils, figure à l'aveu de 1485. Nouvelle lacune dans la série

des aveux jusqu'en 1575, où l'aveu est rendu par Marie Tibert, veuve de François de Valeux. En 1629, le fief appartenait à Nicolas Marais, écuyer, à qui succèdent ses deux filles, Marie-Anne et Gabrielle-Radégonde. Marie-Anne meurt célibataire et Gabrielle-Radégonde épouse Charles Brochard, seigneur de La Roche, dont l'hommage, comme seigneur d'Auzais, est du 7 juin 1685. En 1700, Gabrielle-Radégonde, devenue veuve, rend à nouveau aveu. Auzais demeura jusqu'à la Révolution dans la famille de La Roche-Brochard, représentée en 1737 par le fils des précédents, François-Xavier Brochard de La Roche, capitaine au régiment de Boiroux-cavalerie ; en 1749, par Charles-Jacques Brochard, chevalier seigneur de la Roche-Brochard ; en 1777, par François-Xavier Joseph Brochard de La Roche, après partage du 15 janvier 1763 avec ses cohéritiers ; en 1787, par le marquis de La Roche-Brochard, héritier d'Auzais également après partage.

La paroisse d'Antigny ne comptait pas moins de sept fiefs relevant directement de Vouvant. D'abord la seigneurie même d'Antigny avec haute justice et quinze arrière-fiefs, appartenant aux Chasteigners : le premier aveu transcrit, du 21 avril 1395, est de Jean Grignon de Passay, écuyer, à cause de Jehanne Chasteigner, sa femme. Jehanne, devenue veuve rendit aveu en 1409, et eut pour héritier Eustache Jousseaume écuyer, aveu de 1428. Jacques Jousseaume, écuyer, sieur de la Geffardière, fit l'aveu de 1445, puis les Chasteigners revinrent en nom, de 1459 à 1491, remplacés après cette date par Louis Suriette, écuyer, comme ayant transport de Louis de Martin, écuyer seigneur de la Rochejaquelein. En 1506, aveu de Robert Suriette passé chevalier, comme ayant la garde de Mathurin Suriette son fils mineur. L'aveu de 1540 est au nom de ce dernier, puis les aveux sont perdus pendant plus d'un siècle et demi. En 1700, Antigny avait pour seigneur Alexandre de Baudéan comte de Pardaillan, que sa veuve, Jeanne Mayaud, remplace en 1703. Le 2 mars 1765 les Baudéan-Parabère vendirent Antigny à Pierre-Gabriel de Rechigne-

voisin, chevalier, seigneur de Guron, qui le possédait encore à la Révolution.

La Cessonnière, en Antigny, n'avait que basse justice et dominait six arrière-fiefs. En 1402, aveu de Jean Chevalier, dont la fille, Marguerite, épousa avant 1453 Louis Voussard, écuyer, d'une ancienne famille du pays, que nous rencontrerons souvent, et qui figure honorablement dans le *Cartulaire de l'Absie* à partir de 1250.

Marguerite mourut jeune, et l'aveu de 1459 fut rendu par son mari au nom de Colette Voussard, sa fille mineure. Celle-ci épousa l'année suivante, Guichard d'Appelvoisin, nom francisé des Pallavicini du Piémont, qui firent en Bas-Poitou une grande et rapide fortune. En 1547, la Cessonnière était passée à Claude de Villequier, à cause de Renée d'Appelvoisin sa femme, il ne la garda pas longtemps ; l'aveu de 1560 est au nom de Jacques de Raynier, celui de 1598 de Gabriel de Raynier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; en 1634 de Claude de Raynier, chevalier, baron de Clermont. Cette famille traversa, cent ans plus tard, des jours difficiles ; en 1740, la Cessonnière était saisie par le commissaire des saisies réelles, qui la vendit, en 1744, à Louis Férou, seigneur de Mondion, de qui elle alla, en 1776, à Philippe-Quentin Lynier, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice, pour tomber, en 1785, aux mains de maître Rond, avocat à La Châteigneraye.

La Grassière, fief avec haute justice et deux arrière-fiefs seulement, passa des Chasteigners, en 1430, à Pierre de Belneau, écuyer, à cause de son mariage avec Catherine Chasteigner, puis revint à leur neveu, Guillaume Chasteigner en 1459. En 1575, ce fief appartenait à René Masson, seigneur de la Vaironnière par son mariage avec Louise Chasteigner ; leur fille, Antoinette Masson, le portait par mariage, en 1583, à Antoine Boucherie, écuyer, sieur de la Boucherie ; à partir de 1698, la Grassière appartint aux Baudéan-Parabère et suivit la même fortune que la seigneurie d'Antigny.

Au moins autant que les noms de famille, les noms de

terre ont subi des déformations dues à l'ignorance des illettrés et à l'accent du terroir ; il n'y a qu'à lire nombre de noms de lieux de notre carte de l'état-major pour constater en quelles erreurs les renseignements verbaux recueillis dans les campagnes, et non contrôlés, ont conduit les savants officiers chargés de ce magnifique travail. Dans les aveux rendus à Vouvant, les trois feudistes de 1451, de 1575 et de 1790 ne sont pas souvent d'accord sur les dénominations des fiefs ; nous avons dû choisir alors la forme qui nous a paru la plus vraisemblable, et nous espérons que les lecteurs que la question intéresse sauront bien sur place s'y retrouver.

Ainsi, nous ne proposons qu'avec réserve le nom de l'Audouerie pour un fief sis paroisse d'Antigny, avec basse justice seulement, et dont les aveux, de 1395 à 1595, sont rendus successivement par Denis, Nicolas, Denis, François, et Nicolas Gazeau. L'aveu de 1575 est de René Hougues, écuyer, sieur de Loucherie, par suite de son mariage avec Marie Gazeau. En 1597, l'Audouerie avait pour maître Daniel Raynier, écuyer, à qui succèdent Jacques, puis René Raynier, dont les enfants mineurs étaient, en 1632, sous la tutelle de Louis Suirot, écuyer. L'aveu de 1654 est au nom des enfants mineurs de François Meullin, chevalier, et de dame Catherine Raynier, son épouse ; leur fille, Catherine, épousa en 1673 René de Bonchamp, chevalier, seigneur de Maurepas, dont le fils, Henri, rendit l'aveu de 1698. En 1716, l'Audouerie appartenait à dame Marie-Anne de Bonchamp, épouse non commune en biens de Geoffroy de Culant, seigneur de Saint-Mesme, ancienne et jadis grande famille de Saintonge, dont la décadence dut s'accentuer encore, car, en 1787, l'Audouerie avait pour propriétaire maître Denechaut, chirurgien.

Un autre fief de la paroisse d'Antigny consistait dans le moulin à froment de Vouvant, dit le Cadroux, avec basse justice, et au rachat de 2 écus et 40 sous tournois à mutation de vassal. Cette inféodation était encore de fraîche date en 1686, seul aveu qui ait été conservé, au nom de Nicolas Aubineau, sieur de Rigny.

Le Poussin, fief consistant en deux borderies, les Echevières et le Poussin, avec basse justice, n'est pas beaucoup plus riche en documents que le précédent ; deux aveux seulement figurent aux inventaires, celui de 1459 au nom d'André de La Roche, chevalier, et celui de 1787 au nom de M. des Roches de Chassay ; d'où l'on peut conclure que ce fief demeura dans la même famille au moins pendant trois siècles et demi.

Puyrincent clôt la liste des fiefs en Antigny ; il n'avait que basse-justice. L'aveu de 1405 est de Jean Rouaut, écuyer ; en 1520, de François Baguenard, écuyer ; en 1535, de François Blouin, échevin de Fontenay et nouvel acquéreur ; en 1541, de Pierre le Venier, curateur de Jean Blouin fils mineur du précédent ; en 1575, de Renée Denis, veuve de Jean Blouin qui précède, comme tutrice de leurs enfants mineurs ; en 1699, après une lacune de plus de cent ans, de Charles Aubineau, sieur de Montbrun ; en 1716 de dame Marie Aubineau, fille du précédent, et veuve d'Achille Jourdain, écuyer, sieur de Boistelière ; en 1727, de Louis Frottier, mari de Suzanne Jourdain, fille des précédents. Louis Frottier vendit Puyrincent à Jean Babin, dont la fille, Marie-Françoise, l'apporta en dot à Pierre-Emeri de la Vau, conseiller du roi, qui en rendit aveu en 1756. Avant 1788, une nouvelle mise en vente en avait rendu propriétaire M. des Roches de Chassay.

Une chartre de 1056, dans le cartulaire de l'abbaye de Maillezais, donne le nom du premier seigneur connu de Bazoges en Pareds, Thibaud Luneau. Ce seigneur, généreux quoique riche, fait don aux moines de Maillezais établis depuis quarante ans à Vouvant, de terres à Bazoges, d'un vivier à Mouilleron, etc. La donation était faite pour le repos de l'âme de son père, de sa mère, de ses épouses (il avait été marié plusieurs fois), et fut confirmée par sa femme actuelle, Pétronille, et par ses fils Thibaud, Pierre et Renaud.

La descendance mâle des Luneau se perpétua à Bazoges pendant près de quatre siècles, puisqu'un titre de 1221 mentionne Hugues Luneau comme seigneur de Bazoges, et que le

premier aveu à Vouvant, consigné aux inventaires, est de 1412, au nom de Marie Luneau. Le mariage de Marie avec Renaud Girard, chevalier, donna à Bazoges de nouveaux maîtres. Les aveux des Girard se continuèrent de 1432 à 1545, jusqu'à Jean Girard, écuyer, panetier ordinaire du roi.

Après une interruption de 150 ans dans la transcription des aveux, nous trouvons Bazoges, en 1700, aux mains des Baudéan-Parabère. François-Charles Carré, seigneur de la Lande, l'acheta des Parabère en 1769, et l'aveu de 1787 est du fils de l'acquéreur, N. Carré de Candé, ancien trésorier de France.

Quatre autres seigneuries dans la paroisse de Bazoges, Clisson, Maison-Neuve, la Mercerie et Villeneuve, devaient directement hommage au château de Vouvant.

La basse justice de Clisson ou Ciclon était d'inféodation récente, car le plus ancien aveu date de 1608. au nom de Jean Duranteau, avocat au parlemeut, comme ayant acquis ce fief de Odier Guernon, sieur de Beauregard. En 1631, Marguerite Duranteau fit l'aveu après la mort de son père ; le dernier aveu enregistré, de 1718, est de François Bourgaud, sieur de la Restière.

Le fief de Maison-Neuve avait haute, moyenne et basse justice. L'aveu de 1469 est de Jacques du Puy-du-Fou, écuyer; puis les aveux sont perdus jusqu'en 1631, où paraît François Guillemeau, sieur de Beauregard, à cause de Marie Prieur, sa femme. Les Guillemeau se maintiennent jusqu'en 1698, et sont remplacés par Gabriel Regnault, procureur en parlement ; sa fille, Françoise, épouse en 1714 Pierre Cotton, garde marteau en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Paris. Devenue veuve, elle rend encore aveu en 1745, et, en 1752, elle cède la place à son fils et héritier, Charles Cotton, à qui succèdent, à l'aveu de 1787, les demoiselles Bonneau, de La Rochelle.

La Mercerie, fief-borderie, avec basse justice, fournit des aveux au nom des Prévost de Velaudon, valets, puis écuyers, de 1390 à 1484 ; lacune jusqu'en 1675, où aveu de Gabriel

Charbonneau, chevalier seigneur de Saint-Vincent ; nouvelle lacune jusqu'en 1787, date d'un aveu de David, sans autre désignation.

Le fief de Villeneuve, qui avait moyenne et basse justice est, lui aussi, assez pauvre d'aveux. Le plus ancien, consigné aux inventaires, est de 1550, au nom de René Beufvier, écuyer, sieur de la Frouardière. Une série suivie ne commence qu'en 1623, par les enfants d'Isaac Gandouin, en 1635 par Abraham Gandouin, tous noms qui fleurent fort l'hérésie ; en 1673, aveu de Jean Brillaut, président à Fontenay, à cause de son mariage avec Marguerite Gandoin ; en 1697, la veuve de Jean Brillaut ; après sa mort, le fief fut acheté, le 23 juin 1711, par René Bretté, sieur du Sablon ; il passa, en 1728 à César Masson, héritier de du Sablon, et fit retour avant 1787, aux héritiers de Bretté de la Goujonnière.

(*A suivre*). EDGAR BOURLOTON.

LES CHEFS SECONDAIRES DE LA VENDÉE MILITAIRE

ANDRÉ BAUMLER

André Baumler, l'un des premiers chefs des insurgés du Bas-Poitou contre la Révolution, était né à Remering, dans les environs de Sarreguemines, en Lorraine allemande, d'après le texte du jugement qui le condamna à mort le 29 thermidor an II (16 août 1794). Ce jugement fut rendu à Nantes par la *Commission militaire extraordinaire et révolutionnaire établie près l'Armée de l'Ouest.* Il y est dit que Baumler avait alors 55 ans, ce qui fixe sa naissance à l'année 1739, et qu'il avait « servi 24 ans dans le régiment colonel général, cavalerie. » L'affiche imprimée de ce jugement existe dans la collection Dugast-Matifeux à la bibliothèque publique de Nantes. On en trouvera la copie plus loin.

Cette collection renferme aussi une note écrite par M. Ch. Mourain de Sourdeval, vice-président du tribunal civil de Tours, sous Napoléon III, et qui est ainsi conçue :

« André Bomler était lorrain d'origine et son nom allemand devait s'écrire *Baumlehr.* C'était un cavalier d'un régiment de dragons dans lequel avait servi comme capitaine M. Thomas Tobie de Montaudouin, seigneur de la Bonnetière. M. de Montaudouin s'était attaché Baumlehr comme domestique d'abord ; il en fit ensuite son régisseur du domaine de la Bonne-

tière. Baumlehr prit parti dans la guerre de la Vendée, fut arrêté et conduit à Nantes où il fut exécuté. »

La famille de Montaudouin était une des familles Nantaises les plus puissantes et les plus intelligentes. Ayant acquis dans le commerce d'immenses richesses, elle s'était fait anoblir par l'achat d'une charge de secrétaire du roi près le Parlement de Bretagne, et avait bâti sur la place appelée aujourd'hui *Place Louis XVI*, d'après les plans du célèbre architecte Mathurin Crucy, un vaste hôtel orné d'une loggia à colonnes qu'on y voit encore et dont le fronton porte ses armes : *d'azur à un mont de six coupeaux d'or.*

Baumler (c'est ainsi qu'il signait) avait épousé Marie-Pauline Mornet née à Challans, vers 1760, de André Mornet et de Catherine Boison.

En 1785, étant régisseur de la Bonnetière, paroisse de Saint Urbain, dans les marais de la Vendée, il en eut un fils dont voici l'acte de baptême copié par M. Ch. Mourain de Sourdeval :

« Le onze octobre 1785, j'ai baptisé à Saint-Gervais,(du consentement de M. le curé) André-Alexis-Charles né de ce jour du légitime mariage d'André Baumler, régisseur à la Bonnetière et de Marie-Pauline Mornet. Le parrain a été N. H. Charles Mourain de l'Herbaudière, subdélégué de Monseigneur l'Intendant aux îles de Bouin et Noirmoutier, la marraine Elisabeth-Victoire Jacobs, épouse du parrain qui ont signé :

MOURAIN DE l'HERBAUDIÈRE
JACOBS MOURAIN
BAUMLER
MAZEROLLE curé. »

Le copiste a écrit en marge : « Le baptisé est mort enfant. « Le parrain a péri révolutionnairement aux Sables, le 13 « mai 1793, la marraine a péri de même à Noirmoutier en janvier 1794. »

André Baumler et Marie-Pauline Mornet eurent un autre

enfant, une fille qui épousa François-Mathurin Gautier propriétaire à Saint-Gervais.

Une déclaration faite devant le district des Sables d'Olonne le 24 avril 1793 par Charles-Marie Degounor, de Challans, et citée par M. Ch.-L. Chassin (*Préparation de la guerre de Vendée*, tome 3, pages 412 et 413), prouve qu'André Baumler fut un des premiers chefs de l'insurrection aux environs de Challans et faisait partie du comité royaliste de cette ville en mars 1793.

Le même historien (page 426) cite une lettre adressée le 18 mars par Baumler « *commandant la garde royale* » *à* « *M. Guerry du Cloudy commandant de l'armée royale.* » J'y lis ces lignes : Nous avons pris à Noirmoutier une patache avec 8 petits pierriers. Tout est content en l'île. Nous nous disposons à faire venir pour Challans 4 pierriers. Si besoin est, le restant sera à votre disposition. Nous sommes très fraternellement votre camarade et ami ».

On trouve dans le même ouvrage de M. Chassin des lettres de divers chefs royalistes à Baumler, entre autres une lettre de M. de Tinguy, du 3 avril 1793, où Baumler est qualifié de « *Commandant les troupes du roi à Vairé* ».

Il ressort de ces pièces et des Notes d'André Collinet qu'il fut, avec les frères Savin, l'un des principaux lieutenants du vieux chirurgien Jean-Baptiste Joly, le véritable organisateur de l'insurrection poitevine, et qu'il prit part aux opérations de ce général contre les Sables-d'Olonne.

Voici une autre lettre dont l'original est au dossier de Baumler dans la collection Dugast-Matifeux. Elle est adressée à « *M. de Tinguy, commandant des gardes royales de Saint-Gervais, à son château de Bellevue, près Saint-Gervais.*

« Au comité militaire de Vairé, 4 avril 1793.

CAMARADE ET AMI,

« Nous n'avons que le désir de voir s'effectuer tout ce qu'on vous avait dit de bon de notre position. Si cette bonne nou-

velle se réalisait, nous serions bien assurés du succès de notre entreprise, mais, jusqu'à ce moment, nous n'avons que de faible espérance de secours étrangers.

« Nous avions aujourd'huy Mr Joly à dîner avecque nous ; il nous a dit qu'on lui avait promis un renfort de l'armée de Lois (L'Oie); mais on n'y peut guère compter pour le moment.

« Cette armée a des projets d'attaques ; si elles les retardent, ils viendront à notre aide. Mr Joly les attendait dès mardy ; ils ne sont pas encore arrivés, ce qui annonce qu'ils ont tentés leurs projets. Malgré le désir que nous aurions d'accorder des congés aux gens que vous désignés, nous ne le pouvons pas sans faire des mécontents, ce qu'il faut éviter autant que nous le pourrons ; tous voudraient la même grâce. Si ils voullaient être raisonnable, il y en a beaucoup qui sont au moins inutille, mais encore leurs camarades veullent-ils les avoir. Pour la défense il vaudrait mieux en avoir moins et qu'ils fussent bien armés.

« Tâchez de prendre des informations où il pourrait y avoir des armes et procurés les nous ; il est absolument essentiel d'avoir des fusils. Nos ennemis n'en viennent guerre à la pointe.

« Vos nouvelles de Nantes nous font le plus grand plaisir ; nous avions quelques inquiétudes de ce côté-là. Si celles de Paris se confirmaient, nos réfugiés sablais seraient obligés de rabattre leur audace. Si nous pouvons être plus nombreux, nous comptons nous porter sur Olonnes et j'espère que nous diminuerons leurs brigandages. Persévérance et courage, et nous les mettrons à la raison. Nous avons encore eus aujourd'huy une allerte. C'était neuf à dix Bleus des Sables qui faisaient des rondes aux environs de la Grève. Nous nous y sommes portés de suitte et ils se sont retirés. Nos courriers les ont poursuivis jusqu'auprès d'Olonnes. Veuillez vous occuper de nous donner du renfort et reposés vous sur notre vigilance etnotre zèle à votre défense, ainsi que vous assurer

du sincère attachement avecque lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur et cher camarade,

Vos très humble serviteurs et amis.

(Signé) : BAUMLER commandant la garde royalle
DU BOIS,
Ch^er DE RORTHAYS. »

M. Ch.-L. Chassin a publié cette lettre (pages 531 et 532 tome 3e de la *Préparation de la Guerre de Vendée*), mais d'après une copie incomplète, car il dit qu'elle n'est pas signée et semble ne pas savoir à qui elle est adressée, puisqu'il la fait commencer par ces mots : *Camarades et amis*, tandis que l'original que j'ai sous les yeux porte : *camarade et ami.*

André Baumler, après l'élection de Charette comme général en chef des armées royalistes du Bas-Poitou et du pays de Retz (9 décembre 1793), suivit le sort des autres chefs secondaires du marais vendéen et prit part aux innombrables combats qu'ils livrèrent. Il était d'un caractère humain, car les férocités de Pajot, commandant des insurgés de l'île de Bouin, l'indignaient. Il se sépara de lui pendant l'été de 1794.

Voyant ses soldats fatigués d'une lutte sans espoir, en face d'un adversaire d'apparence modéré, le général Boussard, il entra en pourparlers avec lui. Boussard, qui connaissait son influence, l'accueillit avec empressement et se prêta de bonne foi à une pacification du Marais. 3.500 insurgés mirent bas les armes, dit Mercier du Rocher. (Chassin, *Vendée patriote*, tome IV, page 567.) Le District de Challans délivra des *cartes de sûreté* à ceux qui se soumirent et qui purent ainsi faire leurs récoltes.

Mais pendant que Boussard se conduisait en chef habile, le hideux général Huché recommençait auprès de lui les massacres et les incendies.

Le 12 thermidor an II (30 juillet 1794), trois jours après la chute de Robespierre, les représentants Bô et Ingrand publièrent à Nantes un arrêté qui, tout en paraissant repousser les crimes de Huché, disait que les révoltés des dé-

partements de l'Ouest devaient « être traités tous avec cette sévérité révolutionnaire qu'accompagnent toujours la prudence et l'humanité, mais qui ne connaît d'indulgence que pour l'être faible, ignorant et trompé, dont la volonté n'a jamais pu participer à aucun délit national ».

Les Républicains, manquant à tous leurs engagements, firent arrêter chez eux par des patrouilles et mettre à mort, comme des rebelles pris les armes à la main, « des cultivateurs qui étaient venus, dit Mercier du Rocher, déposer leurs armes entre les mains des autorités constituées, prêter le serment de maintenir la République ; qui étaient retournés *avec des cartes* qui énonçaient leur soumission à la loi ». Baumler vivait tranquille à Challans. Il fut saisi, conduit à Noirmoutier, puis, malgré le général Boussard, envoyé à Nantes et livré à la Commission militaire établie près l'Armée de l'Ouest.

Cette Commission siégeait à Nantes, au vieux et sombre Palais du Bouffay qui voyait, depuis plus d'un an, se succéder des horreurs que l'imagination de Dante aurait eu peine à inventer.

Les hommes impitoyables qui la composaient, sans s'inquiéter de la capitulation consentie par le général Boussard, rendirent le jugement suivant que je copie sur l'affiche imprimée à Nantes, chez Malassis, place du Pilori, n° 2.

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE, INDIVISIBLE ET IMMORTELLE »

EGALITÉ, LIBERTÉ.

Jugement de la commission militaire extraordinaire et révolutionnaire établie près l'Armée de l'Ouest par le Comité de salut public de la Convention Nationale et les Représentants du Peuple ; qui condamne ANDRÉ BOMELER, *né à Remérin, district de Sarguemines, et* JACQUES SIRE, *de la commune de Challans, à la peine de mort.*

Séance publique tenue au Bouffay, à Nantes, le 29 Thermi-

dor l'an 2e de la République Française, une, indivisible et immortelle.

Sur les questions de savoir, si André Bomeler, âgé de 55 ans, né à Remerin, district de Sarguemines, ci-devant Lorraine allemande, régisseur du nommé Montaudoin ex-noble, ayant servi 24 ans dans le régiment colonel général, cavallerie ;

Et Jacques Sire, âgé de 34 ans, commune et district de Challans, laboureur, soldat pendant 8 ans, dans le ci-devant régiment de la Sarre, infanterie, sont coupables :

1° D'avoir fait partie des brigands de la Vendée, en les suivant dans leurs marches contre-révolutionnaires ;

2° D'avoir tous deux été élus chefs de ces scélérats, preuve complette de la confiance qu'ils avaient en eux ;

3° D'avoir, Bomeler, commandé comme chef à toutes les affaires qui ont eu lieu dans les environs du marais entre les troupes de la République et ce ramas de bandits, étant armé de pistolets et décoré d'une ceinture blanche, marque distinctive de tous les chefs ;

4° D'avoir, Sire, commandé un rassemblement de brigands, qu'ils nommaient compagnie, laquelle passait pour la plus intrépide au feu, c'est-à-dire à son exemple, la plus acharnée à la destruction des Patriotes ;

5° D'avoir tous deux, comme chefs, contribué à maintenir l'infernale guerre de la Vendée, provoqué le massacre et l'assassinat des plus zélés défenseurs de la Patrie ;

6° Enfin, d'avoir tous deux provoqué au rétablissement de la royauté, à la destruction de l'Egalité et de la Liberté, et à l'anéantissement de la souveraineté du peuple Français ;

L'accusateur public militaire, entendu en son acte d'accusation, Considérant qu'il est impérieusement prouvé que les nommés Bomeler et Sire ont fait partie du rassemblement des brigands, en les suivant dans leurs marches contre-révolutionnaires ;

Considérant qu'il est également prouvé qu'ils ont servi

comme chefs dans les armées vendéennes, armés de fusils, pistolets, portant cocardes et ceintures blanches ;

Considérant encore qu'ils sont les principaux auteurs et fauteurs de la mort de plus de cent mille républicains, dont les mânes réclament la vengeance nationale ;

Considérant enfin, que, par l'ensemble de tous ces délits, ils ont provoqué au rétablissement de la royauté, à la destruction de l'Egalité et de la Liberté, seules bases du gouvernement républicain ;

La Commission Militaire, extraordinaire et révolutionnaire, déclare les nommés Bomeler et Sire, atteints et convaincus du crime de haute trahison, envers la souveraineté du Peuple Français ;

Et en exécution de la loi du 9 avril 1793 (style esclave) portant ; *(suivent les textes des lois).*

La Commission extraordinaire et révolutionnaire condamne les nommés Bomeler et Sire à la peine de mort ;

Et sera le présent jugement exécuté dans les 24 heures.

Et enfin en exécution de la même loi du 19 mars 1793 (style esclave) portant : « La peine de mort prononcée dans les cas déterminés par la présente loi emportera la confiscation des biens, et il sera pourvu sur les biens confisqués, à la subsistance des pères, mères, femmes et enfants, qui n'auraient pas d'ailleurs des biens suffisants pour leur nourriture et entretien ; on prélèvera en outre sur le produit des dits biens le montant des indemnités dues à ceux qui auront souffert de l'effet des révoltés ».

La Commission Révolutionnaire déclare les biens desdits Bomeler et Sire acquis et confisqués au profit de la République, et sera le présent jugement imprimé et affiché.

Ainsi prononcé, d'après les opinions, par M. Obrumier fils président ; Thierry aîné, vice-président ; Gabriel Gouppil fils et Louis Joulain, tous membres de la Commission Militaire extraordinaire et révolutionnaire établie près l'Armée de l'Ouest par les représentants du peuple et le Comité de salut public de la Convention Nationale.

Le citoyen Collinet, juge, s'est abstenu dans cette affaire, ayant déposé comme témoin.

En séance publique tenue au Bouffay, à Nantes, le 29 thermidor an 2e de la République une, indivisible et immortelle.

Signé au Registre, Marie Obrumier fils, Thierry aîné, Gabriel Gouppil fils et Louis Joulain.

Pour copie conforme : Signé Thierry aîné, faisant les fonctions de secrétaire[1]. »

En vertu de ce jugement André Baumler fut exécuté avec son compagnon Jacques Sire, sur la place de Bouffay, le même jour à cinq heures du soir.

M. Chassin l'a justement appelé un *pacificateur*. Sa mort fit éclater dans l'Ouest un cri de vengeance. La guerre civile se ranima plus furieuse que jamais. Baumler a eu un rôle moins brillant que son compatriote Stofflet, mais sa mémoire n'est pas tachée d'une action comme l'assassinat de Bernard de Marigny. Je ne crois pas que Crétineau-Joly l'ait nommé une seule fois dans son *Histoire de la Vendée militaire*. Cela prouve que les réputations et la gloire se font souvent au hasard, par camaraderie et sans proportion avec le mérite.

Cependant le souvenir du vaillant Lorrain n'est pas éteint dans les Marais de la Vendée. Je me rappelle avoir entendu, étant jeune, vanter ses hauts faits par un propriétaire du pays, grand chasseur qui n'était point royaliste, mais admirait chez tous les partis l'audace et le noble courage.

M. Dugast Matifeux, qui avait préparé les éléments d'une petite notice sur lui, dit que l'habitation qu'il occupait à la Bonnetière est encore désignée sous le nom de *pavillon Baumler*.

Sa femme lui survécut. Elle mourut à 56 ans, dans sa maison, au bourg de Saint-Gervais, le 8 septembre 1816.

JOSEPH ROUSSE.

[1] Cette affiche n'est pas exactement conforme au texte du jugement dont l'original existe aux archives départementales de la Loire-Inférieure. Le jugement ne parle pas de l'abstention de Henry Collinet qui l'a signé avec ses collègues. Thierry aîné y est appelé et signe Brutus Thierry. Le nom de Baumler y est écrit Boulmer.

LE PAYSAN DU BOCAGE

ET LES SUPERSTITIONS

A M. René Vallette
Hommage respectueux d'un collaborateur.

I

Si le temps pouvait revenir sur ses pas, si hier n'était encore que demain, plus d'un dirait alors : « Paysan je suis; paysan je reste » Et poussant ses bœufs devant lui, n'ayant pas encore troqué l'aiguillon contre la plume, il serait l'égal de ce laboureur dont je jalouse la vie calme, la libre existence et le bonheur de l'incessant contact avec les merveilles de la nature. Car, c'est aux champs, dans le cadre naturel de ses occupations journalières qu'il faut voir le paysan du Bocage. Là, il est vraiment beau. Depuis le matin, bien avant que le jour paraisse, penché sur sa charrue, il ouvre la terre, y trace un sillon. Tête nue, la chemise désagraffée laissant voir un cou hâlé par le soleil, les manches retroussées, il suit d'un pas lent les quatre bœufs conduits par le *petit valet*. Pendant que ce dernier gourmande les bonnes bêtes paraissant sommeiller, le laboureur, dont la pensée semble flotter, se détourne pour juger de la rectitude du labour. A quoi songe-t-il en fouillant « sa maîtresse la terre[1] ? » Dans son cerveau il suppute les chances de la récolte

[1] Michelet, *Le Peuple*.

prochaine ; sa pensée va de la campagne qu'il féconde de sueur, à l'étable où s'engraissent deux bœufs qui, demain, feront à la foire l'admiration, peut-être aussi l'envie de ses voisins. Et les soucis de ce fort s'évanouissent quand la radieuse image d'un enfant illumine son esprit ! Il s'attendrit, son cœur bat un peu plus vite, un sourire se dessine sur les lèvres. Sous la rude écorce de cet homme, froid par tempérament, inaccessible aux bruyantes joies, cachant sous un masque d'indifférence les plus grandes douleurs, s'abrite un trésor de tendresse. Joies et douleurs sont tout intimes et ne dépassent guère le cercle de famille, encore que parfois quelque ami discret en soit le confident.

Ce manque d'expansion ne saurait étonner pour qui connaît le paysan du Bocage. C'est moins de l'égoïsme que de la timidité[1]. Oui, ce descendant des Géants doute de sa propre force, de son énergie ; il ne veut pas paraître faible quand l'adversité l'accable. C'est un tenace poursuivant, sans que jamais rien ne l'en puisse détourner, l'idée qu'il caresse. Il a l'entêtement et aussi la patience du bœuf au labour. Ses opinions ne sont en rien subversives : il suit la voie tracée par ses pères, garde religieusement les coutumes, les usages qui lui furent légués et qu'il considère, à juste titre, comme le meilleur du patrimoine ancestral. Il cultive son champ ainsi que le cultivèrent les anciens. Le progrès le laisse quelque peu indifférent, bien que depuis plusieurs années, sans paraître vouloir s'égarer de la vieille routine, il suit insensiblement la pente qui conduit notre monde vers un avenir meilleur. Dur au travail, souvent âpre au gain, il songe au lendemain. Son ambition, le but de sa vie est de pouvoir chaque année dénouer les cordons du vieux bas de laine pour y enfouir quelques écus. Et si la maladie ne vient le terrasser lui ou les siens, dès qu'un lopin de terre sera à vendre, il y placera ses économies.

« Il y a dans le caractère des Vendéens une timidité qui les force à douter des autres, puis d'eux-mêmes. » Crétineau-Joly, *Histoire des guerres de Vendée*.

Il élève ses enfants dans l'amour du travail. D'ailleurs, à peine marchent-ils que déjà ils vont aux champs *garder les bêtes*. Alors que dans beaucoup de ménages d'ouvriers le nombre d'enfants est une cause de gêne, chez le paysan du Bocage, c'est une source de richesses. L'école les retiendra peu de temps et, une fois leur *féte* accomplie, ils deviendront vraiment les hommes de la terre. Religieux comme leur père, ils fréquenteront assidûment les offices. Le dimanche, par les chemins, en effet, on ne voit que longues files de paysans, à l'allure décidée se rendant à l'église où les appelle le carillon joyeux de la paroisse. Le prêtre est le conseiller, le guide qu'il faut suivre à travers les voies difficiles de la vie[1] Aucune décision importante ne sera prise sans qu'il ait été consulté. La religion est la grande consolatrice, la prière, la panacée universelle contre tous les maux. C'est dans le Bocage que la foi des aïeux est conservée le plus vivace : pas une fête importante qui ne groupe nos paysans au pied de l'autel. Cette foi, cet attachement à la religion s'explique aisément. L'entendement souvent borné au coin du champ qu'il cultive, son regard ne s'étendant pas au-delà de l'enclos, que chaque jour il féconde de son travail, le paysan du Bocage est naturellement amené à porter ses yeux au-dessus de lui et, instinctivement, il bénit Dieu qui fait pousser le grain de blé et dont le soleil bienfaisant mûrit le raisin. Sa philosophie, car il est philosophe à sa façon, le conduit à regarder le prêtre comme le dispensateur des grâces du Ciel, le consolateur dans l'adversité, l'homme qu'en sa croyance souvent irraisonnée il considère comme un être au-dessus de l'humanité, en qui il trouve quelque chose de mystérieux[2].

Et ce paysan est un superstitieux. Le temps et l'instruction

[1] « Un fils prêtre, un autre laboureur, l'image de notre Vendée » R. Bazin.

[2] « Je ne puis comprendre le prêtre qu'à la condition qu'il y ait en lui quelque chose d'incompréhensible ; s'il devient semblable à nous, il n'existe plus » (J. Simon).

n'ont pu faire disparaître complètement de naives croyances dont quelques-unes même entraînent souvent de terribles suites. Il en est d'inoffensives d'où s'échappe comme un suave parfum tout empreint de douce et mélancolique poésie. Ainsi, pas un vieux paysan du Bocage ne se fut décidé, il y a quelque vingt ans à tracer un sillon le jour du Vendredi Saint : la terre pleurait le sang du Christ ! *L'alise pacaude*, la délicieuse galette du Bocage où entrent à la fois lait, beurre, œufs, sucre, fleurs d'oranger ne devait être entamée que le matin de Pâques, la veille, elle était pleine de crapauds ! Aux *Rouzins*, les Rogations, il était défendu de faire boullir des cendres pour la lessive sous peine de voir bientôt un cadavre sortir de la maison ! Même défense pour le jeudi saint, pendant que le doux Crucifié reposait dans la chapelle, le *paradis* de nos Bocains.

Au baptême d'un enfant, parrain et marraine pour empêcher leur filleul de baver devaient sonner les cloches et s'embrasser sous le clocher. Les fiancés, les *bodjis*, ne pouvaient sortir seuls, le soir, avant leur mariage : une bête mystérieuse leur dévorait la tête. Un malheureux accident. arrivé à un futur marié au temps où les loups pullulaient dans nos campagnes, fit naître cette légende que la tradition nous a conservée et que s'en vont répétant les vieilles à tête chenue. Quand les bœufs conduisant un cortège funèbre se poussent le long du chemin, le bouvier lui aussi doit, dans l'année s'endormir de l'éternel sommeil. Mugissent-ils ? C'est un deuil prochain dans la maison déjà tant éprouvée. Pendant la veillée du mort, si l'orfraie la *frésa* fait entendre son cri redoutable, il faut compter sur un nouveau malheur. Pour nos paysans, le moindre incident, le plus petit signe est l'avant-coureur d'un événement grave quand il se produit à certaines heures de la vie. On rechercherait en vain l'origine de ces croyances. La tradition vient du père qui lui-même l'avait recueillie de la bouche d'un ancien. Ainsi s'est établie la généalogie des superstitions. D'aucunes dis-

paraissent, les *garous*, entre autres ; d'autres plus tenaces sont tellement implantées dans nos campagnes qu'elles résistent au temps. Si les blanches *garaches* ne dansent plus sur le fumier à la faveur de la nuit, les mignons fantômes sont remplacés par d'affreuses bêtes exécutant à vos côtés les entrechats les moins chorégraphiques. Les *sorciers* exercent toujours leurs maléfices, les vieilles « au mauvais œil » devenues rares, jettent encore des sorts et le crédit des *devins* n'est pas diminué. D'autres gens de moindre importance : les *traiteurs*, les *conjureurs*, les *adoubeurs* sont bien cotés et si les *revenants* se font rares, la terreur qu'ils inspirent n'en est pas moins grande. Les esprits malins eux-mêmes se mettent de la partie. Déguisés en religieuses, leur spécialité est d'arracher le cœur et le foie de leurs victimes. Dans quel but ? Nul ne le saurait dire. Barbe-Bleue, au moins, avait une excuse : la soif de l'or.

II

LES GAROUS

De toutes les croyances populaires du Bocage, il n'en est qu'une, peut-être, où les possédés seuls étaient victimes de la malédiction qui les accablait ; nous voulons parler des malheureux qui couraient *le garou*. Deux version recueillies auprès des vieilles gens, quoique présentant quelque variantes, ont même origine et révèlent un fond commun. Selon les uns c'était la punition infligée par le curé à ceux qui cachaient quelque péché en confession. Le dimanche au moment de l'évangile, le prêtre lançait l'anathème sur eux. D'après certains autres, ceux qui voyaient faire le mal et en gardaient le secret étaient condamnés à *courir le garou*, après que le curé avait *jeté les moulitoires*. C'est par un geste analogue à celui de l'aspersion de l'eau bénite que le témoin trop discret des fautes d'autrui devenait l'être passif, incons-

cient qui, chaque nuit, épuisait ses forces dans une folle course à travers champs. Rien ne pouvait le soustraire à l'inflexible sentence. Tel le Juif-Errant, par les nuits noires, comme par les soirs étoilés, il courait sans cesse. Encore l'homme de la légende pouvait-il arrêter pour se rafraîchir à la prochaine taverne. Les malheureux garous se rassemblaient la nuit, toujours au même endroit, généralement à la croisée de plusieurs chemins. Ils s'échappaient de la maison quand bien même portes et fenêtres étaient hermétiquement closes. Comment ? par quel moyen ? Eux-mêmes le lendemain matin l'ignoraient complètement. Et, quand tous réunis ils allaient commencer leur chevauchée sur les *échaliers* et les barrières, ils se changeaient en bêtes, inconscients de leur soudaine transformation. Alors, c'était une véritable sarabande à travers champs. Tous à la file, chaque nouveau venu dans la singulière corporation se plaçant le dernier, ils devaient parcourir sept communes, la nuit durant. Pas un moment de répit ! Le jour seul arrêtait leur supplice et les rendait à la vie humaine. Le soir suivant, de nouveau ils reprenaient leur course endiablée. Pour guérir ces possédés, pour mettre fin à cet irrésistible élan vers l'espace, il suffisait qu'un chrétien leur fit une blessure et que de la plaie sortit une goutte de sang ! Soudain, ils redevenaient semblables aux autres hommes, ne gardant de leur vie nocturne que le souvenir pénible de l'occulte puissance qui les poussait, étant tombés au degré de l'animalité, à courir dans l'ombre sans pouvoir jamais s'arrêter.

Le Haut Bocage est par excellence la terre classique des garous. Nulle part ailleurs on ne peut se documenter aussi fortement auprès des anciens à ce sujet. Parmi les mille histoires entendues, nous n'en voulons retenir que deux ou trois. Il y a de cela bien longtemps, cent ans, peut-être davantage — rien n'est moins sûr que l'époque dans le récit des superstitions — un paysan rentrant chez lui, à une heure où d'ordinaire les gens paisibles dorment, aperçoit entrebaillée la

porte d'un voisin. Cela fait bien son affaire : sa pipe vient de s'éteindre et il n'a plus d'allumettes. Il pousse l'huis et joyeusement s'apprête à lancer une farce quand, ô suprise, sur la pierre du foyer sept ou huit chiens essoufflés se reposent ! Et notre homme de prendre au plus vite congé d'hôtes qu'il ne songeait pas trouver sous cette forme. Toute la maison courait le garou ! Pour quel motif, grave sans doute, le pasteur avait-il jeté les *moulitoires* ! La tradition ne le dit pas ; mais, ce qu'elle dit bien, c'est la peur légitime du voyageur attardé.

Ailleurs, dans un village voisin, chaque matin avant le jour, l'eau d'un timbre servant à abreuver les bestiaux disparaissait sans qu'on pût en connaître la cause. Ce fait intriguait fort les gens de la ferme qui devinèrent la trace d'un garou. Deux gars résolus armés chacun d'une canardière comme on en portait lors de la Grande guerre, firent le guet un beau matin. Quand la bête vint pour se désaltérer, un coup de feu déchira l'air ! Le chien poussa un sourd grognement, enjamba le mur du jardin et vint tomber de l'autre côté, exhalant la vie dans un dernier râle. Nos hommes s'approchèrent du cadavre. Horreur ! Une jeune femme, déjà rigide était étendue sur un carré. On la reconnut pour une demoiselle... de Pont-Rousseau. Quelle faute avait attiré l'anathème sur cette gente pastoure, venue d'aussi loin — elle avait parcouru plus de sept communes — chercher une mort aussi peu enviable ? La légende, encore, est muette sur ce point.

Pour en finir avec les garous, une dernière histoire Elle résume ce que nous disions plus haut. C'était, ne précisons pas, au temps où le bon plaisir du seigneur tenait lieu de loi. Un malheureux domestique - sût-on jamais le crime qui chargeait ses épaules ? — eut lieu aussi les honneurs des *moulitoires*. Chaque nuit, quand tout le monde dormait, il s'échappait de la maison et en compagnie de confrères possédés, battait la campagne et rentrait le matin plein de lassitude

morale, les membres broyés. Il maigrissait, le pauvre ; d'un naturel enjoué hier encore, il avait perdu le rire. Cette abattement frappa son maître et amena celui-ci à le questionner sur la cause du mal qui le minait. Et, comme il aimait son patron, il lui confia le redoutable secret : « Vous seul pourriez me tirer de ce mauvais pas, ajouta-t-il. Ce soir, pour passer l'échalier, je serai le septième. Piquez-moi au mollet ; s'il en sort une goutte de sang je serai sauvé. » Le maître piqua le malheureux au mollet, un peu de sang jaillit de la plaie. Le grand valet de la *Sicaudais* était guéri ! Jamais plus il ne courut le garou[1].

III

LES GARACHES

Elles ne sont plus qu'un souvenir, les blanches garaches ! Mars, qui ramène les giboulées, souvent nous gratifie d'ouragans entraînant les éléments déchaînées en un échevelé galop, ce qui n'aurait pas été sans surexciter l'imagination de nos pères. Ils eussent vu passer dans la tempête l'âme de quelque sorcier que le diable rappelait à lui, l'ombre de quelque vieille « au mauvais œil » s'allant engloutir au fond des enfers, peut-être aussi le souffle rageur et impuissant de quelque *garache* s'évanouissant sous le geste bénisseur du prêtre.

[1] Parfois ceux qui couraient le garou s'assemblaient au coin d'une lande et festoyaient pour réparer les forces qu'une course effrénée avait fait disparaître — car fût-on *bête*, un tout petit instant, la nature ne perd jamais ses droits. Une nuit, on raconte que plusieurs victimes de moulitoires, revenues à leur état normal se mettaient en mesure de jouer de la mâchoire quand le curé, appelé au chevet d'un mourant troubla le festin. Son arrivée fit l'effet d'une pierre tombant dans une mare à grenouilles. Chacun s'enfuit de son côté, abandonnant vivres et couverts. Le pasteur fit ramasser la batterie de cuisine et le dimanche suivant elle fut vendue aux enchères, sans qu'aucune réclamation ne se produisit de la part des intéressés. Ils craignaient tant trahir le secret qui les eût retranché du reste des humains.

Les garaches ! 60 ans nous séparent d'elles et c'est la vieille Vendée qui s'enfonce dans l'oubli, c'est tout un legs de traditions qui disparaît. La garache d'ordinaire revêtait la forme d'une demoiselle merveilleusement belle, habillée de blanc. La nuit, alors que tout était endormi, la dame blanche avec d'autres compagnes venait danser sur le fumier, faisant hurler les chiens à la mort, semant dans le village une terreur indicible. Epouvantés, les paysans derrière la fenêtre regardaient les garaches voltiger en une ronde folle. On se signait dévotement, les femmes invoquaient la Vierge et le père, décrochant la longue canardière qui en 1793 coucha plus d'un Bleu dans la tombe, glissait un grain de chapelet sur le plomb[1]. C'est qu'en effet, la garache brave impunément le canon braqué sur elle si la charge de l'âme ne contient pas quelque objet sacré.

Souvent le coup de feu était impuissant contre les tourneuses en rond qui reprenaient leur danse avec un entrain endiablé ! Alors la présence du prêtre était indispensable. Et à l'aube, comme en un songe s'évanouissait esquissant un dernier pas, l'ombre de la blanche garache.....

La croyance aux garaches était fort répandue dans la contrée avoisinant la Roche. Nos pères voyaient dans ces fantômes imaginaires des êtres malfaisants, pourvoyeurs de la mort, semant partout le deuil sur leur passage. Si quelque vieille au chef branlant, aujourd'hui encore, vous parle en se signant, de dames blanches dansant sur le fumier et faisant hurler les chiens à la mort, surtout ne dites pas que ce sont de mignons feux-follets.

Comme nous le verrons plus loin, au chapitre des Sorciers et Devins, autrefois le paysan perdait chaque année nombre de bestiaux. Les plus petits étaient enfouis dans le tas de fumier placé tout près de la maison d'habitation. Par suite de leur décomposition, ces cadavres laissaient dégager un

[1] Ailleurs c'était un morceau de pain béni sans lequel l'arme ratait.

gaz analogue à celui des cimetières, s'enflammant au contact de l'air. La nuit noire rendait plus lumineuses encore ces bandes de feu que le moindre souffle, une *borde* de vent pour employer l'expression du Bocage, faisait se déplacer en une ronde gracieuse, et, l'imagination aidant, on en fit des demoiselles blanches, chargées de racoller les humains pour l'enfer. Ainsi le paysan ignorant changeait un phénomène très naturel en un sujet d'épouvante pour lui et les siens.

C'était cependant l'âge d'or des garaches, l'époque où un peu de poésie, une certaine grâce, un brin d'aimable coquetterie présidait aux pratiques ténébreuses des esprits inspirés par le mal ! aujourd'hui les mignons fantômes sont remplacés par d'affreuses bêtes noires qui, voyageant la nuit, n'ont rien de commun avec les pauvres garous. Il n'est pas de semaine qui disparaisse sans emporter avec elle les exploits d'une garache. Pas un paysan jeune ou vieux qui n'ait fait la rencontre d'une bête sur le dos de laquelle les coups portent comme dans un tas de laine. Ne révoquez pas en doute ses affirmations : plus jamais il ne vous conterait les bonnes histoires d'antan. Et ce serait dommage pour ceux qui, comme nous, aiment les choses du passé. Certain soir revenant de conduire ses bœufs au pré, *boërant* après avoir chanté les charmes de sa *megnoune*, l'homme du Bocage a rencontré la hideuse garache. La bête s'est mise à danser devant lui, puis, se frôlant contre ses jambes, elle a essayé de lui monter sur le dos. Il a frappé de son aiguillon sans la faire se sauver. Comme pour se moquer de lui, la méchante créature — car c'est un être humain déguisé en bête pour le seul plaisir de faire le mal — a exécuté de nouveaux entrechats. Et pour s'en défaire, le paysan s'est souvenu que la garache parlerait et disparaîtrait s'il plantait son couteau en terre !

Les histoires les plus invraisemblables circulent au sujet de certaines familles dont quelques membres étaient affiliés aux garaches. — On m'a conté dernièrement qu'une femme — ce sont les femmes qui se déguisent en garaches — en com-

pagnie de son chien rôdait continuellement dans un village voisin et, à une heure avancée de la nuit, jouait avec lui. Entre confrères de quelques instants cette familiarité est permise. Tous deux donc, le vrai chien et la garache dans leurs ébats, heurtaient les portes réveillant en sursaut les habitants qui déjà invoquaient la madone. Un homme résolu, ancien soldat d'Afrique, après avoir proféré quelque jurons énergiques, voyant ses menaces sans aucun effet sur les noctambules, usa d'arguments plus décisifs. Saisissant une fourche, il ouvrit brusquement la porte de sa demeure et lança un coup terrible à l'animal qui se trouvait près de lui. Un long gémissement puis le bruit de la chute d'un corps qu'un dernier spasme secoue suivirent son acte. Le vrai toutou, l'innocente victime était morte ! Quant à sa maîtresse, elle s'empressa de déguerpir heureux de s'en tirer à si bon compte. Elle est légendaire aussi la farce du bon toustic chargeant la garache sur ses épaules et ne la lâchant pas avant d'avoir obtenu d'elle le serment de vivre comme tous les autres chrétiens. Il est vrai que, pour faire parler la bête, lui aussi avait piqué la lame de son couteau en terre ! Avec les blanches garaches des anciens toutes gracieuses dans leurs ébats chorégraphiques, nous avions été habitués à plus de poésie dans les croyances populaires du Bocage.

IV

SORCIERS ET DEVINS

Et voilà que les *sorciers* de nouveau nous transportent dans le monde le moins aimable qui fût jamais. La sorcellerie est toujours vivace dans nos campagnes, les sorciers toujours redoutés. La magie est à la hauteur d'une institution que le temps n'a pu désagréger, que l'instruction n'a pu faire disparaître. Il y a cent ans la foi en ces pratiques superstitieuses se pouvait comprendre à la rigueur ; aujourd'hui la constata-

tion qu'elles demeurent est presque une honte, cependant que beaucoup voient dans l'adversité qui les accable, dans le malheur qui atteint leur famille l'intervention du sorcier. Il est l'homme dont les pratiques ténébreuses font mourir la jeune fille la veille de son mariage, le père de famille au moment où ses enfants grandis feraient disparaître la gêne dans le ménage. C'est également le sorcier dont les maléfices sur le toit font périr les bestiaux et acculent le paysan à la ruine. La bonne vieille qui me conte les exploits des esprits pervers frémit encore au souvenir d'histoires dont on nourrit son enfance. Alors les sorciers pullulaient, chaque village avait le sien. Les maux, accumulés par eux sont sans nombre. Ici c'est un brave homme qui, la nuit venue, ne peut gravir la douce montée conduisant à sa maison. Il a beau prier, supplier le *jeteux de sorts* : « Jean, pourquoi ne me laisses-tu pas passer? Que t'ai-je fait, mon ami ?.. Ma femme m'attend... », le méchant reste inflexible. Il faut que les enfants, les valets de la victime viennent le chercher pour lui faire franchir le redoutable passage. Là les outils qui, la veille ont servi au nettoyage du blé quoique remisés dans une chambre close sont recouverts de sang chaque matin ! L'auteur de ce méfait est un voisin jaloux apparenté aux diables de l'enfer. Et c'est la récolte future compromise. Ailleurs, un mauvais métayer renvoyé par le propriétaire se venge de son successeur en jetant un sort sur la famille de ce dernier. Trois jeunes filles sont emportées soudain par un mal mystérieux. Le pauvre homme épouvanté de tant de malheurs demande au maître de résilier le bail et la vengeance cesse !

Les toits à bestiaux sont particulièrement éprouvés par les pratiques diaboliques du sorcier qui, trompant la surveillance, s'introduit dans l'étable. Bientôt, si les bêtes maigrissent et meurent l'une après l'autre, le paysan ne saurait imputer ces pertes au manque d'hygiène ou à toute autre cause naturelle. Il voit dans ce malheur l'œuvre d'un possédé, et, pour peu que le voisin ait un mauvais renom, » c'est lui le

coupable. Si les vaches donnent un lait peu chargé de crème et partant peu riche en beurre, la nourriture trop maigre n'y est pour rien. Un sort a été jeté sur les bêtes ! Egalement l'œuvre d'un sorcier, la panique qui fait s'enfuir les animaux d'un champ de foire ou qui les fait *moucher* en plein hiver !

A ces maux, il fallait un remède ; à l'esprit malin, il fallut opposer un esprit « guarisseur » de sortilèges redresseur des torts. Ainsi naquit le *devin*. Il est l'indispensable corollaire du sorcier, une plaie pour nos campagnes, plus grande encore que l'homme aux maléfices. C'est un exploiteur de la crédulité populaire, une source de maux, la cause inconnue du bien des drames sanglants. Au traditionnel « cherchez la femme, » nous pourrions souvent opposer le « cherchez le devin ». Ainsi s'expliqueraient ces vengeances atroces qui, de temps à autre, sèment le deuil dans quelque famille campagnarde. L'histoire suivante est authentique et vaut d'être contée. Elle prouve combien grand encore est le crédit des devins et vient corroborer nos dires précédents.

Il y a peu de temps, dans deux villages voisins, une épidémie sévisait sur l'étable de deux cultivateurs. Les bêtes dépérissaient à vue d'œil. Croyez-vous qu'on songeât un seul instant à aller quérir le vétérinaire ? Ce serait mal connaître certains paysans. Donc, nos deux hommes se rendirent chez le devin de l'endroit et lui contèrent le but de leur visite. « J'arrangerai l'affaire, dit-il ; soyez certain que je *travaillerai* ferme le gredin qui a *enjominé* votre bétail. Je le vois dans la glace, mais ne puis vous le nommer. Si cependant, vous voulez le connaître, je vais placer un œuf dans le creux d'un chêne — il le désigna — et celui qui viendra en cet endroit sera votre sorcier ! Aux deux campagnards il fit la même déclaration. Naturellement, chacun épia incessament le chêne à l'œuf quand un beau soir l'un des deux *enjominés* aperçut l'autre. Nul doute : il tenait son homme et lui ferait payer chèrement le mal commis. Le lendemain, à la nuit embusqué derrière

une haie il attendit le passage de son voisin, bien décidé à le tuer. Le bonheur voulut que, revenant du bourg, ce dernier prit un autre chemin. Il ne dut d'être sauvé qu'à un hasard providentiel ! Comme lui aussi avait observé la présence de l'autre aux environs du fameux chêne, il résolut d'avoir une explication. Après s'être conté chacun leur visite au devin, ils comprirent qu'ils avaient été odieusement trompés. Mais jugez de ce qu'il fut advenu si l'homme attardé n'avait pris une autre route ? Et n'avions-nous pas raison de dire que le devin était la plaie de notre charmant Bocage ?

Il est cependant fort en vogue parmi ceux que le « mauvais œil de quelque sorcière a gratifié d'un sort. Il guérit les jeunes filles victimes des pratiques ténébreuses de celles qui enfourchent un balai comme monture. On le consulte sur les maladies de langueur dont la cause inexpliquée est attribuée à un regard satanique. Plus d'une vieille possédée, selon la légende poussée par les artifices du devin ne peut s'arrêter avant que sa victime soit guérie. Il y a quelque trente ans, un devin célèbre, habitant la Plaine, avait une grande renommée. On le venait voir de loin. Mon père y fut espérant rapporter de là-bas la guérison d'une sœur clouée sur le lit par une maladie de la moelle épinière. Hélas ! ma pauvre tante mourut bientôt et ce voyage n'eut d'autre résultat qu'une belle peur attrapée par mon père. Il est vrai, il me l'a conté bien souvent, ce fut la seule fois de sa vie où la nuit le bruissement des feuilles lui mit un frisson dans l'âme !

Autour du devin gravitent des satellites, gens du moindre envergure. Les *traiteurs* voient défiler dans leur *cabinet* tout le cortège des maux cachés dont souffre une partie de l'humanité. Les brûlures n'ont pas de meilleur médecin que le *conjureur* : trois ou quatre signes plus ou moins mystérieux sur le mal et le temps se charge de vous guérir ! Quant aux *adoubeurs* et *adoubeuses* leur spécialité est de mettre en place la côte récalcitrante qui ne s'arrondit plus comme ses sœurs, d'arranger les pieds démis ou de vous rafistoler le bras cassé.

Il se peut que le patient reste difforme toute sa vie après être sorti des mains du praticien. Peu importe. Cela n'empêche que, demain, de nouveaux souffreteux viendront réclamer les bons soins du *poteleur*.

De longtemps encore dans notre Bocage, il y aura des simplistes croyant aux garaches, aux sorciers et des madrés profitant de cette foi irraisonnée pour semer en l'âme des premiers les instincts les plus mauvais, car on l'a dit avec beaucoup de raison : les superstitions sont la lie de la religion, comme le matérialisme est la lie de la libre pensée. Et si la disparition de certaines traditions nous fait regretter le temps où elles florissaient, le souvenir éteint de croyances d'un autre âge nous comblerait de joie.

JEHAN DE LA CHESNAYE

UN VAUDEVILLE RÉVOLUTIONNAIRE

OU

LA RÉVOLUTION A L'ILE-D'YEU

(*Suite*)[1]

La revanche des privilèges.

Cette guerre aux privilèges seigneuriaux n'avait pas été sans causer quelques mécontentements, même parmi le peuple, où la Noblesse comptait des partisans. A tout prendre, néanmoins, le peuple se fût peut-être aisément accommodé de leur suppression, si la Révolution, qui nivelait toutes choses, n'eût aussi supprimé les siens. Or, à ses privilèges, le peuple tenait furieusement, et je doute fort que, dans la nuit du 4 août, il eût trouvé dans son patriotisme, comme la Noblesse et le Clergé, la générosité d'en faire un auto-da-fé sur « l'autel de la Patrie ». Reconnaissons, il est vrai, que ces privilèges n'étaient pas à dédaigner.

De toute ancienneté, l'Ile-d'Yeu, comme les îles de Noirmoutier et de Bouin, là-bas, au fond du golfe, était exempte « des tailles, gabelles, papiers timbrés et de tous autres impôts généralement quelconques, ce qui semblait ne rien excepter »[2]. Ainsi le leur avaient octroyé, il y a juste cinq

[1] Voir la *Revue* 13e année, Ire livraison.

[2] O. J. Richard : *L'Ile-d'Yeu d'autrefois et l'Ile-d'Yeu d'aujourd'hui* 1883, p. 178. — *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, Ire série, XII, p. 223.

cents ans, Charles VI, par ses lettres patentes du 21 juillet 1399, et un peu plus tard, Louis XI, par son ordonnance d'Orléans, de 1466, parce que ces îles « avaient fait merveilles contre les Anglais ». Parce que l'île ne fit pas « merveilles » contre les Anglais pendant la Révolution, le Directoire et Bonaparte furent moins généreux que Louis XI et Charles VI, et j'imagine que, de 1798 à 1806, les habitants de l'Ile-d'Yeu, soumis à un dur, mais nouveau régime, regrettèrent amèrement l'ancien, qui était si doux ; ou plutôt, j'en suis bien certain, car ils se plaindront souvent et assez haut !

Ils se plaignaient déjà dès 1790. La Révolution avait donc supprimé les privilèges octroyés par les bons « tyrans » d'autrefois, et la population insulaire avait senti se refroidir singulièrement son enthousiasme des premiers jours pour le nouvel état de choses. L'âge d'or, tant prédit par Amable Cadou et Nicolas Laurent, se changeait pour elle en âge de fer : « Les esprits étaient furieusement montés »[1]. — C'était évidemment à l'instigation des amis de l'ancien Régime ! C'était peut-être, en même temps, que les habitants de l'Ile-d'Yeu manquaient de lumières. Ainsi pensa l'un des plus éclairés d'entre eux, qui proposa généreusement de leur communiquer les siennes. Le premier août 1791, le secrétaire-greffier lut à la Municipalité, assemblée pour ce grave sujet, l'adresse suivante :

« Messieurs, le règne des Loix demande l'instruction de tous ceux qui leur sont soumis ; sans l'obéissance aux Loix, point de liberté, point de bonheur. Mais afin que les hommes libres obéissent aux Loix et n'obéissent qu'aux Loix, il faut qu'ils les connaissent et surtout qu'ils les aiment. Cet amour pour les Loix est le garant d'une soumission d'autant plus constante, qu'elle est plus éclairée ; *car la Raison seule a le droit de commander à l'homme libre et le code de nos Loix est la Raison écrite.*

[1] Lettre de l'abbé Barbeau, au curé de Saint-Hilaire-de-Riez. — Registre des délibérations de 1791.

« Il importe donc, Messieurs, que les Amis de l'Humanité, des Loix et du Bonheur public, travaillent sans relâche à éclairer les peuples, et surtout les habitants des campagnes ; qu'ils les apprennent à se défendre des terreurs que leur inspirent *la fourberie et le fanatisme. La Feuille villageoise* me paraît remplir cet objet ; elle montre à ces bonnes gens, jusqu'à l'évidence, les avantages qui résultent des légalités constitutionnelles, en même temps qu'elle leur inspire l'horreur du despotisme.

« Je vous propose, Messieurs, de lire cette feuille aux habitants, chaque dimanche, après les vêpres, à la chapelle du Port.

« Je vous prie donc, Messieurs, de délibérer sur la demande que je vous fais et de vouloir bien m'aider à réaliser ce projet utile.

« Signé : LAURENT, *juge de paix.*

« L'Ile-d'Yeu, le 29 juillet 1791. »

Laurent, juge de paix, — « un juge compétent, auprès duquel les malheureux habitants de l'Ile-d'Yeu pouvaient trouver un aide[1] », comme il l'écrivait modestement de lui-même, — c'était Nicolas Laurent, ancien officier de santé et apothicaire.

J'ai cité tout au long sa lettre, parce qu'elle est un monument curieux du culte nouveau qui s'introduisait en France, à cette époque. C'est le culte de la Raison, dont la Constitution est *l'expression écrite* ; voilà le nouvel Evangile, qui remplace l'ancien, « fourberie et fanatisme » ; car la Raison seule — et non plus la Religion — a le droit de commander à l'homme libre. On vient d'entendre, dans cette lettre de Laurent, le jargon habituel des Laréveillère-Lépeaux et des Mercier du Rocher, des Missionnaires du Club ambulant du département de Maine-et-Loire et de celui de la Vendée, dans

[1] Lettre du 23 octobre 1790, aux Administrateurs des Sables, *Archives départementales de la Vendée*, V. Chassin, V. P. II, p. 246.

leurs courses à travers les Mauges angevines et dans le Bocage poitevin. Ils sont ainsi quelques milliers dans Paris et dans les provinces, dans les villes et les moindres villages, qui répètent ces bourdes solennelles. D'un bout de la France à l'autre, ce sont les mêmes mots, les mêmes idées, les mêmes images : le langage du philosophisme de Voltaire et de Diderot. Inutile d'y chercher de la variété : il n'y en a pas ; on dirait que tous les cerveaux patriotes sont sortis d'un moule uniforme, et c'est en effet un même moule, celui où a été coulé l'ample cerveau de M. Homais. Nicolas Laurent est un des beaux spécimens de l'âme jacobine, dont Taine, avec une patience pénétrante et subtile, par une analyse chimique d'une rare précision, a trouvé les composants : l'orgueil du bourgeois parvenu, la suffisance du cabotin intellectuel, le mépris des simples, le prosélytisme qui se croit charité et qui finit dans la persécution, la déportation et la mort. La grande habileté des meneurs de la Révolution a été de spéculer sur la vanité des Nicolas Laurent et de s'en servir. Ici, le curieux est qu'idées et mots ont traversé, dès 1791, le Pont-d'Yeu, et que Nicolas apparaisse déjà comme un membre « éclairé » du Club ambulant du département de la Vendée. Et, dans le fait, il en est l'imitateur, et peut-être le délégué. La seule différence, c'est qu'il ne « déambule » pas ; mais l'île est si petite, que sa tournée serait trop tôt faite. Tout au plus, pour pousser l'imitation aussi loin que possible, entraînera-t-il son troupeau d'auditeurs, de l'église paroissiale où tout est « fourberie et fanatisme », jusqu'à la chapelle du Port, à trois kilomètres de là, où tout deviendra « vérité et tolérance ».

On pense bien que les officiers municipaux s'estimaient trop heureux d'être éclairés par la Raison pour en ménager la lumière aux « bonnes gens » de la campagne. En conséquence, ils prirent, le 1er août 1791, l'arrêté suivant :

« La Municipalité... persuadée qu'il est de son devoir le plus sacré de porter ses regards avec une bienveillance active sur une imperturbable union et concorde parmi les ci-

toyens de ce canton, et considérant que le projet, proposé par le sieur Laurent, est celui d'*inspirer à des gens que les loix ont besoin d'éclairer* et qui peuvent avoir été trompés par des suggestions perfides et de fausses insinuations, elle a décidé que, conformément au vœu de la loi même, qui veut que les opinions publiques, pour être respectées et aimées, il faut qu'elles soient connues, et trouvant dans la *Feuille villageoise* un secours salutaire pour rappeler tous les mauvais citoyens à la paix et à l'amour de la Patrie, et les faire chérir une Constitution qui doit faire la félicité et le bonheur de tous, le sieur Laurent est autorisé à publier et annoncer chaque dimanche, après les vêpres, dans la chapelle du Port, ce qu'il jugera bon et utile, dans cette feuille, d'être lu dans cette paroisse[1]. »

Le choix à faire dans les articles de *Feuille villageoise* n'était pas inutile ; nous allons savoir pourquoi tout à l'heure. Mais, hélas ! malgré un choix scrupuleux, le sieur Laurent *Lucifer* sut bientôt, à ses dépens, que les torrents de lumière de la *Feuille villageoise*, pour les « bons habitants des campagnes », ne valaient pas le moindre ducaton, pas la plus petite franchise d'ancien Régime, et le zèle des officiers municipaux allait être soumis à une rude épreuve. C'est peut-être aussi que ces « bonnes gens » n'étaient pas encore mûrs pour le haut enseignement de la *Feuille villageoise* : mais il faut avouer que la lecture de la feuille révolutionnaire devait être, même dans les bons endroits, d'une digestion difficile pour des esprits un peu simples. Qui connaît aujourd'hui la « feuille » de Ginguené ? Elle est devenue rare, mais on la trouve encore à la Bibliothèque nationale. J'ai eu la patience de la lire d'un bout à l'autre certain été : je ne connais pas de monument pareil d'impiété, de haines et de violences révolutionnaires ; et quand on pense que cette « feuille » empoisonnée fut l'ordinaire aliment, dans tous les villages de France, des Clubs et des Sociétés populaires, on n'est plus

[1] Délibération du 1er août 1799.

surpris des accès d'épilepsie et des cruautés de la Terreur. C'est sans doute ce qui révolta le bon sens des « bonnes gens » de l'Ile-d'Yeu, peu faits pour les violences, et ce qui causa l'insuccès de leur moralisateur.

Cet insuccès, l'officier de santé, qui joue au petit Mirabeau en attendant qu'il joue au petit Robespierre, l'attribuait à l'ignorance de son auditoire : il n'oubliait que ses propres imprudences qui le faisaient dénoncer, le 19 septembre 1791, par Amable Cadou, son compère pourtant, comme « l'auteur de tous les troubles ». S'il n'en était pas le seul, il en était du moins le principal, et il y a plaisir à le constater dans sa lettre du 8 janvier 1792, à ses « collègues des Sables », par le soin même qu'il prend d'expliquer la haine générale qu'il inspire. Un parti très fort, — plus fort même que celui de la Municipalité, — s'était donc formé peu à peu dans l'île contre le nouveau régime. A sa tête se trouvaient Bilard, l'ancien receveur des domaines, et Baud, l'ancien notaire-greffier du Marquisat. Baud avait été évincé de son greffe par Nicolas Laurent, qui ne l'avait même pas trouvé capable de lui servir de greffier; Bilard avait été aussi évincé de sa charge de receveur des domaines ; la population presque entière avait été évincée de ses privilèges : il ne fallait qu'une occasion pour grouper tous ces intérêts lésés et faire éclater le mécontentement général, et tout le zèle du juge de paix Laurent pour enseigner à ses administrés le respect des lois et le mérite de sacrifier à l'intérêt général leurs intérêts particuliers, ne devait pas en empêcher l'explosion. La révolte éclata à l'occasion d'impôts nouveaux : sur ce point, le peuple de l'Ile-d'Yeu, comme en maints endroits de de France, était extrêmement chatouilleux.

Sur cette révolte, M. Chassin s'est singulièrement mépris dans sa *Prparation de la guerre de la Vendée* : « L'insurrection pour le rétablissement de l'Ancien Régime, dont la petite île fut le théâtre au mois de janvier 1792, dit-il, *est l'un des incidents les plus curieux de la préparation de la guerre de la*

Vendée. » Et l'auteur, qui aime à écrire l'histoire d'après les faits *qui auraient pu être,* nous apprend gravement que, si « l'ancien gouverneur de Verteuil et ses fils, expulsés en 1791, *étaient rentrés en 1792 et étaient restés jusqu'en 1793*, l'île d'Yeu eût été ouverte, deux ans plus tôt et à temps, au débarquement d'émigrés et d'Anglais, qui se fit trop tard, et d'une manière si ridicule, en octobre 1795, Monsieur le Comte d'Artois présent. »

Pourquoi M. Chassin s'arrête-t-il court dans le champ des suppositions? Il aurait pu continuer avec non moins de vraisemblance : « Et l'île au pouvoir des Anglais et des Émigrés, c'était la Vendée en communication avec les puissances étrangères ; c'étaient bientôt les Princes au milieu des Vendéens enthousiastes ; c'était la révolte gagnant peu à peu la Bretagne et la Normandie, la marche sur Paris, la ruine de la République, la Restauration supprimant le Directoire et l'Empire, c'était... », Mon Dieu ! c'était peut-être M. Chassin n'écrivant pas l'histoire de la Vendée pour le compte du Conseil municipal de Paris, mais l'écrivant, — qui sait? — pour celui d'un comité royaliste et catholique. Quelle influence n'aurait pas eue la révolte des femmes de l'Ile-d'Yeu, si Verteuil et ses fils, expulsés en 1791, étaient rentrés dans l'île en 1792 et s'y étaient trouvés encore en mars 1793 !..

L'historien ne songe pas à se demander s'il y aurait eu, pour tenter une descente à l'Ile-d'Yeu, en mars 1793, des « Émigrés et des Anglais », qui ne tentèrent rien sur l'île de Noirmoutier, quoiqu'elle fût aux mains des royalistes. Mais laissons là ces détails. Il n'en demeure pas moins que, parler de la sorte, c'est grossir outre mesure une aventure bien modeste, un fait divers bien commun, et prendre pour tentative de rétablissement de *l'Ancien Régime*, une émeute causée uniquement par l'établissement d'impôts nouveaux. D'autre part, nous verrons plus tard, quand nous parlerons de la défense de l'Ile-d'Yeu,

[1] *Préparation de la guerre de la Vendée*, t. II, p. 236.

— j'allais dire de Tarascon — que si les Émigrés et les Anglais avaient eu, dès 1794, la fantaisie de tenter une descente dans l'île, même en l'absence des Verteuil, même contre la Municipalité victorieuse de l'émeute de janvier 1792, ils n'eussent pas éprouvé sans doute une résistance bien vive, je ne dis pas en paroles, mais par les armes.

L'historien révolutionnaire, il est vrai, à la fin du long exposé de cette affaire, qui n'est pas racontée en moins de soixante-dix pages[1], — comme s'il eût voulu suppléer par l'ampleur du récit à l'insuffisance réelle de l'affaire — nous dit bien que l'île, rendue à la paix et à l'union, ne s'insurgea pas, au mois de mars 1793, malgré la sommation que lui adressa Guerry de la Fortinière, maître de Noirmoutier. Mais Noirmoutier était bien loin et Guerry de la Fortinière ne se montra pas. « Les braves habitants de l'Ile-d'Yeu attendirent l'exécution des menaces de Guerry, qui n'eut pas le temps d'aller les attaquer », dit Benjamin Fillon[2]. Que s'il se fût présenté, peut-être aurait-il débarqué aussi facilement que le comte d'Artois. M. Chassin prétend, il est vrai, que les « braves » habitants de l'île ne manifestèrent pour Monsieur, frère du Roi, « aucune sympathie » ; que l'île « salua avec enthousiasme le départ des Anglais et la disparition de la flotte ennemie », et que « *tant que dura la guerre maritime, elle se garda avec le plus ardent patriotisme* ». — Pour le besoin de sa thèse, l'historien s'avance beaucoup et à la légère ; il lui a manqué de lire les archives de l'Ile-d'Yeu et d'écrire l'histoire, non d'après les faits qui auraient pu être, *mais d'après ceux qui sont* : le moment venu, ceux-ci lui causeront, je pense, quelque surprise...

Réduite à ses proportions vraies, l'émeute des femmes de l'Ile-d'Yeu, qui forme, dans l'ouvrage de M. Chassin, un apport si considérable à la *Préparation de la guerre de la Vendée*, apparaît, en réalité, comme un fait divers, sans aucune con-

[1] *Pièces contre-révolutionnaires*, p. II, note.
[2] *Préparation, etc.*, t. II, pp. 236 à 310.

nexité avec les mouvements du continent, sans aucune influence sur l'explosion de mars 1793. Voilà donc la vérité. Elle n'est, ni plus ni moins, qu'une émotion populaire, que la situation de l'île a fait purement locale, provoquée par les impôts nouveaux pour le rétablissement des anciens, lesquels on s'en souvient, n'existaient pas !

Que Bilard, receveur de l'enregistrement, fût l'ennemi de la Municipalité, nous le savons déjà. Sa femme l'était encore davantage et ne se gênait pas pour lui décocher tous les traits de sa mauvaise humeur de femme. L'habitant de l'Ile-d'Yeu n'aimait pas le papier timbré. Un beau jour de décembre 1791, une députation de femmes vint trouver le sieur Bilard pour lui faire défense de vendre du papier timbré : c'était pour elle, le plus sûr garant de n'être plus obligées d'en acheter. « Cassez votre municipalité, leur aurait dit Bilard, et il n'y aura plus de papier timbré ! » Le conseil était peut-être plus perfide que l'effet certain ; mais je n'ai pas à disculper le procédé de Bilard. Entre temps, sa femme — les femmes sont si habiles ! — répandait parmi les commères, ses voisines, le bruit que le maire avait reçu l'autorisation d'accepter l' « ancien régime, ou coutume, sans impôts, ou le nouveau avec impôts. » Mais, alors, le maire était donc un coquin, qui voulait le malheur du pauvre monde ! On verrait bien ! Et l'on vit, en effet, de quel bois se chauffaient les femmes de l'Ile-d'Yeu.

Quand, le dimanche, 1er janvier 1792, à l'issue de la grand'-messe, le greffier de la Municipalité lut un arrêté des administrateurs du Département, du 6 décembre 1791, établissant des impôts nouveaux, ce fut une émotion universelle. On s'assemble à la porte de l'église pour discuter des moyens d'empêcher la levée des taxes qui vont commencer, et l'on en trouve d'efficaces. Comme c'est la Municipalité qui va les établir, la foule, simpliste, n'y va pas par quatre chemins : il faut d'abord se débarrasser des officiers municipaux : voilà pour le pouvoir administratif. Comme Nicolas Laurent, juge

de paix, est ensuite bien capable de condamner les récalcitrants, on le chassera de l'île : voilà pour le pouvoir judiciaire. Enfin, si le curé fait chorus, au nom de la conscience, avec l'administration et la justice : « on le mettra à la raison ! » : voilà pour le pouvoir religieux. Cela fait, on rétablira l'ancienne coutume, qui consistait à ne rien payer, et, pour la faire observer, on rappellera M. de Verteuil. Ainsi se font les révolutions de village, chez les peuples simples ! Des vieilles rancunes populaires contre « le pire des tyrans qui aient gouverné » l'île-d'Yeu, de ses centaines de dindons et de volailles, qui déshonoraient les tombeaux des ancêtres, du banc seigneurial, il n'est déjà plus question ; preuve, peut-être, que ces anciens griefs avaient été moins ceux de la population que ceux d'une Municipalité jalouse.

Les 2, 3, 5, 10, 11, 12 et 15 janvier, des attroupements, montant au chiffre de 800 et 1000 personnes, — plus de la moitié de la population adulte, — se forment dans l'île : on crie bien haut qu'on ne veut plus de nouveaux impôts, qu'on veut l'Ancien Régime, c'est-à-dire l'ancienne coutume, — non pas l'Ancien Régime tel qu'il régnait en France, mais l'ancienne coutume, telle qu'elle était à l'Ile-d'Yeu. Que le reste de la France paye des impôts nouveaux, qu'importe aux habitants de l'Ile-d'Yeu, pourvu qu'ils jouissent de leurs anciennes franchises, c'est-à-dire qu'ils ne payent rien ? Et les colères populaires s'en prennent aux bourgeois et à l'intrus : les femmes ne parlent de rien moins que de « leur couper le cou » ; et c'est, pendant quinze jours, cent autres aménités semblables, qu'on dirait cueillies sur les lèvres des femmes de Paris, dans les grands jours des émeutes sanglantes de Versailles. Heureusement que les femmes de l'Ile-d'Yeu ne leur empruntèrent que leurs mots un peu crus, et non pas leurs actes cruels : « Il faut couper la tête à ce bougre-là ! » disent-elles du Curé. « Elles ne veulent point de lois, » — ô Laurent, doux évangélisateur des « bonnes gens des campagnes », que ton cœur dut cruellement souffrir à de tels blasphèmes ! — « Elles ne veulent point de

lois ; ils faut les brûler toutes, pour qu'il n'en soit plus question ». Quant aux officiers municipaux, « on leur marchera sur le ventre » ; il faudra bien que Nicolas Laurent vienne à l'assemblée, « mort ou vif » ; un citoyen même se charge « d'en apporter un quartier ». Somme toute « il faut égorger tous les bourgeois ». Là, comme ailleurs, le bourgeois, victorieux du noble, prétentieux, dédaigneux, hâbleur, faisant son maître, menaçant de faire marcher tout le monde, le fouet, je veux dire la loi à la main, est l'ennemi et l'objet de toutes les rancunes.

La foule tenait ordinairement ses assises, dans cette chapelle du Port, où Laurent la réunissait chaque dimanche, après vêpres, depuis plus de six mois, pour lui inculquer la connaissance et l'amour de la Constitution. Elle vota une *Adresse à l'Assemblée nationale* et exigea que le curé Cadou, qui avait mis tant de fois sa bonne plume au service de la Municipalité, la mît aussi au service du peuple : cela lui vaudrait « rétractation de son serment ». Amable Cadou s'exécuta d'assez bonne grâce. Il signa même l'*Adresse,* et non seulement lui, mais encore le maire, et les officiers municipaux, et même Nicolas Laurent. L'unanimité dans les doléances est parfaite, et, pour être bien sûr que, dans ce concert de plaintes, aucune voix discordante ne s'élévera, on surveille étroitement le curé, le maire, les officiers municipaux et le juge de paix. On nomme enfin des députés pour porter cette *Adresse* à l'Assemblée nationale. Bref, dans toute cette affaire, il n'apparaît aucun signe de mécontentement religieux ; c'est à peine si, dans la déposition de l'intrus, il est fait à son serment l'allusion qu'on vient de voir ; dans toutes les autres, il n'est question que de finances et non de religion.

Mais, malgré la vigilance de Baud et de Bilard, chefs de l'insurrection ; malgré les précautions prises par Texier de la Pommeraye, commissaire des classes, qui avait la haute main sur les marins ; malgré les bateaux laissés sans voiles et sans boussoles, — une belle nuit, celle du samedi au dimanche,

15 janvier 1792, le maire, Luc Moizeau, Nicolas Laurent, juge de paix, et François Turbé, officier municipal, se jetaient dans une barque, et, se fiant à leur bonne étoile, mettent le cap sur les Sables-d'Olonne, où ils abordèrent heureusement le lendemain. Le district des Sables, dès le 17 janvier, et le Département de la Vendée, furent saisis de leurs plaintes. Le même jour, le Directoire du Département prit un arrêté, dont copie est au registre des délibérations de 1792[1], pour faire passer dans l'île, en toute hâte, trois compagnies du 60e régiment d'infanterie, résidant aux Sables, avec un ou deux commissaires du District. De son côté, le District des Sables, par son arrêté du 21 janvier, transcrit également au registre des délibérations de la Municipalité de l'Ile-d'Yeu, vu la pénurie des troupes en garnison aux Sables, décida de n'envoyer dans l'île que 75 hommes, avec Mercereau, un des administrateurs, comme commissaire du gouvernement. Mais, quand, le 23 janvier, Mercereau avec sa petite troupe — et derrière la troupe, Luc Moizeau, Nicolas Laurent et François Turbé, très intrépides, — débarquèrent à l'Ile-d'Yeu, l'émeute, pareille à la mer, quand tombent les vents, s'était déjà apaisée comme par enchantement. Mercereau n'en commença pas moins, aussitôt, une enquête sur les troubles[2]. Dès le 3 février, — et non le 8, comme le dit M. Chassin, — Mercereau s'embarquait pour les Sables,

[1] Et aux *Archives nationales*, F7. 3274.

[2] Les originaux des dépositions sont au registre des délibérations de 1792. Des copies se trouvent aussi aux Archives départementales de la Vendée et aux Archives nationales.

Ce sont ces copies que M. Chassin a parcourues : il en donne des extraits, mais en défigurant souvent le nom des individus — ce qui lui arrive d'ailleurs en maints autres endroits. Je dois même, entre autres choses, lui signaler que, souventes fois, le texte des pièces qu'il nous donne comme documents originaux, n'est pas toujours conforme à ces originaux mêmes. J'en ai relevé de nombreuses preuves, soit aux Archives de la Guerre, soit aux Archives nationales, soit dans les papiers Mercier. Évidemment son copiste en a pris trop à son aise quelquefois avec les textes, et s'est parmis des libertés étranges, qui ressemblent souvent à de singulières bévues. Je reviendrai plus tard, dans un travail spécial, sur ce sujet, et les exemples que j'en donnerai, prouveront qu'on ne saurait trop se défier de la fantaisie des copistes .. trop pressés de gagner leur argent.

laissant seulement dans l'île pacifiée 22 hommes, — et non 12, comme le dit encore le même auteur, — avec leurs officiers[1]; et le surlendemain, 5 février, le lieutenant-général Verteuil annonçait, des Sables, au Ministre de la Guerre, M. de Narbonne, que tout « était tranquille à l'Ile-d'Yeu » et que « la paix la plus profonde y » régnait. Ce fut la fin de la lutte pour et contre les privilèges.

Elle eut pourtant un épilogue, et, comme en tout bon récit, je dois dire quelle fut la fortune des principaux émeutiers. Onze accusés furent poursuivis devant le tribunal criminel de la Vendée : parmi eux étaient Baud, Bilard, Texier de la Pommeraye, et le concurrent de Laurent, Blanlœil, celui des deux officiers de santé de l'île qui avait la clientèle choisie, et enfin deux femmes. Mais, après plusieurs incidents peu remarquables, ils furent tous acquittés, le 23 décembre 1792, et mis aussitôt en liberté, après plus de huit mois de détention. Deux d'entre eux, Baud et Texier, furent, en 1793, poursuivis de nouveau, comme suspects, sur les dénonciations de Laurent, plus actif et plus jacobin que jamais.

Baud fut condamné à la déportation perpétuelle et à la confiscation de ses biens par le Tribunal révolutionnaire de Rochefort[2]; mais, ce qu'ignore M. Chassin, il en appela, et fut assez heureux pour être absous et remis en liberté par le Tribunal révolutionnaire du district d'Hennebont, siégeant à Lorient[3]. J'ignore ce qu'il est devenu plus tard. Texier de la Pommeraye, lui, demeura en prison aux Sables, sans passer en jugement, jusqu'à l'amnistie de 1795, où tous les suspects furent remis en liberté. Ce Sylvio Pellico, dans les prisons, était devenu bon républicain. Moins ardent toutefois que l'un de ses anciens compagnons d'émeutes, Antoine-Toussaint Bilard : celui-ci donna tant de signes d'excellent « patriotisme, » qu'il fut admis, dès le 14 décembre 1792, dans la Société populaire. L'ancien

[1] Registre des délibérations de 1792, à la date.
[2] *Archives de l'Ile-d'Yeu.* — Chassin, *Préparation*, II, p. 303. 308.
[3] *Archives de l'Ile-d'Yeu.* — Levée du sequestre de ses biens.

ami des de Verteuil devint même un farouche ennemi des rois : le 8 fructidor an 3 (25 août 1795), comme membre de la Municipalité, et à la requête d'Amable Cadou, « déprêtrisé » et commissaire du pouvoir exécutif, il prêta *serment de haine à la Royauté*. Quant à Blanlœil, il demanda, en 1793, son admission à la Société populaire, et ses anciens adversaires, devenus membres du Comité de Surveillance et révolutionnaire de l'île, ne trouvèrent rien de plus cruel, pour le punir de ses anciens errements, — que de lui faire « subir un an d'épreuve, pour voir si le changement, qui paraissait s'être opéré dans ses idées, était bien sérieux, et s'il revenait aux sentiments d'*humanité*, qui doivent caractériser les vrais républicains[1]. » Mais Blanlœil était pressé : sur ses instances et devant son repentir, deux jours après, le Comité révolutionnaire réduisait l'épreuve d'un an à six mois. Enfin, des deux femmes poursuivies avec eux, l'une d'elles, Marie-Jeanne Chaillon, qui avait été rayée de la Société populaire, demanda et obtint sa réintégration, en décembre 1793, « disant qu'elle était repentante de ses fautes passées ». La paix était donc complète. De ce passé d'émeutes, il ne resta plus rien... que, dans le cœur des habitants de l'Ile-d'Yeu, un mauvais vouloir efficace à payer leurs impôts, dont nous aurons bientôt de nouvelles et curieuses preuves. — Je parle, bien entendu, de l'époque révolutionnaire.

Pour que la réconciliation fût générale, il manquait pourtant quelques-unes de nos connaissances : MM. de Verteuil.

Mais, au moment même où leurs anciens partisans échangeaient si prestement leur cocarde blanche pour la cocarde tricolore, seuls fidèles à leur passé et à leurs convictions, ils mouraient pour la cause de Dieu et du Roi. Le père devint chef d'une division de l'armée du Centre[2], passa la Loire, fut fait prisonnier à Savenay et fusillé le 24 décembre 1793. L'un de ses fils, Mathieu, sans doute celui que les habitants de

[1] Séance du 24 décembre 1793.
[2] Mad. de Larochejaquelein. *Mémoires*. 1889, p. 100, 205, 206.

l'Ile-d'Yeu surnommaient *Gourville*, ancien officier du régiment de Piémont, fut l'un des principaux officiers de l'armée du Centre, sous Royrand. Il eut les deux jambes emportées par un boulet, à l'attaque de la Flèche, le 8 décembre 1793 : il avait pour tout vêtement, « deux cotillons, l'un attaché au cou et l'autre à la ceinture : il se battait en cet équipage[1] ». Seul, le *Chevalier*, — lequel ? — reparut une heure dans l'île où l'on avait tant fait de misère aux poules paternelles. En avril 1796, il y aborda dans un canot pour demander des vivres au nom d'une croisière anglaise ; mais finalement, sur les plaintes du MaireCadou et de Nicolas Laurent, il n'exigea rien et se montra même bon prince : en pure perte d'ailleurs, car la vérité m'oblige à dire que les deux quidams ne lui surent aucun gré de sa générosité[1].

EUG. BOSSARD.

(*A suivre.*)

[1] M. de la Chanonie : *Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1891, p. 476. — *Revue du Bas-Poitou*, 13e année, 1re livraison, p. 97 et 98. — *Autour du Drapeau blanc*, et surtout la note si précise de M. René Vallette.

[2] Lettre au Département, du 26 germinal au 4, (11 avril 1796).

NOTES D'ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

L'ANCIENNE EGLISE DE N.-D. DE CHALLANS

EPOQUE RÉELLE DE LA CONSTRUCTION

DE SON CHŒUR ET DE SES DEUX NEFS

Tous ceux qui se sont occupés de l'ancienne église de Challans ont affirmé que le chœur de ce monument avait été construit au XVIe siècle ainsi que les deux nefs remplacées en 1843-1848, par les constructions gréco-romaines que la génération actuelle a connues.

Cette assertion paraissait suffisamment prouvée par le procès-verbal de la consécration de l'édifice et par des traces évidentes de l'architecture du XVIe siècle. Une étude plus approfondie du chœur nous a fait découvrir une erreur dans cette affirmation à laquelle nous avions souscrit, en la reproduisant dans nos notes sur l'*Ancienne Église de Challans.*

Aujourd'hui nous soutenons que *le chœur a été construit au XIIIe siècle et remanié au XVIe dans une seule partie* : Et pour cela sans rejeter l'autorité du procès-verbal de 1524, nous nous appuyons exclusivement sur les témoignages archéologiques, du monument lui-même. Ce procès-verbal en effet n'a jamais été soumis aux règles d'une sérieuse critique

historique ; et de plus il ne nous dit absolument rien de la construction de l'ancienne église de Challans. Néanmoins au sujet de ce silence, nous ferons une remarque très propre à éveiller un doute sur le fait de la construction du chœur au XVIe siècle. Le rédacteur du document nous donne, avec une précision remarquable, plusieurs détails relatifs à la construction de la chapelle de Belle-Croix. La date de la fondation du sanctuaire, ses dimensions primitives, la façon dont il était couvert, le moment de sa reconstruction en 1520 (quatre ans seulement avant la consécration de l'église) et beaucoup d'autres renseignements ne nous permettent pas de discuter l'authenticité du fait ; c'est à coup sûr le rapport d'un contemporain ou d'un témoin de la construction et de la consécration de la chapelle, consécration qui précéda d'un jour celle de l'église paroissiale. Après le récit de la dédicace du sanctuaire de Belle-Croix, l'auteur décrit aussitôt les premières cérémonies accomplies dans l'église paroissiale. L'historien serait en droit d'attendre quelques détails sur le second monument. Mais il n'en est rien. Ni la question des origines, ni celle des reconstructions successives ne sont abordées. A peine nous fait-on entendre que, parmi les autels, les uns étaient anciens et les autres nouveaux.

Or, il nous semble que si le chœur et les deux nefs avaient été construits à une époque comprise entre 1400 et 1524, le rédacteur du procès-verbal n'eut pas manqué de consigner un fait d'une telle importance. Alors que pour la chapelle de Belle-Croix, une simple annexe, il nous reporte à l'an 1400.

Toutefois comme nous l'avons déjà observé cette remarque n'est pas une preuve décisive. Mais, partant du doute qu'elle fait naître, recherchons dans le monument et les anomalies qui pourraient nous éclairer et les traces que diverses époques ont pu y laisser.

Un édifice ancien, construit sans interruption notable, et en pays pauvre, ne présente jamais de matériaux de nature très différente. En dehors de la masse interne les revêtements

et les parties saillantes sont presque toujours en pierre du pays.

Or, dans le chœur de l'église de Challans, nous trouvons une particularité très digne de fixer notre attention : l'intrados des arcades, les nervures des voûtes, les pilastres sont en pierre calcaire de Sallertaine (Vendée), la seule du marais Breton que l'on puisse tailler. Et voici que dans une partie importante de ce même chœur, dans le vitrail de l'abside, nous ne trouvons que du granit blanc. Cette particularité, il est vrai,ne constitue pas un argument : elle suffit à nous faire admettre la possibilité d'une retouche à la construction. Ce qui nous engage à rechercher dans les formes la trace d'une ou de plusieurs époques.

Tout le chœur, à l'exception de la baie du fond et des fenêtres des chapelles latérales, porte le caractère de l'architecture française du XIIIe siècle. L'intrados des arcades offre la plus grande analogie avec des arcs que l'on voit dans la Salle des Gardes, à l'entrée de l'abbaye du Mont Saint-Michel. M. Corroyer dit que les bâtiments connus sous le nom de Belle-Chaise, où se trouve la Salle des Gardes, furent construits, par Richard Tustin, vingt-et-unième abbé du Mont, lequel abbé gouverna de 1236 à 1264[1]. De plus, les pilastres trilobés du chœur de Challans se retrouvent dans presque tous les monuments du XIIIe siècle.

Donc, en l'absence de tout document écrit, nous pouvons affirmer que le chœur et les deux nefs[2] de l'ancienne église de Challans ont été édifiés pendant une période comprise entre 1200 et 1300 au plus tard.

Mais, nous avons signalé la fenêtre de l'abside, comme n'ayant point les marques de l'architecture du XIIIe siècle. Cette baie, en effet, est ornée de délicats meneaux de la fin du XVe siècle, où du commencement du XVIe. Le fait est si

[1] *La France Artistique et Monumentale*, t. II, p. 183 et 170. Paris, librairie Illustrée, rue Saint-Joseph.

[2] Les découvertes de 1897 et 1899 ont démontré que les deux nefs étaient de même construction que le chœur : ce point n'a jamais été contesté.

évident, qu'il est le seul vrai principe de l'erreur que nous nous efforçons de réfuter.

Or, si le chœur était entièrement du XVIe siècle, on n'y apercevrait point des voûtes à croisées d'ogives identiques, par leurs moulures, à celles de la Sainte-Chapelle de Paris (1242-1248). De plus on trouverait, au moins çà et là des moulures prismatiques de la période flamboyante et les pilastres ne seraient pas couronnés de chapiteaux, qui se rapprochent beaucoup plus de ceux de la cathédrale de Reims que des sculptures de Saint-Michel de Bordeaux.

Cette preuve, toute archéologique est décisive pour quiconque admet qu'aux XVe et XVIe siècles, il était impossible de décorer exactement de la même manière qu'au XIIIe.

Quoi qu'il en soit de cette autorité souveraine du témoignage monumental nous prévoyons des objections.

On peut nous dire ceci : au XVe et au XVIe siècles très probablement on ne connaissait, dans le pays, que les détails de l'architecture contemporaine ? Cette hypothèse, lors même qu'elle serait parfois une réalité, est ici en contradiction certaine avec les faits, car, nous l'avons dit à l'instant, il n'y a absolument que le vitrail de l'abside qui soit de la période flamboyante. Les sculptures (et je ne sache pas qu'elles soient du gros œuvre) sont toutes du XIIIe siècle.

Puis, nous ferons remarquer que, dans le vitrail, il existe des moulures prismatiques que l'on devait fatalement employer dans les pilastres, les nervures de la voûte et dans l'intrados des arcades si ces parties avaient été faites aux XVe et XVIe siècles.

A ceux que cette réponse ne satisferait pas nous devons établir qu'au XVe et au XVIe siècles on savait très bien orner et construire dans le style contemporain. A Challans même pendant cette période, on pouvait faire autre chose que des meneaux de vitraux : près de l'Hôpital Biochaux un moulin actuellement en ruine nous présente une porte dont le tympan offre de très remarquables détails de sculpture. En 1897 pendant les

premières fouilles faites dans l'église même de Challans on découvrit quatre pierres merveilleusement travaillées dans le goût du XVIe siècle. Trois représentaient les symboles des Evangélistes. La quatrième était un fût de pilier très peu mutilé. Ces débris nous attestent le degré de perfection auquel étaient parvenus les artistes du pays. Pour en donner quelque idée il nous suffira de dire que ces sculptures étaient aussi fouillées que les ornements du porche intérieur de la cathédrale de Nantes.

Ceci nous amène à la conclusion suivante : si le chœur avait été construit au début du XVIe siècle, les ouvriers auraient certainement placé, à la naissance des voûtes, quelques-unes de ces délicates couronnes de feuillages qu'on trouve à l'église Saint-Nizier de Lyon, et à la cathédrale de Nantes, et, s'ils s'étaient abstenus de montrer leur talent en cet endroit, ils auraient simplement fait disparaître les nervures de la voûte dans les pilastres.

Enfin, nous ajouterons qu'au XVe et au XVIe siècles, à 20 kilomètres de Challans, au sud du marais Breton, on a construit, à Saint-Gilles-sur-Vie, une église des plus remarquables, et dans le style alors en usage. Du reste, le contraire eut été assez difficile.

Et en même temps, à 6 kilomètres de Challans, les voûtes de l'ancienne église de Coudrie étaient entièrement refaites, selon les procédés de l'époque. D'où il faut nécessairement conclure que l'on a reconstruit le chœur et les deux nefs de l'ancienne église de Challans très probablement dans la première partie du XIIIe siècle, ou au moins avant l'an 1300, et que, vers le commencement du XVIe siècle, on a refait les meneaux de la fenêtre de l'abside.

Telles sont les conclusions de nos recherches sur un point si délicat de l'histoire de Challans, conclusions qui nous semblent vraies, mais que nous laissons cependant à l'appréciation des hommes capables de bien juger la question.

Challans (Vendée) 30 septembre 1899.

D. CARLOS.

P.-S. — Cet article était terminé, lorsque l'étude de deux pièces de monnaie, découvertes en août 1899, est venue confirmer d'une manière remarquable l'opinion que nous venons de soutenir.

Après la démolition de l'ancienne église de Challans, on s'est décidé à retirer toute la pierre, enfouie dans les fondations. Cette entreprise a occasionné quelques découvertes, entr'autres celle-ci :

Dans les premiers jours du mois d'août, des ouvriers, qui creusaient alors les murs du chœur, rencontrèrent une excavation carrée, pratiquée à la base d'une arcade. Ce trou ressemblait singulièrement à un conduit de cheminée. On voyait même une matière noire adhérente aux parois. Cette découverte attira beaucoup notre curiosité. Elle fut l'objet de réflexions nombreuses, mais rien ne put donner la raison d'être de ce trou.

La démolition ayant été poursuivie, on trouva au fond de l'excavation deux pièces argentées qui nous furent aussitôt remises.

Dès lors, on parvint à établir deux hypothèses : 1° la partie supérieure du mur n'existant plus, peut-être une piscine avait-elle été pratiquée au-dessus de ce trou. En ce cas le trou aurait été le prolongement d'un conduit : 2° le trou pouvait avoir été établi spécialement pour recevoir des pièces en mémoire de la fondation du chœur.

La première hypothèse paraîtrait assez vraisemblable, vu la profondeur de l'excavation (elle avait plus de 40 centimètres) et l'absence de pierre la recouvrant, ainsi qu'il se fait pour les premières pierres. La présence de deux pièces en pareil endroit s'expliquerait par un accident.

En réfléchissant sur l'autre hypothèse, on se demande s'il ne serait pas puéril d'attribuer à un accident quelconque cette présence de monnaies de même époque. Que dans la suite, il ne soit tombé aucune pièce dans ces piscines, cela paraît fort ! De plus, si l'hypothèse était vraie, les pièces au-

raient été trouvées en dehors du mur et non au milieu de la maçonnerie ; car je ne suppose pas que l'eau restait ainsi dans le mur.

L'idée d'une piscine étant difficile à soutenir, il est plus simple de voir dans l'existence de ce trou, et dans la présence des deux pièces, une intention formelle de perpétuer le souvenir de la construction du monument, et d'autant que ces monnaies viennent d'un même endroit et sont de même date.

La Société Française de Numismatique a bien voulu étudier, dans la séance du 7 avril 1900, les deux pièces découvertes à Challans. M. Blanchet, secrétaire général, dans sa lettre du 8 avril, nous a communiqué le résultat de cette étude. L'une des pièces est un denier de Louis VIII, roi de France, lequel régnait de 1223 à 1226. C'est là un document péremptoire : impossibilité absolue de mettre en doute la vraisemblance de notre assertion[1].

Quant à ceux qui nous diront : « Peut-être au XVIe siècle a-t-on placé des monnaies du XIIIe ? ». Nous répondrons ceci : Cette hypothèse est au moins privée de toutes les apparences de la vérité : mettre, au XVIe siècle, des monnaies de Louis VIII, dans la première pierre d'un monument en vue de perpétuer le souvenir de la fondation de cet édifice au XVIe siècle, est un fait sans raison aucune, tenant plutôt de la folie, que du bon sens. Mais sous le règne de Louis VIII, ou au début du règne de saint Louis, placer dans une première, pierre, des pièces de Louis VIII est une chose qui, à notre humble avis, paraît toute normale, toute naturelle.

D. C.

Issy-sur-Seine, près Paris, avril 1900.

[1] L'autre pièce était un denier de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours. La Société Française et Numismatique l'attribue au XIIIe siècle.

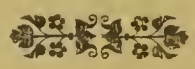

LES POÈMES DU ROI

LE REFUGE

L'invasion des Bleus menaçait à l'entour :
Ils brûlaient le pays et ruinaient les villages...
Le canon au lointain projetait son bruit sourd,
Les Bleus fauchaient partout, sanguinaires, sauvages,
— Spectres affreux, démons, légions de la Mort,
Tels qu'à les voir on croit que c'est l'Enfer qui sort.
Femmes, enfants, blessés avaient fui par prudence :
Ils s'étaient abrités dans les bois de Grala,
Et tous, de divers points venus en affluence,
Résolurent d'y vivre et de s'établir là.
Dans l'épaisse forêt, une vaste clairière
Leur servit de grand'place, où bâtir leurs maisons
Avec des troncs, des pieux, des toiles, des gazons,
Un vrai nid dans les bois ! une humaine volière
Où quelquefois le soir les oiseaux en prière
Accompagnaient gaiement d'un léger gazouillis
Les rires des enfants qui jouaient aux taillis.....
Et l'on avait construit un marché, des boutiques,
Une église, un hospice et même un atelier
Pour travailler ensemble à des fusils rustiques.
— Tel était *le Refuge*, au bois hospitalier,
Où vécurent longtemps tous ces gens héroïques.

Le canon au lointain projetait son bruit sourd,
Quand soudain retentit la fusillade lente...
« Ah! Jésus-Dieu, ce sont les gâs près du labour :
« Les Bleus les ont surpris ; l'attaque est violente.
« Par au fond les fusils tirent sans s'arrêter,

LA DUCHESSE DE BERRY
d'après un cliché du nouveau volume
DE M. H. THIRRIA

« A genoux !.... » Et l'oiseau qu'effrayait le tapage,
Au *Refuge* accouru, n'entend plus que chanter
Un ruisseau de zéphir qui s'effile au feuillage.
« — Sacré-Cœur de Jésus cousu dessus mon cœur !
« — Feuille de chêne avec l'image de Marie ! »
Ainsi, montant vers Dieu de la foule qui prie,
Les vœux, muets sur terre, au ciel font un grand chœur.

La fusillade lente au fond s'est éloignée ;
Et les fusils des Bleus se perdent au lointain
Dans le bruit du canon qui poursuit son refrain.
« Par la Mort-Dieu, les gâs ne sont qu'une poignée.
« Qu'ils ne risquent pas trop en courant sus aux Bleus !
« Ne les délaissez pas, Jésus : veillez sur eux !..
« Dans ce combat de Dieu, Seigneur, soyez bon juge. »
Puis tandis que planait le silence au *Refuge*,
On eut dit que là-bas, toujours au même endroit,
Le canon éclatait parmi l'armée en fuite.
Et la foule en transport, se redressant de suite,
Les bras, les yeux au Ciel, cria : « *Vive le Roi* ! »

HORACE DE CHATILLON.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

COMBAT & BATAILLE DE PALLUAU

Attaque et Prise de Legé

(1793)

AU LECTEUR.

En présentant cette étude, qui se restreint pour ainsi dire au canton de Palluau, nous n'avons pas l'ambition de résoudre un des grands problèmes de l'Histoire de la fantastique guerre de Vendée. Notre but, plus modeste, est surtout de faire connaître au lecteur, à la bienveillance duquel nous faisons appel, le fonctionnement d'un de ces nombreux comités, créés dès que ce mouvement insurrectionnel, le plus vaste qui soit dans les Fastes de notre Histoire, se fut déclaré :

Notre travail se divise en trois parties.

La première a trait au Comité Royaliste de Palluau, à sa formation, à sa correspondance et à sa dissolution provisoire par suite de l'évacuation du siége de sa résidence par les troupes royalistes.

La deuxième comprend la reprise de Palluau par les Républicains, le combat de Palluau du 2 mai, et la bataille du 15 mai 1793.

Nous causerons, par digression, de l'attaque de Legé et du séjour des troupes Républicaines dans ce lieu, parce que les colonnes de Palluau et de Challans y prirent une part prépondérante et qu'ainsi nous arriverons, sans lacune chronologique sensible, à ce qui fera l'objet de la troisième et dernière partie, c'est-à-dire à la seconde évacuation de Palluau par les troupes républicaines et à la réintégration du Comité Royaliste.

Opérant et agissant au centre du pays insurgé, le Comité Royaliste de Palluau nous paraît pouvoir être considéré comme type de ces sortes d'administrations. C'est peut-être le plus facile à étudier par suite de la conservation, jusqu'à nos jours, de nombreuses pièces qui s'y rapportent.

Est-ce être présomptueux que d'espérer que cette correspondance intime sera lue avec curiosité et intérêt ? Nous ne le croyons pas. Ne nous fait-elle pas connaître la vie, à cette époque, hélas ! si tourmentée, des aïeux de beaucoup d'entre nous, de ceux dont les petits et arrière-petits fils foulent le sol de ce glorieux Bocage, qui cache, comme l'a si bien dit le poète cher à tous, sous les genêts d'or et les roses bruyères, sa noble cicatrice et ses nobles douleurs.

E. W.

PREMIÈRE PARTIE

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

SA CORRESPONDANCE, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Mars-Avril 1793).

La rapide organisation du Comité Royaliste de Palluau et son régulier fonctionnement sont des actes vraiment intéressants. En les étudiant d'une manière attentive, on serait porté à croire que l'insurrection fut une chose préméditée et que tous ces détails furent arrêtés d'avance.

Cette supposition est-elle d'ailleurs si invraisemblable qu'elle ne puisse être émise ?

Nous ne le croyons pas. Nous oserons même avancer, cela d'ailleurs s'explique parfaitement, que ceux qui eurent à se plaindre de l'état de choses existant alors, employèrent tous leurs instants, firent tous leurs efforts pour décider les paysans à prendre les armes et à soutenir ainsi leurs revendications personnelles.

Mais, qui souffla aux habitants, pourtant si calmes de ces paroisses, cet esprit de révolte et les décida à sortir de leur apathie, qu'on avait pu croire invétérée, pour faire preuve d'une énergie surhumaine et d'une indomptable ténacité, qualités dignes d'un meilleur sort ? Qui les engagea dans cette lutte gigantesque, surprenant et excitant même l'admiration du plus fameux capitaine des temps modernes ? Epopée sanglante mais glorieuse, où les traits de l'héroisme le plus ardent et le plus noble coudoient les actes les plus lâches et les plus barbares ; où, comme dans les combats antiques chantés par Homère,

des héros d'égale valeur croisent leurs fers d'égale trempe.

Oui, qui enfin, suscita et dirigea la contre-révolution dans le canton de Palluau ?

Nous affirmerons, à l'encontre de tout ce que l'on a pu dire et écrire, au risque d'être taxé de témérité, que ce furent des bourgeois, à l'exclusion de tout noble et de tout prêtre.

En effet, à l'appui de notre affirmation, nous constatons, dès le début, l'absence complète des prêtres attachés aux paroisses de cette partie du Bocage.

A notre connaissance, aucun noble n'y apparaît[1].

La plupart d'entre eux (nobles et prêtres) étaient à l'étranger et leur influence sur les gens du pays ne pouvait guère s'exercer par suite de l'extrême sévérité dont avait fait preuve la municipalité républicaine de Palluau relativement à toute la correspondance qui venait de l'étranger.

Seuls, des bourgeois — notaires, juges de paix, procureurs, régisseurs, chirurgiens — et des artisans furent vus à la tête des paysans. Seuls, ils prirent la direction de ce soulèvement et le régularisèrent.

De quelques-uns, on a dit qu'ils avaient été forcés d'agir ainsi. Pour le cas qui nous occupe, il n'a certainement pas fallu en arriver à cette extrémité, d'ailleurs guère admissible. Toutes ces diverses dispositions si bien combinées et si bien conduites ne pouvaient pas être, vraiment, le fait de gens obligés, sous peine de mort d'accepter un commandement. Il y avait parmi eux bien trop de mécontents, pour ne pas s'en trouver un grand nombre empressés à saisir cette occasion de satisfaire leurs rancunes et leurs vengeances.

Les raisons pouvant expliquer leur mécontentement ne manquaient certes pas.

[1] Nous devons cependant citer, le jeune Guinebault de la Grossetière, de Saint-Christophe du Ligneron, qui périt à l'attaque de Saint Cyr, âgé de 17 ans. Dans la seconde partie nous faisons ressortir sa conduite courageuse au combat de Palluau, du 2 mai 1793. Mais l'on ne peut supposer qu'à 16 ans, il ait eu une influence morale quelconque sur son entourage, au point de vue de la préparation des événements de mars 1793.

Pour exercer une charge publique ou un emploi soumis à une autorisation spéciale, il fallait produire un certificat de civisme délivré par la municipalité du lieu où résidaient les intéressés.

Cette pièce avait été refusée à plusieurs ; pour n'en citer que quelques-uns, nous nommerons à Saint-Etienne du Bois — Ch. Etienne Barreteau[1], notaire, Louis Joachim Voyneau[2], notaire, Pierre Guyet[3], sieur de la Pécoultière, également notaire au même lieu, les chirurgiens François-Victor Gaspard Guyet[4] et Davy-Desnauroy ; Doucet, de Palluau, un des plus fanatiques de la région, au dire du procureur de la commune de Palluau, Dhostes. De sorte qu'ils ne pouvaient remplir les fonctions qui les aidaient à vivre.

D'autres, comme Etienne Julien Barreteau[5], juge de paix du canton de Palluau, et les Savin ne pouvaient avoir vu sans douleur, ni désir de vengeance, les poursuites, que l'on exerçait contre leurs parents, prêtres dans la contrée, obligés, par suite, de partir pour l'exil.

Croit-on, par exemple, que le maire de Saint-Etienne du Bois, Louis Savin, frère aîné de René Savin, le futur général, eut un moment d'hésitation et surtout qu'il ne favorisa pas les projets des paysans ?

Pour se convaincre du contraire, il suffit de prendre con-

[1] Il habitait le village de la Mercerie, à l'emplacement de la maison Garat, marié à demoiselle Madeleine Fleury, il n'eut point d'enfant.

[2] Il avait épousé demoiselle Marie Mossion et habitait à la Poissonnière, dans la maison occupée actuellement par M. Bouron. L'aîné de ses fils, Joachim Victor Voyneau, prêtre, fut vicaire général de Mgr de Mercy, évêque de Luçon. Après la Révolution, il devint curé de Challans, mort aux Lucs vers 1809.

[3] Il demeurait à la Poissonnière, dans la maison Barré avec ses deux filles Marianne et Thérèse. Le nom de Guyet s'est éteint dans la personne de Félicité Guyet, veuve Chaignon, décédée le 21 janvier 1891.

[4] Marié à demoiselle Marie Mourain, du bourg, arrière-grand-père des Nerrière (Hôtel du Lion d'Or)

[5] Frère du curé de Saint-Etienne du Bois, Jean Barreteau et du notaire précité. Il habitait l'Hôtel Nerrière, avait épousé demoiselle Monique Jouheneau ; une de leurs filles, Emilie Barreteau, se maria avec Charles Gouin, de Legé ; de là, les Gouin, de Legé et les Garat, du village de la Mercerie.

naissance de la lettre qu'il écrivait, le 10 novembre 1792, à un négociant des Sables d'Olonne. Elle révélera une des nombreuses causes de la haine profonde et de la rage concentrée, qui animaient la plupart d'entre eux contre les administrations locales, contre le district ; et peut-on douter après, qu'ils ne se soient pas, *motu proprio*, lancés à corps perdu dans cette lutte terrible et sans merci.

« MONSIEUR,

« N'osant rien risquer à la poste, j'avais toujours attendu « une occasion favorable pour m'adresser à vous sans dan- « ger. Je profite avec empressement de l'occasion de mes « métayers pour vous faire passer la présente et vous deman- « der si vous n'avez point des nouvelles de mon oncle[1] depuis « cette lettre qu'il vous adressa par la barque qui les avait « transportés. Une seule lettre de M. Poisson, curé de Saint- « Christophe la Chartreuse, est parvenue à sa destination « depuis peu. Cette lettre annonce aussi que M. votre beau- « frère, M. Poisson et mon oncle sont ensemble, elle dit qu'ils « jouissent tous d'une bonne santé, elle annonce que les « habitants du pays ont une grande vénération pour eux, et « que le clergé d'Espagne les traite favorablement. Toutes « ces nouvelles m'ont donné beaucoup de satisfaction. Mais, « comme je sais parfaitement que la municipalité de Palluau « a arrêté des lettres adressées à moi et à M. Bareteau[2], « également qu'à plusieurs autres parents de prêtres exilés, « j'ai, comme malgré moi, une inquiétude d'autant plus « grande que je ne fais aucun doute que mon oncle ne m'ait « marqué beaucoup de choses, relativement à des affaires « dont il m'a chargé.

« Puisqu'il faut abandonner les voies ordinaires des postes « pour communiquer avec nos exilés, ne serait-il pas pos-

[1] Claude Savin, curé de Rocheservière, embarqué pour l'Espagne, le 15 septembre 1792, à bord du navire « La jeune Aimée ».

[2] Juge de paix demeurant à Saint-Etienne du Bois, frère du curé de cette paroisse. Il figura dans le mouvement de mars 1793, comme royaliste.

« sible, Monsieur, de profiter de l'occasion de quelques « barques qui feraient le voyage d'Espagne, ou ne connaîtriez-« vous point un moyen qui pourrait également réussir. Ne « pourrait-on point, par exemple, engager un honnête négo-« ciant de votre ville à diriger la correspondance sous l'en-« veloppe de son adresse, s'il n'était pas suspecté, ce moyen « serait peut-être plus sûr.

« La municipalité des Sables n'exerce pas une inquisition « comme celle de Palluau, qui supprime indistinctement « toutes les lettres venant de l'étranger. Ce qui me fait croire « que vos officiers municipaux respectent un peu plus les « principes de libertés, c'est que l'on m'a dit que l'on avait « reçu déjà plusieurs fois des lettres des prêtres de vos envi-« rons. S'il en est ainsi, je désirerais beaucoup que les lettres « à mon adresse parvinssent sous l'enveloppe de quelque « honnête habitant de votre ville, qui me les ferait ensuite passer par un commissionnaire.

« S'il ne vous est pas possible, Monsieur, de me rendre ce « service et que vous n'ayez personne à m'indiquer à cet « égard, je hazarderai de faire la même proposition à quelque « autre personne que je connais et cela au péril d'être trahi.

« Si vous jugez que la présente mérite une réponse, je vous « prie de la confier à une de vos sablaises qui viennent tous « les mercredis au marché, à Palluau. La lettre que vous « m'adresseriez serait cachetée sous une enveloppe adressée « au citoyen Sorin, boulanger à Palluau. »

« Je prie madame, votre épouse, d'agréer mes humbles respects,

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. L. Savin

Maison du Val, près Saint-Etienne du Bois,

ce 10 novembre 1792.

Au dos de la lettre est écrit : Monsieur.

Monsieur Libaudière.

Négociant aux Sables d'Olonne.

Ainsi donc, les bourgeois et les artisans qui se trouvèrent à la tête des bandes royalistes, maîtresses de Palluau, le 14 mars 1793, ne tardèrent pas, — si toutefois ils ne l'avaient pas déjà décidé — en présence des actes odieux de vengeance auxquels elles s'étaient livrées, à reconnaître la nécessité d'un commandement, qui, tout en empêchant le retour de ces scènes sanglantes du 15 mars, devait régulariser les dispositions belliqueuses, bien arrêtées, que montraient les paysans et les diriger vers le but qu'eux s'étaient proposé d'atteindre, c'est-à-dire, de renverser la Convention Nationale pour mettre un nouveau roi sur le trône de France.

L'utilité, de plus en plus évidente, de se mettre en communication journalière avec les centres insurrectionnels voisins, afin d'obtenir dans leurs mouvements futurs une simultanéité d'action, qui seule pouvait faire leur force, les amena, tout naturellement, à rechercher le mode d'organisation le plus en rapport avec leur nouvelle situation, et le plus apte à faire face à toutes les exigences de leurs fonctions.

Avec l'assentiment des paysans, ils se réunirent en assemblée permanente. Ils établirent entre eux la répartition du travail, s'attribuant à chacun d'eux une branche spéciale des affaires : l'approvisionnement de la troupe ; le soin des malades,des prisonniers ; la police et le service de l'espionnage ; la correspondance, la délivrance des livres de réquisition,etc.. C'était bien, en effet, l'organisation à la fois la meilleure et la plus simple.

Dès lors, le comité royaliste de Palluau était créé.

Il se composa tout d'abord de Louis Savin, dit le Parisien ; Jean René François Nicolas Savin, dit le Pelé, ex-officier de l'armée de Louis XVI, d'après Dugast-Matifeux, frère puîné du précédent, et auquel fut confié le commandement en chef de la division de Palluau ; celui qui, plus tard, devait être un des plus brillants divisionnaires de Charette ; Louis Asselin, chapelier à Palluau ; Balthazar Gilardeau fils cadet de Palluau Jean-François Cormier, fermier à Chantebuzain, paroisse de

Grand'Landes, frère de René Cormier, officier municipal à Palluau, puis administrateur du district de Challans ; Henry Tardy, le jeune, notable demeurant à la Mercerie de Saint-Etienne du Bois ; Bouhyer commis, depuis arpenteur à Saint-Etienne du Bois : Duplessis, de Beaufon ; etc...

Plusieurs d'entre eux, exerçant un commandement supérieur dans l'armée royaliste, furent obligés d'en suivre les opérations. Leurs fonctions dans le comité furent attribuées à de nouveaux membres, non-combattants, parmi lesquels nous remarquons : Barbedette, Charles-Vincent, curé du Grand Luc et l'abbé Rousseau, de la Vivantière, paroisse de Beaufon, sur lequel nous n'avons pu trouver aucun autre renseignement.

Comme bien on pense, Palluau, qualifiée ville à cette époque, ne fut pas la seule à posséder un comité. En général, tous les chefs-lieux de canton et les foyers un peu importants de l'insurrection eurent le leur. Saint-Etienne du Bois fut du nombre, mais son comité ne paraît s'y être formé que beaucoup plus tard. Il s'échangea, dès l'origine, sur la formation de ces comités de très curieuses lettres, comme celle qui suit, laquelle fut écrite par une femme de qualité, qui joua à Commequiers un rôle très actif, dès le début.

A Avaud, le 24 mars 1793.

« Il faudrait, mon cher Dupont[1], vous conformer aux ordres « de nos commandants et faire comme font tous nos voisins. « Challans nous en a donné l'exemple. Il s'agit de former un « conseil militaire, composé de quatre membres qui travail- « leraient de concert avec vous pour le bien de la chose et le « service du roi.

« Je m'aperçois qu'une seule personne ne peut fournir à tout. Je prends le parti de former un conseil, faites en autant.

Je crois que votre oncle Dupont, Piveteau et quelques autres que vous connaîtrez, sont capables. Nommez-les et travaillez

[1] Commandant de la paroisse de Saint-Jean de Monts (district de Challans).

ensemble pour vous aider et arriver ensemble au bien. Empêchez le pillage, ne faites rien prendre que par billets ; empêchez le désordre : vous êtes obligés de rendre compte de tout ce que l'on prend. C'est pourquoi, il faut être plusieurs pour pouvoir mettre de l'ordre.

Nos troupes se portent vers les Sables aujourd'hui. Tout va bien. Prenons courage et prions Dieu de bénir nos travaux.

Je suis, mon cher Dupont, votre très humble servante.

De Lespinay de la Roche[1].

Son château d'Avaud, à Commequiers, servait de prison à de nombreux républicains d'Apremont et des environs, entre autres à René Merlet, juge de paix à Apremont, et père de l'Administrateur ; à Jean François Guyet, son secrétaire-greffier. Elle en avait la garde et s'en acquittait consciencieusement ainsi que nous le prouve le billet suivant :

« Je reçois votre lettre, Monsieur, je n'ai encore donné le « pouvoir de sortir à personne. J'en ai quelques-uns prison- « niers sur parole, mais j'en réponds. Je travaille de tout « mon pouvoir et de tout mon mieux. Mon général est con- « tent de mes travaux. Faisons tous de même.

Je vous salue.

27 mars 1793.

Dès les premiers jours, et probablement sur les instances de Joly, l'expédition des Sables avait été décidée entre tous les comités.

Celui de Palluau, dans la personne de l'un des Savin, recevait l'avis suivant de Challans :

« On prie Monsieur Savin, commandant de Palluau, de faire « rassembler tout son monde sur-le-champ, pour se rendre à « la Mothe-Achard et environs.

A Challans, ce 17 mars 1793.

Beaumeler commandant.

[1] Nous n'avons pu trouver trace de ce qu'était devenue Mme de Lespinay.

« *Au dos de la lettre est écrit : Il est permis à René Sorin,* « *Jacques Tulleau et Louis Tulleau, courriers de Challans à* « *Palluau.*

Afin de faciliter, la nuit, les appels, la surveillance et la circulation, les habitants de Palluau étaient requis de mettre, chaque soir, deux chandelles de suif allumées, sur l'appui d'une fenêtre de leur maison ou à l'intérieur lorsque le temps était mauvais. Pour assurer l'exécution de cet ordre, Savin délivrait la réquisition suivante :

« Le commandant de la chapelle de Palluau délivrera du « suif et des chandelles toutes faites. »

A Palluau, ce 17 mars 1793.

Pierre Durand, sargettier, demeurant à Palluau, était constamment occupé à fabriquer des chandelles avec la nommée Françoise Traineau, l'ancienne domestique des patriotes Barraud, frère et sœur, marchands audit lieu, assassinés par les insurgés le 14 mars, lors de la prise de Palluau.

Dans la Loire-Inférieure, les gardes nationales des diverses paroisses avoisinant Pornic s'étaient réfugiées dans cette ville et de là, dans de fréquentes sorties, attaquaient et dissipaient les rassemblements d'insurgés qui se formaient aux alentours. Quelques-uns de leurs succès mettaient en émoi le comité de la Garnache, qui supplia ses frères et amis, les aristocrates de Palluau, de lui envoyer des forces :

Frères et amis

« Si vos inquiétudes ne sont pas grandes du côté du Levant « et du Midi, de grâce, allez avec toutes vos forces à Mache- « coul, que nous croyons la route la plus directe, pour « se porter sur Frossay, où nos ennemis viennent de se « rassembler.

« C'est le moment décisif de nos vies et de nos biens.

« Challans et la Garnache se rendent dans ce jour à Ma- « checoul, avec les poudres et les canons pris à Saint-Gilles.

« Nous vous faisons part de l'avis que nous reçevons à l'ins-
« tant, que M. le comte de la Rochefoucauld[1] arrive avec vingt
« mille hommes et le Chevalier avec quinze mille.

17 mars 1793.

THOUMAZEAU ; BAUDRY.

Au dos de la lettre est écrit : A nos frères et amis les aristocrates de Palluau.

Les amis de Palluau répondirent courrier par courrier :

« FRÈRES ET AMIS,

« Nous ne pouvons vous donner des secours dans ce mo-
« ment ; nous sommes mandés pour les Sables et nous ne
« savons pas encore si nous pourrons nous y porter, attendu
« la contradiction qui se rencontre dans votre dépêche et
« celle de Challans, arrivées au même instant (allusion à la
« lettre ci-dessus de Baumeler).

« L'une nous dit que Challans descend à Machecoul et
« l'autre qu'il se porte sur les Sables. Nos courriers vont
« nous informer sur la vérité du fait.

« Il paraît que vos forces doivent être suffisantes sans
« nous. Courage, camarades, la Roche est rendue. Le pa-
« villon blanc flotte de toutes parts. Puissent le comte et le
« chevalier de la Rochefoucaud arriver à temps et nous déli-
« vrer à jamais de nos ennemis.

A Palluau, ce 17 mars 1793.

SAVIN, DUPLESSIS commandants.

Au dos de la lettre est écrit : Permis au courrier de la Garnache, Jacques Coudron, de passer à Palluau ce 17 mars 1793, Savin.

Cette lettre fait allusion à la prise de la Roche-sur-Yon

[1] La Rochefoucauld-Bayers d'Apremont et l'un de ses fils, car ils étaient sept garçons. Interrogatoire de leur mère, Suzanne Poitevin, 15 mai 1763, par Merlet fils

annoncée au commandant de Palluau par une missive du commandement de Beaulieu, par laquelle celui-ci lui offrait le commandement en chef, s'il voulait diriger une expédition que la troupe de Beaulieu et des environs voulait entreprendre.

Au frère commandant de Palluau,

« Le frère commandant de Beaulieu vous invite et vous prie « de venir avec nous à la Roche-sur-Yon, attendu que le dis- « trict est pris. Nous avons pris quatre pièces de canon, en- « viron cinq cents fusils, deux mille livres de papiers « [assignats] que l'on a pris. De plus on nous a dit qu'il y « avait six mille livre en écus, une barrique de poudre, que « l'on sait où celà est peu près. On dit qu'il y avait soixante « hommes et nous voulons les avoir morts ou vifs.

« Ainsi, on vous invite de venir avec nous, vous prendrez, « si vous voulez, le commandement en chef.

« Il y a trois mille hommes dans la partie du Marais qui « nous attendent pour prendre les Sables. Nous avons arrêté « hier au soir une femme des Sables, qui venait pour es- « pionner. Elle nous a déclaré qu'il y avait aux environs de « sept cents hommes tout au plus dans les Sables et qui sont « bien épouvantés.

« Nous attendons votre ordre, ainsi que la Chapelle [de « Palluau] et Legé ; nous ne partirons pas avant de savoir « de vos ordres.

« *Nous paretons aujourd'hui san fote.*

« Bouron, Mourail, Jean Doux, Robert, Plument (d'Aizenay)

« Commandants de la troupe. Marchais, commandant « de la Chapelle.

La dernière phrase est d'une écriture différente de celle du corps de la lettre et, comme on le voit, tracée sans nul souci de l'orthographe. Probablement, qu'au dernier moment, une circonstance pressante les obligea à partir.

Le 20 mars, le commandant de Palluau écrivait :

« A nos frères d'armes de Beaulieu,

« Nous vous annonçons qu'il y a environ deux mille cinq « cents hommes, tous de bonne disposition, qui se mettront « en route de bon matin pour se rendre aux Sables. Il serait « très à propos que vous fassiez avertir les paroisses voisines « et surtout aux endroits où vous y connaîtrez de bons com- « mandants, afin que l'on s'approvisionne des vivres néces- « saires et tâchez que le tout aille bien, et le tout pour la « gloire de Dieu.

« Je suis, mes chers frères, avec toute la fraternité et « courage possible.

« Asselin, commandant de Palluau, 20 mars 1793.

Au dos de la lettre est écrit : Vive Louis XVII, à nos compagnons d'armes à Beaulieu.

Tout était prêt, et l'heure du départ allait bientôt sonner. Le signal attendu par les campagnes impatientes se fit enfin entendre. Dans la nuit du jeudi au vendredi, 22 mars, le commandant de Palluau, qui venait sans doute d'en recevoir l'ordre de Joly, envoya dans toutes les paroisses du canton une réquisition dans le genre de celle-ci, adressée au commandant de la paroisse de Saint Paul-Mont-Penit :

« Il est enjoint au sieur Tallonneau de faire battre la cloche « et de ramener tout le plus de monde qu'il pourra. Tout est « prêt, il n'y a plus à différer. Nous avons eu cette nuit « d'excellentes nouvelles. Dieu favorise nos armées dans ce « moment, ne cessons donc pas de courage pour le soutien « de notre sainte religion,

Asselin, commandant de Palluau.

M. Fillon, dans son recueil de *Pièces contre-révolutionnaires*, et M. Chassin, dans son si intéressant ouvrage « La

Préparation de la guerre de Vendée, t. III, page 419, » donnent à cet ordre la date du 12 mars 1793.

Nous ferons remarquer que le document original, écrit par Asselin, n'a pas été daté par lui. Si néanmoins il porte une date (12 ou 13 mars 1793), c'est que M. Fillon lui-même l'y a inscrite ; son écriture est facile à reconnaître. Il nous paraît douteux, qu'Asselin prit, le 12 ou le 13 mars, le titre de *commandant de Palluau*, alors que ce lieu était encore occupé par Gallet et sa troupe.

A notre avis, cet ordre est celui donné pour le rassemblement des paroisses destinées à renforcer l'armée de Joly. Dans tous les cas, nous ne croyons pas qu'il soit antérieur à cette date.

Le 22 mars, cette masse d'hommes armés de piques et de fourches, voire même de broches à rôtir et de lardoires, traînant à sa suite une antique couleuvrine de quatre, toute rouillée, arrachée de la boue des douves du château de Palluau, où elle gisait depuis des siècles, déambulait vers la mer. Aussi ardents à l'attaque que prompts à la fuite, ces paysans-soldats marchaient sur la petite cité sablaise, objet de leur convoitise. Fiers de leurs premiers succès, et avec l'aide de Dieu se croyant invincibles, ils ne doutaient pas qu'elle se rendît à leur première sommation. Et vraiment, il fallait toute l'énergie et le courage qui ont toujours caractérisé le peuple marin qui l'habitait, pour oser, dans une ville ouverte, attendre de pied ferme et résister à ces hordes furieuses qui s'étaient déjà rendues maîtresses de Challans, Palluau, Saint-Gilles et Noirmoutier, ainsi que de la Roche.

De Palluau à la Mothe Achard, lieu de ralliement, il y a vingt cinq kilomètres. Pour faire oublier la longueur de l'étape, les gars de Palluau et des environs chantaient à tue-tête, entre autres chansons composées pour la circonstance, le « *Credo des intrus et autres jureurs*, sur l'air de *Hé! mais oui dà, comment peut-on trouver du mal à ça.*

Nous la donnons tout au long, pensant qu'elle intéressera le lecteur, curieux de connaître tout ce qui se rapporte à cette si extraordinaire époque. C'est une sorte de profession de foi du prêtre assermenté, débitée par un paysan qui était censé le figurer.

Ier COUPLET.

Judas Iscariote
Fut un traître fameux.
Je suis un patriote
Non moins audacieux.
Hé! mais oui dà.....

II

Judas est un bon apôtre
Et celui des intrus,
Ah ! que n'est-il le vôtre
Nous serions tous perdus.
Hé ! mais oui dà.....

III

C'est, dit-on, sa boutique
Que nos législateurs,
Ont choisi pour fabrique
A nos nouveaux pasteurs.
Hé ! mais oui dà

IV

C'est un docteur commode
Qui permet tout à tous ;
Nous suivons sa méthode
Tout est bon avec nous.
Hé!...

V

Il sera mon modèle ;
J'ai juré comme lui ;
De mourir infidèle
Est la mode aujourd'hui.
Hé? :...

VI

Si Judas fut coupable
C'est qu'il aimait l'argent,
Ce métal est aimable
Je l'aime également.
Hé !....

VII

Il eut pour récompense
De beaux deniers comptant,
Et le sort de la France
Sans compter les présents.
Hé !....

VIII

De sa chair adorable.
Jésus l'avait nourri,
Mais j'étais à sa table
Lorsque je l'ai trahi.
Hé !....

IX

Un baiser homicide
Consomma son dessein.
Par un serment perfide
J'ai consommé le mien.
Hé !....

X

Tenté de repentance,
Judas rendit l'argent,
Voilà la différence
C'est que je suis normand.
Hé !.....

XI

Perdant toute espérance
Notre homme se pendit,
Comme à lui la potence
Sera mon dernier lit.
Hé !....

XII

En attendant l'Eglise
Me damne et me proscrit ;
Je ris, je la méprise
J'ai trouvé du profit.
Hé !....

XIII

Fi du catholicisme
Je veux vivre sans loi,
Et de mon catéchisme
J'ai retrouvé la foi.
Hé !....

XIV

Ma morale sublime
Fondée sur le plaisir,
Reconnaît d'autre crime
Que de savoir rougir.
Hé !...

XV

J'ai mis en honnête homme
Mon salut à l'encan,
Et pour la moindre somme,
Je prendrais le turban,
Hé !....

XVI

Nul motif ne me touche.
Si je voulais prier,
Je placerais Cartouche
Dans mon calendrier.
Hé !....

XVII

Le district me protège
Je vis sur le commun,
Avec ce beau cortège
Aux dépens d'un chacun.
Hé !....

XVIII

Aussi la pauvre France
Pour nous engendrer tous,
Choisit de préférence
La saison des coucous ?
Hé.....

— FIN —

Plusieurs d'entre eux de goûts plus dévots préférèrent sans doute entonner une sorte de cantique dont nous ne connaissons que les deux strophes suivantes :

Libérateurs de ma patrie,
Troupe innombrable de Héros
Votre valeur, votre harmonie
Sera le remède à nos maux.
Bientôt vous serez nos seuls maîtres,
Empêchez le sang de couler ;
S'il est doux de punir les traitres
Il est beau de leur pardonner.

Votre Eglise au fort de l'orage
En vous seul eut toujours recours ;
Aujourd'hui près du naufrage
Elle implore votre secours.
Dieu puissant, voyez mes misères
Rendez-vous sensible à nos cris
Calmez, Seigneur, votre colère
Sauvez la Foy, Sauvez les Lys (*bis*)

Comme genre, il y a loin de ces chants avec ceux dits révolutionnaires dans le style de celui-ci, qui fait allusion aux noyades de Carrier, *du tigre de l'Ouest.*

. . . . . De la génération
L'eau seule guérit tous nos malades
Pour tout vrai républicain,
C'est un remède souverain.
. . . . . .

Citons encore un extrait d'une chanson d'un sans-culottisme plus expressif.

Je n'voulons pour crucifix
Qu'un bonnet rouge au bout d'une pique
Je convertissons les entêtés
en leur mettant la tête aux pieds (*bis*)

. . . . . .

Ajoutons à titre de curiosité, les dix commandements ou le Décalogue de la République Française et les six commandements de la Liberté, nous ne savons s'ils sont bien connus. Ils eurent cependant les honneurs de la publicité, puisqu'ils forment un placard imprimé à Fontenay chez le citoyen Cochon, imprimeur du Département de la Vendée et de la municipalité ; lequel fut affiché sur la principale porte de l'église paroissiale.

LES DIX COMMANDEMENTS
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. Français, ton pays défendras,
Afin de vivre librement.

2. Tous les tyrans, tu poursuivras
Jusqu'au delà de l'*Indoustan*.

3. Les lois, les vertus soutiendras
Même s'il le faut de ton sang.

4. Les perfides dénonceras
Sans le moindre ménagement.

5. Jamais foi tu n'ajouteras
A la conversion d'un grand.

6. Comme un frère soulageras
Ton compatriote souffrant.

7. Lorsque vainqueur tu te verras
Sois fier, mais sois compatissant.

8. Sur les emplois tu veilleras
Afin d'en chasser l'intrigant.

9. Le dix août sacrifieras
Pour l'aimer éternellement.

10. Le bien des fuyards verseras
Sur le sans-culotte indigent.

(*à suivre.*)

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

EN BRETAGNE

Impression d'un congressiste Vendéen

(SUITE ET FIN[1])

IX

EXCURSION A LANDERNEAU, PEN-CRAN DIRINON, DAOULAS ET PLOUGASTEL

Les membres de la Société se rendent par le chemin de fer à Landerneau, ville parfaitement connue des vaudevillistes et des gazetiers grivois.

Landerneau possède, comme Brest, son Champ-de-Bataille. La ville est divisée en deux parties par la rivière que traverse un pont bordé de maisons. Au milieu se trouve l'ancien moulin, qui appartenait jadis à la seigneurie de Rohan. Construction gothique conservant son aspect des siècles passés[2]. Le site est ravissant : l'*Elorn*, dont les eaux baignent la ville de Landerneau, y forme un port de commerce, assez important, où les bateaux viennent attendre l'heure de la marée pour rentrer à Brest. Après avoir traversé le port, nous nous rendons à l'église Saint-Thomas de Cantorbéry, monument érigé

[1] Voir la livraison d'octobre 1899.

[2] Depuis ce congrès, l'administration des Ponts-et-Chaussées a fait démolir ce moulin afin d'élargir la route.

par les seigneurs de Léon, en manière de protestation contre Henri II, roi d'Angleterre qui avait fait assassiner le célèbre archevêque de ce nom en 1170. Les parties les plus anciennes de cet édifice remontent au XVIe siècle, ainsi que l'attestent ses fenêtres à meneaux flamboyants. La tour, bâtie en 1607, consiste en trois galeries superposées protégées par des balcons en style du XVIIe siècle. Le sommet est une sorte de lanternau à forme arrondie.

Nous notons, en traversant les ruelles de la ville, quelques constructions anciennes, et quelques sculptures originales.

L'église Saint-Houardon dédiée à l'évêque de ce nom, vivant au VIIe siècle, ne mérite pas un examen approfondi parce que ce monument a été rebâti il y a quelques années. La première construction datait de la fin du XVIe siècle. Le riche portail corinthien mérite toutefois d'être signalé ainsi que le bénitier, portant les armes de Rohan et cette inscription : *Domum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum. 1604.*

Le buffet d'orgues en bois sculpté, des enfeux dans les collatéraux et un tableau peint par Yan Dargent, sont à peu près les seules curiosités renfermées dans l'église de Saint-Houardon.

Une longue file de voitures nous attend devant l'hôtel de l'Univers, pour nous conduire au Passage de Plougastel.

La première étape a lieu à Pen-Cran (Chef du bois). De loin, on aperçoit le joli clocher à jour de son église datant de 1594, entourée d'un délicieux bouquet d'arbres. Ce petit village, écarté des grandes lignes de communications, est fort peu visité par les touristes, cependant il a bien son charme. Je ne parlerai pas de l'église, parce qu'elle ressemble à beaucoup de celles que nous avons déjà visitées depuis le commencement du voyage. Je m'arrête quelques instants devant le Calvaire, moins en renom et moins important que ceux de Guimiliau et de Plougastel, mais qui mérite, néanmoins, une mention particulière. Sous les pieds du Christ, l'artiste a sculpté de délicieux petits anges semblant prendre

leur envolée vers le ciel, puis des cavaliers sont juchés sur les bras de la croix. J'ai remarqué dans l'ossuaire un beau motif de sculpture représentant un convoi funèbre, donnant la description des coutumes et des costumes, portés par les Bretons au XVIIe siècle.

La route de Pen-Cran à Dirinon offre un aspect monotone et désolé. L'église se trouve placée au sommet d'une colline qui embrasse une vaste étendue de terrain. La chaîne des montagnes d'Arré se détache à l'est, puis du côté opposé, on aperçoit l'anse du Faou, rivière tributaire de l'Océan.

L'église est un des beaux types de la Renaissance, elle est surmontée d'une flèche qui date de 1588. L'intérieur, qui rappelle le XVIe siècle, renferme une statue de saint Guelven, datant du XIVe. A proximité de l'église se trouve un ossuaire, qui contient la tombe de sainte Nonne, mère de saint Divy. Une statue de femme, endormie dans la paix du Seigneur, rappelant l'époque gothique, se trouve placée sur ladite tombe. La paroisse de Dirinon est visitée chaque année par un grand nombre de pèlerins, parce que cette sainte est douée de pouvoirs merveilleux. Le temps nous manque pour aller visiter les fontaines de la bienheureuse et celle de saint Divy.

En route pour Daoulas ! Les cloches des églises environnantes sonnent l'Angelus à l'unisson, avec cette harmonie rythmique qui élève les âmes vers le ciel ! On aperçoit à l'horizon la voie ferrée de Landerneau à Quimper, qui serpente à travers les landes et le viaduc de Daoulas qui forme un délicieux fond de tableau.

La route qui conduit au bourg traverse un petit fleuve côtier qui va se perdre dans l'immense rade de Brest. L'église paroissiale, qui était autrefois une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, a été bâtie de 1167 à 1173, par Guyomarc'h, comte Léon, et Nobile, sa femme. Ce monument a été complètement détérioré. Il n'existe que le portail, trois nefs romanes et quelques parties du chœur, remontant à l'époque de la construction, c'est-à-dire au XIIe siècle. Daoulas,

veut dire deux meurtres, dans le dialect breton. Vers 510, un seigneur du Faou, très vindicatif, aurait assassiné saint Tudec et Judulus, abbé de Landévennec, pendant qu'ils célébraient l'office divin. A côté de l'église, dans une propriété privée, se trouve l'ancien cloître de la communauté. Dix-huit arcades à plein cintre subsistent encore. Elles sont supportées par de délicieuses petites colonnes, alternativement simples ou doubles et leurs chapiteaux sont merveilleusement sculptés. Un *lavatorium* se trouve au milieu de l'enceinte. Ce cloître, passe pour être le monument d'architecture romane le mieux conservé de tout le Finistère.

Après un parcours d'une dizaine de kilomètres, nous arrivons à Plougastel, modeste village, célèbre par ses primeurs dont sont approvisionnés les marchés de Paris et de Londres.

L'église, remaniée à plusieurs reprises, ne mérite pas une longue description. Remarqué cependant à l'intérieur, un magnifique retable, style Louis XIII, garni à profusion de peintures et de dorures, une grande statue de la Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus qui distribue le rosaire, et des scènes de la vie du Christ, représentées par quinze médaillons, finement travaillés. A signaler également le gracieux portail d'entrée, daté de 1565.

Le monument le plus précieux de Plougastel est son Calvaire, qui date de 1598 et dont la juste renommée dépasse les limites de la Bretagne elle-même.

Mais le temps presse, quelques minutes nous séparent du Passage, où doit avoir lieu l'embarquement.

Le sifflet du *Cotentin* nous appelle au Passage, où a lieu l'embarquement et en quelques tours de roues nous conduit à Brest.

X

Jeudi 11 juin.

EXCURSION A GUESNOU, LESNEVEN ET LE FOLGOET

Vers sept heures, le défilé des voitures part de la place du Champ-de-Bataille, pour nous conduire au Folgoët, dernière excursion du Congrès. Plusieurs notabilités de la ville, parmi lesquelles, quelques charmantes Brestoises, nous font escorte.

Le premier arrêt a lieu à Guesnou, localité située à six kilomètres de Brest. Le clocher est très élevé et domine tous les environs. L'église, style Renaissance, a été bâtie en 1552, sous le vocable de saint Guesnou, très vénéré dans le pays. Son tombeau, qui a été détruit sous la Révolution, était avant cette époque, le rendez-vous de nombreux pèlerins.

Lesneven n'offre aucun intérêt. La tour de l'église est massive et sans grâce. Elle fut érigée au XVIIe siècle. C'est dans cette localité que doit avoir lieu le dernier déjeuner de la session. Au dessert, plusieurs allocutions sont prononcées.

Le *clou* de la journée a été la visite de la collégiale du Folgouët (fou du bois). C'est également un lieu de pèlerinage très fréquenté. D'après la légende, un pauvre d'esprit, nommé Salaün, connu pour sa dévotion à la Vierge, ne pouvait articuler que ces mots : « *Ave Maria.* » Quelque temps après sa mort, les habitants du pays ne virent pas sans surprise qu'un superbe lis blanc était poussé sur sa tombe, avec ces mots « *Ave Maria* » tracés en lettres d'or sur les pétales de l'emblème de l'innocence. Beaucoup de miracles eurent lieu sur la sépulture du pauvre Salaün et les seigneurs de l'endroit décidèrent de bâtir une église dans ce lieu désert.

Les fondements de cette église furent jetées en 1409. Dix ans après, cet édifice fut consacré par Alain de la Rue, évêque de Léon. En 1427, il fut érigé en collégiale par Jean Ier, duc de Bretagne. La reine Anne, surnommée la *Bonne Duchesse en*

sabots de bois, fit plusieurs pèlerinages à Notre-Dame du Folgoët.

Je ne saurais faire une description minutieuse de cette église, attendu qu'il faudrait un volume entier pour retracer d'une façon parfaite tous les chefs-d'œuvre et les curiosités qui l'ornent à l'extérieur comme à l'intérieur.

Mes savants collègues prétendent qu'il existait autrefois un porche ogival, situé entre les deux tours, avec la statue du duc Jean (auquel revient l'honneur d'avoir édifié ce monument), en costume militaire et offrant son épée à la Vierge. Entre le linteau et l'arcade du portail ouest, on remarque avec très jolies sculptures « *L'Adoration des Mages* ». La porte sud est ornée de la statue d'Alain de la Rue, prélat du XVe siècle. Un groupe de personnages, attribué à Michel Colombe, représente Alain, cardinal de Coëtivy, à genoux, les mains jointes tenant un bourdon de pèlerin et son chapeau de cardinal, sur les épaules. Derrière lui, saint Alain, patron du consécrateur en costume d'évêque, le présente à Notre-Dame. Le portique des Apôtres est digne d'être cité, à cause des douze statues qui embellissent le porche.

L'église ne renferme pas de transept. La Chambre du Trésor et la chapelle de la Croix, situées au midi, terminent l'édifice A l'ouest se trouve le portail des douze Apôtres. Les fenêtres sont pourvues de meneaux flamboyants. La rosace en plein cintre, placée au chevet, est une merveille de l'art gothique, avec son arcature composée d'ogives trilobées. Beaux vitraux modernes dessinés et peints par M. Hirsch. Entre le chœur et la nef, magnifique jubé, en pierres de Kersanton. Cette délicieuse galerie est soutenue du côté de la nef par quatre colonnes et s'appuie en arrière sur les piliers du chœur. C'est une véritable dentelle de pierres. Je remarque, sur un des piliers du chœur, un ex-voto rappelant le danger couru (septembre 1882) par les pèlerins du Folgoët qui se rendaient à Lourdes, et furent sauvés par l'intercession de la mère de Dieu, au moment où le train allait dérailler dans les environs de Champ-Saint-Père.

Les eaux de la fontaine du bienheureux Salaün prennent leur source sous le maître-autel.

Le manoir, qui sert de bresbytère, passe pour avoir été la demeure de la duchesse Anne. Ses armes paraissent encore, ainsi que celles des hauts dignitaires ecclésiastiques qui résidèrent dans cette habitation.

La session de 1896 est close. Les congressistes se divisent en deux groupes. Les uns retournent à Brest et les autres vont visiter Quimper-Corentin, ville naguère plaisantée par le bon Lafontaine.

Je ne suis pas tout à fait de l'avis du célèbre fabuliste, attendu que j'ai séjourné 48 heures dans le chef-lieu du département du Finistère et que j'ai trouvé cette ville fort agréable. La cathédrale, placée sous le patronage de saint Corentin, est splendide — époque gothique des XIIIe et XIVe siècles —. Plusieurs maisons curieuses sur la rivière le Steir. J'ai terminé mon voyage en Bretagne, par la visite au château de Kernuz[1], appartenant à M. P. du Châtellier, inspecteur de la Société Française d'Archéologie pour le Département du Finistère. Je me souviendrai éternellement du charmant accueil que j'ai reçu chez notre érudit collègue et des promenades intéressantes faites dans les environs.

Ed. du Trémond.

[1] Près Pont-l'Abbé. Lambour.

LES GRANDES JOURNÉES
DE LA VENDÉE MILITAIRE
LE COMBAT D'AIZENAY
(20 MAI 1815)

Le 17 mai, les généraux Vendéens Louis de la Rochejaquelein, Charles de Sapinaud, Constant de Suzannet, Ludovic de Charette se réunirent pour délibérer sur les opérations qu'ils devaient entreprendre.

Le marquis de la Rochejaquelein proposa d'aller attaquer les Sables. Le sous-préfet avait assuré qu'on l'y attendait et que les portes lui seraient ouvertes. De là on se serait porté sur Bourbon qui était le quartier général et le centre administratif des Bonapartistes. La possession de ces deux places eut donné aux Royalistes le moyen de chasser leurs ennemis de toute cette partie de la Vendée. En effet, la prise des Sables, port de mer, leur aurait permis de communiquer avec les Anglais et d'en obtenir les munitions nécessaires à leur entreprise et la prise de Bourbon leur aurait assuré un centre militaire important, tout en enlevant à l'ennemi le seul point d'appui qu'il eut dans l'intérieur de la Vendée.

M. le comte de Suzannet ne partagea pas l'avis de son collègue. Il prétendit que l'on gagnerait infiniment à se porter de préférence sur l'île de Noirmoutier qui contenait, disait-il, beaucoup de poudre et de munitions. M. de la Rochejaquelein s'opposa de tout son pouvoir à cette entreprise, à cause des obstacles qu'il y aurait à surmonter et des suites funestes qui pouvaient en résulter. Les troupes pouvaient être bloquées

dans l'île et faites prisonnières. Voyant cependant que son cousin persistait dans son opinion, il arrêta avec lui la marche sur Noirmoutier. De Suzannet annonce alors aux chefs de l'Armée qu'il va se transporter à Challans, où le général doit le rejoindre le lendemain, 18 mai. M de la Rochejaquelein fut exact au rendez-vous ; mais le comte de Suzannet, ayant changé de plan, ne s'y trouva pas, et ne fit pas même annoncer qu'il était rentré dans le Bocage, se portant sur Palluau. Cette négligence mit la Rochejaquelein dans le plus grand embarras. Espérant toujours voir son cousin, il passa la nuit du 18 mai sur le qui-vive, et l'attendit vainement à Challans, toute la journée du 19. Le 19, au soir, ayant enfin appris la marche de Suzannet sur Palluau, il va coucher à Saint-Christophe-du-Ligneron. Le lendemain, il licencie ses soldats du Marais en leur recommandant de bien garder leurs paroisses. Pour lui, il se rend à Palluau où il trouve réunies les divisions de Sapinaud, de Suzannet et de Charette. Naturellement il s'empresse de demander à son cousin quel motifs l'ont déterminé à ne pas aller à Challans. Celui-ci lui répond qu'il avait appris la marche du général Travot sur Apremont et que de nouvelles réflexions l'avaient convaincu de l'importance de Bourbon-Vendée. Aussi voulait-il s'en emparer avant que Travot y fut rentré. Après ces explications, tous les chefs de l'armée Vendéenne, reconnaissant la nécessité d'un général en chef, se réunissent en conseil de guerre. Le marquis de la Rochejaquelein fut choisi à l'unanimité à cause de la popularité de son nom, et comme étant le plus digne de commander par ses grandes qualités. Cela fait, on décide d'attaquer la ville de Bourbon. A cet effet, le général en chef ordonne de se porter sur Aizenay.

Charles Durcot de Puitesson qui, après le combat de l'Aiguillon, s'était réfugié à la Bonnière d'Apremont, où M. Herbert, ancien curé d'Aizenay, quoique peu favorable aux royalistes, lui avait donné une cordiale hospitalité, était venu les rejoindre à Palluau. Un passage de ses Mémoires nous

montre qu'une grande indiscipline régnait dans l'armée Vendéenne.

« L'armée marchait dans la direction d'Aizenay. Des cavaliers, dont bon nombre étaient suspects, répandirent le bruit, au retour de leur reconnaissance, que des troupes ennemies supérieures en nombre étaient sur le point d'arriver.

Ces rapports jetaient l'inquiétude et le découragement dans le corps d'armée. Puitesson voulut choisir, parmi ses cavaliers, les mieux disposés, pour les envoyer de nouveau en reconnaissance. Ces hommes choisis ne répondirent pas encore à son espoir. Sans pousser aussi loin qu'il l'eût fallu leur découverte, ils revenaient au galop semant la défiance et la terreur dans les rangs. Puitesson chercha en vain à leur faire comprendre combien leur conduite était opposée aux règles de la discipline et à celles de la prudence. Voyant qu'il ne gagnait rien avec eux, il se tourna vers quelques volontaires solides, déterminés, et il leur ordonna d'arrêter ceux des cavaliers qui lui inspiraient des soupçons. Il rappela aux prisonniers que les soldats envoyés en reconnaissance doivent rendre compte aux chefs seuls, et non à l'armée, de ce qu'ils ont appris, et que faire autrement est, en quelque sorte, trahir. Il ajouta qu'en conséquence, tout cavalier, revenant au galop jeter des nouvelles désolantes dans les rangs, serait désormais arrêté, jugé sur-le-champ par une commission militaire et fusillé.

Ces menaces rétablirent l'ordre dans l'arrière-garde qu'il commandait ». Enfin l'armée Vendéenne, forte de 10.000 hommes, arriva à Aizenay le 20 mai, au soir, jour ou veille de la Trinité.

A peine entrés dans le bourg, les soldats de l'armée royaliste se dispersent de tous les côtés dans les auberges, par groupes de dix, vingt ou vont saccager les maisons de quelques bonapartistes. Des paysans et des nobles des paroisses environnantes arrivent se joindre à eux et *trinquer* au succès de leur entreprise. Les généraux Vendéens, qui étaient des hommes pleins de courage et d'esprit, pous-

sent eux-mêmes l'imprévoyance jusqu'à ne pas donner de mot d'ordre et à ne pas établir de postes avancés.

Pendant ce temps-là des agents bonapartistes, glissés parmi les soldats du Roi, se hâtent de prévenir Travot de l'arrivée des Vendéens à Aizenay. Le général bonapartiste devine le projet des royalistes ; il comprend que leur but est de s'emparer de Bourbon. Connaissant l'importance de ce point il résout de le conserver à tout prix, et se décide à aller droit à l'ennemi ; mais, sentant que ses forces sont de beaucoup inférieures, il calcule sa marche de manière à n'arriver que la nuit, pour surprendre les Vendéens. Son aide-de-camp, M. Messager, officier intelligent, brave et rusé, établi depuis une quinzaine d'années dans le pays, le seconde dans cette entreprise. Sous un déguisement, cet officier, racontent les vieillards d'Aizenay, vint en personne reconnaître la position de ses adversaires. Vingt et un ans plus tard il écrira : « Dans cette malheureuse rencontre nous fîmes tout ce qui était humainement possible pour empêcher l'effusion du sang. » Ces paroles indiqueraient que l'intention de Travot était de passer à travers l'armée Vendéenne, sans combattre. Et les rapports de son aide-de-camp, sur l'indiscipline des royalistes, durent le confirmer dans cet espoir. Malheureusement il y eut combat et le sang fut versé.

Les Chefs royalistes, qui, jusqu'alors, ont ignoré les mouvements du général bonapartiste, sont informés que l'ennemi n'est pas éloigné. Cet avis leur est donné une heure avant le coucher du soleil, par deux domestiques de M. Herbert, qui, de son refuge de la Bonnière, épiait la marche de Travot. L'un d'eux, nommé Friédérich, d'origine prussienne, combattit avec les Vendéens et eut son cheval tué sous lui.

Craignant d'être surpris à l'improviste, les chefs font prendre alors les armes, et envoient de nouveau des reconnaissances. Ceux qui sont chargés de cette mission s'en acquittent si mal, qu'ils rentrent au quartier général, en

assurant que l'avis reçu est faux et qu'il n'y a point d'ennemis en campagne. On les croit ; l'armée se prépare à s'endormir dans une parfaite sécurité ; on ne prend même pas la précaution d'établir de grand'gardes. Les généraux s'étaient contentés de prendre des positions plus ou moins avantageuses.

De Suzannet et de Sapinaud étaient campés sur les hauteurs qui avoisinent les villages de la Marronnière et de l'Augizière, à un kilomètre du bourg d'Aizenay, sur la route des Sables. Sa position eut été excellente le jour, car, de ce lieu, on domine tout le bourg et la vue s'étend au loin du côté de Maché par où arriva l'ennemi, mais elle était un peu trop retirée pour pouvoir secourir à temps le reste de l'armée.

Ludovic de Charette avait fait bivouaquer ses soldats dans les jardins qui bordent la route d'Aizenay à Beaulieu, non loin du quartier du bourg, appelé la Touche. La plupart d'entre eux avaient abandonné leur général pour aller s'abriter dans le bourg.

Le Marquis de la Rochejaquelein, général en chef, était campé au haut du bourg, entre les routes de Nantes, Challans et Maché. MM. Alexandre de la Roche Saint-André et Onésippe de Tinguy lui servaient d'aides-de-camp.

Travot, qui a précipité sa marche, arrive à Aizenay entre onze heures et minuit. Il divise ses soldats en deux colonnes, en dirige une sur les flancs du bourg par des jardins, sous le commandement (probablement) de celui qui connaissait bien le pays, son aide-de-camp, M. Messager, et conduit lui-même celle qui doit attaquer de front, ayant un drapeau blanc en tête de ses bataillons. Il faisait un beau clair de lune cette nuit-là, disent quelques vieillards.

Des paysans à l'entrée du bourg s'aperçoivent qu'on marche vers eux et s'écrient : « Qui vive ? — Vive le Roi ! leur répond l'ennemi, pour donner le change. Il y réussit et continue de s'avancer en silence. Bientôt des coups de fusils font découvrir la ruse ; mais l'ennemi est déjà au milieu du bourg

et égorge les paysans avec d'autant plus de facilité, qu'ayant été surpris ces malheureux n'opposent aucune résistance. Cependant chefs et soldats, revenus de leur surprise saisissent leurs armes et se défendent avec énergie.

Le général en chef de la Rochejaquelein cherche à mettre de l'ordre dans la résistance. Il s'expose, en grand uniforme, au feu de l'ennemi, au risque d'être atteint, et ordonne à Charette de faire sortir sa troupe du bourg. Celui-ci rallie ceux qu'il peut rassurer et se bat vaillamment. M. de la Rochejaquelein vient à son secours avec une partie de la division de Sapinaud et fait dire à Suzannet de courir avec ses soldats sur les flancs de l'ennemi pour lui couper la route de Bourbon. Malheureusement, M. de Suzannet, que cette surprise a sans doute frappé de terreur, ne fait aucun mouvement. En vain on le presse de se lancer contre l'ennemi, il répond que les Vendéens n'aiment pas se battre la nuit, et qu'il n'est nul besoin de lutter contre une simple fusillade. Enfin, vivement sollicité par les officiers qui lui représentent que pendant que les Bonapartistes mettent à profit leur guet-apens contre les Vendéens, il faut au moins leur couper la retraite, il donne ordre à ses troupes de se porter vers la forêt d'Aizenay. Il se retire ainsi sans combattre, emmenant avec lui ce qui restait de la division de M. de Sapinaud et laissant la route libre à l'ennemi. C'était une faute. Par sa retraite, la division de Sapinaud qui, jusque-là, avait gardé ses positions, se trouvait coupée et il allait de son salut qu'elle fut secourue. Aimé Gazeau s'offre à traverser les rangs ennemis pour aller réclamer du secours. Il réussit à pénétrer auprès de la Rochejaquelein, mais il est blessé grièvement en exécutant cette périlleuse mission. Après avoir remis sa dépêche au Général en chef, il veut rejoindre sa division. Au moment où il cherche à sortir d'Aizenay, la lutte est si vive dans le bourg qu'il tombe criblé de balles. Sauvageot, le brave commandant de la division de la Gaubretière, veut le secourir. Un instant cet intrépide officier arrête les Bonapartistes, mais

ses coups sont aussi funestes à ses camarades qu'à l'ennemi ; les royalistes tirent les uns sur les autres. Guerry de Beauregard, beau-frère de la Rochejaquelein, tombe en se défendant, près du Calvaire situé sur la route des Sables. Une balle lui traverse le corps et un coup de sabre lui fend la tête.

Ce brave officier, dont les biens avait été vendus pendant la Révolution, était âgé de 60 ans et père de six enfants.

M. Jacques Louis Marie Guerry de Beauregard, de la paroisse de Dompierre, fut enterré, le 21 mai 1815, près la petite porte de l'église d'Aizenay, par M. Roy, curé de la paroisse. Vers 1836, sa famille réclama sa dépouille mortelle, pour la transporter dans le tombeau de ses ancêtres. A cette occasion, M. Messager, ancien aide-de-camp de Travot, et alors maire d'Aizenay, eut la délicatesse de prier le Préfet de choisir, à sa place, un autre membre de la municipalité, pour procéder à l'exhumation. La veuve du défunt, Constance de la Rochejaquelein reçut, sous la Restauration, une pension de 400 francs.

Ludovic de Charette qui, avons-nous dit, a rallié quelques volontaires, s'est aussi laissé entraîner par son courage. « A moi mes braves ! » crie-t-il. On eût cru vraiment entendre le premier Charette lui-même, on eût cru voir les éclairs de son regard. Les Vendéens se précipitent. — « A moi ! » répète-t-il. Il n'a pas le temps d'en dire davantage. Une balle le frappe en pleine poitrine près du cimetière actuel d'Aizenay. Vingt Vendéens s'élancent pour le soutenir. On le presse de se retirer : « Non, non, s'écrie-t-il, tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, et que les paysans auront de la poudre à tirer, je commanderai le feu. » Sur son ordre, on l'étend à terre, il pose un mouchoir sur sa blessure et continue à crier : « Vendéens ! vengez-moi et jurez d'obéir à M. de la Rochejaquelein comme à moi ; foncez, foncez sur l'ennemi ! »

Plusieurs soldats de Travot, furieux d'entendre cet adversaire mourant exciter l'ardeur des Vendéens, s'élancent sur

lui et veulent l'achever à coups de baïonnettes. Un brave se précipite au devant d'eux. Son nom est Redois. « Vous n'arriverez à lui qu'après m'avoir percé le cœur », dit-il. Et, malgré l'obstination du brave jeune homme que la perte de son sang affaiblissait de plus en plus, Redois l'enlève de terre, le charge sur ses épaules et traverse le bourg en culbutant amis et ennemis. Puis, aidé de quelques camarades, il le transporte évanoui au village de la Gouinière, situé dans la forêt d'Aizenay. Quelques jours après, on le conduisit à son château de la Forestrie, près Touvois, où il expira le 31 mai, à l'âge de 27 ans, malgré tous les soins qu'on lui prodigua. Le comte de Suzannet et plusieurs autres officiers de l'armée Vendéenne assistèrent à ses funérailles.

L'armée le regretta; il avait la valeur et l'activité de son oncle, le célèbre général de Charette, dont il était le filleul, et on avait espéré qu'il en perpétuerait la gloire. Bon, loyal, généreux, brave jusqu'à la témérité, dit Théodore Muret, il avait le vrai caractère du chevalier français. En partant de Paris, il avait refusé du Duc d'Havré des grades et de l'argent et lui avait dit : « Dans la Vendée, mon nom, mon bras et mon cœur me suffisent ». En 1813, il avait rencontré à Tours M. Louis de la Rochejaquelein et s'était jeté à son cou en lui disant : « Je suis Charette et vous êtes la Rochejaquelein, nous devons être amis ; nos parents ont glorieusement combattu pour la cause du Roi ; ils sont morts, nous les vengerons ». — « Oui, nous mourons et les vengerons » répondit Louis de la Rochejaquelein. On l'a dit avec raison. Ludovic de Charette vécut trop peu pour son Roi et son pays, mais assez pour l'honneur.

Dix autres officiers Vendéens furent blessés. Charles de Puitesson fut du nombre. Placé entre deux feux avec sa division, il ne pouvait que recevoir des coups sans en donner. Une balle vint se fixer dans ses chairs, une autre resta dans le talon de ses souliers ; c'étaient des chevrotines qui partaient évidemment des rangs des Vendéens ; les Bonapartistes n'avaient que des balles de munition.

M. de la Roche Saint-André, jeune homme plein de mérite, qui était débarqué d'Angleterre, fut pris par l'ennemi et blessé par des soldats furieux qui voulaient le tuer. Travot pour le sauver feignit de croire qu'il ne s'était armé qu'en cédant à la violence. « Non, non, lui répondit Saint-André, c'est très volontiers que j'ai embrassé la cause royale. » — Vous avez du moins été pris sans armes, reprit Travot. « C'est vrai, mais elles ont été brisées dans le combat. » — Le général Bonapartiste l'envoya à la Rochelle où il resta prisonnier jusqu'au mois de juillet.

Généralement les Chefs Vendéens déployèrent un grand courage dans ce combat. MM. du Landreau et des Nouhes qui ne s'étaient pas quittés dans la mêlée, se battirent corps à corps avec les Bonapartistes et se firent jour le sabre à la main, à travers leurs rangs. Le général Caillaud, ancien divisionnaire de Charette, se distingua aussi en s'efforçant de rallier les nombreux fuyards. Le commandant de la division des Sables, M. Nicollon des Abbayes, s'écria plusieurs fois en voyant ses soldats tirer sur leurs camarades : « Mes enfants, ne tirez pas », mais il eut bien de la peine à se faire obéir. — Le marquis de la Rochejaquelein fut blessé et ne se retira que quand il n'y eut plus d'espoir de rétablir le combat.

D'après M. Berthre de Bourniseaux (*Histoire des Guerres de la Vendée*) les Vendéens perdirent trente-cinq hommes dans cette échauffourée. Les habitants d'Aizenay disent qu'on enterra 31 morts seulement.

Le général Travot s'empara de quelques caissons et de quelques charretées de bagages, et rentra à Bourbon emmenant avec lui plusieurs prisonniers. Le fruit le plus précieux de ce combat fut la possession de Bourbon.

Cette défaite servit aussi à jeter le découragement parmi les Vendéens. Les paysans du Bas-Bocage, qui étaient venus se joindre à l'armée de la Haute-Vendée dans l'intention de la suivre, rentrèrent pour la plupart dans leurs foyers.

Quelques jours après cette funeste affaire, Auguste de la

Rochejaquelein, qui n'avait pas assisté au combat, écrivait à d'Autichamp : « Ces messieurs ont eu une échauffourée de nuit. Travot coupé a voulu passer à Aizenay pour retourner à Bourbon et a réussi. Nous n'avons perdu que quatre ou cinq hommes (inexact), les Bleus beaucoup davantage, mais personne n'est dissous, et un courrier a apporté la nouvelle que 200 hommes de Travot ont été battus, ayant voulu revenir sur Aizenay. »

Louis de la Rochejaquelein écrivait au même :

« Quant à l'affaire que nous avons eue à Aizenay, elle n'est rien du tout : les républicains ont autant perdu que nous, et sans la désobéissance de quelques officiers supérieurs, nous eussions parfaitement réussi à couper Travot de Bourbon. »

Les Vendéens furent défaits, c'est certain. « Huit mille hommes, dit le lieutenant général royaliste Canuel dans ses Mémoires, furent battus par huit cents hommes ». Mais il est juste de répéter que la trahison s'en mêla. Des habitants peu favorables aux royalistes avaient reçu ordre de fermer leurs portes, qu'il ne leur serait fait aucun mal. Pourquoi n'avertirent-ils pas les chefs Vendéens de l'approche de l'ennemi ?

« Louis de la Rochejaquelein avait amené avec lui six Suisses dont d'eux, MM. Baye et Halter furent blessés ; ce dernier surtout le fut grièvement au bras gauche. Il reçut plusieurs coups de baïonnette, et n'échappa que par miracle, à la faveur de la nuit ; il se traîna comme il put, et aussi loin que ses forces épuisées par suite de ses blessures le lui permirent, et se cacha dans le petit bois de l'Epaud pour y attendre le jour. Vingt fois, dans cette nuit désastreuse il faillit être découvert par les patrouilles multipliées de l'ennemi ; plusieurs passèrent à ses côtés sans l'apercevoir, il était à tout instant entre la vie et la mort. Qu'on se fasse une idée de l'embarras et de l'anxiété de ce malheureux qui, étranger au pays, manquait de tout et ne

savait où diriger ses pas. Cependant il fallait quitter ce bois auquel il devait son salut, ou se résoudre à y périr de faim ou de misère ; mais il risquait de tomber dans un parti ennemi, et ce n'était pas le seul mal qu'il eût à craindre. Il était presque aussi dangereux pour lui de rencontrer des paysans qui pouvaient le prendre pour un bonapartiste. Il passa la nuit au milieu de ces angoisses. A la pointe du jour, un Vendéen refugié dans le même bois qui lui servait d'asile, l'ayant aperçu, lui tira un coup de fusil, dont heureusement il ne fut pas atteint. Le paysan prit la fuite. Enfin, pressé par la faim et par la douleur que lui occasionnaient ses blessures, il se détermina à sortir de sa retraite ; il marcha à l'aventure et longtemps sans cependant s'éloigner beaucoup du point de départ. Des paysans le rencontrèrent et, le suspectant de n'être pas des leurs, ils se disposaient déjà à lui faire un mauvais parti, quand il fut reconnu par M. de Charette, qui était blessé comme lui et que l'on conduisait à une ferme. Bientôt ils arrivèrent au village de la Gouinière. Après avoir pansé ses blessures et réparé ses forces, M. Halter se rendit au château des Gâts (commune de Dompierre) appartenant à M. de Beauregard, où on lui prodigua tous les soins qu'exigeait sa position. Il se rapprocha ensuite de la côte, et, à la première occasion, il s'embarqua, et alla se rétablir entièrement en Angleterre. » (CANUEL. *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815.*)

M. Dugast-Matifeux, dans sa *Notice sur le Patois Vendéen*, par Réveillère Lépeaux, a donné, sur le combat que nous venons de narrer, une chanson poitevine que l'on chante encore quelquefois à Aizenay. En voici la première strophe :

O faut donc baé qui vous racaonte (*bis*)
La taont belle affaire qu'arrivit,
Ma tanderiti deritaine,
La taont belle affaire qu'arrivit,
Ma tanderiti.
Gle védirant à noutre porte, (*bis*)

Gle me huchirant à graond brit,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Pierrot, Pierrot, lève-te-vite, (*bis*)
Vlà les Blieux qu'allant veni,
Ma tanderiti deritaine, etc,
I pris ma carabine angliaise, (*bis*)
Ma veille faux i démanchis,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Vers Aizena, la graonde ville, (*bis*)
Avec entr'ux: m'en allis,
Ma tanderiti deritaine, etc.
I commenciraons par baé bouère (*bis*)
Tot le vin dos patauds do pays,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Quand i auguraons vidé les caves (*bis*)
Chaquin bravement se couchit,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Pan ! pan ! vlà les fusis qui tirent ; (*bis*)
Sont-o les Blieux, sont-o les Gris ?
Ma tanderiti deritaine, etc.
I entends la mousique enrageaé : (*bis*)
Ah ! pre tio cop tiaet poit les Gris,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Quand i entendis vesouner tiés balles, (*bis*)
V'la-t-o pas la pour qui me prit,
Ma tanderiti deridaine, etc.
Man cuer dicit : « Men ami Piarre, (*bis*)
Crais-ma, ne reste poit itchi,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Ma qui ne sais poit de tiès pus braves, (*bis*)
Vers le fourat i m'encourris,
Ma tanderiti deritaine, etc.
I truvis là man capitaine, (*bis*)
Sans sa perruque et sen habit,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Gle me criit, « Où vas-tu lâche ? (*bis*)
Aet-o cuem' tieu que l'an s'enfouit ?
Ma tanderiti deritaine, etc.
I ne fouis-ja, man capitaine, (*bis*)
Car pretot brav'ment i vous sis,
Ma tanderiti deritaine, etc.

Quaond i furans dans les broussailles, (*bis*)
Totes les jambes m'écorchis,
Ma tanderiti deritaine, etc.
I truvirans baé la perruque, (*bis*)
Qui servait-jà de nic aux pies,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Pre me poyer de taont de paine, (*bis*)
Anet i reças de baons louis,
Ma tanderiti deritaine, etc.
Augius ine autre récampense (bis)
Gle m' baillirant in bia fusi (*d'honneur*)
Ma tanderiti deritaine,
Gle mé baillirant in bia fusi
Ma tanderiti."

UN AGÉSINATE.

LA MORT ET LES OBSÈQUES

DE M. O. DE ROCHEBRUNE

La mort, sans relâche, frappe depuis quelques mois autour de nous dans le champ des belles intelligences et des âmes supérieures. Les deuils succèdent aux deuils avec une désespérante rapidité et notre cité semble comme enveloppée d'un immense voile funèbre.

Nous nous inclinions respectueusement, dans notre dernier fascicule, devant la dépouille mortelle de M. Charier, soudainement frappé sur le seuil de la Grande Exposition. Et voilà qu'une mort plus douloureuse encore nous convie aux suprêmes hommages.

M. Octave de Rochebrune vient de tomber lui aussi sur la brèche, en vaillant soldat de l'Art, aussi bien qu'en chrétien fervent, luttant jusqu'à la fin avec une indomptable énergie contre la terrible maladie, devant laquelle devaient rester impuissants, et l'affection des siens et les secours de la science.

Ses obsèques ont eu lieu, le 20 juillet, au milieu d'une foule immense qui, venue de tous les points de la Vendée et du Poitou, avait tenu à donner un dernier témoignage de sympathie, de regrets et de respectueuse affection à l'éminent artiste, à l'écrivain érudit et au parfait gentilhomme dont, avec la vieille capitale du Bas-Poitou, la France tout entière avait le droit d'être fière.

*
* *

Bien avant neuf heures, la superbe allée du château de Terre-Neuve était noire de monde : parents et amis du dé-

funt, délégations de l'Institution Saint-Joseph, des Ecoles chrétiennes de la Ville et des différentes Sociétés dont faisait partie M. de Rochebrune, s'y trouvaient réunis.

Le 137e d'infanterie avait fourni le piquet réglementaire, sous le commandement d'un lieutenant.

Derrière le char funèbre, couvert de couronnes offertes par la famille, les serviteurs, les amis, la Société des Anciens Combattants de 1870, la Direction de la *Revue du Bas-Poitou*, etc., étaient portés sur un coussin les insignes de l'ordre de la Légion d'honneur auquel appartenait le regretté défunt.

Le cierge d'honneur était porté par M. de Verteuil et les cordons du poële tenus par MM. Joffrion (Martial), Angibaud de Larocque-Latour et Taférie.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt : MM. Raoul et Henri de Rochebrune ; son gendre et son petit-fils, MM. Raoul et Henri du Fontenioux, et ses beaux-frères MM. de Talhouët et de La Roche-Saint André.

Dans l'assistance on remarquait : M. le comte de Béjarry, sénateur de la Vendée; MM. Duclos, sous-préfet, Aulneau et Baron, conseillers généraux ; baron et baronne de Larocque Latour, M. Etienne de Lauzon, le Lieutenant R. de Talhouët, baron Benjamin de Maynard, baronne M. de Maynard et Mlle de Maynard, comte et comtesse de Lézardière, M. et Mme de Beauregard, Mlle de Béjarry, vicomte de la Rochebrochard, M. et Mme R. de Fontaines, M. et Mme de Mauduit, comte et comtesse de Larocque-Latour, baron de la Tousche d'Avrigny, M. de la Chapelle, M. et Mme L. Pichard de la Caillère, MM. Merland de Chaillé, M. et Mme Pichard du Page, MM. et Mmes Blanpain de Saint-Mars, M. et Mme Rampillon de la Largère, M. de la Mardière, comtesse de Pérignon, M. et Mme H. de Fontaines, vicomte et vicomtesse P. de Fontaines, Mme Rado du Matz et Mlles de Fontaines, M. et Mme E. du Temps, comte de Villeneuve-Esclapon, M. et Mme G. du Temps, M. E. Rampillon des Magnils, M. de Buor de la Voye, baronne de Lauzon, baronne de Bernon, M. et Mme de Lajallet, chevalier A. de

Béjarry, comte de Hillerin, colonel Sabouraud, M. Hervineau le docteur Audé, MM. Raoul et Georges Gandriau, Normand, Moussaud, Boncenne, Joseph Duchesne, vicomte Joseph de Lucigny, M. et Mme de Buor de la Voye, M. Brochet, M. et Mme Clais, M. et Mme Jaud, M. et Mme Lucas, M, et Mme E. de Lépinay, comtesse Armand de la Bassetière, M. et Mme de Virsay, M. et Mme Brisson, M. Maynard de la Claye, marquis et marquise de la Falaise, Mme Babin des Bretinières, Mmes Tonnet, M. Hubert de Fontaines, M. R. de Tinguy, M. Perreau de Launay, M. et Mme Boncenne, Mme Mascarel, MM. Bodin, Eon, Ayraud, Querqui, Denfer, du Grail, de Lattre, Filuzeau, Gibelin, Rousseau, René Vallette, etc., etc.

Au cimetière, quand furent terminées les dernières prières, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, l'autre par M. Raymond de Fontaines, au nom du Comité conservateur.

C'est M. Vallette qui, au milieu d'un religieux silence, a pris le premier la parole :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Ce n'est pas sans une douloureuse et troublante émotion que nous nous approchons de cette tombe pour adresser un suprême hommage au Maître illustre qui depuis tant d'années nous dispensait avec un si affectueux abandon le précieux tribut de son amitié fidèle et de son inlassable talent, et pour saluer une dernière fois les éminents mérites qui lui avaient assuré dès longtemps une des premières places dans l'histoire de l'Art français, aussi bien que dans les Annales de cette ville.

« Nous laissons à d'autres le soin de redire les vertus chrétiennes, civiques ou familiales de M. Octave de Rochebrune, et celui d'évoquer les qualités intimes de cet homme de bien, dont l'existence impeccable se résume si parfaitement dans ces deux mots gravés par lui au seuil de son atelier : *Travail* et *Honneur*.

« Ce que nous tenons plus particulièrement à célébrer ici, c'est le côté artistique de cette admirable vie, dont l'incessant labeur s'est dépensé sans réserve à faire revivre les innombrables merveilles de

notre architecture ancienne et à en conserver le souvenir dans d'inoubliables gravures.

« Comme le lui écrivait un jour Paul Baudry, dont l'âme généreuse avait trouvé dans la sienne un si fidèle écho, M. de Rochebrune possédait, avec le talent, le cœur vaillant des artistes d'autrefois — beaucoup plus préoccupé de l'idéal à atteindre que des puériles satisfactions de la vanité à conquérir, et puisant dans la recherche persévérante du mieux et dans la poursuite inquiète du progrès le merveilleux secret de sa fécondité et l'incomparable charme de sa variété d'expression.

« En présence des justes larmes que sa mort met aux yeux de tous, en ce lugubre jour de deuil, nous ne saurions nous attarder à rappeler ici en détails les incontestés mérites de l'œuvre à laquelle M. de Rochebrune a attaché son nom t qu'avaient consacrés les plus enviables distinctions Ce sera la tâche d'une heure plus calme. Mais ce que dès maintenant nous devons en dire, avec le délicat et regretté critique que nous conduisions, il y a un an à pareille date, à ce même champ d'apaisement et de repos, c'est que cette œuvre impérissable, d'une réputation européenne, est un héritage précieux de ce temps que la postérité revendiquera.

« Puisse-t-elle pieusement conserver, comme nous les conserverons nous-même, en même temps que le souvenir du savant et de l'artiste qui fut l'honneur et sera l'immortelle gloire de ce pays, les magnifiques planches où son burin magique a fait pour toujours et avec tant d'éclat revivre la splendeur architecturale des vieilles demeures de France et le charme pittoresque de nos paysages Poitevins.

« Les générations qui nous succéderont y pourront puiser d'utiles enseignements et y apprendre notamment avec fruit ce dont est capable la passion du travail, alliée à la puissance du génie et guidée par la foi du chrétien. »

*
* *

M. de Fontaines, s'avançant à son tour près de la tombe, s'exprime en ces termes d'une éloquence émue :

« Mesdames, Messieurs,

« L'homme illustre que nous accompagnons à sa dernière demeure, fut assurément l'une des plus hautes personnalités, dont puisse à bon droit s'enorgueillir la ville de Fontenay. — Désigné par mes amis pour lui adresser un suprême adieu, il vous semblera peut-

être téméraire, qu'une voix, aussi peu autorisée que la mienne, ose entreprendre l'éloge funèbre de celui qui fut M. Octave de Rochebrune.— Quels accents pourraient, en effet, prétendre égaler l'émouvant spectacle, qui se déroule en ce moment sous nos yeux? Nous voyons confondus, dans le même sentiment de regrets unanimes, une famille en larmes, des amis consternés, une foule immense, où se mêlent sans distinction d'opinion toutes les classes de la Société.

« Certes, jamais hommage aussi spontané et aussi sincère, ne fut plus légitime, plus justement mérité. — On vient de vous dire dans un style inimitable ce que fut le savant, le grand artiste dont l'Europe entière a consacré la réputation et dont l'œuvre considérable eut rempli à elle seule l'existence la plus laborieuse.

« Mais M. de Rochebrune ne fut pas seulement un artiste hors de pair : remarquablement intelligent, d'une sûreté de jugement sans égale, libéral en tout, libéral avant tout, administrateur sage et prévoyant, il consacra encore une grande partie de sa vie à son cher Fontenay et à ses concitoyens.

« La réputation de M. de Rochebrune le désignait tout naturellement à leurs suffrages, car ils savaient bien qu'en honorant l'artiste ils s'honoraient eux-mêmes avec la cité tout entière.

« Il remplit successivement les délicates fonctions de maire en 1868, en 1874, enfin en 1877 et cela au milieu des circonstances les plus difficiles. A partir de cette époque les électeurs fontenaisiens l'envoyèrent presque constamment siéger à l'Hôtel de ville où il rentra pour la dernière fois en mai 1896. Depuis lors .. mais ici je m'arrête: un cimetière n'est pas un champ de bataille et je ne veux point récriminer contre la brutalité d'un fait accompli.

« Durant ces mandats successifs, vous avez vu M. de Rochebrune à l'œuvre, vous l'avez vu prodiguant sans compter sa compétence artistique unie au sens profond des affaires. Courtois et affable pour chacun, le chemin de sa magnifique demeure, était bien connu des ouvriers de notre ville, qui avaient journellement recours à son expérience et à son goût impeccable. Beaucoup surent en profiter et l'on peut dire que c'est grâce à lui qu'ils soutiennent encore, si brillamment dans leurs arts, la vieille réputation de Fontenay: « *Felicium ingeniorum fons et scaturigo* ».

« Cependant, la santé de M. de Rochebrune, jusque-là si florissante, n'était pas sans donner des inquiétudes à ses amis : un mal qui ne pardonne pas commençait à le terrasser.

« Et quand, à la veille d'un événement qui s'apprêtait à répandre sur la fin de sa vie un doux rayonnement de joie et de bonheur, la

mort vint inexorable l'avertir que son heure allait sonner, elle trouva, debout devant elle, l'homme sans peur et sans reproche, le chrétien convaincu, qui l'attendait sans sourciller.

« Une telle vie ne pouvait trembler devant la mort : M. de Rochebrune s'inclina devant l'arrêt de la Providence, et résigné, après avoir si bien vécu, il s'apprêta à bien mourir.

« Cher Monsieur, votre souvenir restera vivant dans nos cœurs : pieusement conservé par la postérité, votre œuvre, elle, ne périra pas. Nous n'oublierons jamais vos conseils si pleins de sagesse et la leçon de vos vertus. Puissions-nous, en vous imitant, mériter plus tard les récompenses que Dieu promet aux hommes, dont la vie fut comme la vôtre un grand exemple et un continuel bienfait.

« Au nom de tous nos amis, qui font une perte irréparable, — Au revoir ! »

*
* *

Un autre hommage s'impose à nous : il est de notre devoir de célébrer dignement et dans des pages spéciales l'homme illustre qui vient de disparaître et l'œuvre considérable qu'il a laissée en admiration à la postérité. Les amis et admirateurs du Maître peuvent être assurés que nous n'y faillirons pas.

La Revue du Bas-Poitou.

CHRONIQUE

Le collier gaulois de Velluire. — Notre éminent et si regretté collaborateur, M. O. de Rochebrune avait, peu de semaines avant sa mort, enrichi ses merveilleuses collections archéologiques, d'un remarquable collier gaulois trouvé à Velluire. Notre ami, M. L. Brochet a bien voulu nous communiquer sur cette découverte les intéressantes notes qui suivent :

Le collier gaulois en or que possède M. de Rochebrune a été trouvé à 0.30 de profondeur dans le sol par un nommé Vincent, de Massigny, au lieu dit le *Fief de Néron*, situé sur un plateau élevé d'environ 30 mètres et dominant tout le pays d'alentour. L'endroit exact est à 120 mètres de l'embranchement des chemins vicinaux ordinaires n°s 8 et 9 de Velluire (limite de Chaix).

A 700 mètres à l'ouest près Massigny, au lieu dit les Gellinettee (commune de Chaix), un petit plateau dominant la Vendée recèle des fragments de vases, de tuiles romaines, de poteries samiennes et des carreaux losangés. — Trouvé également, il y a quelques années, divers objets en bronze et une sépulture.

A 500 mètres plus loin en remontant au nord-ouest sur un autre plateau dominant aussi la Vendée (21 m) et non loin de Brillac, Lamiral et Cadet, carriers à Massigny ont trouvé, en 1891, des haches en bronze renfermées dans un vase en terre.

A peu de distance de ces trois points se voient *La Roche Courion*, (S. E. de Brillac), Curion, Curon, ancienne forme, Cuiro, du celtique Kurun, couronne, éminence arrondie dominant une vallée et affectant le plus souvent la forme d'un angle avancé arrondi.

Massigny, époque celtique et romaine,

Chaix (caveæ) vallée : armes, monnaies et objets des périodes gau-

L'ANCIEN CHATEAU DE BENET (Vendée)
d'après une vieille estampe
(Cliché de M. L. Brochet)

loises, romaines, mérovingiennes et carlovingiennes.

Brillac (caveæ) ancien atelier monétaire. — Trouvé aussi des sépultures mérovingiennes. — Idem près des *Moulins de l'Ugre* — à *Saint-Gillet*, armes romaines

La Darlaise (Arlésia) Arzella, fromagerie, époque gauloise et romaine. — *Le Nizeau*, monnaies romaines, etc.

A LA MÉMOIRE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Sur l'initiative de M. Le Cler, président du Conseil général de la Vendée, et de MM. Bourgeois et Halgan, vice-présidents, un comité s'est constitué pour l'érection en Vendée d'un monument au colonel de Villebois-Mareuil.

La *Revue du Bas-Poitou*, qui avait envoyé une première souscription au journal *La Liberté* de Paris, s'est fait un devoir d'adresser une nouvelle offrande au Comité vendéen.

On ne saurait trop célébrer la mémoire du héros français tombé sous les balles anglaises pour la cause de la liberté et de l'indépendance.

Le comité s'est réuni le 24 août à la préfecture sous la présidence de M. Plantié, préfet de la Vendée ; il a décidé que le monument serait érigé à Montaigu.

La souscription atteint aujourd'hui le joli chiffre de 5,000 fr.

Mareuil-sur-Belle — qui fut autrefois la première seigneurie du Périgord — est le berceau de la famille Villebois-Mareuil.

Une plaque vient d'être posée sur le mur de la mairie de Mareuil-sur-Belle rappelant la mort héroïque du colonel et ses origines locales :

AU COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL
Les habitants de Mareuil
Bouvines-Transvaal.

Un ancêtre du comte de Villebois-Mareuil, Hugues de Mareuil, décida de la victoire de Bouvines par sa bravoure et celle de ses milices communales.

Au-dessous de la plaque sont gravées une palme, une épée brisée et la croix de la Légion d'honneur.

Enfin M. de Verteuil, l'aimable et habile statuaire Vendéen, vient d'achever le buste grandeur nature du vaillant colonel.

LE SABRE DE DESAIX. — Nous lisons dans la *République Française* :

Nous parlions il y a quelques jours de la montre de Desaix, devenue la propriété d'un notaire de la Mayenne.

Quelques érudits s'étaient également préoccupés de savoir ce qu'était devenu le sabre qui lui avait été offert par le général Bonaparte. On est aujourd'hui fixé sur ce point.

Ce joyau historique se trouve entre les mains d'un propriétaire de la Vendée, M. Jules Merland de Chaillé.

La femme de celui-ci, née Le Normant d'Etiolles, l'avait recueilli dans la succession de son père, auquel il avait été donné par la propre mère du héros, ainsi qu'en fait foi la lettre suivante :

A Monsieur
Constant Le Normant,

En vous priant, Monsieur, d'accepter le sabre qui vous est destiné, j'ai la double satisfaction de remplir les intentions de mon fils le général et de pouvoir ajouter aux sentiments d'amitié qui vous unissent, ceux de ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait de gracieux en faveur de l'établissement de ma fille.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mon estime et de ma constante amitié. BEAUFRANCHET, veuve DES AIX.

Desaix, né au château d'Ayat (Puy-de-Dôme), était, on le sait, fils d'Anne de Beaufranchet et de Sylvain des Aix, seigneur de Veygoux.

Le sabre, admirablement conservé, est renfermé dans un riche fourreau quelque peu fatigué par l'usage. Sur la lame sont gravées les inscriptions suivantes :

GÉNÉRAL BONAPARTE AU GÉNÉRAL DESAIX

AFFAIRE DE SAMAHOUD

CONQUÊTE DE LA HAUTE-EGYPTE.

M. Jules Merland de Chaillé, l'heureux possesseur de cette précieuse relique, habite Luçon.

LA VENDÉE A L'EXPOSITION. — Nous n'avons point la prétention d'énumérer ici tous les produits qui représentent à l'Exposition notre département. Nous tenons du moins à signaler ceux des objets qui ont le plus frappé notre attention lors de la visite hâtive que nous y avons faite.

Ce sont d'abord au grand Palais des Champs-Elysées à l'Exposition centenale des Beaux Arts les principaux chefs-d'œuvre de notre grand peintre Baudry, ses célèbres portraits de Garnier, l'architecte de l'Opéra, de Beulé, d'Ambroise Baudry, son frère et

d'About, avec sa Madeleine du Musée de Nantes. Au merveilleux Petit-Palais à l'Exposition rétrospective, nous avons admiré :

Un reliquaire du XVIe siècle, appartenant à l'église de Saint-Jean-de-Monts ;

Un calice du XVIIe siècle, de Fontenay-le-Comte ;

Une croix de procession du XVIIe siècle, de la paroisse d'Aizenay ;

Une croix de procession du XVIIe siècle, de la paroisse de Treize-Septiers ;

Et le magnifique ostensoir du XVIe siècle de Notre-Dame-de-Riez.

Nous nous sommes également arrêté avec un particulier plaisir devant les vitrines qu'expose M. Raoul de Rochebrune aux Armées de terre et de mer et nous y avons admiré une collection d'armes gauloises et romaines, d'épées des IXe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles du plus haut intérêt.

A l'Exposition de l'Alimentation, dans l'ancienne Galerie des machines, nous avons noté les beurreries coopératives de Mareuil, Maillé, Sainte-Hermine, etc., et au pavillon des pêches nous avons visité avec plaisir l'exposition de la Ville des Sables dont les honneurs sont faits par une charmante sablaise, en même temps que non loin de là, au cabaret de la Belle-Meunière, une des plus belles filles des Sables, en chair et en os celle-là, y défend victorieusement la vieille réputation de beauté de ses compatriotes.

Bénédiction d'églises, de chapelles et de cloches. — Le 16 septembre dernier, Mgr Catteau, évêque de Luçon, a solennellement béni la première pierre de la nouvelle église du Château-d'Olonne, et les nouvelles cloches de Saint-Hilaire de Talmont.

Le 13, M. l'abbé Hupé, archiprêtre de Notre-Dame de Fontenay, assisté d'un nombreux clergé, procédait de même à la bénédiction de la nouvelle chapelle de *Notre-Dame de Réaumur* Notre distingué collaborateur, M. l'abbé Rafin, curé de Bazoges-en-Pareds, a prononcé à cette occasion deux homélies d'une touchante éloquence. — M. l'abbé Robert du Botneau, le distingué archiprêtre de Notre-Dame des Sables-d'Olonne a terminé la restauration de la curieuse façade Renaissance de son église.

Cette restauration fait doublement honneur au savant et généreux curé des Sables et aux artistes et ouvriers qu'il avait mis en œuvre.

Nous y reviendrons plus longuement un jour.

Pour les épigraphistes de l'avenir. — M. l'abbé Deval, archiprêtre de la Roche-sur-Yon, vient d'obtenir du Conseil Municipal

de cette ville l'autorisation de faire placer au fronton de l'Eglise Saint-Louis l'inscription dédicatoire suivante :

D. N. Jesu Christo in Honor. S. Ludovici.

— L'étude que publie le *Pays Poitevin* (n° d'avril 1900) sur *Notre-Dame-de-Pitié*, nous apprend que le plan de ce sanctuaire fut dressé par notre regretté compatriote M. Octave de Rochebrune. Une inscription posée en 1856 sur le clocher en fait mention.

Cette même étude nous révèle l'existence, sur le socle de la statue-reliquaire de Notre-Dame-de-Pitié, de l'écusson de M. le comte de Grimouard de Saint-Laurent.

Enfin l'appendice de cette notice contient le récit d'un « miracle » dont fut l'objet Mlle Eugénie Coirier de Saint-Hilaire-des-Loges, le 8 septembre 1893, sur le « Pas de la Vierge ».

Congrès Savants. — La *Société Bibliographique* de Paris doit tenir un Congrès régional à Poitiers en novembre prochain sous la présidence de M. le marquis de Beaucourt. Notre directeur, qui fait partie de la commission d'organisation, a été chargé de faire un rapport sur les Publications historiques de la région.

— Le prochain Congrès des Sociétés Savantes s'ouvrira à Nancy, le 9 avril 1901.

Nos collaborateurs. — Sur le prix Brunet (3,500 francs) destiné à récompenser le meilleur des ouvrages savants publiés en France depuis les trois dernières années, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné un prix de 500 francs à notre excellent confrère et ami, M. de la Bouralière, pour son *Histoire de l'Imprimerie à Poitiers au XVIe siècle*.

La même Académie, jugeant le concours des Antiquités nationales a décerné une 6e mention à notre savant collaborateur, M. le capitaine Espérandieu, pour son ouvrage : *Inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*.

Nos félicitations aux deux lauréats.

— Parmi les dernières promotions de chevaliers de la Légion d'honneur, nous avons relevé avec plaisir le nom de notre ami M. René Bazin, l'éminent romancier, dont le dernier et retentissant livre *La Terre qui meurt* a été inspiré par des tableaux de la vie vendéenne.

— M. l'abbé Rousseau, le sympathique et érudit aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon, vient d'être nommé officier d'Académie.

— Notre excellent confrère et ami, L. Chappot de la Chanonie

rédacteur en chef de la *Correspondance politique et diplomatique*, vient de recevoir du shah de Perse la croix de commandeur du Lion et du Soleil.

— Notre distingué collaborateur, M. Amédée Odin, directeur de l'école des Pêches maritimes des Sables, a obtenu, à titre personnel, une médaille d'or pour son organisation de l'Exposition de la ville des Sables-d'Olonne.

Cordiales félicitations aux uns et aux autres.

— A la liste déjà longue de nos collaborateurs, nous sommes heureux de pouvoir ajouter les noms nouveaux de MM. Rafin, curé de Bazoges, Ludovic Joffrion, Waittzenegger, Sarcel et Jehan de la Chesnaye, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier toute l'érudition et le charme littéraire.

— L'état de santé de notre si regretté collaborateur, M. O. de Rochebrune, ne lui ayant pas permis de graver pour notre dernier numéro la planche qui devait précéder l'étude de notre Directeur sur l'*Eglise Notre-Dame de Fontenay*, nous y suppléons aujourd'hui en donnant avec l'agrément de l'auteur une reproduction fidèle de celle qui figure en tête de l'histoire des *Guerres de Religion en Bas-Poitou* de notre distingué collaborateur, M. Louis Brochet.

La fête de « La Plage ».— Le 15 août dernier, notre aimable confrère, M. Mayeux, directeur de *La Plage*, des Sables-d'Olonne, offrait dans les salons de l'*Hôtel du Casino des Pins* un somptueux banquet aux collaborateurs anciens et nouveaux de son élégant journal, à l'occasion du 24e anniversaire de sa fondation.

Au champagne, M. René Vallette, qui présidait ce banquet comme doyen des rédacteurs de *La Plage*, a célébré en quelques mots aimables le succès croissant du journal et l'éternelle jeunesse de son directeur. La soirée a pris fin par un charmant concert intime et un brillant tour de valse.

Chez Balzac. — Notre confrère et ami O. de Gourcuff, directeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, avait organisé en août dernier, à l'occasion du cinquantenaire de Balzac, une fête charmante, qui, commencée à Paris, par un pèlerinage au pavillon habité par l'illustre romancier, rue Raynouard, se termina par un déjeûner champêtre aux Jardies.

Le Théatre en plein air. — Une curieuse et intéressante manifestation artistique a eu lieu les 9 et 10 septembre dans la petite ville de la Mothe-Saint-Héray.

Le Docteur Corneille, dont les précédentes tentatives obtinrent un si légitime succès a donné deux *représentations en plein air sur la Scène du Parc.*

La pièce, en trois actes, en vers, avait pour titre : *Au temps de Charles VII* et mettait en scène tous les personnages intéressants de cette époque, unique en notre histoire : *Jeanne d'Arc, Le Dauphin, Agnès Sorel, Alain Chartier, Gilles de Rais, La Trémoïlle, etc...*

Des chœurs, des chansons, des fanfares, formant une importante partition, avaient été écrits par M. Louis Giraudias. Un décor, d'un genre tout particulier, puisqu'il est planté à même les arbres et les rochers formant la scène, avait été brossé par M. E. de Ménorval ; enfin, en dehors de ses interprètes habituels, des artistes de talent avaient apporté cette année, à M. Corneille leur précieux concours.

Cette nouvelle tentative de décentralisation artistique a été couronnée d'un plein succès.

Fête Patriotique. — Le 30 avril, les Vétérans de la 232e section des armées de terre et de mer ont célébré à Saint-Michel-en-l'Herm leur fête annuelle et l'inauguration d'un monument en l'honneur de leurs frères d'armes morts pour la patrie, sous la présidence de M. Paul Le Roux, le sympathique sénateur de la Vendée.

Nos Compatriotes. — M. Joseph, Aulneau, fils du distingué conseiller général de La Châtaigneraie, a subi après un brillant examen les épreuves de la licence en droit devant la Faculté de Poitiers.

— M. Joseph Chenuau, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en droit devant la Faculté de Paris.

Sujet traité : *Notre législation actuelle sur le crédit agricole.*

— Le capitaine Gabriel Le Bailly de la Falaise, qui l'an dernier avait été proclamé à Paris *Champion de l'épée*, vient d'être proclamé *Champion du sabre* au dernier concours international.

— M. Constant Colonnier, de Luçon, rédacteur à l'*Indépendant Vendéen*, a été reçu licencié ès-lettres par la Faculté de Clermont.

— M. l'abbé Armand Charronneau, ancien professeur à l'*Institution Richelieu* de Luçon a obtenu le certificat de botanique exigé pour la licence.

— M. le commandant Guyonnet, chef de bureau à la Direction du Service de Santé du gouvernement militaire de Paris, a été nommé officier du Nicham-el-Anouar.

— M le docteur Marvaud, récemment nommé médecin-inspecteur, vient d'être nommé directeur du Service de Santé du 7e corps.

— Nous apprenons le prochain départ pour Vinh-Long (Cochinchine), où il vient d'être nommé juge suppléant, de notre confrère et ami M. Achille Gaudin, avocat aux Sables-d'Olonne.

Nous lui adressons avec nos félicitations tous nos vœux de succès.

Conférences et discours. — Notre jeune confrère et ami M. Henri Bazire a fait le 4 juillet à l'*Institution Saint-Joseph de Fontenay* une très remarquable conférence sur la *Liberté d'enseignement*.

— M. Plantié, préfet de la Vendée, a prononcé à Saint-Hilaire-des-Loges, à l'occasion du Comice agricole, un discours des plus remarquables sur *la Vendée et ses produits*.

L'Union de la Jeunesse catholique vendéenne a tenu sa réunion générale annuelle à Luçon le 5 août 1900, dans les salles de l'*Institution Richelieu*. A signaler plusieurs rapports intéressants de nos jeunes compatriotes MM. Fortin et Gallet.

L'Orphéon de Fontenay a remporté à Paris au concours de musique de l'Exposition universelle un véritable triomphe : 5 prix avec félicitations du Jury.

Carnet mondain. — Le 28 août dernier a été célébré, en la cathédrale de Vannes, le double mariage de M. de Tonquédec, lieutenant d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Claire de la Rochebrochard d'Auzay; et de M. de Lépinay avec Mlle Madeleine de la Rochebrochard d'Auzay.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le R. P. de Carheil, Eudiste, dont la touchante allocution a été fort remarquée.

Les témoins étaient : pour M. de Tonquédec, MM. Urbain de Tonquédec et Hugues de Chantérac, ses oncle et cousin ; pour Mlle de la Rochebrochard, le comte Georges de la Rochebrochard et le comte de Terves, ses oncles.

Pour M. de Lépinay, MM. René de Lépinay et Théophile de Tinguy, ses oncles ; pour Mlle Madeleine de la Rochebrochard, le comte Raoul de la Rochebrochard et le comte Charles de la Rochebrochard, ses oncles.

— Le 25 septembre, en l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, a été béni le mariage de Mlle Lucie de Lépinay, avec le comte Joseph de Tinguy de la Giroulière.

Ce même jour, a été célébré en la chapelle Saint-Louis des Invalides à Paris, le mariage de Mlle Henriette de Fraysseix-Bonnin, avec le comte de Beaufranchet.

— Au milieu d'une nombreuse et brillante assistance a été également célébré, en l'église Saint-Jacques de Compiègne, le mariage de Mlle Louise Bossion avec M. Joseph de Bascher.

Le marié porte un nom brillamment illustré dans les guerres de Vendée.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par l'abbé de la Guibourgère, curé de Saint-Germain-des-Prés.

— Enfin on annonce le prochain mariage du baron Benjamin de Maynard de Badiole avec Mlle Alix du Fontenioux, petite-fille de notre regretté collaborateur M. O. de Rochebrune.

NÉCROLOGIE

Mme Marie-Bénigne-Françoise-Cécile BOSCAL de RÉALS de MORNAC, veuve de Charles de BOISLINARD, décédée à Saintes, le 18 mars 1900, dans sa 81e année. Elle était née à Beaufou (Vendée), le 12 octobre 1819, quatrième des quinze enfants de François-Léon Boscal de Réals, comte de Mornac, ancien colonel, député de la Vendée sous la Restauration, et de Zoé Barbeyrac de Saint-Maurice.

M. Edouard GRIMAUX, décédé le 3 mai à Paris. Docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Paris, répétiteur adjoint à l'Ecole Polytechnique, ensuite titulaire de la chaire de chimie dans cet établissement, enfin professeur à l'Institut agronomique et membre de l'Académie des Sciences, M. Edouard Grimaux fut un savant illustre qui eut le tort de s'égarer un jour dans les vilains sentiers de la politique. Nous tenons à rendre hommage au savant en oubliant les erreurs du politicien.

Mlle Victorine ALIX, décédée à Fontenay, le 2 mai, à l'âge de 86 ans.

Mme Marie-Eulalie-Jacquette-Victorine MERCIER de LÉPINAY, veuve de Marie-Amédée de GAZEAU, décédée à la Mothe-Achard, le 5 juin 1900, dans sa 88e année.

Mme de Gazeau, naquit le 15 octobre 1812, au Plessis-Gatineau commune de la Chapelle-Achard, de René-Joseph Mercier de Lépinay, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, et de dame Marie-Victoire Gentet de la Chesnelière.

M. Arsène CHARIER, officier d'Académie, correspondant du ministère des Beaux-Arts, architecte, maire de la ville de Fontenay-le-Comte, décédé à Paris le 15 juin 1900 à l'âge de 71 ans.

M. Mathis de MABREUIL, inspecteur honoraire des enfants assistés de la Vendée, décédé à Paris fin juin.

La R. M. supérieure générale de l'Union chrétienne, Mère HILARION, décédée le 1er juillet dans sa 49e année.

M. Arthur de FONTAINES, président de la Société de Saint-Vincent, de Paul, président du Comité du cercle catholique d'ouvriers, décédé à Fontenay-le-Comte, le 12 juillet 1900, à l'âge de 69 ans.

Jamais convoi funèbre ne réunit une aussi grande assistance. Jamais non plus ne furent manifestés plus de sincères regrets. C'est que M. de Fontaines avait su les mériter. Sa grande bonté, sa gaieté inaltérable et l'amabilité de son accueil l'avaient rendu sympathique à tous. Le *Cercle Catholique d'Ouvriers*, dont il était président et toutes les œuvres de bienfaisance perdent en lui un protecteur généreux et éclairé.

M. Emile-Marie CHAUVEAU, décédé à Niort, le 13 juillet 1900.

Cette mort met en deuil les familles Chauveau-Bage, Beaussire, Raingeard, Olivier et Phélipon.

M. Etienne-Octave de GUILLAUME de ROCHEBRUNE, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Fontenay-le-Comte le 7 juillet 1900, à l'âge de 76 ans.

M. l'abbé Eugène GIRARDEAU, curé de Givrand, décédé subitement le 19 juillet 1900 dans sa 35e année.

M. Marie-André-Arthur EVEILLÉ, ancien directeur des contributions directes à la Roche-sur-Yon (1894), décédé le 19 juillet 1900, à l'âge de 64 ans. Auteur d'un *Glossaire Saintongeais*.

M. Yves LIBAUDIÈRE, âgé de 3 ans, décédé le 11 août 1900.

Nous adressons à notre collaborateur et ami, M. Joseph Libaudière et à sa famille, nos plus cordiales condoléances.

M. Alfred ROUSSE, officier d'académie, ancien maire de Fontenay-le-Comte, ancien directeur de la *Société Chorale*, ancien président de la Société d'Horticulture, décédé à Fontenay-le-Comte le 18 août 1900 dans sa 61e année.

Artiste de talent, compositeur émérite, M. Rousse laisse après lui de nombreuses œuvres musicales et notamment un fort joli recueil de *Vieilles chansons vendéennes*, transcrites et harmonisées avec toute son âme de musicien et de poète.

Plusieurs discours émus ont été prononcés sur sa tombe par MM. Duclos, sous-préfet de Fontenay, Guillemet, député de la Vendée et Camille Rousseau, directeur de la *Société Chorale*.

(Voir le *Patriote de la Vendée* du 23 août 1900).

M. Alfred LIBAUDIÈRE, conservateur des Hypothèques, décédé à Libourne, le 21 août, dans sa 56e année et inhumé le 24 à Fontenay.

M. A. de MARTRIN DONOS, ancien receveur de l'Enregistrement à Saint-Gilles et ancien conservateur des hypothèques à Fontenay, décédé à Toulouse, le 22 août, dans sa 87e année.

Nous offrons à M. l'abbé de Martrin Donos, son fils, le distingué supérieur de l'Institution Sainte-Marie, nos plus sincères condéléances.

M. Philibert CHAIGNON, maire de la commune de Saint-Etienne-du-Bois, décédé le 24 août 1900.

(Voir l'article élogieux qui lui a été consacré par M. l'abbé H. Boutin dans le *Publicateur* du 27 septembre).

Mme P. PIAZZA, née Anne de Baudry-d'Asson, décédée le 7 septembre à Bastia.

Elle a succombé à une congestion pulmonaire.

Ni la jeunesse de la malade — elle n'avait pas vingt-six ans — ni l'affection de son mari ni les tendres soins de sa mère accourue de Vendée au chevet de son enfant pour seconder la science et le dévouement du docteur Ramarony, son médecin, ne purent conjurer les ravages du mal.

M. de Baudry-d'Asson, le sympathique député de la Vendée, a eu la consolation d'arriver, auprès de sa fille mourante, six jours avant le dénouement fatal.

Conformément au désir qu'elle a témoigné, le corps a été ramené dans son pays et déposé dans la sépulture de famille au cimetière de la Garnache.

M. Jean-Baptiste Emile, BERTRAND, capitaine au 15e régiment d'infanterie de Marine, décédé à Daguenat, près Saint-Louis (Sénégal).

M. Bertrand était le beau frère de M. Filuzeau, architecte à Fontenay, auquel nous offrons nos sympathiques condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

MM Robert Triger et Louis Polain ont consacré à notre regretté et éminent collaborateur *Léon Duchesne de la Sicotière* de nouvelles et précieuses pages (Alençon, Renaut de Braise 1900, in-8° 245 p.) où sont pieusement rappelées la vie et les œuvres de l'infatigable travailleur dont la ville d'Alençon vient elle-même de célébrer la mémoire.

Cette étude biographique est accompagnée d'une bibliographie complète des écrits de M. de la Sicotière dressée avec un soin et une compétence remarquables. On se souvient que M. Louis Duval, notre érudit confrère de la *Revue Normande*, consacra lui-même ici des pages éloquentes à M. de la Sicotière sous ce titre : *Un historien de la Vendée militaire*.

En les signalant dans son chapitre des *Notices Nécrologiques*, M. Polain a bien voulu ajouter que c'était « la meilleure qu'on ait écrite » sur cet éminent historien.

Nous avons tout lieu d'en être flatté.

— Le *Petit National*, dans une chronique sur la *Décentralisation littéraire* passe rapidement en revue les publications et les écrivains de nos provinces de l'Ouest :

... « Les poitevins sont plus gaulois, dit-il, témoin ce Canqueteau (originaire de Chantonnay) pianiste et chansonnier, qui fit la joie des soirées mortes de *la Plume*... Ils travaillaient s'ignorant entre eux, fils de Renaudot et de Rapin : Numa d'Angély oublia la politique en peignant ses *Cent petites toiles champêtres* ; Adrien Dézamy (de Luçon), mort en 1891, composait des sonnets et Gustave Boisson (mort de même récemment) des piécettes réalistes. Aristide Rochefort se singularisait en un mélange de philosophie et d'égrillardises. A. Barrau, dans ses *Fleurs d'Enfer*, était hanté par les *Fleurs du mal* et pourtant trouvait des accents larges et des émotions superbes, à côté des plus intimes frissons et des tristesses les plus délicates

Grimaud, plus provincial, cueillait une à une ses *Fleurs de Vendée*, Edme Paz (Edmond Baudouin) trouvait des charmes à la poésie verlaisienne, etc... »

L'auteur de cet article a bien voulu citer la *Revue du Bas-Poitou* parmi les Recueils locaux périodiques qui conservent à la Province son intellectualité personnelle. Nous l'en remercions sincèrement, tout en lui faisant remarquer que non seulement ici on s'occupe d'archéologie mais également d'histoire, de littérature et de Beaux-Arts.

— M. l'abbé Moreau vient de publier une nouvelle édition de la *Notice historique sur le collège de Beaupréau et sur M. Urbain Loir-Mongazon*, par H. Bernier, chanoine d'Angers. (Angers, 1900, in-8°, 342 p.)

Cette notice, revue, remaniée et complétée avec le plus grand soin par M. l'abbé Moreau, contient de curieuses pages sur le collège avant la Révolution, sur les directeurs et professeurs qui s'y sont succédé et enfin sur les élèves qui ont acquis par la suite le plus de notoriété. Parmi ces derniers nous devons citer trois personnages appartenant à la Vendée qui dans des camps opposés ont pris une part active aux luttes de la Révolution : La Révellière-Lépeaux, Goupilleau et Boutillier de Saint-André.

— M. Louis Brochet vient d'ajouter un nouveau volume à l'œuvre déjà considérable qu'il a publiée sur la Vendée. *Le Canton de Maillezais à travers l'histoire* est son titre. Ce volume, de 300 pages environ, est orné de plusieurs illustrations et notamment d'une eau-forte de M. O. de Rochebrune. C'est l'histoire par communes d'un des cantons de la Vendée les plus intéressants au point de vue du passé.

— M. L. Brochet a de même réuni en une élégante brochure de 81 pages la première partie de l'étude qu'il a publiée récemment dans l'*Avenir-Indicateur* (Fontenay, imp. Claireaux 1900), sous ce titre *La municipalité de Fontenay-le-Comte pendant la Révolution.*

— Du même : *La Vendée pendant l'occupation Romaine. (Avenir-Indicateur, passim).*

— *La Revue de l'Anjou* (n° de mai-juin 1900) continue la publication des *Mémoires de l'abbé Gruget*. Nous y trouvons les noms de plusieurs victimes de la Révolution appartenant à la Vendée :

« François Roger, aubergiste à Tiffauges, exécuté le 24 janvier 1794.

« Demoiselle Marie Dutreau (lisez du Tréhan) fille, native de la paroisse de Mortagne ;

Armande Dutreau, sa sœur, fille, aussi native de Mortagne ; toutes deux recommandables par leur piété et leurs bonnes œuvres ; exécutées le 26 janvier 1794;

Dame Charlotte Dutreau, veuve de Chabot, native de Mortagne ;

Demoiselle Béninne de Bussé (Bessay) de Saint-Martin-l'Ars, exécutée le 27 janvier ».

— Notre collaborateur, M. l'abbé F. Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*, a publié dans la *Revue poitevine et saumuroise* (n° de juin 1900) deux pages intéressantes des *Affiches d'Angers* relatives aux *Mariages de Mlles du Petit-Thouars*.

L'une de ces pages est consacrée au mariage de Mlle Marie-Antoinette-Pauline Aubert de Saint-Georges du Petit-Thouars avec *Messire Henri-Marie-Joseph de Grimouard, chevalier-seigneur de la Loge Saint-Laurent* et autres lieux, ancien officier.

Le mariage fut célébré le 21 août 1775 par le curé de Varrains qui prononça à cette occasion un élogieux discours.

— M. Thirria, l'hérudit historien de *Napoléon III avant l'Empire* qui a eu autant de succès en France qu'à l'étranger, après avoir déjà publié un volume (*La Marquise de Grenay*) en partie consacré à Madame. nous donne aujourd'hui un très important ouvrage intitulé : *La Duchesse de Berry*, exclusivement composé de nombreux documents inédits du plus haut intérêt, provenant principalement des papiers saisis à Nantes en 1832; de sa correspondance avec une amie intime, la comtesse de Meffray; des archives de la famille de Choulot, etc. On y trouvera notamment les plus curieuses révélations sur les raisons qu'avait la Duchesse de rester cachée à Nantes; — sur ses relations avec les puissances étrangères ; — sur son incontestable mariage, en 1831, avec le comte Lucchesi-Palli ; — sur son martyre de Blaye ; — sur un projet de mariage de son fils, le comte de Chambord, avec une de ses demi-sœurs ; enfin sur toute sa vie privée et sa famille jusqu'à sa mort.

(En vente à la Librairie Internationale, Plange, 14, rue Chauveau-Lagarde, Paris, au prix de 7 fr. 50).

— Notre éminent ami, Marius Sepet, a publié récemment chez Téqui (29, rue de Tournon, Paris) un nouveau volume intitulé : *Voyages de corps et d'esprit* qui fait agréablement suite à celui qui a pour titre : *En Conge : Promenades et séjours*.

Nous y avons particulièrement lu avec intérêt le chapitre consacré aux *Anciennes mœurs rurales de Saintonge et d'Aunis*.

— Sous ce titre : *Paroisses, Eglises et Cures de Montaigu* (Montaigu, chez l'auteur, prix 5 fr. 45 franco), M. le docteur Mignen, vient de faire paraître un précieux volume, qui est comme l'avant-propos de l'histoire qu'il prepare depuis longues années avec une érudite patience de l'ancienne baronnie de Montaigu.

Nous avons l'espoir d'en donner prochainement en primeur quelques pages qui témoigneront plus éloquemment que tous commentaires du réel et sérieux talent d'historien dont M. Mignen a fait preuve en publiant cet intéressant volume.

— Le *Pays Poitevin* (N° de février 1900) reproduit sous cette rubrique ; *Les Hommes et les Œuvres*, l'article que notre Directeur a consacré à *Alexandre Bonnin de Fraysseix* dans cette *Revue*.

— Dans ce même numéro du *Pays Poitevin* M. Maurice Robin, de La Chaize-le-Vicomte, a communiqué à notre confrère une spirituelle chanson en patois vendéen ayant pour titre : *Le Goret écourtiné*.

En l'honneur de Villebois-Mareuil. — Une pièce de vers publiée par M. Robert de Lostanges-Béduer, dans la *Revue de Bretagne* de juillet 1900 et d'où nous extrayons ces deux jolies strophes :

D'un passé magnanime achevant le sillon
Villebois-Mareuil a cherché la mort du brave ;
Sur sa mémoire en vain ont distillé leur bave
Ceux qui rêvent de mettre à l'honneur un bâillon.

Donnons à ce tombeau nos larmes et nos roses...
Heureux qui peut mourir pour d'aussi saintes causes,
Pour son Dieu, pour l'Honneur, la Patrie et le Droit !

— De notre éminent compatriote M. E. Biré : Dans *l'Univers et le Monde*, — *Mémoires du baron de Bonnefaux* (n° du 10 juillet) ; *Correspondance de Pasquier-Quesnel* (n° du 4 juillet); dans la *Gazette de France*, — *La duchesse de Berry* ; dans l'*Univers et le Monde*, — *Causeries littéraires* (n° des 12 et 26 juin).

— Notre collaborateur et ami M le comte de Chabot a publié dans la *Vérité Française* (n° du 9 juillet) de jolies et colorées pages sur la *Passion d'Oberammergau*, récit d'un pèlerinage de Paris à Oberammergau avec retour par la Suisse.

— L'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* de 1899, qui vient d'être mis en distribution contient deux fort intéressantes études : *Les Paroisses, Eglises et Cures de Montaigu*, de M. le docteur Mignen, et la suite des *Essais historiques sur le Talmondais* de M. G. Loquet.

— Notre ami *Fontenac* commence dans le *Patriote de la Vendée* une série de médaillons littéraires consacrés à *Nos compatriotes*.

Le premier article évoque le souvenir d'un Fontenaisien, M Silas Guillon, qui parti de Fontenay et entré au Bon-Marché à Paris, quitta bientôt la France pour se fixer à Bruxelles où il acquit une haute situation commerciale. Il y est décédé cette année après avoir été successivement fait chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de Saint-Sylvestre et avoir été décoré de la croix civique.

— De l'ami *Fontenac* également, de nouvelles *Miettes d'histoires*,

dans le *Patriote de la Vendée* du 23 septembre 1900, sous ce titre : *Au prévail de Thiré en 1702.*

— M. l'abbé H. Boutin, l'érudit rédacteur des *Archives du diocèse de Luçon* a commencé l'intéressante publication de la *Chronique paroissiale du Poiré-sur-Vie.* Cette notice sera suivie de celle non moins curieuse consacrée à l'antique cité d'Aizenay.

— Sous ce titre : *Soirées Vendéennes*, notre distingué compatriote M. l'abbé F. Charpentier vient de faire paraître chez Desclée, de Brower et Cie, (Bruges, in-8° de 240 p.) une suite de *Causeries*, d'*Histoires* et de *Légendes* qui rappelleront agréablement à la jeunesse catholique à laquelle elles sont dédiées les vieilles coutumes et l'héroïque gloire de nos ancêtres.

— Notre collaborateur et ami, M. le vicomte Paul de Chabot, continue dans la *Revue Historique de l'Ouest* son intéressante étude sur les *Preuves de noblesse des demoiselles du Poitou reçues à Saint-Cyr de 1686 à 1793.* Nous y relevons (nos de mai-juin 1900) le nom de *Françoise-Claude Chasteignier de Rouvre*, d'une ancienne famille du Poitou, qui compte encore des représentants dans notre pays.

— Extrait de l'*Inventaire des objets offerts ou acquis pour le Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1899*, publié par M. Louis Dupré dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1er trimestre de 1900) : « Divers débris de poterie, dont un de cruche, percé au goulot de trois trous et trouvés dans une fontaine *en Vendée* (XVIIIe siècle). — Don de M. le colonel Babinet. »

— Notre excellent confrère et ami H. Baguenier Desormeaux a commencé dans le *Mercure Poitevin* (n° de septembre 1900), une curieuse étude sur *Henri de la Rochejaquelein au dix août.*

— Dans l'*Etoile de la Vendée* du 23 septembre 1900, sous la rubrique *Petites pages d'histoire Vendéenne*, une courte notice consacrée par M. René Vallette à la marquise de la Rochefoucauld, fusillée aux Sables, pendant la Révolution et intitulée : *Une victime de la Révolution aux Sables.*

— Sous le pseudonyme *Jehan de la Chesnaye*, M..... instituteur-ajoint à l'Herbergement, a publié dans la *Gazette de l'Ouest*, de la Rochelle une suite d'études vendéennes d'un charme particulier. Nous mentionnerons notamment les pages dédiées à notre collaborateur et ami M. le Marquis d'Elbée et intitulée : *Mon Bocage.*

— M. l'abbé Jaud, curé-doyen, de Noirmoutier, poursuit dans l'*Echo de Saint Philibert*, la publication de son intéressante *Histoire religieuse de Noirmoutier.*

— A lire dans le même recueil : une notice sur M. *Arsène*

Charier-Fillon et la suite d'une étude sur *Les cloches de Noirmoutier.*

— De notre ami le docteur Marcel Baudoin. *Les échouements de cétacés sur les côtes de Vendée et de Loire-Inférieure.* Ornée de dessins et de photogravures de l'auteur, cette plaquette nous présente une page d'histoire naturelle commentée sur nos grèves par un savant épris de son coin de terre dont les moindres événements l'intéressent.

— Notre confrère et ami M. H. Renaud a publié dans le *Vendéen* d'août et de septembre une série d'articles fort judicieux sur la *Représentation proportionnelle en Belgique.*

— A lire, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*) n° de Juin 1900) : *le complot de Margot de Clisson (1420)*, par M. Arthur de la Borderie.

Il y est fait mention du séjour que fit au château de *Palluau* le duc de Bretagne Jean V, en février 1420 après sa capture par le comte de Penthièvre.

— M. Gustave Chauvet a consacré à *M. A.-F. Lièvre* (1828-1898) (Angoulême, imp. Chasseignac, in-8° de 37 p.) une notice très laudative, mais où il a oublié à tort de donner la Bibliographie complète des œuvres de notre érudit et regretté compatriote.

— De notre distingué collaborateur M. A. Métay dans l'*Ouest artistique et littéraire* du 25 août 1900 ; *En Bas Poitou. — Marchands de pissenlits.*

— M. l'abbé *F. Gaudin* a publié dans les *Echos des Collèges catholiques de la Vendée* une intéressante notice sur le *Collège Richelieu* de Luçon. Il rappelle à cette occasion l'inscription gravée au burin lors de la pose de la première pierre que nous reproduisons ici pour les épigraphistes de l'avenir :

D. O. M.
GYMNASII CATHOLICI
QUOD IN URBE SUA
ADJUVANTE INEXHAUSTA CLERI FIDELIUMQ
MUNIFICENTIA SUMPTUOSE ÆDIFICANDUM
FELICITER AUDENS
IPSE CURAVIT PIISSIMUS PRÆSUL
PRIMARIUM PONIT LAPIDEM
MONUMENTUMQ B. MARIÆ V. A C. S. JOSEPHO DICAT
D. D. JAC. MAR. JOS. BAILLÈS LUCION. EPPUSS.
XV. JVLII MDCCCLI.

— A lire dans l'*Etoile de la Vendée* du 28 juin 1900 : *un Chaumois dans l'Alaska*, par le P. Bougis, de la Compagnie de Jésus.

— De notre compatriote L. Méchineau, dans *les Études* des *Pères de la Compagnie de Jésus : L'origine Johannique du IVe évangile*

— Vient de paraître *l'Annuaire de l'enseignement pour le département de la Vendée*, de M. Neymon, secrétaire de l'Inspection Académique.

— De M l'abbé J. Richard curé de la Chaume : *Notre-Dame des Flots* ou la *Vierge des Naufragés*, légende Chaumoise. (Bideaux-Luçon. 1900. in-8° de 19 p.)

— L'*Initiation* de décembre 1899 contenait une curieuse chanson en patois Bas-poitevin intitulée : *La femme de Montsereigne* (Monsireigne). Cette antique chanson est un véritable exposé d'*évolutions terrestres et comiques.*

— Dans le *Publicateur de la Vendée* (Juin et Juillet 1900) : Annales Vendéennes. — *Le collège Richelieu de Luçon* par l'abbé F. Gaudin. (Extrait des *Echos des collèges catholiques de la Vendée*).

— A lire dans le *Vendéen de Paris* (n° du 1er Juillet 1900) un article intéressant sur l'*Ile d'Yeu et son château,* sous la signature « Le petit Furet. »

— Bouquinerie vendéenne.

De la Revue des Autographes, (34, rue du Faubourg Poissonnière, Paris), n° de juillet 1900 :

222. — Rochefoucauld (Henri, comte de la), neveu du duc de Doudeauville, inspecteur général des services de la Maison du Roi. — L. a. s. au vicomte Walsh ; 1er nov. 1826, 2 p. 1/2 in-4. 40 fr

Curieuse lettre. Il le félicite de ses *Lettres vendéennes* ; mais il a oublié de parler de sa mère « prise en combattant et fusillée aux Sables-d'Olonne, après avoir été jugée par une commission militaire. Nous étions alors, mon frère et moi, en pension à Nantes, déguisés et sous le nom de Thomaseau, fermier de ma mère, qui fut pris avec elle et qui partagea son sort. » Son père, ancien capitaine de vaisseau, servait alors dans l'émigration. En rentrant en France, il « ne trouva que moi. Sa femme, son fils aîné, ses sœurs, ses tantes, tout avait péri. » Madame de la Rochefoucauld, qui n'avait que 30 ans, s'était retirée au bourg de Legé (Loire-Inférieure) où elle était en relations avec Charette ; « elle était armée quand elle fut prise ; elle portait sur la poitrine une image sainte qu'elle baisa avant de mourir et éleva ses yeux vers le ciel au moment fatal. »

262. — Charette de la Contrie (François), célèbre chef vendéen, fusillé à Nantes le 29 mars 1796. — Pièce imp. ; Bordeaux, 1er avril 1796 ; — 8 p. in-8, 5 fr.

Numéro de la feuille politique de la Gironde, rédigée par Delormel, annonçant l'arrestation de Charette par Travot.

Du même recueil n° d'août 1900 :

85 Fare (Anne-Louis-Henri, cardinal de la), évêque de Nancy, puis archevêque de Sens, député aux Etats-Généraux, négociateur du mariage du duc d'Angoulême avec Mme Royale, né à Lesson (Vendée) en 1752, mort en 1829. — L.a. s. ; Paris, 17 nov. 1822, 2p. 3/4 in-4, 10 f.

Relative à son élévation à la pairie ; la duchesse d'Angoulême est souffrante, mais son état n'inquiète pas les médecins.

— En attendant que la postérité élève à sa mémoire un monument plus digne de son illustre talent et de ses éminentes vertus, nous voulons consacrer à *M. Octave de Rochebrune*, un numéro tout entier de cette *Revue* dont il fut l'un des plus précieux collaborateurs.

Ce numéro spécial, enrichi de nombreuses illustrations, sera vendu à part, et le prix (3 fr. 50) en sera touché en même temps que l'abonnement de l'année courante.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*)[1].

CHANTONNAY

ARNAUD (François-Stanislas), curé.

BAUDRY (Louis-Marie-Joseph), vicaire.

Né le 6 avril 1735, M. Arnaud était curé de La Claye quand il fut nommé à la cure de Chantonnay, le 16 octobre 1766. Mgr de Mercy le tenait en estime particulière, et lorsqu'en 1778 il voulut réformer le plan d'études de son séminaire, il nomma M. Arnaud membre de la commission chargée de cette réforme. Les travaux de la commission furent résumés dans un opuscule du grand archidiacre et vicaire général, l'abbé Monlieu de la Borère, sous ce titre : *Manière de rendre les études plus avantageuses aux élèves du Petit-Séminaire de Luçon.*

Démissionnaire en 1791 pour refus du serment constitutionnel, M. Arnaud fut mandé à Fontenay par l'arrêté du directoire du département du 9 mars 1792.

Lorsque le décret de déportation fut signifié aux prêtres détenus à Fontenay, il se présenta, le 4 septembre, devant M. Biaille-Germon, maire de la ville, déclara être âgé de 57 ans et vouloir s'embarquer pour l'Espagne.

Il s'embarqua en réalité aux Sables-d'Olonne le 9 septembre, sur le *Jean-François*, capitaine François Picard, avec 75 autres

[1] Voir la 2e livraison 1900.

prêtres ; il est porté sous le numéro 10 sur le rôle d'embarquement. Le seul témoignage conservé de son séjour en Espagne est la lettre suivante qu'il adressa de Chantonnay au préfet de la Vendée, le 14 février 1801 :

« Citoyen Préfet,

« Je suis de retour d'Espagne et rentré dans ma paroisse en vertu d'une permission du ministre de la police générale qui m'est commune avec M. Paillou. Dans la pétition adressée au ministre pour l'obtenir, j'ai offert et même fait promesse de fidélité à la Constitution de la République française de l'an VIII. Je renouvelle aujourd'hui bien volontiers la même promesse et vous prie de vouloir bien m'obtenir ou m'accorder une surveillance. Vous voudrez bien me l'envoyer par la poste en l'adressant à M. le Maire de Chantonnay.

« J'ai l'honneur d'être très respectueusement, citoyen, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Arnaud, curé de Chantonnay. »

Un arrêté conforme fut pris par le préfet le 6 ventôse et envoyé le lendemain au maire de Chantonnay.

M. Paillou laissa M. Arnaud à la tête de la paroisse de Chantonnay, augmentée de deux annexes, Puybelliard et Saint-Mars des Prés. Le curé de Chantonnay fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 3 prairial an X. Le 7 floréal an XI, dans l'église Notre-Dame de Fontenay, il prêta solennellement serment de fidélité au gouvernement français, conformément aux prescriptions concordataires, en présence de l'évêque de La Rochelle, du préfet de la Vendée et d'un grand concours de peuple, et il mourut à son poste au mois de mars 1809.

En 1791, l'abbé Louis-Marie-Joseph Baudry était depuis deux ans vicaire à Chantonnay ; il était né en 1755 aux Herbiers, où son père, qui exerçait la médecine, habitait la maison qui devint plus tard le presbytère actuel, après l'acquisition qu'en fit M. Macé.

Après avoir refusé le serment schismatique, l'abbé fut appelé à Fontenay comme réfractaire, et, le 3 septembre 1792, déclara qu'il désirait se rendre d'abord aux Herbiers et de là aux Sables-d'Olonne, afin de s'embarquer pour l'Espagne. On lui délivra un passeport en conséquence.

Avant de partir, il réclama la liquidation du secours qui lui était dû.

« 4 septembre 1792.

« Vu la pétition de Louis-Marie-Joseph Baudry, ex-vicaire de Chantonnay, et résidant au chef-lieu du département en exécution de l'arrêté du 30 juin dernier, tendant à obtenir le secours accordé à ceux des prêtres qui n'ont aucun moyen de subsistance;

« Vu pareillement le certificat de la municipalité des Herbiers portant que le pétitionnaire ne possède aucun revenu, ensemble l'avis du district de Montaigu du 28 août dernier;

« Le directoire du département, considérant que le sieur Baudry doit jouir d'un titre clérical de 100 livres,

« Arrête qu'il sera payé sur le pied de 150 l. par an, à compter du 16 juillet, époque de son arrivée en cette ville. »

(Arch. dép. Vendée.)

Le 9 septembre, il s'embarqua aux Sables sur le *Jean-François* avec son curé et 74 autres. En Espagne, il résida d'abord à Villaréal dans le Guipuzcoa, puis, chassé par les incursions des patriotes français, il partit pour Cordoue en mars 1793. En juin 1797, il était à Elabrazar; c'est de cette ville qu'il écrivit, le 10 juin, à l'administration municipale des Herbiers la lettre qui suit:

« Messieurs et honorés concitoyens,

« Pendant le long cours de notre exil pour la foy, particulièrement depuis la paix heureusement conciliée entre la République française et l'Espagne, j'ay adressé plusieurs lettres à ma famille, soit pour la consoler de mon absence, soit pour lui donner des preuves continuelles de ma respectueuse

amitié et de mon tendre souvenir. La piété filiale m'en faisait un devoir, l'affection que je luy conserve m'y engageait, la religion que nous professons m'y obligeait.

« Pour adoucir les peines qui accompagnent toujours une séparation aussy cruelle que peu méritée, je la priais avec instance de me donner de ses nouvelles, de me dire qu'elle était contente et tous mes concitoyens heureux. Malgré mes diligences, le plus triste silence fut le tribut de mes soucis et de mes peines. Plus inquiet que jamais et tremblant sur son sort, je m'adressay enfin, il y a trois mois, à des personnes qui viennent de me découvrir toute la grandeur des pertes que j'ay faites, tous les malheurs que je craignays et tous les désastres qui ont désolé et inondé ma patrie. En vain je m'efforcerais de vous en exprimer l'excès de ma sensibilité et la profondeur de ma juste douleur, les termes me manquent et je ne puis dire autre chose sinon qu'elle est extrême.

« Je ne suis pas moins affligé des maux que vous et tous mes concitoyens avez soufferts ; je partage sincèrement les chagrins qu'ils vous causent, je voudrais vous consoler tous, s'il m'était possible ! Voilà le motif qui me presse aujourd'huy de vous adresser la présente en vous priant d'agréer le désir que j'en ay avec celuy de vous donner dans toutes les circonstances des preuves de mon respectueux attachement et de mon entier dévouement.

« Les mêmes lettres qui m'ont instruit de nos calamités m'apprennent aussy qu'il me reste un frère heureusement échappé au fer et au feu qui ont ravagé notre pays, que la crainte et peut-être la prudence tiennent caché et éloigné de ses foyers ; vous le sçaurez mieux que qui ce soit. En conséquence, je vous prie de m'assurer de son existence dont on m'a flatté. Je n'ignore pas non plus que nos législateurs plus justes et plus humains s'occupent aujourd'huy de la réforme des lois anti-constitutionnelles et révolutionnaires parmi lesquelles on compte celle qui a dépouillé et chassé de leur patrie tous les prêtres réfractaires à un serment qui

lésait leur conscience et leur opinion religieuse. Je suis du nombre, vous le sçavez, de ceux qui ont souffert la peine de déportation pour cause de ce refus légitime et que me dictaient ma conscience et la religion, refus qui fut tout notre crime, s'il pouvait en être un. Dans ces deux suppositions et avec l'espérance fondée sur notre innocence et avec l'équité de nos vertueux législateurs de recevoir un jour la liberté de rentrer paisiblement dans nos foyers et d'être réintégrés dans tous les privilèges et biens dont jouit le reste des citoyens français, et dont nous sommes privés depuis environ cinq ans, mais dont je renouvellerai toujours volontiers le sacrifice pour la plus grande gloire de Dieu et la conservation et intégrité de la foy que nous professons ! Souffrez, Messieurs, que je dépose entre vos mains et mette sous votre sauvegarde mes droits avec ceux de mon frère, et que je vous prie de veiller à la conservation de ce que nous ont pu laisser nos infortunés parents, et de n'en pas permettre le pillage ny l'aliénation, puisque mon frère n'est pas dans le cas de ceux que les lois privent de leurs biens.

« Vous êtes mes concitoyens, et les suffrages glorieux qui vous ont élevés aux places que vous occupez sont des motifs plus que suffisants pour vous donner toute ma confiance et me faire espérer de votre charité et bienveillance cette faveur, ce bienfait que je vous demande, dont je vous auray une entière reconnaissance.

« Permettez moi aussy de vous supplier de recevoir avec commisération et amitié le frère qui me reste, si, moins timide, il jugeait à propos de rentrer chez lui ; traitez-le, je vous en conjure, avec la même paternité et les mêmes égards dont j'aime à croire que vous en useriez avec moy si les lois me permettaient la douce satisfaction d'en jouir et de vous assurer de vive voix du profond respect et du sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Messieurs et honorés concitoyens,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« LOUIS-MARIE-JOSEPH BAUDRY.

« Elabrazar, 16 juin 1897. »

« P. S. M. Payaud[1] est mort à Bilbao quelques mois après son arrivée dans ladite ville. Il était mon parent ; en cette qualité, permettez-moi de le rappeler à vos pieux souvenirs. Il fut votre pasteur, votre reconnaissance ne lui refusera pas ses suffrages. Daignez aussy m'accorder une part à votre bon souvenir et me rappeler à ceux de tous mes autres concitoyens que je salue très respectueusement avec vous, pour la félicité desquels ainsy que pour la vôtre, j'offre continuellement des vœux au ciel. La mienne sera complète s'il vous plaît de m'honorer de votre attention et d'une réponse favorable.

« Mon adresse est : A dom Louis Baudry, prêtre français, par Madrid, Elabrazar, Espagne. »

La lettre de l'exilé n'était guère dans le ton du jour, et le commissaire du Directoire exécutif près la municipalité des Herbiers se contenta d'en envoyer copie au département, copie que nous avons retrouvée aux Archives départementales avec la lettre du fonctionnaire à son collègue près l'administration centrale de la Vendée :

« Les Herbiers, 26 mesidor an V.

« Vous trouverez ci-joint une copie vidimée d'un ci-devant prêtre qui a écrit à l'administration dont j'ai requis le dépôt de l'original et je vous en envoie copie afin que vous jugiez de l'intention de ce corps. Sans doute qu'il comptait que c'étaient des fanatiques qui occupaient les places de l'administration. Comme il s'est trompé !

« Allaire ».

Le séjour en Espagne ne fut pas trop dur pour l'abbé Baudry. Fils de médecin, il y étudia et y exerça la médecine ; et les consultations qu'il donnait lui permirent de vivre dans l'aisance. Il rapporta de là-bas plusieurs recettes infaillibles, dit-on, contre les morsures des serpents et des chiens atteints

[1] Curé des Herbiers.

de la rage, recettes qu'il employa avec succès en Vendée après son retour.

Il revint en France en 1801, et, au Concordat, fut nommé curé de Cheffois ; il y mourut prêtre habitué en 1838.

En 1792, l'assemblée électorale de La Châteigneraye avait élu curé constitutionnel de Chantonnay M. Jean Dalton, qui donne lui-même son autobiographie dans une lettre écrite en 1794 de la prison de Celle (Deux-Sèvres).

« Aux républicains composant le Comité de surveillance républicaine de Fontenay-le-Peuple.

« A Celle, en maison de réclusion, ce 29 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible.

« Vous expose le citoyen Jean Dalton, natif de l'Irlande, ci-devant prêtre et curé constitutionnel de Chantonnay, district de La Châteigneraye, département de la Vendée, que sa santé qui dépérit tous les jours d'une manière vraiment alarmante exige impérieusement la prompte exécution de la loi du 28 germinal, et qu'il est indispensable d'appuyer sa réclamation par toutes les pièces qui constatent d'une manière authentique son existence en France depuis vingt ans, afin de n'éprouver aucune difficulté.

« Voici donc le précis dont vous trouverez le précis dans les pièces ci-incluses :

« J'ai arrivé au séminaire de Bordeaux en 1774 où j'ai resté quatre ans et demi comme vous verrez par l'attestation qui m'a été donnée par le supérieur dudit séminaire. Après avoir fini mes études en 1788, époque où j'ai reçu les ordres de prêtrise, une coutume révoltante qui existait alors à Bordeaux et qui obligeait les Irlandais à porter en terre les corps et dont on a reconnu l'absurdité depuis, m'avait déterminé sans peine à abandonner ce lieu et à me retirer dans le ci-devant diocèse de La Rochelle, commune d'Amily, district de Rochefort, près Mauzé, où je suis arrivé au commencement de septembre de l'année 1779, comme il est prouvé par un certificat du maire et des officiers municipaux de ladite commune en date du 29 thermidor.

« Dans le mois de juin de l'année suivante, je fus nommé vicaire de Breuil-Chaussée, près de Bressuire, district de Châtillon-sur-Sévre, où j'ai constamment resté jusqu'en 1791, comme il est prouvé par les pouvoirs qui m'ont été donnés successivement par les sieurs Crussol et Coucy ci-devant évêques de La Rochelle, et renouvelés d'année en année jusqu'à cette époque.

« Le 20 mai 1791, je fus nommé, par l'Assemblée électorale de Châtillon-sur-Sèvre, curé constitutionnel de la commune de Bretignolle, même district, comme il est également prouvé par l'institution du citoyen Mestadier, évêque des Deux-Sèvres, en date du 21 juin 1791.

« Le 17 juin de l'année 1792, je fus nommé, par l'assemblée électorale de La Châteigneraye, curé constitutionnel de Chantonnay, comme il est constaté par l'institution du citoyen Rodrigue, évêque du département de la Vendée, en date du 30 juillet 1792.

« J'ai resté dans cette commune jusqu'au moment où je fus forcé par les infâmes brigands d'abandonner mes foyers et où je vis tout ce que je possédais au monde devenir leur proie.

« Citoyens, les principes que j'ai manifestés depuis le commencement de la Révolution vous sont connus. Allez trouver les Représentants du peuple, faites-leur entendre la vérité qu'ils cherchent à connaître, dites-leur avec l'énergie et la fermeté qui caractérisent les hommes libres d'arracher à la captivité un malheureux prêt à succomber sous le poids accablant d'une maladie languissante. Je ne demande grâce ni faveur, mais la prompte exécution de la loi du 28 germinal, dont j'ai satisfait toutes les conditions qu'elle exige.

« Salut et fraternité.

« DALTON. »

« Je vous observe, citoyens, que je me suis montré dans les différents combats qui ont eu lieu à Chantonnay, en combattant avec ma commune et autres forces que nous avions

contre les infâmes brigands. C'est à la connaissance de tous. »

Antérieurement à cette lettre, M. Dalton avait adressé son abjuration à l'administration départementale.

« A Celle, ce 22 germinal l'an 2 de la République une et indivisible.

« Au citoyen Cougnaud, secrétaire général du département,

« Egalité, Fraternité, Liberté ou la mort.

« CITOYEN,

« Il y a déjà longtemps que je comptais donner ma démission et faire mon abdication de mes fonctions sacerdotales, sans une maladie et mon départ précipité de Fontenay-le-Peuple pour venir en réclusion à Celle. Il m'est impossible de vous envoyer mes lettres de prêtrise, vu que je suis parti de chez moi le 19 mars 1793 dans la déroute de l'infâme Marcé où j'ai laissé au pouvoir des brigands tout ce que je possédais et qui a été totalement perdu pour moi. Recevez mon abdication que je vous prie de consigner sur vos registres.

« Salut et fraternité.

« JEAN-BAPTISTE DALTON, ci-devant curé de Chantonnay. »

(*Arch. départ. Vendée*).

Pas d'autres documents sur ce prêtre qui n'était pas du diocèse, pas même français.

La paroisse de Chantonnay fut desservie pendant la période révolutionnaire par M. Desplobein, curé de Puymaufrais (*Voir ce nom*).

BOURNEZEAU.

LAISNÉ (JEAN-FRANÇOIS), curé[1].

THIRÉ (JOSEPH-HENRI), vicaire.

[1] Dans les *Martyrs de la Foi*, M. Guillon confond Bournezeau (Vendée) avec Saint-Martin de Bournezeau (Vienne), et attribue au diocèse de Luçon M. le curé Claude Ménars, du diocèse de Poitiers, qui fut condamné à mort et exécuté à Angers le 1er novembre 1793, par arrêt de la Commission militaire des Ponts-de-Cé.

Les registres de la paroisse du Simon mentionnent M. Laisné comme curé de Bournezeau en 1785. Il était étranger au diocèse, né à la Lande d'Airon, canton de Villedieu (Manche). « Le 22e de mars 1744, Jean-François Laisné, fils de Julien Laisné laboureur et de Marie Blin, sa femme, né avant-hier, a été baptisé par nous prêtre soussigné. Parrain Jean Laisné de cette paroisse, marraine Françoise Roger de la paroisse de Champrejus, qui ont signé.

« DAVY ».

(*Registre des baptêmes de la Lande d'Airon.*)

M. Laisné prêta le serment constitutionnel et resta comme curé dans sa paroisse jusqu'à la suppression du culte. En avril 1795, (lettre du 28 germinal an III), il écrivait au secrétaire général du département, Cougnaud, pour le prier de le porter sur la liste des secours que la nation accorde aux ci-devant ministres du culte catholique ; quelques jours plus tard, 5 floréal an III, il se retirait à Saint-Michel-en-l'Herm.

« Municipalité de Saint-Michel en l'Herm.

« S'est présenté le citoyen Jean-François Laisné, ci-devant curé de Bournezeau, qui a déclaré vouloir fixer sa résidence dans cette commune. »

Il était de retour à Bournezeau, en l'an VI, et y jouissait d'une pension de 1000 l.

« Un seul prêtre dans ce canton, écrivait à l'administration centrale du département le commissaire du Directoire exécutif, Loyau, le 6 brumaire an VI ; ce prêtre a fait le premier serment exigé par la loi, et depuis est resté fidèle à la République ; il n'exerce point son ministère, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle est son influence ! »

(*Arch. dép. Vendée.*)

Le 9 thermidor suivant, M. Laisné se fit délivrer par la municipalité de Bournezeau un certificat attestant « qu'il a donné dans tous les temps l'exemple de la sagesse que sa conduite a été à l'abri de tout reproche, et qu'il a manifesté son attachement non équivoque à la République. »

Le 29 messidor au VI, le 1er ventôse et le 29 thermidor au VII, les administrateurs municipaux du canton de Bournezeau, certifient à nouveau « à défaut du registre des délibérations détruit pendant la guerre, que le citoyen Jean-François Laisné, ex-curé de Bournezeau, a prêté devant eux le serment à la Liberté et à l'Egalité prescrit par la loi du 14 août 1792 et dans le délai exigé. Il ne s'est point émigré, il n'est point détenu pour cause de suspicion et de contre révolution. »

Ce luxe de certificat n'avait d'autre but que de lui assurer la perception paisible et continue de sa pension de 1000 l. Le certificat du 1er ventôse donne son signalement : « taille de cinq pieds quatre pouces, perclus de goutte, yeux bleus, cheveux châtains, barbe grise, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front élevé et un peu ridé. »

Il mourut à Bournezeau en octobre 1802. Le 2 frimaire, le préfet de la Vendée demanda au maire de Bournezeau l'extrait de l'acte de décès de Jean-François Laisné, pensionnaire ecclésiastique, mort dans le courant de brumaire.

M. Joseph-Henri Thiré, vicaire de Bournezeau, né le 27 septembre 1761, était le frère du vicaire de Saint-Florent des Bois. Mandé comme suspect à Fontenay après son refus de serment, il déclara au maire de cette ville, le 4 septembre 1792, « qu'il était âgé de 31 ans, et qu'il voulait se rendre en Espagne et s'embarquer aux Sables-d'Olonne. »

Le 11 septembre, il prit passage sur le brick la *Marie-Gabrielle*, capitaine Louis Lambert, avec son frère aîné et plusieurs autres prêtres, à destination de Bilbao. Il ne quitta pas son frère dans les diverses étapes de l'exil, et rentra avec lui en France en 1801. M. Paillou le nomma à la cure de La Chaize-le-Vicomte. Le rapport préfectoral du 11 thermidor an IX porte : « Thiré le jeune exerce à La Chaize ; n'a pas fait la promesse, mais très disposé à la faire ; bonnes mœurs, instruit. »

En germinal an X, il fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques.

Après quelques années de séjour à La Chaize, M. Thiré fut en butte à l'hostilité de la classe bourgeoise de sa paroisse; il demanda son changement. Mgr Paillou ne put trouver dans le diocèse un prêtre qui consentît à accepter ce poste difficile; l'un d'eux répondit même qu'il laisserait plutôt le pays, s'il y était condamné. « Les calomnies répandues contre M. Thiré, écrivait le grand vicaire, soit avant soit après son départ, calomnies qui sont connues de tout le monde, sont les principales raisons qui détournent MM. les ecclésiastiques d'accepter une paroisse où l'on montre un tel acharnement contre leurs prêtres. »

(*Arch. de la Fabrique de La Chaize.*)

M. Thiré fut envoyé comme curé au Boupère, où il mourut.

Bournezeau ne se contenta pas d'un curé constitutionnel, il eut aussi un vicaire de même catégorie, le citoyen Jean-Louis-Gabriel Gallet, sur le compte de qui nos Archives départementales gardent quelques documents assez suggestifs.

Le registre des baptêmes de la paroisse de Rosnay apprend que M. Gallet était de la bourgeoisie.

« Le 1er novembre 1767 a été baptisé Gabriel-Louis-Jean, né d'hier, fils de M. Jean Gallet et de demoiselle Marie La Roche son épouse, demeurant en ce bourg de Rosnay. Ont été parrain et marraine M. Gabriel Cantinière et demoiselle Catherine La Roche, au nom de demoiselle Marie-Aimé-Bonne Baudouin de la Sorinière, qui ont signé.

« Gaborit, curé. »

En 1791, l'abbé Gallet était chargé de l'instruction des enfants recueillis à l'hôpital des Sables-d'Olonne desservi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il n'eut pas à prêter le serment constitutionnel en raison de ses fonctions, mais il n'en embrassa pas avec moins d'ardeur la cause révolutionnaire.

Le 8 septembre 1791, la municipalité des Sables se transporta à l'hôpital, et, les sœurs ayant été assemblées en la

salle basse, moins la supérieure qui était malade, « le sieur Gallet, instituteur des enfants de la maison, accusa les sœurs de s'opposer à ce qu'il conduise ses élèves à la messe et aux bénédictions célébrées par les prêtres assermenteurs *(sic)*. A quoi elles ont répondu que les enfants qui ont fait leur première communion étaient libres d'aller à la messe des prêtres assermentés ou non assermentés, suivant l'impulsion de leur conscience, et qu'elles ne les portent pas à aller à la messe de ceux-ci plutôt que de ceux-là. On leur représente que leurs discours sont opposés à leur conduite, les enfants étant occupés par elles à des travaux extérieurs pendant la messe et les offices ».

Les religieuses refusent de modifier leur manière de faire ; on les menace, et le sieur Gallet clôt la séance en se plaignant de la conduite des sœurs à son égard.

Le lendemain, il accourt à la municipalité pour prévenir que les enfants abandonnent l'établissement et ont fait leurs paquets.

Sans élèves, l'instituteur n'avait plus qu'à exercer ailleurs son civisme plein de zèle, et il se fixa comme vicaire constitutionnel à Bournezeau. Mais là encore le troupeau faisait défaut au pasteur, le curé Laisné tenant bon ; Gallet se transporta alors à Palluau pour évangéliser les fidèles constitutionnels qui n'avaient pas de prêtre schismatique ; il y trouva enfin la récompense de son dévouement, car, quelques mois après, l'assemblée électorale de Challans l'élut curé de Palluau.

« Nous, maires et officiers municipaux de Palluau, chef-lieu de canton, certifions que le citoyen Jean-Louis Gallet, prêtre desservant ladite paroisse de Palluau pendant quelque temps, et ensuite nommé curé dudit lieu par les électeurs assemblés à Challans, et nommé depuis officier public, s'est toujours bien comporté, qu'il a manifesté le civisme le plus épuré et que nous le reconnaissons pour un franc républicain.

« En foy de quoy nous lui avons délivré le présent certificat pour luy valoir et servir ce que de raison.

« Aux Sables, où nous sommes réfugiés, le 12 nivôse l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

« PAYREAU, secrétaire-greffier ; GUÉREZ, notable; PERTUZÉ, officier municipal ; THIBAUD, officier municipal ; J. M. ROUILLÉ, ex-maire de Palluau, maintenant receveur du district des Sables. »

Mais, en ce temps surtout, la fortune avait de brusques retours, et, moins d'un mois après, le patriote Gallet, devenu suspect, écrivait de la prison des Sables où il était enfermé :

« Les Sables, 20 messidor, 2e année républicaine, une et indivisible.

« AU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

« Toute la nuit, Républicains, j'ai médité sur les motifs de ma détention. J'ose croire que nul mortel ne peut avoir fait contre mon patriotisme quelques dénonciations. Je vous fais présenter mes certificats de civisme, vous y verrez une conduite pure et marchant avec la plus grande intrépidité et la plus grande confiance dans les voies du républicanisme.

« Serais-je coupable, citoyens, de suivre la voie de la raison en voulant m'élever au-dessus des préjugés fanatiques ? La raison et la loi nous disent que pour être bon patriote, il faut d'abord être citoyen, bon mari, bon époux. Eh bien ! citoyens, mon amitié pour la citoyenne Rouillé vous est sans doute connue ; depuis longtemps j'espérais contracter avec elle le lien sacré du mariage, déjà tout le préparait et nous devions au plus tôt paraître devant l'officier public de cette commune. Serais-je coupable, Républicains, de vouloir donc devenir bon époux et de faire ma cour à une citoyenne ?

« Le 17, j'ai paru devant vous et vous ai demandé un billet pour pouvoir parler à quelques détenus à la maison d'arrêt. Avez-vous entendu dire que j'aye parlé à qui que ce soit d'autres depuis votre défense ? Il est vrai que le 16 au soir j'ai parlé à Rouillé détenu, mais avec la permission du chef

de poste et du concierge qui m'a accompagné dans sa chambre ainsi qu'une femme aussi de permission. Je ne voulais même pas monter dans sa chambre, et ce ne fut qu'après qu'on m'eut dit que je le pouvais.

« Mon dessein en voyant Rouillé n'était que pour lui demander si le peu de linge que j'avais chez lui et qui avait aussi échappé au brigandage, était encore chez lui, étant dans le dessein de le transporter à Dissais, lieu de mon domicile et celui de celle que je chéris, si votre républicanisme reconnu me permet de terminer au plus tôt.

« Veuillez donc, citoyens, pardonner à un patriote épuré, qui a tout souffert pour la liberté, qui ne cessera de l'aimer, de la chérir et de remplir le serment qu'il a prêté en pleine Société de ne suivre d'autre culte que celui de la nature et de la raison.

« Vous connaissez mes aventures ; je ne suis pas encore parfaitement rétabli, veuillez donc me pardonner une erreur, une faute que je ne croyais pas commettre. Si je ne peux être mis en liberté, veuillez me donner les Sables pour prison en rendant à la liberté un de ses défenseurs. Vous le mettrez à même d'accomplir son serment en s'unissant pour jamais à celle que son cœur adore.

« Salut et fraternité.

« Le républicain,

« J. L. G. GALLET. »

Deux jours après, il adressait les mêmes doléances aux membres du district des Sables :

« Arrivé dans vos murs le 15 messidor, j'ai été privé de la liberté le 19... » suivait son histoire comme ci-dessus.

Le 28 messidor, il essayait de toucher les autorités sous une autre forme : « L'approche de la récolte nécessite ma présence à Rosnay, » et il signe : GALLET, cultivateur.

Autre supplique le 1er thermidor : « J'entends dire que je suis détenu à cause de Girard. Je ne suis venu aux Sables

qu'à l'occasion de mon linge, que pour parler à Rouillé. J'ai trouvé Girard par hasard à la prison où je ne suis entré ; je n'ai jamais mis les pieds chez lui. Les membres du Comité révolutionnaire doivent se rappeler le zèle que j'ai mis à courir défendre la patrie et à combattre le fédéralisme dont les Bordelais essayaient d'infecter cette cité. »

Suspect ! Que valaient les services passés devant cette tare mystérieuse et terrible ?

« Le 9 thermidor. Au Comité de surveillance.

« ... Le 10 mars, qu'eus-je plus à cœur que de voler l'un des premiers au secours de nos frères que les brigands égorgeaient à Legé ? Savin, juge à Challans, Payneau, Cormier à Challans, tous les patriotes des communes voisines attesteront la vérité. N'étant pas en force de résister à l'ennemi, de retour à Palluau, je ramassai le peuple, me mis à sa tête et montai la garde, jusqu'au moment où 130 de nos frères, partie des Sables, partie de la Mothe, vinrent à notre secours, traînant avec eux une pièce d'artillerie. Seul avec le petit nombre d'officiers municipaux dont trois ont été égorgés par les brigands, je montrai une constance intrépide, et on parvint ainsi à rassurer les cœurs saisis d'effroi au bruit du tocsin sonnant de tous côtés. Grand'Landes, Saint-Etienne, Legé, Beaufou étaient en mouvement ; le 11, nous marchâmes tous à l'ennemi, et certes chacun sans doute fit son devoir.

« De retour dans mes foyers, je trouvai ma maison remplie de patriotes fugitifs qui venaient parmi nous chercher un asile. Je les en laissai dépositaires et ne m'occupai avec la municipalité que des moyens prompts pour résister à l'ennemi ; malgré nos efforts, le brigand nous força, le 15, de tout abandonner et de nous replier après une heure de combat. Je suivis la force armée et me retirai dans vos murs. Je crois avoir concouru à leur défense autant que mes forces physiques me le permettaient, aux combats des Rameaux et du

mémorable vendredi. N'ai-je pas assisté au combat de la Grassière où le brigand Spinasseau fut tué avec quelques autres esclaves? Ne me suis-je pas battu aux Moutiers, à Aizenay, aux trois combats qui ont eu lieu à Palluau, où les républicains, quoique cernés par les brigands Savin, Jolly, Charette, remportèrent glorieusement l'avantage, après un feu et une résistance de trois heures! Ne me suis-je pas acquitté de mon devoir le jour que les rebelles Schoupppes, Buckley osèrent attaquer la Roche-sur-Yon? La division des Sables, le 110e régiment peuvent là-dessus vous donner des renseignements les plus exacts. Rouvière, votre collègue, vous en instruira; il vous dira que fidèle à ma patrie je n'ai jamais hésité de prendre les armes et de marcher au combat en faisant retentir les airs des cris de : Vive la République! Vous apprendrez de lui que, dans les assemblées primaires du canton j'ai joint mes forces aux siennes afin de déjouer l'aristocratie. Combien de fois ai-je été insulté par les vils suppôts dans mes voyages à Aizenay où je n'ai jamais mis le pied que pour être utile aux patriotes et sans en avoir rien retiré. Certes, ils vous répondraient que mes jours ont souvent été exposés ; enfin, ai-je craint de me présenter à la Société lors de l'épuration de ses membres? N'ai-je pas été reçu à l'unanimité le 23 ventôse dernier, en plein public? Un seul a-t-il osé m'imputer la plus légère faute? N'ai-je pas satisfait aux divers articles du règlement? N'ai-je pas contribué selon mes moyens aux collectes qu'on y a faites? Depuis cet heureux jour m'a-t-on entendu prononcer le plus léger murmure, quoique, par le dernier arrêté de la Société, je ne sois plus à même de siéger ici parmi ses membres, quoique déprêtrisé? Ai-je pour cela cessé de me montrer patriote et de propager l'opinion publique? Que je suis donc malheureux de voir l'aristocratie expirante sourire à mon infortune! De tout temps, citoyens, mes sentiments furent purs; ils ne le sont pas moins aujourd'hui. Ma fortune décroît, j'ai tout perdu, heureux encore de m'être sauvé des mains des scélérats révoltés!... »

Gallet continue longtemps sur ce ton ; il ne cessera, dit-il, de déjouer l'aristocratie.... il se sacrifiera tout entier à la patrie, etc.

Le 16 thermidor, nouvelle missive du même aux mêmes.

« Citoyens,

« Il existait autrefois en France un monstre nommé la superstition ; il réunissait la cruauté et la souplesse, la rage et la force aveugle. La philosophie a blessé ce monstre, il porte la flèche dans ses flancs, il pourra tourner quelque temps sur lui-même pour arracher le trait dont il est percé, ses efforts seront impuissants, il faut qu'il tombe et qu'il satisfasse à l'univers. Je me fais gloire d'avoir concouru à son anéantissement et d'avoir, par mes faibles moyens, propagé le culte de la raison. Parmi mes concitoyens, dont plusieurs d'entre eux, s'ils se fussent conduits d'après mes exemples et d'après mes conseils, n'eussent peut-être pas été les tristes victimes de l'erreur sacerdotale qui a entraîné la guerre civile qui nous désole et ravage nos campagnes.... etc. »

Ces élucubrations ne faisaient point ouvrir les portes de la prison ; l'affaire de Gallet suivait tranquillement son cours, et, le 13 fructidor, le citoyen Ordonneau, concierge de la prison, certifiait, sur demande, « que le citoyen Gallet était entré le 15 thermidor, *à son insu*, dans la maison d'arrêt pour voir le citoyen Rouillé, qu'il l'en a blâmé et qu'il a répondu qu'il ignorait la consigne, et de suite s'est retiré. »

Ceci se passait en juin et juillet 1794, au moment où le culte de l'agriculture, de la vieillesse, de la vertu sous tous ses aspects venait d'être mis à la mode par le sensible Robespierre à la fête de l'Etre suprême célébrée le 8 juin.

Gallet fit vibrer de nouveau la corde agricole, et se fit délivrer par la municipalité de Bessay un nouveau certificat :

« Le 21 fructidor an II.

« Nous, maire et officiers municipaux composant le conseil général de la commune de Bessay, certifions que le citoyen Gallet, depuis sa démission de l'état de prêtrise a pris dans des actes la qualité de cultivateur, qu'il a exercée tant dans le temps de la récolte des foins que tous autres travaux d'agriculture, qu'il s'est occupé du soin des bestiaux ; déclarons aussi l'avoir vu remuer la terre avec la bèche dans les jardins dont il faisait souvent son occupation, qu'il est ainsi à notre connaissance qu'il tient de fermes plusieurs journaux de vignes de la Nation pour laquelle il nous a toujours paru avoir beaucoup de zèle.

« En foy de quoy... etc.

« Cortet, maire ; Arnaud, officier municipal ; Bausse, agent national ; C. Giraudeau, notable ; Huguet, officier municipal ; Gillezeau, officier municipal. »

Ce certificat était devenu superflu : Robespierre avait été renversé le 9 thermidor, la clémence était à l'ordre du jour, la loi du 29 thermidor avait ordonné l'élargissement des suspects, Gallet put donc retourner bêcher ses jardins et vendanger les vignes de la Nation.

Mais ces occupations ne suffisaient pas à son activité ; en prairial an VI, il était devenu secrétaire de la municipalité de Mareuil. Afin de toucher la pension que le gouvernement avait toujours promise aux ex-ecclésiastiques assermentés, il réunit de nouveaux certificats.

Du 19 messidor an VI : certificat de prestation du serment de liberté et d'égalité exigé par la loi du 14 août 1792, délivré au citoyen Jean-Louis-Gabriel Gallet, à cette époque vicaire de Bournezeau, par la municipalité de Bournezeau, les registres ayant été entièrement incendiés par l'effet de la guerre de Vendée, un extrait de l'acte de cette prestation de serment ne pouvant lui être délivré.

Du 30 messidor an VI : « Je soussigné, Gabriel-Louis-Jean Gallet, ex-curé de Palluau, et en cette qualité, pensionnaire

de la République française, déclare n'avoir point rétracté mon serment prêté en vertu de la loi du 14 août 1792, ni tous autres serments exigés par la loi.

« Mareuil, ce 30 messidor an VI,

« GALLET ».

La municipalité de Mareuil légalisa la signature et y joignit son signalement : « Le citoyen Jean-Louis-Gabriel Gallet est âgé de 30 ans et 9 mois : taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et soucils châtains, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton et visage longs, front découvert. »

Du 29 primaire an VII, nouvelle attestation des autorités de Bournezeau :

« Séance du 29 primaire an VII,

« Sont comparus devant nous, administrateurs municipaux du canton de Bournezeau, le citoyen Jean-François Laisné, notable à l'époque du 14 août 1792, Jean-Pierre Roland aussi notable à la même époque, Louis Trenit, Jean Payneau et Jean Orveau officiers municipaux aussi à la susdite époque, lesquels dits attestants ont déclaré que le citoyen Jean-Louis-Gabriel Gallet ex-prêtre, vicaire de Bournezeau à l'époque du 14 août 1792, a prêté le serment à la liberté et à l'égalité exigé par la susdite loi et dans le délai prescrit par la loi précitée, de laquelle attestation nous avons dressé procès verbal pour servir et valoir ; et se sont les susdits témoins avec nous soussignés tant sur le registre des délibérations que sur le présent extrait.

« Certifions aussi que les susdits témoins ont déclaré que le registre tenu à cette époque pour recevoir le serment prescrit par la susdite loi de 1792, 14 août, a été incendié par les suites de la guerre de la Vendée.

« Ont signé : BLANDEAU, TRENIT, ROLAND, LAISNÉ, B. LOYAU, commissaire du district, PAYNEAU, secrétaire. »

A partir de cette époque on ne trouve plus trace du citoyen Gallet dans les archives départementales ni communales.

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

LE VANDALISME EN BAS-POITOU

Monsieur le Directeur,

La Vendée assiste aux mêmes opérations de rajeunissement que nous subissons dans la Loire-Inférieure : elle voit tomber, de temps à autre, une église ancienne sous la pioche des démolisseurs, et, pendant que les maçons font de nouveaux moëllons avec les vieux matériaux, aucune main pieuse ne vient ramasser les débris qui portent la trace des croyances, des dévotions, des habitudes ou de l'habileté des ancêtres ; les pierres tombales elles-mêmes des notables, qui ont longtemps sommeillé avec honneur autour des autels, gisent à terre dans les rues et n'éveillent pas la moindre sympathie même dans le clergé qui devrait, par état, nous enseigner le respect du passé. Tout ce qui est vieux est traité avec mépris et, ce qui est plus lamentable, les rares amateurs qui pourraient glaner dans les ruines et sauver les morceaux les plus intéressants, rencontrent des difficultés. On omet toujours, dans le cahier des charges des adjudications, d'insérer une clause réservant à la fabrique le profit des découvertes de monnaies, des objets d'art et des matériaux précieux qui sortent souvent des décombres.

Ces réflexions me sont venues à l'esprit tout récemment, en passant à Challans sur l'emplacement de l'ancienne église et en visitant le chantier de l'entrepreneur qui prit à sa charge les démolitions. On mit à part quelques corbeaux

de granit et de modillons portant des figures vigoureusement taillées au XIIIe siècle, qui attendent un acquéreur. A l'heure qu'il est, elles sont sans doute parties, car un amateur du Mans était en train de négocier pour les avoir dans le courant du mois d'août. A côté de ces sculptures bien fouillées, j'ai vu quelque chose de plus rare : c'est un beau morceau de calcaire dur de 0,57 de hauteur sur 0, 30 de largeur, sur lequel on a sculpté une croix latine, d'un caractère tout à fait archaïque, que je n'hésite pas à qualifier mérovingienne. Les quatre membres vont en s'élargissant comme dans les croix pattées; des filets suivent tous les contours, les extrémités de chaque branche portent quatre petits creux qui semblent faits pour recevoir un métal ou de l'émail de même que le centre. Au pied, il existe aussi une cavité sous laquelle on aperçoit encore comme le relief d'une figure qui avait été enchâssée dans du métal.

Mais, ce qui lui donne une physionomie à part, c'est l'*oméga* suspendu à la branche de droite. Il n'est pas douteux qu'il faisait pendant à un *alpha* figuré de l'autre côté, et mutilé par les maçons qui ont employé ce précieux morceau comme moëllon. Le transept de l'église de Challans était couvert d'une voûte plein cintre du XIe siècle, faite avec du blocage : c'est de là que la croix mérovingienne est sortie, dit l'entrepreneur ; c'est miracle qu'elle n'ait pas été brisée en tombant de si haut. Le beau griffon en marbre du premier siècle, que M. Marionneau a recueilli à Vertou, provenait également des démolitions d'une voûte bâtie dans les mêmes conditions : ce qui prouve que, dans tous les chantiers, les ouvriers employaient indifféremment tout ce qui leur tombait sous la main.

De là, il faut encore tirer cette déduction que l'archéologie : n'était pas plus en honneur au XIe siècle qu'aujourd'hui dans la région de Challans, car il eût été facile de rétablir la croix dans l'église, de l'encastrer dans un mur comme un ornement ; elle n'aurait pas déparé l'édifice.

CROIX MÉROVINGIENNE
trouvée dans l'église détruite à Challans en 1900.

D'ailleurs elle méritait le respect ; elle provenait de la décoration d'un devant d'autel, selon toute vraisemblance ; elle aurait eu l'avantage de rappeler aux paroissiens que leur église et leur chrétienté remontaient à une date bien antérieure à l'an Mille.

J'insiste sur son caractère mérovingien, parce qu'on a émis des doutes sur sa valeur historique : on a insinué qu'elle pouvait être une réédition d'un monument antique. Cette opinion ne peut germer que dans les cerveaux qui n'ont jamais vécu en intimité avec les pratiques anciennes. Chaque époque de notre histoire artistique avait ses symboles, ses usages, ses inventions, ses combinaisons, son originalité. Jamais un ouvrier du XIe siècle n'aurait eu la pensée d'imiter servilement une œuvre du VIe siècle. L'habitude de copier est moderne, elle date de la Renaissance.

Les croix accompagnées d'un alpha et d'un oméga sont des figurations de l'Église primitive, dont les premiers types ont été imaginés dans les décorations des catacombes et de là se sont répandus dans l'univers chrétien pendant la période de l'évangélisation. Les Apôtres et missionnaires comme saint Martin de Tours, saint Hilaire, saint Martin de Vertou en ont propagé l'usage partout où ils sont passés. Il est bon de le dire bien haut surtout dans le Bas-Poitou qui fut le champ d'action de saint Martin de Vertou, apôtre du VIe et du VIIe siècle, car il est possible qu'un jour ou l'autre la trace de son passage nous soit révélée d'une façon certaine par la présence de quelque pièce analogue à la croix de Challans, si l'on veut prendre la peine de surveiller toutes les démolitions d'églises.

L'alpha et l'oméga se retrouvent dans la Loire-Inférieure suspendus aux croix chrismées qui étaient frappées sur les briques et les claveaux employés à la décoration des églises mérovingiennes. Le musée de Nantes possède plusieurs exemplaires de ces documents intéressants qui se sont rencontrés principalement dans les églises dues à l'apostolat de

saint Martin de Vertou. Une église de Nantes, la plus vieille, celle de Saint-Similien, qui est tombée en 1876, nous a fourni des claveaux sur lesquels on a représenté une croix dont les bras portaient l'alpha et l'oméga.

Je ne sais pas s'il existe beaucoup de croix mérovingiennes ainsi figurées dans les collections, je ne le crois pas. Je puis seulement aujourd'hui en citer une au musée de Narbonne, qui porte les mêmes appendices que celle que je signale.

Il serait donc fâcheux, à tous égards, que la croix de Challans sortît de Vendée, et allât se perdre, oubliée, dans une collection particulière. Si votre département possédait un musée archéologique, il est problable que M. le curé de Challans ou l'entrepreneur auraient pensé à faire part de leur découverte au conservateur. Ne serait-ce pas le cas de mettre en discussion la nécessité de créer un musée au chef-lieu du département ou à Fontenay, afin de sauver de la destruction les débris de sculpture, les tombeaux et les statues qui sortiront de tous vos chantiers de démolition ? Je vous soumets cette proposition comme une ressource extrême et non comme la meilleure sauvegarde. La centralisation ne vaut pas la conservation sur place ; mais, en présence de la froideur qui règne dans les petites localités, il vaut peut-être mieux prôner le système de l'accaparement en attendant que le clergé comprenne mieux son rôle et ses devoirs.

Léon Maitre.

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

LA SEIGNEURIE DE VOUVANT

(Suite[1]).

Avec les seigneurs de Bourneau, dont la compétence n'allait pourtant pas au-delà de soixante-quinze sous d'amende, puisqu'ils n'avaient que moyenne et basse justice, nous revenons dans la compagnie des gentilshommes. En 1428, la seigneurie ne consistait, semble-t-il, que dans « l'houstel noble » de Bourneau, mais l'aveu était rendu par Louis de la Ramée, écuyer, seigneur de Bourneau, comme les aveux précédents de 1382, de 1400 et de 1402 avaient été rendus par son père, Jean de la Ramée. Jacquette, fille unique de Louis, épousa Jean du Puy du Fou, chevalier ; veuve, elle constitua en 1463 pour procureurs à fin d'hommage ses deux fils, Pierre du Puy du Fou, seigneur de la Fraignée, et Jean du Puy du Fou. L'aveu de 1472 est de Pierre ; les suivants ont été perdus jusqu'en 1673, où l'hommage à Vouvant est fait par Marguerite de la Cressonnière, veuve de messire René Cheveu, chevalier, seigneur de Saint-Philibert. C'est vraisemblablement par acquêt que Bourneau passa en 1698 à Jean-Baptiste de la Haye-Montbault ; en 1742, aveu de François-Antoine de la Haye-Montbault, fils

[1] Voir le fascicule de juillet, août et septembre 1900.

et héritier du précédent, à qui succéda Jean-Baptiste de la Haye-Montbault en 1775 ; en 1787, la famille, ou du moins cette branche de la famille, n'était plus représentée que par Mme de la Haye-Montbault.

Dans la paroisse de Bourneau, Vouvant recevait deux autres hommages directs, celui de l'Orière et celui de la Simonnière.

L'Orière s'appelait aussi fief de la Chabossière ou Bourolière, avec haute justice ; il ne reste pas d'aveu antérieur à celui de 1525, au nom de Louis Bigot, écuyer, seigneur de la Bourolière ; en 1560, l'aveu est rendu par Julien Denfer, seigneur de la Chabossière ; Pierre, son fils, lui succéda en 1572 ; puis, en 1592, David Denfer, receveur des tailles en l'élection de Fontenay ; en 1673 André Denfer, sieur des Orières ; en 1716, Pierre Denfer, qui vendit le fief, le 25 septembre 1754 à Mathurin-Noël Gallot, sieur de la Fillée, lequel le détenait encore en 1787.

Il est probable que, s'ils avaient eu le choix, les anciens seigneurs de la Simonnière eussent changé volontiers, contre la Simonnière d'aujourd'hui, leur fief qui consistait en « l'houstel de la Simonnière et terres tenant d'une part aux hayes de la Chabossière, d'autres aux eaux qui découlent du moulin d'Ayron au moulin Belin, d'autre aux terres de la Joubretière, un ruisseau d'eau entre deux, » même en y comprenant leur droit de basse justice. Les aveux conservés de ce fief sont assez clairsemés. En 1448, la Simonnière appartenait à Jeanne Beaugis, en 1501 à Louis Doineau, écuyer. Les aveux ne sont suivis que depuis 1673, où paraît Claude Goulard, chevalier, nouvel acquéreur ; en 1686, René Goulard, chevalier son fils ; en 1714, René Goulard, fils du précédent ; en 1733, François Majou, sieur de la Courtière, dont les enfants firent l'aveu de 1787.

La paroisse de la Caillère comptait à l'origine trois seigneuries : la Caillère, Suzannet et la Baronnie en l'air.

Les seigneurs de la Caillère, qui n'avaient que basse justice,

commencent, d'après les aveux, à Michel Ortye, écuyer, en 1467, qui disparaît, dès 1470, pour faire place à « noble homme » Hardouin Dubois, écuyer. Les Dubois tinrent le fief jusqu'en 1675, date du mariage d'Hélène Dubois avec Frédéric-Henri Suzannet, écuyer, seigneur de Suzannet, fief voisin, qui avait droit de baronnie. Ce mariage réunit les deux fiefs dans la même main, et M. de la Bretesche, qui descendait aussi des Dubois par sa mère, et qui les acheta des Suzannet en 1760, les posséda jusqu'à la Révolution.

La Baronnie en l'air était un fief qui n'avait pas de chef d'hommage, c'est-à-dire qui ne reposait sur aucun immeuble, et qui acquittait le droit de rachat en même temps que la seigneurie de la Caillère. C'était là une des nombreuses bizarreries du système féodal ; les feudistes définissent le *fief en l'air* un fief qui ne consiste qu'en une redevance appelée censive, le domaine du fief ayant été entièrement aliéné ou perdu. L'aveu de la Baronnie en l'air en 1454 fut rendu par Louis Chabot, seigneur de la Grève et de Chantemerle ; celui de 1542, par Claude de Châtillon, baron d'Argenton, Moncontour, Francheville en Bauce et Chantemerle. On voit que, si le fief était petit, pour ne pas dire nul, ses seigneurs n'en étaient pas moins de grands personnages. En 1634, aveu de François Mauclerc, chevalier, seigneur de la Bretaudière, en 1777 de Louis-Constantin Joussaume, chevalier, marquis de la Bretesche, et du même en 1787.

Cezais était une paroisse assez bien pourvue de seigneuries, pas moins de cinq : Cezais, la Brandasnière, le bois des Brandasnières, la Chouatière, le Prieuré, la Frouardière et la Tournerie.

Les seigneurs de Cezais n'avaient que le droit de basse justice, mais ils étaient autochtones, puisque les trois aveux de 1516, 1549 et 1597 sont de Jean, de Louis et de Jean de Cezais. En 1601 arrive Mathurin Godereau, puis Louis Godereau, écuyer, son fils, en 1636 ; puis un troisième Godereau, Louis, comme son père. Cezais, mis en vente à Fontenay le

5 septembre 1677, fut adjugé à un sieur Gaudevert ; mais Jacques Corbier, neveu de Godereau, le retira par retrait lignager. Simon Corbier, son fils, lui succéda en 1707 ; par suite d'acquêt, le dernier aveu, de 1787, est du marquis d'Asnières.

La haute justice de la Brandasnière donna aussi son nom à ses anciens seigneurs, Guillaume de la Brandasnière en 1402, Jean en 1409, Mathurin en 1459, Mathurine en 1469, laquelle épousa, en 1472, Arthur Gazeau, sieur des Cousteux. Vinrent alors Mathurin Gazeau, écuyer, en 1501 ; Antoine Gazeau en 1531, Pierre Gazeau en 1542, sa veuve, damoiselle Isabeau Duplouet, en 1604 ; leur fils René Gazeau, chevalier, en 1652 ; sa veuve, Julie-Anne des Villattes, en 1699 ; leur fils, Gabriel Gazeau, en 1710 ; sa veuve, Marie-Angélique de Bessay, en 1744 ; et leur fils, Paul-Henry Gazeau, chevalier, comte de Bessay, chevalier de Saint-Louis, de 1767 à 1787.

La liste des seigneurs du Bois des Brandasnières, fief à basse justice, est aussi suivie que la précédente. Elle commence en 1360 par Jean Cresson, et se continue par Guillaume Cresson, écuyer, en 1427 ; François Cresson, écuyer, en 1469 ; Louis Cresson, en 1486 ; Guillaume Bastard, marié à Andrée Cresson en 1497 ; Louis Bastard, écuyer, en 1503 ; René Bastard, en 1549 ; René Bastard de la Cressonnière, en 1572 ; N. Maître, marié à Louise de la Cressonnière, en 1630 ; François Hélie, chevalier, marié à Renée Maître ; Henri-Auguste de La Tour, seigneur d'Aizenay, en 1699, venu là nous ignorons à quel titre ; Jeanne-Hélène de La Tour d'Aizenay, en 1740 ; Henri, marquis d'Asnières, comme héritier de La Tour, en 1758, et le marquis d'Asnières en 1787.

Jusqu'en 1630 la basse justice de la Chouatière eut les mêmes seigneurs que le fief précédent ; à cette date, au lieu d'être donnée en dote à Louise de la Cressonière, la Chouatière demeura à René de la Cressonnière, puis passa en 1650 à Henriette de la Cressonnière. En 1672, Abraham Cailleau, écuyer, en était propriétaire ; puis Louis, son fils, en 1680, et Salomon,

son petit-fils, en 1685. La veuve de Salomon, Jeanne Barailleau, figure à l'aveu de 1690 ; Pierre Cailleau, leur fils, rend aveu en 1718, puis Paul Cailleau en 1733, Jacques Guillot en 1745, comme mari de Jeanne-Elisabeth Cailleau, sœur et héritière de Paul. Jeanne-Elisabeth était veuve en 1775, et un peu avant 1787, la Chouatière était acquise par M. Biaille de la Fougerie.

Les procureurs du « très puissant et très redouté seigneur » de Vouvant n'avaient pas grand intérêt à conserver les aveux du prieuré de Saint-Hilaire de Cezais, qui était un fief « en franche aumône », c'est-à-dire sans aucune charge à remplir, ni aucune redevance à payer. Le fief consistait en la maison presbytérale et les domaines du prieuré. Les série des aveux donnerait la liste des prieurs ; trois seulement figurent aux inventaires. Pierre Gourbeuil, prieur, aveu de 1548 ; Jacques Corbier, prieur, aveu de 1741 ; l'aveu de 1787 est au nom du curé de Cezais, sans nom ; mais nous savons par ailleurs que ce curé se nommait Pierre-Jean Robin.

La Frouardière, avec haute justice, devait à Vouvant, à chaque changement de seigneur ou de vassal, outre l'hommage et l'aveu, « un autour sort » (épervier dressé), un éperon doré et 50 sous. Le plus ancien aveu, de 1459, est de Jean de La Court ; les suivants, de Louis de La Court en 1472, d'un autre Louis de La Court en 1505, de René Beuvier, mari de Louise de La Court, en 1514, de leur fils, René Beuvier en 1550.

Les aveux sont perdus jusqu'en 1631, date à laquelle paraît Louis Mauras, chevalier ; en 1672, demoiselle Suzanne de Mauras, dame de la Clémencière ; en 1703, Charles Mauras, seigneur de Chassenon ; en 1736, Alexandre-François Racodet, chevalier, seigneur de la Guinemandière, à cause de dame Suzanne-Gabrielle Mauras, sa femme ; en 1776, Henri de Cernon, à cause de dame Pélagie de Racodet, sa femme, fille des précédents ; en 1787, les héritiers de M. de Mauras de Chassenon.

La seigneurie de la Tournerie exerçait également haute, moyenne et basse justice ; il en reste peu d'aveux ; un de 1673, au nom de Marie Gozon, veuve de Jacques Vincent ; un de 1699, au nom de Mathurin Nau, sieur de la Papinière ; un de 1719, au nom de Jacques Nau, fils de Mathurin ; un de 1737, au nom de Jacques Nau, sieur de la Motte ; le dernier de 1787, au nom de Lynier de Saint-Sulpice.

Chaillé-les-Marais, dont les rapports de vassalité avec Mervent furent quelquefois assez tendus, ne comptait que deux seigneuries, Chaillé et le Sableau.

La seigneurie de Chaillé, qui avait haute justice, datait de loin, car l'aveu de 1451, au nom de Jean de La Perche, dit Verdin, sgr de Velluire, à cause de Yude de la Rochechaudry, sa femme, porte sur « un viel chastel froust appelé le chasteau de Chaillé ». Avant de La Perche, Chaillé avait eu pour maître, en 1382 Jean de Machecou, seigneur de Velluire et de Chaillé ; en 1415, Eustache de Machecou ; en 1429, Jean de Machecou, lesquels habitaient Machecou et se souciaient fort peu du délabrement du « vieil chastel » de Chaillé. Au siècle suivant, Jean Rabateau, seigneur de Velluire, fut aussi seigneur de Chaillé ; l'aveu de 1575 est rendu par Mathurin Tiraqueau, écuyer, à cause de demoiselle Anne Rabateau, sa femme, fille aînée et principale héritière de défunt Jean Rabateau. Jean Rabateau avait acquis ce fief par échange avec François Aymeret, précédent possesseur.

L'aveu de 1641 vient de Simon François, seigneur de Chaillé ; celui de 1673, de Simon François, conseiller à Fontenay ; celui de 1699, de Jacques François. Un oiseau de malheur s'abat sur Chaillé en 1708, en la personne de Jean Fièvre, commissaire aux saisies réelles ; le fief mis en vente fut acheté, le 9 avril 1713, par maître Mathurin Merland. Jean-Mathurin Merland rendit l'aveu de 1741, et Merland, conseiller à Fontenay, celui de 1787. La famille Merland de Chaillé est toujours honorablement représentée en Vendée.

Le Sableau était un petit fief, à basse justice, qui payait à

Vouvant un florin d'or estimé 43 sous 6 deniers à chaque fête de la Toussaint. Il appartenait à l'abbaye de la Grâce-Dieu, en Aunis ; les rares aveux conservés sont rendus anonymement au nom des abbés de la Grâce-Dieu.

Des trois seigneuries que possédait la paroisse de Charzais, deux, Ardenne et les Granges, relevaient du château de Fontenay ; nous en avons parlé ailleurs. La troisième, appelée Charzais et Ranconnay, avec moyenne justice seulement, devait aveu au château de Mervent, plus cent sous à mutation de vassal, et un épervier de service au premier de l'an qui suivait la mort du seigneur. Ce fief consistait en un « herbergement » à Charzais, et quelques dépendances. La famille de Châteigner a possédé ce fief pendant cinq siècles ; le premier aveu conservé fut rendu en 1403 par Jean de Varèze, chevalier, seigneur de Château Tizon, à cause de Jehanne Châteigner sa femme, et, le dernier aveu en 1787, sans aucune interruption, par M. de Châteigner, marquis de Saint-Georges. La généalogie des Châteigner a été trop doctement publiée par André Duchesne pour qu'il soit nécessaire d'en reproduire ici un extrait.

L'importante paroisse de la Châteigneraye ne portait à Vouvant que les trois hommages de la Châteigneraye, du Châtenay et de l'Audebertière ; mais la qualité suppléait ici à la quantité, et souvent le vassal fut au moins d'aussi bonne maison que le suzerain.

La seigneurie de la Châteigneraye payait à Vouvant « deux deniers d'or du poids de cinq florins de Florence, à la vigile de Noël, à muance de vassal, et un chapeau de roses à la vigile de la Pentecoste, à muance, de seigneur ; et au cas où il n'en pourrait être trouvé (des roses) à la vigile de la Pentecoste, la redevance se payait à la vigile de saint Jean-Baptiste ensuivant ». Sa haute justice s'exerçait sur 36 arrière-fiefs.

Possession des Châteigners avant 1400, La Châteigneraye entra par mariage dans la puissante maison de Vivonne. Renaud de Vivonne en rendit aveu en 1410, Germain de Vi-

vonne en 1469 ; François de Vivonne en 1540 ; ce fut lui qui illustra surtout le nom de La Châteigneraye, tant par son héroïque bravoure à Cérisoles que par le duel célébre dans lequel il trouva la mort,et qui marqua la mémoire de son déloyal adversaire de la tache indélébile du « coup de Jarnac ». Après lui, les aveux se poursuivirent, en 1549, au nom de Louise de Daillon du Lude,sa mère,dame d'honneur de la reine, et veuve d'André de Vivonne ; en 1571, de haut et puissant seigneur Charles de Vivonne, chevalier de l'ordre, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi ; en 1636 de François de La Rochefoucauld, le galant frondeur, le célèbre auteur des *Maximes*, à cause de son mariage avec Andrée de Vivonne, fille du précédent.

Ce fut l'apogée de la grandeur féodale de La Châteigneraye. Dès 1650 un aveu est au nom de Denis Marin,conseiller du roi en tous ses conseils; en 1699, la seigneurie est entre les mains du commissaire aux saisies réelles. Mise en vente au Châtelet de Paris, elle fut adjugée, la même année, à un certain Jean Divry, non autrement qualifié. En 1702, l'aveu est de Charlotte du Brelet, veuve de Jean Divry. Un nouveau maître survint en 1728 en la personne de Dominique-Claude de Barberie de Contest, dont le fils, Henri-Louis,chevalier, conseiller du roi et son intendant dans la généralité de Limoges, fit l'hommage de 1748. En 1787, La Châtaigneraye appartenait au marquis d'Asnières, qui visait à devenir le marquis de Carabas de la contrée.

On trouve encore le nom de la famille Châteigner sur l'aveu le plus ancien conservé de la seigneurie du Châtenay, qui n'avait que basse justice et qui se rachetait moyennant « 75 sous de monnaie courante » à chaque mutation de seigneurie ou de vassal. Des Châteigners, le Châtenay passa à Guichard Monnoyer, à Denis Monnoyer son fils (1406), qualifié valet ; à Jean Prévost (1426) qui inaugure le titre de sieur du Châtenay ; à Etienne Prévost (1439), le premier écuyer de la famille ; à Jean Prévost (1459), à Thibaud Prévost (1468), toujours écuyer

Après une lacune de près de cent ans dans la série des aveux, on trouve en 1558 le Châtenay aux mains de Claudine Grignon, fille mineure de feu maître Robert Grignon ; l'épithète de « maître » témoigne que le Châtenay était tombé dans la bourgeoisie. En 1626, l'aveu est de Marguerite Clémenceau, veuve d'Isaac Aubineau ; en 1699, de Nicolas Aubineau, sieur de Rigné ; en 1717, de Charles Aubineau, sieur de Montbrun ; l'hommage de 1727 nomme François Boutherou ; celui de 1776 Jacques Boutherou son fils ; et le dernier, de 1787, Maillet de Maisonpré.

La basse justice de l'Audebertière n'eut pas de titulaires de marque ; les aveux commencent en 1366 par Pierre Arnault, et continuent, en 1457 par Jean Arnault, en 1467 par les enfants de Jean Arnault, en 1473 par Colas Arnault, fils aîné de Jean ; en 1480 par Pierre Guron, cessionnaire de Colas Arnault. Deux générations épuisent la vitalité seigneuriale des Guron, car, après Denis, fils de Pierre, le fief est à Jacques Malloy (1517), à François Gilbert, marchand, en 1581, dont la fille Jeanne épousa Jean Ferrand, marchand aussi, auteur de l'aveu de 1594. En 1640, l'Audebertière était indivise entre André Gautron et Abraham Lévy ; en 1699 elle appartenait à Jean Gaborit, conseiller honoraire en la sénéchaussée et présidial de Poitiers. De lui, le fief passa, en 1717, à son petit-fils Jean-Baptiste Gaborit, sieur de la Brosse ; de celui-ci, en 1776, à cause de dame Gaborit, sa mère, à Jean-Joseph-François Moreau, écuyer seigneur de la Grange, et lieutenant général de Vouvant, vivant encore en 1787.

Chavagnes-en-Pareds, ou Chavagnes-les-Redoux, était jadis un fief, le seul fief de la paroisse, même une châtellenie, qui ne se rachetait pas à moins de cent livres, à muance de seigneur ou de vassal. Le plus ancien aveu retrouvé aux inventaires est de 1361, au nom de Robert de Matha, chevalier, seigneur d'Anville, d'une ancienne famille de la Saintonge apparentée aux Thouars et aux Lusignan. En 1366, aveu de Nicolas de Matha, chévalier ; en 1404, la châtellenie a pour

maître Hardy de la Porte, seigneur de Voisin ; puis elle passe aux Goulard en 1429, et aux Puy-du-Fou en 1479. L'aveu de 1496 est de Jean Dastreux, seigneur de Chavagnes, et, en 1519 de Jacques Dastreux, chevalier. L'incohérence des aveux qui suivent vient-elle d'une erreur des copistes des inventaires ou de la réalité du fait? Nous l'ignorons, et nous ne pouvons que les énumérer sans commentaires : en 1548 aveu de demoiselle Marie de Just, dame douairière du Chastel ; en 1549 de Gabriel de Pouille à cause de Catherine de Beaumont, sa femme ; en 1556, de Jean Avril sieur de l'Arnay ; en 1568 de Marie Touche dame du Chastel ; en 1575 de René Bouchet, écuyer ; en 1637 de Jean de Montbron, chevalier, seigneur de Salbœuf ; en 1675 d'Hector Guittez, sieur des Touches ; en 1700 de dame Marguerite Gentil, épouse non commune en biens de Gabriel Charles, sieur de la Pastelière ; en 1739, de dame Marguerite Françoise Dumas, veuve d'Adrien Picot ; en 1751 de Benjamin Picot qui, le 22 juin 1770, vendit Chavagnes à Augustin Majou, lequel rendit le dernier aveu en 1787, où il est qualifié président de l'élection à Fontenay.

Un seul fief dans la paroisse de Cheffois, le fief de la Rousselière, devait hommage à Vouvant ; il a donné son nom à l'une des puissantes familles du quinzième siècle, les Rouhaut de la Roussetière. Cette seigneurie n'avait cependant que basse justice.

Les Rouhaut, anoblis en 1317 par le sire de Parthenay, offrent un des très rares exemples, en France, d'anoblissement non octroyé par le roi. Les aveux ne remontent pas au delà de 1469 ; mais des documents conservés au Trésor des Chartes nous apprennent que Lancelot Rouhaut, fils de l'anobli 1317, étant resté dans le parti du roi d'Angleterre après la paix de Thouars, le roi de France confisqua ses biens et les donna à un cousin Tristan Rouhaut, le 13 décembre 1372. Son fils, André Rouhaut, chevalier, rendit aveu à Vouvant en 1383. Suivent les aveux de Jean Rouhaut en 1446, de François Rouhaut en 1549, de Louis Rouhaut en 1575,

de Joachim Rouhaut, en 1603, de dame Claude Rouhaut, fille aînée et principale héritière du précédent. En 1674, la Rousselière était aux mains des Baudéan de Parabère, dont un descendant la vendit, le 9 août 1765, à Louis-Joseph de Lynier, de Niort, encore possesseur à la Révolution.

Coussais, près du Poiré-de-Velluire, paroisse avant 1790, comptait deux seigneuries mouvantes de Vouvant : le Breuil-Bertin ou Combaron et la Châtre.

Les aveux de la basse-justice du Breuil-Bertin commencent à Emery Pascaut, valet, en 1356, et se continuent par Jean-Emery Pascaut, fils, en 1371, Marguerite de Belleville en 1457, Salmon de Prouhet, prêtre, seigneur d'Ardenne en Charzais, en 1518, Jean de Prouhet, neveu et héritier du précédent en 1540, Hélène de Prouhet, sa fille, en 1593, Antoine Barlot en 1611, haut et puissant messire René du Chastelier-Barlot en 1654, de Creil, conseiller du roi en 1702, Jean de Creil, maître des requêtes, en 1728, Suzanne-Françoise de Creil, duchesse de Beauvilliers, en 1770 et 1787.

La Châtre était aussi un fief à basse justice, entre le bot de l'Anglée et le Langon ; ses seigneurs furent de petites gens. Jean Roux en fait aveu en 1363 ; Jeanne, sa fille, épousa successivement Jean Forneray en 1361, puis Jean Machon en 1369, puis Hilaire Douin en 1374. Jean Forneray, clerc, issu du premier lit, rendit les aveux de 1379 à 1412. Son neveu, Guillaume Forneray lui succéda en 1427, et eut pour héritier son fils, Philippe Forneray, possesseur de 1459 à 1517 ; Jean Vernon, licencié ès-lois, l'avait remplacé en 1517, et sa veuve, Perrette Duvignaut en 1542. Jacque Le Comte, écuyer, fit hommage en 1622, les enfants Moussy en 1628, René du Chastelier-Barlot de 1632 à 1654. Comme le Breuil-Bertin, la Châtre passa à Jean de Creil, maître des requêtes, dont la fille, duchesse de Beauvilliers, rendit le dernier aveu de 1787.

La paroisse de Saint-Cyr des Gâts n'était pas une des moins pourvues de seigneuries ; sept rendaient hommage à Vou-

vant ; Brebaudet, les Deffens, les Fouchinières, la Gibonnière, les Granges de Parthenay, le prieuré de Saint-Cyr et la Révelinière.

Les aveux de la haute justice de Brebaudet ne remontent pas, dans les inventaires, au-delà de 1549 ; le premier est au nom de damoiselle Jacquette de Bellosac, dame de Brebaudet comme mère et tutrice de Pierre Voussard, écuyer, fils aîné de Pierre Voussard. L'aïeul, Pierre Voussard, dont Madeleine Chabot était veuve en 1508, d'après un document des Archives nationales, avait pu en 1512, grâce à la fortune qu'il devait à son mariage, rebâtir le château de Brebaudet. De cette construction il reste encore aujourd'hui une partie du gros œuvre remanié par des réparations successives, et deux tourelles.

L'aveu de 1575 est de Charles d'Appelvoisin, écuyer, à cause de damoiselle Madeleine Voussard, sa femme. Samuel d'Appelvoisin rend aveu en 1624. En 1672 Brebaudet était passé par acquêt à Charles Tiraqueau, écuyer, sieur de la Grignonnière, puis, en 1698, à dame Elisabeth-Marie Guyon, femme de messire Théodore de Berninghen. Une nouvelle vente, le 8 juillet 1771, mit ce fief aux mains de Jean-Baptiste-Marie Paquet, chevalier, seigneur de Boissard, encore propriétaire à la Révolution.

Du fief des Deffens, qui était un prieuré, et qui appartenait aux jésuites du collège de Fontenay, il ne reste qu'un aveu de 1547, de messire Emery Voussard, prêtre, prieur dudit prieuré.

Les Fouchinières n'avaient que basse justice ; le plus ancien aveu conservé, de 1672, est de dame Grimouard, veuve de François Mouilleron, baron de Pressigny. En 1721, aveu de Jean Grimouard, seigneur de Saint-Laurent ; en 1727, de Henri Grimouard, chevalier, seigneur de la Loge Saint-Laurent ; les aveux de 1748, 1776, 1187, sont de la même famille.

Il reste peu d'aveux de la haute justice de la Gibonnière ; en 1734 et en 1776 le titulaire était Gabriel Philippe, écuyer, seigneur de la Chaignelaye, et l'aveu de 1787 est de la veuve de M. Marchegay de Lusigny.

Les Granges de Parthenay avaient été érigées en fief le 4 octobre 1545 en faveur de Jacques Voussard, écuyer, sieur de Bois-Rousseau, en contre-échange de la métairie des Granges, paroisse de Vouvant. En 1575, les Granges de Parthenay étaient venues par héritage au seigneur de Brebaudet, Charles d'Appelvoisin, marié à Madeleine Voussard ; ce fief demeura jusqu'à la Révolution aux seigneurs de Brebaudet.

Le prieuré de Saint-Cyr des Gâts, fief avec haute justice, dépendait religieusement de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, et relevait féodalement de Vouvant en franche aumône ; des aveux, presque tous perdus, restent au nom des prieurs Louis Daudeteau en 1654 et 1674, René Foucheron en 1740 et Joseph Brunetière en 1776.

Il devait y avoir de temps en temps des conflits de juridiction dans la paroisse de Saint-Cyr, car la Révelinière jouissait aussi du droit de haute justice. Les aveux conservés commencent en 1524 à Antoine Girard, marchand ; Jean Dubois, écuyer, le remplace en 1639, puis René Dubois, écuyer, en 1655, Jérôme Godereau, sieur de la Roulière en 1673, à cause de Jeanne Dubois, sa femme ; Jean Audouit, prêtre, prieur de Saint Sulpice, en 1723 ; Pierre Valleau, écuyer, sieur du Rivage, à cause d'Anne-Hiacynthe de Béthune, sa femme, nièce et héritière du précédent ; la veuve Valleau, dame du Rivage, en 1787. Cette dernière n'était plus jeune à cette époque ; la Révolution lui fit peur, elle se cacha et fut inscrite sur la liste des émigrés. Réfugiée à Corps, près Luçon, elle réclama en mai 1795 contre cette inscription, produisit des certificats attestant sa résidence continue à Corps depuis le 17 septembre 1791, et obtint sa radiation en septembre 1796.

La seigneurie de Faymoreau, unique dans la paroisse, avait haute justice. Le cartulaire de l'Absie parle de Geoffroy de Faymoreau, vivant en 1168, et de son fils Guillaume de Faymoreau. Les aveux retrouvés ne vont pas plus loin que 1399, au nom de Pierre du Puy du Fou, chevalier, et mentionnent la même famille pendant trois siècles exactement.

En 1699, l'aveu fut d'Anne Favière, veuve de Jean Grignon, laquelle, le 21 avril 1701, vendit Faymoreau à Jacques Panon, sieur de la Roche. Sa veuve, Anne-Gabrielle Richard, rendit aveu en 1716 : son fils, Jacques, en 1728 et 1743 ; Jacques-Louis Panon en 1775, et le même, maître des comptes à Nantes, en 1787. Faymoreau fut confisqué par la Nation en 1792, Jacques-Louis Panon ayant passé la frontière et émigré dès septembre 1791. Dans une lettre écrite par lui en 1800 pour demander sa radiation de la liste des émigrés, il raconte «qu'appelé à l'étranger en 1791 pour ses affaires, il était allé en Flandre et en Hollande, puis à Hambourg ; là empêché de rentrer par une grave maladie de vessie, dont il envoie les certificats, il n'a cessé de résider à Hambourg, s'y est occupé d'affaires de commerce pour l'avantage de sa patrie, a expédié des blés au Hâvre et à Bordeaux, et s'est livré ensuite à l'instruction de la jeunesse. »

D'un autre côté, sa femme, séparée, « la citoyenne Marie-Adrienne Deurbroucq-Faymoreau », réclamait au nom de ses enfants la même radiation. Elle produit un certificat des habitants de Foussais attestant que « dès 1786, la citoyenne Deurbroucq ne pouvant, à raison de l'incompatibilité des humeurs, vivre avec le citoyen Jacques-Louis Panon-Faymoreau son ci-devant mari, domicilié audit lieu de Faymoreau, le quitta pour aller demeurer au sein de sa famille, dans la ville de Nantes, qu'elle y est restée jusqu'à l'époque de la fixation de son séjour à Paris en 1791, où elle a fait prononcer son divorce ; que son mari, lors de leur séparation, garda avec lui deux de ses enfants sur quatre dont une fille ; que les principes de la citoyenne ont été, dès le commencement de la Révolution, entièrement opposés à ceux de son mari ; qu'elle a fait rentrer au service de la République, dès l'âge le plus tendre, son fils Pierre, le seul qu'elle eut en sa puissance ; qu'il était sur le vaisseau l'*Indomptable*, Jacques-Louis-Pierre, inscrit au bureau des gens de mer, en qualité de mousse, le 11 vendémiaire an III, embarqué le 15 brumaire à Brest ».

Le curieux dossier de cette affaire, conservé aux Archives

nationales, ne donne pas le résultat de ces réclamations parallèles.

A Fontenay-le-Comte, seigneurie relevant directement de la couronne et ayant de nombreux fiefs dans sa mouvance, deux seigneuries relevaient cependant du château de Vouvant : la Caillère et la Fuye-Champenoise.

La Caillère, avec basse justice seulement, consistait en « un hostel assis ès Loges de Fontenay près l'église Saint-Jean, et tenant au chemin de Fontenay au gué Béraut, et d'autre au chemin de chez les Frères à la maison Dysle ». Il serait assez difficile d'identifier aujourd'hui ces confrontations, si d'autres détails ne précisaient pas le voisinage de la rue du Paradis, rue ainsi nommée d'une maison dite le Paradis, appartenant en 1449 à Jean Bretonneau. A mutation de vassal, la Caillère payait à Vouvant cent sous et 1 marabotin d'or, redevance assez forte pour l'époque. Le marabotin était une pièce d'or arabe qui eut cours en France aux onzième et douzième siècles, et qui valait environ 26 francs. L'aveu de 1394 est de Maurice Racodet ; Pierre Racodet lui succéda en 1428, et, un an après, le marabotin fut payé par René Chaudrier, écuyer, sieur du Ménil et de la Roche-Bertin. Sa fille, Jeanne Chaudrier, veuve de Jean Joussaume, sieur de la Geffardière, l'acquitta en 1447 ; puis, par succession collatérale, Catherine Tourville, veuve de Méry Bertin, en 1468 ; en 1491, Jean Landais, écuyer, seigneur de Boisse, à cause de Louise Bertin, sa femme ; en 1534, François de Vizelle, à cause de Françoise Landais, sa femme ; en 1547, Barnabé Fouchier ; en 1620, Jean Bonnet, à cause de Marie Fradet, sa femme ; en 1698, Jacques Bonnet, leur fils ; en 1717, Jean-Théodore Daviau, propriétaire par moitié et gendre de Jacques Bonnet ; en 1723, Théodore Daviau, fils du précédent ; en 1770, Marie-Augustin Pichard de la Caillière, conseiller au siège royal de Fontenay, et conseiller honoraire en 1787.

La Fuye-Champenoise, « houstel assis ès-faubourg des Loges à Fontenay », ne payait que deux sous de rachat, à mu-

tation de vassal. Il n'avait que basse justice. En 1428, l'aveu fut rendu par Henri Eschallart, écuyer, d'une famille qui a marqué dans l'histoire de Fontenay au seizième siècle ; mais, dès 1540, l'hôtel de la Fuye n'avait pour maître que Nicolas Durand, écuyer, à qui succèdent le sieur de Manivet en 1594, Jacques Garnier en 1678, François Pidoux en 1700, demoiselle Catherine-Léonie de Fournier en 1740, et les dames religieuses de la ville de Fontenay, sans désignation plus précise, en 1787.

La manie de l'inféodation n'avait pas beaucoup sévi à Foussais, où Vouvant ne recueillait qu'un seul hommage, celui de Maigresouris, fief consistait en des « terres touchant au chemin de Maigresouris au Gué de l'Aguille, d'autre part au chemin de Foussais au pont d'Arbert ». Le cartulaire de l'Absie révèle l'existence, dès 1170, d'Hugue de Maigresouris, et de son fils Pierre. Ce fief paraît avoir eu une existence éphémère, car on ne le retrouve mentionné ni dans l'inventaire de 1575, ni dans celui de 1790. Un seul aveu est inscrit au registre de 1408, au nom de Pierre Chevalier, à cause de Jeanne Badoure, sa femme, renseignement trop vague sur les possesseurs d'un fief si pittoresquement nommé.

(A suivre.) EDGAR BOURLOTON.

CHOSES VUES

LE 35e MOBILES AU SIÈGE DE PARIS

(1870-71)

(*Suite*[1])

Campement des gardes mobiles.

Nous avons laissé nos gardes mobiles à Moutsouris, campant pour la première fois et munis de fusils chassepot et de cartouches.

On avait donc reçu le matériel de campement : et, arrivé dans l'endroit qu'on devait occuper, on s'empressa de dresser les tentes, ce qui n'était point une opération facile pour ces jeunes gens qui n'en avaient aucune idée.

Enfin, l'intérêt aidant, on arriva tant bien que mal ; et, avec un peu de paille sous la toile, on s'étendit et on tâcha de dormir. A vrai dire, c'était un peu dur, puis, on sait qu'à cette époque de l'année, les nuits commencent à être froides: aussi, dès trois ou quatre heures du matin, on distinguait dans les ténèbres beaucoup de fantômes qui, coiffés du bonnet de coton, se promenaient pour se réchauffer.

Il se produisait fréquemment, dans cette obscurité, des scènes des plus drôles : ces noctambules se heurtaient aux

[1] Voir la 2e livraison 1900.

cordes et aux piquets et tombaient parfois avec fracas sur une tente occupée par des hommes encore en plein sommeil, qui surpris, manifestaient bruyamment leur étonnement et leur frayeur.

Le Régiment quitte Paris.

Le 23 septembre, le régiment classé dans le XIIIe corps d'armée, 2e division, commandée par le général de Maudhuy, quitta définitivement Paris à quatre heures du matin. Le 1er bataillon occupe Gentilly, le 2e Bicêtre et le 3e Ivry. Dans ces différents postes, les troupes furent utilement employées à la construction de barricades et de tranchées nécessaires à la défense de Paris, alors organisée d'une façon très incomplète.

Travaux de défense.

Les différentes compagnies étaient alors dispersées pour s'occuper à ces divers travaux. Après vingt-huit années écoulées nous pensons encore avec amertume à ces belles avenues bordées d'une double rangée d'arbres séculaires : tous ces beaux arbres tombèrent sous la hache ; les vandales n'auraient pas fait d'avantage : mais il y avait nécessité à agir ainsi. D'abord, ces arbres, si rapprochés les uns des autres, empêchaient l'action complète du canon des remparts et des forts, et pouvaient permettre à l'ennemi de tenter un coup d'audace ; d'un autre côté, on avait besoin de ces troncs énormes qui, mis en travers des routes constituaient des barricades faites rapidement et multipliées à l'infini.

Certaines rues de Gentilly et des autres villages furent dépavées et les pavés servirent entre les mains de soldats du génie à organiser tout un ensemble de fortification. — Les murs qui entouraient les jardins et les champs, ainsi que beaucoup de maisons elle-mêmes, furent crénelés ; et lorsqu'une habitation quelconque pouvait, à un moment donné, gêner la défense, on l'incendiait sans formalité.

Combat de Chevilly

Dans la soirée du 29 septembre l'ordre fut donné de se tenir prêt à marcher le 30, à deux heures du matin. Un supplément de quarante à cinquante cartouches fut distribué à chaque homme. On prit le café à une heure, et le régiment, sous les ordres du général Blaise se mit en marche vers deux heures et demie dans la direction de Villejuif et du Moulin-Saquet.

Près de la redoute du Moulin-Saquet on fit halte pendant une heure en attendant un coup de canon du fort de Bicêtre qui devait donner le signal de l'attaque.

La nuit était très obscure et nous vîmes à peine passer près de nous la brigade Guilhem, composée des 35e et 42e de ligne, qui marchait en silence afin de surprendre l'ennemi. En avant de notre position des chevaux tenus en main s'échappèrent, et dans l'obscurité, traversant nos rangs serrés, y causèrent un certain désarroi que le général Blaise apaisa aussitôt ; et nous nous rappelons encore sa fière attitude, quand, passant parmi nous, il nous dit sévèrement : « Allons, jeunes gens, du calme : reprenez vos rangs et rappelez-vous que sans le sang-froid il n'est pas de bonnes troupes. » — Pauvre général ! deux mois plus tard il sera frappé à mort à la Ville-Evrard, dans un combat de nuit, tué par un obscur soldat allemand.

Enfin, vers cinq heures, le coup de canon se fit entendre, et nous commencâmes à avancer : on faisait cinq cents mètres et on s'arrêtait de nouveau. Nous percevions très distinctement le bruit de la fusillade, et, comme nous avancions, nous suivions, pour ainsi dire, les progrès des colonnes d'attaque. Le soleil commençait à se montrer, et éclairait nettement les pépinières que nous traversions et qui, une heure plus tôt, servaient d'abri aux Allemands. Dans tous ces fourrés, nous cherchions avec soin au milieu des broussailles quelque

Prussien blotti ; mais tous avaient fui précipitamment pour se réfugier derrière les créneaux qu'ils avaient préparés pour nous recevoir.

Nous nous rappellerons toujours la rencontre de nos mobiles avec le premier mort au champ d'honneur. C'était un pauvre petit soldat du 42e de ligne, étendu sur le dos, les bras en croix ; il avait dû être frappé à mort, sans agonie, car sa position était bien celle de l'homme qui tombe foudroyé. En présence de ce triste spectacle, nouveau pour chacun de nous, on regarda et on passa en silence en se disant : ce n'est que le commencement, et mon tour viendra peut-être tout-à-l'heure.

Bientôt un des nôtres tombe comme une masse sur le bord d'une vigne, frappé à la tempe droite par une balle qui sort près de l'oreille gauche: (Dubé, sergent-fourrier à la 1re compagnie du 2me bataillon); deux hommes sont blessés, puis d'autres..... Le canon tonne et on distingue facilement le bruit saccadé des mitrailleuses ; à un moment, vers huit ou neuf heures, les balles passent pas milliers à deux mètres au-dessus de nos têtes, et, si ce n'était qu'une légère dépression de terrain nous abrite un peu, nous serions décimés.

La brigade à laquelle appartient le régiment se porte tout entière vers Thiais : elle devait constituer la réserve des colonnes d'attaque de Chevilly, et s'opposer, au besoin, à tout mouvement de l'ennemi de Choisy-le-Roi. Un peu sur notre droite, la brigade Guilhem, qui avait marché au feu avec une ardeur superbe, se heurta, vers huit heures et demie, à des difficultés insurmontables : tous les murs de Chevilly et de L'Hay étaient crénelés, et chaque maison avait été transformée en forteresse. On tenait bon quand même, lorsque ces deux magnifiques régiments de ligne, le 35me et le 42me, perdirent leur héroïque général frappé de plusieurs balles, en avant de ses troupes.

Mais, à 9 heures environ, des forces ennemies considérables s'étant portées au secours des positions déjà entre nos mains, on dût se replier sur les Hautes-Bruyères et sur le Moulin-

Saquet. La retraite s'opéra dans un ordre parfait malgré diverses attaques des Prussiens sur la queue des colonnes.

Perte du régiment à Chevilly

Quoique fort exposé au feu, le 35me régiment de la garde mobile n'éprouva dans ce combat que peu de pertes qui se résument ainsi :

1 officier blessé (M. Segain, capitaine au 3me bataillon).
1 sous-officier tué.
10 mobiles blessés.

A midi les troupes avaient rejoint leurs quartiers respectifs.

Quoique ce soit un peu sortir de notre sujet, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de cette sanglante attaque qui reçut le nom de combat de Chevilly.

Le 35e et le 42e de ligne.

Le régiment de la Vendée venait donc de recevoir le baptême du feu ; chacun se sentait comme grandi par cette journée du 30 septembre. Et, disons-le hautement, nous avions eu sous les yeux un noble exemple à suivre dans l'avenir ; c'était la bravoure de ces deux régiments, le 35e et le 42e de ligne qui, au moment de la déclaration de guerre, faisant partie du corps d'occupation de Rome, venaient avec le général Vinoy, d'entrer dans Paris en évitant les Allemands.

Ils étaient les seuls régiments complets et d'ancienne formation de l'armée de Paris. On abusa de leur valeur dans maints combats, et aucune troupe française ne subit dans cette guerre fatale les pertes énormes qu'ils éprouvèrent. Leur effectif fut plusieurs fois renouvelé et nous croyons nous rappeler qu'à la fin du siège, le 35e et le 42e de ligne ne comptaient dans leurs rangs que quelques officiers ayant survécu à toutes ces batailles. Nous avons souvent fraternisé avec ces braves, car nous appartenions à la même division.

A chaque sortie ils perdaient le tiers de leur effectif ; ils

rentraient à Paris pour combler les vides causés par le feu, et, à la première occasion, on les mettait encore et toujours en avant, car avec eux on ne reculait pas avant que la retraite eût sonné.

Pendant le combat, les chevaux des officiers montés, tous blessés, avaient été abandonnés et erraient à l'aventure ; la douleur, que leur causaient leurs horribles blessures leur donnait une allure malheureuse et suppliante qui nous impressionnait : ils avaient l'air d'implorer notre secours.

Mort du général Guilhem.

Le même jour, à trois heures du soir, alors que le combat était terminé depuis dix heures, les Prussiens remirent aux nôtres le corps du général Guilhem : ce général, d'une bravoure chevaleresque, avait fait l'admiration des Allemands eux-mêmes qui nous rendirent son cadavre, et, nous voyons encore, après différents appels de clairon et après l'envoi de parlementaires, des soldats portant sur leurs épaules la dépouille mortelle du général : ceci se passait à Bicêtre.

Le 9 octobre, le régiment changea de casernement et chaque bataillon alla, à tour de rôle, occuper le Kremlin, Villejuif et le Moulin-Saquet pendant une période de trois jours. Huit jours auparavant, les Allemands, voulant tâter le terrain du côté de Villejuif, trouvèrent ce village bien défendu par un bataillon de ligne et plusieurs des leurs furent tués et enterrés à la hâte, presque verticalement, dans des tas de sables destinés à la construction d'une maison à peine commencée. Mais, il faut croire que le temps manquait, car, nous nous rappelons que, nous trouvant avec un de nos amis, officier comme nous, nous contraignîmes quelques soldats à recouvrir, à l'aide des pelles du génie, les bras et les jambes de ces soldats prussiens qui étaient toujours restés en dehors du sable, et qui, sous l'influence de la chaleur parfois violente, répandaient une odeur insupportable.

Le 12 octobre, le 1er bataillon se rendit à Ivry.

Dans ces différents postes, tous les bataillons concoururent à la défense de la capitale : abatis d'arbres, installation de batteries, démolition de murs et de maisons, tels sont les travaux qui leur furent confiés et dont ils s'acquittèrent avec tout le zèle désirable. Du reste, les villages, dont il vient d'être parlé, constituaient des postes avancés où les mobiles du 35me eurent parfois à faire le coup de feu avec l'ennemi.

Rentrée du régiment à Paris.

Le 15 octobre le régiment reçut l'ordre de rentrer à Paris. Les troupes s'y trouvant alors en grand nombre, le gouvernement avait préalablement pris soin de disposer des baraquements sur les boulevards situés en dehors du centre de la ville. On assigna aux mobiles de la Vendée les baraques sises au champ de Mars et sur les boulevards Saint-Marcel et de l'Hôpital.

Etat sanitaire du régiment.

Ces constructions légèrement établies étaient loin d'offrir les conditions de salubrité désirable : aussi, les gardes mobiles furent-ils cruellement éprouvés par la maladie, et notamment par la fièvre typhoïde, la pneumonie et la bronchite. On constata également de nombreux cas de fièvre intermittente et de petite vérole.

Beaucoup de ces pauvres enfants de la Vendée, qui n'avaient jamais quitté leur commune, aussitôt atteints par la fièvre, faisaient vraiment pitié : l'ennui causé par l'absence de leurs parents et par la distance qui les séparait de leur foyer et de leurs intérêts, les plongeait souvent dans un état de faiblesse et de prostration qui amenait parfois la mort malgré les encouragements qu'on leur prodiguait. D'autres, au contraire, d'un caractère mieux trempé, conservaient intactes leur force morale et leur gaieté.

LUDOVIC JOFFRION

(A suivre.)

LIEUX CÉLÈBRES DE LA VENDÉE

LA GAUBRETIÈRE

A M. Clément GUITTON,
curé de Beaurepaire.

Il faudrait la *Revue* entière
Du *Bas-Poitou*
Pour sortir à la *Gaubretière*
Plus d'un bijou,
Pour que cette grande paroisse
Eût quelques fleurs
Après tous ses longs jours d'angoisse.
Et de douleurs !

Sans doute elle a la pourpre auguste
Du sang versé,
Pour le vrai, le grand et le juste
Au temps passé.
Dans cette gloire reculée
Au nimbe d'or
Sur ses coteaux, dans sa vallée,
Elle s'endort !

Sans doute une strophe chantante
Est moins que rien,
Et c'est une tout autre attente
Qu'a le chrétien.
Car, loin du théâtre où nous sommes
Pauvres acteurs,
Dieu couronne ses gentilshommes
Sur les hauteurs.

Ils furent de grande noblesse
Ces paysans
Qui combattirent sans faiblesse
Durant trois ans.
Quoique leur valeur sans seconde
N'ait rien conquis,
Ils sont aux yeux de tout le monde
De vrais marquis.

Ils eurent pourtant à leur tête
Plus d'un seigneur
Qui de les mener à *la fête*
Se fit honneur.
On les eût nommés à Versailles
Des hobereaux
Mais ils furent dans nos broussailles
De vrais héros.

Les *Sapinauds* de la Verrie
Et les *Rangots*
Marchèrent à la boucherie
De pas égaux.
Boissy, *Gazeau*, *Chillou*, j'en passe
Du meilleur cru...
Quel dommage que cette race
Ait disparu !

Ces gens faisaient honneur à l'homme,
Et l'on vit bien
Qu'on frappait en eux le Chef, comme
Le Citoyen.
Pour les droits de la conscience
Qu'on veut flétrir,
Ils eurent du moins la science
De bien mourir.

Sans doute ils avaient un panache
Royal et blanc
Qu'ils portèrent partout sans tache,
L'épée au flanc.

Ils moururent pour un principe,
Et nul ne doit
A des hommes d'un si beau type
Montrer le doigt.

Mais que dirai-je de la foule
Des noms obscurs
Que la tempête emporte et roule
En ses plis sûrs ?
Frappés, tombés dans la vallée
Ou les sommets,
Dieu connaît leur foule immolée,
Seul désormais.

Bois du *Drillay*, bois du Massacre,
Cent autres lieux,
La gloire des martyrs vous sacre
A tous nos yeux.
Les hommes étaient à l'armée ;
Alors, *Huché*,
N'ayant point son âme alarmée,
S'est dépêché

Sur cette foule qui se sauve
Il fond ainsi
Qu'une terrible bête fauve,
Et, sans merci,
Il fait une horrible hécatombe
Dans les grands bois,
Et rit, à chaque enfant qui tombe,
Pâle et sans voix !

Ils moururent, deux cents victimes,
Dans un seul lieu,
Pour vos droits les plus légitimes,
O Seigneur Dieu !
C'étaient des répondants modestes :
Mais il est vrai
Que vous trouvez ces fleurs agrestes
A votre gré.

Sur cette inénarrable cible
Notre soleil
N'en brillait pas moins, insensible,
Large et vermeil.
Mais dans le bois où rien ne bouge,
On eût cru voir
Flotter comme une lueur rouge
Quand vint le soir.

Et, chose encore aussi frappante,
On aurait dit
Qu'un chant descendait de la pente
Du lieu maudit,
Ce chant dont aurait frémi l'aigle
Et le vautour :
« *Foi de nos pères, notre règle*
Et notre amour... »

Aujourd'hui sur la mince épaule
de ces coteaux.
La saison jette, à tour de rôle,
Divers manteaux.
Le temps est devenu moins sombre,
Et dans l'oubli,
Ce groupe de morts est dans l'ombre
Enseveli.

On a biffé la vieille Eglise,
Ce grand témoin,
Et la jeune, vaste entreprise,
Brille de loin.
L'ogive haute et magistrale
Y plaît vraiment
Et donne un air de Cathédrale
Au monument.

Vers les hameaux plus d'un Calvaire,
Bois surhumain,
Etoile d'un rayon sévère
Chaque chemin

Pendant que des arceaux de pierre
Par leur bon goût
Sollicitent votre paupière
Un peu partout.

Arceaux et croix, ce sont les marques
De ce pays
Dont nos modernes Aristarques
Sont ébahis
Ce sont des fleurs dont les racines
S'entrelaçant
Plongent aux traces assassines
D'un noble sang !

C'est ainsi que cette contrée
De dévouement
Garde sous sa gloire empourprée
Un air charmant,
Et qu'aujourd'hui *la Gaubretière.*
En temps de paix,
A le droit d'avoir part entière
A nos respects !

Fr. de St Mesmin.

LES

CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT

DE LA PROVINCE DU POITOU

DE 1578 A 1700

Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale et publié avec des notes, par le Vicomte PAUL DE CHABOT.

(Suite[1])

Dixième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la première du règne de Henry IV, roy de France et de Navarre, qui fut faite de l'autorité de ce monarque, en l'église de Mantes, en Normandie, le 31 décembre 1592, par messire Armand de Gontaut, seigneur de Biron, mareschal de France, Sa Majesté étant alors au camp devant Rouen et n'ayant point encore abjuré l'hérésie de Calvin, ce qu'il ne fit que le 25eme jour de juillet 1593, en l'Eglise Saint-Denis, en France.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Onzième création des chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit, faite en l'Eglise cathédrale Notre-Dame de Chartres, de l'Ordonnance du Roy Henry IV, le 28 février 1594, par Messire Nicolas de Thou, évesque du dit Chartres.

Cette création ne comprend que le Roi Henry IV.

[1] Voir le 2e fascicule 1900.

Douzième création des chevaliers de l'Ordre du Sainct-Esprit et la Troisième du Roy Henry IV, faite à Paris, en l'Eglise des Grands-Augustins le sept janvier 1595, auquel jour au chapitre qui fut tenu le matin, il fut résolu et arrêté que les chiffres du feu roy Henry III que l'on mettoit ordinairement aux grands colliers de l'Ordre seroient changés et qu'en leur lieu et place on mettroit des trophées d'armes. Et sur les trois heures après midy, le Roy vint ouïr vespres en la dite église avec les cérémonies ordinaires et après le Magnificat chanté, et l'Oraison du Sainct-Esprit prononcée, Sa Majesté, accompagnée de son Grand-Aumônier et des officiers de l'Ordre, vint se seoir dans un fauteuil joignant le Grand-Autel et là furent associez au dit ordre et faits Commandeurs et chevaliers, les prélats, princes et seigneurs qui suivent.

ESCOUBLEAU (Henry d'),[1] évêque de Maillezais, conseiller du roy en ses conseils, commandeur de ses ordres, fils puîné de *Jean d'Escoubleau*, sieur de la Chapelle-Bellouin, de Joux et du Coudray Montpensier, grand-maître de la garde-robe du roy François Ier, chevalier de Saint-Michel, et d'*Antoinette de Brives*. Il succéda à l'évêché de Maillezais, du consentement du roy, par la mort de *Jacques d'Escoubleau*, son oncle, qui en étoit évêque, et le roy Henri IV, fit tant d'estime de ses belles qualités, qu'il l'associa au nombre des commandeurs de ses ordres en 1595, et il fut toujours considéré de ce monarque, jusqu'en 1615, qu'il mourut regretté de tous ses diocésains.

Il portait mêmes armes que *François d'Escoubleau*, seigneur de Sourdis, chevalier des ordres, son frère, duquel il est

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860, p. 267-268.

parlé ci-devant, qui sont : *d'azur, party de gueules, à la bande d'or, brochant sur le tout.*

CUGNAC (**François de**,)[1] seigneur de Dampierre, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement d'Orléanais et maréchal des camps et armées[2], fils unique de François de Cugnac, aussi seigneur de Dampierre, et de *Jeanne Daux*,[3] fut honoré de cet emploi pour les services considérables qu'il rendit sous les règnes de Henry III et IV. Ce dernier le fit chevalier de ses ordres en 1595. Il épousa en premières noces : *Gasparde de Boucart*, fille de *François de Boucart*, seigneur de Blancafort en Berry, et de *Marie de Martigny*, et en secondes noces : *Anne le Loup*, fille de *Christophe le Loup*, seigneur de Pierrebrune, et de *Claude de Malain*. Il eut deux enfants. Le premier : 1er lit : *François de Cugnac*, troisième du nom, seigneur de Boucart, n'a laissé qu'une fille alliée en la *maison de la Chastre*. Le second : 2eme lit : *Paul de Cugnac*, baron d'Imonville, marié avec *Anne Hurault de Boistaillé*, de laquelle il eut un fils, nommé *François de Cugnac*, quatrième du nom, baron d'Imonville, qui épousa *Louise Paviot de Boissy-le-Sec*, qui l'a rendu père de *François de Cugnac*, cinquième du nom, marquis de Dampierre.

Il portait : *gironné d'argent et de gueules, qui est de Cugnac. Cimier : un col d'autruche d'argent. Tenants deux sauvages de même.*

VIAU (**René**)[4], seigneur de Chamlivaut, chevalier des ordres du roy, gouverneur des villes d'Auxerre et Montereau, lieutenant-général pour Sa Majesté au pays d'Auxerrois, fut

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860, p. 289-290.

[2] Il fut capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi et conseiller en son conseil privé. Il fut député de la noblesse du Berry aux Etats de Blois en 1588 et fort affectionné du roi Henri IV. Il mourut le 5 novembre 1615. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres.* 1042, p. 380).

[3] Ou d'Aoy. (*Id.*).

[4] *Bibl. Nat. Français* : 32860, p. 313-314.

fait chevalier des ordres en 1595, par le roy Henry IV, qui le combla encore de bienfaits en reconnoissance de sa fidélité et des services qu'il luy avoit rendus. Il épousa *Anne de Barbançon* fille de *François*, seigneur de Canny en Picardie.

Il portait : *de gueules, à la bande d'or accompagnée de six merlettes de même, trois en chef et trois en pointe.*

BABOU, **(Georges)**[1], seigneur de la Bourdaizière, comte de Sagonne, chevalier des ordres du roy, capitaine des cent gentilshommes de sa maison, fils de *Jean Babou*, seigneur de la Bourdaizière, maître de la garde-robe du roy, et de *Françoise Robertet*, fille de Florimond, seigneur d'Alluye, secrétaire d'Etat. Il fut considéré dans les cours d'Henry III et d'Henry IV, tant pour son bel esprit qui lui attira l'estime d'un chacun que par les services qu'il avoit rendus à l'Etat, qui furent récompensés par de beaux emplois qu'on lui donna et fut fait chevalier des ordres en 1595. Il épousa *Marie*, fille de *René du Bellay*, deuxième du nom, seigneur du Bellay et de la Lande, et de Marie du Bellay, princesse d'Yvetot de laquelle il eut trois enfants. Le premier : *Georges Babou*, second seigneur de la Bourdaizière, tué en duel, qui ne laissa qu'une fille. Le second : *Anne*, abbesse de Beaumont. Le troisième : *Marie*, femme de *Charles-Saladin de Savigny*, dit d'Anglurre, vicomte d'Estoges, baron de Rhône, fils de *Chrestien de Savigny*, seigneur de Rhône, tué au siège de Hulst, capitale Waës au Pays-Bas en Flandres.

Il portait : *d'argent, au bras de gueules sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesse en rameau de trois pièces de sinople qui est de Babou. Ecartelé : de sinople, au pal d'argent, party de gueules, au pal aussy d'argent.*

---

[1] *Idem*. p. 317-318.

Treizième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la quatrième du Roy Henry IV, faite en l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen, le cinquième jour de janvier de l'année 1597.

LA TRÉMOILLE (**Gilbert de**)[1], marquis de Royan, comte de Benon et d'Olonne, baron d'Elbonne et d'Aspremont, capitaine de l'ancienne bande des cent gentilshommes de la maison du roy, chevalier de ses ordres et grand-sénéchal de Poitou, fils de *Georges de la Trémoïlle*, baron de Royan et de *Marguerite de Luxembourg*[2] de Martigues. Il se distingua sous les règnes de Henry III et Henry IV, en divers sièges et combats. Ces princes l'honorèrent de leur bienveillance et le comblèrent de bienfaits et le dernier le fit chevalier de ses ordres, en 1597[3]. Il fut toujours très fidèle et bon serviteur de la couronne. Il épousa *Anne,* fille de *Philippe Hurault*, comte de Chiverny, chancelier de France de laquelle il eut cinq enfants. Le premier : *Gilbert de la Trémoïlle,* abbé de Chambon. Le second . *Georges*, chevalier de Malte. Le troisième : *Catherine*, abbesse de Sainte-Croix, à Poitiers. Le quatrième : *Marie*, abbesse du Lis, puis de Jouarre. Le cinquième, qui était l'aîné : *Philippe de la Trémoïlle*, marquis de Royan, comte d'Olonne et sénéchal de Poitou, dont les biens sont passés dans la maison de Montmorency, par le mariage de sa petite-fille *Marie-Anne de la Trémoïlle*, fille unique de *François*, marquis de Royan, avec *Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg*.

Il *portait : coupé de quatre pièces en chef, soutenu de quatre en pointe. La première du chef : d'Orléans, la 2e : de Milan, la*

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860, p. 333-334.

[2] Madeleine de Luxembourg. (*Chartrier de Thouars publié par M. le duc de la Trémoïlle. Paris, 1877*, p. 325).

[3] Ce fut Henri IV qui pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, érigea sa baronnie de Royan en marquisat, au mois d'octobre 1592. Il mourut en 1603. (*Id*).

3e : de Bourbon-royal, la 4e : de Bretagne, la 5e et 1e de la pointe : d'Aspremont, la sixième : de Luxembourg, (ou selon quelques-uns : burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules brochant sur le tout qui est de Lusignan). La 7e : fascé d'or et de sable de six pièces qui est de Coëtivy. La 8e : de Laval ; et sur le tout : d'or, au chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur, qui est de la Trémoïlle. Cimier : un aigle d'azur ; supports : deux aigles de même, et à présent : deux anges.

La maison de la Trémoïlle ou Trimouille est très illustre en France, les seigneurs de la branche aînée de cette maison tiennent rang de princès en ce royaume, depuis que *François, seigneur de la Trémoïlle* eut épousé, en 1521, *Anne de Laval,* qui luy apporta les prétentions qu'elle avoit sur les royaumes de Naples et de Sicile, par sa mère *Charlotte d'Aragon*, princesse de Tarente, femme en 1500 *de Guy XVI, baron de Laval*, et fille de *Frédéric d'Aragon*, roy de Naples. Cette maison de la Trémoïlle est plus illustre par les alliances qu'elle a prises ou données ès maison de Bourbon, de Nassau, d'Auvergne, de Bouillon, d'Amboise, de Laval, de Montmorency, etc. que par son antiquité, puisque quelques auteurs qui la font descendre de Bourgogne, en Poitou, ne la remontent pas plus haut qu'en l'an 1096 ; d'autres qui ne veulent pas sortir du Poitou, pour trouver son origine, lui donnent pour chef, un seigneur nommé *Guy, 1er du nom, sieur de la Trimouille* qui vivait environ en 1220 et a produit, jusques aux enfans du duc de la Trémoïlle d'à présent, dix-sept degrés de génération masculine.

CHABOT (Jacques)[1], marquis de Mirebeau, comte de Charny, chevalier des ordres du Roy, mestre de camp du régiment de Champagne, lieutenant de Roy au duché de Bourgongne, fils de *François Chabot,* seigneur de Brion, aussy chevalier des ordres qui a eu ci-devant son rang, et de *Catherine de Silly,*

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860, p. 335-336.

servit avec tant de zèle et d'affection sous les roys Henry III et Henry IV, que ce dernier, l'ayant comblé de ses bienfaits, le fit encore chevalier de ses ordres en 1597[1]. Et il épousa en premières noces, *Anne*, fille de *François de Coligny*, seigneur d'Andelot, colonel de l'Infanterie-Française, et d'*Anne de Salinié*, et en secondes noces, *Antoinette*, fille *d'Antoine de Loménie*, seigneur de la Ville-aux-Clers, secrétaire d'Etat, veuve *d'André de Vivonne*, seigneur de la Chasteigneraye. Il n'eut point d'enfants du deuxième lit ; mais sa première femme le rendit père de *Catherine Chabot*, femme de *César-Auguste de Saint-Lary*, baron de Termes, Grand-Ecuyer de France, et de *Charles Chabot*, comte de Charny, mort sans enfants.

Il portait mêmes armes que son père : *au 1e : d'or, à trois chabots de gueules, au 2e : de Luxembourg, au 3e : de Baux et au 4e : de Longwy*[2].

BUEIL[3] (**Jean de**), quatrième du nom, sire du dit Bueil, comte de Sancerre et de Marans, chevalier des ordres du Roy, Grand-Echanson de France, fils de *Louis, sire de Bueil*, baron de Château, en Anjou, capitaine des cent gentilshommes de

[1] Il fut conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, mestre de camp du régiment de Champagne, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général du Roi au gouvernement de Bourgogne après la mort de son oncle Léonor. Ce fut à lui que fut dû en grande partie l'heureux résultat de la bataille de Fontaine-Française. Henri IV, à la tête de son avant garde, comptant à peine quelques centaines d'hommes, avait rencontré, le 5 juin 1595, l'armée des Espagnols composée de plus de 12,000 hommes près de Fontaine-Française. Malgré l'inégalité du nombre, il n'hésita pas à l'attaquer. Prenant Jacques Chabot par le bras : « Marche là, Mirebeau, » lui dit-il. Le vaillant capitaine se jeta avec 200 hommes sur l'ennemi, le terrassa et le mit en fuite. Le roi écrivait le lendemain au Parlement de Paris : « Le marquis de Mirebeau, n'ayant avec lui que 200 hommes, a empêché, sans aucun ruisseau entre deux, une armée de 12,000 hommes d'entrer dans le royaume. (Sainte-Foix, *Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit*, p. 412).

[2] Jacques Chabot se trouvait dans le carrosse du roi Henri IV quand ce monarque fut assassiné. Il mourut à Dijon, le 29 mars 1630 d'une attaque d'apoplexie et fut enterré dans la Sainte-Chapelle de cette ville. (Sandret, *Histoire généalogique de la Maison de Chabot*, p. 198).

[3] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 337-338.

la maison du Roy et Grand-Echanson de France (qui en 1544 défendit Saint-Dizier, contre l'empereur Charles-Quint en personne), et *de Jacqueline de la Trémoïlle*. Le roy Henry IV, le fit chevalier de ses ordres en 1597. Ce fut pour récompenser ses services considérables qu'il luy avoit rendus et aux roys Charles IX et Henry III, ès guerres contre la Ligue, les Hugenots et les Espagnols. Il épousa *Anne de Daillon*, fille de Jean IV,[1] seigneur du Lude, de laquelle il eut *René, sire de Bueil*, comte de Sancerre, dont la postérité masculine finit en 1665, en la personne de *Jean Vme* du nom, *sire de Bueil*, mort sans hoirs. Le susdit Jean IV mourut en 1638.

Il portait : *d'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croisettes recroisettées au pied fiché d'or, qui est de Bueil. Ecartelé : d'or, à la croix ancrée d'or qui est de ..... Et sur le tout : d'or, au dauphin pasmé d'azur, qui est des Dauphins d'Auvergne ; écartelé : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées de 13 pièces d'or qui est de Champagne.*

BUEIL (Louis de)[2], seigneur de Racan, chevalier des ordres du Roy, frère *d'Honorat de Bueil*, baron de Fontaines, aussi chevalier des ordres du roy, duquel il est parlé ci-devant. La grande fidélité qu'il témoigna en toutes sortes d'occasions pour les..... de cette couronne, lui acquirent l'honneur d'avoir place au nombre des chevaliers des ordres du Roy, ce que le Roy Henry IV luy octroya en 1597. Il épousa *Marguerite de Vendômois*, de laquelle il eut *Honorat de Bueil*, seigneur de Racan, qui fut un des excellents poëtes de son temps et mérita d'être de l'Académie Française. Il mourut en 1670.

Il portait : *écartelé au 1er : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de six croisettes recroisettées au pied fiché d'or, qui est de Bueil, contre écartelé : de gueules, à la croix ancrée d'or.*

[1] De Guy, comte du Lude et de Jacqueline de la Fayette. (Beauchet-Filleau, *Dict. des Fam. du Poitou*, 2e éd. t. II, p. 62.

[2] *Bibl. Nat. Français* 32860, p. 355-356.

Au 2e : d'azur, à l'aigle d'or, qui est de..... au 3e : de Montalais, qui est : d'argent, à trois chevrons de gueules, à la fasce d'azur, brochant sur le tout. Au 4e : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent, couronné d'or qui est de.....

Quatorzième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la cinquième du roy Henry IV, faite à Paris, en l'Eglise des Grands-Augustins. le troisième jour de janvier 1598.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Quinzième création des chevaliers du Sainct-Esprit qui fut la sixième et dernière du roy Henry IV, faite à Paris dans le cabinet de Sa Majesté, sans aucunes cérémonies, en l'année 1608.

Cette création ne contient aucun chevalier du Poitou.

Seizième création des chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit et la première du roy Louis XIII, faite en l'église Sainct-Remy de Reims, le dix-huitième jour d'octobre de l'année 1610.

Cette promotion ne contient que le roy Louis XIII et le prince de Condé.

Dix-septième création et la seconde du roy Louis XIII, faite sans cérémonies, sur la fin de l'année 1618.

LA ROCHEFOUCAULD (François, cardinal de)[1], évêque de Senlis, abbé de Sainte-Geneviève, à Paris, commandeur des ordres du roy, grand-aumônier de France, né en 1558, de *Charles de la Rochefoucauld*, comte de Rendan, et de *Juluia Pica de la Mirandole*. Il témoigna, dès sa jeunesse, beaucoup d'inclination pour la vertu. Le roy Henry III le fit évêque de Clermont qu'il gouverna avec douceur et piété ; depuis, on lui donna l'évêché de Senlis et, avant cela, le pape Paul V l'avoit fait cardinal en 1607. Cette dignité anima davantage son zèle pour le bien de l'Eglise qu'il défendit toute sa vie, contre les hérétiques et impies. Il n'oublia rien pour faire recevoir en France le Concile de Trente et pour la destruction de l'hérésie, il travailla aussi pour la réforme des Ordres de Saint-Augustin et de Saint-Benoît, il introduisit la régularité en son abbaye de Sainte-Geneviève, où par ses soins les abbés sont électifs et triennaux. Il mourut âgé de 88 ans, en 1645, et gît en une chapelle de l'église Sainte-Geneviève, sous un magnifique tombeau de marbre noir et sa statue de marbre blanc.

Il portait : *burelé de dix pièces d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules ; le premier ayant la pointe écimée de gueules, qui est de la Rochefoucauld.* Il sera parlé ci-après de cette Maison.

---

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 411.

Dix-huitième création des chevaliers du Sainct-Esprit, qui fut la troisième du Roy Louis XIII, faite, en l'église des Augustins de Paris, avec la pompe et les cérémonies ordinaires, le 31 décembre 1619. Quand ce prince fit les chevaliers suivants, il n'avait pas la couronne en tête, mais la tocque de velours noir, avec une aigrette et le cordon de diamans, assis dans une chaise élevée au-dessus de six marches, revêtu des habits et ornements de l'ordre, ainsy qu'il est représenté, dans la figure de plusieurs tableaux qui en ont été faits.

D'ESCHAUX (**Bertrand**)[1], archevêque de Tours, abbé de Saint-Maixent, en Poitou, auparavant évêque de Bayonne, premier aumônier du Roy, fils du *Comte de Bigarry*, autrement dit *d'Eschaux*, aux Monts-Pyrénées, dans la Navarre. Louis XIII, qui avait beaucoup d'estime pour ce prélat, le fit commandeur de ses ordres en 1619.

Il portait : *d'azur, à trois fasces d'or.*

DU BELLAY (**Martin**)[2], deuxième du nom, prince d'Yvetot, seigneur du Bellay, marquis de Thouarcé et de Commequiers, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général pour Sa Majesté au duché d'Anjou, maréchal de ses camps et armées[3], fils *de René*, 2me *sieur du Bellay*, baron de Landes et de Commequiers, et de *Marie du Bellay*, fille de *Martin du Bellay* et *d'Isabeau Chenu*, princesse d'Yvetot, se distingua sous le règne de Louis XIII, ès guerres de Languedoc contre les Huguenots

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 415.

[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 452.

[3] Conseiller d'Etat et d'épée, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général en Normandie, gouverneur d'Anjou, avait été élevé page de la chambre du roi Henri III. Il fut député de la noblesse d'Anjou aux Etats-Généraux tenus à Paris, en 1614, et mourut âgé de 67 ans, le 5 janvier 1637. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1043, p. 76).

et en plusieurs occasions, qui lui acquit les bonnes grâces de ce monarque qui l'honora d'emplois considérables, le fit chevalier de ses ordres, en 1619. Il épousa en premières noces : *Louise de Savonnières*, veuve de *René de Villequier*, chevalier des ordres, qui a eu ci-devant son rang, et en secondes noces : *Louise de la Chastre*, veuve de *Louis de Voisins*, baron d'Ambres, de laquelle il n'eut point d'enfants, et du premier lit il eut deux fils : le premier : *René de Bellay*, troisième du nom, marquis de Thouarcé mort sans enfants de son épouse *Antoinette de Bretagne-Avaugour*, en 1527. Le second : *Charles*, marquis du Bellay et de Thouarcé, prince d'Yvetot, mort aussi sans enfants de son épouse *Claude-Hélène de Rieux d'Asserac*, en 1661. Le susdit *Martin*, leur père, mourut, le 5 janvier[1] 1639 âgé de 67 ans.

Il étoit de l'illustre et ancienne maison du Bellay qui porte pour armes : *d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur, mises en orle, trois en chef et trois en pointe. Pour cimier : une teste de taureau de gueules et pour supports : deux griffons d'or.* Elle est originaire d'Anjou où la petite ville de Bellay luy a donné nom, elle trouve des seigneurs de marque dès le règne de Hugues Capet, dont la postérité s'est toujours soutenue avec réputation jusques à présent. Elle a produit un cardinal évêque de Paris, un archevêque de Reims dès l'an 1085, un évêque du Mans, etc. Et *Gérard Ier, sieur du Bellay* et de Montreuil, un des chefs de cette famille vivait en 1050, et de lui sont issus tous les autres du nom du Bellay qui ont fait plusieurs branches. Les seigneurs de Soisy et Chovigny en Champagne, du nom du Bellay, sont de cette maison.

BRICHANTEAU (**Nicolas de**[2]), second marquis de Nangis, chevalier des ordres du roy, fils d'*Antoine de Brichanteau*, aussi chevalier des ordres, mentionné ci-devant,

[1] 1637. *(Id.)*.

[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 503-504.

lequel pour ses services rendus sous les règnes de Henry IV et Louis XIII, fut fait chevalier des ordres en 1619. Il épousa en premières noces : *Aimée-Francée de Rochefort-la-Croisette* et en secondes : *Catherine Hennequin d'Assy*, de laquelle il n'eut point d'enfants et du premier lit il en eut quatre. Le premier : *Antoinette*, femme du *marquis d'Ecot*. Le deuxième : *François*, marquis de Nangis, maréchal de camp qui fut tué au siège de Gravelines, le 15 juillet 1644, n'ayant laissé qu'une fille. Le troisième : *Charles Brichanteau*, aussy marquis de Nangis, mestre de camp du régiment de Picardie, mort sans hoirs. Le quatrième : *Alphonse de Brichanteau*, marquis de Nangis, aussi mestre de camp au régiment de Picardie, lequel mourut au siège de Bergues-Saint-Vinox, le 15 juillet 1658, des blessures qu'il y avoit reçues. Il avait épousé : *Anne-Angélique d'Alongny*, fille unique de *Louis*, marquis de Rochefort de laquelle il eut un fils posthume.

Il portoit comme son père : *d'azur, à six bezans d'argent, 3. 2 et 1.*

VIVONNE (Charles de),[1] Troisième du nom, seigneur de la Chasteigneraie, chevalier des ordres du roy, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Parthenay, fils de *Charles de Vivonne*, second du nom, aussi chevalier des ordres, duquel il a été parlé ci-devant. Ce seigneur fut toujours zélé serviteur des roys contre les ennemis de l'État, étrangers, domestiques. Sa fidélité fut récompensée par le roy Louis XIII, qui le fit chevalier, en 1619. Il mourut sans alliance.

Il portoit comme son père, qui est : *d'hermines, au chef de gueules.*

GROGNET DE VASSÉ (Lancelot), baron de la Roche-Mabile, seigneur de Vassé, Eguilly, Classé, la Chapelle, etc., chevalier des ordres du Roy, fils aîné de Jean *Grognet de Vassé*, aussi chevalier des ordres, duquel il a été parlé ci-de-

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 505.

[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 511-512.

vant, servit sous le roy Louis XIII, en diverses occasions et il fut fait chevalier des ordres, en 1619. Il épousa *Françoise*, fille *d'Albert de Gondy*, duc de Retz, pair et maréchal de France. Il en eut plusieurs enfants. Le premier : *Henry Grognet*, seigneur de Vassé qui a laissé postérité. Le second : *René*, seigneur d'Esguilly. Le troisième : *Catherine*, abbesse de Perrey, près d'Angers. Le quatrième : *Anne*, femme de *Jacques Hurault*, sieur de Vibraye. Le cinquième : *Marguerite*, femme de *Charles, baron de Souvigné*.

Il portait : *d'or, a trois fasces d'azur. Cimier : un lion d'or. Supports : deux lions de même.*

D'ALOUGNY (**Louis**)[1], marquis de Rochefort, baron de Craon, chevalier des ordres du Roy, bailli pour Sa Majesté au duché de Berry, chambellan de Henry II, prince de Condé et lieutenant de sa compagnie de chevau-légers[2] fils *d'Antoine d'Aloigny*, seigneur de Rochefort, et de *Lucrèce de Périon*, il s'attacha à la maison de Condé dont les princes contribuèrent beaucoup à son élévation et de sa famille. Il fut fait chevalier des ordres du Roy en 1619, et il épousa[3] *Marie*, fille de *Jean Habert*, seigneur de Montmort, trésorier de l'Epargne[4], de laquelle il eut six enfants. Le premier : *Henri-Louis d'Aloigny*, Marquis de Rochefort qui fut fait maréchal de France, en 1675 et mourut en 1676, ayant laissé postérité de *Magdeleine de Laval de Boisdauphin*, son épouse. Le second : *Antoine*, dit l'abbé de Rochefort. Le troisième : *Marie*, épouse de *Jean de Pontevez*, comte de Carces, puis de *Jacques de Coigneux*, président à mortier au parlement de Paris. Le quatrième : *Anne-Angélique*, mariée à *Alphonse de Brichanteau*, marquis de

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 527-528.

[2] Il fut aussi premier chambellan du prince de Condé, lieutenant-général pour le roi en Poitou, conseiller d'état d'épée et surintendant des bâtiments. Il mourut le 3 septembre 1657 et fut enterré à Paris, aux Minimes de la place Royale. (Beauchet-Filleau, *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. I, p. 55)

[3] Le 24 novembre 1626 (*Id.*).

[4] Et de Annette, dame de la Brosse. (*Id.*).

Nangis. Les cinquième et sixième : *Marguerite* et *Charlotte*, religieuses ursulines[1].

Il portait : *de gueules, à trois fleurs de lys d'argent 2 et 1. Cimier : une tête de lion ; supports : deux lions de même.*

LA ROCHEFOUCAULD (François de), cinquième du nom, comte de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Poitou, fils de *François*, quatrième comte de la Rochefoucauld, et de *Claude d'Estissac*, fille de *Louis, seigneur d'Estissac*, servit contre les rebelles, sous Henry IV et Louis XIII ; ce monarque eût tant d'estime pour lui qu'il le fit chevalier de ses ordres, en 1619, et érigea le comté de la Rochefoucauld, en Angoumois, en duché-pairie, par lettres patentes, données à Niort, en avril 1622. Depuis, ses ennemis le mirent mal dans l'esprit du Roy, ce qui l'obligea de se retirer de la cour, pour passer le reste de ses jours à la Rochefoucauld, où il mourut âgé de 62 ans, le 8 février 1650. Il avait épousé *Gabrielle*, fille de *Charles du Plessis*, seigneur de Liancourt de laquelle il eût six enfans. Le premier : *François, VIe, duc de la Rochefoucauld*, qui aura son rang. Le second : *Louis*, évêque de Lectoure, abbé de Saint-Jean d'Angély. Le troisième : *Marie-Catherine*, épouse de *Louis-Roger Brulard*, marquis de Sillery. Le quatrième : *Marie-Elisabeth*, abbesse de Saint-Sauveur, à Evreux. Le cinquième : *Gabrielle*, abbesse du Paraclet, à Amiens. Le sixième : *Antoinette-Jeanne de la Rochefoucauld.*

La maison de la Rochefoucauld, si noble et si ancienne, est originaire de la petite province d'Angoumois, *et Foucaud Ier* du nom, sieur de la Roche, en cette province, qui en est le chef et vivait en 1026, sous le règne du roy Robert, s'acquit tant de réputation que ses successeurs et descendants pour

[1] A ces six enfants il faut encore ajouter : Louis, marquis de Rochefort, dit marquis de Craon, décédé en 1650 âgé de 20 ans, sans alliance, il était l'aîné ; Pierre, mort jeune, ainsi que François-Annibal, mort jeune aussi. (*Id.*).

[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 537-538.

éterniser son nom le joignirent à celui de sa terre et n'en composèrent qu'un, qui est celuy de la Rochefoucauld, de lui sont issus tous ceux du nom et armes de la Rochefoucauld qui font déjà 24 degrés de génération masculine jusques aux enfants de *François VIII*e, *duc de la Rocheguyon*. Il y a des historiens qui prétendent que ce *Foucaud Ier*, était issu de l'ancienne maison de Lusignan.

La Rochefoucauld porte : *burelé de dix pièces d'argent et d'azur, qui est de Lusignan, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier ayant la pointe écimée. Pour cimier : une mélusine ou sirène nue de carnation qui tient un miroir d'une main et de l'autre un peigne, sortant d'une cuve d'or, et pour tenants : deux sauvages de carnation.*

BOUHIER (**Vincent**)[1], seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne et conseiller d'État, fut pourvu de la charge d'Intendant des ordres du roy, en 1599[2], sur la démission du Sieur Michel Sublet, et il l'exerça sous le règne de Louis XIII. Il la possédait encore en 1619. Il épousa *Marie Hotman*[3], il en eut *Lucrèce Bouhier*, mariée à *Louis de la Trémoïlle*, marquis de Noirmoutier, et en secondes noces, à *Nicolas de l'Hospital*, duc de Vitry ; et *Marie Bouhier*, femme de *Charles, duc de la Vieuville*.

Il portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux croissants d'argent en chef et d'un rencontre de bœuf d'or en pointe, ou selon qnelques-uns aussy d'argent.*

(A suivre).

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 541-542.

[2] Il fut un des premiers à reconnaître à Henri IV ses droits au trône de France, que les Ligueurs lui refusaient. Il fut trésorier de l'ordinaire des guerres, secrétaire du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé. (Beauchet-Filleau. *Dict. des Fam. du Poitou*, 2e éd. t. I, p. 669).

[3] Marie-Lucrèce Hotman, fille de François, sieur de Morfontaine, ambassadeur en Suisse, et de Lucrèce Grangier de Liverdi, le 15 juillet 1596). (*Id.*).

UNE PAGE DU MARTYROLOGE VENDÉEN

LES VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES

DE

CHAVAGNES-EN-PAILLERS

De toutes les paroisses Vendéennes qui ont été, en 1794, victimes des trop fameuses *Colonnes Infernales*, celle de Chavagnes-en-Paillers fut une des plus maltraitées. On y garde encore le sanglant souvenir du dimanche 23 février, dont M. C. Gouraud fit naguère dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* une si poignante description.

En cette affreuse journée, disait-il, on entendait de tous côtés des coups de fusil et les cris des malheureux qu'on égorgeait. Au village de l'Anjouinière, où il se fit une véritable boucherie, les Bleus surprirent notamment 12 ou 15 femmes qui revenaient d'entendre, en la grange de la métairie de la Trottinière, une messe à laquelle presque toutes avaient communié. Ils les firent mettre en ligne dans une aire au sud-est du village et les tuèrent à bout portant à coups de fusils. Au village du Chiron, d'autres soldats renfermèrent en une maison, 4 enfants au-dessous de 10 ans et 3 femmes qu'ils firent périr en mettant le feu à la maison.

Le sieur Remaud, aïeul de Mlles Remaud de la Dédrie, que les Bleus avaient pris pour un prêtre, fut massacré d'une

manière horrible ; ils lui arrachèrent le langue et ses cris furent entendus de la Prilliaire ; sans parler des innombrables cadavres, qui recouvraient la prairie où s'élève actuellement l'établissement des Missionnaires de Marie Immaculée.

Les fragments dépareillés d'un registre qui se trouve à la mairie de Chavagnes et dont M. Gourraud de la Proustière nous avait donné communication en 1877, nous ont permis de dresser le bilan de la Révolution à Chavagnes-en-Paillers. Ce bilan est évidemment incomplet, car le registre ne mentionne que 17 morts au village de la Morinière, alors que d'après une tradition unanime, de ce seul village, 32 victimes des républicains furent, la nuit suivante, amenées au cimetière en deux charrettes.

Nous n'en sommes pas moins heureux de le publier aujourd'hui, afin de nous associer à l'œuvre de réparation que poursuit si pieusement Mgr Catteau, le digne et vénéré évêque de ce diocèse.

René Vallette.

Liste des personnes tuées en 1794 par les Colonnes républicaines à Chavagnes-en-Paillers.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COMMUNE

DATE DU DÉCÈS	PRÉNOMS	NOMS	LIEU DU DÉCÈS	AGE
6 janvier 1793.	François	Chedanneau.	Sans désignation de lieu.	52 ans.
» » »	Pierre	Robruaud.	» » »	58 »
22 février »	Julien	Herbreteau.	Métairie du Plessis.	66 »
4 octobre »	Jean	Baudry.	Village de la Drolinière.	57 »
5 » »	Mademoiselle	Guerry de Puymaufrais.	Le bourg.	76 »
18 » »	François	Chauvet.	La métairie de L'Huctière.	30 »
22 novembre »	Jean	Bolleteau, de la métairie de la Brunière.	Fontenay, où il avait été conduit.	62 »
16 février 1794.	Louis	Gouraud.	Village de L'Hopitaud.	55 »
22 février »	Rose	Fonteneau.	» de la Morinière.	20 »
» » »	Marie	Boucher.	» » »	31 »
» » »	Anne	Boucher.	» » L'Aujouinière.	27 »
» » »	Jean	François.	» » Bretaudière.	60 »
» » »	Renée	Begaud, femme François Chaigneau.	Le bourg.	41 »
» » »	Marie-Anne	Chaigneau (fille de la précédente).	» »	12 »
23 février »	Jean	Moreau.	Village de la Martelière.	70 »
» » »	Marie	André, femme Jean Boucher.	» » Morinière.	64 »
» » »	Françoise	Boucher, femme Pierre Curateau.	» » »	34 »
» » »	Marie	Boisseau.	» » »	15 »
» » »	Perrine	Piveteau, femme Jean Briaud.	» » »	41 »
» » »	Jeanne	Briaud.	» » »	38 »
» » »	Marie	Briaud, femme Jean Piveteau.	» » »	47 »
» » »	Jeanne	Duret.	» » »	10 »
» » »	Jeanne	Maindron, femme Pierre Curateau.	» » »	42 »

DATE DU DÉCÈS	PRÉNOMS	NOMS	LIEU DU DÉCÈS	AGE
23 février 1794.	Marie-Anne	Gilbert, femme Pierre André.	Village de la Morinière.	42 ans.
» » »	Jean	André (son fils).	» » »	6 »
» » »	Henriette	André (sa fille).	» » »	4 »
» » »	Louise	Fonteneau, veuve Jean Blanchard.	» » »	68 »
» » »	Jeanne	Gilbert, veuve Jean Rulleau.	» » »	35 »
» » »	Mathurin	Lainé.	Village de L'Hopitaud.	48 »
» » »	Louise	Raphin.	Le bourg.	50 »
» » »	Françoise	Raphin, veuve Jean Dugas.	Village de la Cornuère.	58 »
» » »	Marie	Debien, femme Jean Couturier.	» » »	46 »
» » »	Rose	Rulleau.	» » »	4 »
» » »	Jean	Rulleau.	» » »	3 »
» » »	Pierre	Rulleau.	» » »	2 »
» » »	Marie-Anne	Cohon, femme Louis Piveteau.	» » »	28 »
» » »	Louis	Piveteau (ses fils).	» » »	4 »
» » »	Jean	Piveteau (ses fils).	» » »	2 »
» » »	Jacques	Laporte.	Métairie de la Baudrière.	28 »
» » »	Pierre	Laporte.	» » »	22 »
» » »	François	Boisseau.	(Sans désignation).	19 »
» » »	Marie	Herbreteau, veuve Mathurin Charrier.	Village du Chiron.	73 »
» » »	Marie	Charrier, femme Jean Rabruaud.	» » »	52 »
» » »	Jean	Rabruaud (son fils probablement).	» » »	9 »
» » »	Louise	Bolleteau, femme Louis Charrier.	» » »	42 »
» » »	Marie	Charrier (ses enfants).	» » »	8 »
» » »	Louis	Charrier (ses enfants).	» » »	6 »
» » »	Rose	Charrier (ses enfants).	» » »	3 »
» » »	Marie-Anne	Goillaudeau, veuve Pierre Maindron.	Métairie des Crespelières.	58 »
» » »	Jeanne	Maindron (sa fille).	» » »	26 »
» » »	Marie-Anne	Boisseau, femme Jean Herbreteau.	Métairie des Popinières.	48 »

DATE DU DÉCÈS	PRÉNOMS	NOMS	LIEU DU DÉCÈS	AGE
23 février 1794.	Louis	François.	Village de la Bretaudière.	15 ans.
» » »	Marie-Hélène	Piveteau.	Métairie de la Maisonneuve.	43 »
» » »	Marie	Badreau, femme Chaillou.	Village de la Dédrie.	56 »
» » »	Catherine	Herbreteau, femme Pierre Brauquard.	» » L'Aujouinière.	60 »
» » »	Louise	Herbreteau, veuve Louis Brauquard.	» » »	48 »
» » »	Marie-Anne	Trastour, veuve de Nicolas Goust, guillotiné à Fontenay.	» » »	64 »
» » »	M^rie^-L^se^-Victoire	Goust, femme du sieur Louis-Marie Bouron.	» » »	36 »
» » »	Clotilde	Goust.	» » »	30 »
» » »	Stéphanie-J^ne^-Rosa^lie^	Goust.	» » »	29 »
» » »	Eugénie-L^se^-Marie	Bouron (fille de Marie-Louise Goust).	» » »	5 »
» » »	Jacques	Chauvet.	Village de L'Augellerie.	60 »
» » »	Jean	Gilbert.	Métairie de la Prilière.	78 »
» » »	Jeanne	Piveteau, femme André Durand.	Village du Rochais.	60 »
» » »	Jeanne	Durand (sa fille).	» » »	14 »
» » »	Henriette	Jagueneau, veuve Boisson, mère de M. Marie-Joseph Boisson, décédé au château de la Noue, commune de Vendrennes.	Village de L'Aujouinière.	27 »
4 mars »	Pierre	Gréau.	» la Tavernerie.	80 »
» » »	Marie	Remaud, femme Jacques Gréau.	» » »	40 »
13 » »	Marie	Guinebaud, veuve Jean Herbreteau.	» du Cormier.	35 »
» » »	Jacques	Guinebaud.	» » »	60 »
7 » »	Jean	Chaillou.	» de la Dédrie.	17 »
22 » »	Marguerite	Marchand, femme François Chauvet.	» de L'Angellerie.	53 »
10 » »	Rose	Fortin.	Métairie de la Guibonnière.	57 »
27 » »	Jacques	Brochard (tué au Châtelier de la Boissière).		40 »
10 avril »	Pierre	Aunillon.	» du Bois.	6 »

DATE DU DÉCÈS	PRÉNOMS	NOMS	LIEU DU DÉCÈS	AGE
10 *avril* 1794.	Jean	Aunillon.	Métairie du Bois.	2 ans.
14 » »	Perrine	Sourisseau, femme René Sionneau.	» » Bruleau.	54 »
» » »	Radegonde	Sionneau (sa fille).	» » »	12 »
» » »	Auguste	Fonteneau.	» des Crespelières.	7 »
» » »	Perrine	Jugieau, femme Jacques Gautron.	» des Permoulières.	» »
» » »	Marie	Remaud, veuve Charles Gaborieau.	Village de L'Augellerie.	48 »
9 » »	Jean	Debien.	Métairie de la Fouchardière.	16 »
23 » »	Pierre	Piveteau.	» de Bel-Air.	48 »
18 » »	Benjamin	Gouraud.	» de la Benancisière.	15 »
6 *mai* »	François	Lucas.	Village de la Dédrie.	72 »
10 » »	Antoine	Brachet.	» du Cormier.	57 »
12 » »	Pierre	Herbreteau (tué près Montaigu où il fut arrêté).	Métairie de la Maisonneuve.	46 »
» » »	Alexandre	Maudère (tué près Montaigu où il fut arrêté).	Village de la Dédrie.	30 »
» » »	Jean	Rochelet.	» » »	60 »
21 » »	Françoise	Grivet, veuve Jean Gachet.	» » Prévoisière.	78 »
22 » »	Mathurin	Lucas.	» du Cormier.	59 »
18 *juin* »	Louis	Piveteau.	Métairie de la Simonière	56 »
19 » »	Louis	Gautron.	» des Permoulières.	60 »
20 » »	Jeanne	Piveteau.	» de Bel-Air.	17 »
22 » »	Jean	Rulleau.	Village de la Cormière.	36 »
29 *août* »	Jean	Charrier.	» du Chiron.	32 »
3 *octobre* »	François	Brachet.	Sans désignation de lieu.	48 »
25 *novembre* »	André	Brachet.	» » »	52 »
12 *décembre* »	Louise	Seguin.	Village de la Morinière.	6 mois.
» » »	Marie-Anne	Rautureau, femme Jean Redon.	» de Benaston.	37 ans.
» » »	Louis	Redon } ses enfants.	» » »	5 »
» » »	Alexis-Joseph	Redon } ses enfants.	» » »	6 »

Soit, du 6 janvier 1793 au 12 décembre 1794, un total de 102 victimes, dont 18 enfants de 6 mois à 9 ans !

R. V.

L'ABBAYE DE MAULÉON

ET SES POSSESSIONS EN BAS-POITOU

Le R. P. Dom Fourier Bonnard, chanoine régulier de l'Abbaye de Notre-Dame de Beauchène ; dont la science historique se révélait hier encore au Congrès tenu à Poitiers par la Société Bibliographique, vient d'écrire, avec un talent auquel il nous plaît de rendre ici un particulier hommage, une histoire de l'*Abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon* (grand in-8° de 212 p. avec illustrations, Ligugé, imprimerie Saint-Martin, 1900). Ce joli et savant volume renferme de nombreuses pages d'un vif intérêt pour l'histoire du Bas-Poitou. Nous en avons noté les principales, pensant ainsi être agréable à nos lecteurs.

*
* *

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye naissante, Dom Fourier Bonnard cite David de la Flocellière qui n'est pas pour nous un étranger.

David de la Flocellière donna à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon l'église de Notre-Dame (1), et, près de l'église, assez

(1) Le fait de la donation avait été peint à une époque fort reculée sur les murs de cette église. On a retrouvé cette peinture en 1864, su une muraille depuis démolie pour ouvrir une chapelle formant bras de croix, du côté de l'évangile. Deux tableaux contigus, hauts de 1 m. 50, et longs de 4 mètres, représentaient l'un : l'investiture spirituelle donnée à l'abbé par l'évêque de Poitiers, de qui dépendait la Flocellière ; l'autre, la donation faite par David et sa femme, en présence d'un tabellion. (D'après M. l'abbé Dalin... *Succession des seigneurs de la Flocellière*, cité par M. l'abbé Th. Gabard.)

Dans un fort curieux manuscrit provenant des Carmes de la Flocellière,

L'ABBAYE DE MAULÉON AU XVIIIe SIÈCLE

de terrain pour y construire convenablement, *speciose*, une habitation à l'usage des chanoines, avec ses dépendances pour les gens de service et les étables ; et de plus la faculté de prendre en ses forêts le bois nécessaire aux bâtisses et à l'exploitation agricole. En même temps, il donnait permission à ses gens d'abandonner aux chanoines partie, mais non la totalité, de leurs propriétés bâties, *de suis casamentis*. Déjà l'église Notre-Dame possédait le quart de toute sa dîme restituée par Geoffroi le Riche.

« Aimeri de la Flocellière, frère de David, y joint la dîme

aujourd'hui conservé dans les papiers de la Fontenelle, à Niort (carton 143), on lit, au folio 23 :

« Suivent les alliances des seigneurs de la Flocellière, commençant depuis David de la Flocellière, seigneur dudit lieu, qui vivoit en l'an mil nonante, jusqu'aux derniers successeurs dudit lieu et terre de la Flocellière.

« David de la Flocellière fut conjoint par mariage avec Marie des Champs, dame de la Vacheresse, et vivoit en l'an 1090. Il est enterré dans l'église de la Flocellière ».

Et, dans le carton 162, j'ai rencontré la copie d'un acte notarié du 19 juin 1716, dressé à la requête de François-Louis de la Court, chevalier, seigneur de la Roche, en présence de Quétineau, curé de Cerizay, de la Bretonnière, sénéchal, et Richou, chirurgien, à l'effet de « voir et examiner la ceinture des armoiries qui est autour du chœur » de l'église située au pied du château de Cerizay.

La ceinture d'armoiries, y est-il dit, paraît fort ancienne. « Elle commence du côté de l'Evangile, à la naissance du chœur, joignant la nef, au-dessus d'une petite porte par laquelle on entre du côté du château en ledit chœur, dont le premier écusson est écrit en ces mots, en lettres italiennes : *Les armes entières avec les suites des alliances des seigneurs de la Flocellière et de Cerizay, fondateurs des églises desdits lieux, à commencer depuis David de la Flocellière, qui feut avec... de ladite église que ses prédécesseurs avoient fondée en la Flocellière, comme il appert en la pancarte datée de l'an...* Et après il paraît un 1, et le reste paraît biffé. Cependant on croit qu'il y a trois *o*. Et, par le dessin, il y a un écusson dont on ne peut distinguer la couleur du champ de l'escu à cause de l'antiquité, avec six merlettes en deux lignes qui regardent vers la grande porte de ladite église, cantonnées d'argent, béquées et membrées de gueules, soutenues de deux griffons, et un casque pour couronne.

« Ensuite est un autre écusson des armes cy-dessus desdits seigneurs de la Flocellière et ceux de sa femme, qui sont : de gueules à l'aigle éployée d'argent, couronnée et membrée d'or ; et au-dessous est escrit : *David de la Flocellière fut conjoint par mariage avec Marie des Champs, dame de la Vacheresse, et vivoient en l'an 1090.* »

Le procès-verbal décrit ensuite trois autres écussons, mentionne sans les décrire celui de Geoffroi, fils de Philippe de la Flocellière, et de Pernelle de

de la borderie de la Falordière. David, lui-même, ajoute différentes largesses en dîmes et autres revenus, au nom de ses autres frères, de son fils, et d'autres défunts, à condition que le chapelain, ou prieur, ira chaque lundi en procession prier sur chacune de leurs tombes.

L'église de Saint-Gilles de Mallièvre, aussi relatée dans la bulle de Calixte II, ne vint pas non plus en la possession des chanoines sans de longs débats que Dom Bonnard rapporte d'après le Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier (1), elle-même partie en ce procès.

« Il y avait longtemps déjà (2) que Pierre, fils de David de Mallièvre et Pierre, fils d'Anstier (Ansterius) de Mortagne, avaient donné à Dieu, au bienheureux Martin, et à nous, moines de Marmoutier,

Saint-Paul, qui épousa Jeanne de Châteaumur ou de Belleville (vers 1296), ainsi que les écussons des Surgères.

Il termine par la description de trois figures de femmes, peintes en grandeur naturelle entre la sainte table et le banc du seigneur, « ayant toutes trois une main sur leurs têtes et dont il y en a deux qui se donnent l'autre main et l'autre l'a appuyée sur son genoux. A leurs pieds paroît le devant d'un chien et d'un lyon ». Au-dessous on voyait trois écussons : le premier aux armes de Maillé-Brézé, le deuxième aux armes d'Escotille de Brézé et Hamon, le troisième parti de Brézé et d'autres aux couleurs indécises, cinq croix et un écusson brochant sur le tout. Enfin, de chaque côté, se trouvaient trois tables de marbre noir, avec longues épitaphes en vers latins (rapportées tout au long) de Claude de Maillé-Brézé, tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587 ; de Robinette Hamon, morte le 20 janvier 1613 ; et de Claude de Maillé-Brézé, leur fils, mort à vingt-deux ans, le 5 août 1606.

Il eût été bien facile, lors de la démolition de l'ancienne église de Cerizay, en 1891, de retrouver tout au moins la litre plus haut décrite. Une partie du badigeon dont on l'avait couverte, venant à tomber d'elle-même, laissa voir « un écusson de banneret, écartelé de Surgères et de Vivône, et accompagné de cette inscription : *Jacques de Surgères, fils de Jacques premier et de Marie de Laval, épousa Marguerite de Vivone, fille de Messire Renaud de Vivone... an 1395.* — A côté, sur le milieu d'un des pilastres qui divisaient chaque écusson, se trouvait, dans un entrelac, le monogramme de Marguerite de Vivone... (M) avec un H en plus. Ces peintures étaient du règne de Louis XIII » (M. Gabriel de Fontaines, dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° de juin 1891.) Voir aussi le numéro d'octobre 1890, où M. de Fontaines fait entendre éloquemment les protestations et les regrets de l'art et de l'archéogie pour tant d'actes de vandalisme commis lors de la destruction d'un monument à tant de point de vue intéressant.

(1) Cf. Marchegay, *Cartulaires du Bas-Poitou*, p. 217-219. Cartulaire de Marmoutier, cap. XII.

(2) Vers 1065 (Dom Fonteneau).

l'église de Notre-Dame de Treize-Vents, avec la chapelle de Mallièvre, qui en dépendait. [Car à cette époque les églises étaient aux mains des laïques, lesquels les donnaient à qui bon leur semblait, du consentement des évêques diocésains]. Pendant longtemps donc, après la donation première, à savoir pendant douze ou quinze ans, nous avons possédé en toute tranquillité ladite église et la chapelle. Or nous avions confié le service de la chapelle à un prêtre nommé Constantin, étant bien entendu que nous pouvions l'en dessaisir ou l'y rappeler à notre gré. Sur ces entrefaites, il arriva que des chanoines furent établis en l'église du château de Mauléon ; notre chapelain Constantin (1) se fit admettre parmi eux, et, à notre insu, leur donna la chapelle qu'il tenait de nous.

« Mais Pierre, fils d'Anstier, le donateur, aussitôt qu'il l'apprit, leur fit sommation de n'avoir pas à en prendre possession et mit la main dessus. Les chanoines s'en vinrent donc se plaindre à Isembert, alors évêque de Poitiers (2). L'évêque fit prier le seigneur Pierre de mettre en jugement la cause des chanoines, déclarant pour sa part consentir volontiers à ce que le seigneur Pierre remît la chapelle, objet du litige, aux moines ou aux chanoines selon la sentence à intervenir. Ayant donc pris jour et lieu convenables, il envoya le doyen de Poitiers et Aimeri de Planches, qui, un jour de fête de saint Laurent, vinrent siéger dans une église du même saint (3), non loin de Mortagne : où, après les raisons échangées longuement de part et d'autre, la chapelle de Mallièvre nous fut définitivement adjugée, parce que, après la donation primitive faite par Pierre lui-même, il n'était pas permis de la céder de nouveau à quelque autre. Ainsi nous rentrâmes en paisible possession de ladite chapelle.

« Étaient présents : Pierre, fils d'Anstier, le donateur, Rainauld son sénéchal suppléant, Guillaume de Celles, Foucher Donat, Jaunégode, et Laurent, prévôt de Treize-Vents.

« Mais il arriva par la suite qu'Aimeri, vicomte de Thouars (3), qui avait ratifié le don de l'église de Treize-Vents et de la chapelle de Mallièvre, se brouilla avec le seigneur Pierre, lui enleva le château de Mallièvre, et nous fit signifier d'avoir à construire une église dans le château lui-même, à la place de la chapelle. Il lui fut répondu

(1) Plusieurs fois nommé dans les premières chartes de l'abbaye de la Trinité.

(2) 1047-1086.

(3) Saint-Laurent-sur-Sèvre.

(4) 1068 à 1085. Si ces dates sont exactes, l'abbaye de Mauléon existai *avant 1085.*

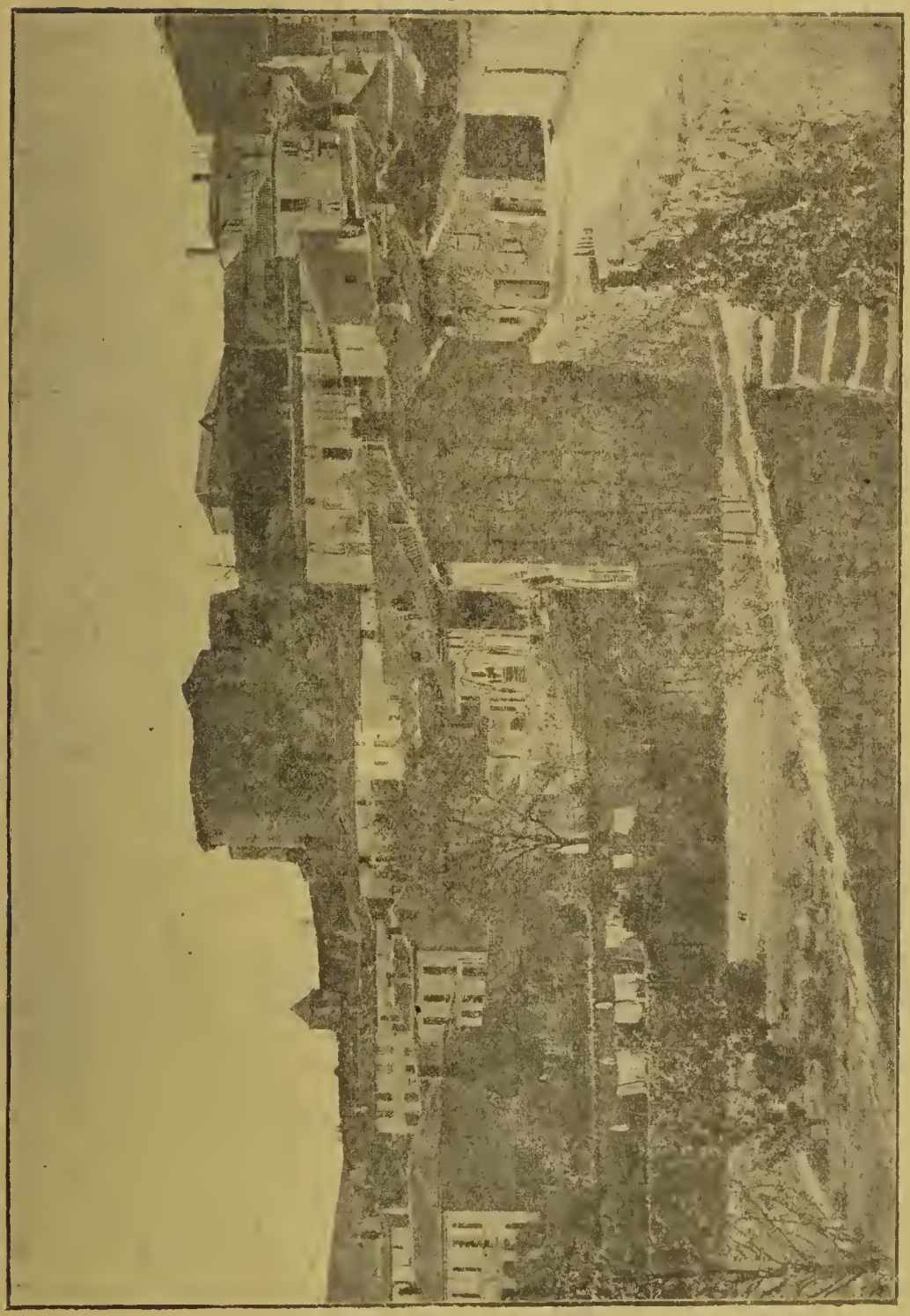

RUINES DU CHATEAU DE MAULEON

Cliché de M. J. Robuchon

qu'ainsi ne serait point fait, sinon du consentement de Pierre, seigneur légitime, injustement spolié. A cette nouvelle, les chanoines de Mauléon s'en vinrent dire au vicomte que, s'il leur abandonnait la chapelle, ils construiraient l'église demandée. En effet, la chapelle leur ayant été cédée, ils commencèrent à construire l'église.

« Mais, peu après, le comte d'Anjou enleva le château de Mallièvre au vicomte de Thouars et le rendit à Pierre, fils d'Anstier, lequel, rentré en possession de son bien, fit raser ce qu'on avait bâti de la fameuse église entreprise contre tout droit, pendant son absence.

« Le château (1) demeura quelque temps désert. Pierre lui-même se fit moine à Saint-Michel-en-l'Herm, et Guillaume Jothard, son fils, réconcilié avec le vicomte de Thouars, se mit, du consentement de celui-ci, à réédifier son château. Ce que voyant, les chanoines de Mauléon lui vinrent redemander la chapelle. Et lui, en homme ignorant les négociations précédentes à ce sujet, la leur concéda, à la condition toutefois que si nous la réclamions en justice, elle nous reviendrait. C'est pourquoi nous envoyâmes à Pierre, évêque de Poitiers (2), quelques-uns de nos moines ci-après nommés, auxquels se joignit Pierre lui-même, fils d'Anstier, voulant témoigner de notre droit, qui raconta à l'évêque Pierre la chose comme elle s'était passée, et ce en présence de Pierre, abbé de Maillezais, Marchier, abbé de Montierneuf, Guérin, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, N..., abbé de Saint-Cyprien, Guillaume Gilbert, archidiacre de Poitiers, Guillaume Adelelme, archidiacre de Thouars, et de nos moines Odon de Sonzay, Daniel le Chauve, Guillaume de Machecoul, Frotmond, alors prieur de Tavent. »

*
* *

En traçant l'histoire des différents abbés réguliers de la Sainte-Trinité de Mauléon, dom Fourier Bonnard nous apprend que Guillaume Ier, le huitième abbé connu, eut à résoudre un litige pendant entre les prieurs voisins de la Flocellière et de Châteaumur, tous deux membres de l'abbaye, touchant la possession de l'église de Saint-Nicolas, restée debout dans l'enceinte d'un vieux camp, probablement gaulois (*castellum vetus*). Finalement, dans le but de rétablir la paix « *ne ira crescerct in odium et animam faceret homicidam* »

(1) Ruiné par les guerres.
(2) 1087-1115.

(Reg. S. Aug.), l'abbé Guillaume réunit un conseil d'arbitrage, composé des frères les plus discrets ; et il est réglé que toute l'enceinte du vieux camp, telle qu'elle est délimitée par le ruisseau, formant, à la base de la butte, un étang de forme elliptique, et un fossé ou douve, rejoignant les deux extrémités de l'étang, appartiendra, ainsi que l'église et le prétoire de Saint-Nicolas, renfermés dans ladite enceinte, au prieur de Châteaumur, qui a en sa faveur une longue prescription malgré le droit, d'ailleurs reconnu, du prieur de la Flocellière, qui reçoit, à titre de compensation, certains avantages et l'abandon de certains droits (1).

(1) «... Cum enim prior Castrimurii totum castrum vetus in quo ecclesia Sancti Nicolai sita est, prout fossa cingunt et alveolus aquæ, quæ ibidem stagnum facit, ad jurisdictionem suam pertinere contenderet, et prior Flocellariæ hoc infra limites parrochiæ suæ esse contrario allegaret" tandem compositum est ut, quia ecclesia Castrimurii illud quidem longa prescriptione possidebat, castrum vetus, sicut vulgariter dca prætorium beati Nicolai, a stagno in stagnum cingit, et prædictus alveolus aquæ sic etiam dividit, cum ecclesia beati Nicolai priori et ecclesiæ Castrimurii in perpetuum absque contradictione remanserit... » (Arch. hist. du Poitou, XX, p. 44-45. — *Gall. Christ.*, II, col. 1393. — Thieulin reproduit par Dom Fonteneau, XVII, 275).

Nous avons cru intéressant de donner ici ce texte du XIIIe siècle, à cause de la curieuse reconstitution topographique qu'il contient, et dont nous fûmes frappé au premier coup d'œil en visitant le site pittoresque ici décrit, aujourd'hui inclus dans la propriété de M. de l'Épinay, maire de Châteaumur. L'emplacement de la petite église Saint-Nicolas y est très reconnaissable sur la plate-forme inférieure d'un monticule couronné par une esplanade évidemment fortifiée, à une époque fort reculée, par des ouvrages militaires. Une partie de fossé en particulier y est encore visible ; la charte d'ailleurs enregistre la tradition : *castrum vetus* c'est un vieux camp. Un archéologue de valeur, spécialiste en ces questions, le Frère René, des Frères de Saint-Gabriel, y voit un camp gaulois faisant partie d'un ensemble de points de défense échelonnés dans le pays, peut-être une ligne de frontières préhistoriques. Le coteau des Châtelliers est aussi un *castrum vetus*. L'église Saint-Nicolas, rasée au niveau des autels, encore visibles et de forme très rustique, renferme, d'après une tradition, une sépulture abbatiale, que des fouilles menées bien mettront sans doute bientôt au jour. Elle doit être fort ancienne, montrant les traces d'une abside circulaire inscrites dans un chevet carré à la Plantagenet, d'époque postérieure. Elle dépendait, nous l'avons vu, du prieuré-cure de la Madeleine de Châteaumur. On trouve dans ses décombres la trace de deux incendies. Après les guerres de Religion, elle ne se releva pas de ses ruines, et ne figure plus dans le censier de 1669. Tout auprès il y avait un cimetière, et, devant le seuil même de l'église, on a découvert des sépultures seigneuriales.

Un des successeurs de ce Guillaume Ier, Jean II Guendron, confirma, d'accord avec tout son chapitre, un arrangement conclu *ès grandes assises de Châteaumur* (3 avril 1452), entre Jacques de Surgères, seigneur de la Flocellière, et « Jehan Vincent, prieur du Chasteller », au sujet des possessions de ce dernier prieuré. Le sceau de Jehan Vincent a été retrouvé dans la cour du presbytère des Châtelliers, et depuis lors égaré. Nous avons la bonne fortune d'en pouvoir donner ici le dessin. Il porte, selon toute apparence, une sainte Anne ayant devant elle la Vierge Mère, tenant l'Enfant Jésus. La légende, en gothique minuscule, est ainsi conçue : *F. iehan uincent.*

Trois Sourdis, dont Jacques et Henri d'Escoubleau, qui furent évêques de Maillezais, figurent parmi les abbés commendataires de l'abbaye de Mauléon.

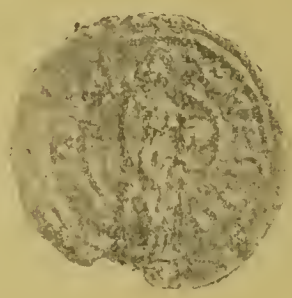

Il y avait des relations entre l'abbaye et l'église de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Thieulin rapporte à la fois le fait et l'explication :

« Il paraît que, jusqu'en 1496, l'usage de l'abbaye de la Trinité de Mauléon était de députer trois prêtres et un diacre pour aller, le 9 août, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, y commencer l'office du saint, et le finir à vêpres du lendemain. Le doyen de Saint-Laurent était tenu d'envoyer des chevaux pour ces quatre chanoines et leurs quatre clercs, et leur devait dîner depuis la veille de saint Laurent jusqu'au dîner du jour, pour la peine de dire vêpres et matines la veille, la grand'messe le jour de la fête. Il devait aussi donner vingt sous pour le port de la chape, et un encensoir. — Ceci est tiré du commencement

du livre de recette de l'année 1496. On croit, dit un mémoire de ladite abbaye, que ce droit ou usage venait de ce que les chanoines avaient la présentation de quelques chapelles dans l'église de Saint-Laurent.

*
* *

Ce précieux volume se termine par un Appendice, contenant entre autres documents intéressants les listes des *Localités dans lesquelles l'abbaye possédait des fonds de terres ou des revenus* et celle aussi ses *Bénéfices*.

De la première nous extrayons les noms des localités appartenant à la Vendée : *Le Boupère* (le Fief-Milon), *Bretignolles*, *Châteaumur*, *les Châtelliers*, *les Epesses*, *la Flocellière*, *Mallièvre*, *Saint-Mars-la-Réorthe*, *Saint-Mesmin*, *Montournais*, *Mortagne*, *la Pommeraie*, *Treize-Vents*.

De la seconde : *Saint-Ladre-de-Mortagne* ;

La *Chanoinie* de Mouilleron-le-Captif; *Sainte-Radegonde-des-Cagouilles*, de la Bretonnière ; *la Chapelle Saint-Jean* de Châteaumur; *La Chapelle Saint-Jean-de-Puymain*, de Bazoges-en-Pareds ; *Saint-Gilles de Mallièvre* :

PRIEURS-CURÉS DE MALLIÈVRE

Constantin, 1065.
Geoffroi Alecan (1), 1374.
Etienne Escoubleau, 1503.
Jean Gouraud, premier du nom (2), 1631.
Jean Gouraud, deuxième du nom, 1631-1662.
Vincent Baudry, 1664-1674.
René Poisson, 1674-1680 (3).

(1) Nommé dans un procès avec Jeanne de Beaumont, dame de Passavant, veuve de Béraud de la Haye, seigneur de Mallièvre, 22 avril 1374. (Cf. *Chroniques paroissiales d'Aillery*, complétées et publiées par l'abbé H. Boutin mai-juin-juillet 1898).

(2) A la suite d'un acte de baptême de 1631, on lit : « En cette année messire Jean Gouraud, premier du nom, prieur de Malelièvre, mourust, auquel succéda messire Jean Gouraud, second de ce nom, prieur. »

(3) De 1680 à 1681, l'intérim est fait par M. de Hillerin, prêtre.

Pierre Quennetier (1), 1681-1701.
René de la Marre (2), 1701-1706.
Pierre-Claude Chotard (3), 1706-1735.
C. Caudait, avril-août 1735.
Antoine-Gaspard Rigault de Beaufort (4), 1735-1777.
Charles-Louis Audebert (5), 1777-1792.

(1) A laissé une sorte de journal de 1683 à 1700, qui était conservé à l'abbaye de Mauléon sous ce titre : *Papiers journeaux de feu M. Quennetier, de son vivant, prieur de Mallièvre.*

(2) « Ce jourd'huy, seiziesme jour de mars mil sept cent six, sur les quatre heures après midy a esté enterré dans l'église de paroisse de Saint-Gilles de Malièvre, le corps de R. P. Renée la Mare Qolas (?), prieur dudit Malièvre, mort âgé de quarante-deux ans, par moy, prieur de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Moléon, assisté de six chanoines réguliers de nostre abbaye, et de maistre Jean Coigné, prestre vicaire de ladite paroisse de Malièvre, lequel a signé le présent acte avec nous, susdit prieur, le jour et an que dessus. — F. Simon. »

(3) Pierre-Claude Chotard, prêtre, prieur-curé de Mallièvre, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, donna par devant notaires, le 24 octobre 1709, à son église très pauvre : « Un ciboire, une bannière, un bréviaire en quatre volumes, deux devant-d'autel, l'un de cuir doré, l'autre de satin, deux chasubles doubles, une aube garnie de point de France, une ceinture, huit amicts, dix tours d'étole de dentelle, un missel romain, une couverte pour le garnir, deux voiles de calice, etc... »

Il mourut en 1735 et fut inhumé, le 21 mars, en présence de plusieurs curés du voisinage, et de MM. Bernard, prieur de Mauléon ; Rigault, sous-prieur, et Gallard, prieur de Moulins.

(4) Mort le 11 octobre 1777 à 78 ans, et inhumé le lendemain, en présence de plusieurs curés et vicaires du voisinage, de MM. Lecornet et Dauche, missionnaires du Saint-Esprit ; M. Michaud, doyen de Saint-Laurent, et dom *Perrinet*, prieur de l'abbaye.

(5) M. Audebert figure en 1790 sur la liste des déportables. On croit qu'il émigra en Espagne en 1792, après avoir reçu, le 27 juillet, le certificat suivant : *Nous, mere et officiers munisipaux de la commune de Mallièvret certifions, que monsieur Charles-Louis Audebert, prestre, curé de ceste paroisse depuis En Viron quinze ans, si Est toujours conduit en honneste homme Et en Vray pasteur, qu'il ne nous a jamez enseignié que ce qui est propre à former Le Bon Chrétien Et le fidèle Citoyen, qu'en fin, se retirant de sa cure comme prestre insermenté, il emporte l'affection et le Regret de son tourpau. Et, en foy de quoy, à Mallièvre, ce vingt-sept jour du moy de juillet mil sept cent quatre-vingt-douze. Et la... de la liberté, avon signié le présent certificat pour valoir ce que de Reson. Et pour y avoir Entretenus que la paix dans un tems ou le trouble Est presque Général.*

Garnaud, *s.-greffier ;* Lhommedé, *maire ;* Soulard, Moreau, *officiers ;* Boutillier, *juge de paix du canton.*

En 1802, M. Audebert était pensionné de l'Etat. En 1804, il était curé de Saint-André-Goule-d'Oie.

A signaler, dans l'église de Mallièvre, un calice d'argent, style XVIIe siècle, portant l'inscription : J'AY ESTÉ DONNÉ PAR LES CHANOINES RÉGULIERS DE L'ABBAYE DE MOLÉON A L'ÉGLISE DE MALLIÈVRE.

La Madeleine de Châteaumur

PRIEURS-CURÉS DE CHATEAUMUR

Payen, 1174.
A..., prieur en 1438.
Hémery de Boismorin, 1726-1730.
Jean-Antoine Torrent, 1742 (1).
Legrand, 1742-1761.
Delavau, 1774-1792.

Notre-Dame des Châtelliers.

PRIEURS-CURÉS DES CHATELLIERS

Jehan Vincent, 1452.
Claude Moreau, 1610-1631.
Jean Hubin, 1633-1650.
Le Bache, 1658-1675.
Du Fresne, 1684-1685.
R. Bourgnon, 1699-1703.
Le Prévost (2), 1727-1729.
Pinterel, 1730-1742.
Pierre-Louis Boucar, 1742-1753.
Lambin, 1753-1754 (3).
Le Faulcheux, 1754-1760
Denis-Michel de Jouvancourt (4), 1760-1762.

(1) Mort à 46 ans, le 23 septembre 1742, et inhumé le lendemain dans l'église de Châteaumur, auprès de l'autel de la sainte Vierge et au bas du balustre du chœur, en présence de Messieurs de la Conférence et de MM. Benoist de Beaupin, prieur de Saint-Michel; de Morte-Saigne, prieur de la Flocellière; Cordier, prieur de Montournais; Stapart, prieur de Saint-Pierre de Mauléon; Boucar, prieur des Châtelliers; Fr. Armel, prieur des Carmes de la Flocellière, et Fr. René de Saint-François, carme.

(2) Suppléé en 1728 par Bertereau de Saint-Mars et Fr. Stapart, chan. rég. de l'abbaye.

(3) Intérim, du 3 mars au 11 juin 1754, fait par dom du Pineau, chan. rég. de l'abbaye.

(4) Mort le 15 septembre 1762 et inhumé le lendemain dans le chœur de l'église des Châtelliers, « vis-à-vis de l'épître », en présence de Messieurs de

De Villefranche, 1762-1777.

Boutret, 1778-1792.

A signaler, dans l'église des Châtelliers, au milieu d'autres tombes d'un grand intérêt, une grande pierre tumulaire, placée du côté de l'épître, près de celle de M. de Jouvancourt, et marquée d'une crosse en relief. Serait-ce la tombe d'un abbé ?

Notre Dame de la Couture

PRIEURS-CURÉS DE LA COUTURE

Guillaume, 1224.

Guillaume Luce, après 1391.

Notre-Dame de la Flocellière

PRIEURS-CURÉS DE LA FLOCELLIÈRE

R..., prieur, 1225.

Georges de Morte-Saigne, 1742.

Bondu, 1786.

Saint-Vincent du Fort-du-Lay

Saint-Ouen-des-Gâts (par. des Pineaux) :

Saint-Michel-Mont-Malchus ou *Mont-Mercure* :

PRIEURS-CURÉS DE SAINT-MICHEL

P.., prieur, 1438.

André Pourin (1), 1684-1685.

Jean-Pierre Benoist de Beaupin, 1742-1749.

Aclocque, 1754-1784.

Delarue, 1789-1791.

la Conférence et de MM. Delavau, prieur-curé de Châteaumur ; Hazeras, prieur de B... ; Morte-Saigne, prieur de la Flocellière. — Sur sa pierre tombale encore existante, on lit : CY. GIST. LE. CORPS. DE. VENERABLE. PERSONNE. DENIS. MICHEL. DE. IOVANCOURT. PRETRE. CH. R. PRIEVR. CVRE. DE. NOTRE-DAME. DE. CHTELIER. DECEDE. LE. 18E. SEPTEMBRE. 1762. LES. PESSANT. DISET. POVR. LE. REPOS. DE. SON. AME. REQVIESCNT. IN. PACE.

Le 26 septembre 1762, dom J. Buffebran du Coudray, prieur de l'abbaye, fit fonctions de curé aux Châtelliers.

(1) Sur le mur du chœur de l'ancienne église, du côté de l'évangile, on lisait : MESSIRE, AND. POURIN. P. PRIEVR. AL. BOTON. FAB. ET. LES. PAROISSIENS. ONT. FAIT. BASTIR. CE. CHOEVR. 1684.

(Cf. *Annuaire départ. de la Société d'Émulation de la Vendée* 1858, 5e *année*, p. 247. *Saint-Michel-Mont-Mercure*, par Léon Audé.)

Notre-Dame de Montournais :

PRIEUR-CURÉ DE MONTOURNAIS

Jean-Baptiste Cordier, 1742.

Saint-Pierre de Réaumur :

PRIEURS-CURÉS DE RÉAUMUR

Pierre de Bellosa, 1203.
Jean, 1220.
Jean Jousseaume, 1240.
Samson Bonnet, 1501.
Pierre de Biron, 1512.
Jacques Bigot, 1546.
De la Tour, 1547.
Pierre Aubert, 1561.
Jean Brizot, 1573-1576.
René de Bohes, 1610.
René du Buchet (1), 1617.

(1) Le prieuré était une seigneurie de quelque importance, donnant à son titulaire des droits étendus en dîmes, cens, rentes nobles, etc... A ce titre, René du Buchet reçut, le 17 janvier 1617, l'aveu de Louise Mayaud, pour divers fiefs.

« Sachent tous que de vous, vénérable et discrète personne Messire René de Buchet, escuyer, prestre, prieur commandataire du prieuré de Saint-Pierre de Réaumur, je Louise Mayaud, veuve de défunt Jean Bristeau, demeurant à la Cheminière, paroisse de Saint-Sulpice..., tiens et avoue tenir tant pour moi que pour mes hommes, teneurs et sujets à foy et hommage faire baiser et serment de fidélité... (divers fiefs).

« Lesquels choses ci-dessus, je ladite Mayaud tiens et avoue tenir de vous, mondit sieur, tant pour moi que pour mes hommes, teneurs et sujets, comme dit est avec tous droicts de justice et juridiction basse... six deniers monnoye courante, et ce qui en dépend et peut dépendre et au devoir annuel pour tant; plus un cheval de service, à la manière qui suit : c'est à savoir que je suis tenue vous bailler, montrer et présenter ou autre pour moi au lieu du prieuré par chacun mercredy avant la cenne que l'on va à Luçon, à la feste de saint Lucas, un cheval sellé et bridé qui vous puisse porter jusqu'au dit lieu de Luçon et reporter mondit sieur jusqu'en votre dit prieuré, ou de vous bailler et payer cinq sols de monnoye courante, à votre choix. Et au cas que vous choisissiez et preniez lesdit cinq sols, vous n'aurez pas ledit cheval, et si vous choisissiez ledit cheval, vous êtes tenu le ramener non empiré, et le laisser attacher à la porte dudit prieuré le temps que vous pouvez et devez être retourné desdittes cennes de Luçon...

(Communiqué par M. l'abbé Pajot, curé de Réaumur. — D'après une copie de Mlle Audé.)

Pierre Brissonnet, 1636.
Pierre Brillouet, 1637-1649.
Julien Rafugeau, 1685-1692.
Jean Echassereau, 1699-1715.
Jean Renaudin, 1717-1722.
Claude-François Le Bourgoing de Sichamp (1), 1725-1754.
J.-B. Lambin (2), 1754-1772.
Ant. Joannon, 1772-1778.
Jean Pons (3), 1781-1791.

Il y avait au prieuré une chapelle domestique qui servit au prêche des protestants à la fin du XVIe siècle. On y lisait encore sur une pièce de bois formant linteau de la porte : *Locus orationis, 1596*.

A noter dans l'église les armes de Dunois, seigneur de Vouvent.

R. V.

(1) C'est le Père Le Bourgouing de Sichamp qui fit aménager le magnifique jardin du prieuré, avec ses terrasses boisées encore existantes. Deux pylônes qui en décorent l'entrée porteraient ses armes : de... à la croix ancrée de... ; supports : deux lions ; le tout timbré d'une couronne de comte. — A son priorat se rapporte un fameux procès avec la dame Pereau, de la Haute-Cour, au sujet d'un droit de porte ouvrant du château sur l'église.

(2) En 1756, le prieur Lambin afferme pour cinq ans à Jean Audé le revenu temporel du prieuré : dîme, l'affiage ou terrasse en dehors de l'enceinte du jardin, bois taillis, etc., en mauvais état, pour 1800 l. par an, plus 4 charges de seigle, 3 d'avoine, 3 mille de foin et 100 gerbes de paille.

(3) Jean Pons prêta le serment constitutionnel et se rendit acquéreur du prieuré reconstruit par lui en 1789 et vendu nationalement le 19 thermidor 1791. Il mourut assez misérablement à Fontenay, laissant 300 francs pour les pauvres de Réaumur et 200 francs pour dire des messes à son intention.

Il avait un frère, chanoine théologal de Toulouse.

Après la disparition de M. Pons, le saint ministère fut exercé à Réaumur par le vénérable M. Pibouin, lui aussi chanoine régulier.

MUSES VENDÉENNES

POÈME

Sur la mort du Général Desaix

Tué à la bataille de Marengo

Auguste vérité, toi qui luis dans les Cieux,
Allume dans mon cœur ton flambeau lumineux.
Muses, inspirez-moi le doux talent de plaire,
Pour chanter d'un héros la valeur militaire,
Dont le pur dévouement va briller à jamais,
Aux yeux des nations et du peuple français.

*
* *

O Desaix ! que ton nom est cher à la patrie,
En recevant la mort, tu lui donnes la vie ;
A travers mille feux, précipitant tes pas,
Pour sauver ton pays, tu braves le trépas.
O champ de Marengo, lieu digne de mémoire,
Lieu célèbre à jamais, lieu témoin de sa gloire !
Vous l'avez vu, soldats, dans le champ de l'honneur,
Parmi les ennemis, répandre la terreur.
Tel on voit dans l'arène, un lion formidable
Montrer en combattant un courage indomptable.

. . . . . .

(1) Ce poème est l'œuvre du docteur Clément Vallette, aïeul du directeur de cette Revue, qui, attaché dès sa jeunesse au service de Santé des Armées, avait fait sous le Premier Consul la Campagne d'Italie de 1800, si glorieusement terminée par la victoire de Marengo et la Paix de Lunéville.

Au lendemain du jour où l'on vient de rendre un public hommage à la mémoire du Général Desaix, il nous a semblé intéressant d'en évoquer également ici le souvenir en empruntant la plume d'un de nos compatriotes, témoin de sa mort glorieuse. N. D. L. R.

*
* *

Des feux et des signaux s'élevant sur la terre,
Font connaître le lieu désigné pour la guerre ;
Chaque chef à l'instant prend ses positions,
Harangue ses soldats, place ses bataillons.
On donne, le signal, et le combat s'engage.
La foudre, en éclatant, fait un affreux ravage,
De ses coups redoublés l'air au loin retentit,
Les cieux bientôt se couvrent, et la terre frémit,
L'acier frappant l'acier, au même instant résonne.
Un feu vif et roulant comprime l'air et tonne.
Aussitôt on ne voit que l'aveugle fureur,
L'image de la mort, et la pâle terreur.
Napoléon bravant cent périls pour sa tête,
Semblait représenter au fort de la tempête
La majesté d'un Dieu qui préside aux combats
Ou qui, du haut des Cieux, veille sur les Etats.
Exhortant nos guerriers à défendre avec zèle,
Une cause sans doute aussi juste que belle :
La liberté, la paix, deux trésors précieux,
Le souhait des mortels, le partage des dieux.
Mais l'Ange des combats tenant dans sa balance,
Le destin de l'Empire et celui de la France,
Ne savait en ce jour pour quel parti pencher,
Voyant tant de guerriers tous prêts à s'immoler.
Le vieux Mélas, (1) encore plein d'un noble courage,
Semant partout l'effroi, la mort et le carnage,
Volait dans tous les rangs, excitant ses soldats
A périr avec gloire au milieu des combats.
Son exemple surtout, fortifiant leur zèle,
Allumait dans leur cœur une fièvre nouvelle.
Déjà les ennemis espéraient en silence
Voir tomber en leurs mains le drapeau de la France ;
La victoire semblait pour eux se prononcer,
Quand *Desaix* court soudain dans leurs rangs s'enfoncer.
Malgré tous leurs efforts, et le feu de l'orage,
A travers cent dangers il s'entrouvre un passage :

(1) Mélas, général autrichien, officier d'un grand mérite, commandant à la bataille de Marengo.

Portrait du Général Desaix.

Des braves enhardis secondant son ardeur,
Déploient à ses côtés une noble fureur ;
L'amour de la patrie enflamme leur courage,
La gloire du triomphe aussi les encourage :
Trois fois victorieux et trois fois repoussés
Leurs glaives en leurs mains deviennent émoussés ;
Furieux de trouver autant de résistance,
Rien ne peut modérer leur vive impatience.
Leurs coursiers de nouveau s'avancent à grands pas,
Ils portent avec eux la foudre et le trépas ;
On se joint, on combat, corps à corps on se serre,
A grands flots le sang coule en rougissant la terre,
Le Ciel entend les cris des blessés, des mourants,
Sur le sable étendus, sous le fer expirant ;
Le soleil obscurci de soufre et de poussière,
Ne fait plus entrevoir qu'une faible lumière ;
Du bronze résonnant l'air en feu retentit,
La terre s'en émeut, et l'onde au loin mugit.
Les cyclopes frappés dans leurs demeures sombres,
Craignent fort que ce bruit n'épouvante les ombres,
Que les dieux, pour le coup, dans un juste transport,
Ne renversent le ciel et leur donnent la mort.

*
* *

O terrible combat, à jamais mémorable,
Tu ravis à la France un héros redoutable,
Dont le cœur généreux, noble par ses vertus,
Lui dicte, en expirant, ces mots interrompus :
« Vaillants soldats, couverts de sang et de poussière,
« La mort, dans un instant, va fermer ma paupière ;
« Pour ma chère patrie, pour l'Etat et ses lois,
« J'ai versé tout mon sang en défendant ses droits.
« Courez dire au Consul, qu'une balle mortelle
« A terminé ma vie, et que mon cœur fidèle
« Eprouve le regret d'avoir peu mérité
« De vivre à tout jamais dans la postérité. »
Ces braves, pénétrés de regret et de rage,
A l'aspect de son sang redoublent de courage,
Tout cède, tout succombe à leur bouillante ardeur ;
L'air bientôt retentit : Bonaparte est vainqueur.

Berthier, Murat, Moncey, guerriers couverts de gloire
Ont justement acquis des droits à la victoire ;
Beauharnais et Lebrun, dans leurs dix-sept printemps
En braves combattaient à la tête des rangs.
O Français ! admirons ce sentiment sublime,
Ce noble dévouement, cette ardeur magnanime,
Que son sang glorieux consolide à jamais.
La paix, la liberté, l'Empire des Français :
Célébrons ce guerrier, honorons sa mémoire ;
Contemplons ses vertus et chérissons sa gloire,
A ses mânes donnons une juste douleur,
La perte d'un grand homme est toujours un malheur.

CLÉMENT VALLETTE
Docteur en Médecine.

ANECDOTES BAS-POITEVINES

Du fouet, comme instrument d'éducation chez nos aïeux

Il est incontestable que le fouet chez nos pères était passé à l'état d'adjuvant d'une bonne éducation ; mais il ne s'ensuit pas pour cela qu'il prît place parmi les souvenirs agréables du collège.

Deux histoires vraies, dont je pourrais nommer les acteurs et que l'on m'a racontées bien des fois dans ma jeunesse, prouvent que sa mémoire restait cuisante, et que les années même ne l'effaçaient pas.

Voici la première.

Le chevalier de ***, d'une des meilleures familles de la province de Poitou, pour une faute contre la discipline, fut condamné à recevoir le fouet : il avait 18 ans.

Le soir, en présence de ses condisciples, l'exécuteur des hautes œuvres du collège de X... lui infligea une flagellation en due forme, digne de répondre d'un bon avenir.

Le patient reçut le châtiment sans baisser la tête, et sans sourciller. Puis, purifié par sa peine, il rentra dans les rangs.

Si le mal avait été fort,il ne s'en plaignit pas. Seul le rouge de la honte lui resta au front, et la vengeance ne se fit pas attendre. Monté sur le tambour d'une porte par où le professeur, qui l'avait puni, devait passer, il l'attendit, et quand il parut, le tua raide, en lui lançant sur la tête un énorme landier de fer.

L'affaire fut étouffée.

Le chevalier de***, embarqué, ne rentra en France que longtemps après, criblé de blessures et avec la croix de Saint-Louis.

*
* *

Pour être plus gaie, ma seconde histoire n'en prouve pas moins la mémoire du cœur.

Un beau matin, le sénéchal d'une petite ville du Bas-Poitou, messire M. de P..., grand amateur de jardins, riche et gourmet, se promenait contemplant ses plates-bandes, ravi de voir déjà rougir ses fraisiers, lorsqu'on lui annonce l'arrivée de deux révérends pères : c'était d'anciens professeurs de collège heureux de revoir leur élève après les années écoulées.

Le sénéchal, tout en esquissant un sourire malicieux, tombe dans les bras de ses visiteurs et les invite à dîner pour bien fêter la rencontre.

On dînait bien chez le sénéchal : la réputation de sa table s'étendait à la ronde et, l'heure venue, le festin commença.

La succulence de l'hospitalité, renchérie en raison des souvenirs qu'elle fêtait, rayonnait partout et au dessert le bien-être gastronomique, épanoui dans les derniers fumets des sauces, avait changé les cœurs des convives en vrais bouquets de sensitives.

La causerie, la larme à l'œil et la coupe aux lèvres, s'irradiait dans le passé !

On en était là des souvenirs, quand de sa voix la plus gracieuse, le sénéchal dit à ses hôtes : « Vous souvient-il, mes révérends, qu'à telle époque, vous me fîtes fouetter ? » ..... têtes des révérends.... qui avouent, reconnaissent le fait, mais le rejettent sur des rapports erronés et des impatiences irréfléchies.

« C'est fort possible, reprend l'amphytrion, mais, lorsqu'on m'a prêté, je rends toujours, vous allez en conséquence rentrer dans votre capital ».

A ces mots, quatre vigoureux valets, apostés derrière les portes où ils attendaient, sortent et, empoignant les coupables relèvent scapulaires, ceintures, soutanes et administrent, sur les postères tortillants et effarés des maîtres d'antan, une fessée plus que canonique.

Le dîner fut fini.

Le sénéchal ne fut point blâmé au prétoire.

La justice intègre du haut magistrat égaya longtemps la petite ville de son bailliage, où le souvenir de cette farce vengeresse existe encore.

Au lecteur de juger si la moralité du fouet, comme moyen d'éducation chez nos bons aïeux, se trouve contenue dans mes deux histoires.

GABRIEL DE FONTAINES

A TRAVERS LES LIVRES

Les Maréchaux de Napoléon, par Gérard de Beauregard. Un volume in-folio, orné de 63 gravures. Prix : relié percaline, tr. dorée, 9 fr. — Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

Voici une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice de la grande légende napoléonienne. L'auteur des *Maréchaux de Napoléon* a eu surtout le souci de démontrer qu'en cela bien souvent la légende ne valait pas l'histoire, et il nous présente, documentée en conscience, la dramatique et prodigieuse biographie de chacun de ces héros dont le moindre est encore et restera à jamais illustre.

M. Gérard de Beauregard ne recule pas devant les ombres du tableau : en même temps que leurs exploits, il montre et détaille, sans rien atténuer de leur responsabilité, leurs faiblesses et leurs fautes ; autrement dit, il a voulu écrire une histoire *vraie*, non suspecte et définitive.

La forme en est claire, méthodique, et présente un ensemble facile à embrasser. C'est ainsi que chaque vie de maréchal est divisée en cinq parties dont la réunion fait une sorte de tableau synoptique : *l'homme et son caractère ; — son origine et sa jeunesse ; — sa carrière sous l'Empire et sa mort ; — le jugement de Napoléon ; -- ses états de services.*

Bref, au moment où va se fermer le siècle, cet ouvrage aux illustrations nombreuses et superbement édité, vient très à propos rendre un nouvel et magnifique hommage aux soldats d'épopée qui ont rempli de leur gloire le début de ce même siècle.

Cet ouvrage fait partie d'une série patriotique qui comprend déjà : *les Couleurs françaises*, par G. Virenque ; *Récits du temps passé* par Maurice Maindron, etc., etc.

* * *

Les Libres Burghers, par G. Saint-Yves, lauréat de l'Institut, illustration de Alfred Paris. Volume in-4°, 2e série. Prix, relié percaline, tr. dorée, 7 fr. — Maison Alfred Mame et Fils, à Tours.

L'Europe entière suit avec un intérêt toujours croissant, — on pourrait presque dire avec passion, — les phases de la lutte acharnée que les petites républiques boers soutiennent depuis plusieurs mois contre l'Angleterre, plus avide de conquêtes que l'ancienne Rome et plus perfide que Carthage. Un roman se déroulant au milieu des épisodes de cette guerre, mettant en scène les libres Burghers, — c'est le nom que se donnent les Boers à eux-mêmes, — armés pour la défense du sol natal, nous a donc paru susceptible d'attirer l'attention du public et d'éveiller son émotion.

L'auteur, M. G. Saint-Yves, lauréat de l'Institut de France et de la Société de Géographie de Paris, a rempli diverses missions scientifiques en Asie et en Afrique, où il a été successivement envoyé par le Ministère des colonies, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et la Chambre de commerce de Marseille. Son œuvre offre donc l'intérêt particulier, plus puissant, d'une œuvre vue, vécue ; les documents sur les épisodes de la guerre sont puisés aux meilleures sources, et l'impartialité la plus absolue règne depuis la première page jusqu'à la dernière. Tout en glorifiant l'héroïque résistance des Boers comme il convient, il a été rendu hommage au courage dont les soldats anglais ont fait preuve en plus d'une circonstance. Après avoir lu *les Libres Burghers*, on éprouvera la sensation d'avoir parcouru soi-même l'Afrique australe et d'avoir assisté à ces scènes grandioses et poignantes. Et les illustrations de M. Alfred Paris, qui lui aussi connaît cette région de la terre africaine, complétera le charme de cette œuvre bien d'actualité.

* * *

A l'Assaut de l'Afrique, par Paul Bory. Un vol. in-4°, 1re série, orné de nombreuses gravures et cartes. Prix : relié percaline, tr. dorée, 8 fr. 50. — Maison A. Mame et Fils, à Tours.

Le titre du livre répond bien à la pensée qui a guidé l'auteur. Il a tracé le tableau des tentatives faites, depuis vingt ans surtout, par les nations européennes, pour le partage du continent africain. Les unes ont été guidées par des nécessités politiques ;

les autres ont voulu y trouver pour leur industrie pléthorique des marchés nouveaux ; quelques-unes enfin ont voulu prendre rang parmi les puissances coloniales.

C'est donc le récit sommaire, mais mouvementé, des hauts faits de nos soldats dans l'extension de notre empire africain continental. C'est la conquête du Soudan, celle du Dahomey, l'acquisition tantôt pacifique et tantôt militaire du Congo français et des vastes régions du Chari : c'est la sublime épopée de Marchand à travers le haut Oubanghi et le Bahr-el-Ghazal pour aboutir à la douloureuse épreuve de Fachoda.

On suit dans cet ouvrage la fondation, la marche envahissante, la prospérité commerciale, et aussi, la politique louche de l'État libre du Congo. On y voit également la suite des efforts accomplis par l'Angleterre jamais assouvie, toujours inlassable, ignorante de toute justice, de toute pitié, de tout scrupule, pour arriver au but ambitionné depuis longtemps, et masqué par les agissements les plus hypocrites : constituer un vaste empire occupant toute la vallée du Nil et rejoignant la colonie du Cap, afin, lorsqu'elle aura dompté les Boers, — si elle y parvient ! — de pouvoir reprendre à l'audacieuse Allemagne les territoires qu'elle a su se tailler au détriment de la Grande-Bretagne, puis absorber finalement l'Abyssinie qu'elle convoite.

Tout cet ensemble montre bien les grands courants formés par les ambitions de l'Europe pour devenir maîtresse de ces territoires qui recèlent tant de richesses et d'influence politique.

Pour faciliter l'intelligence de cette thèse, l'auteur nous a donné toute une série de tableaux bien vivants, bien groupés, qui nous fournissent sur l'Afrique, sur ses régions, ses peuples et leurs mœurs, des aperçus qui éclairent les problèmes au milieu desquelles s'est accomplie l'absorption du continent noir par la vieille Europe.

*
* *

Le Maudit, par Georges Beaume. Un vol. in-4° carré. Prix : 5 fr. — Maison A. Mame et Fils, à Tours.

Georges Beaume, l'auteur des *Vendanges*, des *Quissera* et de tant d'œuvres si remarquées, publie à la librairie Mame un volume de contes, sous le titre de l'un d'eux, le *Maudit*. Aussi purs dans le fond que dans la forme, pittoresques, rapides, ils plairont par leur air de grâce et de jeunesse. Tout le monde y goûtera la poésie de tous les jours que les hommes savent si peu découvrir dans la ré-

alité qui les environne. Georges Beaume a été rarement si bien inspiré que dans les contes du *Maudit*, où chante avec allégresse l'âme si diverse de nos provinces, des paysages de France et de son humanité.

*
* *

Champs de Bataille de l'Armée Française (Belgique, Allemagne et Italie), par M. Charles Malo. — Un magnifique volume grand in-8° jésus, contenant 12 gravures en couleurs hors texte et 15 gravures et cartes en noir dans le texte, d'après les dessins d'Alfred Paris. — Broché, 15 fr.; relié, 20 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

C'est chose rare qu'un livre dont on peut dire qu'il est aussi captivant qu'instructif, aussi capable de retenir l'attention des historiens que d'exciter l'émotion de tout ce qui porte un cœur français.

Tel est le double caractère du nouvel ouvrage de M. Charles Malo : « *Champs de bataille de l'Armée française à l'étranger*, formant la suite et le complément naturels du précédent volume : « *Champs de Bataille de France* ».

De Steinkerque à Fleurus, de Malplaquet à Waterloo, c'est toute notre histoire militaire dans les deux derniers siècles, qu'il nous fait parcourir en nous menant tour à tour à travers ces champs de bataille qu'il a visités lui-même, et dont le nom seul évoque tant de souvenirs héroïques.

Au reste, les dramatiques descriptions de M. Malo, et celles qu'il emprunte aux grands écrivains militaires, se réalisent à nos yeux dans les beaux dessins en couleur d'Alfred Paris.

Par le sujet aussi bien que par l'exécution, les *Champs de bataille de l'Armée française* mériteront de rester comme un livre essentiel dans l'éducation de notre jeunesse.

*
* *

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par M. Gustave Toudouze. — Un volume in-8° jésus, illustré de 62 gravures d'après Alfred Paris. — Broché, 7 fr. ; Cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Dans *Le Mystère de la Chauve-Souris* un récit dramatique, mouvementé, plein, d'épisodes surprenants et de péripéties inattendues Gustave Toudouze nous conte l'histoire extrêmement amusante et passionnante d'une conspiration parallèle à celle de Georges

Cadoudal et qui faillit bouleverser la Bretagne en 1804 tandis que le célèbre conspirateur tentait à Paris son coup de main si audacieux contre le Premier Consul.

Deux policiers appartenant, l'un à la police occulte de l'ancien préfet Fouché, l'autre à la police gouvernementale du préfet Desmarest, y luttent de finesse, de ruse, avec une noble émigrée royaliste revenue secrètement en France pour combattre Bonaparte, d'héroïques pêcheurs Cornouaillais, le terrible chouan Massacre-Bleu, le fanatique recteur Judikaël et le jeune officier d'artillerie de marine Républicain Yannou, fils d'un héros du *Vengeur*.

C'est dans un pays étudié sur place par l'auteur, tour à tour à Brest, à Camaret et à Kerloc'h dans la presqu'île de Crozon, dans les gorges sauvages, les landes et les marais compris entre les montagnes Noires et les monts d'Arrée que se passent les scènes tragiques du *Mystère de la Chauve-Souris*, dont le dénouement a lieu au gouffre du Voroc'h, près de la pointe des Pois, entre le Toulinguet et le Râz de Sein, dans les falaises à pic que battent les lames énormes de l'Atlantique.

Avec son beau talent, s'inspirant heureusement de cet intéressant récit, l'habile artiste Alfred Paris a su en retracer les épisodes les plus marquants à l'aide de magnifiques dessins, qui font du livre une véritable œuvre d'art.

ZZZ.

CHRONIQUE

Le Congrès de Poitiers. — Comme nous l'avons précédemment annoncé, la *Société Bibliographique* et des *Publications populaires*, dont le siège est à Paris (5, rue Saint-Simon), a tenu son VIIe Congrès provincial à Poitiers, au mois de novembre dernier, sous la présidence de M. le marquis de Beaucourt, l'éminent auteur de l'*Histoire de Charles VII*, assisté du R. P. Dom Besse, le savant bénédictin de Ligugé, et de M. le comte de Bourmont, le très distingué et si sympathique administrateur du *Polybiblion*.

Une messe célébrée en la vieille basilique poitevine de Saint-Hilaire, et au cours de laquelle le R. P. Dom Besse a évoqué éloquemment *l'Ame chrétienne* de la France, a précédé l'ouverture de ce Congrès.

Parmi les nombreux et très intéressants travaux qui ont été lus aux cours des séances, nous tenons à mentionner plus particulièrement ceux de nos compatriotes. M. Arnold Mascarel a fait, sur les *Monographies paroissiales*, une conférence absolument remarquable. M. le comte de Chabot a de même vivement intéressé le public en lui faisant connaître les curieux et piquants détails d'*Une Cour huguenote en Bas-Poitou*. Enfin, M. René Vallette a lu deux très complets et très précis rapports : l'un sur les *Revues historiques dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée*, et l'autre sur l'*Etat actuel de la Presse en Vendée* — sujets demandés.

Ce Congrès, dont les savantes assises laisseront certainement en Poitou de précieux souvenirs, a été clôturé, en Assemblée générale, par un très remarquable compte rendu de M. de Bourmont et par une éloquente et vigoureuse harangue de M. Boyer de Bouillane sur la *Liberté d'Enseignement*.

Les Maitres Vendéens. — Fabien Alasonière. — Nous extrayons de la notice que notre confrère Ch. Chincholle a consacrée à M. Fabien Alasonière, dans son *Estampe* du 4 novembre 1900, les intéressants renseignements qui suivent sur les débuts du maître graveur vendéen :

C'est autour de la statue de Napoléon faite par M. de Niewerkerque pour le chef-lieu de la Vendée que je l'ai connu.

Alasonière se promenait avec des électeurs sur la place de l'Europe. Je m'y promenais avec des élus. Dans ces cas-là, on se rencontre toujours !

Ah, dès les premiers mots, avec Alasonière, la politique a été vite oubliée.

La maison où Baudry est né ne se dressait-elle pas à deux pas de nous

On a causé art, peinture, gravure.

Alasonière commençait à graver le cuivre et moi, je rêvais déjà le présent petit journal qui entrera bientôt dans sa vingtième année.

Alasonière était en ce temps-là un des bons élèves d'un peintre qui, depuis longtemps, m'honore de sa poignée de main : Jean-Paul le travailleur.

Le futur président de la Société des Artistes Français lui prédisait un bel avenir de peintre.

A un tournant du chemin, Alasonière suivit Desboutin pour qui l'on a inventé le mot de pointe-séchiste.

Il se livra, tout chaud, tout bouillant, à la pointe-sèche et, dès ses premiers travaux, se signala aux amateurs de ce genre si suggestif. Ses portraits de Millet, de Bellot sont dans les bons cartons.

Je n'ai pas aimé le cou, trop penché, de sa femme *Sans façon*, mais sa *Rêveuse* est exquise.

Depuis, il s'est souvenu qu'il avait été également l'élève de Courtry. On voit de lui à la Décennale deux eaux-fortes maîtresses qui eussent dû, je l'ai déjà dit, lui valoir mieux qu'une médaille de bronze.

Il doit préférer à celle-ci la médaille de troisième classe qu'il a eue au Salon de 1897, et je suis sûr qu'il travaille assez pour que le jury prochain répare la faute du jury de l'Exposition.

La Vendée aux petites expositions. — Une nouvelle Société vient de se former à Paris, la « Société Moderne des Beaux-Arts », sous la présidence de M. Henri Frantz. Elle contient surtout des artistes jeunes, sans autre lien apparent qu'une certaine recherche de raffinement et de délicatesse dans l'expression. C'est ainsi, tout d'abord, que nous avons pu apprécier, à la première exposition, qui vient de s'ouvrir chez Georges Petit, le profond sentiment humain et la fine candeur de dessin qui règnent dans les études de vie rustique de notre distingué compatriote *M. Milcendeau*, pastels et dessins d'intimité. M. Milcendeau avait déjà été très remarqué pour ces belles scènes, ces types simples et saisissants de la Vendée.

Nos Vieilles Cloches. — On rapporte qu'en 1622, pour réprimer les brigandages commis dans les environs par l'armée de Soubise,

chef des huguenots, le comte de la Rochefoucauld réunit la noblesse du pays et demanda le concours du seigneur du Châtelier-Barlot qui venait d'arriver en Poitou. Agé de 15 ans, il se rendit à Fontenay et là, au milieu de la noblesse et de la bourgeoisie catholiques réunies, il montra, malgré son âge, tant de sagesse que le gouverneur lui confia le commandement absolu et la surveillance dans un rayon de sept à huit lieues auteur du Châtellier, situé dans la paroisse du Poiré-de-Velluire. C'est ce qu'explique l'inscription de son nom, sur une cloche de l'église du Gué-de-Velluire, qui se trouvait alors sous son commandement.

JE SVIS POVR SERVIR A St MARTIN DV GVE A BERTHELLOT : PRIEVR : 1653 : MRE : LEON : DV : CHATELIER : BARLOT : CONER : DV : ROY : EN : S : CONil : DESTAI : PE : MAAL : ES : CAMP : ARMEES : DE : SA : MATE : ER : ME : DE : CAMP : DVN : REND : DE : GENS : DE : GVERRE : A : PIED : FRAN : ENTRENV : PR : LE : SERVICE : DE : SA : MATE : A : PELLECAVD : N : GIRAVD : P : BERTHELLOT : P : MESTAIER :

C. CHAVALIER. F.

Ce que M. L. Brochet traduit ainsi :

« Je suis pour servir à Saint-Martin-du-Gué — A Berthellot, prieur, 1653.

Messire Léon du Châtelier-Barlot, conseiller du Roi, en son Conseil d'Etat et privé ; Maréchal de Camp et armées de Sa Majesté ; premier mestre de camp d'un régiment de gens de guerre à pied français, entretenu pour le service de Sa Majesté.

A. Pellegand ; N. Giraud ; prieur, Berthellot ; prêtre, M. Métayer.

C. Chavalier, fondeur.

Cette cloche, nous écrit, M. l'abbé Candolive, le sympathique curé du Gué-de-Velluire, est aujourd'hui brisée et envoyée à la refonte ; avec elle disparaît le seul souvenir qui restait du puissant seigneur du Poiré.

Restauration Archéologique — La vieille église de Saint-Philbert-de-Grandlieu, un des plus précieux monuments de l'art roman en France et dont le R. P. de La Croix poursuit la restauration, est aujourd'hui en état d'être visitée. On s'est efforcé de rendre à l'édifice une partie de l'aspect qu'il présentait au IXe siècle, quand les religieux de Noirmoutier vinrent s'y établir avec

le corps de leur fondateur, patron secondaire actuel du diocèse de Luçon.

Bénédictions d'Églises et de Cloches. — Le 30 septembre a été bénie solennellement la première pierre de la nouvelle église d'Apremont. Notre ami, l'excellent poète Grimaud, a rimé à cette occasion quelques jolies strophes, dans lesquelles il a évoqué les glorieux souvenirs de la vieille église :

Un jour, elle tressaillit d'aise :
Le *Te Deum* y résonnait :
Vainqueur à Riez, Louis Treize
Devant le vrai Roi s'inclinait.

— Le 21 novembre dernier, a eu lieu à Vairé la bénédiction solennelle de deux nouvelles cloches. La plus grosse, de 550 kilog. porte en guirlande sur le cerveau les noms de *Marie-Bibiane-Rose* et sur la robe le nom des parrain et marraine : *M. François Tesson*, maire de Vairé et *Mademoiselle Marie de la Voyrie*, présidente de l'Œuvre des campagnes.

La seconde, qui pèse 308 kilos et qui porte le titre de *Cloche des prêtres de Vairé*, a pour parrain M. l'abbé *Elbert*, curé de Grosbreuil, représentant par droit d'aînesse les sept autres prêtres originaires de la paroisse et pour marraine *Madame François Chaillou*, de Vairé.

L'une et l'autre sont sorties des ateliers de M. Astier, le fondeur bien connu.

Chez les Vendéens de Paris. — Le 2 décembre, les Vendéens de Paris se sont réunis en un banquet fraternel au restaurant Corazza.

A la table d'honneur, avaient pris place aux côtés du président : M. Cornière, M. le chef d'escadron du Garreau, le commandant Guyonnet, le docteur Chevallereau, le peintre Henri Boutet, M. le baron de Mesnard, M. Liet, ingénieur, M. le docteur Monnier, M. Papin, ancien président de l'Association, M. Jamier, avocat à la Cour d'appel de Paris, M. l'abbé Bordron et enfin comme représentants de la presse vendéenne, M. Remy de Simony, du *Publicateur*, M. Tardé-Lambert, du *Courrier des Sables*, etc., etc.

Au dessert, M. Cornière a porté un toast aux Vendéens, membres de l'association, aux présents et aux absents.

Après lui, M. Jamier a levé son verre en l'honneur du président Kruger et à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil mort pour la défense de la liberté.

Enfin M. le baron de Mesnard a bu aux membres du Bureau qu'il a félicités de leur zèle et de leur dévouement.

Après le dîner a eu lieu un concert tout à fait réussi dans lequel se sont fait entendre des artistes vendéens et la charmante Mlle Lavigne.

L'Amiral Richard a Washington. — Un télégramme de Washington annonce que notre distingué compatriote, l'amiral Richard et ses officiers, accompagnés par M. Thiébaud, chargé d'affaires de France, sont allés à la Maison Blanche faire une visite officielle à M. Mac-Kinley à l'occasion de sa réélection à la présidence des États-Unis.

Le Comité Villebois-Mareuil. — Le comité de Villebois-Mareuil s'est réuni le 15 décembre au Palais-Bourbon sous la présidence de M. Le Clerc, président du Conseil général de la Vendée, qui a fait connaître au comité que des sommes importantes ont été déjà recueillies en vue de l'érection du monument qui doit être élevé à Montaigu.

La Société Académique de la Loire-Inférieure, dans sa séance publique annuelle du 15 décembre dernier a décerné des mentions honorables à deux de nos compatriotes : à Mlle Marie Thomazeau, de Bouin pour ses *Rimes éparses,* et à M le docteur Gaston, de Vairé, pour ses *Gerbes de Sonnets*.

Un Souvenir du Naturaliste Brisson. — M. Ernest Brisson a fait don à la ville de Fontenay de huit volumes, dont un sur la physique et les autres sur l'ornithologie. Ces volumes ont pour auteur M. Brisson, grand-oncle de notre compatriote, qui fut, au siècle dernier, un éminent naturaliste, membre de l'Académie royale des sciences.

Courrier Musical. — A l'occasion de la Sainte-Cécile, la *Chorale* de Fontenay, que dirige avec talent M. Camille Rousseau, a chanté le 25 novembre une fort jolie messe en l'église Notre-Dame.

A la même occasion, une messe en musique a été célébrée en l'église Notre-Dame des Sables-d'Olonne, messe, durant laquelle M. Florus Blanc a interprété avec beaucoup d'art l'hymne à Sainte-Cécile, de Gounod.

— Au Salut de clôture de la retraite des dames qui a eu lieu en novembre dernier à l'Union Chrétienne de Fontenay, deux œuvres de notre compatriote et ami M. Arthur de la Voûte, ont été admirablement interprétées par Mme Cuirblanc et Mlle P. du P. accom

pagnées par Mme veuve Alfred Rousse et M. Robert du Botneau.

— Le 24 novembre l'Orphéon de Fontenay a offert à ses membres honoraires son deuxième concert de l'année, concert très réussi et qui fait également honneur aux artistes et au directeur.

Conférences. — Le 18 novembre, au théâtre de Fontenay, M. Théophile Laurent, professeur au Collège, a fait une conférence sur : *La Vie à Fontenay-le-Comte de 1789 à 1792.*

— Le 2 décembre 1900, M. Auguste Hervé, professeur à l'école primaire supérieure du collège, a parlé sur *Les Superstitions et les Légendes en Vendée.*

— Le 16 décembre, au même endroit, conférence très intéressante du docteur Richard sur l'*Hygiène dans la maison, le lit.*

— Notre très distingué collaborateur M. l'abbé Bossard, doit faire à l'Université Catholique d'Angers, en janvier, février et mars, une série de Conférences du plus haut intérêt sur les *Variations historiques de la marquise de la Rochejaquelein* et sur un *d'Artagnan Vendéen.*

Les Anciens Combattants de la Roche-sur-Yon. — Le 2 décembre, l'Association Amicale des Anciens Combattants de 1870-71, a célébré à La Roche-sur-Yon sa fête annuelle. Son sympathique président M. Decker, a prononcé un émouvant discours au pied du monument érigé dans le cimetière à la mémoire des Yonnais tombés à l'ennemi.

A l'issue du banquet qui réunissait le soir les anciens combattants, des toasts non moins éloquents ont été portés par M. le capitaine Dénier et M. Decker.

Nos Compatriotes. — Au nombre des officiers supérieurs récemment promus figure M. le colonel Desroziers, commandant du 56e d'infanterie, né le 24 mai 1846 à la Roche-sur-Yon, où son père était alors inspecteur d'académie.

M. Desroziers s'est particulièrement distingué le 16 août 1870 à la sanglante bataille de Rezonville, et le 27 mai 1871 à l'attaque de Belleville.

— M. l'abbé Charles Lhomme, curé de Benet, qui avait pris une glorieuse part comme volontaire à la Campagne de la Loire pendant l'année terrible de 1870, et à la campagne d'Afrique 1871, vient d'être décoré de la médaille coloniale.

— Notre collaborateur et ami M. Amédée Odin, premier adjoint au maire, directeur du Laboratoire maritime et de l'Aquarium des Sables-d'Olonne, a été nommé chevalier du Mérite Agricole.

C'est une récompense très méritée et à laquelle nous applaudissons de tout cœur.

— La faculté de théologie d'Angers vient de conférer le grade d'auditeur ou bachelier à MM. Chauffeteau et Guilbaud, du diocèse de Luçon.

M. Chauffeteau a obtenu la mention : *Cum laude*.

A NOS LECTEURS. — En achevant sa treizième année, la *Revue du Bas-Poitou*, légitimement fière du chemin parcouru et des croissantes sympathies qui assurent son avenir, adresse à ses dévoués collaborateurs et à ses lecteurs fidèles, en même temps que ses vœux de nouvel an, l'expression de sa profonde et cordiale gratitude.

CARNET MONDAIN

Le 11 octobre, a été célébré dans la vieille et si curieuse église du Boupère, parée comme aux plus beaux jours de fête, et avec un cérémonial inaccoutumé, empreint de la plus exquise poésie chrétienne, le mariage de Mlle Marguerite-Marie-Josèphe de Monti de Rezé, fille du sympathique conseiller d'arrondissement de Pouzauges, et de madame Claude de Monti, avec le vicomte Alain Sioc'han de Kersabiec, dont le père fut un des plus brillants officiers des Zouaves pontificaux.

Après avoir transmis aux jeunes époux la bénédiction pontificale, M. l'abbé Fuziller, curé du Boupère, a rappelé en termes d'une délicate éloquence, les gloires des deux familles et l'héroïque langage de leurs blasons.

Les témoins du marié étaient : le général baron de Charette, et le vicomte Amédée de Kersabiec, son oncle ; ceux de la mariée, M. Bernard de Monti de Rezé et le comte Estève, ses oncles.

Après la bénédiction nuptiale, donnée aux jeunes époux par le vénéré curé de Saint-Etienne de Montluc, paroisse de la famille de Kersabiec, le cortège s'est rendu au château du Fief-Milon où un repas de 500 couverts réunit dans un véritable sentiment de fraternité chrétienne, l'aristocratique assistance et les nombreux représentants de la population ouvrière et rurale du Boupère et des communes avoisinantes.

— Le 24 octobre 1900, a été célébré à Saint-Pierre de Maillé (Vienne) le mariage de Mlle Alix du Fontenioux, petite-fille de notre éminent et regretté collaborateur M. O. de Rochebrune, avec le baron Benjamin de Maynard-Mesnard, d'une des plus anciennes familles de la noblesse vendéenne.

— Le mardi 20 novembre a été béni en la chapelle de l'Institution Saint-Joseph à Fontenay-le-Comte, le mariage de Mlle Jeanne de Fontaines avec M. Joseph de Bodard de la Jacopière. Les témoins de la mariée étaient : MM. Henri de Fontaines et Rado du Matz ; ceux du marié : MM. Charles de Bodard de la Jacopière et le vicomte de Ferrières. Etant donnés les deuils qui ont récem-

ment frappé la famille de Fontaines, la cérémonie a été tout intime.

M. l'abbé Hupé, curé archiprêtre de Notre-Dame, a donné la bénédiction et rappelé en termes éloquents les traditions de vaillance et de foi chrétienne des deux familles.

Au cours de la messe, M. Robert du Botneau, dont le merveilleux talent de violoncelliste est bien connu, s'est fait entendre à plusieurs reprises, accompagné sur l'harmonium par M. Grouane.

— Le 21 novembre, a été célébré, en l'église de Saint-Hermeland, de Bagneux (Seine) le mariage de M. Eugène Bodin, le sympathique avoué de Fontenay-le-Comte, avec Mlle Fernande Christin.

— Le 22, bénédiction en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris, du mariage de Mlle Henriette Patureau, avec M. Joseph Denais, avocat à la Cour d'appel, fils de notre distingué compatriote, M. Denais de Maupinson.

NÉCROLOGIE

M. Paul NIVAUD, manufacturier, décédé à Mallièvre, le 10 octobre 1900, dans sa 62e année.

Cette mort met en deuil les familles Nivaud, Bourasseau, Fonteneau, Sallé, Buet, Arnaud, etc. auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Le R. P. J.-P. BISLEAU, âgé de 61 ans, missionnaire de Chavagnes, décédé à la Roche-sur-Yon le 18 octobre.

M. l'abbé Alexandre RAULIN, curé des Brouzils, décédé le 19 octobre à l'âge de 65 ans.

M. PERROCHAIN, ancien maire, et ancien capitaine des mobiles du canton de Chantonnay, décédé à Chantonnay le 21 octobre.

A ses obsèques deux discours ont été prononcés, l'un par M. le Sénateur de Béjarry, au nom de la 565e section des Vétérans dont M. Perrochain était membre honoraire ; l'autre par M. le marquis de Lespinay, député, maire de Chantonnay.

Monsieur Yves-Marie Joseph-Anatole de JOUAN DE KERVENOAËL, fils du vicomte et de la vicomtesse Emile de Kervenoaël, décédé à l'âge de 14 mois, le 27 octobre 1900, au château de Boisy-Sourdis par la Verrie (Vendée).

Toutes nos plus respectueuses sympathies.

M. Albert VAUCHEZ, directeur de l'Ecole d'agriculture de Pétré, décédé le 11 novembre 1900, à l'âge de 44 ans.

M. Antonin JACOB'SEN, né à Noirmoutier le 16 novembre 1831, époux de Mademoiselle Alphonsine de Tinguy du Pouët, décédé à Noirmoutier en novembre 1900.

Mme la comtesse de la TULLAYE, décédée le 18 novembre et inhumée en l'église de Marolles (Eure-et-Loir).

Mme de la Tullaye était la fille de M. Bouhier de l'Ecluse qui en 1848 représenta la Vendée à l'Assemblée Constituante.

Cette mort met en deuil les familles de la Tullaye, d'Espinay-Saint-Luc, Bouhier de l'Ecluse, de Rorthays, etc... auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

M. Alexis HUVELIN, directeur-comptable de la beurrerie de Mareuil, décédé, le 27 novembre.

Au cimetière plusieurs discours ont été prononcés par MM. Fortin, conseiller général, Mandin, de la Société des Vétérans, Maingaud, un ami du défunt.

M. Léon Audrin, lieutenant au 93e, décédé le 1er décembre à l'âge de 35 ans.

A ses obsèques qui ont eu lieu aux Sables, M. le colonel Grotte a rappelé en termes émus les qualités du regretté officier.

M. l'abbé Jean-Nicolas GUÉRIN, ancien curé de Mouilleron-en-Pareds et de Saint-Fulgent, décédé à Nantes le 6 décembre 1900 dans sa 73e année.

M. LARGETEAU, entrepreneur, décédé, le 11 décembre, des suites d'un accident arrivé en gare de Saintes.

Mme Raoul VEXIAU, née BUCHER DE CHAUVIGNÉ, décédée le 12 décembre au château de Réaumur.

Ses obsèques ont été célébrées, le 15, au milieu d'une immense assistance qui témoignait des puissantes et universelles sympathies dont la famille Vexiau est justement entourée.

A notre ami, M. Raoul Vexiau, le dévoué conseiller général de Pouzauges, et à son fils, M. le lieutenant Vexiau, nous présentons l'expression très sincère de nos plus vives condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE. — Nos lecteurs trouveront encarté dans ce fascicule le prospectus de *l'Histoire de la Vendée* que va publier, (chez M. Victor Retaux éditeur, 82, rue Bonaparte à Paris,) d'après des documents nouveaux et inédits, et sous la direction du R. P. dom François Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé, M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges. Nous recommandons chaleureusement à nos amis cet important ouvrage (6 volumes grand in-8° avec cartes et gravures) dont nous reparlerons du reste, et qui a déjà reçu des personnes les plus autorisées les plus flatteurs éloges.

— Notre distingué collaborateur, M. L. Brochet, met en souscription un nouvel et important ouvrage qui aura pour titre : *la Vendée à travers les âges*, et comprendra 2 forts volumes in-8°, d'environ 500 pages chacun, avec comme frontispice, une très jolie eau-forte inédite de M. O. de Rochebrune.

Le prix de l'ouvrage en souscription est de 10 francs.

— M. G. Barbaud, le savant et sympathique archiviste du département de la Vendée, vient de nous adresser son rapport pour 1900 (in-8° de 96 pages, la Roche-sur-Yon, Ivonnet.)

Ce rapport contient l'intéressante analyse de l'inspection faite par M. Barbaud des Archives communales de la partie sud du canton de l'Hermenault. (L'Hermenault, Mouzeuil, Nalliers, Petosse, Pouillé, Serigné.) De nombreuses familles du Bas-Poitou y sont nommées et notamment : les *Darcemalle, Baudry d'Asson, de Verteuil, Rampillon, Vexiau, de Loynes, Parenteau, Choyau, de Beaupré, Crussol d'Uzès, Pugnet de Boisvert, Pichard de Maupinson, Sabouraud-Desmarais, Babin des Arsonnières, de Rorthays, Le Bœuf des Moulinets, de Bessay, de Royrand, Grelier du Fougeroux, Sapinaud de Bois-Huguet, Savary de Beauregard, Aulneau, Esnard, Biaille de la Jonchère, de Mouillebert, Tiraqueau, Marchegay, Denfer, d'Hillerin*, etc...

— A ajouter à la bio-bibliographie du regretté poète poitevin, Edouard Lacuve, que publie M. A. Farault dans la *Revue poitevine et saumuroise*, cet aimable couplet, imprimé à *un seul* exemplaire et

adressé au directeur de la *Revue du Bas-Poitou* en juillet 1890 à l'occasion de la célébration du *troisième printemps* de cette dernière :

Je viens vous voir sous la charmille,
Et partager vos gais ébats...
Mais par amour pour les bons plats,
Gardez ces palais délicats,
D'un sel gaulois de pacotille.

Une œuvre posthume du Cte de Marsy. — Quelques jours avant sa mort, survenue, on le sait le 29 mai 1900, le comte de Marsy avait envoyé à la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, un article qu'il venait de terminer sur *Pierre de Hauteville*, surnommé le *prince d'Amours*.

Le tirage à part de cette intéressante œuvre posthume vient de nous être offert par nos excellents collègues Emile Travers et le comte Lair.

Miettes historiques. — De l'ami *Fontenac*, la suite de ses intéressantes *Miettes d'histoire* dans le *Patriote de la Vendée* :

— *L'Union chrétienne de Luçon en 1708* (14 octobre).

— *Un coin de Fontenay en 1730* (n° du 4 novembre 1900).

— *Une apposition de scellés en 1723* (n° du 11 novembre 1900).

— *Un passage de troupes à Fontenay en 1697*, (n° du 2 décembre).

— *Le Parc du château de l'Hermenault en 1769*, (n° du 9 décembre 1900).

— *Le Bois Mort de la forêt de Mervent*, (n° du 16 décembre 1900).

— M. René Vallette a donné dans la *Revue de l'Ouest* (n° littéraire du 25 décembre dernier), une nouvelle page de ses *Souvenirs de la grande Guerre* : La *Robine*, un épisode de l'insurrection vendéenne.

Intermédiaire Vendéen. — (Côté des questions) :

— *Les Artistes Vendéennes*. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des Curieux* se demande si Mademoiselle Blanche d'Antigny actrice, de la fin de l'Empire, de son vrai nom Blanche Vincent, est originaire de la Vendée (Antigny, canton de la Châtaigneraie) ou de l'Indre.

Pour nous qui possédons la liste des personnalités célèbres de la Vendée, nous ne trouvons pas mention sur nos fiches d'une actrice avec ce pseudonyme.

Marcel Baudouin.

Réponses. — *Fouaces.* — La *Fouasse* est bien connue dans la Vendée maritime, ou plutôt dans cette partie du département, qui considère Nantes comme sa métropole naturelle. Nous avons jadis dégusté bien des fois, aux assemblées de Challans, de Saint-Jean-de-Monts, de Beauvoir, d'Aizenay, de Coëx, les fameux *guillarés* et surtout les *corniches* (et non pas *cornes*), très appréciées de tous nos maraîchins. Nous croyons savoir qu'on fabriquait jadis à Challans des *guillarés*.

Nos cuisinières vendéennes ne savent plus malheureusement la recette culinaire pour fabriquer les dits guillarés qu'on appelle parfois, à tort, *mollets*. Nous pensons, en effet, que la pâte des « mollets », très en honneur encore aujourd'hui dans la région, est différente des véritables fouasses ; elle est plus lourde et plus sucrée.

Il est grand temps de se livrer à des enquêtes de cette nature, si l'on veut être renseigné sur nos anciennes coutumes locales. La civilisation détruit tout. Marcel Baudouin.

402. — *Ruches fleuries.* — On ne fleurit guère aujourd'hui la ruche des abeilles, cette gracieuse coutume, comme tant d'autres, ne sera plus demain qu'un souvenir. Et, pourtant, il me souvient, il y a quelque vingt ans, d'avoir vu dans le jardin d'une de mes tantes ses *borgniers* fleuris à chaque fête de la Vierge.

« C'était, disait ma tante, pour que la sainte Vierge bénisse mes ruches ! » Elle allait, la brave femme, jusqu'à faire brûler un cierge à l'autel de la madone, et donnait, le jour de la fête de Notre-Dame, le pain béni sous forme de gâteau. Je manquais rarement la messe en l'occurrence. Il était si bon le gâteau de ma tante ! Mais où les choses d'antan, où les blancs lilas et les roses, où le poétique hommage déposé aux *fenêtres* de celles dont le miel « n'est ni thym, ni marjolaine, mais tout leur ? » Jehan de la Chesnaye.

412. — *Le miniaturiste La Celle de Châteaubourg.* — Il en est des portraits comme des livres, ils ont leur destinée. Le portrait de ce grand citoyen qui s'appelait Lazare Hoche, peint par son secrétaire et protégé, le miniaturiste Châteaubourg, comme l'atteste sa signature, est venu échouer, à Montaigu et dans un milieu où il doit, de nos jours, se trouver quelque peu dépaysé.

Les *Echos du bocage vendéen* ont donné une bonne reproduction photographique de cette miniature enchâssée dans son cadre d'ébène, avec moulure en cuivre doré, comme la plupart des encadrements de l'époque, et qui a figuré parmi les portraits nationaux à l'Exposition de 1878. Nous mettons à la disposition du corres-

pondant de l'*Intermédiaire* une ou plusieurs épreuves de ladite miniature ou encore mieux le cliché s'il le désire.

Charles-Joseph La Celle de Châteaubourg naquit à Rennes vers 1760 et mourut auprès de Nantes, sous la Restauration. Il a, du moins, longtemps résidé dans cette dernière ville pendant et depuis la Révolution.

Reçu membre de son Académie qui portait alors le titre de Société des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure, il en est question, avec éloge, comme miniaturiste, dans le procès-verbal imprimé de la séance publique annuelle de 1808, l'une des plus remarquables qu'elle ait tenues.

Il existait autrefois, à Rennes, un M. de Chantelou, cousin de Châteaubourg, qui possédait plusieurs miniatures peintes par ce dernier. Dans le nombre, il y en avait une singulièrement curieuse représentant une belle tête de femme placée sur le buste d'un squelette. Il paraît que le modèle était mort pendant que l'artiste le peignait. Dr AUGUSTIN.

— L'*Avenir-Indicateur* a publié en feuilleton deux Nouvelles de notre regrettée collaboratrice Mme Claire Normand : *A travers les vaincues* et l'*Inexpliqué*.

De la même : un joli Roman posthume, *A côté de l'Amour*, publié par le *Patriote de la Vendée*.

— Notre confrère et ami, M. Henri Renaud, continue à publier dans le *Vendéen* sous la rubrique : *Souvenirs de Vendée* et sous le pseudonyme *Henri de la Maldemée*, d'intéressantes pages d'histoire locale. A signaler notamment : *La pêche maudite*, légende sablaise du XVIIe siècle, (no du 4 novembre 1900).

— *Apremont et Commequiers en mars 1793* (nos des 9 et 16 décembre).

— M. l'abbé Uzureau, l'infatigable érudit angevin, a consacré à l'*Ancien collège de Beaupréau*, une curieuse notice dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*.

— Nous recevons de notre compatriote M. l'abbé Métais, curé de Sainte-Soline (Deux-Sèvres) et directeur de la *Revue éclectique d'apiculture*, une très intéressante étude sur *La restauration de l'Eglise paroissiale de Saint-Denis de Jaulnay* (Vienne). (Ligugé, imp. Saint-Martin, 1898, in-8o de 24 pages.)

REVUE DES REVUES. — Dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (no de novembre 1900) : *Le débarquement des Anglais à Saint-Gilles* (10 août 1795), et *le désarroi des Armées républicaines*. Lettre

du représentant du peuple Cochon de Lapparent, envoyé en mission dans la Vendée à Goupilleau (de Montaigu) ; extraite de la collection Dugast-Matifeux et publiée par M. Marcel Giraud-Mangin.

— Dans l'*Anjou historique* de novembre 1900 : *Gilles de Rais*, dit *Barbe-Bleue*, par M. Ledru et *Une fière catholique*, de notre très distingué collaborateur, M. l'abbé Bossard.

— Dans l'*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier*, sous la rubrique *Variétés* : Visa donné par M. d'Andigné à Messire Louis Bouin, prêtre vicaire de Bazoges-en-Pareds, pour prendre possession de la chapelle des Papions (en l'église de Saint-Christophe de Chauché), 1729.

— Dans la *Gazette de l'Ouest* du 1er novembre 1900 : *La Toussaint dans le Bocage Vendéen*, de notre sympathique collaborateur M. Jehan de la Chesnaye.

— Dans le *Vendéen de Paris* un intéressant article de notre ami le docteur Marcel Baudouin ayant pour titre : Le *maraichin de Vendée*.

— La *Semaine catholique* de Luçon a publié une lettre de Mgr Catteau portant communication à son clergé de l'encyclique sur *Jésus-Christ Rédempteur*.

Nouvelles publications périodiques. — Nous sommes heureux de souhaiter une cordiale bienvenue au *Bulletin Paroissial d'Antigny* que vient de fonder notre collaborateur M. l'abbé Teillet.

Le 1er numéro de ce recueil mensuel, imprimé à Saint-Maixent, chez M. Emile Payet, a paru en novembre dernier. Le numéro de décembre contient, sous la signature de son directeur, le début de l'*Histoire d'Antigny*.

— Un nouveau journal politique a également été créé à La Roche-sur-Yon en novembre dernier. Ce journal a pour titre *le Bleu de Vendée* et pour directeur M. Ménagé, avocat.

— Bouquinerie vendéenne.

De la Revue des Autographes (n° de décembre 1900) :

121. — Harcourt (François-Henri, duc d'), gouverneur de Normandie, de l'Acad. fr., né en 1726, mort en 1802. — L. a. s. à lord Grenville, avril 1793, 1 p. in-fol. Très belle lettre, 12 fr.

Il lui annonce les premiers succès des Vendéens qu'il appelle « la coalition de Bretagne » ; ils ont battu (à Saint-Florent) M. de Marcé, que la Convention a fait arrêter et conduire à la Rochelle;

les comtes de Provence et d'Artois désirent envoyer M. de la Charière à Jersey, à Guernesey, puis en Bretagne ; il faut qu'il ait l'autorisation de réunir et d'armer les émigrés ; il demande cette autorisation à Lord Grenville.

145. — La Revellière-Lépeaux (L.-M.), conventionnel, directeur, *le pape des théophilanthropes.* — L. a. s. à *Garran de Coulon* ; 14 prairial an II, 1 p. in-8. Jolie lettre. R. de Thiverçay.

REVUE DU BAS-POITOU

13e Année

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *La Vendée qui s'en va. — Notre-Dame de Coussaye*, par M. L. Brochet 5

II. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). par M. Edgar Bourloton 16

III. — *Découverte d'une inscription Gallo-Romaine à Civray, près Maillezais* (Vendée), par M. E. Espérandieu 33

IV. — *Les Ursulines cloîtrées de Luçon au XVIIIe siècle, d'après leur correspondance*, par M. l'abbé H. Boutin 37

V. — *Les Représentations dramatiques dans les Collèges Poitevins* (suite), par M. Henri Clouzot. ... 51

VI. — *Les Lieux célèbres de la Vendée Militaire. — Saint-Aubin-de-Baubigné*, par Fr. de Saint-Mesmin 62

VII. — *La Révolution à l'Ile-d'Yeu*, par M. l'abbé Eugène Bossard. 66

VIII. — *Le Journal inédit*, de Mercier du Rocher.. ... 88

IX. — *Autour du Drapeau Blanc. — Biographies inédites des Chefs Vendéens et Chouans*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré. 92

X. — *A propos de Talma*, par M. Eugène Louis 99

XI. — *Courrier scientifique. — La Radiographie en Vendée* par ZZZ. ... ...:. 105

XII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 109

XIII. — *Les Eglises de Vendée. — Notre-Dame de Fontenay*, par M. René Vallette.. 139

XIV. — *Le Généralissime d'Elbée d'après son écriture*, étude de graphologie historique par M. l'abbé Girou 154

XV. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. Edgar Bourloton 164

XVI. — *Les Représentations dramatiques dans les collèges Poitevins* (suite et fin), par M. Henri Clouzot. 181

XVII. — *Nos Artistes. — Eugène Bidau*, par M. Emile Grimaud. 190

XVIII. — *L'Inscription Gallo-Romaine de Civray*, près de Maillezais, par M. E. Bourloton. 197

XIX. — *Choses vues. — Le 35e Mobiles au siège de Paris*, par M. Ludovic Joffrion 201

XX. — *Un problème d'archéologie vendéenne. — Le Portus Secor à Saint-Urbain*, par Sarcel.. 209

XXI. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la Province du Poitou* (suite), par M. le Vte Paul de Chabot. 213

XXII. — *Petits Tableaux bas-poitevins. — La Mort du goret*, par M. A. Métay. 228

XXIII. — *Croquis de Vendée. — Nouveaux propos de la mère Caquet*, par Tchiau de Bazoges 231

XXIV. — *Notes d'art. — La Vendée au Salon*, par E. B... 240

XXV. — *Les Victimes révolutionnaires en Vendée*, lettre inédite de feu M. Ch. de Sourdeval... ... 243

XXVI. — *Les Rois de Jérusalem et de Chypre de la Maison de Lusignan*, par M. C. Farcinet 247

XXVII. — *Nécrologie : M. Arsène Charier*, par L. Brochet ; *M. le comte de Marsy*, par M. René Valette . 258

XXVIII. — *Les Anciennes Seigneuries du Bas-Poitou. — La Seigneurie de Vouvant*, par M. Edgar Bourloton 263

XXIX. — *Les Chefs secondaires de la Vendée militaire. — André Baumler*, par M. Joseph Rousse... ... 276

XXX. — *Le Paysan du Bocage et les Superstitions*, par Jehan de la Chesnaye... 285

XXXI. — *Un Vaudeville révolutionnaire ou la Révolution à l'Ile d'Yeu* (suite et fin), par M. l'abbé E. Bossard 300

XXXII. — *Notes d'archéologie vendéenne. — L'époque réelle de la construction du chœur et des deux nefs de l'ancienne église de Challans*, par M. D. CARLOS. 315

XXXIII. — *Muses Vendéennes. — Le Refuge, épisode de la Grande Guerre*, par M. HORACE DE CHATILLON. 322

XXXIV. — *Le Comité Royaliste de Palluau en 1793, d'après des documents inédits*, par M. E WAITZEN-NECKER. 324

XXXV. — *La Société Française d'Archéologie en Bretagne. — Impression d'un congressiste vendéen* (suite et fin), par M. ED. DU TRÉMONT. 344

XXXVI. — *Le Combat d'Aizenay, (20 mai 1815)* par UN AGÉSINATE 351

XXXVII. — *La Mort et les Obsèques de M. O. de Rochebrune*, par R. V. 364

XXXVIII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY 370

XXXIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite) par M. EDGAR BOURLOTON 391

XL. — *Le Vandalisme en Bas-Poitou* par M. LÉON MAÎTRE. 411

LXI. — *Les Anciennes Seigneuries du Bas-Poitou. — La Seigneurie de Vouvant* (suite), par M. EDGAR BOURLOTON 415

XLII. — *Choses vues. — Le 35e Mobiles au siège de Paris* (suite), par M. LUDOVIC JOFFRION.. 431

LXIII. — *Lieux célèbres de la Vendée. — La Gaubretière*, (poésie), par FR. DE St MESMIN 438

LXIV. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la Province du Poitou* (suite), par M. LE Vte PAUL DE CHABOT 443

LXV. — *Une page du Martyrologe vendéen. — Les victimes révolutionnaires, de Chavagnes-en-Paillers*, par M. RENÉ VALLETTE. 459

LXVI. — *L'Abbaye de Mauléon et ses possessions en Bas-Poitou*, par M. R. V.. 466

LXVII. — *Muses Vendéennes. — Poème sur la mort du général Desaix, tué à la bataille de Marengo*, par M. CLÉMENT VALLETTE 481

LXVIII. — *Anecdotes bas-poitevines. — Du Fouët comme instrument d'éducation chez nos aïeux*, par M. GABRIEL DE FONTAINES 486

XLIV. — *A travers les Livres*, par ZZZ 489

LXIX. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY 494

GRAVURES

I. — *Ruines de Notre-Dame de Coussaye, au Poiré de Velluire.* — Deux eaux-fortes originales de M. O. DE ROCHEBRUNE 5, 13

II. — *Les Armes de Mgr de Nivelle*, évêque de Luçon (Cliché de M. J. ROBUCHON). 37

III. — *Lieux célèbres de Vendée. — L'église de Saint-Aubin de Baubigné* (Cliché de M. l'abbé GABART). 65

IV. — *Portrait du colonel de Villebois-Mareuil* (Cliché du « JOURNAL »). 107

V. — *Le Grand Routier de Garcie-Ferrande* (Cliché de M. A. DE LA BOURALIÈRE.). 128

VI. — *Portrait du peintre vendéen Eugène Bidau*, d'après un dessin inédit de M. CORABŒUF... 191

VII. — *L'Hiver*, tableau de M. BIDAU, d'après un cliché de M. TRÉMANT 193

VIII. — *Portrait de Geoffroy la Grand'Dent* 251

IX. — *Portrait de M. Arsène Charier*,. 259

X. — *La Bague de Sainte-Radegonde*, d'après un cliché de M. A. CHARIER 262

XI. — *Le Clocher de l'Église N.-D. de Fontenay*, d'après une eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE 263

XII. — *Portrait de la Duchesse de Berry*, d'après un cliché du nouvel ouvrage de M. THIRRIA 323

XIII. — *L'Ancien Château de Benet*, d'après une vieille estampe — (Cliché de M. L. BROCHET.)... 371

XIV. — *Croix mérovingienne trouvée dans l'église détruite à Challans en 1900* 413

XV. — *L'Abbaye de Mauléon au XVIIIe siècle*. 467

XVI. — *Ruines du Château de Mauléon*, (Cliché de M. J. ROBUCHON 471

XVII. — *Portrait du Général Desaix* 483

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.
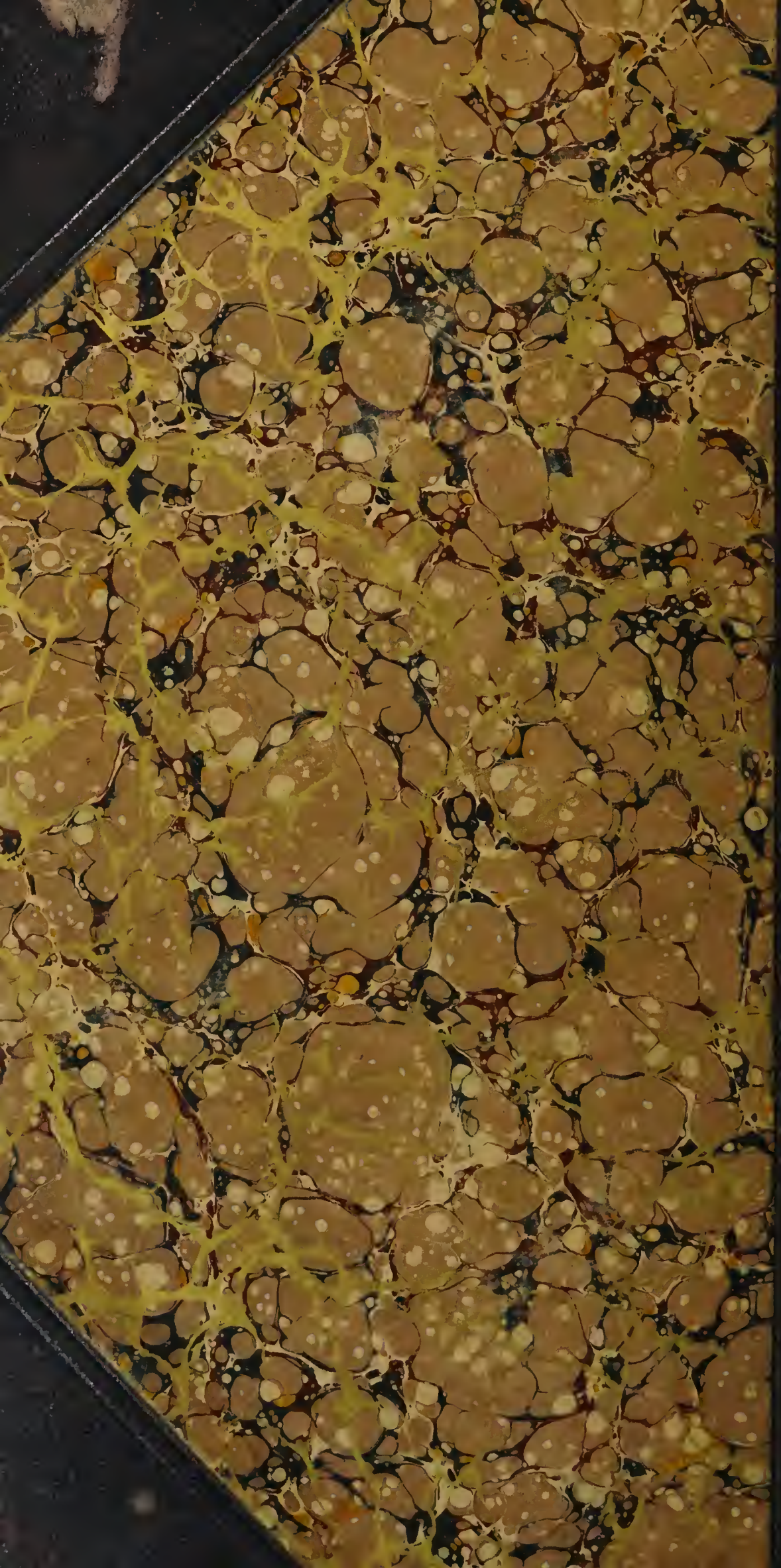
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3836